
UNIV. OF
TORONTO

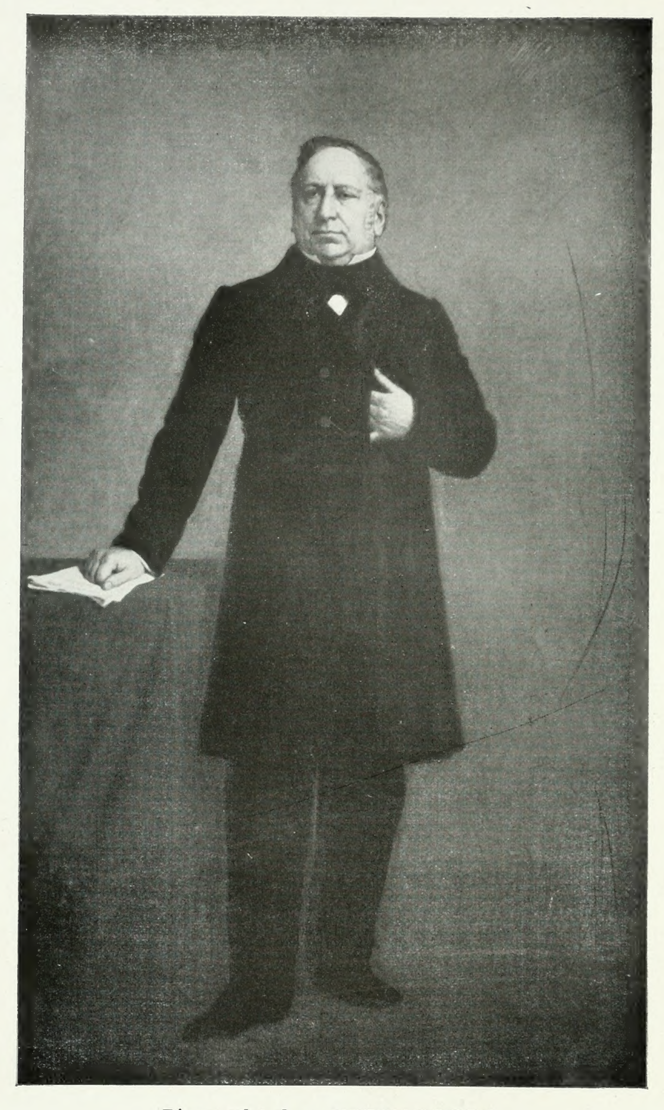
1884 — 1909

L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

PENDANT

SON TROISIÈME QUART DE SIÈCLE





Pierre-Théodore VERHAEGHEN

FONDATEUR ET PREMIER ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

décédé le 8 décembre 1862.

(D'après un tableau par De Winne.)

1884 — 1909

L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

PENDANT SON TROISIÈME QUART DE SIÈCLE

PAR

le c^te GOBLET d'ALVIELLA
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ, ANCIEN RECTEUR

AVEC LA COLLABORATION D'UN GROUPE DE PROFESSEURS



Par la liberté vers la science;
par la science vers la liberté.

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

1909

PRÉFACE

Deux des quatre Universités belges auront célébré au cours de 1909 le soixante-quinzième anniversaire de leur fondation : l'Université catholique, instituée à Malines en novembre 1834 et transférée, peu après, à Louvain; l'Université libre, inaugurée à Bruxelles le 20 novembre de la même année. On peut constater que toutes deux sont restées fidèles à l'orientation voulue par leurs fondateurs respectifs : pour la première, les membres de l'épiscopat catholique romain; — pour la seconde, Théodore Verhaegen et ses collaborateurs dans l'organisation du libéralisme belge. — « Nous lutterons de toutes nos forces, de toute notre « âme », disait le premier recteur de l'Université catholique, Mgr de Ram, « pour faire accueillir toute doctrine émanant

« du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui « ne découlerait pas de cette source auguste. » — D'autre part, A. Baron, le premier secrétaire de l'Université libre, disait à la séance inaugurale : « Rendre nos concitoyens et, « s'il se pouvait, tous les hommes, plus heureux et meil- « leurs, ce doit être l'objet de tout notre enseignement, le « lien véritable de nos doctrines, l'unique but de nos tra- « vaux. » Et il ajoutait que pour atteindre ce résultat, la nouvelle institution entendait se placer exclusivement sur le terrain de la science, en repoussant toute barrière dogmatique. Verhaegen, de son côté, quelques années plus tard, définissait de la sorte les tendances de l'Université qu'il avait fondée :

Dans les lettres, le vrai, le beau et le juste; les doctrines qui forment le cœur en éclairant l'esprit;

Dans les études philosophiques, le moyen d'agrandir l'intelligence humaine, en remontant aux sources des choses, et de fortifier les vertus sociales et morales, en montrant leur influence sur le bien-être des individus et sur le bonheur des sociétés;

Dans l'histoire, la vérité seule, sans complaisance, sans flatterie, sans ménagement, sans déguisement; le passé, reproduit tel qu'il est, pour servir d'enseignement à l'avenir;

Dans la médecine, les théories qui n'ont d'autres limites que celles de la science; les systèmes les plus avancés, sans esprit d'exclusion; les applications pratiques les plus étendues et les plus utiles au soulagement des souffrances de l'humanité;

Dans les diverses parties du droit, l'amour des institutions qui nous régissent, la connaissance des lois auxquelles nous devons obéissance, et aussi l'influence et l'étendue de cette grande et noble idée du Droit, émanation de la sagesse divine, qui, dans sa lutte perpétuelle avec son rival, la Force, a déjà obtenu d'importantes victoires et finira par tout soumettre à son empire.

Notre *Alma Mater* a trouvé l'historien de ses cinquante premières années dans un Maître dont elle déplore la perte récente. En des pages d'une éloquente simplicité, écrites avec son cœur autant qu'avec son talent, Léon Vanderkindere a rappelé l'enthousiasme des débuts; — les difficultés des premiers temps ; — le développement graduel d'une institution libre qui sut bientôt s'imposer comme organe de haute culture aux mauvais vouloirs gouvernementaux ; — le parti tiré des lois qui ont successivement organisé et parfois entravé l'enseignement supérieur de notre pays; — les péripéties de la défense contre les attaques et les calomnies incessantes des contempteurs du libre examen; — enfin le souvenir des principales personnalités qui ont créé ou illustré les chaires des différentes Facultés [1].

Si, vingt-cinq ans après, il est permis de s'essayer à écrire un chapitre additionnel de cette histoire, force est de reconnaître que l'extension et surtout la spécialisation de l'enseignement universitaire rendent de plus en plus difficile la tâche de rester fidèle au plan d'ensemble réalisé par l'esprit synthétique de Léon Vanderkindere. Chargé de cette délicate mission par l'autorité académique, j'ai heureusement trouvé un concours empressé parmi des collègues plus à même d'exposer en détail les antécédents, les conditions et les aspirations des disciplines particulières qu'ils représentent : MM. les professeurs Léon Leclère (Philosophie et Lettres):

[1] L'*Université de Bruxelles* (1834-1884), notice historique faite à la demande du Conseil d'administration, par L. Vanderkindere, 1 vol. gr. in-8° de 216 pages avec ccxviii pages d'annexes. Bruxelles, Weissenbruch, 1885.

Paul Errera (Droit); Paul Heger (Médecine et Instituts); A. Lameere (Sciences); James van Drunnen (Sciences appliquées); Émile Waxweiler (École de Commerce); Ch. De Keyser (Institut de Mécanique); A. Herlant (École de Pharmacie), — en me réservant l'historique de l'École des sciences sociales. — A ces exposés sont venus se joindre des notices dues à M. le professeur Paul de Reul sur la *Revue de l'Université*; à M. Sury sur la Bibliothèque; à M. De Pauw sur les collections scientifiques; à MM. Paul Duchaine et Paul Decoster sur les sociétés d'étudiants dans lesquelles tous deux ont joué un rôle, à des époques différentes, pendant leur séjour à l'Université; enfin à M. Georges Herlant sur l'Extension de l'Université libre et sur l'Union des anciens étudiants, deux institutions dont il a été, pendant de nombreuses années, l'infatigable et dévoué secrétaire.

Cependant l'Université n'est pas seulement une juxtaposition de Facultés, d'Instituts, d'Écoles spéciales. Elle constitue un organisme vivant, dont tous les rouages, s'inspirant d'un même esprit, s'entr'aident pour une même fin, laquelle consiste à former des hommes d'une culture générale, aussi bien que des savants et des praticiens. C'est cette *Universitas* dont tout d'abord je m'efforcerai de résumer la vie pendant son troisième quart de siècle.

Goblet d'Alviella.

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ DE 1884 A 1909

LES FÊTES JUBILAIRES DE 1884.

L'ouvrage de Vanderkindere s'arrête aux fêtes qui devaient célébrer le premier cinquantenaire de l'Université. Celle-ci comptait en ce moment plus de seize cents inscriptions d'étudiants. Quand on songe qu'elle avait débuté avec un contingent de 96 étudiants et que, encore en 1839, le chiffre des inscriptions ne dépassait pas 300, on se rend compte du chemin parcouru, grâce au dévouement et à l'activité des hommes qui, sans autres ressources que le produit d'une modeste souscription publique, avaient entrepris de fonder à Bruxelles un foyer permanent d'instruction supérieure (1).

Ces fêtes furent modestes, « une cérémonie de famille », comme disait le recteur, Ernest Rousseau, au cours de la séance commémorative qui réunit le 20 novembre 1884, dans le bel édifice communal de la *Maison du Roi*, les membres du Conseil, les professeurs, les agrégés, les étudiants et les anciens étudiants. La réunion était présidée par M. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles. Parmi les discours prononcés en cette occasion, il faut surtout mentionner celui du vénérable docteur De Roubaix, doyen du corps professoral, qui avait choisi

(1) Le total des sommes souscrites ne dépassait pas 45,000 francs. Le premier budget prévoyait 35,000 francs pour le traitement du corps professoral qui dès le début comptait 35 professeurs! « L'Université, — rappelait en 1884 Ernest Rousseau — étant trop pauvre pour acheter un microscope, le professeur mettait le sien à la disposition des élèves; les préparateurs et les prosecteurs formaient eux-mêmes les collections et souvent même prélevaient sur leur modique traitement les sommes nécessaires à l'achat du matériel indispensable. »

comme thème « la nécessité de l'institution d'une université dans une « capitale » (1). M. Buls, de son côté, mit en évidence les liens qui unissaient l'Université à la ville de Bruxelles : « L'Université « libre, dit-il, est pour nous une fille chérie, dont les succès nous « rendent fiers, que nous montrons à l'étranger, avec le noble « orgueil d'une matrone romaine, comme le plus précieux de nos « joyaux. »

Le Recteur remit ensuite aux étudiants un drapeau bleu frangé d'or, dont la hampe supportait une réduction de la statue de Verhaegen. « En remettant ce drapeau entre vos mains, leur dit-il, « l'Université vous prouve qu'elle voit en vous des hommes. Sous la « direction de vos professeurs, élevés, eux aussi, à l'école de la « liberté, vous apprendrez à voir et à penser par vous-mêmes ; à « savoir par vous-mêmes combien est ardu le chemin de la vérité ; « à reconnaître par vous-mêmes les droits et les devoirs des citoyens « d'un pays libre. Vous saurez alors défendre et propager les grands « principes que l'Université proclame et que notre drapeau résume « en deux mots : *libre examen ;* vous serez avec nous les soutiens « d'une noble cause et vous n'oublierez jamais qu'il est pour tous « les soldats un devoir suprême : la fidélité au drapeau. »

A l'issue de la séance, les autorités académiques prirent la tête d'un cortège qui se rendit à l'Université en vue d'inaugurer les nouveaux locaux récemment aménagés pour l'École polytechnique. La journée se termina par un banquet de 375 couverts, que le Conseil communal de Bruxelles offrait dans la grande salle de la Bourse. Les toasts qui y furent échangés, donnèrent les mêmes notes d'enthousiasme, de gratitude et de confiance dans l'avenir qui avaient caractérisé les discours de l'après-midi. Après avoir rappelé une fois de plus com-

(1) *Cinquantième anniversaire de l'Université. — Discours prononcés à la séance solennelle du 20 novembre 1884.* — Bruxelles, Weissenbruch, 1885, vol. g. in-8° de 67 pages.

ment s'était fondée l'Université, l'administrateur-inspecteur, Joseph Van Schoor, s'exprima de la sorte, en portant la santé des autorités communales :

« Si Verhaegen, dont je m'honore d'avoir été l'ami et le collabora-
« teur, pouvait revenir parmi nous, je lui dirais avec orgueil : Voyez
« cette Université, objet de votre dernière pensée et à laquelle, à
« votre lit de mort, je vous ai promis de consacrer tous mes soins et
« toute mon énergie; contemplez ce nombreux corps professoral
« dont je suis entouré, respecté parmi les sommités de la science et
« qui contribue si puissamment au succès de notre œuvre; voyez
« cette innombrable phalange de nos anciens étudiants, dont la plu-
« part se distinguent dans la carrière qu'ils ont embrassée, jetant
« l'éclat de leur talent sur l'Université qui les a faits ce qu'ils sont :
« voyez enfin nos jeunes élèves, pleins d'ardeur, prêts à suivre les
« traces de ceux qui les ont précédés sur nos bancs, appelés, eux
« aussi, à sauvegarder l'avenir de notre chère patrie. Maître, vous
« devez être satisfait ! »

Les étudiants avaient pris une part directe et active à cette solennité par l'organisation d'un cortège et d'un congrès auxquels ils avaient convié leurs camarades de province; par l'inauguration d'une plaque de marbre consacrée à la mémoire de Verhaegen sur le mur d'un des halls universitaires; par la remise d'un maillet d'argent au Grand Orient de Belgique, qui avait longtemps été présidé par Verhaegen et qui, par l'intermédiaire de ses Loges, avait généreusement contribué à la fondation de l'Université; enfin, par une joyeuse représentation théâtrale d'amateurs, qui fit époque dans les fastes estudiantines, et pour les esprits plus graves, par un *gala* au Théâtre de la Monnaie [1].

[1] *L'Université libre de Bruxelles* (1884-1894) par Eug. Lameere et Henri Le Bœuf, candidats en philosophie et lettres. Bruxelles 1895, p. 11. (Tiré à part de la *Revue universitaire*.

DIFFICULTÉS ET DISSENSIONS INTÉRIEURES.

Le souvenir des fêtes qui avaient ainsi réuni, dans un élan commun, toutes les forces de l'Université n'était pas encore effacé que celle-ci faillit perdre tous ses locaux dans les flammes. Le 7 juillet 1886, éclatait, au milieu de la journée, dans les combles de l'édifice, un incendie qui, en deux heures, dévora l'aile gauche, outre la salle académique et les locaux de la bibliothèque. Les collections minéralogiques furent irrémédiablement détruites. Une partie des livres ne fut sauvée que grâce au dévouement des étudiants, que le Conseil remercia, dès le lendemain, dans l'adresse suivante :

Messieurs les Étudiants,

Dans le malheur qui vient de nous frapper, nous avons eu la consolation de reconnaître, une fois de plus, combien l'Université vous est chère. Votre dévouement, votre intrépidité, vos efforts surhumains ont été admirés de tous ceux qui vous ont vus à l'œuvre.

Bien que ces preuves de votre attachement ne nous aient pas surpris, car nous savons depuis longtemps ce que l'Université libre peut attendre de ses élèves, nous en avons été profondément touchés et nous vous en remercions en son nom.

. . . .

Malgré les pertes qu'elle a subies, l'œuvre de Verhaegen reste debout, plus puissante que jamais, soutenue par les sympathies et l'appui de tous les amis de la science et du progrès, forte de l'amour inébranlable de ses enfants, dans lesquels elle vient de trouver et trouvera toujours les plus vaillants, les plus énergiques défenseurs.

Le désastre fut rapidement réparé par la sollicitude de l'administration communale. D'ailleurs, les locaux restés intacts étaient assez nombreux, pour que, en se serrant quelque peu, les étudiants pussent retrouver, à la rentrée d'octobre, tous les cours prévus au programme,

et ce fut heureux, car, dans aucune période de son histoire, l'Université n'a été plus fréquentée. Cette affluence, toutefois, n'était point de nature à causer un plaisir sans mélange. Elle était due, pour une grande part, à la dernière loi organique de l'enseignement supérieur, laquelle, en supprimant le graduat en lettres, avait fait tomber, à l'entrée des Universités, les barrières destinées à les prémunir contre l'invasion d'étudiants mal équipés pour des études sérieuses. Déjà en 1876, alors que le nouveau régime était encore à l'état de projet, le Conseil d'administration avait protesté à la fois contre la suppression du graduat et contre l'introduction de la libre collation des grades par les Universités, en remplacement du système des jurys combinés où siégeaient conjointement des professeurs désignés par le gouvernement et par les établissements libres. Il y avait assurément, pour l'Université de Bruxelles, un certain mérite à repousser ainsi, dans l'intérêt supérieur de la culture nationale, le double cadeau qu'on voulait lui faire au nom de la liberté de l'enseignement. Mais le législateur passa outre, et, si l'on veut savoir ce qu'il en advint, il suffit de relire le passage suivant du rapport que, onze ans plus tard, en 1886, Léon Vanderkindere rédigeait au nom du Conseil d'administration, alors qu'il était de nouveau question de remanier la loi organique :

Ce que nous avions prévu s'est réalisé. De l'avis de tous les hommes compétents, le niveau de l'enseignement a baissé d'une façon inquiétante ; les athénées et les collèges ne parviennent plus à retenir leurs élèves dans les hautes classes ; dès la seconde, la troisième, la quatrième même, ils s'en échappent pour aller, sans préparation suffisante, s'asseoir sur les bancs de l'Université. Ou bien, s'ils terminent leurs études moyennes, l'absence d'un examen d'entrée les dispense de tout effort énergique ; ils ne sont pas pliés à la discipline salutaire du travail. Dans les Facultés de philosophie et de science, le professeur a, en face de lui, quantité de jeunes gens qui n'ont pas encore appris à apprendre ; fatalement, l'enseignement finira par s'en ressentir : pour que les cours ne passent point par-dessus la tête de ses auditeurs, il faudra qu'il s'adapte peu à peu à leur ignorance.

Cette lacune de notre législation n'a pas été comblée. Néanmoins, la loi du 10 avril 1890 a rétabli, comme condition d'admission aux examens universitaires, l'obligation de produire un certificat d'humanités complètes ou, à défaut, de passer un examen sur les matières de l'enseignement moyen. Il est bon de noter que, dès 1885, l'Université de Bruxelles avait devancé cette mesure, en imposant une sérieuse épreuve préalable aux jeunes gens qui ne pouvaient produire un certificat complet d'études moyennes. Mais ce ne furent là que des palliatifs et l'on peut dire, aujourd'hui encore, qu'en général les étudiants entrent à l'Université avec une instruction insuffisante.

D'ailleurs, il allait surgir, pour l'Université de Bruxelles, d'autres difficultés bien plus graves, en ce qu'elles pouvaient compromettre son unité, son organisation et son existence même.

Le parti libéral avait été mis en minorité aux élections de 1884 et ses dissensions n'avaient pas été étrangères à sa défaite. Or, l'Université de Bruxelles a beau s'être toujours maintenue sur le terrain exclusivement scientifique : émettre, dans un pays comme le nôtre, la prétention si naturelle de baser exclusivement l'enseignement sur le libre examen, c'est, pour ainsi dire, faire acte de parti, soit parce qu'on se heurte ainsi à l'Église, dont le parti clérical constitue la représentation politique, soit parce que, comme De Roubaix le proclamait dans les fêtes jubilaires de 1884, « les études désintéressées et consciencieuses conduisent par une pente toute naturelle « aux idées franches, tolérantes et larges du libéralisme ». Tel était également le point de vue où s'était placé Verhaegen, lorsqu'il disait en 1859 : « Ce qui fait la force de notre établissement, ce qui a « consolidé son existence, c'est que, bien qu'émanant d'un parti « politique, il n'en a jamais été l'instrument. Non! l'Université de « Bruxelles n'est point destinée à défendre telle ou telle doctrine « libérale, à venir en aide à telle ou telle nuance d'opinion; sa « mission est de propager les grands principes et spécialement

« celui du libre examen ; elle constitue, si je peux m'exprimer « ainsi, la philosophie du libéralisme. »

Il n'en existe pas moins des nuances dans l'interprétation de cette philosophie et, comme c'est dans les rangs du parti libéral, au sens le plus large du terme, que l'Université de Bruxelles a toujours recruté la masse de ses adhérents, il n'y a pas lieu de s'étonner si les dissensions du libéralisme eurent bientôt leur répercussion dans son sein. Le Conseil d'administration était pris à partie pour sa résistance à toutes les idées nouvelles, et pour sa mauvaise volonté à l'égard des hommes qui les représentaient. Comme il se recrutait presque exclusivement par cooptation, c'est à son mode de nomination qu'on s'en prenait, comme antidémocratique. Les uns soutenaient que la direction de l'Université devait revenir aux professeurs; d'autres y ajoutaient les agrégés, voire les anciens étudiants et même les étudiants, sans préjudice des délégués à désigner directement par les corps extra-académiques qui fournissaient des subsides à l'Université ou qui avaient simplement un intérêt moral à sa prospérité.

D'autres récriminations visaient le recrutement du corps professoral et l'organisation de l'enseignement. On reprochait au Conseil de choisir les professeurs d'après leurs opinions, plutôt que d'après leurs mérites ; de tendre à imposer, en matière politique et philosophique, des doctrines officielles qu'il n'était pas licite de contester en chaire ; enfin, de s'opposer systématiquement à l'extension du programme et au rajeunissement des méthodes [1].

C'est dans ces circonstances que, au mois d'août 1890, la Faculté de philosophie refusa l'*imprimatur* à une thèse, plus ou moins déterministe, présentée pour l'agrégation par un jeune docteur de l'Université qui avait complété ses études à Leipzig sous la direction de Wundt et qui était destiné à devenir, quelques années plus tard, un de nos plus brillants professeurs, M. Georges Dwelshauvers.

(1) Voir, à ce propos, une brochure anonyme où le conflit est envisagé d'assez haut : *Le conflit universitaire, sa signification, sa portée*. Bruxelles, Guyot, 1891.

On ne manqua pas d'attribuer ce refus à l'excellent et digne Guillaume Tiberghien, dont l'enseignement, demeuré fidèle aux doctrines de Krause, avait formé plusieurs générations de libres penseurs, mais qui n'entendait pas s'avancer au delà de ce cadre philosophique. Violemment pris à partie dans quelques journaux, il revendiqua hautement le droit de s'opposer à la pénétration, dans l'Université, des systèmes qui mettaient en question le libre arbitre.

C'était fournir un nouvel aliment aux attaques de ceux qui accusaient l'Université d'abandonner graduellement le terrain du libre examen. Sans doute, la liberté du professeur a ses limites : on ne pourrait tolérer que, de sa chaire, il propage des doctrines immorales; qu'il préconise l'insubordination dans l'Université ou dans l'État; voire qu'il accepte de subordonner la science au dogme. Mais sur le terrain philosophique, aussi bien que dans le domaine politique, économique et social, l'Université de Bruxelles est forcée, par son principe, d'admettre la complète liberté des doctrines; elle ne peut connaître ni orthodoxie ni hérésie, mais seulement la science.

Le recteur était à cette époque M. Marc Philippson, professeur à la Faculté de philosophie. Lorsqu'il voulut prendre la parole à la séance de rentrée — qui, depuis l'incendie de 1886, se tenait dans la salle gothique de l'hôtel de ville — sa voix fut couverte par des murmures et des sifflets qui visaient en lui le récent verdict de sa Faculté.

M. Buls, qui présidait, donna alors, comme bourgmestre, l'ordre d'introduire la police; celle-ci tenta d'expulser les perturbateurs, mais elle réussit seulement à augmenter le tumulte. La séance dut être levée dans un désordre sans précédent.

Bien que la scène se fût passée dans un édifice communal, les étudiants s'empressèrent de crier à la violation de leurs « privilèges » et l'indignation gagna une partie du corps professoral. De son côté, le Comité de l'Union des anciens étudiants envoya une protestation contre l'intervention de la force publique dans une cérémonie univer-

sitaire, et demanda que, désormais, la présidence du Conseil d'administration fût transférée du bourgmestre au recteur ou à l'administrateur-inspecteur.

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR.

Cette agitation coïncidait précisément avec la vacance des fonctions d'administrateur-inspecteur. L'administrateur qui avait succédé à Verhaegen en 1862, Joseph Van Schoor, était un des derniers survivants de cette forte génération qui avait donné à l'Université et au libéralisme les Verhaegen, les Delfosse, les Tielemans, les de Brouckere. Libéral sans compromission ni faiblesse, mais doué d'un bon sens et d'un tact qui n'excluaient pas l'énergie, il n'avait cessé de se consacrer tout entier à la prospérité de l'établissement que Verhaegen lui avait confié en mourant. Affaibli par l'âge, ayant presque perdu la vue, il estima qu'il devait remettre les rênes à des mains plus jeunes et il avait donné sa démission en juillet 1889 [1].

Deux candidats étaient en présence pour recueillir sa succession : tous deux politiciens en vue, avocats éminents, recommandés par leur savoir et leur intégrité autant que par leur éloquence, l'un, M. Charles Graux, ministre des finances dans le dernier cabinet Frère-Orban ; l'autre, M. Paul Janson, chef sympathique du parti libéral progressiste. Ce fut M. Graux qui l'emporta au sein du Conseil par 12 voix contre 5 données à son compétiteur, et cette élection fournit un nouveau stimulant à la campagne contre la composition du Conseil.

Le désordre, du reste, n'avait fait que s'accroître et avait pénétré jusque dans les auditoires. A la suite d'une bousculade qui compromettait gravement la dignité professorale, M. Philippson renonça à ses fonctions de recteur et, bientôt après, donna sa démission de professeur pour retourner en Allemagne. Son départ, qui enleva à l'Uni-

(1) Voir le Rapport sur l'année académique 1894-1895, p. 4-10.

versité un excellent professeur et un historien de grand mérite, n'amena qu'un apaisement temporaire. Mais Léon Vanderkindere fut élu recteur, le 20 janvier 1891, dans une assemblée extraordinaire du corps professoral, et sa main ferme, non moins que sa popularité de bon aloi, achevèrent de rétablir la discipline. Le conseil, du reste, pour la première fois depuis la fondation de l'Université, s'abstint de tenir une séance solennelle à la rentrée d'octobre 1891, afin de ne pas fournir aux étudiants l'occasion de renouveler leurs manifestations bruyantes. Ceux-ci se bornèrent à voiler de crêpe la devise : *Libre examen*, brodée sur le drapeau qu'ils portaient dans les cérémonies.

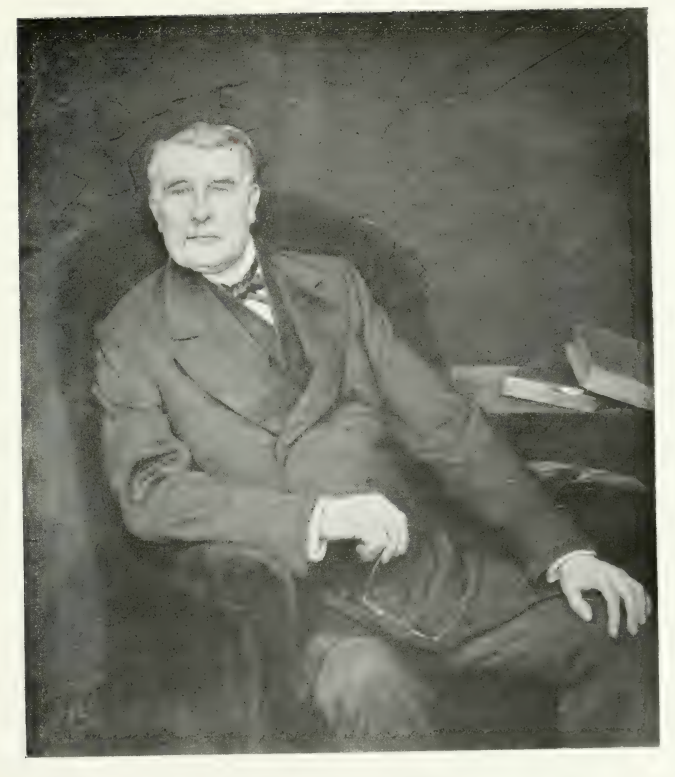
Il convient d'ajouter que le corps professoral de certaines Facultés semblait en majorité gagné aux solutions les plus radicales. La Faculté des sciences et l'École polytechnique avaient donné leur appui officiel à un projet de révision des statuts, qui supprimait les fonctions de membre permanent et constituait le Conseil au moyen de quinze membres à désigner par les professeurs, en outre du recteur, du pro-recteur et de sept délégués nommés par des corps étrangers. C'était définitivement remettre la direction de l'Université au corps professoral. M. Graux dit à ce propos dans son rapport annuel de 1890-1891 :

Il n'est pas d'Université au monde, où le corps enseignant dispose en maître de l'Université. Partout il existe un pouvoir qui possède l'Université, en conserve la direction supérieure et la tradition. Ce peut être l'État, une ville, les administrateurs de la fondation. Partout il y a une construction stable et permanente sur laquelle s'appuie l'édifice du corps enseignant, formé d'éléments divers, variables et incessamment renouvelés ([1]).

A la vérité, il ajoutait aussitôt :

Il n'est pas d'Université au monde où le corps enseignant jouisse d'une plus grande indépendance.... Dans l'ordre scientifique, le rôle du corps profes-

([1]) Rapport sur l'année académique 1890-1891. Bruxelles, 1892, p. 13-14.



Joseph VAN SCHOOR

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE 1862 A 1890

décédé le 30 mars 1895.

D'après un tableau par A. CLUYSENAAR.

soral est prépondérant. Son enseignement est absolument libre. Il n'est pas de mesure recommandée par les Facultés dans l'intérêt de la science, qui n'ait été réalisée, lorsque les ressources de l'Université le permettaient. Son indépendance scientifique est fortifiée par l'influence presque toujours décisive qu'il exerce dans le recrutement de son personnel. Non seulement les professeurs nomment le recteur, mais, par une tradition constamment suivie, quoique les statuts ne contiennent aucune prescription à cet égard, les Facultés présentent des titulaires nouveaux pour les chaires vacantes, et, à de très rares exceptions près, leurs choix sont ratifiés par le Conseil.

DÉVELOPPEMENTS ET RÉFORMES.

La majorité du Conseil, consciente du péril, s'efforçait de donner satisfaction à ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les critiques qu'on formulait. Trois sièges de membres permanents étaient vacants; le Conseil désigna, pour les remplir, des personnalités dont la science, le libéralisme et le dévouement étaient inattaquables : le chimiste Jean Stas, le jurisconsulte Polydore De Paepe et M. Ernest Solvay. Il avait aussi à nommer un membre permanent pour représenter le Conseil communal de Bruxelles : son choix s'arrêta sur un ancien recteur, M. Depaire; ce qui portait à 11 sur 18 le nombre des professeurs ou anciens professeurs siégeant au Conseil. Bientôt même, le 18 août 1891, il instituait un Conseil académique formé de onze membres, directement ou indirectement choisis par le corps professoral, savoir : le recteur, les cinq présidents des Facultés et les cinq professeurs qui représentaient ces dernières au Conseil d'administration.

Ce nouvel organisme, destiné à former un lien entre les Facultés, en même temps qu'entre ces dernières et l'autorité administrative, eut pour attributions de dresser le programme annuel des cours ; de recevoir, pour les transmettre au Conseil d'administration, les réclamations des professeurs et des étudiants concernant l'enseignement universitaire ; de donner son avis sur tous les objets qui lui seraient

renvoyés par l'autorité académique et même de prendre l'initiative dans les questions relatives à l'organisation des études.

En même temps, le Conseil abordait les réformes que nécessitait la loi organique de l'enseignement supérieur promulguée le 10 avril 1890. Un certain nombre de cours furent ajoutés au programme dans les diverses Facultés et trois nouveaux règlements furent édictés, portant, celui du 4 juillet 1891, sur la collation des grades académiques; celui du 10 juillet, sur le doctorat spécial et l'agrégation ; celui du 16 juillet, sur la collation des diplômes scientifiques. Le second était surtout important, en ce qu'il mettait fin aux inconvénients engendrés par l'absence de distinction marquée entre l'agrégation et le doctorat.

Le doctorat a simplement pour objet de constater la capacité du candidat. L'agrégation est, en réalité, le premier degré du professorat. Originairement, les agrégés étaient nommés par le Conseil, sans condition de diplôme. Plus tard, on admit que les docteurs ayant passé leur examen avec la plus grande distinction, seraient inscrits de plein droit parmi les agrégés; enfin on introduisit les thèses d'agrégation, avec cette réserve qu'elles ne pourraient être soumises à l'épreuve publique qu'après leur admission par la Faculté compétente. Le Conseil ne maintint l'obligation d'une thèse que pour les épreuves conduisant aux doctorats spéciaux organisés par la loi de 1890 ; d'autre part, revenant en partie au système originaire, il assuma le droit de nommer lui-même les agrégés. Il fut décidé, en outre, que les agrégés pourraient être invités à donner des cours sur des sujets de leur choix, approuvés par la Faculté.

Le 20 juin 1891, le corps professoral désigna comme recteur, par un vote presque unanime, M. Hector Denis, dont le choix, justifié d'ailleurs par les travaux et les mérites du fécond sociologue, pouvait passer pour une avance à la Faculté des Sciences ainsi qu'aux éléments les plus progressistes de l'Université. D'autre part, la Faculté des sciences avait proposé à l'agrégation Élisée

Reclus, le célèbre géographe français, connu pour ses opinions politiques exaltées. Après avoir ratifié cette proposition, le Conseil, sur l'initiative de M. Hector Denis, invita le nouvel agrégé à venir donner un cours de géographie comparée dans la section des sciences sociales récemment organisée : M. Reclus accepta, mais demanda à ajourner son cours jusqu'en 1894, lorsqu'il aurait terminé son grand ouvrage sur l'histoire de la terre. Il n'est pas inutile de rappeler que, dès 1889, le Conseil avait conféré l'agrégation à un représentant distingué de l'école positiviste, M. Guillaume De Greef, et l'avait autorisé à donner un cours libre de sociologie dans la section des sciences sociales.

Ces mesures diverses accentuèrent la détente. Le projet de revision des statuts fut retiré par ses auteurs. Le calme s'était même suffisamment rétabli pour qu'on pût fixer au 17 octobre 1892 une séance solennelle de rentrée. M. Denis s'était spontanément interposé pour obtenir des étudiants qu'ils s'abstinssent de troubler la cérémonie. On avait, du reste, pris la précaution de convoquer la réunion, non plus à l'Hôtel de ville, mais à l'Université même, dans le modeste auditoire qui remplace l'ancienne salle académique.

Tout se passa sans encombre et M. Graux, dans son discours d'ouverture, profita de l'occasion pour donner de la liberté d'enseignement au sein de l'Université une définition qui ne laissait rien à désirer :

Le libre examen, tel qu'on l'entendait à l'époque où l'Université fut instituée, c'était surtout la vérité puisée aux sources de la raison, le dogme exclu du domaine de la science; c'était l'enseignement supérieur délivré des chaînes de l'orthodoxie... Aujourd'hui d'autres doctrines revendiquent une place à côté des premières et l'Université de Bruxelles trahirait son principe, si elle tendait à les proscrire.

Le libre examen, dans son application actuelle, a pris un sens moins précis et plus large. Ce n'est plus seulement le refus d'accepter le dogme comme source de la vérité scientifique; c'est une liberté égale assurée aux systèmes

divergents, à la seule condition qu'ils aient acquis droit de cité dans le domaine de la science.

Dès qu'un savant a été accueilli à l'Université de Bruxelles, son enseignement y jouit d'une entière indépendance. Comme sa propre responsabilité scientifique est seule engagée, puisqu'il ne parle qu'en son nom, il appartient à tous de le critiquer, mais nul n'a le droit de censurer ses doctrines.

Ainsi, aujourd'hui encore, dans l'enseignement qui se diversifie, on retrouve l'image exacte du mouvement des idées, divisé en courants qui se heurtent, et l'Université, qui ne demande à ses professeurs que la science et la bonne foi, continue à marcher vers la lumière, en prenant pour seul guide la liberté.

Quelques semaines après, M. Georges Dwelshauvers, qui s'était représenté à la Faculté de philosophie et lettres, sous l'empire du nouveau règlement, était reçu docteur spécial en philosophie, après avoir brillamment soutenu une thèse sur « les principes de l'idéalisme scientifique ». Au mois de juillet 1893, le Conseil l'autorisait à donner dans la section des sciences sociales un cours libre sur la psychologie expérimentale, et ainsi se termina un incident qui avait failli amener, quatre années plus tôt, la crise latente dont les premiers mois de 1894 allaient voir l'explosion.

Cette période d'activité vit se créer ou se préparer diverses institutions qui devaient graduellement transformer l'enseignement universitaire et le mettre à la hauteur des nécessités de l'époque. Pour remplir sa mission, un établissement d'instruction supérieure doit développer chez ses étudiants le goût des recherches personnelles et fournir à ses professeurs, voire à ses anciens étudiants, les moyens de poursuivre des études qui dépassent les limites des programmes. C'est ce qu'avaient compris quelques hommes d'initiative, malheureusement paralysés dans leurs modestes efforts par une pénurie de ressources, dont on n'a pas suffisamment tenu compte dans les reproches d'inaction adressés aux administrateurs de l'époque. Dès 1889, M. Hector Denis avait établi, à l'aide de quelques fonds fournis par un étranger, le docteur Casimir, un laboratoire de psychophysique,

qu'il n'a cessé de développer depuis lors, pour le tenir au courant de nouveaux problèmes. Les années suivantes virent se multiplier les cours pratiques, dont l'initiative avait été prise à la Faculté de philosophie par Léon Vanderkindere et à la Faculté des sciences par M. Lameere.

En 1891, M. Léo Errera ouvre à ses frais un Institut de botanique. Des cercles d'étudiants se fondent, qui se livrent en commun à des travaux scientifiques et publient des bulletins. En 1891, paraît la *Revue universitaire*, destinée à publier des travaux de professeurs et d'étudiants. En 1893, MM. les professeurs Leclère et Monseur organisent, sur le modèle des institutions analogues qui fonctionnent en Angleterre, l'*Université itinérante* qui devait devenir l'*Extension universitaire* et l'*Extension de l'Université de Bruxelles* (1).

Malheureusement l'outillage manquait non moins que les locaux, surtout pour les Facultés scientifiques. En ce qui concerne la Faculté de médecine, cet inconvénient s'aggravait des périls que faisait courir à la santé des étudiants l'installation des études anatomiques dans des salles d'hôpitaux insuffisamment aménagées. C'est alors, au cours de 1893, que des généreux donateurs intervinrent dans des proportions inespérées. M. Ernest Solvay, qui avait déjà jeté les bases d'un Institut consacré à des recherches sur le rôle de l'électricité dans les phénomènes biologiques, offrit à l'Université de la doter d'un Institut de physiologie où s'organiseraient spécialement les études relatives aux manifestations et aux lois de la vie. M. Raoul Warocqué, de son côté, mit à la disposition de l'Université les sommes nécessaires pour construire un Institut d'anatomie capable de satisfaire à toutes les exigences de la science et de l'hygiène. Enfin, un groupe de philanthropes, MM. Alfred Solvay, Georges Brugmann, le baron Léon Lambert et Fernand Jamar, proposèrent d'élever à leurs frais un

(1) LAMEERE et LEBŒUF, *l'Université libre de Bruxelles*, Bruxelles, 1895. — Voir aussi notice ci-après (2e partie).

Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique pour les études qui servent de base à la sérothérapie. La ville de Bruxelles, choisie par les donateurs comme intermédiaire légale pour réaliser leurs louables intentions, accepta de fournir, dans l'enceinte du parc Léopold, les terrains nécessaires à l'édification des nouveaux instituts.

On trouvera plus loin une notice spéciale sur ces fondations ; il est, toutefois, un point sur lequel l'auteur, M. Paul Heger, n'a pu suffisamment insister : sa part intense dans les négociations qui en préparèrent l'érection et dans les travaux qui en assurèrent le fonctionnement.

INCIDENT RECLUS.

Il semblait que l'année 1893 dût être marquée d'une pierre blanche dans les annales de l'Université, lorsque, l'avant-dernier jour de décembre, le Conseil d'administration reçut, par l'entremise du recteur, communication d'une lettre dans laquelle Élisée Reclus, demandait à commencer ses leçons vers les premiers jours de mars. Ce fut le point de départ d'incidents auxquels on ne peut faire allusion sans rappeler des souvenirs pénibles, mais qu'il est impossible de passer sous silence dans une notice consacrée à l'histoire de l'Université et qu'on peut, d'ailleurs, à la distance actuelle des événements, résumer en termes suffisamment objectifs pour ne pas s'exposer à réveiller des dissidences définitivement assoupies.

A ce moment, l'opinion était vivement émue par les récents attentats des anarchistes. La bombe de Vaillant venait d'éclater dans l'hémicycle de la Chambre française ; le coupable allait passer en cour d'assises ; un membre de la famille Reclus était soupçonné de complicité ; enfin, à Bruxelles même, on avait, vers la fin de décembre, distribué, dans les couloirs de l'Université, une apologie du mouvement anarchiste tirée d'une ancienne publication d'Élisée Reclus. Le Conseil jugea donc prudent, malgré l'opposition du recteur, d'ajourner

l'ouverture du cours, ce que l'administrateur-inspecteur expliqua en ces termes dans une lettre adressée à l'intéressé :

Les cours consacrés à l'enseignement des sciences sociales sont maintenant ouverts au public. On n'exige de ceux qui y assistent ni inscription ni carte d'entrée. Le vôtre réunirait assurément des auditeurs en très grand nombre et, dans les circonstances actuelles, il pourrait se mêler à la foule attirée par votre science et votre renommée, des groupes qui se livreraient à des manifestations sympathiques ou hostiles, inspirées par des mobiles étrangers à vos leçons. Pour éviter des faits de ce genre, qui porteraient atteinte à la fois à la dignité de votre enseignement et à l'ordre d'une institution exclusivement consacrée à la science, le Conseil d'administration a pris la décision que j'ai l'honneur de vous faire connaître.

Quelques journaux, aussitôt instruits de cette décision, présentèrent l'ajournement comme la suppression définitive du cours. Dès la rentrée du nouvel an, les étudiants commencèrent à s'agiter. Le 7, une des nombreuses sociétés estudiantines, le *Cercle universitaire*, vota un ordre du jour dans lequel, « regrettant l'atteinte portée au principe du libre examen par l'ajournement indéfini du cours de M. Reclus », il demandait au Conseil d'accorder une salle de l'Université, pour y organiser ce cours en dehors de la participation des autorités académiques. Deux autres cercles d'étudiants se joignirent à cette protestation en termes moins mesurés, insistant également pour que leur lettre fût communiquée au Conseil.

Il importe d'établir quelles étaient les dispositions des parties en présence. M. Graux s'est exprimé en ces termes dans son rapport du 1er février suivant :

Certes, ces écrits étaient offensants pour le Conseil. Des étudiants ne peuvent sans manquer gravement au respect qu'ils doivent à la plus haute autorité de l'Université, gardienne du principe sur lequel celle-ci est fondée, lui adresser le reproche de le trahir ou de le violer. Mais l'intention d'offenser pouvait ne point exister. On conçoit d'ailleurs que, déçus momentanément dans leur

désir d'entendre les leçons d'un savant renommé, ils aient exprimé des regrets. Si étrange que pût paraître l'imputation de violer le principe du libre examen en ajournant un cours de géographie, les jeunes gens signataires de ces protestations pouvaient avoir été trompés et être de bonne foi ; c'est à leur âge que les mots exercent surtout leur empire. Le devoir des autorités universitaires est de se montrer toujours bienveillantes et paternelles. Il s'agissait donc d'une faute qu'il était aisé d'atténuer et même de faire disparaître ([1]).

M. Graux convoqua donc séparément au secrétariat, le 11 janvier, les trois présidents qui avaient signé ces adresses et leur demanda, non de revenir sur leurs ordres du jour, mais simplement de retirer leur lettre d'envoi au Conseil ; sans quoi ils s'exposeraient à des mesures disciplinaires. Tous trois répondirent qu'ils en référeraient à leurs cercles.

Mais, dès le lendemain, un comité de protestation, se constituait en dehors des étudiants.

Après avoir voté le principe d'une adresse à Élisée Reclus, pour déplorer l'atteinte portée en sa personne « à la liberté de l'enseignement et à la liberté de la science », ce Comité adopta un ordre du jour où il encourageait les étudiants dans leur attitude et promettait de soutenir ceux qui seraient menacés de peines disciplinaires. Le texte de ses résolutions fut immédiatement livré aux journaux et distribué, dès le lendemain, aux abords des auditoires. En même temps, il convoquait pour le 15 janvier une assemblée publique qui, après une série de discours enflammés, vota à son tour une résolution promettant aux étudiants « aide jusqu'au bout » et concluant de la sorte :

Si les auteurs de la résolution coupable qui vous a soulevés, n'ont pu trouver dans leur maturité les conseils qui sauvegardent l'honneur de l'établissement qu'ils ont la prétention de diriger, que ce soit votre jeunesse et vos actes qui les leur donnent sans ménagements. Il importe de démontrer à ce corps

([1]) *Rapport de M. l'Administrateur-inspecteur au Conseil d'administration de l'Université*, brochure de 24 pages. Bruxelles 1894.

qui se recrute lui-même qu'il n'est plus en accord avec le large esprit qui doit inspirer une Université qui se dit libre.

Ne comptez ni avec les menaces par lesquelles on essaye de vous intimider, ni avec les périls scolaires qu'on vous fait entrevoir. Vous avez avec vous l'opinion irritée et la justice de votre cause. On ne saurait et on n'oserait vous atteindre.

Ne faiblissez pas. On parle de vous contraindre à la soumission.

C'est vous qui avez le droit de crier à la pédagogie arrogante et oppressive : se soumettre ou se démettre.

Cette déclaration de guerre portait dix-huit signatures, parmi lesquelles celles d'un professeur, le docteur Crocq, et d'un agrégé chargé de cours, M. De Greef.

LA CRISE CHEZ LES PROFESSEURS ET CHEZ LES ÉTUDIANTS.

Il est incontestable que parmi les chefs du mouvement, beaucoup croyaient sincèrement le libre examen en péril et poursuivaient exclusivement ce qu'ils regardaient comme une réorganisation nécessaire de l'Université. Ils pensaient amener le Conseil à capituler; mais ils se rendaient compte que, pour obtenir ce résultat, il leur fallait le concours des étudiants, d'une partie importante du corps professoral, enfin des divers corps politiques qui votaient des subsides à l'Université.

Les étudiants, du moins leur fraction la plus agissante, se laissèrent aisément persuader, d'autant que la solidarité estudiantine était en jeu et on sait combien est puissant, dans la jeunesse, ce sentiment, d'ailleurs très généreux et légitime.

Le 13 janvier, les délégués de 17 cercles d'étudiants adoptèrent un ordre du jour ainsi rédigé :

Les comités des cercles d'étudiants de l'Université libre de Bruxelles, réunis d'urgence, ne reconnaissant à aucune autorité le droit de leur défendre de

penser ce qui leur plaît et de déclarer ce qu'ils pensent, passent outre aux menaces de M. l'administrateur-inspecteur.

L'assemblée des présidents et membres des comités des cercles universitaires, réunis d'urgence, engage les cercles universitaires à couvrir les présidents menacés.

Trente-huit étudiants signèrent ce manifeste qui fut immédiatement envoyé à l'administrateur-inspecteur. En présence de cet acte d'indiscipline, le Conseil d'administration, convoqué pour le 19, prit la résolution suivante :

Les signataires des écrits adressés au Conseil seront appelés successivement et individuellement par M. le recteur ou à son défaut par M. le prorecteur qui leur montrera la gravité de ces communications et les exhortera à ne pas maintenir la participation qu'ils y ont prise.

Les étudiants qui, malgré l'avertissement de M. le recteur persisteraient dans les déclarations qu'ils ont envoyées au Conseil d'administration et ceux qui ne se rendraient pas à la convocation de M. le recteur, ne seraient plus admis à fréquenter les cours de l'Université.

En même temps qu'il convoquera les étudiants, M. le recteur adressera une communication à leurs parents afin d'obtenir leur concours.

M. Denis avait vivement protesté contre un appel éventuel au prorecteur, où il découvrait une violation des statuts et où il voyait une manifestation de défiance à son égard. Il convoqua donc le corps professoral pour le 19. M. Graux se rendit également à cette réunion et se retira, quand il eut exposé sa façon de voir. L'assemblée, après avoir entendu M. Denis, affirma sa confiance et sa sympathie à l'égard de l'honorable recteur; mais en même temps, par 55 voix contre 5, elle repoussa la proposition d'un vœu pour que « le Conseil retire toutes les mesures d'exclusion, laissant au recteur, « le soin et le devoir de faire les représentations et les admonesta- « tions qu'il jugera nécessaires ». Par 52 voix et 5 abstentions, elle adopta ensuite la résolution suivante, rédigée par M. Van der Rest :

Le corps professoral de l'Université libre de Bruxelles, considérant que le Conseil d'administration constitue la représentation régulière de l'Université de Bruxelles ;

Considérant que l'acceptation des décisions qu'il prend n'enlève en rien, ni aux professeurs, ni aux étudiants, leur liberté d'appréciation, quant à la justification ou à l'opportunité des mesures prises ;

Considérant que les décisions intervenues à l'égard des étudiants ne peuvent pas être comprises en ce sens qu'une atteinte quelconque serait portée à leur liberté, mais vise uniquement à obtenir d'eux la discipline sans laquelle aucune institution et spécialement aucune institution d'enseignement supérieur ne peut se maintenir ni prospérer ;

Invite les étudiants à retirer les communications qu'ils ont adressées au Conseil d'administration, et, confiant dans le dévouement des étudiants à l'Université, est convaincu que toute mesure disciplinaire deviendra sans objet.

Cette attitude du corps professoral montra aux inspirateurs du mouvement qu'ils n'avaient plus guère à espérer de ce côté. Jusqu'au dernier moment, ils avaient cru à une rupture violente du Conseil avec le recteur et une fraction notable des professeurs. Ici encore, ils furent déçus. Le docteur Crocq, cité devant le Conseil, offrit des explications qui furent jugées suffisantes. Quant à M. De Greef, qui avait, du reste, décliné la compétence du Conseil, il vit sans surprise rompre les liens qui l'attachaient officiellement à l'Université. M. Denis, invité à exécuter la décision du Conseil, avait préféré donner sa démission dans une lettre très digne qu'il lut à la séance du 25 janvier :

Bruxelles, 17 janvier 1894.

Mes chers Collègues,

Vous m'avez confié le rectorat dans des circonstances exceptionnelles; je me suis appliqué avec dévouement à apaiser les esprits et à rétablir l'harmonie.

Un incident nouveau, qu'il n'a pas été en mon pouvoir de conjurer, place

encore notre chère Université dans une situation grave. Je n'ai pas donné mon adhésion aux mesures adoptées par le Conseil d'administration en vue d'y mettre un terme. Je viens vous déclarer que ma conscience m'interdit d'en poursuivre l'exécution. C'est le cœur plein d'amertume que je remets entre vos mains le mandat que vous m'avez fait le grand honneur de me confier.

Agréez, etc.

HECTOR DENIS.

Comme M. Denis se retirait, il fut entouré d'étudiants qui le suppliaient de se mettre à leur tête. « Je viens de donner ma démis-« sion, leur répondit-il. J'espère que l'ordre continuera à régner « dans l'Université. Ma première pensée en prenant le rectorat, a été « de compter sur vous pour le maintien de l'ordre. J'ai réussi. Ma « dernière pensée, en le quittant, est encore de m'adresser à vous « pour qu'il soit maintenu. » [1]

SUSPENSION ET REPRISE DES COURS.

Léon Vanderkindere assuma alors l'autorité en sa qualité de prorecteur. Cependant il agit avec tact et prudence. Quelques adversaires du Conseil avaient escompté l'effet d'une répression énergique, englobant non seulement les signataires des manifestes, mais encore les 246 étudiants qui, dans l'intervalle, avaient fait parvenir une déclaration de solidarité avec leurs camarades compromis. Le prorecteur, se refusant à tenir compte de cette déclaration, ne cita devant lui que les 38 signataires du manifeste voté, le 13 janvier, par la Fédération des cercles, et demanda simplement à ces jeunes gens d'affirmer qu'ils n'avaient pas eu l'intention d'offenser le Conseil : « Je vous laisse, leur dit-il, le choix de la formule ; j'accepterai « toutes celles qui exprimeront l'intention sincère de ne point per-

(1) *Indépendance belge* du 25 janvier 1894.



Léon VANDERKINDERE

RECTEUR EN 1880-81, EN 1881-82 ET EN 1890-91

décédé le 9 novembre 1906.

D'après un buste par Mlle Sylvie Vanderkindere.

« sister dans l'attitude de révolte contre les autorités qui ont pour « devoir de maintenir la discipline dans l'Université. » (1)

Vingt-deux étudiants remirent alors des déclarations qui furent acceptées comme satisfaisantes. Six s'y refusèrent et furent exclus de l'Université. Mais alors douze autres écrivirent au prorecteur, demandant à être entendus, en vue de déclarer qu'ils regrettaient de n'avoir pu signer également la déclaration incriminée et qu'ils le priaient de les considérer comme signataires. — Cet incident fit porter à 18 le chiffre des exclusions.

Lorsque, à la suite de ces mesures, Vanderkindere vint, le 30, donner son cours à la Faculté de philosophie, il fut accueilli par les huées d'une centaine d'étudiants massés dans les couloirs. Il n'en acheva pas moins sa leçon, applaudi et défendu par ses élèves; puis, le tumulte augmentant, il décida, d'accord avec l'administrateur-inspecteur, la suspension des cours qui fut immédiatement affichée aux valves et notifiée au corps professoral.

Cependant l'*Union des anciens étudiants*, dont le Comité avait déjà fait un vain appel au sang-froid, se réunit le 21 janvier pour statuer sur une proposition ainsi conçue, dont elle avait été saisie par M. Émile Vandervelde : « L'*Union* donnera son appui matériel et « moral au cours d'Élisée Reclus et désigne six délégués au Comité « organisateur. »

Après une longue et vive discussion, la question préalable fut écartée par 113 voix contre 103; mais, en ce moment, l'assemblée devint si tumultueuse que le président, M. Léon Lepage, suspendit la séance et après une vaine tentative pour la reprendre, descendit de l'estrade avec les membres du bureau. Une partie de l'assemblée quitta la salle; le reste des assistants, ayant installé le docteur Martha au fauteuil, adopta par 73 voix la motion de M. Vandervelde.

(1) *Rapport du Prorecteur au Conseil d'administration*, brochure de 8 pages. 1er février 1894. — Cf. *Fédération des Cercles universitaires; rôle des Étudiants dans le conflit.* Brochure de 16 pages, Bruxelles. Guyot, 1894.

Le Comité estimait que le vote s'était produit dans des conditions irrégulières. Néanmoins, tenant compte du fait que seule une faible partie de l'*Union* prenait habituellement part aux assemblées, il décida d'adresser à tous les membres une circulaire dans laquelle il les priait de faire connaître leur opinion sur la proposition soumise à la dernière assemblée générale, et le 4 février, dans une nouvelle réunion convoquée sur la demande de vingt membres, il communiqua les résultats de ce referendum. Sur 601 membres consultés, 104 s'étaient prononcés en faveur de la motion; 302 l'avaient repoussée; 26 avaient donné une réponse équivalente à une abstention.

La légalité de cette procédure fut contestée ; mais l'assemblée passa outre. M. Paul Janson, après avoir déclaré que, tout en maintenant ses appréciations personnelles, il n'entendait pas en faire retomber les conséquences sur les étudiants, présenta un ordre du jour ainsi conçu : « L'assemblée émet le vœu qu'une amnistie soit décrétée par le Conseil. » — Ce vœu, accepté par les professeurs présents, fut adopté à la presque unanimité, sur une nouvelle déclaration de M. Janson, affirmant qu'on pouvait s'y rallier, sans que cette adhésion impliquât un blâme à l'adresse du Conseil.

De son côté M. Émile Feron proposa la résolution suivante :

Considérant que les déclarations publiées par M. l'administrateur-inspecteur ont cette signification qu'il entre dans les intentions du Conseil d'administration d'ouvrir ultérieurement le cours Reclus à l'Université;

Considérant qu'en présence de ces déclarations, il n'y a plus lieu de discuter actuellement l'organisation du cours de M. Reclus en dehors de l'Université ;

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

M. Feron conclut en ces termes : « Acceptons la promesse du Con-« seil. Voilà donc une seconde cause de divergence entre nous qui « disparaît. Réjouissons-nous en et levons la séance dans une pensée « de paix générale. » — Ainsi commentée, la motion rencontra dans

l'assemblée une approbation presque générale, que M. Émile Vandervelde souligna, en reprochant à M. Feron d'avoir recueilli des applaudissements auxquels il n'était pas accoutumé. Il est vraisemblable que, si la réunion s'était terminée incontinent, un grand pas eût été fait vers la solution amiable du conflit. La grande majorité de l'assemblée n'en demandait pas davantage. Mais alors de nouvelles propositions surgirent; la discussion reprit de plus belle et, quand on se sépara, après le vote, par 152 voix contre 108, de la question préalable proposée par M. Broquet, député de Tournay, l'effet des paroles conciliantes, prononcées de part et d'autre, n'en était pas moins détruit.

Cependant la fermeture de l'Université avait donné à réfléchir. Les familles des étudiants commençaient à s'alarmer et la joie exubérante des journaux cléricaux achevait de caractériser le danger. — Le 10 février, le corps professoral se réunit, sur la convocation du prorecteur, pour aviser à la situation et élire un nouveau recteur. Après avoir rejeté, par 42 voix contre 10, un vœu en faveur d'une amnistie intégrale, proposé par M. Hermann Pergameni, l'assemblée adopta, par 40 voix contre 10 et 2 abstentions, cette déclaration formulée par M. Paul Heger :

Considérant qu'il est d'intérêt primordial pour l'Université de reprendre sans tarder la marche régulière des cours;

Considérant que la situation permet de recourir à des mesures d'indulgence; mais que les étudiants qui ont participé aux derniers événements ont le devoir de justifier ces mesures et de les rendre définitives par le respect de l'ordre et des autorités académiques et par la correction de leur attitude;

Le Corps professoral émet le vœu :

Que la réouverture des cours soit fixée à la date la plus rapprochée possible;

Que la réinscription soit accordée à tous les étudiants qui en feront la demande;

Qu'afin d'assurer l'ordre et la discipline indispensables à la bonne marche des études, les articles des statuts et règlements qui concernent les étudiants

soient portés à leur connaissance, au moment où ils s'inscrivent ; l'inscription impliquant adhésion à ces mesures réglementaires.

L'assemblée passa ensuite à la nomination du recteur. Le docteur Rommelaere fut élu par 40 voix sur 52 votants. Le choix était heureux à raison de la popularité qu'avaient valu au nouveau recteur la rondeur de ses manières et son dévouement à l'Université, non moins que la valeur de son enseignement et la haute situation qu'il occupait dans le monde médical.

Le surlendemain, le Conseil décida que les cours seraient repris le mardi 13 février ; que la réinscription serait accordée à tous les étudiants exclus qui se présenteraient au secrétariat de l'Université ; enfin, qu'on se bornerait à leur donner lecture des statuts et règlements qui les concernaient, « l'inscription impliquant adhésion à ces « dispositions réglementaires ».

Les cours se rouvrirent le mardi dans le plus grand calme, sans guère d'allusions aux événements qui venaient de se passer. Cependant, aucun des dix-huit exclus ne s'était présenté pour se faire réinscrire et, à la suite d'un meeting tenu au dehors, cinquante-six étudiants envoyèrent au recteur, pour être transmis au Conseil, un nouveau manifeste où ils déclaraient se solidariser avec leurs camarades proscrits. Mais le nouveau recteur, ayant fait appeler les signataires, leur fit comprendre que la formalité de la réinscription n'avait nullement pour objet d'imposer aux exclus le sacrifice de leur appréciation personnelle sur le caractère de la mesure prise à leur égard ; que tous les étudiants restaient libres de leurs opinions ; qu'on ne leur commandait, comme par le passé, que le respect de l'ordre et de la discipline. Comme ils faisaient mine d'insister, il ajouta, avec sa familiarité habituelle, qu'il se refusait à faire près du Conseil la commission dont ils voulaient le charger, et l'affaire en resta là. Les exclus, de leur côté, ayant obtenu de M. Rommelaere la confirmation des explications données à leurs camarades, se réunirent à nouveau et décidèrent, par 10 voix contre 7, qu'il y avait lieu de se faire réins-

crire. — Un seul resta irréductible et ne reparut plus aux cours.

Je me suis quelque peu étendu sur cet épisode, parce qu'il faillit mettre en péril l'œuvre de Verhaegen et qu'il marque une date importante dans l'histoire de l'Université. On peut presque dire que ce fut une crise de croissance. En tout cas, cette crise eut des effets salutaires : la disparition des équivoques sur la direction et sur le principe même d'un enseignement qui n'aurait pas de raison d'être, s'il n'était fondé sur le libre examen ; — le sentiment grandissant du danger qu'il y a, pour les institutions, plus encore que pour les hommes, à faire intervenir dans la science les préoccupations de la politique ; — le rétablissement non seulement de la discipline compromise par les désordres et les hésitations des années précédentes, mais encore, ce qui vaut mieux, de la bonne entente et de la sympathie réciproque entre les éléments constitutifs de la vie universitaire ; — enfin, l'abandon définitif des méthodes surannées où l'Université risquait de s'enliser, pour ne plus être qu'une fabrique d'avocats, de médecins, d'ingénieurs et de fonctionnaires (1).

A une exception près, l'unanimité de son corps enseignant lui était restée fidèle, et, quant aux étudiants, le chiffre des inscriptions, qui était, en 1893, de 1309, et, en 1894, de 1316, atteignait 1419 en 1895, malgré les attaques d'une certaine presse qui n'avait cessé de grossir et même de travestir les faits, dans un but facile à comprendre. Le *Rapport au Conseil* sur l'année 1894-1895 pouvait conclure à juste titre : « Le nombre des étudiants a augmenté. Les « conférences données par des savants belges et étrangers ont été « plus nombreuses qu'à aucune époque antérieure. Il semble que, « loin de ralentir le zèle des professeurs, des agrégés et des élèves, « les circonstances aient apporté à leur activité scientifique un « élément nouveau. ».

(1) Cf. Hermann Pergameni, *La crise universitaire*, broch. Bruxelles. Lebègue, 1894.

RÉORGANISATION DU CONSEIL.

Quoi qu'il en soit, une revision des statuts s'imposait. Avant même la fin des troubles, le Conseil avait été saisi de plusieurs propositions relatives à sa propre réorganisation. Deux d'entre elles rentraient dans les systèmes qui remettaient au corps professoral la direction de l'Université. Un troisième projet, émanant de MM. Paul Heger et Ernest Solvay, maintenait les membres permanents; mais supprimait les représentants des autorités extra-universitaires; enfin, accordait au corps professoral une représentation de dix membres : cinq délégués directement nommés par les Facultés, en outre des cinq derniers recteurs.

Le Conseil s'arrêta, le 10 juillet 1894, à une solution qui se rapprochait de cette dernière combinaison. Chaque Faculté fut désormais représentée par un délégué qu'elle désigne elle-même. De plus, le recteur en fonctions et ses deux prédécesseurs immédiats firent de droit partie du Conseil. Les sept membres permanents ne furent plus élus que pour un terme de dix ans, d'ailleurs renouvelable. Comme il eût été impossible et d'ailleurs impolitique de refuser toute représentation directe aux autorités communales qui fournissaient à l'Université la majorité de ses subsides et la totalité de ses locaux, il fut décidé que la ville de Bruxelles serait représentée par son bourgmestre et par son échevin de l'Instruction publique. L'ancien mode de désignation par le Conseil d'administration lui-même ne fut maintenu que pour le représentant des Hospices de Bruxelles. L'*Union des anciens étudiants* garda le droit d'envoyer un délégué. Enfin, la présidence du Conseil passa des mains du bourgmestre à celle de l'administrateur-inspecteur.

Le mouvement des réformes continua l'année suivante. Le 28 février 1895, le Conseil mit en vigueur un nouveau règlement sur le doctorat spécial et l'agrégation. D'une part, on renforçait les épreuves

des doctorats spéciaux, institués en vertu de la loi du 10 avril 1890, et on leur attribuait un caractère plus scientifique, en exigeant que la soutenance publique de la thèse fût précédée de sa discussion au sein de la Faculté. D'autre part, on favorisait l'introduction de cours libres qui devaient permettre aux agrégés de faire la preuve de leur aptitude à enseigner. C'étaient autant de pas vers l'institution des *Privat-Docenten*, accommodée à nos lois et à nos mœurs. Le Conseil organisa aussi, sur la proposition de la Faculté de médecine, des cours de vacances donnés par des professeurs et des agrégés. Enfin, il remit à une commission composée de MM. Vanderkindere, Maurice Vauthier et Van der Rest, le soin de préparer, sur des bases systématiques, la réorganisation de l'enseignement des sciences sociales.

INAUGURATION DES INSTITUTS.

Le 28 octobre 1895, fut solennisé un grand événement qu'on a pu comparer à une seconde fondation de l'Université : l'inauguration des Instituts universitaires du Parc Léopold. Autorités académiques, professeurs, étudiants, se trouvèrent réunis une fois de plus dans la salle gothique de l'Hôtel de ville, en compagnie d'invités parmi lesquels figuraient, — en outre des donateurs, — MM. Charles Richet, de la Faculté de Paris; Metchnikoff, de l'Institut Pasteur; Foster, professeur de physiologie à l'Université de Cambridge; Treub, directeur du jardin botanique de Java; Bokenham, directeur du laboratoire de bactériologie de Londres; etc. M. Buls, qui présidait la cérémonie en sa qualité de bourgmestre, se leva le premier pour prononcer ces simples paroles qui étaient à la fois une consécration et un engagement : « Au « nom de la ville de Bruxelles, je fais remise à l'Université libre de « Bruxelles des nouveaux Instituts, pour qu'elle les emploie à l'avan- « cement de la science et au bien des étudiants. »

Parmi les discours prononcés au cours de la séance, plusieurs

méritent de survivre, non seulement parce qu'ils précisent la fonction des Instituts, mais encore parce qu'ils exposent avec autorité la mission à remplir par l'Université elle-même dans l'éducation de la jeunesse [1]. Ils furent applaudis avec une unanimité qui s'accentua encore, le soir, au cours du banquet offert par la ville de Bruxelles dans la salle de la Grande-Harmonie.

Les étudiants avaient largement participé à cette célébration et on put constater à l'attitude de la jeunesse que tous les anciens froissements avaient disparu [2].

Deux institutions, dues également aux largesses de M. Solvay et plus ou moins directement rattachées à l'Université, sont venues s'ajouter, depuis lors, à ce premier noyau d'une nouvelle cité universitaire : l'Institut de sociologie, fondé, en 1901, pour compléter l'enseignement des sciences sociales, et, plus récemment, l'École de commerce, créée en vue d'inculquer aux jeunes gens une conception scientifique du mécanisme commercial. Ces deux institutions ont été placées, dès le début, sous l'intelligente direction de M. le professeur Waxweiler.

Il convient de mentionner également, comme provenant d'autres donateurs, l'Institut de botanique, que M. Léo Errera avait mis gracieusement à la disposition de l'Université dès 1895, et l'Institut de mécanique, fondé en 1899, à l'aide de fonds recueillis par M. le professeur Lucien Anspach.

(1) Ces documents ont été réunis en brochure : *Université libre de Bruxelles. — Séance solennelle d'inauguration des Instituts universitaires.* Bruxelles, Bruylant, 1895.

(2) Ce revirement s'est même étendu à la mémoire des morts. En 1901, les amis et anciens élèves de Guillaume Tiberghien lui ont dédié, dans le vestibule du grand auditoire, une plaque de bronze où, à côté de ses traits sculptés par Fernand Dubois, on peut lire cette reproduction d'une phrase empruntée à l'un de ses derniers discours :

Idéal ;
Progrès !

Voilà deux idées qui sont chères aux étudiants de Bruxelles, et qui reflètent encore une partie notable de notre enseignement.

Tous ces organismes sont l'objet de notices qu'on lira dans la seconde partie de ce volume. C'est là également qu'on trouvera des renseignements plus détaillés concernant : les laboratoires et séminaires organisés dans les diverses Facultés par des professeurs assistés de leurs élèves; la bibliothèque réorganisée sous l'habile direction de M. Sury; les collections zoologiques, anatomiques et paléontologiques dont la préparation a été confiée, depuis 25 ans, à un naturaliste aussi modeste qu'expert, M. L.-F. De Pauw. — Des dons en livres, en instruments, en objets de toute nature, n'ont cessé d'enrichir ces institutions qui, surtout dans une capitale aussi bien pourvue que Bruxelles en bibliothèques et en musées, doivent conserver, au sein de l'Université, un caractère restreint et spécial, exclusivement dirigé vers les nécessités de l'enseignement.

ESPRIT GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS.

La transition d'un siècle à l'autre a été ainsi marquée, pour l'Université, par une période de développement, de travail et de paix, qui contraste favorablement avec les agitations des années précédentes. Aucune divergence de principes n'est venue, depuis lors, jeter la mésintelligence dans le corps professoral, non plus qu'entre professeurs et élèves. Une question intéressante est de savoir jusqu'à quel point les étudiants ont profité des nouvelles méthodes qui tendent à faire de l'élève le collaborateur du maître, ainsi qu'à répandre les habitudes d'observation et d'initiative. Sans doute, il y a encore trop de jeunes gens qui ne se préoccupent que de conquérir leurs diplômes. Toutefois le nombre grandit visiblement de ceux qui s'intéressent aux recherches de leurs professeurs et se prennent à aimer les études pour elles-mêmes.

Bruxelles n'est et ne sera jamais une cité universitaire au sens d'Oxford, de Cambridge et de certaines petites villes d'Allemagne; l'étudiant y est trop perdu dans la foule. Cependant, comme on le

verra plus loin, ce ne sont pas les associations estudiantines qui font défaut, sous un régime de liberté où elles s'organisent et fonctionnent sans aucune intervention, ni aucune responsabilité de l'autorité académique; — les unes exclusivement dirigées vers des délassements où domine l'exubérance brabançonne; — les autres vouées à des buts plus élevés : scientifiques, intellectuels, artistiques, politiques ou charitables; — d'autres encore qui combinent, dans des proportions diverses, certains de ces objets. — On peut d'ailleurs, constater que les générations d'étudiants se suivent sans se ressembler. On dirait que chaque « promotion » a son atmosphère spéciale et son esprit distinct, sans qu'on puisse toujours en donner la raison psychologique. Dans telle année ou telle série d'années, prédomine la recherche de distractions qui ne dénotent pas un goût fort épuré; dans telle autre, les préoccupations de la politique; une troisième s'oriente vers l'art et la littérature, cultive les Muses et fonde des revues plus ou moins éphémères; une quatrième s'adonne à des œuvres scolaires et philanthropiques qui font honneur au cœur de la jeunesse — sans compter le sport qui compte aussi ses périodes de vogue. — Ces diverses tendances se retrouvent dans les journaux d'étudiants, dont le ton se modifie avec la rédaction, tous les quatre ou cinq ans; d'autre part, il semble qu'elles persistent dans la vie ultérieure des générations qui s'en sont collectivement pénétrées au cours de leurs études. L'Université compte aujourd'hui, parmi ceux qui se distinguent dans les professions libérales, les carrières administratives et les assemblées politiques, un nombre trop considérable de ses anciens étudiants pour que nous puissions tenter d'en faire ici l'énumération; mais on remarque que beaucoup d'entre eux ont simultanément fréquenté l'Université, alors que, à ce point de vue, certaines « années » intermédiaires sont restées à peu près stériles.

Il y a toutefois un point sur lequel la grande majorité des étudiants n'a jamais varié : lorsqu'il s'est agi de proclamer et de défendre la liberté d'examen. C'est même, pendant les dernières années, la seule

occasion où l'on puisse dire que la discipline ait été quelque peu compromise, lorsqu'une agitation se produisit dans la jeunesse libérale à propos de la fréquentation des cours par de nombreux jeunes gens d'opinion catholique. Mais, ici encore, c'est la solution la plus large qui a prévalu. Il ne serait, ni désirable, ni possible, d'imposer à ceux qui viennent chercher l'enseignement de l'Université, soit une profession de foi plus ou moins rationaliste qu'on obligerait les étudiants à signer, soit une surveillance d'opinions qui serait une forme d'inquisition à rebours. Catholiques, socialistes, libéraux peuvent même se grouper au dehors d'après leur conviction politique ou religieuse, sans que la discipline ait rien à y voir, et c'est le devoir des autorités académiques de les protéger dans l'exercice de ces droits ; mais il est inadmissible que les manifestations de leurs sympathies pour telle ou telle doctrine prennent un caractère de provocation soit envers l'enseignement de leurs professeurs, soit même à l'égard de leurs camarades, lorsque ceux-ci restent simplement fidèles au principe dirigeant de l'Université.

Le nombre des étudiants est actuellement de 1214. Ce chiffre a suivi, au cours des dernières années, une progression légère, mais constante. S'il est inférieur aux chiffres renseignés dans les rapports antérieurs à 1895, c'est que, jusqu'à cette date, on s'était attaché au chiffre total des inscriptions, toujours supérieur à celui des étudiants, ceux-ci prenant parfois une inscription à plusieurs cours, voire dans diverses Facultés.

Dans ce contingent, les étudiantes sont aujourd'hui au nombre de 80. Bien que presque toutes les carrières libérales leur soient fermées, la plupart d'entre elles témoignent d'une véritable ardeur au travail. On ne peut que confirmer à leur égard le jugement formulé par Léon Vanderkindere dans son exposé historique de 1884 :
« L'admission des jeunes filles n'a donné lieu à aucune plainte et les
« étudiants ont tenu à honneur de leur témoigner de la tolérance et
« du respect. A ce point de vue même, on n'a qu'à se flatter de cette

« innovation. » — Le plus bel éloge qu'on puisse décerner à la conduite de ces jeunes filles, c'est de constater que, depuis trente ans que l'Université leur est ouverte, l'autorité académique n'a dû donner, parmi elles, qu'un seul *consilium abeundi*.

RETRAITE DE M. GRAUX.

Il n'y a plus, pour terminer l'histoire générale de cette période, qu'à signaler les modifications récemment introduites dans les statuts de l'Université à la suite de la retraite de M. Graux, survenue en septembre 1907. Le Conseil, dont la majorité s'était trouvée en désaccord avec l'administrateur-inspecteur sur le choix du remplaçant de M. le docteur Heger dans la direction de l'Institut de physiologie, essaya vainement de le faire revenir sur sa démission. Il persista à réclamer un repos bien mérité après dix-sept années consacrées à la tâche laborieuse et délicate de diriger l'Université au dedans et de la représenter au dehors. Pendant toute cette période, suivant les expressions d'un de ses biographes les plus autorisés, il avait eu à remplir « le devoir souvent ingrat de coordonner « les initiatives, de mesurer les efforts aux ressources, de main- « tenir les règles d'une administration sage et prévoyante ; à défaut « de quoi, nulle entreprise d'enseignement ne peut prospérer et « durer » ([1]). — On peut citer, comme modèles du genre, certains des discours qu'il a prononcés au nom du Conseil d'administration, soit à l'occasion des rentrées solennelles d'octobre ; soit, dans la visite annuelle au Palais, pour présenter au Roi les compliments du 1er janvier.

Le Conseil ne lui donna pas de successeur. Quelques semaines plus tard, les fonctions d'administrateur-inspecteur étaient supprimées. On y substitua un organisme nouveau : le bureau permanent, formé du président et du vice-président du Conseil, d'un administrateur investi

([1]) *Charles Graux*, par Paul Hymans. Bruxelles, 1908, p. 28.

d'attributions surtout budgétaires, enfin du recteur *pro tempore*, — les trois premiers membres à la désignation du Conseil. — Cette commission, qui siège hebdomadairement, veille à l'administration journalière et prépare les affaires à porter devant le Conseil, dont les réunions sont mensuelles.

Le Conseil désigna comme président M. le docteur Rommelaere et comme vice-président M. Paul Hymans. Quant aux fonctions d'administrateur, on doit regretter qu'elles aient été déclinées par M. Albert Behaeghel qui, depuis 1895, a secondé M. Charles Graux avec une activité et un dévouement absolument disproportionnés au modeste titre d'administrateur-adjoint. Le secrétariat de l'Université est resté sous la direction de M. Lavachery, dont on a pu apprécier le zèle et la compétence au cours de ses services pendant les douze dernières années.

Il convient de porter à l'actif de l'ancienne administration les distinctions obtenues par l'Université dans les diverses occasions où elle s'est affirmée au dehors, notamment dans les expositions universelles de Bruxelles (1880 et 1897) [1], Paris (1900), Saint-Louis (1904) et Liége (1905).

On trouvera plus loin la liste des prix généraux remportés par les étudiants de Bruxelles dans les concours universitaires, ainsi que celle des distinctions académiques conférées aux professeurs, dont la production littéraire et scientifique forme l'objet de notices spéciales. Il convient peut-être de mentionner, à ce propos, la dignité de ministre d'État qui, attribuée en 1900, sous un ministère clérical, à l'honorable M. Charles Graux, peut être considérée comme un hommage à l'administrateur-inspecteur de l'Université libre autant qu'à l'ancien ministre des Finances dans le cabinet Frère-Orban.

L'Université ne pouvait se séparer de son dernier administrateur-

(1) *Université libre de Bruxelles. Notice sur l'Exposition universelle* en 1897. Broch. in 4° de 141 pages ill. Bruxelles, Hayez, 1897.

inspecteur sans lui témoigner publiquement son estime et sa reconnaissance. Le Conseil décida de faire placer, dans la salle des délibérations, son portrait peint par de la Hoese, à coté de celui de Verhaegen et de celui de Van Schoor, ses prédécesseurs. L'*Union des anciens étudiants*, de son côté, prit l'initiative d'une manifestation où son président, le docteur Rouffart — le nouveau chef de l'Université, M. Rommelaere — le recteur, M. Paul Errera — le délégué de la Faculté de droit dans laquelle M. Graux avait occupé avec éclat la chaire de droit criminel, de 1875 à 1878, M. Eugène Hanssens — enfin le président de l'*Association générale des étudiants*, M. Désiré De Peron — vinrent, à tour de rôle, célébrer la brillante carrière de l'administrateur démissionnaire, ainsi que sa fidélité aux principes de l'Université.

L'honorable ministre d'État, après avoir rappelé en termes éloquents quelques-uns de ses souvenirs personnels et affirmé à nouveau son dévouement absolu à l'Université, termina sa réponse en caractérisant ainsi les récentes modifications introduites dans les statuts : « Le dernier pas vient d'être franchi dans la voie qui « depuis longtemps s'élargissait vers une transformation aujourd'hui « accomplie. L'élément professoral est devenu souverain. L'élément « politique, autrefois prépondérant, est maintenant secondaire ; il « tend à disparaître. Cette transformation doit-elle inspirer des « regrets ? Elle était inévitable. Elle correspond à l'esprit du temps. « On n'échappe pas à ses lois. »

Le mérite de l'Université de Bruxelles, comme le reconnaissait du reste le héros de la manifestation, c'est précisément qu'elle entend marcher avec l'esprit du temps et qu'elle est en état de le faire indéfiniment, pour ainsi dire, grâce à l'élasticité de son organisation. La dernière revision des statuts a présenté cet avantage que, tout en permettant d'accroître le nombre des professeurs siégeant à titre personnel dans le Conseil d'administration, elle a cependant maintenu l'élément permanent, qui, recruté par cooptation, représente les

conditions de stabilité et de continuité indispensables à toute institution libre de haut enseignement.

L'AVENIR.

L'Université de Bruxelles peut donc attendre avec confiance le sort que lui réserve l'avenir, d'autant plus que, si ses besoins s'accroissent avec les progrès de la science, elle vient de recevoir au moment opportun, en des proportions inespérées, l'assurance de nouveaux et généreux concours. Nous ne pouvons que nous incliner devant les scrupules qui nous privent d'imprimer ici des noms ; il suffira de dire que nos anciens et infatigables bienfaiteurs se retrouvent dans cette liste à côté de nombreuses et importantes recrues [1]. — Peut-être la génération qui nous suit verra-t-elle la vieille et modeste création de Verhaegen groupée tout entière, avec un outillage complètement approprié, dans ce Parc Léopold qui semble appelé à fournir, en face du mont des Arts, le mont de la Science, au sein de Bruxelles renouvelée.

Il reste un point noir qui disparaîtra peut-être sous peu : c'est l'absence de personnification civile. Voici une Université qui a donné pendant 75 ans la mesure de sa valeur ; à laquelle la loi reconnaît le droit de décerner les diplômes nécessaires pour l'exercice des professions libérales, et qui cependant ne peut, sauf en fraude de la loi, recevoir ni posséder les moyens de réaliser sa mission. Bien plus, dans un pays aussi profondément travaillé par l'esprit de parti, il dépend d'un pouvoir local, lui-même à la merci des électeurs, qu'elle se trouve, du jour au lendemain, expulsée d'une partie de ses locaux, et même, quelques années plus tard, du reste de ses installations. La situation est d'ailleurs analogue — et avec un égal illo-

(1) Il serait injuste de ne pas mentionner la part que M. Charles Buls a prise, avec son dévouement habituel pour les intérêts de l'Université, dans les démarches qui ont amené ces brillants résultats.

gisme — pour l'Université de Louvain. Il y a là une anomalie que les étrangers ont peine à comprendre et qui leur donne une singulière idée de notre juridicité nationale, voire de notre respect pour les droits et la dignité de l'enseignement supérieur! — Personne n'ose plus défendre le maintien de cette situation que M. Graux dénonçait de la sorte, le 1[er] janvier 1894, dans son discours au Roi :

« La transformation démocratique des sociétés veut que la science « coûte sans cesse plus cher à ceux qui la donnent et moins cher à « ceux qui la reçoivent. Le moment n'est-il pas venu de donner aux « Universités les moyens légaux de posséder des ressources régulières « et stables? Ne faut-il pas aussi que, pendant l'ère nouvelle qui « s'ouvre pour notre pays, ces établissements soient assurés d'une « indépendance qui les abrite contre les entreprises des partis et « contre les courants puissants et changeants qu'ils peuvent faire « naître au sein du suffrage universel ? »

Dans les dernières années, il a été fortement question d'étendre aux associations fondées dans un but éducatif, intellectuel ou artistique le régime déjà admis pour les sociétés à but lucratif. D'autre part, il semble que le gouvernement ne serait pas actuellement éloigné de déposer un projet attribuant la personnification civile aux Universités de Louvain et de Bruxelles. En tout cas, à quelque solution qu'on s'arrête et quelle que soit la lenteur du mécanisme législatif en Belgique, nous pouvons tenir pour certain que le prochain centenaire de notre Université la trouvera en pleine possession d'un statut légal, plus prospère et plus forte que jamais, continuant à marcher avec le siècle, se tenant au courant des progrès réalisés dans toutes les branches de la haute culture, acquérant chaque jour de nouveaux titres à la confiance des familles et à l'estime du monde savant ; — juste récompense de sa fidélité au fécond principe de la liberté qui, après avoir présidé à sa naissance, fortifie son âge mûr et garantit sa longévité.

DEUXIÈME PARTIE

Faculté de philosophie et lettres. — Faculté de Droit. — Faculté des Sciences. — L'institut de Botanique. — Faculté de Médecine. — Les Instituts d'anatomie, de physiologie, d'hygiène et de bactériologie. — L'École de pharmacie. — Faculté des Sciences appliquées (École polytechnique). — L'Institut de mécanique. — École des Sciences politiques et sociales. — L'Institut de sociologie. — École de commerce. — La Bibliothèque. — Le musée scientifique. — L'Extension de l'Université. — Publications universitaires. — Les sociétés d'Étudiants. — L'Union des anciens Étudiants.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Le programme de l'année académique 1883-1884 mentionnait, pour la Faculté de philosophie et lettres, 28 cours — dont 23 obligatoires et 5 facultatifs — confiés à 9 professeurs. Au programme de l'année académique 1909-1910 figuraient 60 cours — dont 47 obligatoires, 2 complémentaires et 9 libres — répartis entre 19 professeurs, chargés de cours et agrégés. Dans les vingt-cinq ans qui nous séparent de la célébration du cinquantenaire de l'Université, le personnel et les enseignements de la Faculté ont donc été doublés. Cette extension considérable a été due à plusieurs causes.

I

En premier lieu, et pour la plus grande part, elle est due à la mise en vigueur de la loi du 10 avril 1890 sur l'enseignement supérieur. Quels que soient les compléments qu'on souhaiterait d'y voir apporter, il est certain que cette loi a constitué, en ce qui concerne la Faculté de philosophie et lettres, un progrès très notable par comparaison avec les législations antérieures.

La loi de 1876 avait supprimé l'examen du graduat en lettres. L'accès de la candidature était ainsi devenu entièrement libre. Les étudiants pouvaient y pénétrer sans fournir aucune preuve de capacité, sans examen d'entrée, sans certificat d'études humanitaires

complètes. Vainement des protestations s'étaient fait entendre alors dans les milieux universitaires. Le Parlement ne s'était pas rendu aux arguments des partisans du graduat [1]. Les conséquences de la suppression de cette épreuve se firent bientôt sentir : « Les sessions d'examen sont devenues des hécatombes — écrivait en 1884 notre regretté collègue Léon Vanderkindere — et le manque de préparation qui s'y révèle est également funeste pour l'enseignement moyen qui se voit délaissé, pour l'enseignement supérieur où affluent des jeunes gens dépourvus de maturité, pour les étudiants mêmes que leur propre légèreté et l'irréflexion de leurs parents jettent dans des voies sans issue. » Le législateur de 1890 a reconnu ces graves défauts. S'il n'a pas cru devoir rétablir — et on peut le regretter — l'examen du graduat en lettres institué en 1861, il a du moins subordonné l'admission aux études de la Faculté de philosophie et lettres à la production d'un certificat homologué d'humanités complètes ou d'un certificat attestant que le récipiendaire a subi avec succès une épreuve préparatoire devant un jury constitué par le gouvernement. Ce retour au système qui fut appliqué de 1857 à 1861 a modifié heureusement un régime déplorable.

La loi de 1876 avait fixé la durée des études dans la Faculté à deux ans : un an de candidature pour les récipiendaires se destinant au droit, et un an de doctorat. La loi de 1890 a fort opportunément doublé la durée des études : deux années pour la candidature et deux années pour le doctorat. Dès lors, il a été possible aux professeurs de la candidature de dégager leurs cours — dont le nombre a été augmenté en 1890 [2] — des limites trop étroites qui les enserraient jadis, alors que le temps manquait à ce point qu'il fallait, par

(1) Notamment du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles : Voir plus haut, page 15.

(2) Aux cours légaux énumérés par la loi de 1876 ont été ajoutés en 1890 : des notions sur les principales littératures modernes ; des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines ; le droit naturel.



Guillaume TIBERGHIEN

RECTEUR EN 1867-68 ET EN 1875-76

décédé le 28 novembre 1901.

exemple, exposer en six semaines toute l'histoire du moyen âge et en six semaines aussi toute l'histoire moderne! Ce développement des cours, si conforme au caractère scientifique qu'ils doivent posséder, a pu se concilier cependant avec une réduction du nombre des leçons obligatoires, puisqu'elles sont réparties sur deux années et non plus concentrées sur une seule. Par là les étudiants ont acquis la faculté de consacrer une partie de leur temps d'études à la fréquentation de cours libres, de « séminaires », à des lectures, à l'élaboration de travaux personnels.

La transformation du doctorat a été plus importante encore que l'amélioration de la candidature. Non seulement les études durent deux années, mais elles sont spécialisées. L'ancien doctorat qui groupait des matières hétérogènes : philosophie, philologie classique, littérature (avec un seul cours relevant de l'histoire et sans un cours de géographie!) a fait place, depuis 1890, à trois sections : philologie classique, philosophie, histoire. Chacune d'elles comprend un ensemble de cours combinés de manière à donner aux étudiants une forte préparation, à la fois scientifique et pratique [1]. De plus l'acquisition

[1] Les sections de philologie germanique et de philologie romane, prévues par la loi de 1890, mais à titre facultatif, n'ont pas été organisées jusqu'ici à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

Dans l'énumération suivante, les titres des cours anciens (loi de 1876) sont imprimés en italiques, ceux des cours nouveaux (créés par la loi de 1890), en caractères ordinaires. On jugera mieux de la sorte du développement des études du doctorat et de leur caractère : A) Philosophie : encyclopédie de la philosophie ; *histoire de la philosophie*, étude approfondie des questions de psychologie, de logique et de morale; *traduction et explication d'auteurs grecs et latins ; métaphysique*, droit naturel, analyse critique d'un traité philosophique ; histoire de la pédagogie et méthodologie. B) Histoire : encyclopédie de l'histoire ; *histoire de la philosophie;* géographie et histoire de la géographie ; critique historique et application à une période de l'histoire; *institutions grecques*, romaines, du moyen âge, modernes ; *histoire des littératures grecque*, *romaine et modernes ;* paléographie et diplomatique du moyen âge ; histoire de la pédagogie et méthodologie ; épigraphie grecque et latine. C) Philologie classique : encyclopédie de la philologie classique (y compris l'archéologie); *institutions grecques* et romaines ; *histoire de la philosophie ancienne ; histoire des littératures grecque et romaine ; traduction et explication d'auteurs*

du titre de docteur a été subordonnée à la présentation d'une thèse, d'une étude originale prouvant des connaissances scientifiques sérieuses. La spécialisation du doctorat, avec l'institution de la thèse doctorale, a constitué une excellente innovation de la loi de 1890; il convient de se féliciter hautement des conséquences qu'elle a produites au point de vue de la diffusion de l'esprit scientifique parmi les étudiants.

Établissement de conditions préalables à l'admission sur les bancs de la Faculté, doublement de la durée des études, sectionnement du doctorat, telles ont été les trois principales réformes qui, depuis 1890, ont contribué à transformer et à enrichir l'enseignement de la Faculté de philosophie et lettres. Il nous sera permis de constater que cette Faculté avait réclamé, avant le vote de la loi, ces améliorations. Les registres des procès-verbaux de ses séances mentionnent : un vœu émis par elle en 1884 pour la fixation à deux années des études de la candidature; un autre vœu adopté en 1886 en faveur de la division du doctorat en trois sections avec l'énumération des cours à créer dans chacune de ces sections. D'autre part, en 1885 la Faculté, comblant une lacune de la loi de 1876 et devançant le législateur de 1890, prit l'initiative d'établir un examen d'entrée pour les jeunes gens qui ne pouvaient produire un certificat d'humanités complètes. Elle cherchait ainsi à assurer la qualité de ses étudiants, même au détriment de leur quantité ; elle donnait un exemple que la loi consacra cinq ans plus tard.

grecs et latins ; paléographie grecque et latine ; *grammaire comparée ;* histoire de la pédagogie et méthodologie.

Les aspirants au titre de docteur sont en outre interrogés à l'épreuve finale sur une matière autre que celles comprises dans les examens subis par eux. Ils doivent donc choisir comme matière à option, soit un cours d'une des deux autres sections du doctorat, soit un cours libre de la Faculté, soit un cours d'une autre Faculté. Cette disposition qui a introduit dans le cadre rigoureux des matières et des examens obligatoires un élément de liberté, qui fait une part au choix de l'étudiant, est de nature, si elle pouvait être accentuée, à contribuer au développement des cours libres.

II

Mais si la création, par le législateur de 1890, de nombreux cours nouveaux a été la principale cause du développement pris par le programme des études de la Faculté de philosophie et lettres, elle n'a pas été la seule de ces causes. La Faculté a toujours pensé — ses délibérations et ses programmes en font foi — qu'il convient d'instituer à côté des cours légaux et — partant — obligatoires, des enseignements extra-légaux, facultatifs, destinés non pas à préparer les jeunes gens aux examens qui leur ouvrent la carrière du professorat, celles du barreau, de la magistrature ou de l'administration, mais à compléter leur instruction générale, à éveiller en eux l'esprit scientifique, à suppléer en certains cas à l'insuffisance manifeste des prescriptions légales [1]. Le nombre de ces enseignements s'est accru d'année en année ; il est actuellement de onze (1909-1910) : cours complémentaires de *sanscrit*, de *langues* et *littératures sémitiques*, cours libres d'*archéologie médiévale*, de *préhistoire européenne* (*idées et mœurs*), d'*histoire de l'art*, d'*histoire de la colonisation*, d'*histoire du langage*, d'*histoire de la poésie anglaise*, de *grec médiéval et moderne*, d'*histoire ecclésiastique*, d'*histoire de la Belgique de 1814 à 1839*.

D'autre part la Faculté, complétant le programme légal des examens, a rendu obligatoires pour certaines catégories d'étudiants des enseignements que la loi de 1890 ne mentionne pas. L'histoire

[1] Plusieurs des cours institués par l'initiative de la Faculté ont été inscrits ultérieurement dans la loi. C'est ainsi que le cours d'histoire contemporaine, créé dès 1876, a été placé au nombre des matières obligatoires par la loi de 1890 ; il en a été de même pour la paléographie et l'épigraphie grecques et latines qui faisaient, depuis 1887, partie de l'enseignement régulier de la Faculté. Alors que la loi n'exigeait avant 1890 qu'un cours d'histoire *moderne* de la Belgique, le cours professé à Bruxelles a comporté, dès 1876, l'étude de la période médiévale de notre histoire, etc. Le législateur a donc à plusieurs reprises suivi la voie tracée par la Faculté.

des religions fait l'objet d'un cours à la Faculté de philosophie et lettres, depuis 1884. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer à ce propos qu'à cette date les Universités de Paris et de Genève possédaient seules un enseignement analogue. Le cours d'*histoire des religions* a été rendu obligatoire depuis 1892 pour les étudiants de la section philosophique du doctorat. Il a reçu ce titre : « Principes généraux de l'évolution religieuse ». — Pareillement la *géographie historique* et des exercices spéciaux sur l'*histoire de Belgique au moyen âge,* d'abord érigés en cours libres, figurent parmi les études obligatoires de la section d'histoire. L'étude de l'*épigraphie grecque et latine*, enfin, a été imposée aux étudiants de la section de philologie classique. C'est le complément nécessaire de l'étude de la *paléographie grecque et latine* que la loi prévoit pour eux.

III

En même temps que la Faculté, soit spontanément, soit pour se conformer aux prescriptions légales, doublait en vingt-cinq ans le nombre de ses cours, elle leur imprimait un caractère nouveau.

A la dernière page de son histoire de l'Université, Léon Vanderkindere émettait en 1884 un vœu en faveur de la création et de la multiplication des cours pratiques. Ainsi, écrivait-il, « les professeurs ne borneront plus leur ambition à fournir de brillants sujets aux carrières libérales ; ils se formeront des disciples [1] ». Prêchant d'exemple, il avait dès 1877 dirigé des exercices pratiques sur l'histoire nationale ; son collègue, M. Martin Philippson, avait, deux ans plus tard, organisé un cours pratique d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne [2]. Mais ces cours, dépourvus de sanction, suivis

(1) *Op. cit.*, p. 141.

(2) Un seul cours pratique d'histoire avait été créé dans notre pays avant les « Séminaires » de la Faculté de Bruxelles, celui de M. le professeur Kurth, à

généralement par des étudiants en droit obligés de préparer des examens absolument étrangers à l'enseignement technique de l'histoire, se heurtaient à de grandes difficultés : fréquentation irrégulière, impossibilité d'entreprendre des travaux de longue haleine, etc. Les élèves qui se groupèrent alors autour de MM. Vanderkindere et Philippson ont voué à leurs maîtres une gratitude d'autant plus grande que la tâche entreprise par ces deux savants historiens était malaisée à remplir. Ils n'oublient pas que ces initiateurs, en créant les cours pratiques, ont ouvert la voie dans laquelle allait s'engager non seulement l'enseignement de l'histoire, mais aussi ceux de la philosophie et de la philologie.

Après 1890, la loi a consacré l'essai des deux professeurs de notre Faculté. A côté des cours professés *ex cathedra*, la loi a institué, soit à la candidature, soit aux trois sections du doctorat, de nombreux cours pratiques. Ils réunissent les étudiants non plus au pied de la chaire professorale, mais autour de la table du « séminaire » ; ils les mettent en relations directes avec le professeur, en contact permanent avec les sources de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de la philologie, avec les textes, les recueils d'inscriptions, de chartes, de manuscrits, de gravures, avec les cartes, les plans, les moulages, etc.

Exercices philosophiques, historiques, géographiques, philologiques ; analyse critique d'un traité philosophique ; critique historique appliquée tant à l'histoire moderne qu'à l'histoire médiévale de la Belgique ; paléographie et diplomatique du moyen âge ; épigraphie et paléographie grecques et latines, etc. ; ces titres, extraits du programme des cours, sont assez significatifs par eux-mêmes, pour nous dispenser d'insister. En fait, d'ailleurs, presque tous les cours du doctorat sont devenus, par le mode d'exposition et de travail, par

l'Université de Liége, en 1874. Voir dans le livre dédié à G. Kurth (1898) des notices sur les cours pratiques d'histoire de MM. Vanderkindere, Philippson et Lonchay (p. 33-42, 123-130).

la spécialisation des sujets traités, des cours pratiques initiant les étudiants à la technique de la science qu'ils cultivent, requérant de leur part des recherches personnelles, les guidant enfin dans la préparation de leur thèse doctorale.

Il n'est pas de meilleure preuve de l'activité scientifique déployée depuis une vingtaine d'années dans les cours pratiques que le nombre des travaux imprimés qui en sont issus. Toutes les thèses de doctorat, presque toutes les thèses d'agrégation et de doctorat spécial [1], d'autres études encore, publiées sous le patronage de la Faculté par certains de ses élèves ont été élaborées dans les cours pratiques; elles sont les fruits des nouvelles méthodes introduites dans l'enseignement de la philosophie, de la philologie et de l'histoire. Leur liste — qui est longue — atteste la continuité du labeur scientifique de la Faculté [2].

A la section de la philologie classique appartiennent la thèse d'agrégation de M. Boisacq : *les Dialectes Doriens* (1891) et le livre de M. Gaspar : *Essai de chronologie pindarique* (1900). De la philologie germanique relève l'ouvrage de M. Vermeylen : *Leven en werken van jonker Jan Van der Noot* (1899).

La section de philosophie a produit : *Les principes de l'idéalisme scientifique*, de M. Dwelshauvers (1892); *La psychologie du caractère*, de M. Lévy (1896); *Du beau*, de M. Bray (1902); *l'Essai sur les catégories*, de M. Dupréel (1906) [3].

Les cours pratiques d'histoire, créés — nous l'avons dit — en 1877 et en 1879 par Léon Vanderkindere et par M. Philippson ont mani-

(1) Thèses d'agrégation jusqu'en 1891. Thèses de doctorat spécial depuis cette date.

(2) Nous ne citons ici que les travaux imprimés. Sauf mention particulière les livres cités sont des thèses de doctorat spécial.

(3) A ces travaux d'ordre philosophique ayant pour auteurs d'anciens élèves de la Faculté il faut ajouter la thèse de doctorat spécial de M. Saroléa : *La Liberté et le déterminisme dans leurs rapports avec la théorie de l'évolution* (1893).

festé leur activité avant l'application du programme de 1890; ils l'ont accentuée sous le nouveau régime.

Aux « séminaires » de la section d'histoire se rattachent, dans l'ordre chronologique : le tome Ier des *Annales de la Faculté* (1889 et 1890) (1); *Les rapports de la Papauté et de la France sous Philippe III le Hardi*, par M. Leclère (thèse d'agrégation, 1889); le tome II *des Annales de la Faculté* contenant *le premier registre aux plaids de la cour féodale du comte de Hainaut*, édité par M. Cattier (1893); du même auteur, *l'Évolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au XVe siècle* (1893); *La forme et la garantie dans les contrats du droit franc*, par M. Wodon (1893); *L'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas* (thèse de doctorat, 1896), et *le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, par M. Eug. Lameere (1900); *Les impôts généraux dans les Pays-Bas Autrichiens*, par M. Bigwood (1900); *Maximilien-Henri de Bavière* (thèse de doctorat, publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique* en 1899) et *la Belgique commerciale sous le règne de l'empereur Charles VI : la Compagnie d'Ostende*, par M. Huisman (1902); *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, par M. Dupréel (thèse de doctorat, 1904); *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, par M. Van Kalken (1907) et l'*Avouerie ecclésiastique belge*, par M. Ch. Pergameni (1907); en 1908, enfin, *Henri Ier, duc de Brabant*, par M. Smets.

A ces livres dont le groupement constitue une collection scientifique remarquable, il faudrait ajouter, pour se former une idée complète du travail exécuté depuis une quinzaine d'années dans les cours pratiques, les dissertations doctorales manuscrites dont plusieurs ont valu à leurs auteurs des récompenses, soit au concours universitaire, soit au concours des bourses de voyage.

(1) En deux fascicules : *l'Élection du Pape Clément V* (L. Leclère); *Essai critique sur la Chronique d'Albert d'Aix* (F. Vercruysse); *Du Wergeld des Romains libres chez les Ripuaires*, et *Le droit de vengeance dans le comté de Namur* (L. Wodon); *La guerre privée dans le comté de Hainaut* (F. Cattier).

Est-il excessif d'exprimer l'opinion que, dans les limites où les placent les moyens dont ils disposent (livres, locaux, collections diverses) les professeurs de la Faculté ont fait et font de leur mieux pour répondre au souhait que formait il y a vingt-cinq ans Léon Vanderkindere? Les espoirs qu'il concevait alors se sont réalisés par le travail en commun des maîtres et des élèves.

IV

L'application de la loi de 1890 n'a pas seulement conduit la Faculté de philosophie et lettres à multiplier ses cours, à imprimer à son enseignement une allure nouvelle; elle l'a amenée aussi à prendre des mesures d'un autre ordre.

Le législateur a supprimé, il y a dix-neuf ans, les écoles normales de Liége et de Gand où se recrutait le personnel de l'enseignement moyen du degré supérieur; il a confié aux Facultés de philosophie et lettres et des sciences la préparation des jeunes gens qui se destinent au professorat. Il a cru avoir fait assez pour assurer cette préparation, en instituant un cours d'*histoire de la pédagogie et de méthodologie*, commun aux trois sections du doctorat en philosophie et en ajoutant à l'examen final du doctorat une épreuve de caractère pédagogique : une leçon publique dont le sujet est choisi par le jury dans le programme des athénées. A ces mesures assurément incomplètes pour obtenir une formation professionnelle satisfaisante, notre Faculté a ajouté depuis 1893-4 (première année du fonctionnement complet de la loi de 1890) des *exercices pratiques d'enseignement*. Périodiquement les élèves du doctorat font devant leurs camarades et sous la direction de plusieurs professeurs des leçons sur des sujets tirés des programmes des établissements d'instruction moyenne. La Faculté a estimé, en 1908, que ces utiles exercices devaient à leur tour être complétés. D'accord avec la Faculté des Sciences [1] elle a élaboré et

[1] Voir le règlement voté le 27 février 1909 par le Conseil d'administration.

elle vient de mettre en vigueur le programme suivant : le cours légal d'*histoire de la pédagogie et méthodologie* est porté à deux heures hebdomadaires ; il comporte une troisième partie : la pédagogie proprement dite. Outre la méthodologie *générale* (partie du cours de pédagogie) les méthodes spéciales de l'histoire, de la géographie, du latin, du grec, du français font l'objet de séries de leçons. En plus de leur participation aux exercices d'enseignement déjà institués, les étudiants doivent assister à des leçons faites dans des établissements d'enseignement moyen et normal par le personnel de ces écoles.

V

Le corps professoral de la Faculté a, depuis vingt-cinq ans, subi de grands changements. Il a été presque entièrement renouvelé [1] ; aux professeurs qui le constituaient en 1884 se sont ajoutés les titulaires des enseignements créés en 1890, et d'autre part, la Faculté a perdu plusieurs de ses membres : les uns ont été frappés par la mort ; d'autres ont renoncé à leurs fonctions universitaires.

Édouard James (1820-1888) professa pendant trente-neuf années à la Faculté. Depuis 1849 jusqu'à sa mort il fit un cours facultatif de littérature anglaise; de 1872 à 1883, il fut chargé des cours de latin à la candidature et au doctorat; d'autres enseignements, — l'histoire des littératures grecque, latine et modernes; les antiquités grecques, — lui furent aussi confiés pendant de longues années. La vivacité d'esprit de ce maître modeste et bienveillant, les connaissances étendues qu'il avait acquises dans le domaine de l'histoire et des lettres et que mettait en relief une prodigieuse sûreté de

[1] Liste des professeurs en 1884-1885 : MM. Tiberghien, James, Vanderkindere, Scheler, Philippson, Willems, Carletti, Pergameni, Vollgraff. En 1909-1910 : MM. H. Pergameni, Lonchay, De Moor, Goblet d'Alviella, Leclère, Monseur, Boisacq, Dwelshauvers, Wodon, Vermeylen, Des Marez, De Reul, Kugener, Huisman, Dupréel. Chargés de cours : MM. Smets, Grégoire. Agrégés : MM. Van Kalken, Ch. Pergameni.

mémoire [1], lui permirent de donner à son enseignement un intérêt particulier.

Deux ans plus tard, disparurent deux autres professeurs de la Faculté : Pascal Carletti, linguiste distingué, habile professeur (1822-1890), chargé depuis 1880 du cours de langue et de littérature arabes, fondé en 1878 par M. Bischoffsheim [2]; et Auguste Scheler (1819-1890), professeur de grammaire générale et de philologie romane de 1876 à 1890, de philologie et de littérature grecques, depuis 1879 jusqu'en 1883.

Scheler fut un érudit de premier ordre. Ses nombreux travaux de philologie romane, ses éditions de textes, ses dictionnaires étymologiques, ses glossaires de l'ancienne langue française ont fait et font encore autorité. Ses leçons, à travers la familière simplicité de la forme, révélaient à ses élèves la science profonde de ce linguiste éminent [3].

Guillaume Tiberghien (1819-1901), avait pris sa retraite depuis quatre années lorsqu'il mourut [4]. Docteur agrégé et chargé de cours en 1846, il succéda en 1848 à son maître Ahrens, rappelé en Allemagne. Le Conseil d'administration lui confia alors la totalité des cours philosophiques à la candidature. Le vénérable professeur ne descendit de sa chaire qu'en 1897, après cinquante années d'enseignement.

Pendant un demi-siècle il a défendu dans ses livres et dans ses leçons le panenthéisme spiritualiste de Krause et d'Ahrens. Ses ouvrages de psychologie, de morale, de logique, d'histoire de la philosophie et de métaphysique sont tous consacrés à l'exposition de ce système ; un enchaînement rigoureux unit les unes aux autres

(1) Voir notice bio-bibliographique dans l'*Université de Bruxelles*, page 173.

(2) Ibidem, page 151.

(3) Ibidem, page 193. *Annuaire de l'Académie de Belgique :* Notice par J. Stecher, 1893.

(4) *G. Tiberghien*, par L. Leclère (*Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1902).

toutes les parties de son œuvre. Jamais peut-être philosophe n'a possédé des convictions plus entières et plus sincères. C'est avec l'enthousiasme d'un croyant qu'il a exalté la doctrine de ses maîtres. Elle se rattachait par des liens étroits au libéralisme politique, puisqu'elle visait à justifier théoriquement les principes du parti libéral. Tiberghien fut par là, pendant de longues années, une véritable incarnation de l'esprit même de l'Université. Aussi peu de professeurs ont-ils été aussi populaires, aussi écoutés. Son enseignement oral avait le caractère de ses livres. Dans ses cours comme dans ses écrits, il était préoccupé avant tout de donner à ses auditeurs une idée complète et précise du système de Krause. Ses leçons étaient des modèles de clarté. Il n'était satisfait de lui-même que lorsque chacun de ceux qui l'écoutaient avait su pénétrer le fond de sa pensée. S'il n'a pas fait accepter les formules de sa doctrine à nombre de ses élèves, il leur a du moins appris à tous à prendre confiance dans la raison humaine, à chercher la vérité, à cultiver leur conscience. C'est en cela que son enseignement fut réellement fécond. Sa vie, continuelle leçon de philosophie, fut la vie d'un sage, uniquement vouée à la science et à l'Université.

G. Tiberghien est mort plein de jours, après avoir accompli son œuvre. Léon Vanderkindere (1842-1906) a disparu dans toute la force de son talent, en pleine activité intellectuelle [1]. Le parti libéral, le monde savant, l'Université ont également déploré cette fin prématurée; la Faculté de philosophie et lettres a profondément ressenti la perte qu'elle éprouvait par la mort d'un professeur qui l'avait illustrée. En Léon Vanderkindere les idées libérales avaient un défenseur d'une fermeté et d'une clairvoyance sans égales; la science possédait en lui un de ses plus brillants représentants. Ce grand historien, également capable de composer de larges synthèses

(1) *L. Vanderkindere*, par G. DES MAREZ et L. LECLÈRE (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars-avril 1907). — *Annuaire de l'Académie*. Notice par H. PIRENNE, 1908. — Discours de H. PERGAMENI (*Revue de l'Université*, mars 1909.)

et de faire passer les textes les plus obscurs et les problèmes les plus délicats au crible d'une analyse pénétrante, a pu être tout ensemble l'auteur du *Siècle des Artevelde*, de *la Formation territoriale des principautés belges* et de nombreux travaux d'érudition. L'Université comptait en lui un des hommes qui concevaient le plus exactement le rôle de notre institution, un de ceux qui connaissaient le mieux son histoire, un de ses administrateurs les plus actifs. Vanderkindere fut trois fois recteur — fait sans précédent dans nos annales. Pendant quinze années, à des titres divers, il siégea au Conseil d'administration.

Mais c'est pour ses collègues de la Faculté de philosophie et lettres que le vide produit par la disparition de cette puissante personnalité a paru particulièrement grand. De 1872 à 1906, il a enseigné — successivement ou simultanément — l'histoire du moyen âge, celle de l'antiquité, l'histoire de Belgique, l'histoire contemporaine, les institutions grecques, romaines, modernes; il a dirigé le séminaire d'histoire de Belgique au moyen âge, fondé par son initiative dès 1877. L'ensemble de ses cours a donc embrassé tout le champ de l'histoire européenne. L'étendue vraiment extraordinaire de cet enseignement ne peut s'expliquer que par une maîtrise et une capacité de travail exceptionnelles. La netteté de sa parole, la clarté de ses exposés impressionnaient vivement l'auditoire et lui imposaient l'attention; à la sûreté de la documentation s'alliait dans ses cours l'ampleur des vues d'ensemble. Son enseignement historique était l'école même de la vie; par l'étude du passé, il préparait ses élèves à la compréhension du présent; il contribuait à former leur intelligence, en leur inspirant le double amour de la liberté et de la vérité qu'il aimait passionnément toutes deux et qu'il a si bien servies. Le nom de Léon Vanderkindere, historien et professeur, est inséparable de l'histoire de l'Université.

La Faculté n'a pas eu seulement à déplorer la mort de plusieurs de ses membres, mais aussi celle d'un de ses jeunes agrégés : Eugène

Lameere (1872-1901). Auteur de plusieurs travaux historiques pleins de mérites, aimant d'une passion égale la science de l'histoire et l'enseignement, entouré d'unanimes sympathies, il venait d'être chargé d'un cours libre de bibliographie, lorsqu'il mourut — à vingt-neuf ans ! — au seuil d'une carrière pleine de promesses ([1]).

Plusieurs de nos collègues ont renoncé dans le cours du dernier quart du siècle à leur professorat à la Faculté. M. Martin Philippson a donné sa démission en 1890. Historien fécond, auteur de nombreux et savants livres sur l'histoire moderne de l'Allemagne, de la France, de l'Église, de l'Écosse, M. Philippson avait été attaché à l'Université de Bonn de 1875 à 1876. Il a professé à Bruxelles, de 1878 à 1890, les cours d'histoire de la Grèce, du moyen âge, des temps modernes. Il a été, avec L. Vanderkindere, le fondateur de l'enseignement pratique de l'histoire, dans notre Faculté.

M. Johann Vollgraff, latiniste et helléniste des plus distingués, a été chargé des cours de langue latine, de paléographie et d'épigraphie latine et grecque, de littérature flamande, depuis 1883 jusqu'en 1902. Il a quitté l'Université de Bruxelles pour accepter une chaire à l'Université d'Utrecht.

M. René Berthelot, agrégé de l'Université de France, recueillit en 1897 une part de la succession de Guillaume Tiberghien. Il a été chargé pendant dix ans des cours de logique, de morale, de métaphysique et des exercices correspondants. Il a donné sa démission en 1907. Par la profondeur de la pensée et la remarquable netteté de l'exposition, son enseignement a puissamment contribué à développer parmi les élèves le goût des études philosophiques.

M. le professeur Alphonse Willems, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite à la fin de l'année académique 1908-1909. Professeur de littérature flamande de 1880 à 1883, de littérature grecque de 1888 à 1893, M. Willems s'est surtout consacré au cours de philo-

(1) *Eugène Lameere*, par M. Huisman, Ch. Sury, etc., 1902.

logie grecque. Il l'a professé de 1880 à 1909, non seulement devant les étudiants qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, mais aussi devant de nombreux auditeurs, attirés et retenus par le charme d'un enseignement qui savait joindre — union trop rare — à une érudition prudente, ennemie des conjectures inutiles, le goût littéraire délicat et la finesse de jugement qui se manifestent aussi dans ses travaux sur les comédies d'Aristophane. Le souvenir des brillantes et originales leçons de M. Willems ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui les ont entendues. Elles furent pendant vingt-neuf années une des parures de la Faculté.

FACULTÉ DE DROIT.

Il en est des corps savants comme des peuples eux-mêmes : heureux ceux qui n'ont pas d'histoire ! La Faculté de droit a joui de ce privilège pendant ces dernières vingt-cinq années d'existence. Aussi, n'aurons-nous à rappeler ici que les événements normaux — favorables ou tristes — d'une vie académique paisible dans sa marche progressive et dans son développement régulier.

La notice jubilaire faite en 1884 par notre éminent et si regretté collègue Vanderkindere s'arrête, quant à la Faculté de droit, à la mort du professeur Arntz, qui constitue pour elle un point important et comme un tournant dans son histoire. Quand nous voyons la liste des cours professés par Arntz, nous demeurons étonnés qu'un même homme ait pu enseigner ensemble ou successivement les Pandectes, le droit public, le droit naturel, le droit civil approfondi tout entier, le droit des gens. Reconnaissons toutefois que l'enseignement, plus encore que le personnel enseignant, est aujourd'hui changé profondément. Les esprits encyclopédiques deviennent certes de moins en moins nombreux, mais la préparation requise pour chaque branche du droit, le mouvement des idées et la nécessité de se tenir au courant d'une littérature de plus en plus vaste, interdisent ces cumuls pleins de hardiesse, que nous pouvons admirer chez nos devanciers, tout en nous interdisant d'aspirer à les imiter désormais.

*
* *

Pendant ce dernier quart de siècle, la Faculté de droit s'est presque entièrement renouvelée. Parmi les noms qui figuraient au programme de 1885-1886, ceux de MM. Prins et Van der Rest se

retrouvent seuls au programme de 1909-1910. Qu'il nous soit permis d'adresser ici à tous deux le salut reconnaissant d'un de leurs anciens élèves.

Si nous parcourons les éphémérides de la Faculté, nous notons, le 5 juillet 1887, la mort de François Tielemans, le fondateur du droit administratif belge, dont l'action se fit si vivement sentir sur nos institutions politiques, dès l'aurore de notre indépendance. L'enseignement du droit public garde et gardera longtemps encore l'empreinte de cette forte personnalité.

Peu de mois auparavant, l'Université avait accueilli la thèse de M. Maurice Vauthier (16 février 1887 : Études sur les Personnes morales dans le Droit romain et dans le Droit français), celui-là même qui devait plus tard occuper la chaire de droit administratif, illustrée par Tielemans.

L'année suivante, disparaissait M. le professeur Bastiné (20 novembre 1888) qui longtemps avait pris une part importante à l'enseignement du droit fiscal et notarial. Il fut remplacé (1890) par M. Baudour, son suppléant.

En 1890, des thèses furent présentées par MM. Georges Cornil (27 mars : Étude sur la Publicité de la Propriété dans le Droit romain) et Eugène Hanssens (29 novembre : Le Secret des Lettres); tous deux ne devaient pas tarder à entrer dans l'enseignement. Pour continuer cette série, signalons la thèse de M. P. Errera (7 novembre 1891 : Les Masuirs. Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la Propriété en Belgique), la dernière de celles qui valurent à leur auteur le titre de docteur agrégé, auquel fut substitué, dès ce moment, le titre de docteur spécial. La première thèse présentée sous le nouveau régime, fut celle de M. Emile Vandervelde (15 janvier 1892 : Enquête sur les Associations professionnelles d'Artisans et d'Ouvriers en Belgique), bientôt suivie des thèses de MM. Louis Wodon et Félicien Cattier (10 juin et 4 novembre 1893 : La Forme et la Garantie dans les

Contrats francs. — Évolution du Droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au xv[e] siècle).

A partir de 1891, M. Behaeghel a enseigné la procédure et la loi pratique notariales, auxquelles il faut ajouter à titre intérimaire, en 1895, les lois organiques du notariat.

C'est en 1895 que M. Thomas, directeur général au ministère des finances, apporta à l'enseignement du droit fiscal son précieux concours. Depuis 1901, il enseigne le droit fiscal à nos futurs docteurs en droit.

L'année 1897 fut une année de deuil pour la Faculté : elle vit disparaître, en pleine activité, M. Alphonse Rivier (21 juillet) et M. le conseiller Cornil (17 août), qui venait d'être admis à la retraite. Tous deux avaient joué dans notre enseignement un rôle des plus marqués.

Quand Alphonse Rivier vint en 1867, reprendre la succession de Maynz, il donna au cours de droit romain une allure critique et historique, selon les tendances de l'école de Savigny à laquelle s'étaient formés tous les romanistes allemands ; mais il conserva de son origine essentiellement latine, des qualités de clarté et d'élégance auxquelles il attachait le plus grand prix. Son activité se porta aussi du côté du droit des gens. Avec son ami Rolin-Jaequemyns, il prit une part prépondérante dans les travaux de l'Institut de droit international. Le cours de droit des gens lui fut confié à la mort d'Arntz, en 1884. Rivier avait, de la dignité et de la mission du professeur, une haute idée, qu'il savait inspirer à ses élèves. L'Université occupa toujours une place importante dans sa vie, consacrée tout entière à la science du droit. Il a contribué puissamment à répandre au dehors le bon renom de notre enseignement. Ses livres de droit romain, de droit des gens surtout, résultat final de ses cours si méthodiques, si complets, sont encore consultés avec fruit.

Modeste Cornil apparaît dans notre souvenir comme une antithèse vivante avec son collègue Alphonse Rivier. Esprit plutôt constructif et systématique, il cherchait par l'enseignement des Institutes et du

droit civil, à former l'esprit juridique des jeunes gens, à leur inculquer une forte discipline, une méthode de raisonnement qui les mît à même d'aborder les problèmes de la pratique, à la lumière des principes du droit. Le nom de « raison écrite », si longtemps donné à la théorie des obligations en droit romain, semblait justifié aux yeux de ceux qui suivaient l'exposé si logique, au risque de devenir quelque peu schématisé, qu'en faisait Cornil. Ces qualités, il les avait transportées dans son analyse du code civil, dont certaines dispositions étaient en but à sa critique acérée. Par la forme aussi, l'enseignement de Cornil était bien différent de celui de Rivier. La culture littéraire affinée, la scrupuleuse correction du langage recherché de ce dernier faisait ressortir la simplicité bon enfant et souvent gouailleuse qui différencie le Wallon démocrate de l'aristocratique Suisse-français.

Tous les étudiants aimaient Modeste Cornil ; ce n'était en général qu'après leur dernier examen, qu'ils comprenaient la valeur d'Alphonse Rivier.

L'enseignement du droit civil fut réparti entre MM. Maurice Vauthier, pour le cours élémentaire, et Hanssens, pour le cours approfondi, en partage avec M. Van der Rest qui occupait déjà cette chaire en même temps que celle d'économie politique. Le droit romain fut dévolu à M. Georges Cornil et le droit des gens à M. Ernest Nys, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel. Ce dernier abandonnait à M. Cattier l'encyclopédie du droit et l'introduction historique au droit civil. D'autre part, M. le notaire Van Halteren commençait, en 1898, son cours de pratique notariale, tandis que M. Wodon succédait, peu après, dans la chaire de droit naturel, à M. Xavier Olin, mort le 30 janvier 1899. Le cours de droit naturel avait été reporté en candidature en philosophie où il figure encore.

Xavier Olin occupa une place importante au barreau et dans la politique, où son talent et la chaleur d'une éloquence qui rappelait ses origines françaises et méridionales, lui valurent des succès, à une époque où de telles qualités étaient plus rares encore et plus appré-

ciées peut-être qu'aujourd'hui, en Belgique. Dans l'enseignement du droit naturel mieux que dans celui du droit commercial, dont il occupa la chaire pendant quelques années, ses mérites d'exposition brillante avaient trouvé emploi. Sa philosophie était celle de Tiberghien, avec une pointe de romantisme, dont le clair-obscur répondait au besoin d'antithèses, chères à cette école. L'ardeur qu'il mit à la défense du libre-examen et de la neutralité de l'enseignement, assure à Xavier Olin la reconnaissance de l'Université, où son esprit s'était formé et dont les principes lui étaient si chers.

Une nouvelle série de thèses vint augmenter le nombre de nos docteurs spéciaux : ce furent celles de M. H. Speyer (5 novembre 1898 : Les Vices de notre Procédure en Cour d'Assises); de M. F. Gilson (3 juin 1899 : L'Étude du Droit romain comparé aux autres Droits de l'Antiquité); de M. Henri Rolin (22 novembre 1899 : L'Abordage), lequel ne tarda pas à reprendre, de M. Georges Cornil, une part des cours de droit romain ; de M. G. Bigwood (7 juillet 1900 : Les Impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens).

En 1902, M. le professeur Giron était élevé, par ses collègues de la Cour de cassation, au rang de premier président de cette compagnie. Porté à la tête de la magistrature belge, il dut abandonner ses fonctions professorales, en laissant parmi nous le souvenir d'une longue carrière toute d'activité et de dévouement à notre institution et à nos principes. Dans son enseignement comme dans les traités de droit public et de droit administratif qui en sont le fruit, M. Giron ne cesse de défendre nos libertés constitutionnelles dans leur application la plus large, nos institutions politiques dans leur évolution démocratique. La liberté de conscience, la laïcité de l'État, le libéralisme au sens le plus élevé du mot, ont trouvé en M. le premier président Giron un champion inlassable : de récents travaux en font encore foi.

M. Paul Errera, déjà chargé du cours de droit politique général, succéda à M. Giron à la chaire de droit public belge; celle de droit administratif fut dévolue à M. Maurice Vauthier.

Quatre membres de notre Faculté furent appelés par le Gouvernement, en 1903 et en 1905, à des fonctions hautement honorables : MM. Hanssens et Thomas furent nommés membres de la Commission de revision du code civil ; M. Nys, membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. MM. Thomas et Servais font partie de la Commission de revision des lois fiscales sur l'enregistrement, les successions, etc., depuis 1907.

La retraite, puis la mort de M. le professeur Baudour, président à la Cour d'appel, chargé d'un cours de notariat, permit l'entrée à la Faculté, de M. J. Servais (1906) qui reprit, depuis 1908, le cours d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile, devenu vacant par la retraite de Charles Duvivier. M. Servais continue parmi nous une heureuse et constante tradition, qui unissait dès leur fondation la Faculté de droit à la Cour de cassation de Belgique, tradition qui s'est poursuivie depuis les Defacqz et les Plaisant jusqu'aux Cornil et aux Giron.

Encore sous l'impression causée par la nouvelle de sa mort, il nous est difficile de parler de Charles Duvivier sans confondre, dans une même expression de gratitude et d'admiration, le Maître et le Patron. Une science sûre et un esprit juridique des plus affinés s'alliaient chez lui à cette logique et à cette clarté d'expression qui révèlent, non seulement une intelligence et une culture étendues, mais encore un caractère d'une élévation et d'une droiture parfaites. Nul mieux que lui n'a fait vivre une institution politique, un texte de loi, dans le milieu historique qui leur donna naissance. Il a fait école ; nombreux, parmi les professeurs de notre Faculté, sont ceux qui s'honorent d'être ses disciples et qui s'efforceront de perpétuer ses nobles traditions.

La dernière mutation que nous ayons à signaler, coïncide avec la première application du règlement sur l'éméritat. Nous sommes ainsi privés, à partir de 1909-1910, des éminents services de M. le professeur A. Vauthier qui mettait à profit, dans l'enseignement du droit

commercial, un esprit juridique et une connaissance des affaires, qu'atteignent seuls les grands avocats, à l'apogée de leur carrière. M. Paul Vander Eycken vient d'être chargé du cours de droit commercial.

*
* *

Il reste, pour compléter cette rapide revue, à signaler que l'honneur du rectorat est échu en ces vingt-cinq dernières années, jusqu'à six fois à des professeurs de droit : de 1888 à 1890, à M. Eugène Van der Rest; en 1900-1901 à M. Prins; de 1903 à 1905, à M. Maurice Vauthier; enfin, depuis 1908, à M. Paul Errera.

Rappelons que les deux discours de M. Van der Rest sont relatifs à « l'organisation d'un enseignement plus complet des sciences qui touchent à la société » et à « la création, comme annexe des Facultés de philosophie et de droit, d'une École de sciences politiques et administratives ou mieux, des sciences sociales; d'aucuns pourront même l'appeler École de sociologie ». Cette heureuse création, que le second discours de M. Van der Rest célébrait comme un fait accompli, exerça sur notre Faculté une vivifiante influence. Nous n'avons pas à en parler ici. Il nous suffit de mentionner que des cours libres de sciences politique, économique et sociale vinrent compléter les cadres trop classiques, estomper les contours si rigides de l'enseignement légal du droit. D'autre part, une action réciproque imprégnait de juridicité notre École des sciences politiques et économiques, en même temps qu'elle faisait circuler dans les différentes branches du droit, une sève nouvelle, en socialisant, pour ainsi dire, la plupart de nos cours. L'économie politique ne devait plus y apparaître désormais comme une plante isolée et chétive, transportée dans un terrain jadis impropre à sa culture.

Le discours de M. Prins sur l'éducation générale et la formation de l'esprit moderne, abonde à son tour dans le sens de la modernisation des études juridiques : notre enseignement ne peut pas être seulement professionnel; c'est l'esprit public qu'il nous appartient de façonner.

Enfin M. Maurice Vauthier consacrait son premier discours rectoral aux problèmes de l'enseignement du droit. Il nous le montre demeurant peut-être trop en dehors de la vie et de la pratique. Si les temps sont changés, que les méthodes changent aussi : « Ne versons pas le vin nouveau dans de vieilles outres. »

* * *

Quoique les juristes ne soient guère idéologues, les questions d'ordre général ont préoccupé de temps à autre la Faculté. C'est ainsi que, dès 1886, elle prend l'initiative « de réclamer un enseignement plus approfondi des matières comprises sous le nom de sciences politiques et administratives », idée qui fut si heureusement réalisée depuis. En même temps, la Faculté « recommande l'organisation de groupes de travail destinés à développer l'esprit scientifique chez les étudiants ». Ici encore, l'accomplissement de son vœu ne se fit pas trop attendre. M. Van der Rest, depuis longtemps, demande aux étudiants de développer à son cours, des questions de droit civil; M. Prins a institué au sien, des conférences de droit criminel. M. Cattier fait discuter devant lui certains points de l'encyclopédie et de l'histoire du droit. Enfin, depuis 1908, deux séminaires proprement dits ont été ouverts : l'un par MM. Errera et Vauthier, pour le droit public et administratif; l'autre par MM. Hanssens et Servais, pour le droit civil et la procédure.

Au cours de la discussion de la loi sur la collation des grades académiques (1889), notre Faculté présenta des propositions, en réponse aux questions posées par le Gouvernement : création de certains cours nouveaux, maintien des Pandectes comme matière obligatoire, adjonction de cours de législation comparée, enfin durée des études portée de 3 à 4 ans, etc.

Le nombre de cours nouveaux, libres pour la plupart, dont s'est enrichie notre Faculté depuis 1884, a été considérable. Dans nos programmes d'examens, nous dépassons même les obligations légales.

Ainsi l'examen de candidature comprend un enseignement complet de l'histoire du droit romain et un cours développé des éléments du droit civil, non prévus au programme officiel. En doctorat, nos étudiants sont interrogés, s'ils le veulent, sur le cours flamand de droit pénal et de procédure pénale.

Nous avons déjà pu remarquer, à propos de la création de l'École des sciences politiques et sociales, une tendance à insister, dans les cours de droit, sur le côté évolutif et social de notre science : contrat de travail, associations et syndicats, risques professionnels, responsabilité atténuée ou collective : autant de problèmes dont l'importance croissante a sa répercussion par la place plus grande qu'ils occupent dans notre enseignement. Enfin, les questions coloniales ont, à leur tour, orienté dans de nouvelles directions plus d'un cours de la Faculté.

* * *

Voici l'énumération des cours nouveaux créés depuis 1884 : Droit industriel (M. Olin, 1888) ; — Législation civile comparée (M. Maurice Vauthier, 1888) ; — Droit pénal et procédure pénale flamands (M. de Hoon, 1890) ; — Droit notarial pratique (M. Behaeghel, 1891) ; — Droit colonial et législation du Congo (M. Cattier, 1894) ; — Histoire des institutions civiles (M. Wodon, 1894) ; — La Propriété foncière (M. P. Errera, 1894) ; — Droit politique général (M. P. Errera 1895) ; — Droit constitutionnel comparé (M. P. Errera, 1895) ; — Droit industriel (M. Hanssens, 1895) ; — Législation ouvrière comparée (M. Wodon, 1895) ; — Législation criminelle comparée (M. Speyer, 1906) ; — Colonisation, politique coloniale et législation du Congo (M. Rolin, 1906) ; Éléments de législation financière belge (M. Bigwood, 1906) ; — Histoire du droit (M. Des Marez, 1906) ; — Droit administratif comparé (M. P. Errera, 1906) ; — Droit industriel comparé (M. Vander Eycken, 1908) ; — L'Individualisation des peines (M. Dupont, 1908). — Enfin nous

pouvons compter prochainement sur des cours d'ancien droit belge (M. H. Simont, 1909) et de pratique professionnelle pour le barreau (M. Paul-Emile Janson, 1909).

Tableau comparatif du programme des cours de Droit à vingt-cinq ans d'intervalle.

Candidature.

1884		1909	
Droit naturel.	OLIN.	Passé à la candidature en philosophie.	WODON.
Encyclopédie du droit.	FÉTIS.	Encyclopédie du droit.	CATTIER.
Histoire du droit romain.	RIVIER.	Histoire du droit romain.	ROLIN.
Institutes.	RIVIER.	Institutes.	G. CORNIL.
Introduction historique au droit civil.	FÉTIS.	Introduction historique au droit civil.	CATTIER.
Droit civil (liv. II).	FÉTIS.	Passé au 1er doctorat.	VAN DER REST.
Alors au 1er doctorat.	ARNTZ.	Droit public.	ERRERA.
Ne figure pas au programme.		Eléments du droit civil.	M. VAUTHIER.

Premier Doctorat.

1884		1909	
Pandectes.	RIVIER.	Pandectes.	G. CORNIL.
Droit civil.	VAN DER REST.	Droit civil.	VAN DER REST.
Droit public.	ARNTZ.	Passé en candidature.	ERRERA.
Droit des gens et législation consulaire.	ARNTZ.	Éléments du droit des gens.	NYS.
Droit administratif.	GIRON.	Droit administratif.	M. VAUTHIER.
Économie politique.	VAN DER REST.	Économie politique.	VAN DER REST.
Alors en 2e doctorat.	PRINS.	Droit pénal.	PRINS.
Ne figure pas au programme.		Éléments du droit international privé.	M. VAUTHIER.

Second Doctorat.

1884		1909	
Droit civil.	ARNTZ.	Droit civil.	VAN DER REST et HANSSENS.
Droit criminel.	PRINS.	Éléments de la procédure pénale.	PRINS.
Éléments du droit commercial.	A. VAUTHIER.	Éléments du droit commercial.	A. VAUTHIER et VAN DER EYCKEN.
Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile.	DUVIVIER.	Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile.	SERVAIS.
Ne figure pas au programme du doctorat en droit.		Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat.	THOMAS.
Ne figure pas au programme.		Droit pénal et procédure pénale (cours flamand).	DE HOON.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

Fusionné avec l'enseignement des sciences politiques et sociales.

Examen de Secrétaire de légation.

Fusionné avec l'enseignement des sciences politiques.

Notariat (1re année).

1884		1909	
Ne figure pas au programme du notariat.		Notions de la philosophie morale.	DWELSHAUVERS.
Encyclopédie du droit.	FÉTIS.	Encyclopédie du droit.	CATTIER.
Introduction historique au droit civil.	FÉTIS.	Introduction historique au droit civil.	CATTIER.
Droit civil.	VAN DER REST.	Éléments du droit civil.	M. VAUTHIER.
Lois organiques du notariat.	BASTINÉ.	Lois organiques du notariat.	SERVAIS.
Ne figure pas au programme.		Application des lois organiques du notariat et rédaction d'actes sur cette matière.	VAN HALTEREN.

Notariat (2e année).

1884		1909	
Ne figure pas au programme du notariat.		Droit naturel.	WODON.
Droit civil.	ARNTZ.	Droit civil.	VAN DER REST.
Lois fiscales se rattachant au notariat.	BASTINÉ.	Passé à la 3me année.	THOMAS.

Cours ajoutés au programme depuis 1884 :

1909

Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la législation sur les aliénés, les dispositions des règlements sur la dette publique, les règlements sur la caisse des dépôts et consignations. M. VAUTHIER.

Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes. BEHAEGHEL.

Application des matières ci-dessus, et rédaction d'actes sur ces matières. BEHAEGHEL ET VAN HALTEREN.

1909

Notariat (3e année).

Cette 3me année ne figure pas au programme de 1884.

Droit civil. VAN DER REST ET HANSSENS.

Lois fiscales se rattachant au notariat (droit d'enregistrement, de succession, de timbre et d'hypothèque). THOMAS.

Éléments du droit international privé. M. VAUTHIER.

Éléments du droit commercial. A. VAUTHIER.

Application des matières ci-dessus et rédaction d'actes. VAN HALTEREN.

1909

Cours complémentaires.

Médecine légale.	De Boeck.
Colonisation, politique coloniale et législation du Congo.	Rolin.

1909

Cours libres.

Éléments de la législation financière belge.	Bigwood.
Législation criminelle comparée. Le jury criminel en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne et en Autriche.	Speyer.
Histoire du droit.	Des Marez.
Droit constitutionnel comparé.	P. Errera.
Droit administratif comparé (Institutions provinciales et communales des principaux Etats; matières spéciales).	P. Errera.
Institutions civiles comparées.	Rolin.
Législation ouvrière.	Wodon.
Droit du Congo.	Cattier.
Droit industriel comparé.	Vander Eycken.
L'Individualisation des peines.	Dupont.

BIBLIOGRAPHIE.

Voir pour la période 1834-1884, la *Notice historique* de L. Vanderkindere, p 26, 31, 51 à 52, 63 à 67, 77, 103 à 105, 121 à 126. Pour la période 1885 à 1909, voir les Rapports académiques annuels. Pour les notices nécrologiques : *Rivier*, par M. Nys. Rapport 1897-1898, p. 55; *Cornil*, par M. Van der Rest, *ibid.*, p. 61 ; *Olin*, par M. Wodon. Rapport 1888-1889, p. 81. Cf. *Revue de l'Université* 1897-1898, p. 157 et 237 ; *ibid.* 1898-1899, p. 1 et 14 ; *ibid.* 1900-1901, p. 97.

FACULTÉ DES SCIENCES.

L'histoire de la Faculté des sciences pendant les vingt-cinq dernières années est dominée par l'application aux études de la loi du 10 avril 1890.

Le premier effet de cette loi fut de débarrasser les candidatures de cette foule d'étudiants, sortant parfois de la classe de 4e des athénées, qui arrivaient à l'Université sans aucune préparation, en bénéficiant de la coupable tolérance de la loi de 1876; mais l'expérience a malheureusement prouvé que la barrière établie à l'entrée des Universités n'est pas encore suffisante : nombre d'étudiants montrent, lors de leur arrivée à l'Université, une infériorité vraiment déplorable qui témoigne soit de la défectuosité de l'enseignement qu'ils ont reçu, soit de la facilité beaucoup trop grande avec laquelle les certificats de fréquentation des études moyennes sont octroyés. Aussi la Faculté s'est-elle prononcée énergiquement le 24 juin 1902 en faveur du vœu que tous les étudiants soient obligés de passer un examen pour entrer à l'Université.

Cependant la Faculté, tout en donnant la préférence aux humanités anciennes comme système d'éducation, a admis que les humanités modernes pouvaient être considérées comme équivalentes pour aborder les études des doctorats en sciences physiques et mathématiques et en sciences naturelles, et elle a décidé de permettre l'obtention des diplômes scientifiques non légaux aux jeunes gens qui ignoreraient

le grec et le latin, mais qui, abstraction faite de leur langue maternelle, justifieraient de la connaissance de deux langues modernes.

Le Gouvernement, en supprimant les écoles normales du second degré et en remplaçant les études qu'y faisaient les futurs professeurs de l'enseignement moyen par celles du doctorat en sciences, apportait, avec la promulgation de la loi de 1890, une clientèle nouvelle aux Facultés des sciences des Universités, tout en forçant celles-ci à aborder le problème d'un enseignement pédagogique. Jusque là la Faculté des sciences, seule avec la Faculté de philosophie et lettres, avait conservé le privilège de rester étrangère à toute préoccupation professionnelle; la physionomie des études n'en a cependant, à Bruxelles, tout au moins, été nullement altérée, d'autant plus que la disposition nouvelle de la loi n'a pas eu pour résultat d'encombrer les auditoires des doctorats de futurs professeurs d'athénée. Il est vraisemblable que le nombre restreint de jeunes gens qui à Bruxelles se sont présentés pour bénéficier de cette disposition de la loi, provient de ce que, sous le gouvernement actuel, les élèves sortis de l'Université libre ne pouvaient guère avoir beaucoup de chances d'entrer dans l'enseignement moyen.

Ce n'est pas à nous de juger si l'innovation qui fait de tous les professeurs d'athénée des docteurs constitue un progrès, mais il est permis de constater qu'elle n'a guère augmenté le rendement scientifique de notre pays; l'expérience a en effet démontré que s'il est des professeurs d'athénée qui sont des savants de premier ordre, la grande majorité des docteurs en sciences, une fois casés dans l'enseignement moyen, se détachent des recherches scientifiques et se laissent annihiler par l'ambiance provinciale.

Le nombre des étudiants qui, sans se destiner à l'enseignement moyen, ont abordé les études des doctorats en sciences a été également minime, et il en a été malheureusement de même dans les autres Universités du pays; si les Facultés des sciences, par leur candidature, n'étaient l'antichambre des études médicales, de la phar-

macie et de l'école vétérinaire, les professeurs pourraient faire leurs cours devant une couple d'élèves en moyenne. Il ne faut pas se dissimuler que le caractère positif des Belges se prête peu aux recherches scientifiques désintéressées ; trop peu nombreuses sont, même parmi les grandes familles libérales, celles qui nous ont envoyé leurs fils pour que ceux-ci consacrent leur existence à faire avancer les connaissances humaines.

Et pourtant, comme la loi du 10 avril 1890 était en progrès sur celle de 1876, et comme elle est bien faite pour favoriser dans les Universités les études scientifiques approfondies ! En obligeant les aspirants aux doctorats à présenter une thèse, témoignant de recherches personnelles, en renforçant les candidatures et en limitant les études de chaque doctorat à une spécialité, d'ailleurs suffisamment étendue, analyse, géométrie, mécanique, astronomie, physique, zoologie, botanique, sciences minérales, chimie, la loi consacrait définitivement l'introduction d'exercices pratiques dans tous les cours, forçant les Universités à se mettre au niveau des Universités étrangères et à multiplier les professeurs en vue d'une spécialisation plus grande de l'enseignement.

La Faculté des sciences de l'Université de Bruxelles fit en l'occurrence tout ce qu'elle put, étant donné le peu de ressources dont le Conseil d'administration disposait en sa faveur; déjà antérieurement à la mise en vigueur de la loi nouvelle, des études pratiques avaient été instituées dans les doctorats, Léo Errera ayant été adjoint au professeur Bommer pour la botanique, M. Reychler à M. le professeur De Wilde pour la chimie, M. Lameere à M. le professeur Yseux pour la zoologie. Des laboratoires furent installés, mais la Faculté attend toujours les instituts de physique, de zoologie, de géologie et de chimie dont jouissaient déjà les Universités de l'État avant la promulgation de la loi de 1890.

Une situation privilégiée fut faite à la botanique, grâce à Léo Errera.

Institut de Botanique. — Lorsque Léo Errera fut chargé, en 1884, d'enseigner l'anatomie et la physiologie végétales, il s'occupa immédiatement d'avoir un laboratoire où les élèves pussent travailler par eux-mêmes et s'initier aux méthodes d'investigation. Convaincu que le laboratoire doit être situé dans le voisinage immédiat des collections du Jardin botanique, il demanda à pouvoir utiliser deux chambrettes situées sous les combles, au Jardin botanique même. Il finit par les obtenir, non pas à titre de professeur à l'Université, mais parce qu'il était aussi secrétaire du Conseil de surveillance du Jardin.

Ce laboratoire plus que modeste resta en usage pendant sept années. Telle était la valeur pédagogique de Léo Errera que, malgré l'insuffisance notoire de l'aménagement, des savants de premier ordre y firent leur éducation botanique, et que de très bons travaux sont sortis de cette installation où tout faisait défaut, sauf l'ardent désir d'instruire et d'apprendre, mais où la bonne volonté du maître et des élèves suppléait à tout. Citons seulement ceux qui sont morts : Emile Laurent, Georges Clautriau et Alfred Dewèvre.

Ce ne fut qu'en 1891 que le laboratoire logé dans les greniers put être remplacé par une installation définitive. Une maison contiguë au jardin fut acquise — par de généreux anonymes, disait Léo Errera ; — elle fut entièrement transformée et de nouveaux bâtiments furent construits dans la cour. A l'occasion des fêtes universitaires de 1895, Léo Errera publia une notice détaillée sur l'Institut botanique. Il y ajouta les plans élaborés et réalisés par M. l'architecte Foettinger, « non point du tout, dit-il, que l'on veuille les proposer comme un idéal ou comme un modèle, mais ils serviront du moins à montrer que l'on peut tirer un parti convenable d'une vieille maison... ». Contentons-nous ici de dire que l'aménagement intérieur a été conçu sans aucun luxe, mais que l'Institut est pourvu de l'outillage scientifique le plus complet et le plus moderne. Ainsi il contient, outre les laboratoires habituels d'anatomie et de physio-

logie, un grand laboratoire de chimie, une pièce où sont concentrés tous les appareils de stérilisation, un bel atelier de photographie, une chambre destinée à la spectroscopie et à la polarimétrie, des locaux chauffés à température constante et où se font les cultures de microbes, etc.

Léo Errera fut le premier à introduire à Bruxelles les conférences de laboratoire. Dès 1890, il organisa des réunions hebdomadaires « analogues aux *Colloquia* des Universités allemandes : les étudiants en doctorat et quelques jeunes docteurs y analysent et y discutent, sous la direction du professeur, les principales publications scientifiques nouvelles. Ils se tiennent ainsi au courant des progrès quotidiens de la science et s'exercent à la fois à parler avec clarté et à juger avec critique ». *(L'Institut botanique de Bruxelles. Souvenir des fêtes universitaires. 28-30 octobre 1895*, p. 13.*)* Comme on le voit par cette citation, Errera se rendait déjà compte en 1890, de la nécessité de fournir aux futurs professeurs d'athénée autre chose que des connaissances scientifiques; l'Université leur doit aussi des notions de pédagogie.

Léo Errera avait succédé en 1895 au regretté professeur J.-E. Bommer.

J.-E. Bommer était un naturaliste très distingué qui alliait à un savoir étendu un culte profond pour la science. Malheureusement, obligé de cumuler les fonctions de professeur avec celles de Conservateur au Jardin botanique, il ne disposa pas d'assez de loisirs pour donner toute sa mesure.

A la mort de J.-E. Bommer, l'enseignement des Sciences botaniques fut complètement réorganisé et trois professeurs, MM. Errera, Massart et Charles Bommer, fils, se distribuèrent les sept cours du doctorat. L'Université de Bruxelles devançait ainsi les autres Universités du pays, où un seul professeur, deux au plus, sont chargés de l'ensemble des études botaniques, et elle put donner ainsi à la loi de 1890 toute sa portée.



Ernest ROUSSEAUX

RECTEUR EN 1884-85 ET EN 1885-86

décédé le 21 décembre 1908.

D'après un buste par Jef LAMBEAUX.

Ce fut une époque glorieuse, brusquement interrompue, hélas! par la mort inopinée de Léo Errera, le 1er août 1905, à l'âge de 47 ans.

L'Université pleure encore la perte de cet homme d'élite, penseur original, brillant professeur et savant remarquable, qui eut sur la direction des études universitaires une influence prépondérante et qui a laissé une tradition dont l'éclat a rejailli sur toute la Faculté des sciences.

MM. Massart et Charles Bommer lui ont succédé pour le partage de ses cours et la famille Errera a nommé M. le professeur Massart directeur de l'Institut botanique qui s'appelle désormais Institut Léo Errera.

La mort a ravi à la Faculté des sciences pendant ces vingt-cinq dernières années tous les professeurs du groupe des sciences physiques et mathématiques qui figuraient au programme lors du cinquantenaire de l'Université; en 1888, ce fut Zimmer qui nous fut enlevé; en 1889, Van Ginderachter; Buisset mourait en 1895, Goemans en 1896, Charbo en 1901; Rousseau prenait sa retraite en 1906 et succombait en 1908.

Ces professeurs enseignaient en même temps à la Faculté des sciences appliquées et ils appartiennent d'une manière prépondérante à l'histoire de cette dernière. Il en est de même de Witmeur, mort en 1895, qui joignait à l'enseignement de l'exploitation des mines celui de la géologie et de la minéralogie.

MM. Tassel, Brand et Mineur, se sont partagé, lors de la vacance des chaires, l'enseignement des hautes mathématiques, mais M. Tassel a donné sa démission en 1906 et a été remplacé par M. Chargois.

A Goemans a succédé M. Stroobant, astronome à l'Observatoire royal.

Le tant regretté professeur Rousseau a été remplacé par M. Ver-

schaffelt pour la physique expérimentale et par M. Mathy pour la physique mathématique.

A Witmeur ont succédé MM. Daimeries et W. Prinz, mais M. Daimeries ayant été nommé professeur honoraire en 1907, M. W. Prinz reste chargé de tout l'enseignement des sciences minérales.

En 1886, le professeur Hannot donnait sa démission ; il avait été désigné pour faire à la Faculté des sciences les cours de psychologie, logique et morale qui, antérieurement, se confondaient avec ceux que donnait à la Faculté de philosophie le professeur Tiberghien. Hannot avait arboré résolûment le drapeau du positivisme, et M. Hector Denis, qui lui a succédé, a persisté dans cette attitude, la seule qui, selon nous, convienne à l'enseignement philosophique dans une Faculté des sciences.

La chimie générale a continué à être professée par M. De Wilde auquel avait été adjoint M. Reychler, chargé de faire aux étudiants du doctorat en sciences un cours de physico-chimie. En 1906, M. De Wilde donna sa démission et fut nommé professeur honoraire; M. Reychler, dont les travaux font autorité et qui était tout désigné pour succéder à M. De Wilde, préféra prendre sa retraite également. L'Université, ne pouvant trouver en Belgique un chimiste qui pût lui apporter le concours de sa science et de son talent professoral, dut s'adresser à l'étranger pour avoir un professeur de chimie générale; sur les conseils de l'illustre Berthelot, elle s'adjoignit un jeune savant français, M. Chavanne, qui, par ses connaissances étendues, pouvait en même temps professer la physico-chimie et succéder à la fois à M. De Wilde et à M. Reychler. Pour le doctorat, un second professeur de chimie générale, M. Wuyts, qui avait jusqu'alors rempli les fonctions de chef des travaux chimiques à la satisfaction de tous, fut également nommé.

L'on sait que le Gouvernement a institué dans les Universités de l'État un grade de docteur en sciences physico-chimiques; notre

Faculté des sciences avait, sous l'inspiration de M. Reychler, élaboré un programme permettant aux docteurs en sciences chimiques de compléter leurs études par l'acquisition des notions de mathématiques supérieures nécessaires à la connaissance de la physico-chimie. Malheureusement, le Conseil d'administration dut répondre à la Faculté par une fin de non-recevoir, faute des ressources nécessaires.

En 1906, cependant, après la nomination de M. Chavanne, la Faculté obtint une satisfaction partielle. Un laboratoire de physico-chimie fut organisé, et la thermodynamique, partie du cours de physique mathématique, fut introduite à titre de cours facultatif au programme du doctorat en sciences chimiques.

En même temps, un cours facultatif, intitulé : « Compléments de mathématiques nécessaires à l'intelligence des sciences naturelles », fut institué à la candidature en sciences naturelles avec M. Chargois comme titulaire. Le but de ce cours est non seulement de permettre aux chimistes de faire de la physico-chimie, mais encore de suppléer à l'insuffisance du programme de l'enseignement moyen en ce qui concerne les notions de mathématiques supérieures utilisées aujourd'hui dans presque toutes les branches des sciences naturelles et notamment en minéralogie et en physiologie.

Il est malheureux de devoir constater que presque tous les étudiants de la candidature en sciences naturelles sont incapables de suivre le cours, très bien conçu cependant, de M. Chargois, parce qu'ils sont par trop ignorants des notions de mathématiques élémentaires qu'ils sont censés avoir acquises dans l'enseignement moyen. C'est en cette matière surtout que l'on peut saisir sur le fait le caractère trompeur des certificats préparatoires aux études universitaires et la nécessité absolue de placer un examen sérieux à l'entrée de l'Université.

Ces additions au programme ont coïncidé avec une modification importante apportée dans la répartition des matières des deux épreuves de la candidature en sciences naturelles : l'ordre de ces

deux épreuves a été interverti. Antérieurement, les étudiants passaient d'abord leur examen sur la botanique, la zoologie et la philosophie, avant d'être interrogés sur la physique, sur la chimie et sur les sciences minérales. L'ordre suivi était précisément l'inverse de celui qui caractérise l'évolution historique et logique des sciences naturelles : une mauvaise compréhension des nécessités de l'enseignement et la routine seules avaient permis de laisser subsister un état de choses d'autant plus baroque que la physique et la chimie font partie du programme des dernières années de l'enseignement moyen.

D'autres mesures vinrent aussi en 1906 perfectionner les études de la candidature en sciences physiques et mathématiques : des exercices de mathématiques, faits par MM. Brand et Mineur, furent ajoutés au programme, et il fut décidé que les élèves auraient à suivre non pas seulement le cours de chimie minérale comme le veut la loi de 1890, mais la chimie générale tout entière, la chimie organique étant devenue indispensable pour l'étude des sciences physiques.

Plus récemment, des dispositions ont été prises pour donner un enseignement très complet de la physique expérimentale; les exercices pratiques sur cette matière ont été multipliés au programme de la candidature et du doctorat en sciences physiques et mathématiques; de plus, des exercices pratiques de physique expérimentale ont été rendus obligatoires pour les étudiants qui se destinent à l'un des quatre doctorats en sciences naturelles. Le Conseil d'administration de l'Université a permis l'installation d'un laboratoire convenablement outillé en vue de cet enseignement, et il est à espérer que bientôt les exercices pratiques de physique seront accessibles à tous les étudiants de la candidature en sciences naturelles.

Comme dernier événement de l'histoire de la Faculté des Sciences depuis 1884, il faut mentionner la retraite, en 1909, de M. le professeur Yseux atteint par la limite d'âge. Pendant plus de trente ans, M. Yseux a assumé la lourde tâche de cumuler avec la profession

de médecin pratiquant l'enseignement de la zoologie, de l'anatomie comparée, de la paléontologie, de la géographie, de l'anatomie et de la physiologie animales, de la paléontologie stratigraphique. C'est lui qui, aidé de M. De Pauw à partir de 1885, constitua à l'Université un musée zoologique. En 1887, le Conseil d'administration lui adjoignit M. Lameere en qualité de chef des travaux zoologiques, et lors de la mise en vigueur de la loi de 1890, pour compléter l'enseignement du doctorat en sciences zoologiques, M. Francotte fut nommé professeur d'embryologie animale et M. Lameere professeur de zoologie systématique, ce dernier ayant été en même temps chargé du cours de microscopie de la candidature en sciences naturelles.

Le mérite de M. le professeur Yseux a été surtout d'imprégner ses leçons de la méthode transformiste et d'enseigner le Darwinisme à une époque où la théorie de l'évolution était encore combattue, même à l'Université de Bruxelles.

M. Yseux a été remplacé : par M. Lameere pour les éléments de zoologie, les éléments d'anatomie comparée et l'anatomie animale; par M. Dollo pour la paléontologie et la géographie animales et pour la paléontologie stratigraphique ; par M. Philippson pour la physiologie animale.

———

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Lorsque Léon Vanderkindere a écrit l'histoire de l'Université libre depuis 1834, époque de sa fondation, jusqu'en 1884, il n'a pas cru devoir considérer isolément les manifestations de l'activité des diverses Facultés : jusqu'en 1884, en effet, le groupement universitaire était resté compact.

Il n'en a plus été de même au cours de la dernière période : l'extension donnée au programme des cours après la promulgation de la loi de 1890, le développement considérable de l'enseignement pratique et l'accroissement du nombre des étudiants inscrits à l'Université furent autant de causes qui nécessitèrent des modifications profondes dans les installations matérielles et même dans l'organisation de la Faculté de médecine.

L'événement qui domine son histoire en ces vingt-cinq dernières années est la création des Instituts de médecine au Parc Léopold : depuis 1895, tous les cours de la Faculté y ont été transférés, à l'exception des cliniques qui continuent, comme par le passé, à se donner dans les hôpitaux de la ville.

La création des Instituts, réalisée seulement de 1889 à 1893, était depuis longtemps désirée par la Faculté : déjà en 1873, un rapport dû à M. le professeur Rommelaere avait attiré l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité d'améliorer et de compléter dans ce sens notre enseignement médical : « Il y a urgence, disait le « rapporteur, à organiser des Instituts de médecine dans les condi- « tions où ils fonctionnent à l'étranger : la nécessité en est si évi-

« dente que d'autres Universités ne tarderont pas à réaliser ce « progrès. Il y va de notre honneur scientifique de ne pas nous laisser « distancer [1]. »

Cet appel ne fut pas entendu; cependant, un peu plus tard, en 1877, l'échevin de l'instruction publique, le très regretté Ernest Allard, ayant demandé qu'on lui fit connaître les desiderata formulés par la Faculté de médecine, des devis furent dressés notamment pour la construction d'un Institut de physiologie.

Ce devis prévoyait 180,000 francs de dépenses pour la construction des nouveaux locaux et 22,000 francs de dépenses annuelles. Transmis à l'administration communale, le 20 juillet 1877, ce devis ne fut pas accepté; la reconstruction imminente des bâtiments universitaires de la rue des Sols absorbait toutes les ressources disponibles. Deux ans après, commençait, dans les Universités de l'État, l'édification des installations universitaires nouvelles; l'Université libre se trouvait distancée.

La période qui va de 1884 à 1890 est caractérisée, en ce qui concerne la Faculté de médecine, par une très grande activité dans l'élaboration de projets de réforme de l'enseignement et par la discussion des préliminaires de la loi qui devait être promulguée en 1890.

La Faculté réclamait avec insistance l'établissement d'un examen d'entrée à l'Université; en même temps, elle protestait contre l'abandon du contrôle gouvernemental dans l'octroi des diplômes professionnels; dans la séance du 1er avril 1887, elle adopta à l'unanimité les conclusions d'un rapport de M. le professeur Heger, dans lequel se remarque cette phrase : « Nous estimons qu'il y a lieu de « faire des réserves relativement à l'application d'un système dans « lequel l'État contresigne des diplômes donnés à des élèves qu'il ne

(1) Rapport présenté à la Faculté dans sa séance du 3 décembre 1872, adopté le 6 mars 1873 et envoyé au Conseil d'administration de l'Université qui en décida l'impression.

« connaît pas par des commissions d'examen qu'il n'a pas nommées « et sur lesquelles il ne peut exercer aucun contrôle. Pour obtenir « une garantie sérieuse, il faut que l'État intervienne en premier « lieu pour surveiller l'accès aux études médicales; en second lieu, « avant de permettre au médecin ou au pharmacien d'aborder l'exer- « cice de sa profession. »

Ce rapport préconisait l'établissement d'un examen professionnel à subir devant un jury central composé d'un nombre égal de professeurs des quatre Universités et présidé par un délégué du gouvernement. Aujourd'hui que vingt années d'exercice permettent d'apprécier les mauvais côtés de la loi sur la collation des grades académiques promulguée en 1890, on peut regretter que les avis de la Faculté de médecine n'aient pas été suivis.

La question de l'enseignement clinique fut vivement discutée en 1885 : le Conseil des Hospices avait adressé au Conseil d'administration de l'Université une lettre par laquelle il était annoncé qu'en vertu des règlements hospitaliers, le mandat des chefs de service : Crocq, De Roubaix, Guillery, Henriette, Thiry et Van Hoeter prendrait fin au 31 décembre de cette même année. La Faculté ne voulut pas admettre cette décision qui révolutionnait, sans même qu'elle eût été consultée, tout son enseignement clinique et dépossédait de leur chaire des professeurs dont le mandat émanait non du Conseil des Hospices, mais de l'Université. Elle affirma son indépendance et son droit; elle demanda la création d'un « Institut clinique universitaire » et, comme on objectait que les ressources manquaient, elle fit valoir que cet Institut pourrait, au besoin, s'organiser dans les hôpitaux actuels. (Procès-verbal de la séance du 5 janvier 1886.)

Presque à chacune de ses réunions générales, la Faculté, à cette époque, proclame l'urgence de mesures à prendre pour l'amélioration de son enseignement et invariablement ses intentions généreuses échouent, parce que l'Université ne possède pas les ressources pécuniaires indispensables. M. le professeur Van den Corput, dans la

séance du 13 février 1884, avait proposé la création à Bruxelles d'un « Institut de hautes études » comprenant un série de cours tels que l'histoire de la médecine, la géographie médicale, la pathologie comparée des races humaines, la chimie médicale, l'étude et la culture des microbes, etc.; à ces cours théoriques devaient se joindre des démonstrations pratiques et même une école d'infirmiers.

D'autres membres de la Faculté réclamaient l'établissement de policliniques; dans la séance du 8 décembre 1886, MM. Edouard de Smet et Edmond Destrée sollicitaient la création d'un laboratoire de recherches bactériologiques, et la Faculté, non contente d'appuyer cette proposition, émettait à l'unanimité le vœu de voir s'élever à l'Université un Institut d'hygiène. (Procès-verbal de la séance du 8 décembre 1886.)

Les vœux se succédaient de séance en séance, mais sans être écoutés. Cependant, la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur se prolongeant aux Chambres législatives, les Universités étaient envahies par des jeunes gens qui, sans avoir terminé leurs études moyennes, se faisaient inscrire à la hâte au rôle des étudiants.

En vain M. De Roubaix demandait-il que, pendant cette sorte d'intérim légal, on prît des mesures pour interdire l'accès des Universités aux élèves insuffisamment préparés ; l'invasion n'en continuait pas moins : le nombre des étudiants inscrits à l'Université atteignit en 1887 le chiffre de 1,807, dont 521 au rôle de la Faculté de médecine.

Cependant toutes les initiatives de la Faculté ne restaient pas stériles : elle institua des « cours libres » et dans la seule séance du 16 juin 1887 nous en relevons plusieurs, tels que : la technique des autopsies, cours confié à M. le docteur Marique; une clinique laryngologique et rhinologique, à M. le docteur Capart ; une clinique interne des enfants, à M. Tordeus; un cours sur l'intervention chirurgicale dans les affections rénales, à M. le docteur Warnots ; un cours de chimie biologique et de toxicologie approfondie, à M. le professeur

Depaire, et d'autres encore qui témoignent de l'activité scientifique du corps enseignant. La Faculté prit aussi une large part à l'organisation des conférences universitaires dont la première eut lieu le 5 décembre 1888 et qui furent le point de départ des cours dits d'*Extension universitaire*. Cette même année fut réorganisé le service des autopsies qui avait été créé, en 1872, sur la proposition de MM. Heger, Mahaux et Delstanche.

Si l'Université avait, au cours de cette période, possédé la personnalité civile, la création immédiate des Instituts dont elle implorait la fondation, aurait certainement eu lieu et je puis ajouter qu'elle se serait faite dans des conditions beaucoup meilleures qu'elle ne l'a été depuis. C'est, en effet, une situation profondément anormale, et qui n'a d'analogue en aucun pays, que celle de l'Université libre; les intentions les plus généreuses et les projets les plus favorables au développement de l'enseignement supérieur dans la capitale ont, jusqu'en 1889, été paralysés par l'incapacité civile de l'Université. Les Facultés de sciences naturelles et de médecine devaient naturellement souffrir de cet état de choses plus que la philosophie ou le droit qui n'ont pas, pour leur enseignement, les mêmes exigences au point de vue matériel.

La fondation d'Instituts de médecine, si souvent demandée, n'était plus espérée par personne, lorsque se produisit, fort heureusement pour la science et pour l'Université, l'intervention de M. Ernest Solvay.

L'importance des fondations qu'il a faites depuis 1889, les conséquences fécondes qui résultèrent de l'exemple donné par lui, sont trop considérables pour que nous ne rappelions pas, au moins brièvement, les circonstances dans lesquelles survint cet événement.

Ce fut une surprise dans le monde universitaire bruxellois que la communication faite, à la rentrée des cours, le 14 octobre 1889, par M. l'Administrateur-inspecteur, annonçant que M. Ernest Solvay venait de fonder, avec le concours de M. le professeur Heger, un

Institut d'électro-physiologie. Sans doute, beaucoup de nos compatriotes connaissaient l'œuvre industrielle de M. Solvay : mais bien peu d'entre eux étaient au courant des projets qu'il méditait depuis longtemps. A vrai dire, en 1889, il ne s'agissait pas encore de la construction des Instituts du Parc Léopold; le fait se réduisait à ceci : le 23 juillet 1889, M. Heger avait adressé à M. l'Administrateur-inspecteur une demande par laquelle il le priait de mettre à la disposition de M. Solvay une des salles de l'Université pour y installer un laboratoire d'électro-physiologie.

L'idée de construire un Institut ne prit corps qu'un peu plus tard : en 1891, M. Charles Graux ayant la présidence du Conseil d'administration, l'un de ses premiers actes, — et on ne saurait assez l'en féliciter, — fut d'appeler M. E. Solvay à siéger dans ce Conseil (18 avril 1891).

Le 18 juillet, une Commission fut nommée pour examiner un projet de M. le professeur Heger. Cette Commission était composée de MM. Buls, Graux, Vanderkindere, Doucet, De Roubaix, Stas, Stiénon et Heger, rapporteur. Le 20 septembre, cette Commission proposa la création d'une École pratique de médecine au Parc Léopold.

Des négociations furent aussitôt engagées avec la Ville ; grâce au concours dévoué de M. le Bourgmestre Buls, elles furent couronnées de succès.

Le 20 mai 1892, M. Ernest Solvay adressa à M. l'Administrateur-inspecteur une lettre par laquelle il annonçait son intention de construire au Parc Léopold deux Instituts qui seraient réunis dans un même bâtiment et dont l'un serait affecté à l'enseignement universitaire. Cette proposition ayant été acceptée, M. le Bourgmestre soumit au Conseil communal le texte d'une convention qui fut ratifiée le 27 juin 1892 ; le 28 octobre, le Conseil communal autorisa la construction du premier des Instituts Solvay au Parc Léopold.

L'obstacle juridique que notre législation oppose à toute donation

faite à l'Université avait été évité par le fait que, le Parc Léopold appartenant à la Ville, toute construction élevée sur ce terrain lui appartient de droit et, par la convention du 27 juin, la Ville s'engageait à mettre le bâtiment à la disposition du Conseil d'administration de l'Université pour le but indiqué par le donateur.

La fondation de deux autres Instituts de médecine suivit, à quelques mois d'intervalle, dans les circonstances que nous allons rapporter.

Alfred Solvay n'avait pris aucune part à la fondation faite par son frère Ernest : « Je t'admire et je voudrais me joindre à toi », lui avait-il écrit en apprenant ses intentions généreuses.

En 1891, il arriva qu'Alfred Solvay faillit perdre un de ses enfants atteint de diphtérie; à cette occasion, il apprit que, grâce aux recherches de Roux et de Behring, on pouvait espérer posséder bientôt un sérum efficace dans le traitement de cette terrible maladie. Doué d'une nature généreuse et profondément sensible, Alfred Solvay voulut hâter la réalisation du progrès espéré; dans ce but, il mit à la disposition de M. le professeur Heger, le 2 novembre 1891, une somme de 100,000 francs. Fort d'un tel appui, ce dernier commença aussitôt des démarches auprès de M. le baron Lambert, de M. Georges Brugmann et de M. Fernand Jamar, dans le but d'obtenir leur participation à la fondation d'un Institut d'hygiène et de bactériologie. Cette proposition reçut auprès d'eux le meilleur accueil, et le 20 novembre, au jour anniversaire de la fondation de l'Université, M. Buls put annoncer que le concours de la Ville était acquis à ce nouveau projet. Le 4 janvier 1893, le Conseil d'administration prit connaissance des libéralités faites et adressa ses remerciements aux donateurs.

Avant que le Conseil communal eût été appelé à délibérer sur les propositions relatives à la création d'un Institut d'hygiène et de bactériologie, la fondation de l'Institut d'anatomie se décidait tout aussi rapidement, grâce au généreux concours de M. Raoul Warocqué.

En novembre 1892, l'amphithéâtre de dissection (ou plutôt la salle attenante au dépôt mortuaire de l'hôpital Saint-Jean à laquelle on donnait ce nom) était particulièrement encombré ; le nombre des étudiants en médecine s'élevait cette année-là à 557 et, comme on ne pratiquait pas encore l'antisepsie, les dangers d'infection étaient grands ; plus d'un de nos élèves en avaient été victimes.

Invité à se rendre compte par lui-même de l'opportunité de son intervention, M. Warocqué n'hésita pas un instant ; il vint à l'amphithéâtre, il vit les tables encombrées de pièces malodorantes ; les étudiants d'alors ont gardé le souvenir de cette visite faite un matin de novembre, dans l'infect local de l'hôpital Saint-Jean. Avant de sortir de la salle de dissection, M. Warocqué voulut, très simplement, promettre aux étudiants que son initiative leur assurerait bientôt des locaux plus convenables et plus sains.

M. Buls appuya ce projet ; grâce à lui, des négociations furent aussitôt engagées entre la Ville, l'Université et le Conseil des hospices ; dans la séance du 8 mai 1893, M. le Bourgmestre présenta au Conseil communal deux rapports, le premier concernant la fondation de l'Institut d'hygiène et de bactériologie, le second relatif à l'Institut d'anatomie.

La construction des Instituts, confiée à MM. Gerard et Van Ysendyck, se fit avec rapidité ; leur inauguration solennelle eut lieu en même temps que les fêtes du cinquantenaire de l'*Union des anciens Étudiants* de l'Université, les 28, 29 et 30 octobre 1895.

Les établissements qui se trouvaient à ce moment groupés dans le Parc Léopold, au voisinage du Musée d'histoire naturelle, étaient au nombre de trois : Physiologie, Anatomie, Hygiène.

L'Institut de physiologie, vaste bâtiment dont la façade principale est dirigée du côté de la rue Belliard, est caractérisé par son mode spécial de construction : de vastes baies y laissent largement pénétrer la lumière ; l'ossature métallique est apparente, les motifs décoratifs très sobres. L'aile gauche est réservée à l'enseignement universitaire,

l'aile droite à des recherches spéciales; un auditoire disposé en amphithéâtre occupe le rez-de-chaussée au centre du bâtiment; les laboratoires de chimie sont aux étages supérieurs; dans l'arrière-corps et donnant sur une cour intérieure se trouvent les salles de désinfection des animaux, d'infirmerie et d'opération.

Le cours de physiologie, dédoublé en 1890, comprend un cours de physiologie générale et un cours de physiologie spéciale; toutes les leçons s'accompagnent de démonstrations et d'expériences faites, le plus souvent, dans l'auditoire même, et complétées par des exercices pratiques auxquels prennent part tous les étudiants de candidature en médecine. L'organisation de l'enseignement pratique de la physiologie n'est devenue possible que grâce aux installations matérielles réalisées dans l'Institut; cette organisation comprend aujourd'hui les cours de physiologie générale et spéciale dont est chargé M. le professeur Demoor, le cours de chimie physiologique confié à M. le professeur Slosse, et des exercices pratiques afférents à chacune de ces branches. Les exercices pratiques de physiologie, organisés autrefois par M. le professeur Heger, ne sont pas obligatoires aux termes de la loi, pas plus du reste que les travaux pratiques de chimie physiologique; cependant ils sont très recherchés par les étudiants qui les suivent avec assiduité. Ceux d'entre ces jeunes gens qui montrent des dispositions pour les recherches de science pure trouvent dans les laboratoires de MM. Demoor et Slosse, toutes les facilités désirables pour leur formation scientifique; une fois leurs études professionnelles terminées ils peuvent compléter cette formation dans les laboratoires de l'Institut Solvay, sous la direction de M. le professeur Heger. Des conférences de laboratoire réunissent toutes les semaines les professeurs et les travailleurs de l'Institut.

Les publications de l'Institut Solvay (Physiologie) comprennent un recueil intitulé : *Travaux de laboratoire*, dont le huitième volume vient de paraître; bon nombre de mémoires émanant de l'Institut de physiologie ont été publiés dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*,

dans les *Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, enfin dans les *archives internationales de physiologie*, publiées par L. Fredericq et P. Heger.

Nous ne pouvons énumérer ici la série de travaux qui sont à l'actif du laboratoire de physiologie ; force nous est de renvoyer aux recueils spéciaux où ils ont été publiés ; nous mentionnerons cependant à cause de leur importance spéciale, les recherches sur l'électricité des nerfs de MM. Solvay, Heger, Gerard, Radzikowsky, les études de MM. Demoor, Querton, Geeraerdt et de M[lle] Stefanowska sur les modifications subies par les cellules cérébrales pendant leur fonctionnement, les différents mémoires de M. Dony et de M[lle] Van Duuren sur la catalyse et sur les oxydases, de Demoor et Van Lint sur la découverte d'un sérum antithyroïdien, de Fernand Heger sur les fonctions de l'épiploon, de J. De Meyer sur la valeur de la sécrétion interne du pancréas, de L. Mayer sur le chimisme respiratoire.

Rappelons, enfin, que c'est au laboratoire de physiologie de l'Institut Solvay qu'eut lieu, en février 1890, la découverte du chimiotaxisme des leucocytes par J. Massart et Ch. Bordet.

En 1904, le Congrès international des Physiologistes tint à l'Institut Solvay sa sixième session sous la présidence de M. le professeur Heger. Presque tous les physiologistes du monde s'y étaient donné rendez-vous ; le Congrès ne comptait pas moins de 273 adhérents dont 25 venus d'Allemagne, 23 d'Angleterre, 45 de France, 22 d'Italie, 11 des États-Unis d'Amérique.

L'Institut d'anatomie, situé au fond du Parc Léopold, avec entrée vers la place Jourdan, présente une façade de 70 mètres sur une profondeur moyenne de 20. La partie droite du bâtiment est réservée aux divers services de l'anatomie, à l'embryologie, à la médecine opératoire et à la médecine légale. L'aile gauche renferme les laboratoires d'histologie, d'anatomie pathologique et le musée d'anatomie pathologique.

Au centre du bâtiment, près du grand auditoire, se trouvent les

collections d'anatomie normale et le Musée De Roubaix. Un certain nombre de pièces de dissection, religieusement conservées, témoignent encore de la science et de l'habileté technique de cet anatomiste; le noyau de la collection des préparations des nerfs crâniens, notamment, est dû à De Roubaix. Le but actuellement poursuivi par le titulaire du cours d'anatomie, M. le professeur Brachet, est de réunir des pièces de démonstration, ayant toute la clarté et la précision de documents devant servir à l'enseignement, et non de réunir des curiosités qui n'ont pas la même utilité dans un musée universitaire. De nombreux moulages pris sur le cadavre, des coupes faites sur des sujets congelés, montées entre lame et lamelle, selon les méthodes les plus modernes de l'anatomie, d'importantes réserves de pièces disséquées après durcissement préalable, enfin de nombreuses planches murales faites à l'Institut même permettent au professeur de donner à son enseignement toute l'objectivité désirable.

En 1905, grâce encore une fois à la générosité de M. Warocqué, fut construit en annexe à l'Institut d'anatomie un pavillon comprenant une vaste salle de dissection, saine, spacieuse et parfaitement aménagée, puis des locaux accessoires servant à la conservation des cadavres; tout danger d'infection a définitivement disparu.

Les étudiants sont admis quotidiennement à disséquer pendant tout le semestre d'hiver; la technique suivie est celle du professeur Cunningham; une adaptation française du *Manuel de Cunningham*, publiée par le Dr Brunin, chef de travaux anatomiques, avec la collaboration du Dr Kuborn, est entre les mains des élèves. Tous les cadavres destinés à la dissection reçoivent une double injection : l'une d'un liquide conservateur, l'autre d'une masse colorée permettant une étude complète du système vasculaire.

En ce qui concerne l'enseignement de l'embryologie, M. le professeur Brachet a pu, en ces dernières années, constituer une collection très complète et rare du développement de tous les Chordés depuis l'Amphioxus jusqu'à l'homme, en passant par les Cyclostomes,



Dr Louis DE ROUBAIX

RECTEUR EN 1861-62

décédé le 22 mai 1897.

D'après un tableau par A. CLUYSENAER.

les Sélaciens, les Ganoïdes, les Téléostéens, les Amphibiens, les Reptiles, les Oiseaux, les Mammifères non primates. Le professeur est ainsi à même de faire, soit dans son cours, soit au laboratoire, de nombreuses démonstrations, et de fournir sans cesse les preuves objectives de ses affirmations.

Les laboratoires sont largement ouverts à tous ceux qui désirent faire des recherches dans le domaine de l'anatomie et de l'embryologie; les principaux travaux publiés en ces dernières années ont porté sur la potentialité de l'œuf fécondé, la formation des produits sexuels, la spermatogenèse et l'ovogenèse, la signification morphologique du diaphragme, etc. Des conférences réunissent tous les quinze jours les travailleurs et ceux qui s'intéressent aux sciences morphologiques. Science explicative au même titre que la physiologie, l'embryologie éclaire et anime les sciences anatomiques qui cessent, grâce à elle, d'être purement descriptives.

Le laboratoire d'histologie, situé dans le même Institut dont il occupe en partie l'aile gauche, a été dirigé jusqu'en 1908 par M. le professeur Rommelaere. Longtemps avant que la loi ne les rendît obligatoires, M. Rommelaere avait organisé des exercices pratiques de micrographie pour les étudiants de candidature en médecine; dans les locaux spacieux de l'Institut d'anatomie ces cours pratiques ont pu se développer : le Dr Joris, assistant du professeur Rommelaere, organisa même un cours complet de technique microscopique. Les travaux relatifs aux rapports anatomiques des neurones, à l'innervation des muscles lisses, à l'histogenèse du neurone, à la structure de l'hypophyse envisagée dans la série animale, ont valu à M. Joris le titre de professeur d'histologie lors de la retraite de M. le professeur Rommelaere, en 1908.

L'aile gauche du bâtiment de l'anatomie comprend encore le laboratoire d'anatomie patologique dirigé par M. le professeur Stiénon et les collections de la Société anatomo-pathologique.

L'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique est un

élégant bâtiment situé à l'entrée du Parc Léopold vers la rue Belliard; il comprend aujourd'hui des laboratoires multiples et se trouve déjà être beaucoup trop restreint pour ces destinations diverses.

Lorsqu'il fut construit, en 1895, il fut affecté en grande partie au service de sérothérapie organisé à cette époque par l'initiative privée; aujourd'hui que ce service a été englobé dans ceux de l'Institut Pasteur érigé par la province de Brabant dans le voisinage immédiat du Parc Léopold, il n'est pas sans intérêt d'en rappeler le point de départ.

En 1894, la découverte du sérum antidiphtérique de Behring amena dans le traitement du croup et des maladies diphtéritiques une modification profonde; il fut démontré que l'emploi de ce sérum, administré en temps opportun, pouvait vaincre le mal et sauver beaucoup d'existences menacées. Malheureusement la fabrication de ce sérum n'était pas sans offrir certaines difficultés, sa production était restreinte, et, dans notre pays, les médecins se plaignaient de ne pouvoir s'en procurer facilement. Connaissant cette situation, M. le baron Lambert, qui avait, comme nous l'avons dit, concouru à la fondation de l'Institut d'hygiène et de bactériologie, adressa, le 28 septembre 1894, un don de 5,000 francs à M. le professeur Heger en le priant de consacrer cette somme aux besoins de la sérothérapie; à cette souscription s'en ajoutèrent immédiatement plusieurs autres dues à MM. Ferdinand Bischoffsheim, chevalier de Bauer, comte Adh. d'Oultremont, Raoul Warocqué, Franz Philippson, Jules Delhaize, de Saint-Paul de Sinçay, Georges Brugmann; la création d'un service de sérothérapie fut aussitôt décidée; une souscription publique s'organisa d'elle-même; le 4 novembre la *Gazette* publia un appel éloquent en faveur de la lutte « contre le croup » et en quelques jours plus de 30,000 francs furent ainsi recueillis. On acheta aussitôt du sérum à l'étranger pour le distribuer gratuitement dans le pays en attendant que l'immunisation des chevaux permît

l'obtention d'un sérum efficace; cette immunisation fut commencée le 7 novembre; M. le Dr Funck voulut bien se charger de la direction du service; le 4 février 1895, M. le Dr Destrée annonçait à la *Société des sciences médicales et naturelles* de Bruxelles l'obtention d'un sérum dont la valeur antitoxique ne laissait rien à désirer.

Abrité au premier étage de l'Institut d'hygiène, le service de sérothérapie, bien qu'indépendant de l'Université, continua jusqu'au moment où un courant d'opinions se manifesta en faveur de la reprise de ce service par la province de Brabant. Le 21 novembre 1899 MM. A. Monville, Ch. Janssen, A. de Brauwer, S. Wiener et L. Tiberghien proposèrent au Conseil provincial la création d'un Institut de sérothérapie et de bactériologie. On sait que cette proposition fut non seulement acceptée mais notablement développée par le Conseil et qu'elle aboutit à la création de l'Institut Pasteur actuellement dirigé par M. Jules Bordet.

Ainsi l'initiative privée se trouvait pleinement récompensée; il n'est que juste de rendre hommage à ceux qui, obéissant à une pensée généreuse, ont eu, à un moment donné, le courage de braver des critiques que leurs auteurs doivent regretter aujourd'hui.

M. le Dr Funck a publié des travaux remarqués sur l'agent étiologique de la vaccine et de la variole (1901), sur les toxines et les antitoxines (1902); il est l'auteur de manuels de sérothérapie et de bactériologie très estimés; sous sa direction, MM. Joos et Jacqué ont apporté d'importantes contributions à l'étude de la bactériologie.

Au laboratoire de thérapeutique, d'abord sous la direction d'Edmond Destrée, puis sous celle du professeur Jacques, au laboratoire d'hygiène et de bactériologie actuellement dirigé par MM. Ed. De Smet et Jules Bordet, enfin au laboratoire de pathologie générale dirigé par M. le professeur Spehl, ont été exécutés de nombreux travaux sur l'action de diverses substances médicamenteuses (Destrée,

Jacques, Zunz, Pierart, Vindevogel, Sand, Lippens, Henrotin, Delhaye), sur la physiologie et la pharmacologie du cœur (Wybauw), sur la ligature des canaux pancréatiques (Mayer et Zunz), sur l'anémie saturnine (Galet). Une mention spéciale est due aux recherches de M. Zunz sur la digestion gastrique et les transformations de l'albumine dans le tube digestif.

Les publications provenant des divers laboratoires de l'Institut d'hygiène se trouvent principalement dans le recueil intitulé « Travaux du laboratoire de thérapeutique », dont le tome VII vient de paraître; d'autres sont disséminées dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, dans les *Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, enfin dans le *Journal médical*.

C'est encore à l'Institut d'hygiène que se donnent la plupart des cours théoriques des trois doctorats de médecine; il serait évidemment préférable, pour éviter aux étudiants la perte de temps résultant des allées et venues, que ces cours théoriques, tels que le cours d'obstétrique ou celui de pathologie externe, fussent donnés dans les hôpitaux où ont lieu les cliniques. Malheureusement il n'existe aucun établissement hospitalier dépendant de l'Université; grâce au bienveillant concours du Conseil général des Hospices, nos élèves sont admis à recevoir l'enseignement à Saint-Pierre, à Saint-Jean, à la Maternité, au Grand-Hospice; mais l'Université n'est pas chez elle dans ces hôpitaux et il ne dépend pas d'elle d'y organiser les services, moins encore d'y disposer des locaux où se donneraient des leçons théoriques.

A quel point cette situation est désavantageuse pour la Faculté de médecine, on a pu le voir lors du conflit qui s'éleva en 1885, entre l'Université et le Conseil des Hospices.

Quoi qu'il en soit, et malgré tant d'obstacles à son expansion, notre enseignement clinique s'est développé : il a de tout temps fait la force de la Faculté de médecine; c'est un avantage inestimable pour elle que de siéger dans la capitale. Admis dans les hôpitaux pendant les

trois années des doctorats, prenant place dans les cadres en qualité d'élèves externes, d'internes, d'aides ou d'adjoints, suivant régulièrement les cliniques, nos étudiants puisent l'instruction médicale aux sources les plus généreuses. Il y a dans leur zèle à fréquenter les hôpitaux une cause qui réagit sur la statistique des succès obtenus par les différentes Universités aux concours institués par le gouvernement : absorbés par les besognes quotidiennes de leur service hospitalier, les étudiants en médecine de Bruxelles se présentent en nombre moindre aux différents concours; on ne peut s'en étonner, ni faire autrement que de les approuver; par contre, les jeunes médecins sortis de l'Université de Bruxelles se sont acquis, dans le monde scientifique, une réputation excellente. Et il suffit de parcourir le programme de nos cliniques pour se rendre compte de l'extension qu'elles ont prise.

En 1908-1909 ce programme comportait :

Clinique médicale	à Saint-Pierre	L. Stiénon.
	à Saint-Jean	P. Vander Velde.
Clinique chirurgicale	à Saint-Pierre	J. Thiriar.
	à Saint-Jean	A. Depage.
Clinique obstétricale, à la Maternité		E. Kufferath.
Clinique ophtalmologique		Gallemaerts.
Cliniques complémentaires	Clinique interne des maladies des enfants	V. Jacques.
	Clinique externe des maladies des enfants	J. Lorthioir.
	Clinique des maladies mentales	J. De Boeck.
	Clinique gynécologique	Rouffart.
	Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	A. Bayet.
	Clinique oto-laryngologique	Cheval.
	Clinique chirurgicale	J. Verhoogen.
	Clinique chirurgicale	J. Van Engelen.
	Clinique médicale	R. Verhoogen.

A ce programme s'ajoutaient de nombreux cours libres visant, la plupart, un but essentiellement clinique :

Électro-technique médicale	Cheval.
Maladies du système nerveux	J. Crocq.
Anthropologie	E. Houzé.
Démontrations obstétricales	V. Cocq.
Cours théorique et pratique de massage	Le Marinel.
Hydrothérapie et hydrologie.	Wybauw.
Propédeutique des maladies des voies digestives. .	Godart-Danhieux.
Chimie et miscroscopie cliniques	Zunz.
Médecine sociale (accidents du travail).	Sand.
Anatomie et physiologie des organes génitaux de la femme.	Keiffer.

L'enseignement clinique a toujours été l'objectif principal de la Faculté de médecine ; il a fait sa réputation et sa force ; les noms de Seutin, de Rossignol, de De Roubaix, de Thiriar — (et nous pourrions encore en citer d'autres qui illustrent la chirurgie), — les noms de Pierre Graux, de Crocq, de Rommelaere, de Stiénon en médecine, — ceux de Van Huevel, de Hyernaux, de Kufferath en obstétrique, — suffisent à établir la valeur de cet enseignement.

Pour apprécier l'effort que cette organisation représente de la part de la Faculté, il faut tenir compte non seulement des obstacles légaux qui s'opposent à l'acquisition d'un patrimoine par l'Université, mais de circonstances autrement douloureuses.

La mort a été cruelle pour nous en ces vingt-cinq dernières années et le nombre est si grand de ceux que nous avons perdus que nous ne pouvons consacrer ici à chacun d'entre eux de notice nécrologique distincte : nous dirons seulement leurs noms dans l'ordre des dates de leur décès.

Lequime, professeur émérite, m. en 1886.

Georges Renson, agrégé, m. en 1886.

Jean Wehenkel, professeur d'anatomie pathologique, chef de service des autopsies, m. en 1890.

Victor De Smeth, professeur de clinique médicale à l'hôpital Saint-Jean, m. en 1890.

Henriette, professeur de clinique médicale à l'hôpital Saint-Pierre, m. en 1892.

S. Tirifahy, professeur de médecine opératoire, m. en 1893.

Léo Warnots, professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Jean, m. en 1894.

Jean Thiry, professeur émérite, m. en 1896.

Louis De Roubaix, professeur émérite. m. en 1897.

Alfred Stocquart, chef des travaux anatomiques, mort en 1897.

Jean Crocq, professeur de pathologie interne, m. en 1898.

G. Gluge, professeur émérite, m. en 1898.

Albert Crickx, agrégé, m. en 1898.

Remi Lavisé, agrégé, chargé de la clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Jean, m. en 1899.

Charles Delstanche, agrégé, m. en 1900.

Edmond Destrée, professeur de thérapeutique, chargé de la clinique médicale à l'hôpital Saint-Jean, m. en 1901.

A. Pigeolet, professeur émérite, m. en 1901.

Gustave Gevaert, agrégé, m. en 1903.

Joseph De Smeth, professeur honoraire, m. en 1903.

L. Hyernaux, professeur honoraire, m. en 1903.

Arthur Gallet, agrégé, chargé de la clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Jean, m. en 1903.

Édouard Kufferath, professeur de clinique obstétricale, m. en 1909.

Dans cette longue liste, à côté des noms de professeurs âgés, ayant pris leur retraite, on remarquera ceux de jeunes agrégés qui, après des années de travail, s'apprêtaient à justifier toutes nos espérances. Plusieurs d'entre eux étaient sortis des rangs de la classe laborieuse, « ce berceau ordinaire du talent » [1]. Le corps médical de Bruxelles s'est associé aux deuils de la Faculté ; parmi les témoignages de cette sympathie nous mentionnerons les fondations des prix Victor

[1] Discours prononcé par M. Rommelaere aux funérailles de V. De Smeth, le 4 août 1890.

De Smeth et du prix Destrée, destinées toutes deux à encourager les travaux scientifiques parmi nos étudiants.

Au cours de ces vingt-cinq années plusieurs professeurs ont pris leur retraite : M. le professeur Sacré et M. le professeur Hauben ont renoncé à l'enseignement de l'anatomie auquel ils s'étaient consacrés le premier pendant trente-six ans, le second depuis 1873 jusqu'en 1904.

Le nom de Sacré restera intimement lié au souvenir de Louis De Roubaix. Tous deux ont été les véritables fondateurs de l'enseignement de l'anatomie à Bruxelles : De Roubaix avait été prosecteur en 1837, il avait succédé à P. Graux dans la chaire d'anatomie en 1841 ; il fut, en 1891, à l'occasion de son jubilé professoral, l'objet d'une manifestation inoubliable de sympathie et de vénération : la Faculté était fière de lui et la famille médicale bruxelloise le considérait comme son chef [1].

Jules Dallemagne, nommé professeur de médecine légale en 1904, et Paul Heger, professeur de physiologie depuis 1873, furent nommés professeurs honoraires en 1908. La maladie seule put empêcher Dallemagne de continuer son enseignement ; elle a interrompu l'œuvre brillante de notre jeune confrère ; nous souhaitons que bientôt il retrouve les forces nécessaires pour la continuer.

Parmi les distinctions dont les membres de la Faculté de médecine furent honorés depuis vingt-cinq ans, nous ne mentionnerons ici que celles qui émanent des Académies ou des Universités :

W. Rommelaere obtint en 1885 le prix quinquennal des sciences médicales.

J. Bordet obtint la même distinction pour la période 1901-1905.

Zunz obtint en 1906 le prix Gluge qui lui fut décerné par l'Académie des sciences de Belgique.

Demoor et *Van Lint* obtinrent le prix Alvarenga, à l'Académie royale

(1) Notice sur L. De Roubaix par P. HEGER, *Journal médical*, 27 mai 1897.

de médecine de Belgique, en 1903; d'autres prix furent accordés par la même Académie, à *Ed. Destrée* et *E. Gallemaerts* en 1888, à *J. Crocq*, fils, en 1895, à *L. Querton* en 1897, à *H. Joris* en 1903, à *R. Sand* en 1904 et en 1906.

Le professeur *Brachet* obtint en 1908 le prix Serres qui lui fut décerné par l'Académie des Sciences de Paris.

L'Université de Sheffield, en 1908, décerna au docteur *Depage* le titre de docteur « *honoris causa* ».

Actuellement la Faculté poursuit la réalisation de mesures destinées à étendre et à perfectionner son enseignement : elle discute l'organisation d'un doctorat spécial en hygiène et celle d'un enseignement des spécialités médicales et chirurgicales. Il semble que le désir général soit d'arriver à un système mieux coordonné que celui des cours libres existant en ce moment. La médecine évolue, les méthodes de traitement se transforment, les sciences médicales deviennent de plus en plus complexes; il est aujourd'hui nécessaire que le jeune médecin puisse, au moment où son éducation générale se termine, se perfectionner dans la pratique de son art. La Faculté s'efforce de répondre de son mieux à cette nécessité, en restant invariablement fidèle aux principes de l'Université libre.

L'ÉCOLE DE PHARMACIE (1884-1909).

L'École de pharmacie fut installée dans son local actuel, rue des Finances, en mars 1884.

Son corps professoral était composé de M. Depaire, l'un de ses fondateurs (professeur depuis février 1864) et de M. Herlant chargé du cours de matière médicale depuis 1872, professeur en 1878 et chargé également du cours de miscroscopie; M. Van Engelen leur était adjoint en mars 1884 comme agrégé suppléant, chargé des exercices de laboratoire des cours de chimie et de pharmacie.

La loi de 1876 qui régissait l'enseignement supérieur était particulièrement défavorable aux études pharmaceutiques. Les études moyennes très réduites, la candidature en pharmacie qui n'était qu'un abrégé de la candidature en sciences, la durée trop courte des études, préparaient mal les élèves au développement de plus en plus grand des connaissances exigées des pharmaciens.

D'accord avec MM. Herlant et Van Engelen, M. Depaire proposa au Conseil d'administration, dans sa séance du 23 décembre 1886, d'instituer des cours libres de façon à combler, dans la mesure du possible, les lacunes de la loi. Le Conseil se rallia à cette manière de voir et, à la rentrée de janvier 1887, les cours suivants furent inaugurés : Chimie physiologique et toxicologique approfondie, M. Depaire. Étude chimique et microscopique des denrées alimentaires et des boissons (théorie et pratique), M. Herlant. Exercices de chimie analytique qualitative et quantitative, M. Van Engelen. Les connaissances ainsi acquises par les élèves étaient sanctionnées par

des examens à la suite desquels pouvait leur être délivré le diplôme de pharmacien expert-chimiste.

Ces cours furent suivis avec succès par un certain nombre de jeunes pharmaciens.

La loi de 1890, en rendant obligatoires les cours que la prévoyance de M. Depaire avait fait porter depuis quatre ans à nos programmes, transforma ces cours libres en cours réguliers, sauf celui de chimie physiologique.

Les élèves qui avaient commencé leurs études antérieurement à la promulgation de la loi avaient la faculté de passer leurs examens d'après la loi de 1876. Cette tolérance fut la cause de l'envahissement de l'école par un grand nombre d'élèves mal préparés à en suivre les cours qu'ils encombrèrent pendant plus de cinq ans. Le nombre d'élèves qui était depuis longtemps de 20 à 30 monta brusquement à 150 environ. Peu à peu les candidats qui se trouvaient dans ces conditions disparurent, et alors un phénomène inverse se produisit. Les études en pharmacie devenant plus longues et plus difficiles furent désertées surtout au profit de la médecine et le nombre d'élèves à Bruxelles comme dans les autres Universités, tomba à quelques unités.

Depuis cette période troublée, le chiffre des inscriptions revint lentement à la normale, puis s'accrut régulièrement pour atteindre aujourd'hui la cinquantaine, devenant ainsi à peu près le double du chiffre normal primitif.

Les cours, d'après le programme fixé par la loi de 1890, étaient ainsi répartis : pharmacie pratique; chimie pharmaceutique et toxicologie, M. Depaire; pharmacognosie, microscopie, analyse des denrées alimentaires et des boissons, M. Herlant ; chimie analytique et pratique, M. Van Engelen, professeur depuis 1888.

En 1900, M. Depaire, recteur de 1886 à 1888, membre du Conseil d'administration depuis 1892, se retira après 36 ans de professorat.

Les cours qu'il donnait furent confiés : la chimie pharmaceutique et la toxicologie, à M. Van Engelen; la pharmacie pratique, à M. A. Herlant. M. Léon Herlant, pharmacien et docteur en sciences chimiques, agrégé, fut nommé assistant pour les cours pratiques de chimie.

En 1907, M. Van Engelen, ayant été chargé de remplacer M. Joly, pour le cours de chimie analytique à la Faculté des Sciences et à l'École polytechnique, abandonna le cours de chimie pharmaceutique; M. A. Herlant renonça au cours d'analyse des denrées alimentaires. Le cours de chimie pharmaceutique (partie inorganique), et le cours d'analyse des denrées alimentaires furent confiés à M. Léon Herlant nommé chargé de cours; M. Wuyts, professeur à la Faculté des Sciences, fut chargé du cours de chimie pharmaceutique (partie organique).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

(FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES)

En 1884, l'École Polytechnique était encore sous le régime institué par ses fondateurs, en 1873. L'enseignement véritablement « polytechnique » se spécialisait, non par le programme, mais par l'importance relative attribuée aux cours. L'ensemble des matières était commun à toutes les catégories de grades alors conférés. C'était l'application du principe développé par Schmidt, dans son discours rectoral du 13 octobre 1873 : « Nous désirons que nos élèves fassent sur nos bancs des études générales. Les sciences sont sœurs. Les progrès importants d'une branche de l'industrie sont rarement sans influence sur les progrès de toutes les autres. Le moment de la spécialisation doit être sagement retardé, et il sera loisible à nos ingénieurs de se livrer aux spécialités les plus diverses. L'esprit de caste n'existera pas chez eux. »

Un autre recteur choisi parmi les professeurs de l'École, Alfred Zimmer, disait, le 9 octobre 1876 : « Si l'on appliquait d'une manière radicale le principe de la division du travail aux choses de l'intelligence, tout progrès serait arrêté et nous assisterions bientôt à une décadence... » Et Zimmer répétait ces paroles de Von Littrow, recteur de l'Université de Vienne, s'adressant aux élèves-ingénieurs : « Que votre vocation spéciale ne vous fasse pas négliger une instruction aussi générale que possible. Attendez, pour vous spécialiser,

que vous n'ayez plus seulement à recevoir, à apprendre, mais à donner, à produire. »

Les études, pour tous les grades d'ingénieur, se faisaient, à l'Université de Bruxelles, en quatre ans.

Ce régime, qui donnait des résultats favorables, persista jusqu'en 1890, quand fut mise en vigueur la nouvelle loi sur la collation des grades académiques. Précédemment, en 1888, avait paru le premier arrêté royal sur le recrutement du personnel technique des chemins de fer de l'État. Ce dispositif permettait aux ingénieurs de l'Université de Bruxelles de prendre part aux concours administratifs et de prétendre au rang de fonctionnaires de l'État.

Durant cette période, l'École avait perdu, en 1887, Louis Alvin, titulaire du cours de métallurgie. Ce professeur, dont les leçons sagement condensées étaient empreintes d'un esprit d'application bien industriel, eut pour successeur M. J. Van Drunen, agrégé et chef des travaux de topographie.

Alfred Zimmer, professeur d'un esprit méthodique et précis, à la pensée claire et au verbe net, et qui fut un maître respecté, mourut l'année suivante, en 1888. Cette succession difficile fut divisée entre : M. L. Anspach, pour la stabilité, M. J. Van Drunen, pour les constructions du génie civil, et M. E. Tassel pour la géométrie descriptive et ses applications. Ensuite de ces désignations, M. E. Autrique était appelé, en 1889, aux fonctions de chef des travaux de topographie.

En 1890, l'organisation de l'École fut transformée pour l'application de la loi sur l'enseignement supérieur qui reconnaissait deux grades légaux d'ingénieur : ingénieur civil des mines et ingénieur des constructions civiles.

L'École polytechnique prenait rang légal de Faculté. Le 29 juillet 1890, il est décidé d'ajouter au titre principal d'École polytechnique la spécification de Faculté des sciences appliquées. Les études sont organisées pour répondre aux programmes et détails fixés par

la loi. Plusieurs cours nouveaux sont créés, notamment la graphostatique (M. L. Anspach), la géographie industrielle et commerciale (P. Ithier), l'histoire de l'architecture (E. Hendrickx), la technologie des professions élémentaires (MM. Van Drunen, Anspach, Hendrickx et Bommer).

En plus de ces diplômes légaux, demandant cinq années d'études, la nouvelle Faculté décerne encore, comme diplômes scientifiques et après quatre années d'études, les titres d'ingénieur civil (section du génie civil et section d'architecture), et d'ingénieur des arts et manufactures (section de mécanique et section de chimie). Les deux premières années, conférant le grade de candidat-ingénieur, sont rendues communes à toutes les catégories légales et scientifiques, par une décision confirmée le 16 juillet 1892. Les examens écrits, jusqu'alors exigés, sont supprimés, — sauf requête préalable du récipiendaire.

Il ne fut pas donné suite à l'idée de créer un laboratoire d'électricité et un grade d'ingénieur électricien. Le 27 mai 1884, sur la proposition de Witmeur, la Faculté avait sollicité un premier crédit de 20,000 francs pour ce laboratoire, déclaré la dépense la plus urgente. Hendrickx, le 25 juin 1890, demandait encore la création du diplôme d'ingénieur électricien. La même question fut encore soulevée l'année suivante par M. Huberti.

En 1892, l'École subit la perte d'Ernest Hendrickx, dont l'enseignement pratique, documenté, intéressant, était précieux surtout par les conseils excellents et les principes judicieux donnés aux futurs ingénieurs. Ce deuil fit entrer dans le corps professoral M. Victor Horta.

D'autres changements furent encore introduits à cette époque dans le corps enseignant. MM. Toubeau et Daimeries, en 1891, furent attachés aux laboratoires de chimie; M. De Ré, en 1892, fut adjoint à M. Mouris comme second chef des travaux graphiques, et M. Albert Bergé, la même année, fut chargé de surveiller les tra-

vaux de chimie industrielle. M. Mouris, démissionnaire en 1893, fut remplacé par M. L. Govaerts.

Durant les années qui suivirent, des modifications importantes furent apportées à l'attribution de plusieurs des cours capitaux.

La mort de Buisset, — un mathématicien qui avait, avec une bonhomie souriante, l'art de simplifier un exposé et d'interpréter la théorie, — fit entrer, en 1895, dans le corps professoral de l'École polytechnique, M. Brand, pour l'algèbre supérieure, M. Mineur, pour la géométrie supérieure, M. Ch. De Keyser, pour l'hydraulique. Le cours de mécanique, à la candidature, était attribué à M. L. Anspach.

La même année, en 1895, disparut Henri Witmeur, professeur toujours attrayant, ne négligeant pas les à-côté de la leçon et trouvant, avec une fantaisie ingénieuse, le mot inattendu, la boutade imageant le fait. Depuis deux ans, Witmeur, très souffrant, avait dû abandonner une grande partie de sa charge. Son cours d'exploitation des mines, en 1893, fut donné à M. Paul Habets. M. W. Prinz, la même année, était chargé des leçons de minéralogie et de géologie.

En 1895, encore, disparut Bommer, appartenant principalement à la Faculté des Sciences. Ce professeur savant et sympathique fut remplacé, pour la technologie des bois, par son fils M. Charles Bommer.

En 1897, M. P. Stroobant fut choisi pour enseigner les éléments d'astronomie et le calcul des probabilités, cours dont Goemans, sur sa demande, avait été déchargé, en 1896. M. De Ré, ensuite de la démission de M. Govaerts, acceptait la direction générale des travaux graphiques.

La même année, fut établi complètement le cours d'électrotechnie. Dès 1894, Rousseau avait demandé la désignation d'un professeur enseignant, comme complément du cours théorique, les applications industrielles de l'électricité. M. Van Drunen, à titre provisoire,

accepta cette tâche. En 1897, M. E. Piérard fut nommé titulaire du cours d'électrotechnie, — et prit également, en 1905, la partie théorique.

L'année 1898 fut signalée par la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'École polytechnique. Une délégation des professeurs, l'*Association des ingénieurs sortis de l'École polytechnique* et plusieurs représentants des élèves-ingénieurs constituèrent un comité qui prépara diverses fêtes et cérémonies. Le 27 novembre 1898, dans une séance solennelle tenue à l'Université et à laquelle assistait M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, une plaquette commémorative fut offerte aux cinq fondateurs encore membres du corps professoral, MM. Bergé, De Wilde, Huberti, Joly et Rousseau. Les discours furent prononcés par MM. Ferd. Kufferath, président de l'*Association des Ingénieurs*, Ch. Graux, administrateur-inspecteur de l'Université, J. Van Drunen, président de l'École polytechnique, G. De Leener, délégué du *Cercle polytechnique* et E. Rousseau, répondant au nom de ses collègues. Le lendemain, après une conférence de M. Goffin, ingénieur, directeur des travaux du chemin de fer du Congo, un banquet de cent cinquante couverts réunissait le bourgmestre de Bruxelles, les autorités académiques, le corps professoral, les anciens élèves et beaucoup d'étudiants. MM. F. Kufferath, Ch. Graux, Rousseau, Bergé, Van Drunen, Huberti, Travailleur et De Leener prirent la parole.

A cette époque, le cours de géographie commerciale et industrielle, à la mort de P. Ithier (titulaire aussi d'un cours libre de comptabilité industrielle), passa, en 1898, dans les attributions de M. P. Habets. Plus tard, ensuite du désistement de M. Habets, ces leçons furent confiées à M. De Leener.

Un fait important marqua l'année 1899 : l'ouverture de l'Institut de mécanique. A plusieurs reprises, la Faculté s'était occupée de ce projet. Dès 1891, dans la séance du 19 mars, M. Huberti soutenait l'idée de cette création; elle fut réalisée grâce aux efforts persistants

de M. L. Anspach, qui, en 1895, 1896 et 1897 fit part à ses collègues de ses démarches et de ses négociations.

En 1898, un régime d'interrogations facultatives avait été admis pour les cinq années et des travaux graphiques de mécanique appliquée étaient imposés aux élèves. Ces travaux, dirigés d'abord par MM. Anspach et De Keyser, furent confiés, en 1906, à M. L. Baes.

En 1900, un deuil cruel frappa l'École polytechnique : la mort de J.-B. Charbo. Charbo était un maître de haute valeur et aussi un caractère de belle générosité. Il était doué d'un rare talent professoral; sa clairvoyance, son accueillante bonté, son noble désintéressement faisaient naître la sympathie, créaient autour de lui un respectueux attachement.

Le calcul différentiel et le calcul intégral furent dès lors enseignés, à la candidature, par M. E. Brand.

En 1902, la Faculté admit la division des examens scientifiques des années spéciales en deux épreuves.

En 1905, le cours de physique industrielle, abandonné par Rousseau, fut attribué à M. De Keyser.

La Faculté eut à choisir un titulaire pour le cours de chimie générale. Dès 1900, M. De Wilde avait demandé à être déchargé de cet enseignement. Il eut pour remplaçant, d'abord M. Robert Goldschmidt, puis M. Crismer; enfin, en 1905, cette chaire importante fut confiée définitivement à M. Chavanne.

M. De Ré, démissionnaire, fut, en 1906, remplacé par M. Foettinger pour la direction des travaux graphiques de la candidature, tandis que M. Baes dirigeait les travaux graphiques de construction des années spéciales.

En 1906 encore, M. Verschaffelt était appelé à donner l'enseignement de la physique expérimentale; la physique mathématique était attribuée à M. Mathy, la géométrie descriptive à M. Chargois, et la chimie industrielle, à titre provisoire, à M. Albert Bergé, chef des

travaux du laboratoire de chimie industrielle. Ernest Rousseau, après une longue et brillante carrière, avait désiré un repos hautement mérité. Rousseau, qui ne devait pas survivre longtemps à sa retraite, a laissé le juste et touchant souvenir d'un professeur éminent et généralement populaire.

En 1907, M. De Keyser abandonne la physique industrielle qui est confiée à M. Baes, renonçant aux travaux graphiques du cours de construction, mais assumant encore, à partir de 1908, le cours de stabilité qui appartenait à M. L. Anspach.

En 1907, M. Joly, mis à la retraite, a pour successeur à la chaire de chimie analytique, M. Van Engelen.

En 1908, M. Van Drunen se désistant du cours de constructions du génie civil, est remplacé par M. E. François.

Alors aussi, la Faculté, constatant le développement constant des cours de sciences appliquées et la surcharge des programmes, estima opportun l'essai d'un régime nouveau ne répondant plus aux principes qui avaient été admis, lors de la fondation, en présence d'un plan d'études beaucoup moins étendu.

Les dispositions du règlement du 14 novembre 1908 substituent aux grades scientifiques le grade d'ingénieur civil, obtenu après quatre années d'études, suivant un programme comprenant les cours de théorie et supprimant les cours d'application à une industrie déterminée.

Il fut également procédé à une revision de l'ensemble des matières, avec fixation du nombre des leçons accordées à chaque branche.

Pour les exercices pratiques, les travaux de mécanique et d'hydraulique furent confiés à M. Thilly, les travaux de construction à M. Rimbaut et les travaux d'architecture à M. Dautzenberg.

De 1884 à 1909, l'école eut pour présidents MM. Hendrickx, Alvin, Witmeur, Charbo, Buisset, Huberti, Rousseau, Van Drunen, Rousseau, Huberti, Bergé, Prinz, Anspach, De Keyzer.

En 1884, le corps enseignant de l'École polytechnique se compo-

sait de 15 professeurs ordinaires, 2 professeurs extraordinaires et 3 chefs de travaux pratiques.

En 1909, ce corps professoral comprend 14 professeurs ordinaires, 3 professeurs extraordinaires, 4 chargés de cours, 8 assistants, 1 chef de travaux et 2 préparateurs.

Le nombre des étudiants était de 126 en 1884 et de 232 en 1909.

Les instituts, les laboratoires de chimie, de physique et d'électricité et les salles de dessin mis à la disposition des élèves, ont été considérablement augmentés et développés.

INSTITUT DE MÉCANIQUE.

Ainsi que l'a exposé M. le professeur De Keyser, dans une note publiée par le *Bulletin technique des ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique* (septembre 1904), l'Institut de mécanique est installé rue Heyvaert, dans des locaux appartenant à l'Université libre de Bruxelles. Les bâtiments comprennent une habitation à l'usage du concierge, une halle des chaudières et une salle de machines.

La halle des chaudières renferme une chaudière Babcock et Wilcox de 80 mètres carrés de surface de chauffe avec foyer fumivore et surchauffeur; ce dernier est disposé de façon que l'on puisse produire à volonté la vapeur saturée ou surchauffée.

Dans la salle des machines se trouvent :

La machine à vapeur du système Corliss-Bollinckx, d'une puissance d'environ 80 chevaux, ainsi que ses accessoires;

La machine à essayer la résistance des matériaux.

La machine à vapeur est monocylindrique (cylindre de 800 × 400). Elle est combinée de façon que l'on puisse marcher à volonté : avec ou sans condensation; avec ou sans vapeur dans les enveloppes; avec des espaces nuisibles variables.

La résistance utile est produite par un frein puissant monté sur une poulie de grand diamètre calée à l'extrémité de l'arbre moteur. Cette poulie est rafraîchie par un courant d'eau. L'eau chaude qui s'écoule de la poulie peut être mesurée. Les choses sont, en outre, disposées de façon que l'on puisse observer les températures initiale

et finale de l'eau de refroidissement, ce qui permet de déterminer indirectement le travail absorbé par le frein.

Des dispositifs spéciaux permettent de mesurer séparément : *a*) l'eau d'alimentation envoyée à la chaudière et par conséquent la quantité totale de vapeur consommée; *b*) l'eau de condensation de l'enveloppe et par conséquent le poids de vapeur passant dans celle-ci; *c*) l'eau sortant du condenseur.

En outre, les températures peuvent être relevées : à l'entrée de la vapeur dans le cylindre; à la sortie de la vapeur du cylindre et à son entrée dans le condenseur; à l'entrée de l'eau dans le condenseur et à sa sortie de celui-ci; à la sortie de la vapeur de l'enveloppe.

Une prise spéciale est ménagée sur la conduite de vapeur et permet de procéder à des essais calorimétriques ayant pour objet de déterminer la chaleur totale que possède la vapeur à son entrée dans le cylindre et son titre.

Pour le surplus, l'Institut possède tous les appareils accessoires nécessaires aux essais, tels que thermomètres, manomètres, compteurs de tours, indicateurs, *revealer*, calorimètre, balance, etc.

La machine à essayer, du système de la Loë, d'une force de 50 T., permet de faire les essais de résistance des matériaux à l'extension, à la compression et à la flexion.

Outre les machines et appareils indiqués ci-dessus, l'Institut possède un petit tour perfectionné qui a été installé dans les locaux mêmes de l'Université et sur lequel les élèves exécutent des travaux manuels : travaux de filetage, décolletage, ajustage; confection d'appareils tels que freins, galvanomètres, etc. Ces travaux, qui ont un caractère facultatif, sont, en général, très suivis, notamment par les élèves des deux dernières années d'études. Un projet d'extension de cette partie des installations est actuellement à l'étude, et tout promet d'espérer que prochainement, l'Ecole polytechnique sera dotée d'un atelier très complet installé à l'Université même. Cet atelier sera organisé spécialement en vue d'initier les étudiants à la structure

des principales machines-outils types et à la nature des travaux qu'elles permettent d'exécuter. Il est évident que l'idéal à poursuivre dans un atelier de ce genre n'est pas d'arriver à donner aux élèves une habileté manuelle qu'ils ne pourraient acquérir qu'au bout d'un temps forcément très long et cela au détriment des études théoriques qui doivent évidemment faire l'objet principal des études universitaires.

Aussi croyons-nous, et il ne nous semble pas inutile d'ouvrir ici cette parenthèse, que les travaux purement manuels ne doivent pas s'enseigner à l'Université, non que cette habileté spéciale soit à dédaigner, mais parce que les résultats qui seraient obtenus dans cet ordre d'idées seraient incomplets et ne seraient réalisés qu'en sacrifiant les parties essentielles de l'enseignement.

Il en est autrement des exercices pratiques et graphiques ainsi que de l'élaboration des projets. De tels exercices judicieusement choisis permettent de donner à l'enseignement un caractère plus concret et facilitent la compréhension des théories exposées aux cours. Cette question des exercices pratiques et des projets est résolue d'une façon complète.

« Pour notre part, nous nous sommes efforcés, M. Anspach et moi, dit M. De Keyser, d'utiliser surtout, dans cet ordre d'idées, les installations dont nous disposons à l'Institut.

« Les élèves fréquentent l'Institut dès la deuxième année d'études (grade de candidat ingénieur).

« Les exercices consistent à faire des relevés cotés à main levée de pièces ou d'ensemble de pièces de la machine (travail fait à l'Institut) et à exécuter, d'après ces relevés, des dessins à l'échelle de ces organes. Ceci constitue un exercice de dessin de machines. En même temps les élèves ont à résoudre des problèmes de statique, de dynamique ou de graphostatique relatifs aux relevés qu'ils ont faits. Pour la résolution de ces problèmes, il leur est recommandé, autant que possible, d'appliquer des méthodes graphiques. »

TRAVAUX DU LABORATOIRE DE MÉCANIQUE

On peut considérer les travaux effectués au laboratoire suivant l'année d'étude :

En seconde année (candidature) : le laboratoire permet, par l'emploi des diverses pièces de machine détachées, de faire exécuter par les élèves quelques relevés; tous ces relevés présentent ici une efficacité particulière, en ce sens qu'ils sont relatifs à des éléments de machine dont l'élève voit constamment le rôle dans l'ensemble constructif; — ces levés viennent ensuite de quelques levés élémentaires exécutés sur petites pièces; — ils permettent de donner en même temps aux élèves de la candidature-ingénieur une impression d'ensemble de la machine à vapeur et du moteur à gaz, de leur présenter la nomenclature des pièces importantes et les grandes lignes de leur rôle dans l'ensemble.

En troisième année : les séances de laboratoire ont pour but l'étude des caractères de résistance des matériaux les plus employés dans les constructions; on exécute des essais par sollicitation, par traction, par compression, par flexion; les élèves assistent à des essais menés comme essais industriels et à des essais détaillés.

Comme *essais de qualité* : on présente des éprouvettes de :

Matériaux métalliques : fontes, fers, aciers, aciers moulés, aciers spéciaux, laitons, bronze;

De matériaux pierreux : petit granit, calcaires blancs, grès, psammites, quartzie, phyllades, porphyre;

De matériaux ligneux : bois de chêne, de hêtre, de pin, de sapin.

Dès cette année, une petite installation de polissage de métaux permet de présenter associés les caractères métallographiques et les courbes et résultats de déformation.

Pour les matériaux pierreux et ligneux, les indications microscopiques sont également associées aux résultats d'essais.

Une brochure groupant tous les documents graphiques des essais est remise aux élèves.

Comme *essais de mise en œuvre* : on prend pour types les essais de rivures et boulonnages, — avec recherche des effets du poinçonnage, du forage, de l'alésage.

L'ensemble de ces études est complété par une visite à l'Arsenal d'essais de Malines.

En cinquième année. — Les séances de laboratoire sont consacrées aux essais et descriptions de machines à vapeur et moteurs à gaz.

Pour ce qui concerne la machine à vapeur du laboratoire, les élèves sont chargés de relever toutes les dispositions générales de la machine au point de vue tuyauteries et connexions diverses; — il leur est ensuite fait une description détaillée des divers organes démontés, cette description est complétée par plusieurs visites aux usines Bollinckx voisines.

Dès la connaissance complète de l'installation assurée, chaque groupe d'une dizaine d'élèves effectue trois essais de machine et chaudière, l'un des essais est fait en marche à l'air libre, un second en marche à condensation, le troisième est réservé à des levés de diagrammes de périodes troublées intentionnellement produites, mettant en évidence le fonctionnement et l'économie de la machine. L'essai de chaudière est associé à celui de la machine.

Pour familiariser l'élève à diverses installations de machines motrices, il est fait ensuite une série de leçons dans quelques salles de machines d'usines, dont les industriels nous permettent l'accès avec grande amabilité; dans ces leçons, les machines présentées sont décrites sur plans et il est relevé des diagrammes de marche normale et de marche troublée; — les chaudières et gazogènes sont associées à ces études, avec analyses de gaz, mesures de tempéra-

tures et de dépressions. — C'est ainsi que pendant l'année 1908-1909, il a été donné comme leçons spéciales :

Études de machines Rider et Corliss, aux usines Bollinckx.

Études de machines semi-fixes Lanz, aux chantiers de Cappelle-au-Bois.

Études de machines Reynolds, Carels, Vandenkerckhove et Bollinckx, aux établissements Wielemans-Ceuppens.

Études de moteur à gaz de gazogène type Winterthur, aux établissements De Rycker et Mendel.

ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

L'Université de Bruxelles a été la première en Belgique à comprendre qu'il n'était plus possible de limiter les subdivisions de l'enseignement supérieur aux Facultés traditionnelles de la culture médiévale. Dès sa fondation, elle décidait d'établir une cinquième Faculté vouée à l'étude des sciences administratives et politiques. Voici en quels termes Auguste Baron justifiait cette innovation, lors du discours qu'il prononça à l'inauguration de l'Université, le 20 novembre 1834 :

Dans ce labyrinthe scientifique, à quelle porte frappera celui qui aspire à la carrière politique, diplomatique ou administrative? Et quand on y réfléchit, que d'études spéciales, inaccessibles par les voies d'instruction consacrées, sont pourtant indispensables à qui nourrit la noble ambition de soutenir près des autres peuples la dignité et les intérêts de la patrie, de prononcer dans les assemblées souveraines sur les rapports de l'État avec les étrangers et les citoyens, d'y voter en connaissance de cause les lois organiques, les décrets transitoires, les règlements commerciaux, et, sans même s'élever aussi haut, de parcourir seulement avec honneur les divers degrés de la hiérarchie administrative ou d'être réellement au niveau de l'une des fonctions multipliées qui en dépendent... Cet ensemble de doctrines, jadis si négligées, est devenu la plus universelle, la plus indispensable des sciences. La plus universelle! Car, Messieurs, le légiste, le médecin, le savant s'arrêtent presque toujours dans les limites respectives de leur profession; leurs excursions sont rares dans le domaine étranger, mais l'esprit des constitutions modernes donnant à chacun d'eux le droit d'éligibilité, tous ne devraient-ils pas avoir parcouru les routes qui conduisent à un champ commun à tous? La plus indispensable! Qui de

vous, en effet, tenterait de professer, de plaider, de guérir sans une laborieuse étude de la médecine, des lois, des méthodes d'enseignement? Et l'on pourrait considérer comme la seule science qui ne demande ni veilles ni travaux, comme la seule science infuse, celle d'où dépendent le bien-être et l'amélioration sociale de la patrie et peut-être de l'humanité tout entière !

Bien que cette cinquième Faculté eût reçu immédiatement dans la personne de Charles de Brouckere, son représentant au Conseil académique (alors *Conseil des études*) de l'Université, l'organisation en fut brusquement paralysée par la loi organique du 27 septembre 1835 qui imposa à toutes les Universités belges un programme uniforme en vue des nécessités de l'examen devant le jury central. On se contenta d'ajouter au titre officiel de la *Faculté de droit* la mention : *et des sciences politiques et administratives*, qui fut maintenue au programme jusqu'en 1842.

Ce fut seulement en 1849, — année de réformes libérales, — que le gouvernement se décida à admettre l'utilité de la nouvelle discipline et à instituer, par une disposition introduite sans commentaire et sans discussion, dans la loi du 15 juillet 1849, tout au moins le grade de docteur en sciences politiques et administratives, qui fut rattaché à la Faculté de droit.

L'Université de Bruxelles organisa immédiatement ce doctorat qui alors comportait simplement : pour les docteurs en droit, le droit administratif; pour les candidats en droit, l'économie politique, le droit public et le droit administratif. En 1876, il vint s'y ajouter le droit des gens. En 1880, on le rendit accessible aux candidats en philosophie, mais en introduisant dans les matières de l'examen l'introduction historique au cours de droit civil, le droit civil (livre I du code civil, droit successoral), l'encyclopédie du droit et le droit naturel ou philosophie du droit.

L'objet pratique de cet enseignement était de procurer aux jeunes gens qui se destinaient aux carrières administratives un diplôme qui, sans leur conférer aucun droit, pût néanmoins leur constituer un

titre de recommandation plus facile à obtenir que celui de docteur en droit. Cependant, il était manifeste qu'on pouvait assigner à ce grade une portée plus haute, — qu'il s'agît soit de fournir aux futurs administrateurs et politiciens une préparation scientifique, soit de favoriser l'élaboration et le progrès des sciences sociales. — Affirmant, dans son discours rectoral de 1874, la nécessité de compléter le programme de l'enseignement du droit, Alphonse Rivier disait : « Les sciences sociales et les sciences politiques sont bien loin d'y occuper une place correspondante à l'importance qu'elles ont acquise depuis plusieurs années, importance qui ne peut aller qu'en augmentant. » — Mais la question dépassait les limites de l'enseignement juridique. L'application de la méthode comparative à tous les ordres de phénomènes sociaux conduisait de plus en plus à en dégager partout la loi même de leur évolution et, par suite, à poser en de nouveaux termes les problèmes qui concernent l'organisation des intérêts publics aussi bien que le groupement des intérêts privés. Les sciences naturelles ou exactes avaient joué un grand rôle dans cette constitution d'une sociologie dont l'existence était à peine soupçonnée par la génération précédente et il devenait indispensable de les faire intervenir dans le contrôle des solutions qu'on demandait à des méthodes renouvelées.

Quelques tentatives s'étaient déjà produites dans cette direction, mais isolément et sous la forme de cours libres. Ainsi, dans la Faculté de médecine, les *Éléments d'anthropologie* donnés, en 1881, par le Dr Héger, plus tard par les Drs Victor Jacques et Houzé; l'*Histoire des religions*, traitée depuis 1884 par M. Goblet d'Alviella dans la Faculté de philosophie; la *Législation comparée*, introduit en 1888 par M. Maurice Vauthier dans la Faculté de droit.

Cependant la loi organique de 1876, en faisant du doctorat en sciences politiques et administratives un grade scientifique, avait abandonné aux Universités toute latitude de l'organiser et de le développer comme elles l'entendraient.

A Bruxelles, la Faculté de Droit formula, en 1886, le vœu de voir instituer : « un enseignement plus approfondi des matières com- « prises sous le nom de sciences politiques et administratives ». M. Hector Denis, qui avait déjà réclamé la création d'une chaire de sociologie générale, développa, à ce propos, le programme détaillé d'un enseignement sociologique à organiser en dehors et au-dessus de toutes les Facultés. Cet enseignement devait comprendre, outre la méthodologie, les rapports des sciences sociales avec les sciences physiques qui traitent, les unes, des conditions externes des phénomènes sociaux, les autres, de l'homme regardé comme agent de ces phénomènes; ensuite, les sciences sociales proprement dites relatives tant à l'activité économique ou temporelle qu'à l'activité régulatrice ou éthique des sociétés humaines; enfin la synthèse des sciences sociales elles-mêmes.

M. Van der Rest consacra son discours rectoral du 15 octobre 1888 à combattre la création d'une chaire spécialement consacrée à la sociologie, « science », disait-il, « mal déterminée qui ne présente « pas de ligne de démarcation avec les sciences morales et politiques « et qui touche aux questions les plus variées, mais toutes comprises « dans le cadre des études existantes »; — ce qui ne l'empêchait pas, en terminant, de démontrer la nécessité et de réclamer l'institution d'une « École des sciences politiques et administratives ou, mieux, des « sciences sociales; d'aucuns pourront même l'appeler une École de « sociologie ». — A la vérité, il lui assignait un programme sensiblement différent et proposait d'en faire une annexe des Facultés de philosophie ou de droit.

Le Conseil d'administration prit l'affaire en main, après que les Facultés eurent été amenées à se prononcer sur le projet rédigé par M. Van der Rest, et décida d'organiser, sous la dénomination d'*Enseignement spécial des sciences politiques et sociales*, un groupe de cours qui, suivant l'expression de M. Van der Rest lui-même, ne devaient pas être institués « comme une dépendance exclusive de

« telle ou telle Faculté, mais se rattacher à toutes par des liens plus « ou moins intimes et plus ou moins étroits .. formant ainsi comme « une émanation de l'Université entière » —; ce qui rentrait dans la conception de M. Denis.

Le programme, arrêté le 31 juillet 1889, comprenait les cours suivants :

La philosophie du droit. — Les sciences naturelles étudiées dans leurs rapports avec les sciences sociales. — La méthodologie des sciences sociales. — L'histoire du droit. — Le droit public comparé. — Le droit des gens. — L'histoire des traités. — La science politique. — L'histoire parlementaire des différents États. — L'histoire des religions. — La législation comparée. — La science pénale. — L'économie politique. — La science financière. — L'exposé des systèmes sociaux. — La statistique et la démographie. — L'ethnographie. — La géographie agricole, industrielle et commerciale. — L'histoire du commerce et de l'industrie. — L'histoire des sciences. — L'histoire générale de l'art.

Tous les ans, il devait être institué au moins cinq cours se rattachant aux sciences sociales. Cet enseignement était destiné surtout aux jeunes gens qui, ayant reçu dans une des Facultés leur diplôme de docteur ou d'ingénieur, désiraient pousser leurs études plus loin. Ils pouvaient obtenir, en un seul examen, le grade de docteur en sciences sociales, moyennant la présentation d'un travail écrit et une épreuve orale, portant sur quatre matières prises à leur choix dans le programme.

Dès la première année, l'enseignement comprit six cours : l'histoire des systèmes sociaux (M. Hector Denis); l'introduction aux origines du Droit coutumier (Léon Vanderkindere); le droit industriel (Xavier Olin); la recherche de l'unité normale alimentaire (M. Henri Bergé); l'histoire des religions (M. Goblet d'Alviella). Ainsi qu'il a été dit plus haut, M. Guillaume De Greef, fut chargé, après avoir été nommé agrégé spécial, de donner le cours de méthodologie sociale. — En 1891, à côté des cours de MM. Denis, De Greef et Goblet

d'Alviella, nous voyons paraître ceux de M. Paul Heger, sur l'histoire de la physiologie ; de M. Lameere, sur la généalogie de l'homme ; de M. Adolphe Prins, sur l'histoire de la pénalité ; de M. Maurice Vauthier, sur les institutions politiques de l'Angleterre. — En 1892, c'est le tour de M. Destrée sur l'hygiène sociale; de M. Lameere sur les associations organiques en biologie; de M. Monseur, sur l'état social et religieux du peuple aryen primitif; de M. Cornil, sur la vie économique des Romains; de M. Dubois-Havenith, sur la nosologie sociale.

D'autres cours non moins intéressants se donnèrent les années suivantes. Cependant on doit reconnaître que l'ensemble manquait un peu d'unité. D'autre part, les jeunes diplômés, auquel cet enseignement était destiné, ne montraient guère d'empressement à en profiter. De 1889 à 1905, il n'y eut que trois récipendiaires : le 15 mai 1890, M. Emile Vandervelde, qui présenta un travail sur les syndicats professionnels; le 21 octobre 1891, un jeune Japonais, M. Nishi Genshiro, qui traita du développement général de la civilisation en Chine; le 4 juillet 1895, M. Jules Seeliger, qui produisit un mémoire sur les habitations ouvrières. Les deux premiers obtinrent la plus grande distinction; le troisième, la distinction.

Bien que les cours, détournés par la force des choses, de leur destination originaire, fussent devenus des cours libres, accessibles à tous les étudiants et même au public du dehors, ils n'en restaient pas moins si peu fréquentés que, en 1897, on vit quatre de leurs titulaires demander au Conseil l'autorisation de suspendre leurs leçons, à raison du petit nombre d'auditeurs. On dut leur dépêcher le recteur d'alors, M. Goblet d'Alviella, pour leur demander de patienter encore un peu.

Cependant, dès 1894, on avait compris que pour rendre cet enseignement viable, il fallait en faire une branche parallèle — et non plus complémentaire — des autres disciplines; ensuite, lui assigner un programme à la fois plus restreint et plus précis dans le choix des

matières. Une commission avait même été nommée, à cette époque, pour préparer cette réorganisation. Elle avait eu notamment à examiner ces deux questions préalables : 1° Fallait-il ériger l'enseignement des sciences sociales en une Faculté nouvelle, comme on l'avait projeté déjà en 1834, ou bien valait-il mieux le rattacher à une des Facultés existantes? 2° Les cours devaient-ils conduire, par deux examens superposés, à l'obtention d'un doctorat unique ou bien convenait-il de les répartir entre trois doctorats, parallèlement consacrés aux sciences politiques et administratives, économiques, sociales ?

Les commissaires n'avaient pu se mettre d'accord sur ces deux questions et leurs arguments respectifs furent exposés dans un intéressant rapport que M. le professeur Van der Rest soumit au Conseil. Celui-ci toutefois n'y donna pour le moment aucune suite, faute des ressources nécessaires pour mener la réorganisation à bonne fin. Alors intervint, en 1897, M. Ernest Solvay qui, avec sa générosité habituelle, déclara prendre à sa charge les frais de l'expérience pendant trois années au moins. Le Conseil se mit aussitôt à l'œuvre et adopta, le 31 juillet 1897, le règlement organique qui a constitué l'École sur ses bases actuelles, sauf quelques modifications de détail introduites en 1899, 1901 et 1907.

On admit qu'il eût été prématuré de constituer, à l'état de Faculté autonome, un enseignement encore en voie d'évolution et dont le succès était incertain. MM. Vanderkindere et Maurice Vauthier étaient d'avis qu'il y avait lieu de l'incorporer à la Faculté de droit, étant donnés les rapports directs et étroits entre les deux programmes. D'autres soutenaient, avec MM. Van der Rest et Hector Denis, que si un grand nombre de cours se reliaient aux matières du droit, il ne fallait pas oublier les liens des sciences sociales avec les autres Facultés. N'était-ce pas à la Faculté de philosophie que se rattachaient les sciences historiques dont la sociologie avait à faire un constant usage, sans compter la psychologie des peuples, l'ethno-

graphie, la géographie comparée? Le recours indispensable aux données de la physiologie, de l'hygiène, de la statistique, de la prévoyance sociale, ne ramenait-il pas au domaine de la Faculté de médecine ou à celui de la Faculté des sciences? Au point de vue même de la méthode, n'y avait-il pas ici à suppléer ou à compléter la méthode inductive, propre au droit, par la méthode déductive, appliquée dans les sciences exactes?

Le second parti prévalut et, sans constituer l'enseignement des sciences sociales à l'état autonome (la dénomination même d'*École des sciences politiques et sociales* ne date officiellement que de 1899), on décida de lui maintenir une place à part, en dehors des diverses Facultés. C'était d'ailleurs ménager l'avenir, tout en réalisant le vœu qu'avait ainsi formulé, au Congrès de l'enseignement supérieur, tenu à Paris en 1889, M. Boutmy, le distingué fondateur de l'École française des sciences sociales : « Ces sciences devront être placées autant que possible dans quelque espace vide au sein de l'Université, à courte distance des autres groupes scientifiques et sans être inféodées à aucun. »

En ce qui concernait les subdivisions à établir dans ce nouveau rouage les partisans du diplôme unique soutenaient que la création de plusieurs disciplines parallèles aurait pour résultat de former des esprits incomplets, mal pourvus d'une base d'études préalables et par suite incapables d'embrasser les divers aspects des problèmes sociaux et politiques. A quoi l'on répondait en faisant valoir l'étendue du domaine à parcourir, déjà si vaste que nul ne pourrait le posséder dans son entier. Sans doute, il y avait un fonds commun dont la connaissance devait être exigée de tous les candidats. Mais, en dehors de ces matières, il en était d'autres qui justifiaient pleinement la division tripartite en sciences sociales, économiques et politiques, déjà admise dans les Universités de l'État par l'arrêté du 2 octobre 1893.

Le Conseil académique et, à sa suite, le Conseil d'administration partagèrent cette dernière manière de voir. L'enseignement comprit

donc trois sections qui furent organisées respectivement de la façon suivante :

I. — *Section des sciences sociales.*

1. La sociologie générale, y compris la méthodologie des sciences sociales.
2. L'histoire des doctrines sociologiques.
3. La statistique et la démographie.
4. L'histoire économique.
5. L'histoire du droit.
6. La biologie dans ses rapports avec les sciences sociales.
7. L'anthropologie.
8. Les principes généraux de l'évolution religieuse.
9. Les principes généraux de l'évolution du langage.
10. L'histoire de l'art.

II. — *Section des sciences politiques et administratives :*

1. L'histoire parlementaire et législative comparée.
2. L'histoire diplomatique de l'Europe.
3. Le droit des gens.
4. Le droit constitutionnel comparé.
5. Le droit administratif.
6. Les institutions civiles comparées.
7. La législation criminelle comparée.
8. La science des finances;
9. La statistique et la démographie.
10. L'économie politique générale.
11. L'économie politique (matières spéciales).
12. La colonisation et la politique coloniale; le régime colonial et la législation du Congo.

III. — *Section des sciences économiques :*

1. L'histoire des doctrines économiques.
2. L'économie politique générale.
3. L'économie politique (matières spéciales).
4. L'histoire économique.

5. La géographie économique.
6. La statistique et la démographie.
7. La science des finances.
8. La colonisation et la politique coloniale.
9. La législation ouvrière.

Le règlement comporte en outre les dispositions suivantes :

L'enseignement peut être suivi par des auditeurs et des élèves ; ces derniers sont ceux qui poursuivent l'obtention d'un diplôme.

Le grade de licencié est accordé après un examen portant sur toutes les matières obligatoires du programme de la section correspondante. Les aspirants à ce grade peuvent passer l'examen en une, deux ou trois épreuves, la répartition des matières entre les épreuves étant laissée à leur choix. — Pour être admis à l'épreuve finale, il faut : 1° avoir été inscrit en qualité d'élève pendant deux ans au moins ; 2° être porteur d'un diplôme attestant la possession de certaines connaissances indiquées au programme ou avoir passé un examen préalable sur ces matières.

Le licencié d'une section peut, après un an de délai, obtenir le grade de docteur dans la section correspondante. Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° présenter une dissertation manuscrite ou imprimée sur un sujet se rattachant aux matières enseignées ; la dissertation doit être accompagnée de cinq thèses se rattachant aux mêmes matières ; 2° subir devant le jury une épreuve où, après avoir résumé son travail, il défend ses conclusions.

On n'organisa pour le moment que la section des sciences politiques et celle des sciences économiques. Mais leur succès fut assez encourageant pour que, quatre ans après, le Conseil complétât son œuvre, en ouvrant également la section des sciences sociales. M. Ernest Solvay était, du reste, intervenu une fois de plus, en s'engageant à assurer, cette fois pendant ving-cinq ans, l'existence de l'École.

Dès 1897, celle-ci avait absorbé, dans sa section des sciences politiques, le doctorat en sciences politiques et administratives, qui cessa dès lors de figurer au programme de la Faculté de droit. Il

en fut de même, en 1899, pour l'examen de secrétaire de légation — ou plutôt pour les études préparatoires à cet examen —, que l'Université avait organisées, dans sa Faculté de droit, à partir de 1856. Jusqu'en 1897, le gouvernement n'exigeait des jeunes gens qui se présentaient à cet examen que le diplôme de candidat en philosophie; désormais ils eurent à produire également le diplôme de docteur en droit ou celui de licencié en sciences politiques. A l'égard de ce dernier diplôme, notre École fut, moyennant certaines garanties, assimilée aux Facultés de l'État et depuis lors un certain nombre de jeunes gens qui figurent aujourd'hui dans le corps diplomatique ont pris leur licence à l'Université de Bruxelles.

Plus nombreux encore sont ceux qui, de Belgique ou de l'étranger, sont venus chercher à l'École un diplôme devant leur servir de titre pour entrer dans les administrations publiques ou même les grandes entreprises privées d'ordre financier. Les chiffres d'ailleurs parlent par eux-mêmes : De 1898 à 1909, le nombre des inscriptions s'est élevé à 603. — Les registres renferment les noms de 402 candidats qui se sont présentés aux examens; 75 en sciences sociales, 183 en sciences économiques et 144 en sciences politiques. Sur ce nombre, 69 ont passé avec distinction, 54 avec grande distinction, 25 avec la plus grande distinction. — Seize candidats ont obtenu le diplôme de docteur; quelques-unes de leurs thèses ont fait l'objet de publications élogieusement accueillies par la critique compétente. Six d'entre eux ont été reçus avec la plus grande distinction : en sciences sociales : M. Georges Rouma, aujourd'hui directeur d'école normale en Bolivie (*Le langage graphique des enfants*); en sciences politiques : M. Hisatsùna Fùrùya, récemment secrétaire du marquis Ito, en Corée (*Le système représentatif au Japon*); M. Ernest Brees, chef de bureau à l'hôtel de ville de Bruxelles (*La municipalisation des services publics*) et M. Jules Ingenbleeck, attaché au cabinet de S. A. R. le prince Albert (*L'impôt sur le revenu*); — en sciences économiques : M. Georges De Leener, actuellement professeur à la

Faculté des sciences appliquées (*Les syndicats industriels en Belgique*) et M. Arthur Fastrez, capitaine adjoint d'état-major (*Ce que l'armée peut être pour la nation*).

Nous sommes heureux de pouvoir terminer cet aperçu, en annonçant que le Conseil d'administration, conscient des devoirs imposés à notre pays par l'acquisition de territoires d'outre-mer, a décidé d'adjoindre à l'École des sciences sociales une quatrième section, dont l'enseignement portera sur les sciences coloniales et dont l'inauguration va coïncider avec le 75e anniversaire de l'Université.

On voit que, à tous les points de vue, l'École réunit de plus en plus les conditions nécessaires pour prétendre, sinon au titre de Faculté, du moins à un régime calqué sur celui de l'École polytechnique, qui eut, elle aussi, à faire ses preuves, avant d'obtenir une organisation autonome avec droit de représentation au Conseil d'administration.

INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY.

En même temps que M. Ernest Solvay assurait, en 1901, l'avenir de l'École des sciences politiques et sociales, il communiquait à l'administration communale de Bruxelles son intention de créer un Institut de sociologie. Il sollicitait à cet effet la concession d'un terrain au parc Léopold pour un terme de vingt années, à l'expiration duquel les bâtiments du futur Institut, avec leur matériel et leur outillage scientifique, feraient retour à la Ville.

Ces ouvertures ayant été aussitôt agréées, une convention fut passée dans des conditions analogues à celles qui avaient marqué la fondation du premier Institut Solvay (physiologie). A la vérité, l'établissement nouveau restait réservé au fondateur et à ses collaborateurs, mais une clause particulière des dispositions administratives accordait aux professeurs et aux élèves de l'École des sciences politiques et sociales l'accès de la bibliothèque de l'Institut.

Extrêmement complète et très pratiquement organisée, celle-ci a beaucoup favorisé le développement des études de l'École. Les thèses de MM. De Leener, Brees, Ingenbleek, Fastrez ont été publiées dans les collections de l'Institut, dont plusieurs autres travaux ont pour auteurs des professeurs de l'École. Enfin, la direction de l'Institut a été confiée à l'un de ceux-ci, M. Waxweiler.

L'Institut de sociologie Solvay est ainsi, à beaucoup de titres, lié à

l'École dont on vient de voir le développement (1). Il constitue un laboratoire de recherches sociologiques, le seul existant jusqu'à ce jour.

En le créant, M. Solvay a obéi à une idée directrice de ses propres travaux : « Rattacher au domaine de l'énergétisme universel, c'est-à-dire réduire aux actions physico-chimiques fondamentales, à l'aide de quelques principes qu'il a précisés, l'ensemble des phénomènes biologiques et sociologiques (2). »

Le voisinage même des autres Instituts scientifiques du Parc Léopold constituait une sorte de programme, en tant qu'il indiquait aux sociologistes la voie à suivre pour donner à leur science, encore discutée, les bases positives qu'elle attend.

Des recherches permanentes sont conduites à l'Institut par le directeur, les collaborateurs scientifiques et des groupes d'études. Mais, en outre, l'Institut est accessible à toutes les personnes désireuses d'y poursuivre des investigations sociologiques et possédant des titres sérieux ; des salles de travail leur sont réservées.

Les résultats des recherches entreprises à l'Institut sont publiés dans trois séries de volumes : *Notes et Mémoires* (8 fascicules), *Études sociales* (4 volumes), *Actualités sociales* (14 volumes).

La salle de lecture, ainsi que les cabinets de collections (statistique, anthropologie et ethnographie, technologie, histoire), renferment des sources abondantes de documentation : plus de 27,000 volumes et de 300 périodiques y sont réunis.

(1) Dans sa lettre du 12 février 1901, adressée au conseil communal de Bruxelles pour lui demander son concours à la fondation de l'Institut de sociologie, M. Ernest Solvay s'exprimait de la sorte : « Voulant faire participer le haut enseignement au « mouvement qui entraîne les esprits vers l'observation et l'étude positive des systèmes sociaux, je me propose d'assurer l'avenir de l'École des sciences politiques « et sociales annexée à l'Université de Bruxelles. Il ne vous échappe pas, « d'ailleurs, Messieurs, que l'Institut projeté sera de nature à faciliter grandement « la tâche des professeurs de cette école et à fournir à ses élèves le moyen de com- « pléter leurs études par des travaux personnels. »

(2) *Notes sur les formules d'introduction à l'énergétique physio- et psycho-sociologique*, p. 26.

L'Institut a été inauguré le 16 novembre 1902. Depuis cette date, 266 autorisations de fréquentation ont été délivrées, et le nombre des étrangers admis s'accroît chaque année. Parmi les nombreuses notices consacrées à l'institution et à ses travaux, citons celle qui a paru récemment dans les *Blätter für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre* (t. IV, fasc. 4 et 5).

L'Institut a obtenu à l'Exposition internationale de Liége (1905) un diplôme d'honneur pour les diverses enquêtes qu'il avait exposées.

ÉCOLE DE COMMERCE.

L'École de Commerce, inaugurée le 17 octobre 1904, a été fondée par M. Ernest Solvay. Elle est administrée, sous le patronage et le contrôle de l'Université, par une Commission de cinq membres ; la direction a été confiée à M. le Professeur Waxweiler.

Plus que tout autre, M. Solvay avait pu au cours de sa carrière industrielle, reconnaître combien le succès dans les grandes entreprises modernes dépend des aptitudes et des connaissances de ceux qui les dirigent. Ainsi qu'il l'écrivait à M. Ch. Graux, administrateur-inspecteur, le 9 mars 1903, « la formation à tous les degrés d'hommes instruits des choses du commerce et de l'industrie, apparaît comme une des garanties de notre prospérité économique ». Rappelant dans cette lettre les fondations antérieures de l'École des sciences politiques et sociales et de l'Institut de sociologie, M. Solvay exprimait le désir de les compléter par un enseignement commercial à tendance nettement universitaire. Le 26 mai suivant, il écrivait à la ville de Bruxelles qu'il comptait édifier sur le terrain qui lui avait été concédé, un bâtiment complètement outillé, qui deviendrait, dès son achèvement, propriété de la Ville.

Le programme de l'École fut conçu de façon à l'orienter vers la préparation des jeunes gens à l'*organisation* des affaires : il impliquait par là une étude approfondie des conditions économiques et sociales de notre époque, ainsi qu'une solide éducation professionnelle, basées l'une et l'autre sur une large culture générale.

Il est permis de dire, et de nombreux témoignages étrangers l'ont reconnu, qu'à ce point de vue, l'École de Commerce a marqué une initiative nouvelle dans la voie de l'extension de l'enseignement universitaire aux études commerciales, où venaient de s'engager l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis. Le caractère particulier de l'enseignement de l'École apparaît déjà dans la dénomination du grade d'*ingénieur commercial*, que l'Université de Bruxelles a créé ; mais il résulte effectivement de toutes les dispositions pédagogiques, qui tendent à tenir élevé le niveau des études et à développer chez les élèves les idées générales et l'esprit d'initiative. Ces dispositions ont été d'année en année complétées et renforcées : nous les exposons telles qu'elles existent aujourd'hui (fin 1909).

L'École — qui n'est rigoureusement accessible qu'aux jeunes gens ayant fait des études complètes d'athénée ou de collège — compte quatre années d'études, plus une année, facultative, de stage dans des usines importantes de l'étranger. La première année constitue une année de candidature, qui comprend en ordre principal une série de matières appartenant aux mathématiques supérieures, à la physique, à la chimie et à la mécanique. Ces matières concourent à dégager chez l'élève les qualités de précision et de jugement, si nécessaires dans les affaires : elles comportent les parties essentielles du programme des écoles polytechniques et du génie civil.

A partir de la deuxième année d'études, l'enseignement est nettement orienté vers les carrières des affaires. Toutefois, chaque année comprend un cours de culture générale, qui tend à familiariser l'élève avec l'observation des réalités, en le rapprochant autant que possible des phénomènes de la vie. Ces trois cours forment, d'ailleurs, un ensemble convergeant vers les applications professionnelles et réalisant l'étude complète des activités humaines : au cours de *Biologie générale*, donné en deuxième année, succède un cours de *Physiologie humaine et hygiène*, qui conduit aux problèmes actuels de l'hygiène professionnelle ; enfin, en quatrième année, le cours de

Sociologie avec les éléments de la Psychologie donne un aperçu des phénomènes mentaux et sociaux, notamment de ceux dont la conduite des grandes entreprises modernes nécessite la connaissance.

Tous les cours d'ordre commercial (*comptabilité appliquée*, *technique du grand commerce en marchandises*, *organisation des affaires*, *technique des transactions commerciales et financières*) visent à donner à l'élève *l'impression d'ensemble* des diverses parties d'une entreprise. Par une méthode qui lui est personnelle, le professeur met sous les yeux des élèves des monographies complètes d'établissements de commerce, d'industrie ou de crédit, constituées par la série systématique des documents utilisés pour chaque opération, de telle façon que tous les détails apparaissent dans leur situation relative par rapport à l'ensemble. Les leçons sont toutes complétées par des séances de travaux pratiques.

A côté de ces divers cours commerciaux et d'un cours de droit, des exercices spéciaux sont donnés dans chaque année sur les *méthodes de calcul appliquées aux affaires* : les élèves y utilisent les notions de mathématiques acquises en première année et s'y familiarisent avec des principes d'analyse particulièrement féconds.

Une grande importance est accordée à l'enseignement de la *technique industrielle* : aujourd'hui, quelle que soit la branche spéciale des affaires à laquelle on se consacre, il n'est plus possible de ne pas être au courant des progrès des principales industries. Mais il convient que l'étude de la technique industrielle soit faite en ayant toujours en vue l'aspect économique des faits : aussi une grande place est-elle réservée dans ces cours à *l'organisation des usines et des ateliers*, en vue d'habituer l'élève à ne s'en remettre en rien à l'empirisme ou à la tradition. Des types d'organisation de maisons belges ou étrangères font l'objet d'examens comparés, et une galerie spéciale de l'École est réservée à des collections qui mettent en évidence le rôle prépondérant de l'Organisation dans les affaires.

Enfin, l'enseignement des *questions économiques* est très varié : il

comprend dix cours différents, en dehors de l'*économie politique générale.*

Au programme régulier des études, viennent s'ajouter des interrogations, des travaux personnels, des réunions où les élèves résument en allemand et en anglais les publications récentes, enfin des exercices d'éducation physique.

Le nombre d'inscriptions s'est régulièrement accru depuis la fondation, passant de 35 à 67 ; l'augmentation a été surtout caractéristique pour les élèves réguliers, le nombre des élèves libres allant, au contraire, en décroissant.

Deux promotions sont sorties depuis la fondation et tous les diplômés ont obtenu, soit en Belgique, soit dans d'autres pays, des positions importantes. Quelques-uns d'entre eux ont bénéficié des bourses de stage à l'étranger, qui ont été organisées grâce au concours de douze établissements financiers de Bruxelles.

En fait, on le voit, l'École de Commerce s'est bien affirmée, selon son programme de fondation, comme une véritable École Supérieure pour la préparation à la carrière des affaires.

MUSÉE SCIENTIFIQUE.

Le Musée de zoologie et d'anatomie comparée, commencé en 1835 au point de vue pédagogique, avait acquis un certain développement lorsqu'il fut anéanti par l'incendie de 1886. Il fut installé à nouveau, il y a quelque vingt-cinq ans, dans les locaux mieux aménagés qu'il occupe encore actuellement. Enrichi peu à peu, grâce aux ressources du budget annuel et à de nombreux dons d'amateurs désintéressés, il a vu se joindre à ses collections zoologiques une collection de spécimens paléontologiques devenue indispensable dans l'enseignement de la zoologie. Ces spécimens ont été scrupuleusement choisis parmi les échantillons susceptibles de fournir le plus possible de détails spécifiques et par conséquent de se prêter le mieux aux démonstrations des cours théoriques donnés en sciences naturelles, en candidature en médecine et en polytechnique.

La collection zoologique comprend quelques représentants de chaque classe du règne animal, soit dans l'alcool, soit empaillés, soit à l'état de squelette complet; en outre, d'un certain nombre de crânes et de préparations anatomiques. Toutes ces pièces ont naturellement été classées dans l'ordre général suivi en zoologie, c'est-à-dire en allant des animaux inférieurs aux animaux supérieurs, conformément au classement adopté par les auteurs les plus récents.

La collection d'anatomie comparée comprend des squelettes, des crânes et des dissections anatomiques empruntés à toute l'échelle animale.

La collection paléontologique a été organisée à un double point de vue. On peut la diviser en paléontologie générale et en paléontologie stratigraphique. Le premier groupe est spécialement destiné à l'étude de la zoologie tandis que le second groupe, destiné surtout à l'École polytechnique, fait ressortir autant que possible les spécimens caractéristiques de chaque couche géologique.

Ce musée est journellement fréquenté par de nombreux étudiants qui viennent y chercher des indications familièrement fournies sur place, soit par leur professeur, soit par le conservateur du Musée.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

(1884-1909)

En 1884, la Bibliothèque, située au deuxième étage de la partie droite des bâtiments de l'Université, se composait d'un cabinet de lecture ne contenant que trente places et prenant jour, par deux fenêtres, sur la cour d'honneur. Un petit vestibule sombre le séparait nettement des magasins des livres, qu'un simple guichet mettait en communication avec ce petit vestibule, s'ouvrant lui-même dans le large corridor de l'aile droite. Les magasins des livres étaient représentés par deux pièces contiguës très hautes, très vastes, prenant jour sur la rue des Finances et garnies tout à l'entour d'un rayonnage en bois peint très élevé, muni de massives échelles mobiles; de grandes tables de service et le bureau du bibliothécaire complétaient l'ameublement. En outre, un long couloir sombre, s'étendant perpendiculairement derrière le cabinet de lecture et muni de hauts rayons, servait de prolongement à ces magasins.

Ceux-ci contenaient environ 62,750 volumes, en ouvrages, revues et brochures, se rapportant à toutes les branches des connaissances humaines, à la médecine et aux sciences naturelles notamment ; ces collections, en diverses langues, avaient été formées, soit par des acquisitions successives, soit surtout grâce à des dons, auxquels le corps professoral n'avait, dès longtemps, cessé de contribuer. Outre de grands ouvrages de référence parfaitement reliés, on y remarquait spécialement 500 séries complètes, environ, de périodiques scienti-

fiques et un grand nombre de plaquettes relatives à l'histoire contemporaine de la Belgique.

La Bibliothèque, régie par un règlement en date du 26 février 1881, était confiée à M. A. Cels (bibliothécaire-adjoint le 3 juillet 1875, bibliothécaire le 4 août 1881), aidé d'un commis. Un membre du Conseil d'administration était spécialement chargé de la haute surveillance. La Bibliothèque, accessible aux professeurs, qui seuls avaient le droit d'emprunter des livres, et aux étudiants, reçut en 1884-1885, de ces derniers, 22,641 visites; les heures d'ouverture étaient de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 9 heures du soir, les jours de vacances exceptés; on observera que les séances du soir furent, de tout temps, fort peu suivies; en 1899, on en arriva même à les supprimer définitivement, le nombre des lecteurs étant tombé à 108 annuellement.

Si les magasins des livres pouvaient sembler suffisants, malgré leur disposition surannée, il n'en était pas de même du cabinet de lecture exigu et peu hygiénique; en outre, l'annexe et les dégagements de la Bibliothèque étaient obscurs à ce point que, d'une façon constante, le gaz devait y être allumé; aussi ces installations n'étaient-elles considérées que comme provisoires et l'on projetait de les transporter, en les perfectionnant, dans une autre partie de l'Université. Les locaux de celle-ci étaient d'ailleurs, dès 1884, en voie de transformation et l'on procédait à la reconstruction partielle de l'aile droite, ce qui même avait nécessité, temporairement, la fermeture du cabinet de lecture. La question du transfert de la Bibliothèque était donc à l'ordre du jour, quand un désastre soudain vint s'abattre sur elle.

Le 7 juillet 1886, au commencement de l'après-midi, la Bibliothèque fut presque complètement anéantie par l'incendie qui détruisit, en moins de deux heures, toute l'aile droite de l'Université et l'arrière-corps, moins la façade. Une grande partie des livres furent détériorés ou brûlés; ceux qui ne furent pas atteints par les flammes se trouvèrent, pour le plupart, gravement endommagés par l'eau.

Ceux-ci furent, au bout de quelques jours, transportés rue des Finances, 4, dans un local provisoire, où les rayons épargnés par le feu furent installés dans les deux étages de l'immeuble; on y disposa, pour le mieux, une salle de lecture, avec six tables, au premier; dans les greniers, furent empilés les ouvrages irrémédiablement perdus. Le désastre, hélas, avait été plus considérable encore qu'on ne l'avait cru; les livres détériorés, mais que l'on espérait conserver, ne tardèrent pas à se moisir; on estima le séchage trop onéreux et le tout fut finalement vendu.

Un millier de volumes, à peine, fut conservé, y compris six cents volumes reliés de classiques grecs et latins qui, pour le service des examens, avaient été momentanément tirés des rayons.

La reconstitution de la Bibliothèque fut aussitôt entreprise. Trois jours après l'incendie, le 10 juillet 1886, le Conseil d'administration institua, dans ce but, une commission professorale, sous la présidence de M. le professeur Rivier, laquelle, dès le 31 du même mois, donna son approbation aux plans de la nouvelle bibliothèque, dressés par l'architecte, M. le professeur Hendrickx. La commission décida ensuite de mettre, dans le plus bref délai possible, à la disposition des lecteurs, tous les ouvrages classiques ayant directement rapport au haut enseignement; ceux-ci furent immédiatement acquis, grâce à l'indemnité de l'assurance, et sur les indications du corps professoral; dès le 19 octobre 1886, la Bibliothèque, rouverte dans son local provisoire, put disposer d'environ 8,000 volumes classés à nouveau et inventoriés; en 1886-1887, 14,997 lecteurs fréquentèrent la salle de lecture.

D'autre part, la liste des abonnements fut revisée, et des collections de périodiques importants, autant que possible complètes, furent achetées d'occasion; de même, des acquisitions fondamentales furent faites, dans diverses ventes à Londres et à Paris, grâce à la bienveillante intervention de M. le professeur Willems, et bientôt, affluèrent des dons généreux, offerts par les gouvernements et des corps savants

de Belgique et de l'étranger, provenant aussi d'amis de l'Université, et notamment du personnel enseignant tout entier.

La Bibliothèque fut enfin installée dans les nouveaux locaux, qu'elle occupe encore aujourd'hui, pour la rentrée de l'année 1892-1893. Désormais, une commission, composée du recteur et de cinq professeurs, choisis par le Conseil d'administration dans chacune des Facultés, avec le bibliothécaire comme secrétaire, assume la surveillance du service, notamment en ce qui concerne les acquisitions.

Les nouveaux locaux de la Bibliothèque sont situés au même emplacement que les anciens, mais leur disposition est absolument différente et tout à fait pratique.

La salle de lecture très haute, et bien éclairée par de larges fenêtres donnant sur une cour intérieure, peut contenir simultanément 75 lecteurs, qui ont à leur disposition directe les catalogues sur fiches et les ouvrages de référence; un petit bureau pour le personnel, comporte, en rayons, les volumes de consultation constante, et établit une communication commode avec le magasin des livres. Celui-ci prend jour largement sur la rue des Finances, il est divisé en deux étages par un plancher à claire-voie; un rayonnage en bois disposé contre les murs et en épis, contient les livres et les périodiques rangés numériquement; les thèses des Universités étrangères sont classées à part, dans des boîtes; une petite armoire renferme les raretés. Le magasin des livres est complété par une annexe où sont rangées, notamment, les publications académiques en nombre; le bureau du bibliothécaire est contigu au magasin, qui donne enfin accès à une petite terrasse disposée sous le bureau du personnel, et qui sert surtout à l'époussetage des volumes.

Grâce à ces nouvelles installations, judicieusement conçues, les collections purent se développer amplement; les acquisitions furent normalement continuées; la *Revue de l'Université de Bruxelles*, depuis sa fondation, en 1895, fit, à la Bibliothèque, le dépôt de tous

les ouvrages analysés et de nombreux périodiques échangés; comme par le passé, enfin, de généreuses interventions ne cessèrent de se manifester, d'année en année.

Bien que tous les hommages que reçut la Bibliothèque soient impossibles à spécifier, il importe néanmoins d'énumérer les suivants :

En 1894-1895, don considérable de l'*Association belge de photographie;*

En 1896-1897, don, par le Gouvernement anglais, de la collection des comptes-rendus du voyage du « Challenger »;

En 1898-1899, don important de Mme Errera-Oppenheim, lequel permit l'achat d'un grand nombre d'ouvrages indispensables;

En 1902-1903, don, par M. L. Berline, d'une série de livres fondamentaux de médecine, à l'usage des étudiants en candidature;

En 1903-1904, don, par M. E. Solvay, d'une grande partie de la bibliothèque de feu le professeur A. Renard, qui fut déposée au Cabinet de minéralogie; don également de l'*Association des ingénieurs sortis de l'École polytechnique de Bruxelles*, et consistant en une belle collection de revues spéciales, dont le service est régulièrement continué.

Dès la réinstallation de la Bibliothèque, la fréquentation de la salle de lecture redevint normale; elle a compté, en 1892-1893, 23,143 visites; en outre, des modifications diverses s'imposèrent progressivement en vue de l'amélioration du service. Celles-ci furent sanctionnées par décision du Conseil d'administration, en date du 10 mars 1900; le règlement fut modifié de manière à préciser les pouvoirs de la Commission de la bibliothèque, à permettre le dépôt dans les Instituts et les laboratoires universitaires d'un certain nombre de publications périodiques, et enfin à autoriser les étudiants à emprunter des ouvrages, contre la remise d'un cautionnement.

La seconde de ces mesures était prise à cause du transfert des

différents services de la Faculté de médecine, au Parc Léopold, où de petits dépôts de livres ne tardèrent pas à s'organiser, — à l'Institut d'anatomie, notamment, — et dont la fréquentation de plus en plus active eut une réelle répercussion sur le nombre des visites à la Bibliothèque de l'Université.

Dès le début de l'année 1901-1902, M. A. Cels se retira, et M. Ch. Sury lui succéda, en qualité de bibliothécaire. Celui-ci, après s'être attaché à améliorer le classement des collections et l'utilisation des périodiques, qui furent mis, dans la salle de lecture, à la disposition directe des lecteurs, consacra tous ses soins à l'élaboration devenue indispensable d'un nouveau catalogue qui, dès son achèvement, fut incessamment consulté.

Ce catalogue des ouvrages et des périodiques, se compose de trois exemplaires identiques dans le fond, mais classés différemment : le catalogue numérique ou registre-inventaire, le catalogue onomastique ou par noms d'auteurs, le catalogue systématique ou par ordre de matières, pour lequel le nouveau bibliothécaire a élaboré une classification scientifique complète. Les catalogues onomastique et systématique (avec index alphabétique) sont établis sur fiches, blanches pour les titres, rouges et saillantes pour les sous-classements, vertes pour les mentions de classification ; ces fiches, rigoureusement rangées, sont déposées dans les tiroirs d'un meuble-classeur, que les lecteurs consultent directement, dans la salle de lecture. A l'usage de ces derniers, un travail [1] a été publié, sur le désir de la Commission de la bibliothèque, lequel expose la description complète du catalogue, les règles bibliographiques qui lui sont appliquées, la classification systématique dans tous ses détails, et enfin un index alphabétique des matières.

[1] Université libre de Bruxelles. *Le catalogue de la Bibliothèque, rédaction, disposition, classification systématique*, par CHARLES SURY, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles. — Bruxelles, Lamberty, 1903, une brochure in-8° 46 pages.

Des exemplaires cartonnés de ce travail ont été déposés dans les salles de professeurs, les divers services et toutes les annexes de l'Université.

Ce catalogue qui reflète exactement l'avoir intellectuel de la Bibliothèque, a été récemment complété par l'adjonction des titres traduits en français de nombreux ouvrages en langues slaves et orientales; un catalogue sur fiches, onomastique et systématique, des thèses des Universités étrangères sera incessamment achevé et comprendra près de 40,000 fiches, à ce jour.

En outre, le service interne de la Bibliothèque a été amélioré, et son influence augmentée, tant par la réunion et l'utilisation de répertoires bibliographiques en diverses langues que par le fonctionnement actif d'emprunts aux grandes bibliothèques de l'étranger.

La Bibliothèque, dont la Commission est actuellement présidée par M. le professeur M. Vauthier, compte, fin septembre 1909, 47,873 volumes, en y comprenant les brochures et les thèses ; elle reçoit régulièrement 271 périodiques ; ses collections sont demeurées encyclopédiques, comme il convient à un dépôt universitaire, mais la médecine, l'histoire générale, les sciences naturelles sont le mieux outillées. La Bibliothèque possède un certain nombre d'ouvrages précieux, une collection de pièces très rares relatives à l'histoire de l'Université, et des médailles la concernant ainsi que d'autres envoyées par des établissements d'enseignement supérieur de l'étranger.

En 1908-1909, 10,324 visites ont été faites à la salle de lecture, — dont la fermeture a été reculée à 4 heures, dès 1901-1902, — et le prêt au dehors a porté sur 2,808 volumes.

De même, les petites bibliothèques détachées, pour les besoins de l'enseignement, dans les Instituts, les laboratoires et les séminaires, ne cessent d'être assidûment fréquentées. Ces petits dépôts sont au nombre de douze, et possèdent ensemble environ 4,575 volumes, non compris les importantes bibliothèques autonomes de l'École de

commerce, de l'Institut botanique et du Laboratoire de psycho-physiologie Kasimir.

Comme on l'a vu, un réel effort a été tenté, en ces vingt-cinq dernières années, non seulement pour reconstituer la Bibliothèque et pour augmenter ses collections, mais aussi pour perfectionner son fonctionnement, afin de rendre son utilisation de plus en plus active et fructueuse.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES.

On trouvera aux annexes la liste des travaux et des collaborations qui se rapportent à l'activité littéraire et scientifique des professeurs et des agrégés, en dehors de leur rôle à l'Université. Celle-ci publie, chaque année, un Annuaire ou Rapport général qui, graduellement développé depuis 1884, renferme aujourd'hui, outre les discours de rentrée, des renseignements administratifs et statistiques sur l'exercice écoulé, ainsi que le relevé des publications des professeurs.

L'Université a patronné, à diverses reprises, des publications et des recueils tels que les *Annales de la Faculté de médecine* (1880-1883), les *Annales de la Faculté de philosophie et lettres* (1889-1893), etc. Mais depuis l'apparition de la *Revue universitaire*, en 1891, et de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, en 1895, c'est à ces périodiques que se sont surtout adressés les professeurs désireux de faire paraître leurs travaux. Il convient de mentionner séparément les *Annales* et le *Bulletin de l'Association des Ingénieurs* sortis de l'Université de Bruxelles, le *Bulletin de l'Union des anciens Étudiants*, le *Recueil de l'Institut de botanique*, les *Travaux de l'Institut de physiologie*, enfin les nombreuses et importantes publications des Instituts Solvay.

Revue universitaire. — La *Revue universitaire* qui vécut de 1891 à 1898, sortit de l'initiative hardie d'un cercle estudiantin : le *Cercle universitaire*. Elle se proposait de servir de trait d'union intellectuel, non seulement entre professeurs et étudiants, mais encore entre les

différentes Facultés et même entre les diverses Universités du royaume. « Cette revue, disaient ses fondateurs, est une revue « scientifique. Nous rejetons toute tendance politique, toute idée « dogmatique. Nous savons que le développement et le succès de « notre œuvre sont à ce prix. » La *Revue* promettait de publier à la fois des « des articles d'étudiants et des articles de professeurs ». Elle espérait « atteindre ce résultat : faire connaître en Belgique le « mouvement de l'enseignement supérieur des pays voisins et aussi « faire connaître à l'étranger l'activité scientifique des Universités « belges ».

Elle publia, dès ses débuts, des articles remarqués, quelques-uns signés de jeunes gens qui devaient devenir des professeurs de l'Université libre et elle survécut encore trois ans à la rupture de ses attaches avec cette dernière.

Revue de l'Université de Bruxelles. — A la suite des événements de 1884, quelques professeurs, étudiants et amis de l'Université libre, résolurent, en 1895, de fonder un recueil nouveau, qui fût, comme le disait l'avertissement : *Aux lecteurs*, le prolongement écrit de l'Université de Bruxelles, de même que l'*Extension de l'Université*, était en quelque sorte le prolongement oral de ses cours.

« La *Revue*, disait encore le comité, sera avant tout un asile où les « membres de l'Université de Bruxelles, les jeunes et les anciens, se « sentiront chez eux... Nous tâcherons de donner plus de cohésion « à l'organisme universitaire, de signaler les progrès pédagogiques « accomplis, d'indiquer ceux dont le besoin se fait sentir et que nous « souhaiterions voir réalisés.

« Mais là ne se borne pas notre programme. Nous faisons appel « aussi au concours d'amis et de savants étrangers qui trouveront « chez nous l'hospitalité la plus large, la plus libre. Ce sera une « force nouvelle pour l'Université que de compter les sympathies

« dont elle est entourée au dehors, de raffermir les liens intellectuels « qui l'unissent au monde savant.

« Le domaine de notre *Revue* est donc celui de l'enseignement « supérieur tout entier. Elle renfermera des articles scientifiques, « historiques, philosophiques, esthétiques ou littéraires, sur des « sujets généraux ou spéciaux, dus à des professeurs, des anciens « étudiants ou des étudiants; le texte de leçons d'ouverture, de « conférences; le résumé de cours nouveaux; un certain nombre de « sommaires des cours de l'Université libre; les travaux originaux « des instituts, des séminaires, des cercles d'étudiants; une chronique « mensuelle de la vie universitaire; des articles de critique et de « bibliographie; en un mot tout ce qui, dans l'activité de l'Univer- « sité, peut intéresser le public. »

L'initiative de cette publication qui devait donner une impulsion nouvelle à notre vie universitaire revient en grande partie à feu M. Léo Errera, dont le nom se retrouve si souvent dans l'histoire de ces dernières années. Deux étudiants, qui se distinguèrent depuis dans les lettres, MM. Franz Wiener (Francis de Croisset) et Robert Sand, s'occupèrent de l'organisation. Le *Bulletin du Séminaire d'histoire des littératures* qu'ils dirigeaient, peut être considéré comme l'un des noyaux de la *Revue* dont MM. Wiener et R. Sand furent les premiers secrétaires; MM. Paul de Reul et Maurice Sand leur succédèrent en 1897. M. Maurice Sand s'est dévoué sans relâche à la besogne administrative. M. le professeur Maurice Vauthier a présidé depuis l'origine au bureau du comité de rédaction dont notre recteur actuel, M. Paul Errera, fut l'un des membres les plus actifs et les plus zélés.

Soutenue par ses abonnés, la *Revue* reçoit, en outre, des subventions de l'État, du Conseil d'administration de l'Université et de l'*Union des anciens étudiants*. Le soixante-quinzième anniversaire de l'Université libre correspond à sa quinzième année d'existence et sa situation, tant morale que matérielle, est des plus satisfaisantes.

Le principe même de sa fondation explique son succès. Précisément parce que l'Université libre consacre, évoque et représente une idée, c'est à elle plus qu'à toute autre qu'il appartenait de se créer un organe spécial. Mais, en vertu du même principe de liberté, il n'importait pas moins que cet organe, évitant le particularisme, la tînt largement en communication avec le monde intellectuel. Ce que les fondateurs de la *Revue* avaient compris dès l'abord.

Un coup d'œil en arrière sur le temps écoulé montrera que leurs promesses ont été réalisées.

La *Revue* nous apparaît en premier lieu comme la traduction de notre vie universitaire intérieure. Elle enregistre nos événements, nos accroissements directs ou indirects : fondation d'un Institut de sociologie, d'une École de commerce, d'un Institut botanique. Elle exprime nos deuils à la mort de maîtres tels que Guillaume Tiberghien, Léo Errera, Léon Vanderkindere. Elle résume, à la façon d'une « revue des cours et conférences », notre activité : conférences des laboratoires de botanique et de physiologie, travaux des séminaires et des instituts, progrès des cours d'*extension*. Certes, la *Revue* accueillit à l'occasion, et toujours avec plaisir, des articles de savants belges ou établis en Belgique et qui n'appartenaient pas à l'Université de Bruxelles, tels que MM. Jean Capart, du Musée du Cinquantenaire, Petrucci, de l'Institut de sociologie, A. Stévart, de l'Université de Liége, Logeman, de l'Université de Gand, Pasquier, de l'Université de Louvain, Marcel Hébert, de Paris, l'ancien directeur du Collège Fénelon.

Toutefois, la grande majorité de nos collaborateurs belges, — et c'est précisément l'originalité de la *Revue*, ce qui lui donne sa couleur spéciale, — fut fournie par des membres de notre Université.

Mais d'autre part, des collaborations étrangères parfois illustres donnèrent à la *Revue* un caractère international. Citons parmi nos hôtes les noms de MM. Hugo de Vries, Ramon y Cajal, G. H. Darwin; de MM. Salomon Reinach, de l'Institut de France; Scaduto, de

l'Université de Naples; Voretzsch, de l'Université de Tubingue; Oertmann, de l'Université de Berlin; de M. van Deventer, membre de la Seconde Chambre des États généraux des Pays-Bas.

Ajoutons que la *Revue* a suivi les membres de l'Université dans leurs voyages ou leurs excursions scientifiques, dans leurs visites à des laboratoires, des Universités, des congrès étrangers. Dans les premières années notamment, tandis que le regretté Emile Laurent nous envoyait des « Lettres congolaises », M. Jean Massart nous donnait ses impressions de botaniste géographe à Java et au Sahara. D'autres nous décrivirent la station zoologique de Wimereux, une excursion géologique en Russie. Certains congrès, celui des orientalistes d'Alger par exemple, en 1905, ou le congrès de religions d'Oxford en 1908, firent l'objet d'études approfondies par MM. Kugener et le comte Goblet d'Alviella qui, d'autre part, nous mettait en contact avec des Universités anglaises en racontant les fêtes jubilaires des Universités de Glascow et d'Aberdeen. Enfin, à plusieurs reprises, la *Revue* a servi de lien entre les membres de l'Université en devenant une tribune ouverte où ils purent échanger leurs vues sur des questions d'ordre scientifique ou d'intérêt général. C'est ainsi que la sixième et la septième année sont caractérisées par une longue et multiple discussion pédagogique. L'article de M. P. Heger, *Plus de liberté dans l'enseignement,* publié l'année précédente provoque une réponse de M. D. Demoor : les *Humanités dans notre pays.* Le discours rectoral de M. Prins sur l'*Éducation générale et la formation de l'esprit moderne* achève de mettre à l'ordre du jour la question des humanités. M. Dwelshauvers attaque le *préjugé des Humanités,* en réponse à l'article de M. Demoor, lequel réplique par ses *Notes sur l'enseignement des jeunes filles.* La discussion se prolonge l'année suivante par les articles de MM. Bouché, Cornil et Heger sur l'enseignement secondaire ou moyen respectivement en Belgique, en Allemagne et en France.

Dans la neuvième année, l'article de M. Anspach, *la Terre*

tourne-t-elle? provoque une réponse de M. le professeur Pasquier, de Louvain. La onzième année, c'est la *Question coloniale* qui se porte à l'avant-plan, par la discussion entre MM. H. Rolin et F. Cattier, à propos d'un livre de ce dernier. Enfin, le discours rectoral de M. Lameere, les *Ancêtres de l'espèce humaine*, qui se terminait par cette affirmation : « L'homme est dans la nature une manifestation du déterminisme universel. C'est tout. » suscita l'article de M. Ad. Prins : l'*Évolution et la conception matérialiste de l'univers*.

Ce coup d'œil rétrospectif, en montrant l'intérêt croissant du contenu de la *Revue*, nous donne confiance en son avenir. Au point de vue typographique, signalons en ces derniers temps le progrès des illustrations phototypiques (notamment dans les *Excursions scientifiques* de Mlle J. Wéry). Si la *Revue* n'a pas évité quelques erreurs, comme de publier çà et là un article trop technique, si le désir d'encourager les travaux d'étudiants l'a rendue parfois trop indulgente, on peut affirmer que l'abondance de la « copie » permettra une sélection de plus en plus sévère. Dès aujourd'hui, la *Revue de l'Université de Bruxelles* n'a pas seulement rempli son rôle en reflétant fidèlement notre vie universitaire : nous osons dire qu'elle a pris rang et peut se mesurer sans infériorité avec les diverses revues d'intérêt général que produit notre pays, voire l'étranger.

L'EXTENSION DE L'UNIVERSITÉ LIBRE.

---

§ I. — *Historique du mouvement extensionniste à l'Université libre.*

C'est à l'Université libre de Bruxelles que revient le mérite d'avoir introduit en Belgique l'enseignement extensionniste.

Le 21 mars 1893, à la suite d'un article publié par la *Revue universitaire*, et dans lequel M. le professeur Leclère exposait l'historique de l'Extension universitaire en Angleterre, un groupement se forma en vue de doter l'Université de Bruxelles d'un organisme analogue et de répandre dans le pays l'enseignement professé à cet établissement. Il était composé de professeurs, d'étudiants et d'anciens étudiants. Le 6 juin, le Comité central de l'Extension universitaire était constitué ; M. le professeur Van der Rest en était nommé président, MM. Huisman et Eugène Lameere, secrétaires.

Un an plus tard, entraînée dans le mouvement de scission qui se produisit à cette époque, l'Extension universitaire qui, pendant sa première année d'existence, avait organisé déjà vingt-cinq cours dans treize localités, se fractionna en deux tronçons dont l'un garda la même appellation, et l'autre, devint, en juin 1894, *l'Extension de l'Université libre*. Celle-ci eut comme président M. le professeur Dollo, qui, par sa direction habile et son grand talent de conférencier, contribua pour une grande part à ses succès.

Ceux-ci furent rapides.

Les difficultés d'organisation qu'elle rencontra du fait des charges financières que nécessitaient l'organisation du cours, le déplacement de ses professeurs dans toutes les directions du pays, furent surmontées grâce aux subsides que lui allouèrent l'Université, l'*Union des anciens étudiants*, la *Ligue de l'Enseignement*, les conseils provinciaux du Brabant et du Hainaut et à certaines libéralités qu'elle dut à des amis généreux.

D'autre part, la nouveauté de l'institution, l'intérêt des cours et, il faut le dire, l'excellent instrument de propagande qu'ils mettaient aux mains de groupements locaux qui, dans leur terroir, luttaient pour l'avancement des idées, attirèrent à l'œuvre des sympathies nombreuses et des collaborations actives et importantes.

A M. Dollo avait été adjoint, comme secrétaire général, M. le docteur Vandervelde (1894-1895), puis M. Georges Herlant (1895-1908). M. Dollo résigna ses fonctions en juin 1908; il eut comme successeur, M. Leclère, qui avait été l'initiateur du mouvement extensionniste et était demeuré l'un de ses plus fidèles soutiens; M. Herlant fut remplacé par M. Raoul Ruttiens; l'*Extension* eut pour trésorier M. le professeur Demoor, puis M. le professeur Massart qui assume actuellement ces fonctions.

Le nombre des comités locaux durant le dernier exercice, 1908-1909, s'est élevé à 23; 28 cours y ont été organisés. Depuis le début de l'*Extension de l'Université libre*, remontant à quinze années, 528 cours ont été donnés dans 63 localités différentes, à un nombre approximatif de 80,000 auditeurs; il a été publiée 126 syllabus tirés à environ 165,000 exemplaires. Cette œuvre considérable a été réalisée par 72 professeurs; parmi les 528 cours, 228 appartenaient à la Faculté des sciences et à l'École polytechnique, 120 à la philosophie et à l'histoire, 110 à la médecine et 70 au droit et aux sciences économiques et sociales.

§ II. — *Fonctionnement de l'œuvre.*

L'organisation extensionniste comprend deux rouages : une direction centrale et des directions locales.

La première appartient au Comité central, installé dans un local de l'Université.

Il donne chaque année le programme des cours, dans lequel les Comités locaux sont appelés à faire le choix du ou des professeurs qu'ils désirent entendre ; son secrétariat sert d'intermédiaire entre ces comités locaux et le corps professoral et s'occupe de la publication du syllabus. C'est aussi au Comité central qu'incombe la gestion financière de l'œuvre dans son ensemble : la rentrée des subsides, leur répartition entre les organismes locaux qui n'ont pu suffire à leurs besoins. En principe, tous les frais d'organisation du cours sont à la charge des groupements locaux qui doivent y satisfaire par leurs propres moyens. Parmi ces dépenses, celles concernant l'indemnité due aux professeurs — frais de déplacement et vingt ou dix francs, selon qu'ils doivent ou non loger dans la localité, — et le prix des syllabus qui sont vendus aux comités locaux selon un barème fixe, sont liquidées par la caisse centrale et remboursées à celle-ci par les caisses locales grâce aux ressources qu'elles ont pu trouver sur place dans les cotisations des auditeurs, des souscriptions ou des subsides. Lorsque ces ressources sont insuffisantes, le Comité central intervient généralement, soit sous forme de subside, soit en prenant le déficit à sa charge.

Aux Comités locaux, agréés par le Comité central, revient la mission d'introduire l'œuvre dans la localité, — qui n'est parfois qu'un village, — de réunir les ressources nécessaires, de choisir les cours en s'inspirant des besoins et des préférences de l'auditoire, de faire la propagande nécessaire, de veiller à tous les détails d'organisation matérielle.

§ III. — *But et méthode de l'enseignement extensionniste.*

L'enseignement extensionniste présente des caractéristiques bien tranchées qui le distinguent des autres œuvres d'enseignement populaire.

Le mot comme la chose est d'importation anglaise. Mais l'*University Extension* a nécessairement subi dans son implantation chez nous des modifications qu'appelait la différence du milieu, des mœurs et des institutions universitaires.

En Angleterre, les cours extensionnistes ont pour but de mettre à la portée d'un public plus étendu le haut enseignement, dont une fréquentation complète est réservée à une élite restreinte. Ce sont de véritables cours universitaires par le grand nombre de leçons qui les composent, le prix relativement élevé des inscriptions, les « classes », les examens, les diplômes. Ils réalisent un système de division des études universitaires, permettant à des auditeurs disséminés dans des localités, très éloignées parfois de la métropole universitaire, de suivre une série de leçons sur un sujet donné et de passer un examen sur les matières traitées.

L'œuvre extensionniste belge, telle que l'ont comprise les fondateurs de l'*Extension de l'Université libre*, répond à un objectif quelque peu différent.

Elle n'a pas à suppléer à une fréquentation trop restreinte des établissements d'enseignement supérieur; c'est plutôt un organisme de vulgarisation scientifique, mais agissant selon un plan d'ensemble et suivant des méthodes empruntées à l'institution de l'*University Extension*.

D'autre part, si elle n'a pas à remplir le but plus utilitaire de cette dernière, bien qu'administrativement indépendante de l'Université, son enseignement est et doit rester universitaire. Il l'est, car il émane, sauf de rares exceptions, de professeurs de l'Université, qui,

tout en tenant compte du degré de préparation scientifique de leurs auditeurs, apportent dans leurs leçons les traditions de l'établissement auquel ils appartiennent, les méthodes et l'acquis de leur carrière académique.

Leurs cours d'extension sont en quelque sorte des chapitres des cours qu'ils professent à l'Université, consacrés à tel ou tel sujet choisi surtout pour l'utilité sociale qu'il y a à le vulgariser.

Il en est de deux catégories, ceux qui spécialisent et ceux qui généralisent.

Les premiers exposeront, par exemple, un problème économique, une période historique, une théorie physiologique. Les autres, d'une valeur éducative mieux marquée, visent à initier le public aux tendances de la science moderne. Ce ne sont pas les moins demandés. Le vaste problème de l'évolution dans les domaines scientifiques les plus divers : paléontologie, géologie, physiologie, botanique, est présenté sous une forme attachante, dans un langage excluant autant que possible une technologie trop abstraite, mais s'efforçant au contraire de concrétiser dans des images simples des faits frappants, en s'aidant de l'anecdote et de la projection lumineuse. Ces notions dont il est si dangereux de laisser la vulgarisation au soin d'esprits superficiels, ont ainsi, sous la conduite sûre d'hommes éprouvés, doués pour la plupart d'un talent d'exposition remarquable, fait le tour du pays. Elles ont laissé dans des localités éloignées des centres d'activité scientifique du pays les traces profondes d'une propagande philosophique qui fut toujours la raison d'être et l'honneur de l'Université libre.

La méthode de l'enseignement extensionniste peut se résumer dans trois institutions :

1° Les cours ne sont accessibles qu'aux auditeurs ayant acquitté un droit d'entrée. Ce droit est modique, dans le but de permettre la fréquentation aux bourses les plus modestes;

2e Chaque cours doit comprendre une série d'au moins trois leçons, et même, de six leçons;

3o Chaque auditeur doit recevoir gratuitement un exemplaire du syllabus, sommaire du cours.

Ces deux dernières institutions ont fait l'objet de fréquentes critiques, inspirées plutôt par l'appréhension des frais qu'elles entraînent, que par une compréhension raisonnée de l'œuvre extensionniste. Mais les dirigeants de l'*Extension de l'Université libre* les maintiennent à juste titre avec une rigueur inflexible. Elles sont en effet une condition indispensable de l'efficacité de l'enseignement extensionniste. A leur défaut, celui-ci ne se distingue plus des œuvres nombreuses de vulgarisation scientifique dont les Universités populaires sont le type en faveur. L'émulation au sein de ces organismes est vive, leur activité, variée et considérable, mais tout en se félicitant de la vogue qu'elles rencontrent dans le public, il faut prendre garde que les intentions de ceux qui s'y produisent dépassent parfois la valeur de leurs titres scientifiques; et l'on ne doit voir en elles, nonobstant leur titre quelque peu antinomique d'Université populaire, que des œuvres d'enseignement mutuel. L'extension universitaire répond à une autre mission; elle procède de l'enseignement universitaire; et cet enseignement n'est pas de ceux que des conférences isolées pourraient suffire à répandre dans un public le plus souvent mal initié. Si modeste que soit l'horizon de science qu'on lui découvre, encore faut-il que la notion qu'il en conserve ne soit point superficielle et fugitive et qu'on ait pris le temps de lui permettre de le parcourir complètement et sans précipitation.

C'est pour cela que la répartition du sujet traité en plusieurs leçons est nécessaire.

C'est pour cela aussi qu'il faut mettre aux mains des auditeurs le syllabus, comme un guide qui fixe leur esprit sur la matière à parcourir, leur en expose le plan et leur en laissera un excel-

lent sommaire qu'ils auront pu compléter par les notes prises au cours.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, le syllabus est une garantie de la valeur scientifique de l'enseignement extensionniste; s'il facilite la tâche du professeur, il a contribué aussi à la mieux ordonner, à la systématiser et à préciser les sujets qu'il développe. C'est un témoin fidèle, mais qui peut être redoutable, de sa compétence, du soin et de la rigueur de conscience qu'il a mis dans la préparation de son cours.

LES SOCIÉTÉS D'ÉTUDIANTS.

I. — *Période de 1884 à 1894.*

Un renouveau dans la vie universitaire s'est manifesté en 1884, lors des fêtes du Cinquantenaire. C'est à cette époque qu'est entrée à l'Université toute une génération nouvelle d'hommes qui se sont fait depuis un nom dans la politique, au barreau, dans la science. En 1890, certains d'entre eux quittèrent l'Université pour le Palais, mais à raison des conflits engagés ils restèrent en communion constante avec le corps des étudiants jusqu'à la fin des troubles de 1894.

Les luttes politiques furent très vives, les controverses ardentes, tant dans l'Université qu'au dehors. Pendant toute cette période, la vie universitaire fut intense. Les meetings et les manifestations sont fréquentes.

En 1890, notamment, il existait à l'Université un nombre considérable de *Cercles d'étudiants* ayant comme but, les uns le plaisir, les autres le travail et l'étude.

Presque tous s'étaient fondés de 1889 à 1892.

Parmi ceux qui avaient comme but le travail, on peut citer :

Le *Cercle universitaire* qui était un cercle d'études et de conférences et comprenait des étudiants des diverses Facultés. De ce cercle est sortie la *Revue Universitaire*, fondée en 1887.

L'*Extension Universitaire*. Elle a fourni une quinzaine de professeurs à l'Université, parmi lesquels MM. De Moor, Stroobant, Cattier, Wodon, Vermeylen, Rolin, Leclère, etc.

Le *Cercle de la Conférence* qui ne comprit jamais qu'une douzaine de membres, mais qui fut fort actif comme en témoignent les statuts et les rapports qu'il nous a laissés; Fernand Levêque en fut l'âme.

Le *Cercle des Étudiants en philosophie*, fondé au moment de l'incident Philippson, par Aug. Vermeylen, Hirsch et Duchaine; le jour de l'inauguration, Aug. Vermeylen donnait une conférence sur le Pessimisme de Flaubert, et M. Paul Duchaine sur Joachim Lelewel. Ce fut le seul cercle fondé dans la Faculté de philosophie pendant près de trente ans.

Le *Cercle de Criminologie*, fondé par H. Jaspar et Bergé sous l'inspiration de M. Prins et qui existe encore aujourd'hui.

Le *Cercle Polytechnique*, existant encore; il a célébré récemment son premier jubilé de vingt-cinq ans, et est très prospère. C'est un cercle d'études et de voyages.

Le *Cercle des Étudiants socialistes*, qui ne prit une certaine importance qu'en 1891. Il organisa en 1891 le premier Congrès international des Étudiants socialistes à Bruxelles, fonda l'*Étudiant socialiste* qui a disparu depuis. C'est là que se formèrent à la discussion Vandervelde, Royer, De Brouckère et tant d'autres.

Nous pouvons citer encore :

Le *Cercle des sciences*, cercle des Etudiants de la Faculté des Sciences.

Le *Cercle des Étudiants en médecine*, dit *Le Grand Sympathique;* le *Cercle des hôpitaux civils* (fondés l'un et l'autre, paraît-il, en 1849).

Ces cercles d'étudiants avaient leur local à la *Bouteille de Brabant*, au *Ballon*, à l'*Aigle Impériale*, trois cabarets de la Cantersteen.

Le *Cercle des Étudiants en philosophie*, au *Petit Paris*, rue Ducale;

Le *Cercle de la Conférence*, au café de la *Ligue Antialcoolique*, à la Vieille Halle-aux-Blés.

Le *Cercle de Criminologie* tenait ses séances à l'Université.

Ces cercles formaient en 1890 une vaste Fédération administrée

par un Comité central composé de deux ou trois délégués de chaque cercle. C'est de la Fédération que partirent tous les mouvements universitaires. L'élément radical y avait fortement la majorité. Lors du grand conflit, le *Cercle des Étudiants libéraux* (nuance doctrinaire) s'opposa à la Fédération générale des Étudiants. De 1891 à 1894, l'opposition fut très vive entre ces deux éléments.

Parmi les divers incidents citons :

1. L'*Incident du legs de la bibliothèque De Paepe*. Le secrétaire du *Cercle des Étudiants en philosophie* fut menacé de renvoi pour avoir adressé au recteur une protestation, votée par le cercle, contre le refus par le Conseil d'administration d'accepter le legs de sa bibliothèque par le D^r^ De Paepe, 1892.

2. L'*Incident du Drapeau*. A l'occasion des funérailles de M. A. Solvay, le drapeau de l'Université, qui reposait au secrétariat, sous la garde du secrétaire, fut enlevé par la Fédération et gardé par elle, malgré toutes les réclamations, sous prétexte qu'il avait été donné aux étudiants et non au Conseil d'administration.

3. *Mort du Prince Baudouin*. Le Comité de la Fédération refusa d'envoyer ce drapeau aux funérailles du Prince Baudouin. Un certain nombre d'étudiants achetèrent un drapeau national, y mirent une inscription et l'accompagnèrent au Parc de Bruxelles. Cela montre l'inflence qu'avait à ce moment l'élément socialiste sur les étudiants.

A côté des cercles d'étude, il y avait des cercles locaux ou plutôt régionaux : les *Étudiants luxembourgeois*; le *Cercle Universitaire anversois*; le *Cercle borain*; le *Cercle des Étudiants libéraux namurois*; le *Vlaamsche Voruitstrevende Studentenkring*; la *Société libérale des Étudiants ixellois*; l'*Union libérale des Étudiants libéraux de Saint-Josse-ten-Noode*, le *Cercle des Étudiants montois*; le *Cercle des Chimanciens*.

Puis enfin, les cercles de plaisir, de jeux, de boisson, dont toute l'activité se réduisit *ad bene bibendum*, etc., trop nombreux pour être rappelés ici et d'ailleurs, d'une durée éphémère.

C'est l'époque où les cercles d'étudiants s'invitent « à boire un tonneau ».

Notons enfin : la *Symphonie universitaire* et l'*Union musicale universitaire et vétérinaire*. C'est cette dernière qui a exécuté pour la première fois en 1890, le *Chant des Étudiants*, composé par Garnir, musique de Mélant, lorsque les étudiants abandonnèrent l'ancien chant de Witmeur.

Il y a eu pendant un certain temps un cercle plus ou moins secret, le *Pélican végétarien*, qui procédait à des cérémonies d'initiation rituélique.

Plusieurs journaux d'étudiants se sont succédé dans cette période : le *Journal des Étudiants* ; l'*Étudiant libéral* ; l'*Étudiant socialiste*.

Signalons aussi l'*Almanach des Étudiants*, 1891. Auteurs les frères Dwelshauwers, sous pseudonyme, et l'*Almanach des apaches pour de bon*, 1892.

II. — *Période actuelle.*

Quoique le cadre d'une grande ville riche en manifestations intellectuelles soit peu favorable au développement d'une vie proprement estudiantine, l'activité des cercles d'étudiants de l'*Université libre* est considérable et variée. Caractérisons brièvement les plus intéressants de nos cercles estudiantins.

L'*Association générale des Étudiants de l'Université libre* représente l'ensemble des étudiants. Elle est ouverte à tout étudiant qui se réclame du principe du libre examen. C'est à elle qu'il appartient de prendre part, au nom des étudiants, aux solennités universitaires et d'organiser, chaque année, la traditionnelle cérémonie en l'honneur de Verhaegen. Les réjouissances de tout genre sont aussi de son domaine : fêtes, séances amicales, banquets, anniversaires, etc. Enfin, l'*Association générale* se charge de faire représenter, de temps à autre, une *Revue des Étudiants*. Au cours de ces dernières années, l'*Association générale* a pris l'initiative intéressante de former un

groupe d'acteurs dramatiques parmi les étudiants, et deux belles représentations eurent lieu, interprétées presque exclusivement par des étudiants. Ce furent la *Nouvelle idole*, de M. de Curel (mai 1906), et *Egmont*, de Gœthe ; cette dernière pièce fut jouée avec la partition de Beethoven, exécutée, elle aussi, par des étudiants. M. le professeur G. Dwelshauvers avait bien voulu accepter de présenter la pièce de Gœthe au public (novembre 1906).

D'un tout autre ordre est l'activité du *Cercle des Étudiants libéraux*. Le *Cercle des Étudiants libéraux* organise des conférences et des discussions ; il prend part aux principales manifestations libérales du pays. Au cours de ces dernières années, une transformation semble s'être opérée dans l'activité du *Cercle des Étudiants libéraux*. La plupart des étudiants sont membres de sociétés politiques militantes : le rôle du cercle en matière de politique active en était rendu superflu. Un domaine propre, au contraire, lui paraissait réservé : la formation et le développement des connaissances politiques des étudiants. De groupement surtout militant, le *Cercle* est devenu, et il faut s'en réjouir, une véritable société d'études. Parmi les conférences du *Cercle des Étudiants libéraux*, il en est de remarquables : les personnalités le plus en vue du libéralisme parlementaire, — entre autres MM. P. Janson, le comte Goblet d'Alviella, P. Hymans, F. Masson, — et du libéralisme universitaire, — MM. P. Errera, M. Vauthier, — parurent à sa tribune. Il y eut aussi des conférences sur des sujets purement scientifiques, telles celles de M. L. Anspach, professeur à l'Université libre (l'Origine des dogmes), et de M. Kreglinger (la Nature du sentiment religieux).

Le *Vlaamsche vooruitstrevende Studentenkring : geen taal, geen vrijheid* est peut-être le plus vivant de nos cercles. Chaque séance y comprend une partie sérieuse, — conférence ou discussion, — et une partie gaie. Les Flamands sont peu nombreux : aussi la plus franche cordialité et la plus belle humeur ne cessent-elles de régner dans

leurs réunions. Nulle part, à Bruxelles, on ne trouve à un aussi haut degré la verve et la camaraderie estudiantines. Le *Kring* organise de nombreuses et belles fêtes : citons la fête en l'honneur du poète Albrecht Rodenbach, avec une conférence de M. le professeur Vermeylen (été 1906), et le concert de musique flamande donné en novembre 1906 et honoré de la présence de MM. E. Mathieu et Jan Blockx.

Le *Cercle des Étudiants wallons* n'a qu'une activité assez restreinte, et cela se comprend, car l'*Association générale* et le *Cercle des Étudiants libéraux* suffisent amplement aux étudiants de langue française curieux d'art et de vie sociale.

Dans la vie estudiantine, une part importante revient à la presse.

Depuis 1895, deux journaux se partageaient la faveur du public estudiantin : le *Journal des Étudiants* et l'*Étudiant libéral*. Ce dualisme avait pour cause des divergences politiques, réelles dans le principe, mais qui allèrent diminuant et finirent par s'éteindre complètement. Aussi vit-on se faire, en 1906, la fusion des deux organes, réunis sous le nom d'*Écho des Étudiants*. Comme l'*Association générale*, l'*Écho* représente le corps estudiantin. Il publie des articles scientifiques et politiques et des articles humoristiques, et il s'intéresse à tout ce qui concerne la vie universitaire et l'organisation des études.

Les manifestations d'art dépendent des personnalités, aussi les voit-on briller d'un éclat plus ou moins vif selon les années. Il est de tradition, cependant, d'organiser chaque année un *Salon d'art estudiantin* qui réunit en général des envois réellement intéressants. Enfin, une *Symphonie des Étudiants* vient de se créer. Il existait, sans doute, depuis quelques années, de petits groupes d'étudiants qui se réunissaient pour faire de la musique et dont certains, telle la *Société beethovénienne*, ont une réelle valeur artististique, mais il manquait une institution musicale officielle et proprement estu-

diantine : la création de la *Symphonie* comble heureusement cette lacune.

Voici dix-sept ans qu'on parle de fonder, à Bruxelles, une *Maison des Étudiants*, qui servirait de foyer à la vie estudiantine, et nul doute que la réalisation de ce projet ne soit hautement désirable. Cependant la création de la *Maison* se heurte à des difficultés nombreuses, et ce pour des raisons bien compréhensibles : les étudiants de Bruxelles ne forment ni une légion compacte, comme ceux de Paris, ni un groupement serré, comme ceux de Gand. Chaque année, la question de la *Maison des Étudiants* est soulevée et examinée à nouveau à l'*Association générale* : il ne faut pas désespérer de la voir aboutir un jour à une heureuse issue.

L'UNION DES ANCIENS ÉTUDIANTS.

L'*Union des anciens Étudiants* date de 1843. Une circulaire du 25 mars de cette année convoquait tous les « enfants de l'Université » à un souper chez Dubos où fut décidée la création d'une association dont le but était « d'établir des relations solides non seulement entre les étudiants d'une même année, mais entre tous ceux qui ont fréquenté l'Université depuis sa fondation, quelle que soit leur position actuelle ».

Mais le rôle que cette association amicale était appelée à jouer dans l'histoire de l'Université ne devait pas tarder à dépasser ce but modeste.

L'Université en était à ses débuts. C'était, on le sait, l'œuvre d'une poignée d'hommes, l'aventure audacieuse tentée par eux de dresser un asile à la science libre vis-à-vis de l'Église rendue maîtresse du haut enseignement belge par la désorganisation des Universités de l'État.

La lutte était inégale si l'on considère les difficultés matérielles que cette entreprise avait à surmonter. Elle n'en triompha que par les résultats d'une propagande ardente qui lui rallia l'opinion libérale naissante et sut soulever dans le pays entier un élan de sympathie.

Ce mouvement avait trouvé dans l'*Union* un auxiliaire tout désigné pour en transmettre l'impulsion aux localités les plus éloignées; ses adhérents s'employèrent à réunir des souscriptions,

comme ils s'attachaient à vulgariser, par la publication de manuels, les éléments des nouveaux cours professés.

Ainsi se forma le lien étroit qui fit désormais de l'*Union* un élément inséparable de l'Université et lui assignait au-dessus de la tâche de maintenir le coude à coude entre les anciens « enfants de l'Université » cette mission plus haute de veiller aux destinées de l'œuvre de Verhaeghen et d'assumer la garde de ses traditions.

Ce rôle devait bientôt recevoir une consécration officielle ; le 27 mars 1845, le Conseil d'administration de l'Université votait un règlement disposant que l'*Union* serait représentée en son sein par un délégué ayant voix délibérative et renouvelé annuellement.

*
* *

Il ne nous appartient pas de retracer ici les fastes de l'*Union* pendant ces 66 années.

Son histoire est celle de l'Université. Elle a participé à ses luttes, elle a partagé les joies de ses triomphes comme aussi les inquiétudes de ses heures de danger. Lorsque éclata, dans notre vie universitaire, il y a une quinzaine d'années, la crise qui mit aux prises ceux dont une querelle, fomentée par des excitations extérieures, avait fait des frères ennemis, l'*Union* connut de pareils déchirements. Elle y résista pour aller porter à l'Université en péril le ferme appui de ses forces régénérées par la retraite d'une minorité mécontente.

Il ne nous appartient pas plus de citer ceux des siens dont le nom marqua dans les fonctions qu'elle leur confia. La plupart appartiennent à l'Université, ont fait la gloire de son enseignement et ont contribué à la marche prudente et sûre de sa haute direction. Par son délégué, elle est associée à l'administration de l'Université ; elle a pris part aux réformes qui ont assuré son développement et les perfectionnements incessants de son enseignement. Son intervention, pour certaines, fut prépondérante ; c'est de l'*Union* que partit l'ini-

tiative de la fondation, en 1851, de l'École de pharmacie, la création du grade d'agrégé, l'organisation des cours publics réalisée par la Ville de Bruxelles.

*
* *

Chaque année un banquet réunit les fidèles de l'*Union*. Il permet à d'anciens camarades établis en province de renouer de vieilles amitiés et réveille en eux l'attachement qu'ils gardent à l'Université et à ses doctrines.

Il est aussi, par une tradition qui date de loin, l'occasion pour la grande famille universitaire, réunie en ces agapes fraternelles, d'honorer et de reconnaître les services rendus à notre *Alma mater*. C'est là que se fètent les anniversaires, que se disent les remercîments aux professeurs qui descendent de leur chaire, aux anciens administrateurs et aux bienfaiteurs dont la générosité a doté l'Université d'installations grandioses.

Le banquet de l'*Union* symbolise le caractère indestructible de la fondation de Verhaeghen. Chaque année des générations nouvelles y prennent place, mais invariable est le témoignage qu'elles y apportent des sympathies et des appuis que l'Université compte dans le pays. Celle-ci en effet n'est pas seulement un établissement scientifique, elle est une œuvre dont l'existence dans l'état actuel de notre législation serait précaire si, créée pour une mission nettement tracée, elle ne pouvait compter aujourd'hui, comme au début, sur l'aide du parti qui incarne avant tout la doctrine libérale sur laquelle repose tout son enseignement : le libre examen.

*
* *

Mais il est, dans une sphère plus discrète, un autre domaine où l'activité de l'*Union* est intense et auquel elle consacre la plus grande partie de ses ressources, c'est l'allocation de bourses d'études pour

faciliter aux jeunes gens peu fortunés la fréquentation des études universitaires.

Le 1er décembre 1844, son comité avait voté le règlement relatif à la fondation d'une bourse d'études constituée par 300 francs en espèces et 215 francs de frais d'inscription.

Actuellement le nombre des boursiers qu'elle patronne s'élève à près d'une cinquantaine et le budget annuel des bourses conférées atteint six mille francs, sans compter les gratuités dont l'*Union* dispose à l'Université.

Les demandes de bourses sont examinées au début de chaque année académique, sur des dossiers que prépare le secrétariat, par le comité qui s'efforce de répartir les subventions entre les plus méritants, — ou les plus méritantes, car parmi les bénéficiaires des bourses figurent plusieurs jeunes filles.

La somme représentant le montant de la bourse est accordé au récipiendaire sous forme de prêt ; il prend, en la recevant, l'engagement de la restituer quand l'amélioration de sa situation le lui permettra. Bien que cette obligation n'ait guère de sanction, ces remboursements s'effectuent assez régulièrement. Et même ils sont parfois accompagnés de donations généreuses par lesquelles ces anciens boursiers marquent leur reconnaissance pour le service que leur rendit l'*Union* au début de leur carrière.

L'importance des sommes consacrées ainsi chaque année à cet objet, dont nous n'avons pas à souligner l'intérêt, donne la mesure du développement qu'a pris notre association. A sa seconde année d'existence, elle réunissait 83 adhérents, ils étaient 130 en 1850, 477 en 1904; leur nombre dépasse aujourd'hui le chiffre de 550.

Disons pour terminer cette rapide notice que l'*Union* est dirigée par un comité de 17 membres, soumis annuellement à réélection, et choisis dans les différentes professions se rattachant à chacune des Facultés de l'Université. Il se compose actuellement de MM. le Dr Rouffart, président, le Dr Cheval, délégué au Conseil d'admi-

nistration de l'Université, G. Herlant, avocat à la cour d'appel, secrétaire, le notaire Poelaert, trésorier, le Dr Cantineau et M. Janssen, avocat à la cour d'appel, secrétaires-adjoints, Brunard, industriel, Frerichs, ingénieur, Lecourt, avocat à la cour d'appel, Lemarinel, pharmacien, A. Max, échevin de la Ville de Bruxelles, le Dr Péchère, le Dr Tiberghien, le Dr Vandervelde, le Dr Van Hassel, Van Langenhove, avocat à la cour d'appel, membre du Conseil des hospices, M. Vauthier, professeur à l'Université.

ANNEXES

NOTICES

BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES [1]

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Buls, Charles-F.-G., Membre permanent du Conseil d'administration (1879).

Né à Bruxelles, le 13 octobre 1837, docteur *honoris causa* de l'Université de Bruxelles et de l'Université de Genève, ancien bourgmestre, ancien député, fondateur de la Ligue de l'enseignement, en 1864.

Cours a l'Extension :

Plusieurs conférences inaugurales : le Forum romain, la Corse, la Sicile, les Baléares, etc., etc.

Principales publications :

Esthétique des villes, 1896.
Croquis congolais, 1898.
Croquis siamois, 1900.
L'Évolution du pignon bruxellois, 1908.

Revue de l'Université :

L'Esthétique de Rome, mars 1903.

Collaborations :

Revue trimestrielle. — *Revue de Belgique.* — *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* depuis 1865. — *La Belgique artistique et littéraire.* — *La Liberté.* — *La Discussion.* — *L'Art moderne.* — *La Fédération artistique.* — *L'Émulation.* — *Die Denkmalpflege.* — *Der Staedtebau de Berlin.*

---

† **De Paepe,** Polydore, Membre permanent du Conseil d'administration (1891-1907).

Né à Gand, le 12 avril 1824, a fait ses études à l'Université de Gand, docteur en droit (1846), conseiller à la Cour de cassation (1880), membre de l'Académie royale de Belgique, membre

(1) Pour les titres des articles publiés dans les revues et recueils, voir la notice figurant annuellement, au nom de chaque professeur, dans l'*Annuaire* (antérieurement *Rapport annuel*), imprimé par les soins du secrétariat de l'Université.

de la Cour d'arbitrage de La Haye, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, décédé le 16 janvier 1907.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Études sur la compétence civile, Bruxelles, 2 vol., 1889-1891. (Ouvrage qui a obtenu le prix quinquennal des sciences sociales pour la période de 1892-1896.)

Études sur la compétence civile à l'égard des étrangers. 2 vol. Bruxelles, 1900-1902.

Études sur la compétence civile à l'égard des États étrangers. 1 vol. Bruxelles, 1894.

L'idée de Dieu, sa transformation, ses conséquences morales et sociales. 1 vol. Bruxelles, 1894. (Publié sous le pseudonyme de Paul Le Moyne.)

COLLABORATIONS :

Bulletins de l'Académie royale. — *Belgique judiciaire.* — *Revue de droit international et de législation comparée.*

Graux, CHARLES, Membre permanent du Conseil (1884), Administrateur-Inspecteur honoraire (1907).

Né à Bruxelles, le 4 janvier 1837, a fait ses études à l'Athénée et à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit (1859), avocat à la cour d'appel de Bruxelles, professeur à l'Université libre (1875-1876 à 1877-1878), sénateur (1878-1888), membre de la Chambre des représentants (1890-1894), ministre des finances (1878-1884), ministre d'État (1900).

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

Discours aux séances de rentrée de l'Université libre publiés dans les Rapports annuels.

COLLABORATIONS :

Travaux et discours parlementaires. — *La Liberté.* — *La Discussion.*

---

†**Harzé,** EMILE, Membre permanent du Conseil d'administration (1903-1907).

Né à Liége, le 1er mai 1835, a fait ses études à l'Université de cette ville, directeur général des mines, décédé le 23 avril 1907.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Considérations géométriques sur le bassin houiller du nord de la Belgique. Une grotte dans le calcaire carbonifère à plus de 200 mètres de profondeur. (Mémoires avec planches publiés dans les *Bulletins de la Société géologique de Belgique*, 1894.)

Une prétention déconcertante. Les mines du nord de la Belgique érigées en fief. (Van Buggenhout, 1894.)

L'ankylostomasie dans les mines de houille de Belgique. (Veuve Monnom, 1894.)

Le bassin houiller du nord de la Belgique en 1905. (Veuve Monnom, 1905.)

COLLABORATIONS :

Revue universelle des mines, etc., 1905. — *Annales des mines de Belgique*, 1906.

Lameere, Jules, Membre permanent du Conseil d'administration de l'Université (1907).

Né à Ypres, le 19 mai 1837, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, président à la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale pour la publication des anciennes lois, de la Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsch Recht (Pays-Bas), de la Maatschappij der Nederlandsche letterkunde à Leiden, etc.

Principales publications :

Ordonnances de Charles-Quint. (Publications de la Commission royale des anciennes lois), t. II, 1520-1529 (1898), t. III, 1530-1536 (1902), t. IV, 1537-1543 (1907). Le tome II en collaboration avec M. Charles Laurent; le tome IV en collaboration avec M. Henri Simont. (3 vol. in-f°.)

Discours aux audiences de rentrée de la Cour d'appel de Gand :

Du formalisme dans le droit flamand au moyen âge. 15 octobre 1880. (Bruxelles, 1880, et *Belgique judiciaire*, 1880, p. 1537.)

Le recours au chef de sens dans le droit flamand. 15 octobre 1881. (Bruxelles, 1881, et *ibid.*, 1881, p. 1473.)

Les communes vérités dans le droit flamand. 16 octobre 1882. (Bruxelles, 1882, et *ibid.*, 1882, p. 1521.)

Titres et noms. 16 octobre 1883. (Gand, 1883, et *ibid.*, 1883, p. 1553.)

De l'histoire du droit et de son étude actuelle dans les Pays-Bas. 15 octobre 1884. (Bruxelles, 1884, et *ibid.*, 1884, p. 1425.)

De l'importation du jury sur le continent. 15 octobre 1885. (Bruxelles, 1885, et *ibid.*, 1885, p. 1473.)

Le procureur général Würth. 15 octobre 1886. (Bruxelles, 1886, et *ibid.*, 1886, p. 1361.)

Laurent. 1er octobre 1887. (Bruxelles, 1887, et *ibid.*, 1888, p. 97.)

Du ministère public, partie jointe à l'audience civile. 1er octobre 1888. (Bruxelles, 1888, et *ibid.*, 1888, p. 1521.)

De la discipline dans les esprits et dans les mœurs. 1er octobre 1889. (Bruxelles, 1889, et *ibid.*, 1889, p. 1329).

De notre procédure criminelle à la fin de l'ancien régime. 1er octobre 1890. (Bruxelles, 1890, et *Belgique judiciaire*, 1890, p. 1313.)

Collaborations :

Belgique judiciaire. — Bulletins de l'Académie royale. — Annuaire de l'Académie royale. — Patria belgica. — Revue de droit international.

Lepreux, Omer, Membre permanent du Conseil d'administration (1906).

Né à Leuze, le 23 septembre 1856, ancien capitaine du Génie, professeur à l'École militaire (1885), directeur-général honoraire de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite (1896), directeur de la Banque nationale de Belgique (1905), président de l'Association des Actuaires belges, président de la Conférence nationale des sociétés d'habitations ouvrières de Belgique, président du Comité international permanent des habitations à bon marché; membre de la Commission centrale de

statistique, membre de la Commission permanente des sociétés mutualistes et de la Commission des accidents du travail, membre correspondant de l'*Institute of Actuaries* de Londres et de l'Institut des Actuaires français, membre de l'*Actuarial Society of America*; vice-président de l'Union économique internationale.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Étude sur les caisses de prévoyance des ouvriers mineurs.

Critique d'un projet d'organisation d'une caisse commune d'assurance dans le bassin de Liége.

Étude sur les pseudo-mutualités.

Rapports aux congrès d'Actuaires, du Crédit populaire.

COLLABORATIONS :

Bulletin périodique de l'Association des Actuaires belges.

Bulletin périodique de la Prévoyance.

Mestdach de ter Kiele, CHARLES-JEAN, Membre permanent du Conseil d'administration (1900-1906).

Né à Courtrai, le 14 août 1825, docteur en droit (1846); docteur en sciences politiques et administratives (1850); procureur général près la Cour de cassation (1886); membre (1892) et président (1900) de l'Académie royale.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Mercuriales à la Cour d'appel de Bruxelles.

Mercuriales à la Cour de cassation (reproduites, pour la plupart, dans la *Belgique judiciaire*).

COLLABORATIONS :

Bulletins de l'Académie royale. — Biographie nationale. — Belgique judiciaire (31 articles de 1856 à 1887). — Pasicrisie.

Solvay, ERNEST, Membre permanent du Conseil d'administration (1891).

Né à Rebecq (Brabant), le 16 avril 1838, docteur *honoris causa* de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Genève, membre d'honneur de la *Royal Institution of Great Britain*, de la *Verein zur Beförderung des Gewerbfleisses*, de la *Deutsche Chemische Gesellschaft*, de l'Association des Ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Liége, de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École Polytechnique de Bruxelles, de la Société belge des Ingénieurs et Industriels, président d'honneur de la Société belge d'Électriciens, etc., etc., Lauréat de l'Académie des Sciences de Berlin (médaille Leibnitz), de la Société Industrielle du nord de la France (médaille Kuhlmann), de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale de France : grand prix des arts chimiques (médaille Lavoisier), etc.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Du rôle de l'électricité dans les phénomènes de la vie animale. Discours prononcé le 14 décembre 1893, suivi

de documents relatifs à la fondation de l'Institut Solvay. (1 vol., 76 p. Bruxelles, Hayez.)

Productivisme et comptabilisme. (1 vol., 76 p. Bruxelles, 1900.)

La base cytologique primordiale des réflexes, de l'instinct et de la mémoire. (Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay. Physiologie, t. III, fasc. 3, 1900.)

Considérations sur l'énergétique des organismes au point de vue de la définition, de la genèse et de l'évolution de l'être vivant. Catalyse et courts-circuits appropriés. (Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay. Physiologie, t. IV, fasc. 3, 1901.)

Note sur les formules d'introduction à l'énergétique physio- et psycho-sociologique, suivie de documents officiels relatifs à la fondation de l'Institut Solvay : Sociologie. (1 vol., 55 p., Bruxelles, Lamertin, 1902.)

Coup d'œil rétrospectif sur le procédé de fabrication de la soude à l'ammoniaque. (V[e] Congrès international de chimie appliquée. Berlin, 1903.)

1904. Principes d'orientation sociale (1 vol. de 32 pages faisant partie de la série des *Actualités Sociales* publiée par l'Institut Solvay : Sociologie).

De la condensation électrique dans l'atmosphère. (Revue *Ciel et Terre*, t. XXVIII, 1907.)

Préface pour le livre de R. Petrucci : Essai sur une théorie de la vie. (Paris, Steinheil, 1907.)

Physico-chimie absolue et physico-chimie thermo-catalytique self-organisatrice. (Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay. Physiologie, 1908.)

---

† **Stas**, Jean-Servais, Membre permanent du Conseil d'administration (février 1891-décembre 1891).

Né à Louvain, le 21 août 1813, docteur en médecine, ancien professeur à l'École militaire de Bruxelles, ancien commissaire des monnaies, membre de l'Académie royale (1841), décédé le 13 décembre 1891.

Principales publications :

Œuvres complètes de Jean-Servais Stas, 3 vol., Bruxelles.

Collaborations :

Bulletins, Mémoires et Annuaire de l'Académie royale de Belgique. — Bulletins de l'Académie royale de médecine. — Annales de chimie et de physique. — Rapports du jury belge aux expositions universelles de Paris (1856), *Londres* (1863). (V. Bibliog. nationale, t. III, p. 481.)

Warocqué, Raoul, Membre permanent du Conseil d'administration (1903).

Né à Bruxelles le 4 février 1870, membre de la Chambre des représentants.

Principales publications :

Aux mineurs. La situation économique des charbonnages.

La cléricalisation de la magistrature et du notariat.

Barrières de sûreté pour puits d'extraction.

De quelques moyens d'expansion.

Les grandes fondations internationales et la Fondation de la Couronne au Congo. Une modalité nouvelle.

Propositions de loi :

a) instituant une caisse d'assurance pour pension de 360 francs aux ouvriers;

b) accordant une pension de 360 francs à tous les ouvriers (en collaboration avec M. Boël) ;

c) améliorant la situation des facteurs des postes ;

d) instituant le service militaire personnel et général.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES :

Berthelot, René, chargé de cours, 19 juin 1897 ; Professeur extraordinaire, 15 juillet 1899 ; Professeur ordinaire, 9 juillet 1904 ; démissionnaire, 6 juillet 1907.

Né à Sèvres, le 18 août 1872, a fait ses études à l'École normale supérieure de Paris, agrégé de l'Université de France, ancien professeur au lycée de Sens, membre associé de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres).

Cours :

Logique, morale, métaphysique.

Principale publication :

Platonisme et évolutionnisme, Paris, Alcan, 1908.

Revue de l'Université :

Leçon d'introduction au cours de logique et de philosophie morale (1897).

Collaborations :

Revue de Métaphysique et de Morale. — Bulletin de la Société française de Philosophie. — Bibliothèque du Congrès international de Philosophie de 1900. — Grande Encyclopédie.

Boisacq, Émile, chargé de cours, 27 juin 1895 ; Professeur extraordinaire, 3 juillet 1897 ; Professeur ordinaire, 12 juillet 1902.

Né à Namur, le 26 novembre 1865, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, à l'École pratique des Hautes Etudes et à la Faculté des lettres de Paris et à l'Université d'Heidelberg, docteur en philosophie et lettres, docteur agrégé de l'Université de Bruxelles, membre de la Société de linguistique de Paris.

Cours a l'Université :

Philologie latine, encyclopédie de la philologie classique.

Cours a l'Extension :

La sculpture grecque.

Thèse et syllabus :

Les dialectes doriens. Phonétique et morphologie. Thèse d'agrégation, 1901.

La sculpture grecque (Syllabus), 1902.

Principales publications :

Hérondas. Les Mimiambes (trad.), 1893.

Térence : Phormion (trad.), 1896.
Id. L'Hécyre (trad.), 1900.
Id. L'Héautontimoruménos (trad.), 1900

L'Élégie en Grèce et à Rome, 1902.

Plaute : Les Ménechmes. Pseudolus (trad.), 1905.

Dictionnaire étymologique de la langue grecque, étudiée dans ses rapports avec les autres langues indoeuropéennes. 1907 sqq. (en cours de publication).

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Conjecture sur un passage de Pline l'Ancien (1896-1897). — Ménandre et le fragment d'Oxyrhynchus (1899-1900). — Le Transvaal en 1881 (1900-1901). — Le Vase François (1900-1901). — A propos d'un vers de Perse (1903-1904). — Le lapin et ses dénominations dans les langues européennes (1904-1905).

COLLABORATIONS :

Revue de l'Instruction publique en Belgique. — Bulletin de Folklore. — Revue de Belgique, etc.

---

† Carletti, PASCAL-VINCENT, Professeur extraordinaire, 30 décembre 1880.

Né à Nicosie (île de Chypre), en avril 1822, décédé le 17 mai 1892. (A figuré dans les notices biographiques et bibliographiques de l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

De Moor, DÉSIRÉ, chargé de cours, 29 novembre 1890; Professeur extraordinaire, 27 décembre 1891 ; Professeur ordinaire, 27 juin 1895.

Né à Louvain, le 31 mars 1851, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, docteur spécial en sciences philologiques.

COURS :

Exercices de philologie sur la langue latine et la langue grecque; histoire de la Littérature grecque; histoire de la Littérature latine.

PRINCIPALE PUBLICATION :

Cn. Naevius. Étude sur les commencements de la poésie à Rome.

THÈSES ET SYLLABUS.

Discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix du Concours général de l'enseignement moyen et supérieur.

Introduction au cours de latin : le théâtre à Rome (sommaire).

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

L'enseignement des Humanités dans notre pays (1900-1901). — Sur l'enseignement des jeunes filles (1900-1901). — Comptes rendus d'ouvrages.

COLLABORATIONS :

Revue de l'Instruction publique en Belgique.

---

de Reul, Paul, chargé de cours, 1er juin 1901 ; Professeur extraordinaire, 11 mars 1905.

Né à Boom (Anvers), le 13 mai 1871, a fait ses études à l'Université de Bruxelles et aux Universités de Gand, Cambridge et Leipzig, docteur en droit, docteur en philologie germanique, premier en philologie germanique au concours universitaire 1899-1900.

Cours :

Principes généraux de l'évolution du langage. — Histoire de la Poésie anglaise. — En outre : trois cours à l'Extension.

Syllabus et leçons d'ouverture :

Du point de vue sociologique dans l'Histoire du langage. (Leçon d'ouverture) 1901.— La vie du langage.— Le théâtre de Shakespeare. — Les poètes anglais.

Principales publications :

The Language of Caxton 's Reynard the Fox. Gand, Vuylsteke; London, Sonnenschein, 1901. 1 vol. in-8° de 283 pages.

Revue de l'Université :

L'Esthétique en Angleterre, John Ruskin (1894). — La langue et le style (1896-1897).— Oliver Wendell Holmes (1897-1898). — Les sorcières de Macbeth (1897-1898). — Swinburne et la France (1903-1904). — Wordsworth (1904-1905). — Coleridge (1906-1907). — Les lois phonétiques (1899-1900).— Les récréations linguistiques de Léo Errera (1906-1907). — Une théorie phonétique nouvelle (1908-1909).

Collaborations :

Grande Revue. — Revue des Cours et Conférences. — Taal en Letteren. — La Phalange. — Gentsche Studenten Almanak. — Vie intellectuelle.

Des Marez, Guillaume, chargé de cours, 1er juin 1901, Professeur extraordinaire, 21 janvier 1905.

Né à Courtrai, le 15 août 1870, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres (sciences historiques), archiviste de la Ville de Bruxelles, membre et secrétaire de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, collaborateur scientifique de l'Institut de Sociologie Solvay.

Cours a l'Université :

Faculté de philosophie et lettres : Histoire de Belgique au moyen âge (candidature et doctorat). — École des sciences politiques et sociales : Histoire du droit. — Histoire économique.

Cours a l'Extension :

Cours sur les origines et le développement des villes flamandes.

Principales publications :

Étude sur la Propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre, avec plans et pièces justificatives, Gand-Paris, 1898.

La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle. Étude sur les origines des papiers de crédit, Bruxelles, 1901.

L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle, Bruxelles, 1904 (mémoire ayant obtenu la médaille d'or à l'Académie royale de Belgique).

Le Compagnonnage des chapeliers bruxellois. Étude d'histoire syndicale, Bruxelles, 1909.

Les Comptes communaux d'Ypres. Tome 1er, Bruxelles 1909.

Revue Universitaire :

L'Organisation de l'enseignement supérieur en Belgique, 1896. — La Formation du territoire de la ville de Gand au moyen âge. — Le droit urbain, son extension et son influence au point de vue de la propriété urbaine, 1896.

Revue de l'Université :

Les luttes sociales en Flandre aux XIIIe et XIVe siècles, 1900. — La Conception sociale et économique de l'histoire du droit, 1902. — Notice critique pour servir à l'histoire des prix, 1902. —Notice bibliographique sur Auguste Meitzen, 1903. — Le Borgendael à Bruxelles dans sa lutte contre l'industrie privilégiée, 1903. — Le mouvement juridique en Allemagne pendant le XIXe siècle, 1904. — Les bureaux de placement à Bruxelles. Le projet de François Feigneaux, 1905. — Les Archives royales et impériales à Vienne, 1905. — Les luttes sociales à Bruxelles au moyen âge, 1906. — Léon Vanderkindere, 1907 (en collaboration avec Léon Leclère). — Les travaux de la section d'histoire du droit et d'histoire économique au Congrès international des sciences historiques de Berlin, 1908.

Collaborations :

Bulletin de la Commission royale d'histoire, 1896, 1898, 1899, 1901, 1906. — *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique* 1907, 1909. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1904, 1907, 1908, 1909 *et Annuaire* 1907, 1908. — *Annales de l'Est et du Nord*, 1907. — *Revue de Belgique*, 1899, 1901. — *Revue de droit international et de législation comparée*, 1899. — *Revue des Bibliothèques et archives*, 1903, 1904, 1907, 1908. — *Revue historique de droit français et étranger*, 1904. — *Mélanges Paul Fredericq*, 1904. — *Annales du Congrès archéologique tenu à Gand*, 1896 et 1907. — *Bulletin de la Société pour le progrès des études historiques et philologiques* 1907. — *Matériaux pour servir à l'histoire de la dentelle. 1re série*, 1908.— *Wörterbuch der deutschen Rechtssprache.*

Dupréel, Eugène, chargé de cours, 5 janvier 1907; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Malines, le 8 février 1879, a fait ses études à l'Université de Bruxelles et aux Universités de Berlin et de Paris, docteur en philosophie et lettres (histoire et philosophie), docteur spécial en philosophie.

Cours :

Histoire grecque (1906-1907); logique, questions approfondies de logique, histoire de la philosophie, métaphysique (depuis 1907).

Thèse de doctorat spécial :

Essai sur les catégories (1906).

Principales publications :

Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane (1904). (Publication de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.)

Aristote et le traité des catégories. (Extrait de *Archiv für de Geschichte der Philosophie*, t. XXII, cah. 2, 1909.)

Revue de l'Université :

De l'activité des philosophes (décembre 1908).

Collaborations :

Mélanges Paul Frédéricq (1904). — *La Belgique artistique et littéraire*.

Dwelshauvers, Georges, chargé de cours, 19 juillet 1897 ; Professeur extraordinaire, 15 juillet 1899 ; Professeur ordinaire, 9 juillet 1904.

Né à Bruxelles, le 6 septembre 1866, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, puis aux Universités de Leipzig et de Heidelberg, docteur en philosophie et lettres (1887), docteur spécial en philosophie de l'Université de Bruxelles en 1892, membre depuis 1905 de la Société de philosophie de Paris.

Cours :

Psychologie, philosophie morale, exercices philosophiques, encyclopédie de la philosophie, étude approfondie de questions de psychologie et de morale, analyse critique d'un traité philosophique et droit naturel.

Principales publications :

Psychologie de l'aperception (Bruxelles, Guyot), 1890.

Méthodes de l'idéalisme scientifique (Verviers, Gilon), 1891.

Principes de l'idéalisme scientifique (Leipzig, Wild et Paris, Fischbacher), 1892.

Ibsen et le Pessimisme (Bruxelles, Larcier), 1901.

Traduction de l'Iphigénie de Goethe, représentée au théâtre du Parc de Bruxelles et au théâtre de l'Odéon, à Paris, (Bruxelles, Larcier), 1903.

Raison et intuition, étude sur la philosophie de H. Bergson (Bruxelles, Larcier), 1906.

La synthèse mentale (Paris, F. Alcan), 1908.

La Philosophie de Nietszche (Paris, Société française d'imprimerie et de librairie), 1909.

Revue de l'Université :

Leçons sur la philosophie de Kant' 1896-1897. — Nouvelles notes de psychologie expérimentale, 1898. — Le préjugé des humanités, 1901. — Pour la réforme des humanités, 1901. — Dialogue philosophique sur la liberté humaine, 1903. — Extraits d'une adaptation du Nathan de Lessing, représentée au Théâtre du Parc, 1903. — Louis Ménard, 1903. — Lessing, 1904. — Érasme Raway, 1905.

Collaborations :

En Belgique : *Revue de Belgique*. — *Revue pédagogique*. — *Société nouvelle*. — *Belgique artistique et littéraire*. — *Idée libre*. — *Jeunesse laïque*. — *Vie intellectuelle*. — *Revue psychologique*. — *Almanach de l'Université de Gand*. — *Van nu en straks*, etc. — En France : *Revue des Cours et Conférences*. — *Bulletin de la Société française de philosophie*. — *Dictionnaire philosophique*. — *Revue de métaphysique et de morale*. — *Revue philosophique*. — *Revue du mois*. — En Allemagne : *Philosophische Studien*. — *Kantstudien*.

Goblet d'Alviella, Comte E.-F.-A., Professeur extraordinaire, 21 juillet 1893; Professeur ordinaire, 18 juin 1896.

Né à Bruxelles, le 10 août 1846; a fait ses études à l'Université de Bruxelles (1865-1870), docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, docteur *honoris causa* en philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, docteur *hon. caus.* (LL. D.) des Universités de Glascow et d'Aberdeen, membre et ancien président de l'Académie royale de Belgique, recteur de l'Université, de 1896 à 1898.

Cours :

Introduction à l'histoire générale des Religions (1884 à 1889). — Les principes généraux de l'évolution religieuse (depuis 1889). — En outre, deux cours donnés à l'Extension.

Principales publications :

L'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous. Paris 1884, 1 vol. de XIX-431 pages (traduit en anglais, 1885).

Histoire religieuse du feu. Verviers, Bibliothèque Gilon 1888, 1 vol. de 109 pages.

La migration des symboles. Paris 1891, 1 vol. de 345 pages, avec planches et figures (traduction anglaise, 1894).

L'idée de Dieu d'après l'anthropologie et l'histoire, conférences faites à Oxford et à Londres (*Hibbert Lectures*). Bruxelles 1892, 1 vol. de 328 pages; (le même en anglais, 1892; 2e édition 1899.)

Ce que l'Inde doit à la Grèce. Des influences classiques dans la civilisation de l'Inde. Paris 1897, 1 vol. ill. de VI-200 pages.

Eleusinia : De quelques problèmes relatifs aux mystères d'Eleusis. Paris, 1 vol. ill. de VII-154 pages.

Autres ouvrages :

L'établissement des Cobourg en Portugal, étude sur les débuts d'une monarchie constitutionnelle. Paris 1869, 1 vol. de 399 pages. — Désarmer ou déchoir, ouvrage couronné par la société des Amis de la Paix. Paris 1871, 1 vol. de IX-223 pages. — Sahara et Laponie, souvenirs de voyage. Paris 1873, 1 vol. de 302 pages, illustré, 2e éd. 1876, traduit en anglais et en polonais. — Partie perdue, roman de mœurs belges. Paris 1877, 1 vol. de 276 pages, traduit en néerlandais. — Inde et Himalaya, souvenirs de voyage. Paris 1877, 1 vol. de 385 pages, illustré, 2e éd. de 1880. — Au pays des Dolomites. Bruxelles 1878, 1 vol. in-4 de 43 pages avec phot. hors texte. — Comment je n'allai pas en Espagne, souvenirs d'un voyage dans l'Atlantique. Verviers, Bibliothèque Gilon 1866, 1 vol. de 111 pages avec carte. — La vie politique, t. I, de Cinquante ans de liberté. Bruxelles 1882, 1 vol. de 198 pages. — Emile de Laveleye, sa vie et ses œuvres. Bruxelles 1895, 1 vol. de 200 pages. — La représentation proportionnelle en Belgique, histoire d'une réforme, Bruxelles 1900, 1 vol. de IX-175 pages. — A travers le Far West, souvenirs des Etats-Unis. Bruxelles 1906, 1 vol. de 236 pages, ill.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

Discours rectoraux : octobre 1896, La personnification civile des universités.— Octobre 1897, « Pro Libertate », du devoir social des générations nouvelles (reproduit dans la *Revue de l'Université*, la *Revue Bleue* (janvier 1898) et en brochure à 2,000 exemplaires).

LEÇONS D'OUVERTURE :

Des préjugés qui s'opposent à l'étude scientifique des religions (*Revue de Belgique*, déc. 1884). — La loi du progrès dans les religions (*Revue de Belgique*, mars 1894).

SYLLABUS :

Introduction à l'histoire générale des religions, résumé du cours donné en 1884-1885 à la Faculté de philosophie de Bruxelles 1887. (Bruxelles, 1 vol. de 179 pages avec appendices.)— Les premières civilisations, cours donné à l'Extension (Bruxelles, 3me éd. 1902). — Les origines du christianisme, cours donné à l'Extension. (Bruxelles, 1904, broch. de 46 pages.)

REVUE UNIVERSITAIRE :

Oxford et la Vie universitaire en Angleterre (mars 1892).

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Moulins à prières, roues magiques et circumambulations (juin 1897). — La théorie du sacrifice et les recherches de Robertson Smith (avril 1898). — Les « Gifford Lectures » et le cours de M. Tiele (avril 1900). — Les mystères de Mithra dans l'empire romain (février 1901). — Le problème du quatrième évangile (mai 1901). — Une mission universitaire en Écosse novembre 1901). — Une réhabilitation scientifique de la magie (octobre 1903). — Le libre examen chez les Grecs (février 1905). — Le quatrième centenaire de l'Université d'Aberdeen (décembre 1906). — De la responsabilité des influences religieuses dans la chute de la civilisation antique (mai 1907). — Herbert Spencer à l'Académie royale de Belgique (novembre 1907). — Le Congrès de l'histoire des religions à Oxford (décembre 1908).

COLLABORATIONS :

Revue de Belgique : (66 articles, de 1871 à 1908). — *Revue des Deux Mondes* (7 articles, de 1875 à 1900). — *Revue de l'Histoire des Religions* (47 articles et comptes rendus, de 1884 à 1908). — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, (49 communications, rapports et comptes rendus, de 1888 à 1908). — *Journal des Etudiants* (1866-1867). — *La Discussion* (1871-1872). — *Indépendance Belge*, (Lettres de l'Inde, 1875-1876). — *Le Temps* (Paris, 1876-1877). — *Patria Belgica* (Bruxelles 1875). — *La Belgique illustrée* (Bruxelles 1882). — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* (1891, 1894, 1895). — *Le Mobilier* (Bruxelles, 1892). — *Comptes rendus du congrès de la Fédération archéologique et historique*, (Bruxelles 1902). — *Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles*, (1892).—*Bulletin de la société royale belge de géographie* (Bruxelles, 1894, 1902, 1903). — *The New World* (Boston, 1893). — *Revue Bleue* (Paris, 1895). — *Revue de la représentation proportionnelle* (Bruxelles, 1896). — *Almanach des Etudiants de l'Université de Gand* (Gand 1897). — *Universal Religion* (Chicago, 1898). — *Actes du premier congrès de l'histoire des religions* (Paris, 1903). — *Biographie nationale* (1906-1908). — *The*

New Age (New-York, 1905).— *Ars Quatuor Coronatorum* (Londres, 1900, 1905, 1907). —*Biographie nationale* (t. XVIII, p. 258 et t. XIX, p. 218). — *Cœnobium* (Lugano, 1907). — *Revue des études ethnographiques et sociologiques* (Paris, 1908). — *Encyclopædia of Religion and Ethics* (Edimbourg, 1908). — *Transactions of the third Congress for the History of Religions* (Oxford, 1908). — *Documents parlementaires* (Chambre : 1878 à 1884, Sénat : 1894 à 1896 et 1900 à 1909.) — Brochures, Préfaces à divers ouvrages, etc.

Huisman, Michel, chargé de cours, 6 juin 1903; Professeur extraordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Schaerbeek, le 2 janvier 1874, a fait ses études aux Universités de Bruxelles, Strasbourg, Berlin et Vienne, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en sciences historiques, professeur à l'École de Commerce.

Cours :

Institutions modernes, géographie économique, histoire du commerce et de l'industrie, évolution du commerce en Belgique.

Principales publications :

Essai sur le règne du Prince-Evêque de Liége Maximilien-Henri de Bavière (Mémoire in-8° de l'Académie royale de Belgique), 1899.

La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende, 1902.

Guiot de Namur (Extrait de Mélanges Paul Frédericq), 1904.

La convention internationale de La Haye du 17 juillet 1905 relative à la procédure civile, 1909. (Extrait de la *Revue de droit international et de législation comparée.*)

Publications universitaires :

L'évolution du commerce en Belgique (syllabus du cours professé à l'extension de l'Université), 1902. — Cours d'histoire du commerce. A propos de la théorie de Karl Bücher (Leçon d'ouverture), 1903. — L'extention universitaire belge. Ce qu'elle devrait être, ce qu'elle est (en collaboration avec A. Hirsch), 1895.

Revue universitaire
et Revue de l'Université :

L'École positiviste de droit criminel, 1895. — Chronique strasbourgeoise, 1898. — L'Étudiant au moyen-âge, 1898. — La Vie d'Eugène Lameere (Hommage à la mémoire d'Eugène Lameere), 1902. — Un prince populaire : Charles de Lorraine, 1903.

Collaborations :

Revue de l'Instruction publique. — Archives belges. — Biographie nationale. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. — Vie intellectuelle, etc.

---

†**James**, Édouard, chargé de cours, 19 mars 1861; Professeur extraordinaire, 8 juillet 1861; Professeur ordinaire, 4 juillet 1874.

Né à Liverpool, le 22 octobre 1820, décédé le 30 juillet 1888. (A figuré dans l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Kugener, Marc, chargé de cours, 5 décembre 1903; Professeur extraordinaire, 9 juin 1906.

Né à Arlon, le 18 juin 1873, a fait ses études aux Universités de Liége et de Bonn, à l'École des Hautes études, au Collège de France et à l'Institut catholique de Paris, docteur en philosophie et lettres (philologie classique).

Cours :

Paléographie et épigraphie grecques et latines, institutions grecques et romaines. Hébreu et syriaque.

Principales publications :

Vie de Sévère, par Zacharie le Scholastique, texte syriaque publié, traduit et annoté. Paris, Firmin-Didot, 1903 (*Patrologia orientalis*, t II, fasc. 1).

Vie de Sévère, par Jean, supérieur du monastère de Beith-Aphtonia. Texte syriaque publié, traduit et annoté, suivi d'un recueil de fragments historiques grecs, latins et arabes relatifs à Sévère. Paris, Firmin-Didot, 1905 (*Patrologia orientalis*, t. II, fasc. 3).

Un traité astronomique et météorologique syriaque attribué à Denys l'Aréopagite; édité, traduit et annoté. Paris, Leroux, 1907 (*Actes du XIVe Congrès international des Orientalistes*, t. II).

Collaborations :

Articles et comptes rendus dans la *Revue de l'Orient chrétien*, l'*Oriens christianus*, la *Byzantinische Zeitschrift*, le *Journal asiatique*, la *Rivista degli studi orientali*, la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, la *Revue de l'Université de Bruxelles.*

† **Lameere,** Eugène, Agrégé à la Faculté de philosophie et lettres, 28 juillet 1900.

Né à Ixelles, le 25 avril 1872, docteur en philosophie et lettres (section d'histoire), 1895; lauréat du concours pour les bourses de voyage, 1897; décédé le 2 décembre 1901.

Cours libres a l'Université :

Bibliographie.

Cours a l'Extension :

La Révolution religieuse aux Pays-Bas au XVIe siècle.— Histoire du livre.

Principales publications :

Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1900).

Histoire de Belgique . lectures historiques, tome I (en collaboration avec M. R. D'Awans).

Syllabus des cours à l'Extension.

Revue universitaire et Revue de l'Université :

L'Université libre de Bruxelles, 1884-1894 (en collaboration avec M. H. Le Bœuf), 1895, — Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas (thèse de doctorat), 1896. — Les études historiques à Paris, 1896. — L'origine du grand conseil ambulatoire et du conseil privé, 1897.

Collaborations :

Bulletins de la Commission royale d'histoire. — Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Revue de l'instruction publique en Belgique. — Bulletin de l'Institut international de bibliographie. — Revue de droit international et de législation comparée. — Belgique judiciaire.

Leclère, Léon, chargé de cours, 2 août 1890; Professeur extraordinaire, 21 juillet 1893; Professeur ordinaire, 7 juillet 1898.

Né à Ixelles, le 14 janvier 1866, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres (1886), agrégé à la Faculté de philosophie et lettres (1889).

Cours a l'Université :

Histoire de la philosophie (1890-1907); histoire politique du moyen âge, paléographie et diplomatique, géographie historique, archéologie et institutions du moyen âge; histoire contemporaine.

Cours a l'Extension :

(Voir Syllabus.)

Principales publications :

L'élection du pape Clément V, dans les Annales de la Faculté de philosophie et lettres, tome 1er, 1889.

Les rapports de la papauté et de la France sous Philippe III le Hardi (1270-1285). Lamertin, 1889, 138 p. (thèse d'agrégation).

Histoire générale. Rozez, 1894, 358 p.

Histoire contemporaine. Rozez, 1897, 423 p.

Histoire du moyen âge. Lebègue, 1903, 341 p.

Syllabus de l'Extension :

a) Les grands faits de l'histoire du moyen âge;

b) Histoire contemporaine (1789-1815);

c) Histoire contemporaine (1815-1852);

d) Idem (depuis 1852);

e) Idem. L'expansion coloniale.

Autres publications :

Rapport du jury chargé de décerner en 1898 le prix décennal des sciences philosophiques (*Moniteur belge* du 22 février 1900). — Rapport du jury chargé de décerner en 1906 le prix quinquennal des sciences historiques (*Moniteur belge* du 20 janvier 1907). — Article : Belgium (history of), 1902 (Encyclopédie britannique).

Revue universitaire
et Revue de l'Université :

Le sentimentalisme contemporain, 1891. — Les universités populaires dans les pays anglo-saxons, 1893. — La question arménienne, 1897. — La théorie historique de M. Karl Lamprecht, 1899. — L'origine de la voûte d'ogives (extrait du cours d'archéologie médiévale), 1902. — Les historiens français de la Révolution de 1789 (extrait du cours pratique d'histoire contemporaine), 1908. — G. Tiberghien, 1902. — L. Vanderkindere, 1907 (en collaboration avec M. G. Des Marez).

Collaborations :

Mélanges Paul Fredericq. — Revue internationale de l'enseignement supérieur (Paris). — *Annales de l'Est et du Nord* (Lille-Nancy). — *Nation* (Berlin). — *Revue de droit international et de législation comparée. — Revue de l'instruction publique en Belgique. — Revue de Belgique. — Revue sociale et politique. — Vie intellectuelle*, etc.

Lonchay, Henri, chargé de cours, 2 août 1890; Professeur extraordinaire, 27 décembre 1890 ; Professeur ordinaire, 27 juin 1895.

Né à Liége, le 10 avril 1860, a fait ses études à l'Université de Liége; professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour l'histoire ; membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Cours :

Histoire de la pédagogie, encyclopédie de l'histoire, critique et exercices historiques.

Principales publications :

Mémoires in-8° de l'Académie :

De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au xvie siècle, 1887.

La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas au xvie et au xviie siècle, 1889.

La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635-1700, 1896.

Commission royale d'histoire :

Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa, 1899.

Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au xviie siècle, 1906.

Revue de l'Université :

Comptes rendus d'ouvrages.

Collaborations :

Bulletins de l'Académie royale. — Publications de la Commission royale d'histoire. — Archives belges. — Biographie nationale. — Revue de l'instruction publique. — Revue des bibliothèques et des archives.

Monseur, Eugène, chargé de cours, 10 novembre 1888; Professeur extraordinaire, 2 août 1890 ; Professeur ordinaire, 28 juillet 1900.

Né à Liége, le 17 septembre 1860, a fait ses études à l'Université de Liége, à l'École des Hautes Études de Paris et à l'Université de Berlin ; docteur en philosophie et lettres (Liége, 1884), docteur en droit (Liége, 1885).

Cours a l'Université :

Sanscrit, grammaire comparée des langues aryennes, histoire comparée des littératures modernes, idées et mœurs de la préhistoire européenne.

Cours a l'Extension :

Éléments d'histoire religieuse. (Verviers, 1894.)

Principales publications :

Syllabus d'un cours « Eléments d'histoire religieuse ». (Bruxelles, Moreau, 1893.)

Câṇakya, recension de 5 recueils de stances morales. (Paris, E. Leroux, 1887; xx-76 p. in-8°.)

Le Folklore wallon. (Brux., Rozez, 1892; xxvii-144 p. in-12.)

L'Inde et l'Occident. (Bruxelles, Bruylant, 1898; 50 p. in-8°.)

Les moines et les saints de Gand. (Bruxelles, Librairie de propagande, 1907; viii-132 p. in-12.)

Nos universités et nos lois. (Liége, Vaillant, 1889; 96 p. in-12.)

Coups d'éperon. (Liége, Vaillant, 1889; 48 p. in-12.)

La réforme de l'orthographe française. (Bruxelles, Rozez, 1894; 84 p. in-8°.)

Revue de l'Université :

L'Inde et l'Occident, 1897-1898.

Collaborations :

Bulletin de Folklore. — *Revue de l'histoire des religions.* — *Revue de l'instruction publique en Belgique.* — *Revue de Belgique.* — *Revue-journal.* — *Annales de la Société d'archéologie.* — *Bulletin de la Société pour le progrès des Études philologiques et historiques.*

Pergameni, Charles, agrégé à la Faculté de philosophie et lettres, 18 juillet 1908.

Né à Recogne, le 12 février 1879, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, (7 juillet 1902), docteur en philosophie et lettres (groupe de l'histoire), (15 octobre 1903), docteur spécial en histoire, (14 novembre 1907).

Cours a l'Université :

Histoire ecclésiastique et notions de droit canon que cette étude comporte.

Cours a l'Extension :

Histoire de la géographie : les grandes découvertes géographiques depuis Colomb. — La politique religieuse des Conventionnels et ses effets en Belgique. — La Gironde et la Montagne.

Publications universitaires :

L'Avouerie ecclésiastique belge, des origines à la période bourguignonne. (Étude d'histoire ecclésiastique. [Thèse de doctorat spécial en histoire]). Gand, Volksdrukkerij, 1907, 226 pages, in-8°. — Les grandes découvertes géographiques depuis Colomb. Bruxelles, Maeck-Jaminon, 1909, 47 pages, in-8°. Syllabus du cours donné à l'Extension de l'Université.

Autres publications :

Sommaire d'histoire générale (à l'usage des candidats à l'Ecole militaire); autographie. Bruxelles, Stevens, 1906, 288 pages, in-8°. — Histoire pittoresque et anecdotique des Belges (en collaboration avec V. Mirguet), Huy, Mignolet, 1907, 133 pages, in-8°. — Leçons d'histoire de Belgique à l'usage des élèves des classes d'adultes, (en collaboration avec V. Mirguet). Bruxelles, Lebègue, 133 pages, in-8°. — Aperçu de la vie et de la civilisation du peuple belge à travers les âges. (Manuel d'histoire à l'usage de l'enseignement moyen [en collaboration avec V. Mirguet].) Bruxelles, Lebègue, 1909, 423 pages, in-8°. — La morale et les problèmes sociaux. (Bruxelles, Avondstond, 1901, broch. de 48 pages.) — La politique religieuse des Conventionnels; ses effets à Bruxelles. Bruxelles, Weissenbruch, 1909.

Revue de l'Université :

Prolégomènes au cours d'histoire ecclésiastique. Leçon d'ouverture, 1908. — A propos des règlements d'avouerie. — Avouerie militaire et avouerie judiciaire. — Un épisode de la suppression

des couvents à Bruxelles à la fin du XVIIIe siècle. — Une explication scientifique du déluge.

COLLABORATIONS :

Bulletin de la commission royale d'histoire. — Revue de Belgique (*chronique historique*). — *Revue des bibliothèques et archives. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.*

Pergameni, HERMANN, chargé de cours, 30 octobre 1880; Professeur extraordinaire, 2 juillet 1881; Professeur ordinaire, 29 janvier 1887.

Né à Bruxelles, le 23 avril 1844, a fait ses études à l'Athénée et à l'Université de Bruxelles, docteur en droit (1867), avocat à la cour d'appel de Bruxelles, professeur d'histoire, de géographie et de littérature française aux cours supérieurs pour dames, de 1879 à 1902, professeur d'histoire aux cours supérieurs de l'école moyenne de jeunes filles de la rue de la Paille, depuis 1882, membre du Conseil général de la Ligue de l'Enseignement depuis 1872, directeur du journal la *Discussion* de 1871 à 1873.

COURS :

Histoire de la littérature française depuis 1880 et des notions sur les principales littératures étrangères depuis 1890. — Histoire de Belgique de 1888 à 1890. — Histoire politique interne de la Belgique aux temps modernes, depuis 1891. — Histoire politique moderne depuis 1891. — Histoire de la géographie, depuis 1891. — Géographie, depuis 1891. — Exercices géographiques, depuis 1891.

COURS A L'EXTENSION :

Joseph II et la Révolution brabançonne, 1893. — Le roman français au XIXe siècle, 1896. — Le théâtre français au XIXe siècle, 1897. — Les origines et le développement du romantisme en Europe, 1900. — Le théâtre politique en France depuis 1789, 1903. — Joseph II et la Révolution brabançonne, 1904.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Poésies, en collaboration avec A. Prins, 1870.

Poésies, 1871.

Réforme de l'Instruction préparatoire en matière criminelle, en collaboration avec A. Prins, 1871.

Matra Georgyi, nouvelle, 1871.

La réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur en Belgique, 1872.

Secondine, nouvelle, 1872.

La Closière, roman, 1873.

Solor le Dompteur, nouvelle, 1873.

En hiver, nouvelle, 1873.

Jours d'épreuves, roman, 1874.

Le vicaire de Noirval, roman, 1874.

Hélène Raymond, roman, 1874.

La détention préventive, 1874.

La principe de liberté en matière politique, 1875.

Andrée, roman, 1875.

Dans les Highlands, nouvelle, 1876.

La classe moyenne et son rôle dans l'État moderne, 1877.

Le Baron, nouvelle, 1878.

La fortune de Mira Tavernier, roman, 1878.

Le Secret de Germaine, roman, 1879.

Dix ans d'histoire de Belgique, (1789-1799), 1880.

Les Guerres des Paysans, étude historique, 1880.

Du développement de la littérature française, leçon d'ouverture du cours de littérature française, 1880.

La Satire au XVIe siècle et les Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, 1881.

La liberté de l'enseignement, 1882.

Claire Misamon, roman, 1884.

Le Feu, roman, 1885.

Le mariage d'Ango, roman, 1888.

Histoire générale de la littérature française, 1re édition, 1889.

La Révolution française, 1889.

La littérature française dans son développement historique, 1893.

La crise universitaire, 1894.

A propos du désarmement (almanach des étudiants de Gand, 1899).

A propos de l'inquisition (almanach des étudiants de Bruxelles, 1901).

Histoire moderne, 1902.

Histoire générale de la littérature française (2me édition, revue et augmentée, 1903).

La réforme des Universités en Belgique (almanach des étudiants de Gand, 1904).

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

A. *Recueil des Conférences* : Le théâtre sous la Révolution, 1889. — L'Éloquence politique sous la Révolution, 1890.

B. *Revue de l'Université de Bruxelles* : La Belgique est-elle une nation ?, 1896. — Évolution du théâtre français au XIXe siècle, 1897. — Le Sens de l'histoire, 1900. — La Compagnie d'Ostende, 1902. — Ivan le terrible et les origines de la Russie, 1905. — Souvenirs d'un gymnaste, 1906. — Le Paradis catholique, 1906. — Les rapports religieux de la Belgique et de la Hollande au XVIIe siècle, 1908. — Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du buste de L. Vanderkindere, 1909.

COLLABORATIONS :

Revue de Belgique. — Revue de l'Instruction publique. — Rivista penale. — Abeille. — Avenir. — Revue pédagogique. — École nationale. — Office de Publicité. — Presse belge. — Discussion. — Réforme. — Messager de Bruxelles. — Ralliement. — Bulletins de la Ligue de l'Enseignement, etc.

Philippson, MARTIN, Professeur ordinaire, 5 novembre 1878; démissionnaire en 1891.

Né en 1846, à Magdebourg (Saxe prussienne), a suivi à Bonn les cours de Sybel et de Schæfer, et à Berlin ceux de Ranke. Docteur en philosophie à Bonn en 1867; après avoir fait des études à Paris pendant un an et demi, il fut professeur à une école normale supérieure à Berlin, en 1871 *privat docent* et en 1875 professeur extraordinaire à Bonn, recteur en 1890.

COURS :

Histoire politique du moyen âge, depuis 1878-1879. — Histoire politique de la Grèce, depuis 1878-1879. — Histoire politique moderne, depuis 1880-1881. — Paléographie (1879 et 1880). — Cours pratique d'histoire, depuis 1881-1882.

Principales publications :

Heinrich IV. und Philipp III., dei Begründung des französischen Uebergewichtsin Europa. Berlin, 1870-1876, 3 vol.

Biographies de Philippe II d'Espagne et de Henri IV de France, dans le *Neuer Plutarch*, publié sous la direction de Gottschall, vol. I (1874) et III (1876). Leipzig.

Geschichte des preussischen Staatswesens seit dem Tode Friedrichs des Grossen. Leipzig, 1880-1882, vol. I, II.

Die Zeit Ludwigs XIV. et Westeuropa im Zeitalter Philipps II., Elisabeth und Heinrichs IV., dans la Collection de monographies historiques, publiée sous la direction du professeur Oncken. Berlin, 1879 et 1882-1883.

La contre-révolution religieuse au XVIe siècle, 1884.

Collaborations :

Historische Zeitschrift. — Mittheilungen aus der Literatur des Auslandes. — Jenaer Literaturzeitung. — Deutsche Literaturzeitung de Berlin. — *Athenæum belge. — Revue de Belgique*, etc.

---

†Scheler, Jean-Auguste-Ulric, Professeur extraordinaire, 6 octobre 1876 ; Professeur ordinaire, 5 avril 1879.

Né le 6 avril 1819, à Ebnat (canton de Saint-Gall, Suisse), décédé le 16 novembre 1890. (Voir dans l'*Université de Bruxelles*, par L. Vanderkindere, sa notice biographique et bibliographique.)

Smets, Georges, chargé de cours, 18 juillet 1908.

Né à Molenbeek-St-Jean, le 7 juillet 1881, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres (histoire), docteur spécial en histoire, docteur en droit.

Cours :

Histoire politique de Rome (1905-1906), notions sur les institutions politiques de Rome (depuis 1905-1906), histoire politique de l'antiquité (depuis 1906-1907).

Principale publication :

Henri Ier, duc de Brabant (1190-1235). Thèse pour l'obtention du grade de docteur spécial.

Revue de l'Université :

La Constitution et l'État social primitifs de Rome. Leçon d'ouverture du cours d'histoire romaine. — La Chronique de Dino Compagni.

Collaborations :

Revue des cours et conférences. — Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique. — Archives belges.

---

†Tiberghien, Guillaume, chargé de cours, 7 juillet 1846; Professeur extraordinaire, 7 octobre 1848; Professeur ordinaire, 16 août 1853; Professeur honoraire, 13 novembre 1897 ; Membre permanent du Conseil d'administration (1878-1901).

Né à Bruxelles, le 9 août 1819, a fait ses études à l'Université de Bruxelles,

docteur en philosophie et lettres, membre et ancien président de l'Académie royale, décédé le 28 novembre 1901.

COURS :

Archéologie (1846-1847 à 1848-1849). — Esthétique (1846-1847 à 1848-1849). — Anthropologie (2e sem. 1848-1849 à 1856-1857). — Philosophie morale (depuis le 2e sem. 1847-1848). — Histoire de la philosophie (depuis 1848-1849.) — Métaphysique (depuis le 2e sem. 1848-1849). — Logique (depuis le 2e sem. 1848-1849). — Psychologie (depuis 1857-1858, jusqu'en 1897).

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Esquisse de philosophie morale, précédée d'une introduction à la métaphysique. Bruxelles, 1 vol., 1854.

Etudes sur la religion. Bruxelles, 1 vol., 1857.

Psychologie, la science de l'âme dans les limites de l'observation. Bruxelles, 1 vol., 1862. Plusieurs éditions.

Logique, la science de la connaissance. Bruxelles, 1 vol., 1865.

Introduction à la philosophie et préparation à la métaphysique. Bruxelles, 1 vol. 1868.

Eléments de morale universelle à l'usage des écoles laïques. Bruxelles, 1 vol., 1880. (Ouvrage couronné au concours décennal des sciences philosophiques)

—

Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en italien, en espagnol et en portugais.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines dans ses rapports avec la morale, la politique, la religion, mémoire couronné au concours universitaire. Bruxelles, 1 vol., 1844.— Théorie de l'infini, thèse d'agrégation. Bruxelles, 1846. — Athéisme, matérialisme et positivisme, discours rectoral de 1867. — La méthode d'observation, discours rectoral de 1868. — Application de la philosophie à la politique, discours de rentrée (oct. 1875).

COLLABORATIONS :

Bulletins et mémoires de l'Académie royale de Belgique. — Annuaire de la Société des Étudiants. — Belgique judiciaire. — Revue de Belgique. — Libre Recherche. — Revue trimestrielle.

---

†Vanderkindere, Léon, chargé de cours, 18 octobre 1872; Professeur extraordinaire, 11 janvier 1873; Professeur ordinaire, 4 juillet 1874.

Né à Molenbeek-Saint-Jean, le 22 février 1842, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en droit (1863) et en philosophie et lettres (1865), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, recteur en 1880-1881, 1881-1882 et 1891-1892, décédé le 9 novembre 1906.

COURS :

Histoire du moyen âge (1872-1873 et 1877-1879), institutions romaines (1893), histoire contemporaines (1880-1895), histoire de la Belgique au moyen âge (1898), institutions grecques (1890-1903).

Publications universitaires :

De la race; thèse d'agrégation. Bruxelles, 1868. — Du rôle de la tradition dans l'histoire de Belgique, discours rectoral d'octobre 1880. — De la méthode historique, discours rectoral d'octobre 1881. — L'Université de Bruxelles, 1834-1884. Notice historique faite à la demande du Conseil d'administration. 1 vol. gr. in-8° de CCXXII-216 pages, 1884. — Le caractère du peuple romain, dans le *Recueil des conférences* (année académique 1888-1889). — Rapport sur le projet de réorganisation de l'enseignement. Brochure de 25 pages. Bruxelles, 1887. — Discours à la manifestation jubilaire en l'honneur de Guillaume Tiberghien. Brochure de 37 pages. Bruxelles, 1887.

Autres publications :

Recherches sur l'ethnologie de la Belgique. 1 vol. de 70 pages. Bruxelles, 1872. — Le siècle des Artevelde. 1 vol. de 444 pages. Bruxelles, 1879. Traduit en flamand par R. Delbecq. Gand, 1893. — Histoire de l'antiquité. Manuel à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal. 1 vol. de 348 pages. Bruxelles, 1883; 2e édit., 1886; 3e édit., 1903. — Histoire contemporaine. Manuel à l'usage de l'enseignement moyen (classes de rhétorique et supérieure). 1 vol. de 419 pages. Bruxelles, 1885; 2e édit., 1897. — Nora, comédie en trois actes d'Henri Ibsen. Traduction et arrangement. 1 vol. de 123 pages. Bruxelles, 1889. — Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge jusqu'au traité de Verdun. 1 vol. de 301 pages. Bruxelles, 1890. — La formation territoriale des principautés belges au moyen âge. T. 1er, 1 vol. de VI-350 pages. Bruxelles, 1902. T. II, 1 vol. de IV-485 pages. Bruxelles, 1902. (Prix quinquennal (1901-1905) d'histoire.) — Choix d'études historiques, publication posthume. 1 vol. de 391 pages. Bruxelles, 1909.

Revue de l'Université :

Le socialisme dans la Grèce antique (1895). — Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens (1895). — A propos des auspices romains (1896). — Curiosités linguistiques : le nom de M. Woeste (1905). — Comptes rendus.

Collaborations :

Revue de Belgique. — Revue historique (Paris). — *Patria Belgica. — Bulletin de l'Académie royale de Belgique. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. — Mélanges Paul Fredericq. — Athenœum belge. — Bulletin de la Société royale de botanique. — Bulletin de la Ligue de l'enseignement. — Bulletin de la Société belge de géographie. — Revue de l'instruction publique en Belgique. — Archives belges. — Annales de l'Est et du Nord. — Annuaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques. — La Liberté. — La Discussion. — Uccle-journal. — Archiv für Anthropologie. — Annales et Documents de la Chambre des Représentants,* 1878 à 1884 et 1892 à 1894.

Vermeylen, Auguste, chargé de cours, 1er juin 1901; Professeur extraordinaire, 21 janvier 1905.

Né à Bruxelles, le 12 mai 1872, a fait ses études aux Universités de Bruxelles, de Berlin et de Vienne,

membre correspondant de la *Maatschappij van Nederlandsche Taal- en Letterkunde* de Leyde.

COURS :

Histoire de la littérature néerlandaise. Histoire de l'Art.

Extension : Le Théâtre dans l'Église. Het Tooneel in de Kerk.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Leven en Werken van Jonker Jan Van der Noot (thèse de doctorat spécial), 1899. Bussum, van Dishoeck.

Het Tooneel in de Kerk. Oorsprong van 't nieuwere Drama (syllabus), 1901.

Le Théâtre dans l'Église. Origines du drame moderne (syllabus), 1901.

Questions de méthode. Leçon d'ouverture au cours d'histoire de l'Art, 1902.

Eerste Bundel Verzamelde Opstellen. Bussum, van Dishoeck, 1904.

Tweede Bundel Verzamelde Opstellen. Ibid., 1905.

De Wandelende Jood. Ibid., 1906.

Vlaamsche en Europeesche beweging. Brochure, 1901.

L'œuvre de Constantin Meunier. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1903.

Kritiek der Vlaamsche Beweging. 2e édit. Bussum, van Dishoeck, 1905.

Les lettres néerlandaises en Belgique depuis 1830. Conférence faite à l'exposition universelle de Liége en 1905. Bruxelles, Lamertin, 1907.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Les méthodes scientifiques de l'histoire littéraire.

COLLABORATIONS :

Jong Vlaanderen. — De Vlaamsche School. — De Kunstwereld. — Van Nu en Straks. — Ontwaking. — Vlaanderen. — Revue de l'Université de Bruxelles. — Aus fremden Zungen. — Tweemaandelijksch Tijdschrift. — De Ploeg. — Onze Kunst (L'art flamand et hollandais).

---

van Kalken, FRANS, agrégé à la Faculté de philosophie et lettres, 9 novembre 1907.

Né à Cureghem, le 3 juillet 1881, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres (sciences historiques), docteur spécial en sciences historiques, professeur à l'Ecole normale.

COURS LIBRE A L'UNIVERSITÉ :

Histoire de la Belgique de 1814 à 1839.

COURS A L'EXTENSION :

La Belgique sous le régime hollandais et la révolution de 1830. — La société belge à la fin du régime espagnol.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

La fin du régime espagnol aux Pays-Bas. Bruxelles, 1907. Thèse pour l'obtention du doctorat spécial.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Le procès Barela. Tableau de mœurs militaires dans les Pays-Bas espagnols au début du XVIIIe siècle (1907-1908).

Vollgraff, JOHANN-CHRISTOPH, Professeur extraordinaire, 4 août 1883 ; Professeur ordinaire, 20 juin 1885 ; démissionnaire, 12 juillet 1902.

Né à La Haye, le 3 janvier 1848, a fait ses études au Gymnase de La Haye et à l'Université de Leyde, il reçut le

diplôme de docteur ès lettres (philosophiæ magister, litterarum humaniorum doctor) le 17 décembre 1870; il passa trois ans en Angleterre, en France, en Italie et en Grèce et y poursuivit ses études philologiques; il fut nommé professeur au Gymnase de Harlem (1874), prorecteur du Gymnase de Leyde (1877), d'où il passa à Bruxelles; professeur ordinaire à l'Université d'Utrecht depuis le 1er octobre 1902; membre correspondant du *Kaiserlich Deutsches Archaeologisches Institut* (1885); membre honoraire de la Société de philologie grecque de Constantinople (1885); membre de l'*American Antiquarian Society* (1895); associé de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres), 1905.

Cours :

Philologie latine, depuis 1883-1884. — Histoire de la littérature flamande, depuis 1883-1884. — Épigraphie et paléographie grecque et latine depuis 1887. — Encyclopédie de la philologie classique de 1895-1905.

Principales publications :

Studia palæographica, Disputatio litteraria inauguralis. Lugduni Batavorum, 1870.

Greek Writers of Roman History, some reflections upon the authorities of Plutarch and Appianus. Leyden, 1880.

L'essence et la méthode de la philologie classique.

M. Tullii ciceronis pro illo Caelio Oratio ad Judices ad optimos codices denuo collatos recognovit I. C. V. Leyde, chez E. J. Brill, 1887.

Les problèmes musicaux d'Aristote. Gand, chez Ad. Hoste, 1903 (en collaboration avec F.-A. Gevaert).

Leçon d'ouverture :

Discours prononcé à l'ouverture de son cours à l'Université de Bruxelles, le 14 novembre 1883, broch. 1883.

Collaborations :

Études et critiques dans la *Mnémosyne* et d'autres revues néerlandaises. *Rapports et comptes rendus à l'Académie royale.*

Willems, Alphonse, Professeur extraordinaire, 30 octobre 1880; Professeur ordinaire, 17 juin 1882; Professeur honoraire, 24 juillet 1909.

Né à Saint-Josse-ten-Noode, le 21 février 1839, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale (1896).

Cours :

Histoire de la littérature flamande (1880-1883). — Littérature grecque (1881). — Grec (1884). — Histoire de la littérature grecque (1888).

Principales publications :

(Pour les publications antérieures à 1880, voir l'*Université de Bruxelles* de Léon Vanderkindere.)

Notes et corrections sur l'Hippolyte d'Euripide. Bruxelles, 1883.

Notes sur les Guêpes d'Aristophane. Ibid., 1894.

Notes sur les Oiseaux d'Aristophane. Ibid., 1896.

Notes sur les Cavaliers d'Aristophane. Ibid., 1899.

Notes sur la Paix d'Aristophane. Ibid., 1899.

Le nu dans la comédie ancienne des Grecs. Ibid., 1901.

Notes supplémentaires sur les Guêpes et les Cavaliers. Bruxelles, 1901.

Notes sur l'Ecclésie des femmes. Utrecht, 1902.

Notes sur les Acharniens. Bruxelles, 1903.

Les régates à Athènes. Gand, 1904.

Notes sur la Lysistrata. Bruxelles, 1904.

Qu'est-ce que la monodie critique? Ibid., 1904.

Les Athéniens à l'Ecclésie. Ibid., 1905.

Notes sur les Nuées. Ibid., 1906.

Aristophane et la démocratie athénienne. Ibid., 1907.

Notes sur les Thesmophories et le Ploutos. Ibid., 1908.

Collaborations :

Bulletins de l'Académie (rapports, etc.). — *Revue de l'instruction publique en Belgique* (articles de philologie grecque).

Wodon, Louis, chargé de cours, 10 juillet 1897; Professeur extraordinaire, 28 juillet 1900 ; Professeur ordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Roux, le 18 avril 1868, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit (1890), docteur spécial en droit civil et histoire du droit (1893), agrégé à la Faculté de droit (1893), collaborateur scientifique à l'Institut de Sociologie Solvay (1901).

Cours :

Cours libre d'histoire des instructions civiles (1894-1895), cours libre sur les assurances ouvrières (1895-1896), législation ouvrière, (depuis 1897) à l'École des Sciences politiques et sociales et à l'École de commerce, droit naturel (depuis 1898) à la Faculté de philosophie et lettres et à la Faculté de droit, Principes généraux du droit et droit commercial (depuis 1909) à l'École de commerce.

Publications universitaires :

Du wergeld des Romains libres chez les Ripuaires (*Annales de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles*, 1889).

Le droit de vengeance dans le comté de Namur (XIVe et XVe siècles).— *Ibid.* 1890.

La forme et la garantie dans les contrats francs. Etude d'histoire du droit (1893.) Thèse de doctorat spécial.

Revue de l'Université :

Les règlements d'atelier, 1895-1896. — Régime du travail en législation comparée. Leçon d'ouverture faite à l'École des sciences politiques et sociales, 1897. — Quelques observations sur l'élaboration du droit et de la jurisprudence, 1906.

Autres publications :

Le charbon dans le nord de la Belgique : le point de vue juridique (en collaboration avec G. De Leener et E. Waxweiler), 1904. — Sur quelques erreurs de méthode dans l'étude de l'homme primitif, 1906. — La personnification civile des associations sans but lucratif devant le droit actuel et devant le droit futur, 1908.

Collaborations :

Bulletin du Comité permanent du Congrès des accidents du travail et des assurances sociales. — *Revue pratique des sociétés civiles et commerciales.* — *Travaux de l'Institut de sociologie Solvay.*

FACULTÉ DE DROIT.

Ansiaux, MAURICE, chargé de cours, 23 avril 1898; Professeur extraordinaire, 8 février 1902; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Liége, le 10 mai 1869, a fait ses études à l'Université de Liége, docteur en droit, docteur spécial en économie politique, collaborateur scientifique de l'Institut de Sociologie Solvay.

COURS :

Économie politique générale, monnaie, crédit, marché de l'argent, spéculation et crises économiques, exercices pratiques sur les questions financières.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

La question monétaire en Belgique, Liége, Vaillant-Carmanne, 1892.

Heures de travail et salaires, Bruxelles, Larcier, Paris, Alcan, 1896.

Travail de nuit des ouvrières de l'industrie. (Rapport au Ministère de l'Industrie et du Travail sur un voyage d'études en France, Suisse, Angleterre, Allemagne et Autriche-Hongrie.) 1898.

L'industrie armurière liégeoise, 1899.

Le tressage de la paille dans la vallée du Geer, 1900.

(Ces deux derniers volumes dans les Enquêtes de l'Office du Travail belge sur les industries à domicile).

Les Sociétés coopératives de consommations; leur rôle politique et commercial. Liége, Vaillant-Carmanne, 1898.

Que faut-il faire de nos industries à domicile ? (Dans la collection des « Actualités Sociales » de l'Institut de Sociologie) Bruxelles, Misch et Thron, éditeurs.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Leçon d'ouverture du cours d'histoire économique. — La tâche présente de la sociologie, 1906-1907.

COLLABORATIONS :

Revue de Belgique. — *Revue d'économie politique* (Paris). — *Riforma sociale* (Rome).— *Réforme sociale* (Paris). — *Revue Bleue* (Paris). — *Revue économique internationale* (Bruxelles). — *Mouvement géographique* (Bruxelles). — *Financial Review of Reviews* (Londres). — *Divers journaux belges.*

---

†**Bastiné,** LOUIS, Docteur agrégé, 7 juillet 1846; Professeur agrégé, 28 juillet 1846; Professeur extraordinaire, 28 février 1850; Professeur ordinaire, 6 juillet 1863.

Né à Louvain, le 30 septembre 1812, décédé le 20 novembre 1888. (Une notice biographique et bibliographique lui est consacrée dans l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

†Baudour, Edmond, Professeur extraordinaire, 20 juin 1885; Professeur ordinaire, 2 août 1890; Professeur honoraire, 19 juillet 1906.

Né à Charleroi, le 20 mars 1836, décédé le 6 octobre 1907.

Cours :

Lois organiques du notariat. — Lois fiscales se rattachant au notariat. — (Voir dans l'*Annuaire pour l'année académique 1908-1909*, la notice nécrologique que lui a consacrée, à la séance du 12 octobre 1908, M. Rommelaere, président du Conseil.)

Behaeghel, Albert-Émile-Léon, chargé de cours, 19 décembre 1891; Professeur extraordinaire, 22 novembre 1894; Professeur ordinaire, 28 juillet 1900.

Né à Dunkerque, le 30 octobre 1856, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, membre permanent du Conseil d'administration (1895-1906), administrateur-délégué (1895-1907).

Cours :

Notariat : procédure et application.

Collaboration :

Annales du notariat et de l'enregistrement.

Bigwood, Georges, chargé de cours, 19 juillet 1906.

Né à Ixelles, le 12 septembre 1871, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit, agrégé à la Faculté de droit.

Cours :

Science des finances, finances publiques belges.

Principales publications :

Thèse de doctorat spécial.

Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens.

Étude historique de législation financière. Bruxelles, 1900, xxv-338 pages.

Collaborations :

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. — Revue belge de numismatique. — Vierteljahrschrift für social- und Wirtschaftsgeschichte. — Mélanges Godefroid Kurth. — Journal de Clunet. — Journal des Tribunaux. — Biographie nationale. — Annales de la Fédération des sociétés d'histoire (1909). — Bulletin de la Commission royale d'histoire.

Cattier, Félicien, chargé de cours, 10 juillet 1897; Professeur extraordinaire, 28 juillet 1900; Professeur ordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Cuesmes, le 4 mars 1869, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives.

Cours :

Encyclopédie du droit, introduction historique au droit civil, droit du Congo.

Principales publications :

La guerre privée en Hainaut aux XIIIe et XVIe siècles.

Évolution du droit pénal germanique en Hainaut.

Le premier registre aux plaids de la cour féodale du comte de Hainaut.

Droit et administration de l'État Indépendant du Congo.

Situation de l'État Indépendant du Congo, deux éditions.

Collaborations :

Pandectes belges. — Pandectes périodiques. — Institut Colonial international. — Mouvement géographique, etc.

Cornil, Georges, chargé de cours, 18 juillet 1892; Professeur extraordinaire, 27 juin 1895; Professeur ordinaire, 28 juillet 1900.

Né à Charleroi, le 13 mai 1863, a fait ses études aux Universités de Bruxelles, de Leipzig et de Goettingen, docteur en droit.

Cours :

Institutes du droit romain (depuis 1891), Pandectes (depuis 1899). — *A l'École des sciences sociales* : La vie économique des Romains (1891-1892), Le contrat du travail (1892-1893), Les accidents du travail (1893-1894). — A l'*Extension* : Le contrat de travail (1893-1894), L'assurance contre le chômage involontaire (1897-1898).

Principales publications :

Étude sur la publicité de la propriété dans le droit romain. — Thèse d'agrégation. Bruxelles, Bruylant, 1890. In-8° de 106 pages.

Du louage de services ou contrat de travail. Étude sur les rapports juridiques entre les patrons et les ouvriers employés dans l'industrie. Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris (prix Rossi, concours de 1894). In-8° de VII-408 pages. Paris, Thorin et fils, 1905.

L'assurance municipale contre le chômage involontaire. In-8° de XII et 161 pages. Bruxelles, Moreau, 1898.

Traité de la possession dans le droit romain, pour servir de base à une étude comparative des législations modernes. — In-8° de XVIII et 608 pages. Paris, Fontemoing, 1905.

Collaborations :

Journal des officiers ministériels. — Revue pratique des sociétés civiles et commerciales. — Journal des tribunaux. — Le Palais (bulletin de la Conférence du jeune barreau). — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. — Mélanges Fitting. — Revue sociale et politique. — Riforma sociale de Turin. — Revue de droit international et de législation comparée.

---

†**Cornil**, Modeste, Professeur ordinaire, 10 juillet 1869.

Né à Gosselies, le 7 novembre 1830, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, décédé à Ixelles, le 10 août 1898.

Cours :

Droit civil depuis 1884-1885.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Programme du cours de droit civil : des obligations et des contrats. Bruxelles, Bruylant, 1885. — Les servitudes et le contrat de mariage. Bruxelles, Bruylant, 1888.

A propos de la revision du code civil : quelques changements de forme aux titres III, IV, VI à XV du livre III (1886). — Quelques changements de forme au titre IV du livre II et au titre V du livre III (1888).

De la cause dans les conventions. Bruxelles, Bruylant, 1890.

La vente de la chose d'autrui est-elle réellement nulle ? Bruxelles, Bruylant, 1894.

Du contrat de mariage et des droits respectifs des époux. Bruxelles, Castaigne, 1899.

COLLABORATIONS :

Commission belge de revision du code civil : projet et rapport du livre III, titre III. Bruxelles, Goemaere.

De Greef, GUILLAUME-JOSEPH, agrégé de la Faculté de droit (démissionnaire en 1894).

Né à Bruxelles, le 9 octobre 1842, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique.

COURS LIBRE :

Méthodologie spéciale (1889-1894).

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

L'ouvrière dentellière en Belgique. Bruxelles, 1872. 2e édit., 1886.

Abrégé de psychologie d'après Herbert Spencer. Paris, 1882.

Introduction à la sociologie. 2 vol. Paris, 1886-1889.

Les coopératives de production. Bruxelles, 1889.

Le régime représentatif. Bruxelles, 1892.

Sociologie générale élémentaire. Bruxelles, 1895.

Les lois sociologiques. Paris, 1892. Quatre éditions.

L'évolution des croyances et des doctrines politiques. Bruxelles, 1895.

Régime parlementaire et régime représentatif. Palerme, 1896.

Le transformisme social. Paris, 1895, 2e édit., 1901.

Le crédit commercial. Bruxelles, 1899.

Essais sur la monnaie, le crédit, les banques. Bruxelles, 1886-1900.

Problèmes de philosophie positive. Paris, 1900.

La sociologie économique. Paris, 1904.

L'économie publique et la science des finances. 1 vol. 1907.

La structure générale des sociétés. 3 vol. Paris, 1908.

Précis de sociologie. 1 vol. 1909.

(Plusieurs de ces ouvrages ont été traduits en anglais, en russe et en espagnol.)

COLLABORATIONS :

Société nouvelle. — *L'Humanité nouvelle.* — *Le Progrès.* — *Revue socialiste.* — *Mercure de France.* — *Annales de l'Institut international de sociologie.* — *American Journal of Sociology.* — Les revues russes : *La Vie* et la *Richesse russe.*

De Hoon, Henri - Adolphe-Marie, chargé de cours, 18 avril 1891; Professeur extraordinaire, 28 juillet 1900; Professeur ordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Bassevelde, le 10 juin 1850, avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles.

Droit pénal et procédure pénale (cours flamand).

Principales publications :

Grondbeginselen van strafrecht.
Grondbeginselen van strafvordering.

Dupont, Franz, agrégé à la Faculté de droit.

Né à Ixelles, le 8 janvier 1877, docteur en droit.

Cours libre a l'Université :

Individualisation de la peine (1909).

Cours a l'Extension :

La lutte contre le crime (1908).

Principales publications :

Les degrés de la volonté criminelle et l'état de récidive (1906).
La lutte contre le crime (1908).

Collaborations :

Bulletin de l'Union de droit pénal (1905-1906). — *Revue de droit pénal et de criminologie* (1907).

---

†**Duvivier,** Charles-Albert, Professeur extraordinaire, 16 janvier 1875; Professeur ordinaire, 2 juillet 1878; Professeur honoraire, 5 octobre 1907.

Né à Leuze, le 10 février 1834, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, avocat et ancien bâtonnier de l'Ordre près la Cour d'appel et la Cour de cassation, membre de l'Académie royale (1895), décédé le 13 juillet 1909.

Cours :

Encyclopédie du droit (1875-1880). — Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile (1880-1907).

Principales publications :

Recherches sur l'ancien Hainaut. Bruxelles, Olivier, 2 vol., 1865.

La querelle des d'Avesnes et des Dampierre. Paris, 2 vol., 1894. (A obtenu le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période 1891-1895.)

Revue de l'Université :

Saint-Napoléon (1908-1909).

Collaborations :

Bulletins et Annuaire de l'Académie royale. — *Revue trimestrielle.* — *Travaux de la Commission royale d'histoire.* — *Revue d'histoire et d'archéologie.* — *Belgique judiciaire.*

Errera, PAUL, chargé de cours, 25 juillet 1896; Professeur extraordinaire, 7 juillet 1898; Professeur ordinaire, 11 juillet 1903.

Né à Laeken, le 23 juillet 1860, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, membre titulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre associé de l'Institut de droit international, recteur depuis 1908-1909, etc.

COURS A L'UNIVERSITÉ :

La propriété foncière. — Droit politique général. — Droit constitutionnel comparé. — Droit public belge. — Droit administratif comparé.

COURS A L'EXTENSION :

Droit constitutionnel belge. — Historiens et chroniqueurs français. — Philosophes et moralistes français. — Evolution de la propriété. — Institutions communales belges.

SYLLABUS. DISCOURS DE RENTRÉE.

Syllabus de tous les cours d'Extension indiqués ci-dessus.

Discours rectoral : Notions modernes de l'Etat.

La question de la propriété foncière en Angleterre et les idées de Henry George. Adolphe Quetelet, leçons d'ouverture.

Introduction à un cours de statistique foncière. Le cours de droit public à l'Université libre de Bruxelles. Leçon d'ouverture (1903-1904).

Le Silence. Discours de rentrée au Jeune Barreau de Bruxelles. Bruxelles, 1888.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Les Masuirs. Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique. Thèse d'agrégation, Weisenbruch, 2 vol., 1891.

Les Waréchaix. Etude de droit foncier ancien. Bruxelles, 1904.

Traité de droit public belge. Droit constitutionnel. Droit administratif. Paris, Giard et Brière, 1909. (Sous presse : édition allemande.)

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Introduction au cours de droit constitutionnel comparé. — La question foncière dans les pays neufs (1897-1898). — Esquisse d'un cours de droit constitutionnel comparé (1898-1899). — Art et science chez Léonard de Vinci (1901-1902). — Mommsen à Bruxelles (1903-1904). — L'Evolution de la foi catholique. A propos d'un livre récent (1905-1906).

COLLABORATIONS :

Pandectes belges. — *Le Palais*, organe du Jeune Barreau. — *Revue sociale et politique*. — *Revue de Belgique*. — *Revue du droit belge*. — *La Belgique judiciaire*. — *Journal des tribunaux*. — *Mouvement géographique*. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. — *Revue du droit public et de la science politique* (Paris). — *Jahrbuch der Internationalen Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre* (Berlin). — *Jahrbuch des öffentlichen Rechts* (Tübingen). — *Rivista Sociale* (Naples).

† Fétis, François-Frédéric-Alexandre-Eugène, Docteur agrégé, 22 juillet 1853, Professeur agrégé, 16 août 1853, Professeur extraordinaire, 30 novembre 1854, Professeur ordinaire, 30 juin 1864.

Né à Binche (Hainaut), le 22 mai 1825, décédé le 26 janvier 1885. (L'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere, contient sa notice biographique et bibliographique.)

Giron, Alfred, chargé de cours, 13 juillet 1857; Professeur extraordinaire, 12 juillet 1858; Professeur ordinaire, 10 juillet 1869; Professeur honoraire, 6 juin 1903.

Né à Ixelles, le 25 octobre 1832, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale (1890).

Cours :

Partie élémentaire du droit romain et institutes (1857-1869). — Droit administratif (1869-1903). — Droit public (1884-1903).

Principales publications :

Essai sur le droit communal de la Belgique, 1 vol. Bruxelles, 1862.

Le droit administratif de la Belgique. 2 vol. Bruxelles, 1886. — 3 vol. (2e édit.).

Le droit public de la Belgique. 1 vol. Bruxelles, 1884.

Dictionnaire de droit administratif et public. 3 vol., Bruxelles, 1895.

Du contentieux administratif. Thèse d'agrégation. Bruxelles, 1857.

L'infaillibilité pontificale. Étude historique. Bruxelles, 1908.

Collaborations :

Patria Belgica. — Revue de l'administration. — Bulletins et *Annuaire de l'Académie royale.*

Hanssens, Eugène, chargé de cours, 15 octobre 1897; Professeur extraordinaire, 17 juin 1899; Professeur ordinaire, 9 juillet 1904.

Né à Vilvorde, le 3 juillet 1865, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit.

Cours :

Droit civil.

Principales publications :

Théorie du contrat de travail.

Thèse d'agrégation et syllabus :

Le secret des lettres. Résumé du cours de droit civil.

Collaborations :

Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale. — Livre du centenaire du Code civil.

Hymans, Paul, chargé de cours, 10 juillet 1897; Professeur extraordinaire, 28 juillet 1900; Professeur ordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Ixelles, le 23 mars 1865, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, vice-président du Conseil d'administration.

Cours :

Histoire parlementaire et législative de la Belgique.

Principales publications :

Histoire parlementaire de la Belgique (1884-1900), en collaboration avec M. Delcroix, directeur au Ministère de l'Intérieur. Bruxelles, Bruylant.

Bruxelles moderne, en collaboration avec M. Henri Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale (1889). Bruxelles, Bruylant.

La lutte contre le crime. Discours de rentrée à la séance de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau. Bruxelles, Larcier, 1892.

Les réformes parlementaires et le régime électoral en Angleterre. Bruxelles, Weissenbruch, 1892.

Jules Bara. Discours prononcé à l'inauguration de sa statue. Bruxelles, Van Buggenhoudt, 1904.

Frère Orban, t. Ier (1812-1857). Bruxelles, Office de Publicité, 1906.

Charles Graux. Notice biographique. Bruxelles, Van Buggenhoudt, 1908.

Revue de l'Université :

La crise du parlementarisme (1897-1898). — Frère-Orban : Le plan financier de 1848. — (1903).

Collaborations :

Revue de Belgique. — *Revue de droit international et de législation comparée*. — *Belgique artistique et littéraire*. — *Almanach des étudiants libéraux de l'Université de Gand*, etc.

Nys, Ernest, chargé de cours, 5 février 1885; Professeur extraordinaire, 20 juin 1885; Professeur ordinaire, 18 juillet 1892.

Né à Courtrai, le 27 mars 1851; étudia aux universités de Gand, Heidelberg, Leipzig et Berlin, ancien vice-président du Tribunal de 1re instance de Bruxelles, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de l'Institut de droit international, membre de la Cour permanente d'arbitrage, docteur *honoris causa* des Universités d'Édimbourg et de Glasgow, membre de l'Académie roumaine, membre de l'*American philosophical Society*.

Cours :

Encyclopédie du droit. — Introduction historique au cours de droit civil. — Éléments du droit des gens. — Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815.

Revue de l'Université :

Le droit international devant l'histoire.

Principales publications :

The Papacy considered in relation to international Law. Londres, 1879.

La guerre maritime. Étude de droit international. Bruxelles, 1881, 1 vol.

Le droit de la guerre et les précurseurs de Grotius. Bruxelles, 1882, 1 vol.

L'Arbre des Batailles d'Honoré Bonet. Bruxelles, 1883, 1 vol.

Les origines de la diplomatie. Bruxelles, 1884.

Principes de droit international, par James Lorimer (traduit de l'anglais). 1885, 1 vol.

Notes sur l'histoire dogmatique et littéraire du droit international en Angleterre. Bruxelles, 1887.

Principes de droit naturel, par James Lorimer (traduit de l'anglais), 1890, 2 vol.

Les théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIIIe siècle. Bruxelles, 1891, 1 vol.

Les origines du droit international. Bruxelles, 1894, 1 vol.

Études sur le droit international, par John Westlake (traduit de l'anglais), 1895.

Études de droit international et de droit politique. Bruxelles, première série, 1896, et deuxième série, 1901, 2 vol.

Recherches sur l'histoire de l'économie politique. Bruxelles, 1898, 1 vol.

Le droit international, les principes, les théories, les faits. Bruxelles, 1904, 1905 et 1906, 3 vol.

Les idées modernes, le droit international et la franc-maçonnerie. (Bruxelles, 1908), 1 vol.

COLLABORATIONS :

Revue de droit international et de législation comparée.— Société nouvelle. — *Juridical Review.* Édimbourg.— *Law Quarterly Review.* Oxford.

---

† Olin, XAVIER, chargé de cours, 2 juillet 1866 ; Professeur extraordinaire, 10 juillet 1869 ; Professeur ordinaire, 24 juin 1876.

Né à Bruxelles, le 14 décembre 1836, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en droit (1858), avocat, recteur pour 1879-1880, ministre des travaux publics (1882 à 1884), décédé le 30 janvier 1899.

COURS :

Droit naturel (1866-1867 à 1882-1883) ; Droit commercial (1880-1881 à 1881-1882).

THÈSES ET DISCOURS UNIVERSITAIRES :

Du droit répressif dans ses rapports avec le territoire (thèse), 1864, 1 vol.

Discours à la séance d'ouverture des cours en 1879.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Rapports et discours parlementaires.

En collaboration avec M. Edm. Picard : Traité usuel de l'indemnité due à l'exproprié pour cause d'utilité publique, 1867, 1 vol.

Traité des brevets d'invention et de la contrefaçon industrielle, 1866, 1 vol.

(Voir, dans le *Rapport sur l'année académique* 1898-1899, la notice nécrologique que lui a consacrée M. le professeur Louis Wodon.)

Prins, Adolphe, chargé de cours, 2 juillet 1878; Professeur extraordinaire, 24 juin 1879; Professeur ordinaire, 17 juin 1882.

Né à Bruxelles, le 2 novembre 1845, a fait ses études à l'Université, docteur en droit (1867), docteur *honoris causa* de l'Université de Buda-Pest, membre de l'Académie royale, président permanent du bureau de l'Union internationale du droit pénal, inspecteur général des prisons du royaume, membre du Conseil supérieur du travail, recteur pour l'année 1900-1901.

Cours :

Droit pénal et procédure pénale; droit naturel.

Principales publications :

De l'appel dans l'organisation judiciaire répressive, thèse d'agrégation, 1875.

Éloge de M. Arntz, discours prononcé à la séance de rentrée, (oct. 1884).

L'éducation générale et la formation de l'esprit moderne, discours rectoral (octobre 1900).

Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la pénalité (*Revue de l'Université*, mai 1904).

Résumé du cours de droit pénal, 1878.

Ouvrages principaux :

Poésies, 1 vol. 1870.

La destinée de Paul Harding, roman. 1 vol. 1874.

Instruction criminelle. Réforme de l'instruction préparatoire (en collaboration avec M. H. Pergameni). 1 vol. 1874.

Les défaillances de l'Etat moderne et la démocratie au moyen âge, 1 vol., 1881.

La démocratie et le régime parlementaire, 1 vol. 1884, 2e éd. 1886 (traduction en danois).

Criminalité et répression, 1 vol. de 202 pages, 1886 (traduction en russe).

L'organisation de la liberté et le devoir social, 1 vol. de 236 pages, 1895 (traduit en allemand).

Science pénale et droit positif, 1 vol. de 589 pages, 1899 (traduit en japonais).

De l'esprit du gouvernement démocratique, 1 vol. de 294 pages, 1906.

Les difficultés actuelles du problème répressif. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, novembre 1905.)

La dette de la science politique contemporaine envers l'œuvre de Le Play. (Edition de la *Belgique artistique et littéraire*, 1906.)

Le péril moral et social de la récidive. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1906.)

L'évolution et la conception matérialiste de l'Univers. (*Ibid.*, octobre 1907.)

Dégénérescence et criminalité, conférence donnée au jeune barreau de Bruxelles, le 8 janvier 1909. (*Revue de droit pénal*, mars 1909.)

Revue de l'Université :

Les doctrines nouvelles du droit pénal, 1895-1896. — La Démocratie absolue et le Principe majoritaire 1903-1904.

Collaborations :

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. — Revue de Belgique. — Belgique artistique et littéraire. — Revue des Deux Mondes. — Bulletin de la Société générale des prisons. — Bulletin de la Commission pénitentiaire internationale. — Bulletin de l'Union internationale de droit pénal. — La Discussion.

† Rivier, Alphonse-Pierre-Octave, recteur pour l'année 1874-1875; Professeur ordinaire, 15 juin 1867.

Né à Lausanne, le 9 novembre 1835, licencié en droit de l'Académie de Lausanne, docteur en droit de l'Université de Berlin (1858), privat-docent à cette université (1862), professeur à l'Université de Berne (1863-1867), membre de l'Académie royale de Belgique (1873), recteur pour 1874-1875, décédé le 21 juillet 1898.

Cours :

Histoire et Institutes du droit romain. — Pandectes (1867-1898). — Droit des gens (1884-1898). — Discours d'ouverture prononcé en séance publique, le 12 octobre 1874, en qualité de recteur de l'Université de Bruxelles. Bruxelles, 1874; in 8°. — Discours de prorectorat, prononcé le 11 octobre 1875. Bruxelles, 1875; in-8°.

Principales publications :

De discrimine quod inter regulam Catonianam et eam quæ lege 29 de R. J. continetur juris antiqui regulant interest. Berlin, 1858, in-8°.

Untersuchungen über die cautio prædibus prædiisque. Berlin, 1863, in-12.

Introduction historique au droit romain. Manuel-programme pour servir aux cours universitaires et à l'étude privée, comprenant une chrestomathie élémentaire et quelques linéaments d'histoire littéraire et biographique. Bruxelles, 1871-1872, in-8°. Nouvelle édition, 1881.

Le *Compendium Institutionum* de Nicolas de Bruxelles, 1874.

Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz, 1619-1629. Zurich, 1875, in-8°.

Traité élémentaire des successions à cause de mort, en droit romain. Bruxelles, 1878, in-8°.

Éléments de droit international privé, ou du conflit des lois. Droit civil, procédure, droit commercial (par T.-M.-C. Asser). Ouvrage traduit, complété et annoté. Paris, 1884, in-8°.

Literarhistorische Uebersicht der Systeme und Theorien des Völkerrechts seit Grotius. Berlin, 1885, in-8°. (Partie du 1er volume du *Handbuch des Völkerrechts* publié par le baron de Holtzendorff.)

Dans l'édition française de ce 1er volume, sous le titre d'*Introduction au droit des gens* : *Esquisse d'une histoire littéraire des systèmes et méthodes du droit des gens depuis Grotius jusqu'à nos jours*. Hambourg, 1889.

Programme d'un cours de droit des gens. Bruxelles et Paris, 1889, in-12.

Lehrbuch des Völkerrechts. Stuttgart, 1889, in-8°.

A propos d'un album. Genève, 1890, in-16.

Précis du droit de famille romain. Paris, 1891, in-8°.

Principes du droit des gens. Paris, 1896, 2 volumes, in-8°.

Les dix premières années de l'Institut de droit international, 1873-1883. Bruxelles, 1884, in-8°.

De 1878 à 1885, 6 volumes de l'*Annuaire de l'Institut de droit international*. Durant la même période de sept années, M. Rivier a été rédacteur en chef de la *Revue de droit international*.

COLLABORATIONS :

Mémoires de l'Académie royale de Belgique. — Bulletins de l'Académie royale de Belgique. — Revue de droit international. — Staatslexicon de Wagener (1862-1863). — *Rechtsencyclopädie* et *Rechtslexicon* de Holtzendorff (1869-1874). — *Allgemeine Deutschen Biographie.—Bibliothèque universelle de Genève et de Lausanne* (depuis 1861). — *Revue historique de droit français et étranger* (depuis 1862). — *Berliner Revue* (1863). — *Indicateur d'histoire suisse* (depuis 1866).— *Internationale Revue de Vienne.* (1867). — *Revue de droit international et de législation comparée* (depuis 1869) et *Annuaire de l'Institut* (depuis 1877). —*Zeitschrift für Rechtsgeschichte* (depuis 1870). — *Juridical Review d'Edimbourg.* —*Zeitschrift der Savigny-Stiftung* (1892). — *Revue de législation ancienne et moderne de Paris* (depuis 1870). — *Bijdragen voor Regtsgeleerdheid d'Amsterdam* (depuis 1872).— *Revue critique d'histoire et de littérature de Paris* (depuis 1872). — *Revue historique* de MM. Monod et Fagniez (1883). — *Revue internationale de l'enseignement* (depuis 1882). — *Revue d'histoire diplomatique*, etc.

(Voir, dans le *Rapport sur l'année académique* 1897-1898, la notice nécrologique que lui a consacrée M. le professeur Ernest Nys.)

Rolin, HENRI, chargé de cours, 28 juillet 1900; Professeur extaordinaire, 12 juillet 1902; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles, le 4 juillet 1874, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit.

COURS :

Introduction historique au droit romain. — Institutions civiles comparées. — Colonisation et politique coloniale (cours élémentaire). — Politique coloniale comparée (cours approfondi).

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

L'abordage, étude d'histoire du droit et de droit comparé. Thèse, 1 vol. in-8° de 247 pages. Bruxelles, Castaigne, 1899.

Quelques vues générales sur l'histoire du droit romain, leçon d'ouverture, 1 br. de 26 pages. Bruxelles, Lefèvre, 1900.

Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup. 1 vol. in-4° de 250 pages. Bruxelles, Bruylant, 1903.

Les tribunaux dans l'Afrique centrale.

La responsabilité sans faute.

REVUE UNIVERSITAIRE :

Une théorie du beau. 24 pages. Bruxelles, Lamertin, 1893.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

La vie et la philosophie de Thomas Carlyle. 41 pages, 1899. — Voyages et études d'une femme dans l'Afrique occidentale (1902). — Les droits de l'homme aux colonies (1905). — La question coloniale (1906).

COLLABORATIONS :

Revue de droit international et de législation comparée. — Bulletin de colonisation comparée. — Revue de droit belge. — Bulletin de la Société d'études coloniales.

Servais, Jean, Professeur extraordinaire, 19 juillet 1906; Professeur ordinaire, 18 juillet 1908.

Né à Huy, le 25 septembre 1856, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit, conseiller à la Cour de cassation.

Cours :

Procédure civile et organisation judiciaire, lois organiques de notariat.

Principales publications :

Les Codes belges, avec la concordance des textes du droit antérieur utiles à leur interprétation, 1882 à 1886.

Loi du 28 février 1882, sur la chasse, expliquée, 1882.

Le Code pénal belge interprété de Nypels. Nouvelle édition mise au courant de la doctrine et de la jurisprudence, 1896.

Le Code de timbre expliqué, 1892. (En collaboration avec M. Thomas, professeur à l'Université)

Les Codes et les lois les plus usuelles en vigueur en Belgique avec des notes de concordance et de jurisprudence (en collaboration avec M. Mechelynck, conseiller à la Cour d'appel), 1re édition 1897, 2e édition 1908.

Traité de la procédure gratuite organisée par la loi du 30 juillet 1889, 1909.

Collaborations :

Revue du droit belge. — La Belgique judiciaire. — Revue trimestrielle de droit civil. — La Pasinomie. — La Pasicrisie. — Le Bulletin usuel des lois et arrêtés. — La Revue hypothécaire. — La Revue de droit pénal.

Speyer, Herbert, chargé de cours, 13 juillet 1907; Professeur extraordinaire, 24 juillet 1909.

Né à Londres, le 7 octobre 1870, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, membre associé de l'Institut colonial international, membre du Conseil colonial.

Cours :

Législation criminelle comparée.

Principales publications :

Les vices de notre procédure en cour d'assises. Bruxelles, Bruylant, 1898.

La Constitution juridique de l'Empire colonial britannique. Paris, Rousseau, 1906.

Du rôle de l'Angleterre dans l'Évolution générale de la procédure pénale. (Leçon d'ouverture du cours de législation criminelle comparée.)

Revue de l'Université :

Le droit pénal anglo-indien 1889-1900. — La fédération australienne, 1900-1901. — L'Empire britannique et la politique fiscale de M. Chamberlain, 1903-1904. — Essai d'un Projet de charte coloniale 1906-1907. — Les amendements à la loi coloniale 1907-1908. — Essai d'un projet de charte coloniale. — De la compétence territoriale des tribunaux coloniaux.

Collaborations :

Revue de Belgique. — Revue de Droit international. — Journal of the Society of comparative legislation. — Revue politique et parlementaire. — Law quarterly Review.

Thomas, Edmond, Professeur extraordinaire, 29 octobre 1896; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Mons, le 22 mai 1850, directeur général au ministère des finances (enregistrement et domaines).

Cours :

Droit fiscal.

Principales publications :

Le Code du timbre expliqué par les travaux préparatoires, la législation, la doctrine administrative et la jurisprudence antérieures. Bruylant-Christophe et Cie, 1892.

Commentaire de la loi du 15 mai 1905 modifiant les droits d'enregistrement sur les actes de partage. Bruylant-Christophe et Cie, 1905.

Coordination doctrinale des lois sur les droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèque et de succession. Bruylant-Christophe et Cie, 1909.

Collaboration :

Revue de droit belge.

---

† **Tielemans,** Jean-François, Professeur ordinaire, 1er juillet 1836; Recteur, de 1849 à 1861; Membre permanent du Conseil (1861-1887).

Né à Bruxelles le 15 novembre 1799, décédé le 5 juillet 1887.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere, pour la notice biographique et bibliographique.)

Van der Eycken, Paul, chargé de cours.

Né à Saint-Josse-ten-Noode, le 10 novembre 1873, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, agrégé à la Faculté de droit.

Cours :

Droit commercial, Cours libre sur la propriété industrielle en droit comparé.

Cours a l'Extension :

La Banque et la Bourse.

Principales publications :

Méthode positive de l'Interprétation juridique (thèse) (1907). (Ouvrage honoré du prix Edmond Picard).

Revue de l'Université :

La Loi hypothécaire et l'intérêt à la publicité, 1899. — Le rôle du droit commercial dans le développement du droit privé, 1909.

Rechtskundig Tijdschrift voor Vlaamsch België, 1900 :

Schadeloosstelling aan de Onschuldig Vervolgden en Veroordeelden (Discours de rentrée à la Conférence flamande du barreau de Bruxelles), 1900.

Revue de Droit belge, 1900 :

La fraude en matière de propriété industrielle.

Van der Rest, Eugène, chargé de cours, 9 décembre 1876; Professeur extraordinaire, 31 décembre 1877; Professeur ordinaire, 2 juillet 1881.

Né à Bruxelles, le 29 novembre 1848, a fait ses études aux Universités de

Bruxelles et de Bonn, docteur en droit, docteur en sciences politiques et administratives, agrégé de l'Université de Bruxelles, recteur pour les années 1888-1889 et 1889-1890.

COURS A L'UNIVERSITÉ :

Droit civil, économie politique.

COURS A L'EXTENSION :

La classe ouvrière dans le passé.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

L'or de l'Empire (traduit de l'allemand, en collaboration avec M. Arnoldy).

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

Platon et Aristote. Essai sur les commencements de la science politique, 1876. — Syllabus du cours d'économie politique. — La sociologie, 1888. — L'enseignement des sciences sociales, 1889.

COLLABORATIONS :

Revue de l'Université. — *Revue de droit international et de législation comparée.*

Van Halteren, EDOUARD, chargé de cours, 25 février 1899; Professeur extraordinaire, 8 février 1902; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles, le 25 décembre 1866, a fait ses études à l'Université de Bruxelles.

COURS :

Cours de pratique notariale.

Vauthier, ALFRED, Professeur extraordinaire, 7 août 1882; Professeur ordinaire, 20 juin 1885; Professeur honoraire, 24 juillet 1909.

Né à Bruxelles, le 17 janvier 1835, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en droit (1856), avocat.

COURS :

Droit commercial.

Vauthier, MAURICE, chargé de cours, 30 juin 1888; Professeur extraordinaire, 18 juillet 1892; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Bruxelles, le 2 mars 1860, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, membre de l'Académie royale (1901), recteur pour les années 1903-1904 et 1904-1905.

COURS :

Éléments du droit civil. — Droit administratif. — Droit international privé. — Institutions des temps modernes. — Institutions civiles comparées.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Études sur les personnes morales dans le droit romain et dans le droit français. Bruxelles, 1897, 1 vol. in-8°.

Das Staatsrecht des Konigreichs Belgien. (*Handbuch der öffentlichen Rechten*). Fribourg en Brisgau, 1895, 1 vol. in-8°.

Le gouvernement local de l'Angleterre. Paris, 1895, 1 vol. in-8°. Ouvrage traduit en italien et en russe.

Publications universitaires :

Études sur les personnes morales dans le droit romain et dans le droit français. Thèse d'agrégation. Bruxelles, 1897, 1 vol. in-8°. — A propos de l'enseignement du droit. Discours rectoral d'octobre 1903. — Déterminisme, libre arbitre et liberté. Discours rectoral d'octobre 1904. — Le principe monarchique en Allemagne. (*Recueil des conférences de l'Université de Bruxelles*, 1889-1890). — Leçon d'ouverture du cours d'institutions politiques de l'Allemagne (*Belgique judiciaire*, 1888). — La personnification civile des associations dans le droit civil anglais. (*Actualités sociales de l'Institut Solvay.*)

Revue universitaire :

La personnification civile de l'Université de Bruxelles (1893-1894).

Revue de l'Université :

Le parti socialiste et le régime parlementaire en Belgique (1896-1897). — Marguerite de Navarre et ses premières poésies (1896-1897). — La « Science de l'Etat » en Allemagne (1896-1897). — De l'esprit de réaction (1897-1898). — La France et l'affaire Dreyfus (1898-1899). — Les partis politiques (1899-1900). — Gustave Frédérix et « Trente ans de critique » (1900-1901). — La volonté du peuple (1901-1902). — Discours prononcé à la manifestation en l'honneur de M. Vanderkindere (1901-1902). — A propos de l'enseignement du droit (1903-1904). — Déterminisme, libre-arbitre et liberté (1904-1905). — Un nouvel ouvrage sur Rabelais (1905-1906). — Quelques publications de l'Institut de sociologie (1906-1907). — De la responsabilité dans le droit pénal et dans le droit civil (1907-1908). — Le libéralisme contemporain (1907-1908). — Un ouvrage de M. Ernest Nys sur la franc-maçonnerie (1908-1909). — Le plaisir esthétique, Essai sur la philosophie de l'art (1908-1909).

Collaborations :

Political science Quarterly. — *Revue de Paris.* — *Belgique judiciaire* — *Revue de droit international.* — *Notre Pays.* — *Revue de l'administration*, 1887 à 1908 (54 études). — *Revue sociale et politique.* — *Handwörterbuch der Staatswissenschaften.* — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*

Waxweiler, Émile, chargé de cours, 10 juillet 1897; Professeur extraordinaire, 28 juillet 1900; Professeur ordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Malines, le 22 mai 1867, a fait ses études à l'Université de Gand (école du génie civil), ingénieur honoraire des ponts et chaussées, chef de division honoraire au ministère de l'industrie et du travail, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, membre de l'Académie royale (1902).

Cours :

Économie politique (matière spéciale). — Sociologie avec éléments de psychologie. — Institutions et coutumes primitives. — Statistique.

Cours a l'Extension :

Quelques problèmes du salaire. — La vie sociale.

Principaux ouvrages :

Les hauts salaires aux Etats-Unis, 1 vol., Biblioth. Gilon, 1895.

La participation aux bénéfices (ouvrage ayant obtenu le 1er prix au concours du Musée social, à Paris), 1 vol. Paris, 1898.

Esquisse d'une sociologie, 1 vol. Bruxelles, 1906.

REVUE UNIVERSITAIRE :

La transmission du travail à distance (1891, n° 5). — Une phase de l'évolution technique et sociale de l'industrie moderne. — L'extension universitaire aux Etats-Unis (1893-1894, n° 9).

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Notes de Suisse : Les lois protectrices du travail (1895-1896). — Cours d'économie politique et financière : Leçon d'ouverture (1897-1898). — Heures de travail et salaires dans l'industrie belge (1901-1902). — Notice sur les travaux de M. E. Solvay (1901). — Un curieux débat sur les accidents du travail (1902-1903). — Quetelet. Notice biographique (1904-1905).

COLLABORATIONS :

Bulletin de l'Académie royale. — *Publications de l'Office du travail et de la Commission centrale de statistique.* — *Congrès international pour l'enseignement des sciences sociales* (Paris 1900). — *Congrès pour la réglementation du travail* (Bruxelles et Paris). — *Revue d'économie politique* (Paris). — *Allgemeines Statistisches Archiv* (Munich). — *Jahrbücher für Nationalökonomie* (Jena). — *Riforma sociale.* — *Echo de l'industrie.* — *The financial Review of Reviews.* — *Revue de Belgique.* — *La Nation belge.* — *Tijdschrift van het Willems-Fonds.* — *Almanach de l'Université de Gand.* — *Soziale Praxis.* — *Institut international de statistique.* — *Questions pratiques d'économie sociale* (Lyon). — *Revue économique internationale.* — *Revue des idées.* — *Travaux de l'Institut de sociologie Solvay.* — *Bulletin de l'Institut général psychologique* (Paris). — *Bulletin et mémoires de la Société d'anthropologie.*

FACULTÉ DES SCIENCES.

Bommer, CHARLES-BORROMÉE-JOSEPH-PAUL, chargé de cours, 21 mars 1895; Professeur extraordinaire, 3 juillet 1897; Professeur ordinaire, 12 juillet 1902.

Né à Bruxelles, le 13 septembre 1866, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences.

COURS :

Géographie et paléontologie végétales depuis 1896-1897. — Anatomie, morphologie et embryologie végétales (phéridophytes et phanérogames) depuis 1905-1906.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Sclérotes et cordons mycéliens. Thèse, publiée ultérieurement dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. LIV. Bruxelles, 1894, 1 vol. in-4°.

L'influence des végétaux sur le développement des sociétés humaines. Bruxelles, 1900, broch. in-8°.

Les causes d'erreur dans l'étude des empreintes végétales, *Nouveaux*

mémoires de la Société belge de géologie, série in-4°. Bruxelles, 1903.

Types de forêts des régions tempérées. Bruxelles, 1905, 1 vol. in-8°.

COLLABORATIONS :

Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique. — Bulletin de la Société belge de Géologie. — Annales de la Société belge de Microscopie. — Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique.

---

†**Bommer**, JEAN-ÉDOUARD, Professeur extraordinaire, 27 février 1872 ; Professeur ordinaire, 5 avril 1879.

Né à Bruxelles le 16 novembre 1829, secrétaire de la Société de botanique, conservateur au Jardin botanique de Bruxelles, décédé le 19 février 1895.

COURS :

Botanique, anatomie et physiologie végétales, depuis 1872. — Géographie et paléontologie végétales, depuis 1876-1877. — Botanique industrielle à l'École polytechnique, depuis 1873-1874.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Tableau analytique de la flore parisienne, par Bautier, édition mise en rapport avec la flore belge, 1854, 1 vol. in-2°.

Monographie de la classe des fougères, Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8°.

COLLABORATIONS :

Mémoires et articles dans le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, le *Bulletin de l'Académie*, les *Archives cosmologiques*, les *Annales de l'horticulture en Belgique*, le *Bulletin de la Société de botanique de France*, etc.

Brand, EUGÈNE, chargé de cours, 2 août 1890; Professeur extraordinaire, 21 juillet 1893 ; Professeur ordinaire, 7 juillet 1898.

Né à Schaerbeek, le 17 juillet 1861, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en sciences physiques et mathématiques, docteur agrégé près la Faculté des sciences.

COURS :

Algèbre supérieure, calcul différentiel et calcul intégral, analyse supérieure, éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Théorie de la fonction X_n, de Legendre, 1887. Thèse.

Notice sur la vie et les travaux de M. Alexandre Buisset, professeur à la Faculté des sciences appliquées.

Notice sur la vie et les travaux de M. J.-B. Charbo, professeur à la Faculté des sciences appliquées.

Cours d'algèbre supérieure à l'École polytechnique de Bruxelles (autographié).

COLLABORATIONS :

Revue scientifique. — Journal des mathématiques élémentaires de M. de Longchamps. — Journal de mathématiques spéciales de M. de Longchamps. — Enseignement mathématique. — Intermédiaire des mathématiciens. — Nouvelles annales de mathématiques.

Chavanne, Georges, chargé de cours, 6 janvier 1906 ; Professeur extraordinaire, 7 décembre 1907.

Né aux Hôpitaux-Neufs (Doubs), le 9 octobre 1875, agrégé de l'enseignement secondaire, docteur en sciences physiques (Paris).

Cours :

Chimie générale (Candidature en sciences, Polytechnique, Ecole de commerce). — Chimie générale (Doctorat en sciences chimiques).

Principal ouvrage :

Traité de Chimie minérale de Moissan (article Platine, Palladium).

Collaborations :

Comptes Rendus de l'Académie des Sciences de Paris, avril 1906. — *Idid.*, juillet 1906. — *Ibib.*, décembre 1906. — *Ibid.*, 1er semestre 1905, pp. 122, 407 et 1035. — *Ibid.*, 1er semestre 1904, p. 85. — *Ibid.*, 1er semestre 1903, pp. 49 et 1197. — *Ibid.*, 2e semestre 1903, p. 992. — *Ibid.*, 2e semestre 1902, pp. 661, 1439, 1511. — *Ibid.*, 2e semestre, p. 167. — *Annales de Chimie et Physique*, 1904, p. 587. — *Bulletin de la société chimique de Belgique*, 1908.

Cosyns, Georges, assistant au cours de chimie générale, 13 juin 1908.

Né à Schaerbeck, le 1er octobre 1879, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles.

Cours a l'Extension :

L'Histoire du relief de la Terre (syllabus en librairie).

Revue de l'Université :

L'origine de la Grotte de Rosée à Engihoul près d'Engis.

Collaborations :

Bulletin de la société chimique de Belgique. — Annales de la société zoologique et malacologique de Belgique. — Bulletin de la société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.— Ciel et Terre. — Société géologique de Belgique.

Denis, Hector, chargé de cours, 19 août 1878; Professeur extraordinaire, 24 juin 1879; Professeur ordinaire, 14 juillet 1883.

Né à Braine-le-Comte, le 29 avril 1842, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en droit, (1865), docteur en sciences naturelles (1868), membre de l'Académie royale de Belgique (1892), professeur de géographie comparée à l'école moyenne des filles de Bruxelles (1880), chargé du cours d'économie politique aux cours publics de la ville, membre de la Chambre des représentants, recteur, 1892-1893 et 1894-1894.

Cours :

Psychologie logique et morale. — Droit industriel et Économie politique à la Faculté des sciences appliquées. — Histoire des doctrines économiques et socialistes. — Sociologie générale et méthodologie des sciences sociales à l'École des sciences sociales.

Publications principales :

De la constitution de la morale positive.

Le socialisme (octobre 1892).

La mission sociale de la philosophie positive (octobre 1893).

Principaux ouvrages :

Des Origines et de l'Évolution du Droit Économique, Paris, 1881.

L'Induction statistique et les fondements physiologiques de notre civilisation industrielle. L'alimentation et la force du travail, 1881 et 1887.

L'Impôt sur le revenu, 1 vol., 1884.

L'Impôt, leçons avec atlas de 25 planches, 1889.

La Dépression économique et l'histoire des prix, 1 vol., in-8, avec atlas de 40 planches.

Histoire des systèmes économiques et socialistes. Les fondateurs, vol. I, 1904, in-8, vol. II, 1907, Paris.

La fin de l'Ère des Grèves, in-12, 1903.

Études sur la transformation du système monétaire, série de publications, in-8.

La Criminalité et la Crise industrielle 1886.

La matrimonialité et les prix du grain et de la houille, 1885.

Le mouvement de la population et ses conditions économiques, 1900.

Le suicide et la corrélation des phénomènes moraux en Belgique, 1904.

Atlas de statistique économique, financière et sociale de la Belgique comparée aux autres pays par M. H. Denis et Mme H. Denis. Grand in-4°, en cours de publication, 3 livraisons parues.

Collaborations :

Bulletin et Mémoires de l'Académie royale de Belgique (18 communications et rapports), 1893 à 1907. — *La Liberté.* Bruxelles, 1865-1872. — *La philosophie positive*, Paris, 1871-1883. — *Bulletin de la société d'anthropologie de Bruxelles.* — *Annales et Documents parlementaires* de 1894 à 1909.

---

de Selys Longchamps, Marc, assistant au cours de microscopie, 13 juillet 1907.

Né à Paris, le 30 juin 1875, a fait ses études à l'Université de Liége, docteur en sciences (zoologie), membre de la Société Malacologique et Zoologique de Belgique, membre de l'Association française des Anatomistes.

Cours a l'Extension :

Les animaux parasites de l'homme (syllabus en librairie).

Collaborations :

Archives de Biologie. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.* — *Wissensch. Meeresuntersuchungen.* — *Mémoires de l'Académie royale* (*Académie des sciences.*) — *Fauna u. Flora des Golfes von Neapel.* — *Ann. Soc. Zool. et Malacol. de Belgique.*

De Wilde, Prosper, Professeur ordinaire, 9 novembre 1871; Professeur honoraire, 1er décembre 1904.

Né à Moortzeele (Flandre orientale), le 17 juillet 1835, répétiteur de chimie et de physique à l'École de méde-

cine vétérinaire de l'État de 1859 à 1861, professeur de chimie et de physique à l'Institut agricole de Gembloux de 1861 à 1868, professeur de chimie générale à l'Ecole militaire depuis le 19 février 1868 jusqu'au 7 mai 1889, professeur émérite de l'École militaire, membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.

COURS :

Chimie inorganique et organique de 1871-1872 à 1904-1905 à la Faculté des sciences ; de 1872-1873 à 1889-1890 à l'École de pharmacie ; de 1873-1874 à 1904-1905 à l'École polytechnique.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Les lois belges sur les accises examinées au point de vue scientifique. Bruxelles, 1870.

Exposition internationale de Philadelphie de 1876. Rapport sur les produits chimiques.

Exposition universelle de Paris en 1878. Rapport sur les produits chimiques et pharmaceutiques (classe 47).

Abrégé de chimie générale inorganique et organique. Bruxelles, 1872, 1 vol.

Traité élémentaire de chimie générale et descriptive en 2 vol , 1re édition, 1872 ; 2e édition, 1877 ; 3e édition, 1884 ; 4e édition, 1897 (épuisé).

Nombreux articles et mémoires dans le *Répertoire de chimie appliquée*, le *Bulletin de la Société chimique de Paris*, le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, et dans le *Moniteur scientifique* et les *Archives des sciences physiques et naturelles*.

Dollo, LOUIS, chargé de cours, 6 juin 1903 ; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Lille, le 7 décembre 1857, a fait ses études à l'Université de Lille, ingénieur civil des mines, docteur en sciences (Université de Cambridge), docteur en philosophie (Université de Giessen), docteur en minéralogie et en géologie (Université d'Utrecht), membre correspondant de l'Académie des sciences de New-York, de l'Institut I. R. géologique d'Autriche et de la Société zoologique de Londres, membre associé étranger de la Société géologique de Londres, membre honoraire de la Société des Amis de la Nature de Berlin, vice-président d'honneur de l'Extension.

COURS :

Géologie et paléontologie.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Paléontologie, 53 mémoires sur tous les groupes de Vertébrés, mais principalement sur les Reptiles fossiles, notamment les Iguanodons.

Géographie animale, 11 mémoires sur les Poissons antarctiques de la Belgica et de la Scotia.

Biologie générale, 12 mémoires sur les Lois de l'Évolution.

COLLABORATIONS :

Bulletins du Musée de Bruxelles et de la Société belge de Géologie. — Résultats de l'Expédition antarctique belge et Proceedings of the Royal Society of Edinburgh. — Bulletin scientifique de Giard et Zoologische Jahrbücher de Spengel.

---

†Errera, Léo, chargé de cours, 14 juillet 1883; Professeur extraordinaire, 20 juin 1885; Professeur ordinaire, 2 août 1890.

Né à Laeken, le 4 septembre 1858, a fait ses études à l'Université de Bruxelles et aux Universités de Strasbourg, de Bonn et de Wurzbourg, docteur en sciences naturelles, décédé le 1er août 1905.

COURS :

Depuis 1883 jusqu'en 1895 : Anatomie et physiologie végétales appliquées spécialement à l'étude des cryptogames. — Depuis 1895 jusqu'en 1905 : Éléments de botanique (candidature en sciences). Physiologie végétale (doctorat).

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Sur la structure et les modes de fécondation des fleurs, etc. (en collaboration avec G. Gevaert), Bruxelles, 1878.

Les Juifs russes : extermination ou émancipation, Bruxelles, 1893.

Planches de physiologie végétale (en collaboration avec E. Laurent), avec 86 figures et explication des planches en français, en allemand et en anglais. Bruxelles, 1897.

Recueil d'œuvres de Léo Errera (recueil posthume), 3 vol. in-8°, Brux., 1908-1909. Les suivants en cours de publication.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

L'épiplasme des escomycètes et le glycogène des végétaux, thèse d'agrégation, Bruxelles, 1889. — Sommaire d'un cours d'éléments de botanique. Bruxelles, 1898; 2e édition, 1904. — Recueil de l'Institut botanique. Bruxelles, tomes I à VII (1906-1907).

SYLLABUS :

Existe t-il une force vitale? 1897. — Les bases scientifiques de l'agriculture, 1893.

REVUE UNIVERSITAIRE :

La nécessité des études superflues. — A propos de la conférence de M. Raoul Pictet sur le libre arbitre en face de la physique contemporaine : deux mots.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Essais de philosophie botanique : I. L'optimum. A propos de l'église et de la science. Tous les êtres vivants ont-ils besoin d'oxygène libre? Note additionnelle à l'optimum. Un recueil des lois de la biologie. Une tentative néo-vitaliste. Aperçu critique. Une leçon élémentaire sur le Darwinisme. Essais de philosophie botanique. — II. A propos de la génération spontanée. De quelques progrès récents de la théorie de l'évolution.

COLLABORATIONS :

Bulletins et *Annuaire de l'Académie royale*. — *Bulletins* et *Comptes-rendus de la Société royale de botanique*. — *Bulletin de la Société belge de microscopie*. — *Revue scientifique* (Paris). — *Botanische Zeitung*. — *Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*. — *Berichte der deutschen botanische Gesellschaft*. — *Botanische Zeitung*. — *Biologisches Centralblatt*. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*.

Francotte, Ch.-J.-P., chargé de cours, 4 août 1890; Professeur extraordinaire, 30 décembre 1890; Professeur ordinaire, 23 janvier 1897.

Né à Wavre, le 21 novembre 1851, a fait ses études à l'Université de Liége, et à l'Université de Bruxelles, candidat en médecine, docteur en sciences naturelles, docteur agrégé à l'Université de Bruxelles, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale, membre honoraire de la Société de zoologie de France.

Cours :

Embryologie animale au doctorat en sciences naturelles.

Principales publications :

Recherches sur le développement de l'épiphyse. Thèse présentée à l'Université. 72 p., 2 pl., 33 microp. Liége, Vaillant-Carmane, 1888.

Manuel de technique microscopique. 1 vol. in-8°, 433 p., 118 fig. Bruxelles et Paris, Lebègue, 1886.

Microphotographie appliquée à l'histologie, l'anatomie comparée et l'embryologie. Bruxelles, Manceaux, 1886.

Contribution à l'étude de l'œil pariétal, de l'épiphyse et de la paraphyse chez les Lacertiliens. (*Mém. cour. et des savants étrangers*, t. LV, 1896, 2 pl., 32 microph.)

Recherches sur la maturation, la fécondation et la segmentation chez les Polyclades. (*Ibid.*, t. LV, 1897, 2 pl., 81 microph.)

Diverses communications dans les *Bulletins de l'Académie royale de médecine*, 1881 à 1892, et dans les *Archives de zoologie*.

Collaborations :

Archives de Biologie, tome II, 1881; tome III, 1882; tome VI, 1889. — *Bulletins scientifiques du Département du Nord*, n° 9-8, 1883, n° 7-18, 1885-1886. — *Bulletins de la Société belge de microscopie*, d'octobre 1883 à 1897. — *Annales de la Société de microscopie*, tome XXXVIII, pages 1 à 44, 1907. — *Journal of the Royal microscopical Society*, n° 87, 1892. — *Archives de Zoologie* (Paris), 1898. — *Annales de la Société médico-chirurgicale du Brabant*, 1896. — *Annales du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux* (Liége, 21 au 23 avril 1905).

---

†**Goemans**, Léon, chargé de cours, 18 juillet 1879; Professeur extraordinaire, 7 août 1880; Professeur ordinaire, 9 juillet 1887.

Né à Bruxelles, le 9 avril 1849, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en sciences physiques et mathématiques (1877), astronome à l'Observatoire royal (30 décembre 1878), décédé le 21 mars 1897.

Cours :

Astronomie physique, depuis 1879-1880.— Calcul des probabilités, depuis 1879-1880. — Astronomie mathématique, depuis 1879-1880. — Théories dynamiques de Jacobi et mécanique céleste, depuis 1879-1880.— Eléments d'astronomie (à l'Ecole polytechnique), depuis 1879-1880.

(Voir la notice nécrologique que

M. le professeur Paul Stroobant lui a consacrée dans le *Rapport sur l'année académique* 1896-1897).

Goldschmidt, Robert, agrégé.

Né à Bruxelles, le 4 mai 1877, a fait ses études de docteur en sciences naturelles à l'Université libre de Bruxelles, puis à l'Université de Goettingue, directeur du Laboratoire de thermodynamique expérimentale de l'Université de Berlin avec le titre de Wissenschaftlicher Beirat, membre de la Société des sciences médicales et naturelles de Belgique.

Cours libre :

Électrochimie, les moteurs légers, l'aéronautique.

Cours d'Extension :

Le pendule de Foucault. — L'air liquide. — Télégraphie sans fil.

Publications principales :

Rapports entre la dissociation et la conductibilité calorifiques du gaz. Lamertin, 1902.

La photographie des couleurs.

Un accumulateur léger. Zinc-nickel, 1908.

Notice sur le laboratoire populaire d'électricité de Bruxelles, 1908.

L'électrolyse sur plan incliné.

Houzé, Emile, chargé de cours, 15 juillet 1883; Professeur extraordinaire, 1er décembre 1904; Professeur ordinaire, 26 juin 1909.

Né à Bruxelles, le 2 septembre 1848, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, médecin honoraire des hôpitaux de Bruxelles, collaborateur à l'Institut de sociologie Solvay, membre de la Commission permanente d'étude du Musée colonial du Congo, membre de la Société d'anthropologie de Bruxelles et de la Société anatomo-pathologique, membre associé de la Société d'anthropologie de Paris, de la Société des amis des sciences de Moscou, membre correspondant de la Société romaine d'anthropologie, de la Société des sciences et des arts du Hainaut.

Cours :

Anthropologie.

Principales publications :

Le troisième trochanter de l'homme et des animaux; la fosse hypotrochantérienne de l'homme. Bruxelles, 1884.

Actes du troisième congrès d'anthropologie criminelle. Bruxelles, 1893, avec Deboeck, J. Maus et P. Otlet.

L'aryen et l'anthroposociologie (notes et mémoires de l'Institut de sociologie Solvay). Bruxelles, 1906.

Thèse d'agrégation et syllabus de cours :

Les indices céphaliques des Flamands et des Wallons. Thèse d'agrégation, 1882. — Programme du cours d'anthropologie. Bruxelles, 1890.

Revue de l'Université :

Le Pithecantropus erectus, 1895.

Collaborations :

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles (21 mémoires sur l'ethnologie de Belgique). — *La Clinique.* — *Bulletins de la Société des sciences médicales et naturelles.* — *Bulletin de la Société de médecine men-*

tale. — Publications des Congrès de la Fédération historique et archéologique. — Publications des Congrès d'anthropologie criminelle. — Publications des Congrès des assurances sur la vie.

Ioteyko, Joséphine, chef du laboratoire de psycho-physiologie.

Née à Poczuiki (Pologne russe), a fait sés études à l'Université de Genève, puis à Paris à l'École de médecine, docteur en médecine de la Faculté de Paris, 1896, présidente de la Société belge de Neurologie, 1905-1906, lauréate de l'Institut de France et de l'Académie de médecine de Paris.

Cours a l'Extension :

a) Les sensations de la peau ; *b*) Examen des organes des sens chez l'enfant ; *c*) Mesure de l'intelligence.

Principales publications :

La fatigue et la respiration élémentaire du muscle. Thèse pour le doctorat en médecine de Paris, 1896.

Psycho-physiologie de la douleur (en collaboration avec Mme Stefanowska). Vol. de 250 pages, chez Alcan, Paris, Bibl. de Philosophie contemp. 1908. 5 francs.

Entraînement et fatigue au point de vue militaire. Public. de l'Institut de Sociologie de Bruxelles. Vol. de 100 pages, 1905, Misch et Thron, Bruxelles.

La fonction musculaire. Vol. de 420 pages, chez Doin, Paris, 1909, 5 francs.

Résumé de ses travaux scientifiques (brochure de 32 p., contenant plus de 100 titres de travaux). Gand, 1906.

La Revue Psychologique, recueil trimestriel paraissant sous sa direction depuis 1908 et renfermant les travaux du laboratoire de psycho-physiologie de l'*Université de Bruxelles.*

Revue de l'Université :

La Fatigue intellectuelle et sa mesure. Conférence du laboratoire de psycho-physiologie, 1903. — Excitabilité et fatigue, 1901. — L'Energétisme psychique. Leçon d'ouverture du cours de psychologie donné au laboratoire, 1906.

Autres travaux :

Rapport quinquennal (1898-1903) sur les travaux du laboratoire de psycho-physiologie de l'Université de Bruxelles. Brochure de 20 p., 1903, — Rapport décennal (1898-1908) sur les travaux du laboratoire de psycho-physiologie de l'Université de Bruxelles. (*Revue psychologique*, 1908.) — Fatigue, *in* Dictionnaire de physiologie de Ch. Richet, extrait de 200 pages, 1903, chez Alcan.) — Rapports présentés aux Congrès de physiologie, de psychologie, d'hygiène et de démographie, d'hygiène scolaire, d'électrobiologie et de radiologie, etc. — Travaux de l'Institut de physiologie Solvay et travaux de l'Institut de Sociologie. — Travaux de l'Académie des Sciences de Paris, travaux de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences de Belgique. — Travaux en électrophysiologie, énergétique, psychologie expérimentale. — Travaux sur le régime végétarien (en collaboration avec Mlle V. Kipiani). — Anesthésie. Douleur. Fatigue. Loi mathématique de la fatigue. Hygiène. Thérapeutique. Mécanique animale.— Travaux de ses élèves. (La liste complète de ses travaux contient en 1909 plus de 130 citations.)

Collaborations :

Dictionnaire de physiologie. — *Revue scientifique.* — *Revue générale des sciences pures et appliquées,* etc., etc.

Jacobsen, Jules-H.-V., assistant aux cours de chimie analytique et de chimie pratique, 28 octobre 1905, Professeur à l'Ecole de commerce.

Né à Hambourg le 13 juin 1878, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences naturelles, agrégé à l'Université libre de Bruxelles.

Cours :

Essais et analyses de chimie industrielle, métallographie.

Publication principale :

Thèse de doctorat spécial : L'âge du bronze en Belgique (partie chimique) 1904.

Collaborations :

Un nouveau densimètre pour la détermination de petites quantités de substances solides. (Bulletin de la Société chimique de Belgique, 1904.) — *Analyse du caoutchouc brut.* (Comptes rendus du Congrès de chimie et de pharmacie de Liége 1905 et Revue de chimie industrielle. Paris, 1906.) — *Étude sur la structure microscopique de certains alliages du cuivre.* (Bulletin de la Société chimique de Belgique, 1906.) — *La Chimie appliquée.* (Chapitre de l'ouvrage « Le Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905».) — *Action du nitrate argentique sur l'acide chloroaurique et préparation de l'or fulminant.* (Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris, 1908.) — *Étude sur quelques phosphates et arséniates doubles* et *Action de la Pyridine sur les sels mercureux.* (Comptes rendus du VIIe Congrès de chimie appliquée. Londres, 1909.) — *Préparation du phosphate et de l'arséniate dimercuroargentique.* (Bulletin de la Société chimique de France, 1909.)

Joly, Arthur, Préparateur du cours de chimie, 24 novembre 1862; Conservateur des collections, 10 juillet 1869; Agrégé spécial et suppléant du cours de chimie, 5 décembre 1871; Professeur extraordinaire, 5 avril 1873; Professeur ordinaire, 9 octobre 1879-5 octobre 1907.

Né à Mons le 6 novembre 1841, a fait ses études à l'Athénée et à l'Université de Bruxelles.

Cours :

Chimie pratique, depuis 1872-1873. — Chimie à la candidature en sciences physiques et mathématiques, depuis 1876. — Chimie générale à l'École polytechnique, depuis 1882-1883. — Chimie analytique, depuis 1873. — Minéralogie, 1873-1874 à 1875-1876, à la candidature, depuis 1876-1877 au doctorat.

Principales publications :

Tableaux synoptiques d'analyse chimique.

Brochures diverses sur l'épuration des eaux, la carburation de l'air, l'extraction du cuivre des minerais sulfurés, etc.

Lameere, AUGUSTE, chargé de cours, 2 août 1890; Professeur extraordinaire, 21 juillet 1893; Professeur ordinaire, 7 juillet 1898.

Né à Ixelles le 12 juin 1864, a fait ses études aux Universités de Bruxelles, de Liége, de Heidelberg et au Collège de France, membre de la classe des sciences de l'Académie, président de la Société entomologique de Belgique (1899-1900, 1909) président de la Société royale zoologique et malacologique de Belgique (1901-1902), président de la Société belge de microscopie (1897-1898), docteur en sciences naturelles, docteur agrégé à la Faculté des sciences, recteur en 1906-1907 et 1907-1908.

COURS A L'UNIVERSITÉ :

Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie animale (depuis 1887). — Zoologie systématique (depuis 1890). — Exercices pratiques de microscopie (depuis 1890). — Anatomie et physiologie animales (en partage avec M. Yseux, depuis 1891). — Biologie dans ses rapports avec les sciences sociales (depuis 1891).

COURS A L'EXTENSION (Syllabus en librairie) :

Le transformisme. — Le transformisme expérimental. — Les associations biologiques.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Esquisse de la zoologie. Bruxelles, Rozez, 1892.

Manuel de la faune de Belgique.

I. Animaux non insectes. Bruxelles, Lamertin, 1895.

II. Insectes inférieurs. Bruxelles, Lamertin, 1900.

III. Insectes supérieurs. Bruxelles, Lamertin, 1907.

Révision des Prionides. I. Bruxelles, Lamertin, 1905.

Etudes sur la reproduction : I. A propos de la maturation de l'œuf parthénogénétique. (Thèse couronnée au concours de l'Enseignement supérieur.) Bruxelles, Lamertin, 1890.

Etudes sur la reproduction : II. Recherches sur la réduction karyogamique. (Thèse d'agrégation) Bruxelles, Lamertin, 1890.

REVUE UNIVERSITAIRE :

Leçon d'ouverture du cours de biologie à l'École des sciences sociales, 1891. — L'origine de la vie, 1894-1895.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

En collaboration avec Massart Jean : Promenade de naturalistes, à Zermatt, 1897-1898. — Le transformisme expérimental, 1899-1900. — L'Okapi, 1902-1903. — Les ancêtres de l'espèce humaine, 1906-1907. — Le mécanisme de l'évolution, 1907-1908.

COLLABORATIONS :

Bulletins de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. — Archives de biologie. — Annales et mémoires de la société entomologique de Belgique. — Mémoires de la Société royale des sciences de Liége. — Annales du Musée de l'État Indépendant du Congo. — Annales de la Société entomologique de France. — Revue française d'Entomologie. — Feuille des jeunes naturalistes, à Paris. — Bulletin scientifique de la France et de la Belgique. — Annales de la Société royale belge de microscopie. — Annales de la Société royale zoologique et malacologique de Belgique. — Bulletin de la Société royale

des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — La Nation belge (1830-1905). — Rapport du jury chargé de décerner, en 1902, le prix décennal des sciences zoologiques, période 1892-1901. (Moniteur belge, 1903, n° 15.)

Massart, Jean, chargé de cours, 21 mars 1895; Professeur extraordinaire, 3 juillet 1897; Professeur ordinaire, 12 juillet 1902.

Né à Etterbeek, le 7 mars 1865, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine.

Cours :

Éléments de botanique en candidature en sciences naturelles. — Physiologie végétale en doctorat en sciences naturelles. — Anatomie, morphologie, embryologie et systématique des Thallophytes et des Bryophytes, en doctorat en sciences naturelles.

Cours a l'Extension :

Impressions de la nature équatoriale. — Le Désert. — Comment les montagnes se font et se défont. — La guerre et les alliances entre animaux et végétaux. — L'évolution et ses facteurs.

Thèse d'agrégation et Syllabus de cours :

La récapitulation et l'innovation en embryologie végétale. Thèse de doctorat spécial, 1894. — Sommaire du cours de botanique fait en candidature en sciences, 1906. — Syllabus des cours d'extension renseignés plus haut.

Mémoires couronnés :

La cicatrisation chez les végétaux. (Mémoire couronné à l'Académie des sciences de Belgique, t. LVII, 1898.)

Sur le protoplasme des Schizophytes. (Ibidem, t. LXI, 1901.)

Recueil de l'Institut botanique Léo Errera :

Sur l'irritabilité des plantes supérieures, t. V.

Essai de classification des réflexes non-nerveux, t. V.

Sur les excitants de la division cellulaire (en collaboration avec Mlle M. Maltaux, t. VI, 1900).

Essai de géographie botanique des districts littoraux et alluviaux, t. VII, 1908.

Principales publications :

Les districts littoraux et alluviaux. (Dans : les aspects de la végétation en Belgique, par Ch Bommer et J. Massart, 1908.)

L'évolution régressive en biologie et en sociologie (en collaboration avec MM. J. Demoor et E. Vandervelde), Paris, 1897.

Revue universitaire :

Les déplacements de la côte belge (1891). — L'intervention des animaux dans l'évolution des végétaux (1893).

Revue de l'Université :

Notes javanaises (t. I, 1895-1896). — Promenade de naturalistes : à Zermatt (en collaboration avec M. Lameere, t. III, 1898).

Collaborations :

Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique, 1888, 1889, 1891, 1901. — *Bulletin du Jardin botanique de Bruxelles*, 1902, 1903, 1904, 1905. — *Journal, Bulletin et Annales de la Société*

des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 1890, 1905. — *Bulletins de la Société de botanique de Belgique*, 1893, 1894, 1895, 1898, 1904, 1906, 1907, 1908, 1909. — *Bulletin de la Société belge de microscopie*, 1897. — *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique*, 1904, 1906, 1909. — *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, 1893. — *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, 1905. — *Annales de l'Institut Pasteur*, 1891, 1892, 1893, 1901. — *Annales du jardin botanique de Buitenzog*, 1895, 1898. — *Journal médical de Bruxelles*, 1896. — *Archives de biologie*.

Mathy, E.-J., chargé de cours, 10 novembre 1906; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Dailly, le 11 juillet 1855, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, instituteur-régent, docteur spécial en sciences physiques et mathématiques.

COURS :

Physique mathématique.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Attraction de l'ellipsoïde homogène sur un point extérieur.

Applications des fonctions elliptiques à la géométrie, à la physique, à la mécanique.

Théorie électro-magnétique de la lumière.

Équilibre relatif d'une masse fluide homogène de forme ellipsoïdale.

Attraction de l'aimant ellipsoïdal.

Coefficient d'induction mutuelle de deux courants électriques circulaires.

Entraînement partiel des ondes lumineuses par les corps en mouvement.

Théorie des tourbillons.

Potentiel et attraction d'une couronne circulaire électrisée.

Développement d'une fonction doublement périodique de seconde espèce ayant un infini d'ordre n.

Résistance de l'ellipsoïde immergé dans un fluide parfait incompressible.

Prisme droit chargé debout, courbe, flèche, charge de flambement.

COLLABORATIONS :

Journal de mathématiques pures et appliquées. — *Journal de physique*. — *Nouvelles annales de mathématiques*. — *Bulletin technique de l'École polytechnique*.

Mineur, ADOLPHE, chargé de cours, 28 mars 1895; Professeur extraordinaire, 3 juillet 1897; Professeur ordinaire, 12 juillet 1902.

Né à Havelange, le 6 juillet 1867, ancien élève de l'École normale des sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, docteur spécial de l'Université de Bruxelles.

COURS :

Géométrie analytique. — Géométrie projective. — Géométrie supérieure. — Méthodologie mathématique. — Exercices sur les mathématiques.

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Trigonométrie. Géométrie analytique.

THÈSES D'AGRÉGATION :

Sur les cubiques anallagmatiques dans les transformations par points

inverses et par points réciproques. — Syllabus de cours de géométrie analytique.

COLLABORATIONS :

Mathesis. — Journal de mathématiques spéciales. — Periodico di Mathematica.

Mourlon, MICHEL-FÉLIX, docteur-agrégé, 19 juin 1867.

Né à Molenbeek-Saint-Jean, le 11 mai 1845, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences naturelles, conservateur au Musée d'histoire naturelle, directeur du service géologique à l'Administration centrale des mines, membre de l'Académie royale (1876).

THÈSE D'AGRÉGATION :

Recherche sur l'origine des volcans et des tremblements de terre, 1 vol. Bruxelles, 1867.

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Géologie de la Belgique, 2 vol. Bruxelles, 1880-1881.

Carte géologique de la Belgique à l'échelle du 1:20,000e (Légendes et levés du dévonien supérieur.) Bruxelles 1880-1884.

Carte géologique de la Belgique à l'échelle de 1:40,000e comprenant de nombreuses feuilles, Bruxelles 1894-1809.

Bibliographica geologica. Répertoire des travaux concernant les sciences géologiques, série A, antérieurement à 1906, t. I à IX (1896-1906), série B, à partir de 1896, t. I à VII (1897-1906).

COLLABORATIONS :

Bulletin de l'Académie royale. — Annales de la Société royale malacologique. — Annales de la Société géologique. — Bulletin de la Société géologique de France. — Illustration nationale. — Chronique des Travaux Publics. — Annales des mines de Belgique. — Publications du ministère de l'Industrie et du Travail. — Compte rendu du VIIe congrès international de géologie (Paris, 1900). — *XXe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique* (Gand, 1907). — *Internacia Sciencia Revuo* (Turin, 1904). — *Rapports sur les projets de distribution d'eau potable* (Bruxelles, 1901-1902).

Pelseneer, PAUL, agrégé, 12 décembre 1888.

Né à Bruxelles, le 26 juin 1863, a fait ses études à l'Université, docteur en sciences naturelles, docteur spécial en sciences zoologiques, docteur *honoris causa* de l'Université de Leeds, chargé de cours à la section normale de l'enseignement moyen de l'Etat à Gand, membre de l'Académie royale (1899), honorary member of the *Conchological society of Great Britain.*

THÈSE D'AGRÉGATION :

Sur la valeur morphologique des bras et la composition du système nerveux central des céphalopodes.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Reports on the Pteropoda, on the Deep-Sea Mollusca, et on Spirula, de l'expédition anglaise du Challenger (1887-1888).

Contribution à l'étude des Lamellibranches (1891).

Recherches sur divers Opisthobranches (1895).

Recherches morphologiques et phy-

logénétiques sur les Mollusques Archaïques (1899).

Mollusques de l'expédition antarctique belge (1903).

Syllabus des cours a l'Extension :

L'intelligence des animaux (1898). — Les abîmes de la mer et leurs habitants, (1903). — Océanographie (1904).

Principaux ouvrages :

L'exploration des mers profondes, ouvrage couronné par l'Académie. 1 vol., Verviers, 1892.

Introduction à l'étude des mollusques. 1 vol., Bruxelles, 1894.

Mollusques, fasc. XVI du Traité de zoologie édité par Blanchard. Paris, 1897.

Mollusca, part. V du Treatise on Zoology, de Lankester. Londres 1906.

Collaborations :

Mémoires et Bulletins de l'Académie royale de Belgique.— Bulletin du Musée d'histoire naturelle de Belgique. — Archives de Biologie. — Annales de la Société belge de zoologie et de malacologie. — Annales de la Société belge de microscopie. — Annales de la Société entomologique. — Bulletin de la Société belge de géologie. — Comptes rendus des Congrès internationaux de zoologie. — Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris. — Bulletin scientifique de la France et de la Belgique. — Bulletin de la Société zoologique de France. — Journal de Conchyliologie. — Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences.— Travaux du laboratoire de Wimereux. — Proceedings of the Zoological Society of London. — Transactions of the Linnœan Society of London. — Journal of microscopical science (Londres). — *Natural science* (*Londres*). — *Reports of the British Association for the advancement of science. — Zoologische Jahrbücher. — Zoologischer Anzeiger* (Leipzig).— *Encyclopœdia Britannica.*

Philippson, Maurice, chargé de cours, 12 juin 1909.

Né à Bruxelles, le 12 juin 1877, a fait ses études aux Universités de Bruxelles et de Berlin, docteur spécial en sciences zoologiques, docteur en sciences naturelles, agrégé, assistant au cours de microscopie.

Cours :

Physiologie animale au doctorat en sciences. — Physicochimie du protoplasme.

Cours a l'Extension :

La vie au sein des mers. — Les théories transformistes.

Publications principales :

L'autonomie et la centralisation dans le système nerveux des animaux. Thèse pour l'obtention du doctorat spécial. Falk fils, 1905, 208 p. 10 pl.

La vie au sein des mers, 2e édit., Moreau, 1903.

Les théories transformistes. Moreau, 1905.

Collaborations :

Zoolog. Anzeig. — Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Sciences. — Arch. f. mikr. Anat. — Travaux du labor. de Physiologie (Institut Solvay). — C. R. Acad. Sciences, Paris. — C. R. Assoc. des Anatomistes (Liége). — *Congrès intern. des Physiologistes* (Bruxelles). — *Arch. intern. de physiologie. — Soc. roy. des sc. méd. et nat. — Bull. Acad. Roy. de médecine de Belgique.*

Prinz, Wilhelm-Alfred-Joseph, chargé de cours, 28 novembre 1893; Professeur extraordinaire, 25 juillet 1895; Professeur ordinaire, 15 mars 1902.

Né à Mulheim s/Rhin, le 28 juillet 1857, ancien assistant au service de minéralogie et de géologie au Musée d'histoire naturelle, puis à l'Observatoire royal (physique du Globe).

Publications dans la Revue de l'Université :

L'échelle réduite des expériences géologiques permet-elle leur application aux phénomènes de la nature? 1896-1897. — Idem, 1898-1899. — — Les nouveaux aspects du volcanisme. Réponse à une note de M. A. de Lapparent, portant le même titre, 1905-1906.

Collaborations :

Société belge de microscopie. — Société belge de géologie (Bruxelles). — *Ciel et Terre. — Annales et annuaire de l'Observatoire royal. — Bulletin de l'Académie.*

Reychler, Albert, chargé de cours, 7 janvier 1893; Professeur extraordinaire, 10 juillet 1894; Professeur ordinaire, 16 mars 1901; Professeur honoraire, 7 avril 1906.

Né à Saint-Nicolas (Waes), le 6 mai 1854, a fait ses études à l'Université de Gand, a fréquenté le Laboratoire de Fresenius à Wiesbaden et l'Université de Bonn. Docteur en sciences naturelles (Gand 1879), docteur agrégé à l'Université libre (Bruxelles, 1885), membre de la Deutsche chemische Gesellschaft, de la Société chimique de France et de la Société chimique de Belgique; chef de travaux chimiques à la candidature en sciences (1883) et au doctorat (1890).

Cours :

Minéralogie; physico-chimie.

Thèse :

Les dérivés ammoniacaux des sels d'argent (1884).

Principales publications :

Les théories physicochimiques, 1 vol. édité par H. Lamertin, Bruxelles, en 1897, en 1901 et en 1903.

Traduction anglaise par le Dr J. Mac Crae (Londres et New-York, 1899).

Traduction tchèque par le Dr Em. Votocek (publiée par l'Académie des sciences à Prague, 1902).

Traduction russe, par le Pr A. Jakowkin (Saint-Pétersbourg, 1903).

Remaniement allemand, par le Dr B. Kühn (Braunschweig, 1903).

Collaborations :

Berichte der Deutschen chemischen Gesellschaft. — Bulletin de l'Académie de Belgique. — Bulletin de la Société chimique de France (Paris). — *Moniteur Quesneville* (Paris). — *Journal de la Société des sciences naturelles et médicales* (Bruxelles). — *Revue de l'Université de Bruxelles. — Journal de chimie physique* (Genève). — *La Nuova Enciclopedia di Chimica,* du professeur Guareschi (Turin). — *Bulletin de la Société chimique de Belgique. — Vlaamsche natuur- en geneeskundige congressen.*

Stroobant, Paul, chargé de cours, 23 janvier 1897; Professeur extraordinaire, 15 juillet 1899; Professeur ordinaire, 9 juillet 1904.

Né à Ixelles, le 11 avril 1868, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences physiques et mathématiques, astronome à l'Observatoire royal, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences, section des sciences mathématiques et physiques).

Cours :

Éléments d'astronomie et de géodésie, astronomie physique, calcul des probabilités, astronomie mathématique, exercices pratiques d'astronomie, mécanique céleste.

Principales publications :

Précis du cours d'astronomie (autograph.). Bruxelles, 1899.

Précis d'astronomie pratique. Paris, 1903.

Les observatoires astronomiques et les astronomes. Bruxelles, 1907, 1 vol. de 316 pages (avec la collaboration de MM. Delvosal, Philippot, Delporte et Merlin).

Etude sur le satellite énigmatique de Vénus. (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLIX, 48 p., 3 pl., 1887.)

Les sciences astronomiques et météorologiques. (Chapitre de l'ouvrage : Le mouvement scientifique en Belgique depuis 1830.) 1908.

Collaborations :

Mémoires, observations et notices insérés dans les publications suivantes : *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. — Astronomische Nachrichten. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris. — Bulletin astronomique. — Vierteljahrschrift der astronomischen Gesellschaft. — Annuaire astronomique de l'Observatoire royal de Belgique. — Annales astronomiques de l'Observatoire royal de Belgique. — Revue générale des sciences (de Paris). — Ciel et Terre. — Bulletin de la Société belge d'astronomie.*

Timmermans, Jean, assistant au cours de chimie, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles, le 8 juillet 1882, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, puis a fréquenté l'Université allemande de Prague et Trinity College de Dublin, docteur en sciences chimiques.

Collaborations :

Journal de chimie physique. — Zeitschrift für physikalische Chemie.— Bulletin de la Société chimique de Belgique.

---

†**Van Ginderachter**, Jean, Professeur extraordinaire, 30 juillet 1840; Professeur ordinaire, 7 novembre 1844; Professeur honoraire, 30 juin 1864.

Né à Bruxelles le 25 mai 1811, décédé en 1889.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere, où a paru sa notice biographique et bibliographique.)

Verschaffelt, Jules-Emile, chargé de cours, 27 octobre 1906; Professeur extraordinaire, 27 mars 1909.

Né à Gand, le 27 janvier 1870, a fait ses études aux universités de Gand et de Leyde. Docteur en sciences physiques et mathématiques à ces deux Universités. (En 1893 à Gand, en 1899 à Leyde.) Lauréat de l'Académie royale de Belgique. Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique; membre de la Société française de physique, etc.

Cours :

Physique expérimentale (candidature et doctorat). — Travaux pratiques de physique.

Principale publication :

Metingen omtrent het verloop der isothermen bij mengsels van koolzuur en waterstof. Thèse de doctorat. Leyde, 1899.

Collaborations :

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. — Archives Néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

Wuyts, Henri, chargé de cours, 11 mars 1905; Professeur extraordinaire, 18 juillet 1908.

Né à Bruxelles, le 29 mars 1872, a fait ses études aux universités de Bruxelles et de Bonn, docteur en sciences chimiques, pharmacien, docteur spécial, agrégé.

Cours :

Chimie organique (doctorat en sciences). — Chimie pharmaceutique organique.

Principale publication :

L'action du sulfhydrate ammoniaque sur les cétones. Thèse de doctorat spécial, 1902.

Collaborations :

Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft. — Bulletin de la Société chimique de Paris. — Bulletin de la Société chimique de Belgique. — Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris. — Bulletin de la Société chimique de France.

Yseux, Émile, agrégé spécial, 19 mars 1877; Professeur extraordinaire, 31 décembre 1877; Professeur ordinaire, 2 juillet 1881; Recteur en 1882-1883 et 1883-1884; Professeur honoraire, 24 juillet 1909.

Né à Tournai le 18 mai 1835, a embrassé d'abord la carrière militaire, qu'il a quittée pour faire ses études à l'Université de Bruxelles; docteur en médecine (1867), docteur en sciences naturelles (1875), conseiller provincial du Brabant (Bruxelles), conseiller communal en 1879.

Cours :

Botanique, comme suppléant provisoire de M. Bommer, empêché (1876).

Géographie et paléontologie animales (1877-1909).

Anatomie et physiologie comparées; exercices pratiques d'anatomie comparée (1877-1909).

Paléontologie stratigraphique (1877-1909).

Éléments de zoologie et zoologie proprement dite (1878-1909).

Éléments d'anatomie comparée (à la Faculté de médecine) (1879-1909).

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bayet, Adrien, agrégé.

Né à Bruxelles, le 23 décembre 1863, docteur en médecine, membre correspondant de la Société française de dermatologie, de la Société viennoise de dermatologie, de la Société hollandaise de dermatologie, chef de service des hôpitaux.

Clinique dermato-syphiligraphique à l'hôpital Saint-Pierre.

Cours a l'Extension :

Les grandes épidémies.

Principaux ouvrages :

Traduction de l'ouvrage de Lesser. Handbuch des Hant und Geschlechtskrankheiten.

Traduction de l'Atlas d'anatomie pathologique de Karg et Schmorl.

Thèse d'Agrégation :

La circulation pulmonaire (thèse). Contribution à l'étude physiologique du cours du sang dans les poumons.

Revue de l'Université :

La Civilisation de la Crète ancienne.

Collaborations :

Journal médical de Bruxelles. — Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Dermatologische Zeitschrift. — Annales de dermatologie et de syphiligraphie. — Journal des maladies cutanées et syphilitiques. — La Clinique. — Union médicale, etc.

Bordet, Jules, chargé de cours, 25 mai 1907; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Soignies, le 13 juin 1870, docteur en médecine, directeur de l'Institut Pasteur de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie de médecine de Belgique, de la Société de biologie de Paris, etc.

Cours :

Bactériologie.

Cours a l'Extension :

La vie et l'œuvre de Pasteur.

Thèse d'agrégation :

Contribution à l'étude du sérum chez les animaux vaccinés, 1895.

Publications :

Une soixantaine de travaux scientifiques, publiés notamment dans les *Annales de l'Institut Pasteur*, 1892, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, le *Centralblatt für Bakteriologie*, le *Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique*, le *Bulletin de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, le *Zeitschrift für Immunitätsforschung*, etc.

Brachet, Albert, chargé de cours, 1er décembre 1904; Professeur extraordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Liége, le 1er janvier 1869, docteur en médecine de l'Université de

Liége, 1894, études complétées dans les Universités de Breslau et d'Edimbourg, lauréat de l'Institut de France : prix Serres, 1908.

COURS :

Anatomie humaine. — Anatomie des régions. — Embryologie.

COLLABORATIONS :

Journal de l'Anatomie et de la Physiologie. — Ergebnisse der Anatomie und Entwickelungsgeschichte. — Archives d'anatomie microscopique. — Archives de biologie. — Anatomischer Anzeiger.

Brunin, AUGUSTE, chef des travaux anatomiques.

Né à Bruxelles, le 17 février 1870, docteur en médecine.

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Manuel de dissection et résumé d'Anatomie topographique du docteur Kuborn, 2e édition revue par le docteur Brunin, 1907.

COLLABORATIONS :

Annales de la Société d'anatomie pathologique de Bruxelles, 1897. — Bulletin de la Société d'anatomie pathologique, 1898. — Anatomischen Anzeiger, XXVII. Band, Nrs 2 und 3, 1905.

Capart, ALPHONSE, docteur-agrégé avec la plus grande distinction, 28 juin 1877.

Né à Tournai, le 16 mars 1847, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1872), président de la Société d'oto-rhinolaryngologie.

THÈSE :

Essai sur la laryngite ulcéreuse des phtisiques. Bruxelles, 1877, 1 vol. in-8° (1).

Carpentier, EUGÈNE, suppléant, 4 juillet 1874; Professeur extraordinaire, 16 juillet 1891; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Liége, le 18 août 1840, docteur en médecine.

COURS :

Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes.

Cheval, VICTOR, agrégé.

Né à Tournai, le 18 octobre 1858, chef de service à l'hôpital Saint-Pierre.

COURS :

Électrotechnie médicale.

Clinique complémentaire d'oto-rhino-laryngologie.

COURS A L'EXTENSION :

Hygiène de la voix.

PRINCIPAL OUVRAGE :

La construction des hôpitaux (1907, 1908 et 1909), en collaboration avec les docteurs Depage et Vandervelde.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Hypertrophie de la tonsille rétro-pharyngienne (1893).

(1) Voir, pour les autres publications, les rapports annuels.

COLLABORATIONS :

Journal publié par la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Journal médical de Bruxelles. — Bulletin de la Société belge d'oto-rhinolaryngologie. — Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique.

Coppez, HENRI, agrégé.

Né à Bruxelles, le 9 septembre 1869.

COURS LIBRES :

Cours d'ophtalmoscopie. — Les maladies des yeux dans leurs rapports avec les maladies générales.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Des conjonctivites pseudo-membraneuses.

COLLABORATIONS :

La Clinique des hôpitaux de Bruxelles (1893-1895). — *Journal médical de Bruxelles* (1896-1909). — *Les Archives d'ophtalmologie* (1894-1909). — *La Revue générale d'ophtalmologie* (1894-1909). — *Zeitschrift für Augenheilkunde* (1900-1909). — *The Ophtalmoscope* (1905-4909). — *Archivos de oftalmologia* (1901-1909). — *Bulletin de la Société belge d'ophtalmologie*, etc., etc.

---

†Crickx, ALBERT, agrégé.

Né à Bruxelles, le 8 mai 1865, décédé le 15 mars 1899.

THÈSE :

Le massage et la suture osseuse dans les fractures de la rotule [1].

[1] Voir, dans les rapports annuels, les autres publications.

†Crocq, JEAN-JOSEPH, Professeur extraordinaire, 27 décembre 1855; Professeur ordinaire, 6 juillet 1863.

Né à Bruxelles, le 23 janvier 1824, docteur en médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, président de la commission médicale locale de Bruxelles, membre et ancien président de l'Académie royale de médecine de Belgique, de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles et de la Société royale malacologique de Belgique, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline, des Académies royales médico-chirurgicales de Turin, Naples et Madrid, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, etc., décédé le 18 septembre 1898.

COURS :

Démonstrations anatomiques (1852-1853 à 1860-1861). — Minéralogie (1861-1862 à 1863-1864). — Géologie (1861-1862 à 1863-1864). — Anatomie générale (1864-1865 à 1868-1869). — Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes (1868-1898). — Clinique des maladies des vieillards, clinique interne (1856-1857 à 1859-1860). — Clinique interne à Saint-Pierre (1860 et 1866 à 1871), à Saint-Jean (1861 à 1866 et depuis 1871).

THÈSE D'AGRÉGATION :

Études sur le traitement des fractures de la jambe, 1848, 1 vol.

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Traité des tumeurs blanches des articulations, 1854, 1 vol.

Compte rendu général des travaux de l'Académie royale de médecine de Belgique, fait à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, 1866, 1 vol.

Compte rendu des travaux de l'Académie royale de médecine de Belgique, relatifs aux sciences anatomiques et physiologiques, de 1841 à 1866, 1867, 1 vol.

(Voir le livre de Léon Vanderkindere, l'*Université de Bruxelles*, et la notice nécrologique qui a paru sous la signature de M. le professeur Eugène Carpentier, dans le *Rapport sur l'année académique 1897-1898.*)

Crocq, JEAN, agrégé.

Né à Bruxelles, le 1er mai 1868.

THÈSE DE DOCTORAT SPÉCIAL :

Recherches expérimentales sur les altérations du système nerveux dans les paralysies diphtéritiques [1].

De Boeck, JEAN-LOUIS-JOSEPH, chargé de cours, 10 février 1900, Professeur extraordinaire, 5 décembre 1903, Professeur ordinaire, 18 juillet 1908.

Né à Bruxelles, le 15 mai 1863, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine (1887), docteur spécial (1893), agrégé (1894), membre de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la Société d'anthropologie, de la Société de médecine mentale, médecine légale, membre correspondant de la Société de psychiâtrie de Paris, de la Société de médecine d'Anvers, de l'Académie royale de Belgique.

COURS A L'UNIVERSITÉ :

Clinique des maladies mentales. — Cours théorique de pathologie mentale. — Médecine légale. — Préparation au concours de l'internat (cours d'agrégé).

COURS A L'EXTENSION :

Les frontières de la folie. — L'Alcoolisme.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Traité de médecine légale en collaboration avec M. le Dr Heger-Gilbert. (Adaptation belge du traité de médecine légale de Schlotkow-Roth et Leppmann. Bruxelles, Lamertin, 1908.)

THÈSE D'AGRÉGATION ET SYLLABUS DE COURS :

Contribution à l'étude de la physiologie du nerf (1893). Syllabus des cours d'extension signalés ci-dessus.

COLLABORATIONS :

Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique. — Annales de la Société de médecine légale. — Bulletin de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Revue du droit pénal. — Bulletin de la Société d'anthropologie. — Divers congrès de psychiâtrie, de médecine légale et d'anthropologie criminelle.

---

[1] Consulter la liste de ses autres publications dans les rapports annuels.

†Delstanche, Charles, docteur-agrégé, 26 juin 1872.

Né à Bruxelles, le 11 juillet 1840, a fait ses études à l'Université de Bologne, docteur en médecine. Décédé le 27 janvier 1900.

Cours :

Clinique otologique (à l'hôpital Saint-Jean 1878-1900).

Thèse :

Étude sur le bourdonnement de l'oreille. Bruxelles, 1872, 1 vol. in-8°.

Collaborations :

Journal de la Société de médecine de Belgique. — Archiv für Ohrenheikunde.

De Meyer, Jean, assistant au cours de physiologie, 14 décembre 1907.

Né à Neufchâteau (Luxembourg), le 8 août 1878, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine et en sciences naturelles, lauréat des concours universitaires en 1903 et 1906.

Collaborations :

Bulletin de la Société belge de microscopie. — Archives de Biologie. — Bulletin et Annales de la Société des sciences médicales et naturelles. — Archives internat. de Physiologie, 1904. — *C. R. de la Société de Biologie. — Journal médical. — Annales de l'Institut Pasteur. — Revue de l'Université.*

Demoor, Jean, chargé de cours, 25 octobre 1899; Professeur extraordinaire, 14 décembre 1901; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Etterbeek, le 25 avril 1867, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences naturelles, 1889; docteur en médecine, chirurgie et accouchement, 1893; docteur spécial en sciences médicales, 1894; agrégé à la Faculté de médecine de Bruxelles, 1895; lauréat du concours pour les bourses de voyage, 1890; lauréat de l'Académie de médecine, 1902-1903; lauréat de l'Académie des sciences, 1906; membre du Conseil supérieur d'hygiène; médecin en chef de l'Enseignement spécial de la ville de Bruxelles; membre correspondant de l'Académie de médecine, 1906.

Cours :

Physiologie générale et spéciale.

Principales publications :

L'évolution régressive en biologie et sociologie. (En collaboration avec J. Massart et E. Vandervelde.) Paris, Alcan, 1897.

Die anormalen Kinder und ihre Behandlung in Haus und Schule. Altenburg, 1901.

Cours de physiologie générale. Bruxelles, Lamertin, 1905.

Contribution à l'étude de la fibre nerveuse cérébro-spinale. Bruxelles, Lamertin, 1891.

La plasticité morphologique des neurones cérébraux. (*Arch. de biologie*, t. XIV.)

Dénonciation des phénomènes de

sensation et de réaction dans le muscle. (*Ann. de la Soc. des sciences médic. et nat. de Bruxelles*, 1901, t. X.)

Contribution de la physiologie nerveuse des Echinodermes. En collaboration avec le Dr Chapeaux. (*Tijds. Ned. Dierk. Verven*, 2me série, t. III.)

Les centres sensitivo-moteurs et les centres d'association chez le chien. (*Ann. de la Soc. méd. et nat. de Bruxelles*, 1899, t. VIII.)

Recherches sur la marche des insectes et des arachnides. (*Arch. de biologie*, t. X.)

La plasticité organique du muscle, de l'os et de l'articulation. *Bull. Acad. royale de médecine de Belgique*, avril 1903.

Les variations de la pression osmotique des cellules hépatiques. (*Bull. Acad. royale de médecine de Belgique*, novembre 1904.)

Sur les modifications de leucocytes dans l'infection et dans l'immunisation. En collaboration avec Cl. Everard et F. Massart. (*Annales de l'Institut Pasteur*, 1893.)

Le sérum antithyroïdien et son mode d'action. En collaboration avec le Dr Van Lint. (*Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Acad. royale de médecine de Belgique.*)

Rôle de la pression osmotique dans les fonctions du foie, des poumons et des reins. (*Mém. de l'Acad. royale des sciences de Belgique*, 1907, 2e série, t. II.)

Influence de la pression osmotique sur la viscosité du muscle et sur l'allure de sa contraction. En collaboration avec le Dr M. Philippson. (*Bull. Acad. royale médecine de Belgique*, 30 nov. 1907.)

Thèse :

Contribution à l'étude de la physiologie de la cellule. — Indépendance fonctionnelle du protoplasme et du noyau.

Syllabus :

La lutte de l'organisme contre les maladies infectieuses. — L'évolution fonctionnelle du système nerveux. — Les bases scientifiques de l'éducation. — L'école. — La physiologie de l'esprit. — Les enfants anormaux. — Quelques grands faits de la biologie. — L'éducation physique, son but et ses méthodes.

Revue universitaire :

Correspondance : Quelques mots sur les laboratoires maritimes. — La station zoologique du Helder. — Les manifestations motrices chez les animaux. Quelques mots sur l'évolution fonctionnelle du système nerveux.

Revue de l'Université :

Les enfants anormaux et la criminologie. Discours prononcé à l'ouverture des cours de l'École supérieure d'éducation physique de Bruxelles.

Collaborations :

Archives de biologie. — Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Archives internationales de physiologie. — Archives de zoologie expérimentale et générale. — Tydschrift Ned. Dierk. Vereeniging. — Bulletin et Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique. — Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique. — Annales de l'Institut Pasteur. — Journal médical de Bruxelles. — Année psychologique (Paris), etc.

Depage, Antoine, docteur-agrégé, 21 juin 1890; Professeur extraordinaire, 24 juillet 1909.

Né à Watermael-Boitsfort, le 28 novembre 1862, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles et aux Universités de Leipzig, de Prague et de Vienne, docteur en médecine, lauréat de la Société royale des Sciences médicales et naturelles (prix Seutin, 1887), Secrétaire général de la Société Internationale de Chirurgie, membre titulaire de la Société des sciences médicales et naturelles, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de la Seciété médico-chirurgicale de Liége, membre associé de la Société belge d'oto-rhinolaryngologie, membre correspondant *honoris causa* de la Société de Chirurgie de Paris, membre correspondant *honoris causa* de la Société de Médecine de Budapest, docteur en sciences *honoris causa* de l'Université de Sheffield.

Thèse :

Contribution à l'étude de la tuberculose osseuse (thèse d'agrégation).

Principales publications :

De l'intervention chirurgicale dans la lithiase biliaire. (Mémoire couronné par la Société royale des sciences médicales et naturelles, 1888.)

De l'intervention chirurgicale dans la splanchnoptose et en particulier dans l'hepatoptose, 1893.

Chirurgie du foie, 1895.

De la trachéotomie préventive, 1896.

De la résection du rectum pour cancer, 1897.

De la résection du ganglion de Gasser, 1897.

De l'emploi des injections d'eau salée en chirurgie, 1897.

L'année chirurgicale, premier volume, 1898; 2me volume, 1899.

De l'effondrement de la paroi thoracique pour pleurésies purulentes chroniques généralisées, 1900.

Les progrès de la chirurgie considérés au point de vue de l'administration hospitalière par les Drs Depage et Gallet, 1901.

Nouveau procédé pour la gastrostomie, 1901.

Ueber Ureteren- und Blasenresectionen bei ausgedehnten Uteruscarcinomen, par les Drs Depage et Mayer. Communication faite au Congrès de chirurgie de Berlin, 1904.

Die chirurgische Behandlung der Hepatoptose durch Laparektomie und Hepatopexie, par les Drs Depage et Mayer (communication faite au Congrès de chirurgie de Berlin), 1904.

Du rôle de la cavité péritonéale dans la statique abdominale, 1904.

Les ptoses viscérales, 1904.

Valeur clinique de l'examen du sang, particulièrement au point de vue du chirurgien. Rapport présenté au premier congrès de la Société Internationale de Chirurgie, 1905.

De la position ventrale, 1905.

La chirurgie réparatrice de la face, 1905.

Compte rendu du Congrès de la Société internationale de chirurgie, publié sous la direction du Dr Depage, 1905-1908.

Du boulonnage et du vissage des os en cas de fractures, 1907.

La construction des hôpitaux. Étude

critique par les Drs Depage, Vandervelde et Cheval, 1908.

Traitement du cancer du sein, 1908.

Depaire, Jean-Baptiste, Professeur ordinaire, 8 février 1864; Recteur (1886-1887 et 1887-1888); Membre permanent du Conseil d'administration (1894-1900); Professeur honoraire et membre permanent honoraire, 20 octobre 1900.

Né à Tongrinne, le 18 octobre 1824.

(Voir pour la notice biographique et la notice bibliographique l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

---

† De Roubaix, Louis-François-Joseph, Professeur extraordinaire, 26 juillet 1841; Professeur ordinaire, 12 juillet 1845; Recteur, 1861-1862; Membre permanent du Conseil d'administration, 5 novembre 1884; Professeur honoraire, 9 août 1894.

Né à Estaimpuis (Hainaut), le 11 mars 1813, décédé le 22 mai 1897.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere et la notice nécrologique que lui a consacrée M. le Dr Joseph Sacré, dans le *Rapport sur l'année académique* 1896-1897.)

De Smet, Edouard, suppléant, 4 juillet 1874; chargé de cours, 4 aout 1881; Professeur extraordinaire, 17 juin 1882; Professeur ordinaire, 18 juillet 1892.

Né à Bruxelles, le 22 octobre 1842, docteur en médecine (avril 1866), membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre et ancien président des Sociétés des sciences médicales, d'urologie et de dermatologie, de Bruxelles.

Cours :

Hygiène publique et privée.

Principales publications :

Des dermatoses au point de vue de la classification de l'étiologie, de l'anatomie pathologique et du traitement.

Des grossesses extra-utérines.

Des retrécissements du canal de l'urèthre.

Collaborations :

Bulletin de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Presse médicale belge. — La Clinique.

---

† De Smeth, Joseph, suppléant, 4 juillet 1874; Professeur extraordinaire, 30 décembre 1875; Professeur ordinaire, 2 juillet 1881; Professeur honoraire, 14 octobre 1899.

Né à Neeryssche le 26 novembre 1826, fit ses études à l'Université de Bru-

xelles, docteur en médecine (1856), décédé le 29 mai 1903.

Cours :

Pathologie générale (1874-1899).— Psychiatrie (1876-1899). — Clinique psychiatrique (à Saint-Jean).

Publications universitaires :

De la mélancolie (thèse). Bruxelles, 1872, 1 vol. in-8°.

Les maladies et les infirmités de l'esprit ; clinique psychiatrique de l'hôpital Saint-Jean.

(Voir la notice nécrologique publiée dans le *Rapport sur l'année académique 1902-1903*, par M. le professeur Jean De Boeck.)

---

† **Destrée,** Edmond, docteur-agrégé, 20 juin 1885; Professeur extraordinaire, 26 novembre 1891; Professeur ordinaire, 15 juin 1901.

Né à Bruxelles, le 24 juillet 1858, décédé le 25 décembre 1901.

Cours :

Thérapeutique générale et pharmacodynamique.

Thèse d'agrégation :

Contribution thérapeutique des maladies de l'estomac.

(Voir dans le *Rapport sur l'année académique 1901-1902*, l'article nécrologique que lui a consacré M. le professeur Paul Heger.)

Dubois-Havenith, Émile, agrégé.

Né à Renaix, le 24 mars 1856, a fait ses études aux Universités de Louvain, de Gand et de Bruxelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements de l'Université de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique, membre titulaire de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, membre titulaire de la Société belge de dermatologie et de syphiligraphie, membre de plusieurs sociétés étrangères de dermatologie et de syphiligraphie, membre correspondant de la Société des médecins suédois.

Cours :

Conférences préparatoires à la clinique des maladies de la peau.

Thèse .

Le lupus vulgaire étudié au point de vue de son étiologie, de la pathogénie et de son traitement. (Éditeur : Lamertin, Bruxelles, 1890.)

Principales publications :

Travaux des conférences internationales pour la prophylaxie de la syphilis et des maladies vénériennes, 1899 et 1902. (Éditeur : Lamertin, Bruxelles.)

Collaborations :

Policlinique. — Annales de la Société médico-chirurgicale du Brabant, etc.

Funck, MAURICE, agrégé, chef du laboratoire de bactériologie.

Né à Bruxelles, le 12 juin 1870, a aît ses études à l'Athénée de Bruxelles, à l'Université libre et à l'Institut Koch, à Berlin, directeur de l'Institut sérothérapique, 1894, Directeur de l'Institut provincial de sérothérapie, 1901-1907, membre de la Société royale des sciences naturelles de Bruxelles.

COURS :

Cours pratique de bactériologie à l'Institut d'hygiène, 1897-1907.

THÈSE :

La sérothérapie de la fièvre typhoïde.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Manuel de bactériologie clinique (1re édition, 1901, 2e édition, 1903, Lamartin, Bruxelles).

La sérothérapie de la fièvre typhoïde expérimentale. Bruxelles, Lamertin, 1896.

Manuel de sérothérapie antidiphtérique. Bruxelles, Lamertin, 1896.

Der Vaccine und Variola Erreger, 1901.

Contribution à l'étude des ophtalmies pseudo-membraneuses (en collaboration avec M. le Dr Coppez).

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Les vaccinations contre le choléra aux Indes, 1897.

Gallemaerts, EMILE-MARIE-LOUIS, agrégé-suppléant, 2 août 1890, Professeur extraordinaire, 13 janvier 1906.

Né à Hal le 13 juillet 1860, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, membre titulaire de l'Académie de médecine de Belgique.

COURS :

Exercices pratiques d'embryologie, d'histologie. — Ophtalmologie et clinique ophtalmologique.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

La tuberculose en Belgique (en collaboration avec le Dr Destrée).

Divers travaux sur la recherche des corps étrangers intraoculaires.

Sur les centres optiques.

L'aponévrose orbitaire.

THÈSE D'AGRÉGATION ET SYLLABUS DE COURS :

Contribution à l'étude du synchisis étincelant. Précis d'ophtalmoscopie.

COLLABORATIONS :

La Presse médicale belge. — Journal de médecine et de pharmacologie. — Bulletin de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de microscopie. — Bulletin et mémoires de l'Académie de médecine de Belgique. — Bulletin de la Société belge d'ophtalmologie. — Bulletin de la Société française d'ophtalmologie. — La Policlinique, — Archives d'ophtalmologie. — Handelingen van het vlaamsch natuur en geneeskundig congres.

---

† **Gallet,** CHARLES, docteur-agrégé, 22 février 1889, chargé de la clinique chirurgicale, 1894-1903.

Né à Meslin-l'Évêque, le 30 août 1885, décédé le 2 octobre 1903.

(Voir dans le *Rapport sur l'année*

académique 1903-1904, la notice nécrologique que lui a consacrée M. le Dr Vandervelde.)

---

† **Gevaert,** Gustave, docteur-agrégé, 21 février 1889, Prosecteur, 1892-1896.

Né à Paris, le 12 février 1861, décédé le 12 avril 1903.

---

† **Gluge,** Gottlieb, Professeur extraordinaire, 26 juillet 1838; Professeur ordinaire, 14 juin 1841; Professeur émérite, 30 décembre 1873.

Né à Brakel (Westphalie), le 18 juin 1812, décédé le 22 décembre 1898.

(Voir la notice biographique et bibliographique dans l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Godart-Danhieux, Félix, agrégé, 11 juillet 1903.

Né à Châtelet le 20 décembre 1863, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur spécial de l'Université, secrétaire de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, vice-président du Collège des médecins de l'agglomération bruxelloise (1908), chef de service à la Policlinique libre de Bruxelles, rédacteur en chef de la *Policlinique* depuis 1893, membre du comité d'hygiène de la ville de Bruxelles, membre correspondant de la Société de thérapeutique de Paris.

Cours a l'Université :

La propédeutique des maladies des voies digestives. — Cours d'agrégé.

Principales publications :

La diphtérie en Belgique (médaille de l'Académie), 1892.

Rôle du ferment salivaire dans la digestion, thèse 1898.

Observations et faits cliniques, 1896-1908.

Recherches sur la toxicité urinaire des chiens ethyroïdés. Bruxelles, 1898 (en collaboration avec Slosse).

Recherches sur la transplantation de la glande thyroïde chez le chien. Bruxelles, 1894.

Contribution à l'étude du rein mobile (en collaboration avec J. Verhoogen), Bruxelles, 1894.

Collaborations :

Journal de médecine, chirurgie, etc., publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Bulletin de la Société des sciences. — Gazette hebdomadaire de Paris. — Policlinique de Bruxelles. — Année chirurgicale.

Guillery, Hippolyte, docteur-agrégé, 5 décembre 1855; Professeur extraordinaire, 20 janvier 1866; Professeur ordinaire, 21 juin 1873; démissionnaire, 9 aout 1894.

Né à Charleroi, le 9 mai 1822.

(Une notice biographique et bibliographique lui est consacrée dans l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Hauben, Charles-Théodore, agrégé spécial, 4 juillet 1874; Professeur extraordinaire, 17 juin 1876; Professeur ordinaire, 2 juillet 1881; Professeur honoraire, 1er décembre 1904.

Né à Mechelen-sur-Meuse, le 5 mars 1835, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1865).

Cours :

Anatomie topographique en candidature et le même cours avec applications chirurgicales et médicales en 3e doctorat, depuis 1876-1877.

Publications :

Le choléra (1865) et nombreux articles dans les revues scientifiques et littéraires.

Théodore Hauben, médecin, une vie belge au XIXe siècle, récit d'un ami (en collaboration avec Edmond Picard). Bruxelles, 1909.

Aperçu sur les réformes à introduire dans l'enseignement universitaire médical en Belgique, 1909.

Heger, Paul, Professeur extraordinaire, 30 décembre 1873; Professeur ordinaire, 24 juin 1879; Professeur honoraire, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles le 13 décembre 1846, membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique, de la Société des médecins de Vienne, correspondant de l'Académie de médecine de Turin et de Rome, de la Société de biologie, de la Société d'anthropologie de Paris, de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la British Association for advancement of science, recteur pour les années académiques 1898-1899 et 1899-1900.

Cours a l'Université :

Cours de physiologie humaine, de 1873 à 1907. — Cours d'embryologie humaine, de 1873 à 1904. — Cours d'anthropologie, en 1881.

Cours a l'Extension :

Leçons sur l'alimentation (1894). — Leçons sur les fonctions du système nerveux (1897). — Leçons sur l'histoire de la physiologie (1900).

Principales publications :

Localisation des alcaloïdes dans le foie (1873, 1875, 1877, 1880).

Recherches sur la circulation du sang dans les poumons (1873, 1880, 1883).

Versuche über die Empfindlichkeit der Gefässe. Ludwig's Jubelband, Leipzig, 1887.

Etude critique et expérimentale sur l'émigration des globules du sang envisagée dans ses rapports avec l'inflammation (1878).

Le programme de l'Institut Solvay (1893).

Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay (physiologie) depuis 1894.

Thèse d'agrégation, syllabus de cours, discours de rentrée :

Expériences sur la circulation du sang dans les organes isolés (circulations artificielles), thèse 1873. — Cahiers autographiés du cours de physiologie (1886). — La mission de la

physiologie expérimentale (discours de rentrée I [1898] et II [1899]).

Revue universitaire et Revue de l'Université :

La structure du corps humain et l'évolution (1888). — Sur trois grandes découvertes faites en ce siècle dans le domaine des sciences biologiques (1895). — Article nécrologique sur Louis Deroubaix (1896). — Plus de liberté dans l'enseignement (1899). — Les prisons-asiles (1900). — Notes sur André Vésale (1903). — Les étapes de la biochimie (1908).

Collaborations :

Dictionnaire de physiologie, de Ch. Richet (depuis 1895). — *Archives internationales de physiologie,* de L. Fredericq et P. Heger (depuis 1904). — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles* (depuis 1882). — *Sociétés d'étude sociales et politiques* (1890). — *Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique* (depuis 1879). — *Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles* (depuis 1877). — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* (depuis 1882).

Herlant, Achille, suppléant, 27 février 1872; Professeur extraordinaire, 2 juillet 1878; Professeur ordinaire, 30 juin 1888.

Né à Ixelles, le 28 mai 1850, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine.

Cours :

Pharmacognosie. — Recherches microscopiques. — Altérations et falsifications des substances médicamenteuses. — Pharmacie théorique et pratique. — A l'Extension : Denrées alimentaires, composition, altérations, falsifications.

Principales publications :

1888. Introduction à l'étude descriptive des médicaments naturels. Bruxelles, Lamertin, planches.

1889-1893. Étude descriptive des médicaments naturels (en fascicules), planches et cartes. Bruxelles. Lamertin.

1896. Microscopie des poudres officinales, 40 planches en microphotographie. (Collaboration avec MM. L. Herlant et G. Billen.)

1895. Documents sur les principales denrées alimentaires et boissons usitées en Belgique. Articles : cafés, cannelle, safran, muscade, macis, moutarde; publié par le Conseil supérieur d'Hygiène. Bruxelles, Lamertin.

Syllabus du cours de l'Extension :

Les denrées alimentaires, composition, altérations, falsifications. Bruxelles, Moreau, 1897.

Collaborations :

Bulletin de l'Académie. — *Journal de médecine, chirurgie et pharmacologie.* — *Bulletin de l'Association belge des Chimistes.* — *Bulletin de la Société des sciences médicales et naturelles.*

Herlant, Léon, chargé de cours, 7 décembre 1907.

Né à Bruxelles le 3 septembre 1874, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université de Strasbourg, pharmacien, docteur en sciences chimiques.

Cours :

Chimie pharmaceutique inorganique. — Falsifications des substances alimentaires. — Travaux de laboratoire (école de pharmacie).

Publications principales :

Micrographie des poudres officinales diffusibles (en collaboration avec A. Herlant et G. Billen). Bruxelles, Lamertin.

Contribution à l'étude de l'acide nucléique. (Thèse de doctorat spécial 1902).

Syllabus des cours de chimie pharmaceutique (1908).

Collaborations :

Bulletin de la Société chimique. — *Arch. für experim. Pathol.*

---

†**Hyernaux,** Léon-Joseph-Ghislain, docteur-agrégé, 13 mai 1857; Professeur honoraire, 9 juillet 1870.

Né à Couture-Saint-Germain (Brabant), le 28 décembre 1825, décédé en 1903.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere, pour la notice biographique et bibliographique.)

Jacobs, Charles, agrégé, 20 juin 1889.

Né à Bruxelles, le 28 janvier 1862, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine (1889), lauréat de la Société des sciences médicales de Bruxelles (1886), président d'honneur de la Société belge de gynécologie, secrétaire du comité permanent du Congrès International de Gynécologie et d'Obstétrique.

Publication principale :

De la perinéorrhaphie (thèse d'agrégation). Bruxelles, 1889.

Principaux ouvrages :

Des tumeurs de la vessie. Bruxelles, 1887.

Uber die chirurgische Behandlung des Fibroms uteri. Berlin, 1901.

Cure radicale du cancer utérin par la voie abdominale. Bruxelles, 1899.

Laparatomies. Bruxelles, 1900, 200 pages.

Collaborations :

Annales de la Société belge de gynécologie. — *Revue de gynécologie et chirurgicale abdominale* (Paris). — *Monatschrifte für Gynaekologie* (Berlin). — *Journal of obstetrics* (New-York). — Fondateur et collaborateur du *Progrès médical belge.* — *Annales de l'Institut Sainte-Anne.*

Jacques, Victor-Charles-Joseph, docteur-agrégé, 26 juin 1880; suppléant au cours de thérapeutique, 26 janvier 1882; Professeur extraordinaire, 28 décembre 1889; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Bruxelles, le 23 mars 1853, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine, chef de service à l'orphelinat, de 1891 à 1901, chef du service de médecine des enfants

à l'hôpital Saint-Pierre depuis 1901, membre et ancien lauréat de la Société anatomo-pathologique, membre de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, membre fondateur et secrétaire général de la Société d'anthropologie de Bruxelles, membre correspondant ou associé des sociétés d'anthropologie de Paris, de Berlin, de Moscou, de Lyon, etc.

COURS :

Anthropologie (1882-1883), cours libre. — Pharmacologie. — Thérapeutique générale et pharmacodynamie. — Clinique des maladies des enfants.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Localisation des alcaloïdes dans le foie (thèse). Bruxelles, 1 vol. in-8°.

Sur l'ethnologie de la Belgique, t. III des *Annales de l'Université de Bruxelles*.

Éléments d'embryologie. Bruxelles, 1883, 1 vol.

Nombreux mémoires dans les bulletins de la Société d'anthropologie de Belgique et dans d'autres recueils scientifiques.

Collaboration à la Biographie internationale publiée par l'Académie royale de Belgique.

Joris, Hermann, chargé de cours, 4 juillet 1908.

Né à Saint-Gilles, le 26 juillet 1875, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine.

COURS :

Histologie générale et spéciale. Faculté de médecine. — Histologie. Faculté des sciences.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Thèse présentée à la Faculté de médecine le 15 mai 1903 :

Circulation générale, circulation fonctionnelle et circulation dérivative.

Nouvelles recherches sur les rapports anatomiques des neurones. Mémoire couronné par l'Académie en 1903.

Histogénèse du neurone, 1904.

L'innervation des muscles lisses, 1906.

Étude sur les veines ombilicales, 1905.

Études sur l'hypophyse, 1907, 1908 et 1909.

Ces ouvrages ont paru dans les Bulletins de l'Académie.

Leçon d'ouverture du cours d'histologie, 13 octobre 1908.

COLLABORATION :

Zentralblatt für normale Anatomic und Mikrotechnik de Berlin. — *La Clinique* (Bruxelles).

Keiffer, Jean-Hilaire, agrégé.

Né à Arlon, le 11 décembre 1864, a fait ses études à l'Université de Liége, docteur en médecine.

COURS :

Anatomie et physiologie des organes génitaux de la femme.

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Anatomie et physiologie obstétricales normales de la femme et du fœtus, dans la *Pratique de l'art des*

accouchements. Paris, Asselin et Houzeau, 1907.

La fonction glandulaire de l'uterus. *Archives de Physiol. de Paris*, 1897.

L'anatomie et la physiologie vasculaire de l'uterus humain. (*Bull. Acad. méd. Belgique*), juillet 1905.

Le système nerveux ganglionnaire de l'uterus humain (*Bull. Acad. méd. Belgique*, mai 1906.)

La localisation et le développement des myomes de l'uterus. (*Bull. Acad. méd. Belgique*, octobre 1905.)

THÈSE :

Recherches sur la physiologie de l'uterus. Bruxelles, Lamertin, 1896.

COLLABORATIONS :

Archives de physiologie de Paris (juillet 1897). — *Annales de la Société obstétricale de France* (de 1895 à 1909). — *Annales de la Société d'obstétrique de Paris* (de 1900 à 1909). — *Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique* (1905, 1906 et 1907). — *Archives de Biologie* (1889). — *Bulletin de la Société belge de gynécologie et d'obstétrique* (de 1893 à 1909). — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles* (de 1898 à 1908). — *Annales de la Société médico-chirurgicale du Brabant* (de 1892 à 1909).

---

†**Kufferath**, ÉDOUARD, Professeur ordinaire, 18 juillet 1892.

Né à Saint-Josse-ten-Noode, le 25 décembre 1853, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1876-1877), chef de service à l'hospice de l'Infirmerie, chirurgien (ad interim) à la Maternité de Bruxelles (section universitaire), décédé le 11 avril 1909.

COURS :

Théorie des accouchements, depuis 1880-1881.

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Étude sur les injections intra-utérines pendant et en dehors de l'état puerpéral (thèse). 1880, 1 vol.

Travaux dans les journaux et revues scientifiques.

Laurent, OCTAVE, agrégé-suppléant, 30 décembre 1893 ; chargé de cours, 25 octobre 1894 ; Professeur extraordinaire, 25 juillet 1896; Professeur ordinaire, 15 juin 1901.

Né à Saint-Léger, le 7 juin 1860, docteur en médecine de l'Université libre de Bruxelles.

COURS :

Médecine opératoire.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Recherches sur la greffe osseuse.

(Pour la liste des publications, voir les rapports annuels.)

---

†**Lavisé**, REMY-JOSEPH, docteur spécial, 13 décembre 1895 ; agrégé, 24 décembre 1895 ; chargé de la clinique chirurgicale, 1894-1896.

Né à Saint-Josse-ten-Noode, le 19 mars 1848, décédé le 23 novembre 1899.

THÈSE :

De la larungectomie totale.

(Voir le *Rapport sur l'année académique 1899-1900.*)

---

† Le Marinel, FRÉDÉRIC, agrégé.

Né à Davenport (États-Unis d'Amérique), le 23 septembre 1862, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre d'honneur de la Société de Kynésithérapie de Paris, décédé le 8 octobre 1909.

COURS LIBRE :

Massage.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

L'alimentation artificielle.

L'étiologie de la fièvre typhoïque.

De l'action du massage sur la sécrétion urinaire.

Utilité des exercices physiques.

L'enseignement de la gymnastique (en collaboration avec MM. Demoor, Droixhe, Étienne, Fosséprez et Sluys).

La réglementation du massage (en collaboration avec MM. de Munter, Gommaerts, Letihon et Vandenberg).

Le traitement mécanothérapique de la Scoliose (chez Hoffmann et la Vve Bartsoen à Bruxelles, Vandergreen et De Vos, à Anvers).

L'enseignement de la gymnastique dans les écoles (en collaboration avec les docteurs de Vauclerey et Boulengier). 1907, Hayez, rue de Louvain, 118.

Le traitement mécanique de la constipation chronique (manuel opératoire, indications, contre-indications).

COLLABORATIONS :

Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — La Clinique. — Revue mensuelle de la gymnastique scolaire. — Journal médical. — Revue de Cinésie de Paris.

Marique, JOSEPH-LOUIS, docteur-agrégé, 18 juin 1885.

Né à Namur, le 12 juin 1856, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine (1881), chirurgien-adjoint au Service des autopsies à l'hôpital Saint-Jean (1883), chef du Service des autopsies aux hôpitaux de Bruxelles (1885).

COURS :

Neurologie.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Recherches sur la circulation pulmonaire et l'occlusion du trou de Botal (en collaboration avec M. le professeur Heger), 1882.

Topographie comparée des circonvolutions cérébrales de l'homme et des mammifères (1884).

Recherches expérimentales sur le mécanisme de fonctionnement des centres psycho-moteurs du cerveau (thèse), 1885.

Le larynx, organe de phonation, dans les rapports avec les centres cérébraux du langage et de l'idéation (1885).

Revue du service des autopsies (en collaboration avec le docteur J. Dallemagne), 1886.

Controverse philosophique sur le libre-arbitre et le déterminisme (en collaboration avec M. A. Degive), 1887.

---

†Pigeolet, Arsène-Victor, chargé de cours, 26 avril 1849; Professeur extraordinaire, 14 janvier 1850; Professeur ordinaire, 27 décembre 1855; Professeur émérite, 25 juin 1885.

Né à Nivelles le 9 septembre 1814, décédé le 19 mai 1902.

(Voir le livre de Léon Vanderkindere, l'*Université de Bruxelles.*)

Querton, Louis, agrégé, chargé de cours à l'École de commerce.

Né à Clabecq, le 31 décembre 1873, lauréat de l'Académie de médecine et du concours pour les bourses de voyage, docteur en médecine

Cours a l'Université :

Physiologie et Hygiène.

Cours a l'Extension ;

La médecine préventive. — Les grands rouages de la machine humaine. — Les éléments de pédotechnie.

Principales publications :

Du rôle des cellules migratrices provenant du sang et de la lymphe dans l'organisation des tissus chez les animaux à sang chaud. (Mémoire couronné par l'Académie de médecine en 1897.)

Le sommeil hibernal et les modifications des neurones cérébraux, 1898.

Action des courants à haute fréquence et à haute tension au point de vue physiologique, 1898.

Contribution à l'étude du mode de production de l'électricité dans les être vivants, 1902.

De la valeur des manifestations électriques dans les êtres vivants, 1903.

Peut-on guérir la surdimutité? 1903

Assistance et assurance mutuelles au point de vue médical, 1905.

L'augmentation du rendement de la machine humaine, 1905.

Le service médical dans l'assurance-accidents, 1908.

Les bases scientifiques de l'éducation morale, 1908.

Thèse d'agrégation :

Contribution à l'étude du mode de production de l'électricité dans les êtres vivants, 1902.

Syllabus de Cours :

Extension : La médecine préventive, 1903. — Les grands rouages de la machine humaine, 1904.

Ville de Bruxelles : École industrielle : Cours d'hygiène, 1903; Cours d'hygiène, 1906. École Bischofsheim : Cours d'hygiène professionnelle, 1906.

Revue de l'Université :

L'organisation des conférences de laboratoire (octobre 1899). — L'hygiène sociale (janvier-février 1902). — École supérieure d'éducation physique (rapport, 1906).

Collaborations :

Annales de la Société belge de microscopie. — Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay. — Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Mémoires de l'Académie de médecine de Belgique. — Journal médical. — Bulletin de la Ligue de l'enseignement. — Bulletin de la Société protectrice de l'enfance anormale. — Bulletin de la Société de pédotechnie.

Rouffart, Edmond, agrégé.

Né à Liége, le 20 novembre 1855, docteur en médecine, docteur en sciences naturelles, ancien préparateur spécial d'anatomie comparée, ancien président de la Société belge de microscopie, ancien président de la Société belge de gynécologie, ancien président de la Société belge de chirurgie, président de l'Union des anciens étudiants.

Cours a l'Université :

Clinique de gynécologie.

Cours a l'Extension :

Les premiers secours en cas d'accidents.

Principales publications :

Contribution à l'étude de l'hystérectomie, 1889.

Abouchement de l'uterus dans la vessie, 1694.

Chirurgie conservatrice des ovaires, 1884.

Fermeture du peutome pelvien dans d'hystérectomie vaginale, 1896.

L'intervention abdominale dans le cancer utérin, 1898.

Contribution à l'étude des ruptures de l'uterus pendant la grossesse, 1905.

Projet de création d'une école de spécialités pour médecins diplômés (Rapport présenté à l'Union des anciens étudiants, en 1907.)

Thèse d'agrégation :

Hystéropexie et hystopexie, 1890.

Revue de l'Université :

Quelques mots à propos de notre enseignemeut médical.

Collaborations :

La Clinique. — L'Année chirurgicale (trois années). — *Journal médical. — Annales de la Société belge de chirurgie. — Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles. — Bulletin de la Société belge de microscopie. — Bulletin de la Société belge de gynécologie et d'obstétrique.*

---

† Renson, George, docteur-agrégé, 25 juin 1882.

Né à Tirlemont le 29 mai 1856, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1880-1881), décédé le 13 septembre 1886.

Thèse :

Contribution à l'embryologie des organes d'excrétion des oiseaux et des mammifères. Bruxelles, 1883.

Rommelaere, Guillaume-A.-V. chargé de cours, 10 juillet 1869; Professeur extraordinaire, 9 juillet 1870; Professeur ordinaire, 21 juin 1873; Professeur honoraire, 13 juin 1908.

Né à Gand, le 3 octobre 1836, a fait ses études à l'Université de Gand,

docteur en médecine, etc. (1861), médecin des pauvres (1867), médecin de l'hospice de l'Infirmerie (1869), médecin de l'hôpital Saint-Pierre (1871), membre titulaire de l'Académie royale de médecine (1874), recteur (1893-1894, 1894-1895 et 1895-1896), membre permanent du Conseil d'administration (1895), vice-président du Conseil (1904), président du Conseil (1907).

COURS :

Anatomie générale, depuis 1869-1870. — Exercices micrographiques, depuis 1873-1874. — Clinique interne à Saint-Pierre, de 1875-1876 à 1900-1901. — Histologie générale et spéciale, de 1873-1874 à 1907-1908.

PRINCIPALES PUBLICATIONS [1] :

Clinique médicale à l'hôpital Saint-Pierre. Notes recueillies par les élèves du service de 1887 à 1900. 13 volumes.

Des institutions médicales et hospitalières en Angleterre. Bruxelles, 1866.

COLLABORATIONS :

Bulletins et Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique.— Bulletin de la Société royale des sciences naturelles et médicales de Bruxelles. — Annales de la Faculté de médecine de l'Université de Bruxelles.

[1] Voir la notice bibliographique publiée dans l'*Université de Bruxelles*, de Léon Vanderkindere.

Sacré, JOSEPH-GUILLAUME, prosecteur, 28 décembre 1865; agrégé, 9 juillet 1868 ; Professeur extraordinaire, 10 juillet 1869; Professeur ordinaire, 21 juin 1873 ; Professeur honoraire, 1er décembre 1904.

Né à Merchtem, le 9 avril 1829, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine, etc. (1857), médecin des pauvres (1858-62), membre fondateur de la Société anatomo-pathologie, médecin agrégé de l'administration des chemins de fer (1860-1875), membre de la Commission consultative du service médical des chemins de fer de l'État (1877), membre de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles (1861), conservateur du cabinet d'anatomie pathologique de l'hôpital Saint-Jean (1865 à 1870), bibliothécaire de l'Université (1867-1873, chirurgien à l'Infirmerie (1870), chirurgien, chef de clinique des hôpitaux (1885), décoré de la Croix-Rouge (1871), de l'ordre du mérite de Bavière (1873), professeur d'anatomie à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles (1874), membre titulaire de l'Académie royale de médecine (1890).

COURS :

Anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie, splanchnologie) (1868-1904). — Clinique des maladies des vieillards à l'Infirmerie, clinique externe (1872-1894).

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Mémoire sur le phimosis congénial.

Articles et rapports dans le Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

Sand, RENÉ, assistant au cours d'anatomie pathologique.

Né à Ixelles, le 30 janvier 1877, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine, agrégé.

COURS LIBRE :

Médecine sociale (accidents du travail, maladies professionnelles, etc.).

COURS A L'EXTENSION :

Hygiène.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

La simulation et l'interprétation des accidents du travail. Bruxelles, Lamertin. 1907, 640 pages, avec Index bibliographique de 2,300 titres.

Les fibres pyramidales cortico-bulbaires et cortico-protubérantielles. Thèse, 1903, 56 pages.

Syllabus du cours d'hygiène à l'Extension.

Étude monographique sur le groupe des infusoires tentaculifères. Bruxelles, Castaigne, 1901, 441 pages.

Action thérapeutique de l'arsenic, de la quinine, du fer et de l'alcool sur les infusoires ciliés. Bruxelles, Hayez, 1901, 47 pages.

Histoire clinique et examen histologique d'un cas de sclérose médullaire polysystématique d'origine tuberculeuse. Bruxelles, Hayez, 1903, 80 pages.

La neuronophagie. Bruxelles, Hayez, 1906, 156 pages.

Eine neue elektive Nervensystemfärbung. Vienne, Hölder, 1907, 12 pages.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

Rayons cathodiques et rayons X. — Le déterminisme biologique et la personnalité consciente. — Les laboratoires maritimes de zoologie. — Les découvertes et les intuitions de Cyrano de Bergerac. — Quelques considérations sur les névroses traumatiques et leur simulation. — Une forme nouvelle d'organisation industrielle.

COLLABORATIONS :

Bulletin de la Société belge de microscopie. — Annales de la Société belge de microscopie. — Annales de la Société des sciences naturelles de Bruxelles. — Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique. — Bulletin médical des accidents du travail. — Oesterreichische Revue. — Mémoires de l'Académie de médecine de Belgique. — Bulletin du Syndicat médical de la province de Namur. — Obersteiner's Arbeiten aus dem neurologischen Institute Wien.

Slosse, AUGUSTE, chargé de cours à l'Institut de physiologie, 26 octobre 1892, à l'Université, 18 juillet 1908.

Né à Bruxelles, le 24 février 1863, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine, président de la Société des sciences médicales et naturelles.

COURS :

Chimie physiologique.

COURS A L'EXTENSION :

Principes fondamentaux de l'alimentation (U. B. et U. P.)

Principales publications :

Technique de chimie physiologique.

Pourquoi mangeons-nous? (Actualités de l'Institut de sociologie Solvay), 1re et 2e éditions.

Enquête sur l'alimentation des ouvriers belges (en collaboration avec Me E. Waxweiler).

Syllabus :

Principes fondamentaux de l'alimentation.

Collaborations :

Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles. — *Archives internationales de physiologie.*

Spehl, Émile, agrégé suppléant, 23 décembre 1886; chargé de cours, 2 août 1890; Professeur extraordinaire, 27 décembre 1890; Professeur ordinaire, 15 juin 1901.

Né à Bruxelles, le 13 mai 1854, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, ancien chef de service des hôpitaux de Bruxelles.

Cours :

Pathologie générale.

Principales publications :

De la répartition du sang circulant dans l'économie.

Manuel d'exploration clinique et de diagnostic médical. 4e édition.

Sommaire du cours de pathologie générale, 1903.

De la nécessité de la culture physique, 1907.

† **Tirifahy**, Sébastien, suppléant, 10 juillet 1869; Professeur extraordinaire, 12 juin 1871; Professeur ordinaire, 4 juillet 1874.

Né à Ligny (Namur), le 2 juillet 1830, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1861), médecin des pauvres (1860-1863), honoré de deux médailles d'or pour la propagation de la vaccine (1862-1863), chirurgien attaché aux hôpitaux et à l'Infirmerie (1871), membre correspondant de l'Académie royale de médecine, décédé le 1er septembre 1893.

Cours :

Démonstrations anatomiques, de 1868-1869 à 1870-1871. — Pratique des opérations chirurgicales (1869-1870); pratique et théorie, depuis 1876-1877.

Publications universitaires :

Compte rendu de la clinique chirurgicale du docteur Seutin, 1868.

Dissertation sur l'avortement médical (thèse), 1860.

Collaboration à de nombreuses publications scientifiques.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Stiénon, Léon, agrégé-suppléant, 16 juin 1877; chargé de cours, 28 novembre 1878; Professeur extraordinaire, 7 août 1880; Professeur ordinaire, 28 décembre 1889.

Né à Ixelles, le 26 août 1850, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital Saint-Pierre.

COURS :

Anatomie pathologique. — Clinique interne à l'hôpital Saint-Pierre.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Die Betheiligung der einzelnen Stoffe dit Serums an der Erzeugung des Herzschlages.

Tumeur cystoïde de l'ovaire.

Rapports entre la composition chimique du sérum sanguin et les battements du cœur.

Recherches sur la structure des ganglions spinaux.

Étude sur la structure du névrome.

Anatomie pathologique de l'ulcère de l'estomac.

Action du chloral sur les nerfs vasomoteurs.

Sur les phénomènes chimiques de la digestion.

Leucocytose dans la pneumonie.

Leucocytose dans les maladies infectieuses.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Action physiologique de la quinine sur la circulation du sang.

Thiriar, JULES-ADRIEN, agrégé suppléant, 20 juin 1885; Professeur extraordinaire, 18 avril 1891; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Saint-Vaast (Hainaut), le 24 mars 1846, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1871), médecin du bureau de bienfaisance d'Ixelles (1873-1880), chirurgien-adjoint au service des autopsies des hôpitaux de Bruxelles (1880-1881), aide de clinique chirurgicale à l'hôpital Saint Jean (1881), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, correspondant de la Société de chirurgie de Paris.

COURS :

Pathologie chirurgicale générale et spéciale, clinique chirurgicale.

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES :

Statistique générale des affections chirurgicales traitées dans le service de M. le professeur De Roubaix de 1881 à 1882.

Entretiens chirurgicaux à l'hôpital Saint-Jean.

De la pleurésie purulente chez l'enfant, mémoire couronné par l'Académie royale de médecine, 1873.

De la méthode oxygénée en gynécologie.

De l'ovariotomie antiseptique. (Thèse d'agrégation, 1882.)

Leçon d'ouverture de la clinique chirurgicale à Saint-Pierre, novembre 1900.

COLLABORATIONS :

Publications de la *Société royale des sciences médicales.* — Publications de l'*Académie royale de médecine.* — *Journal de la Société royale des sciences médicales.* — *Presse médicale belge.* — *Revue de chirurgie de Paris.* — Publications du *Congrès de chirurgie* (1886 à 1895). — *Mercredi médical de Paris.* — *La Clinique.* — Publications du *Congrès de gynécologie* (1892). — *Art médical.* — Publications de l'*Association française pour l'avancement des sciences* (1887). — Publications de la *Société belge de chirurgie.* — *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.* — *Annales du conseil provincial du Brabant* (1878-1879).

— *Annales et documents parlementaires* (*Chambre* : 1880 à 1894. — *Sénat* : 1894 à 1900).

---

†Thiry, Jean, Professeur extraordinaire, 7 janvier 1850; Professeur ordinaire, 27 décembre 1894; Professeur honoraire, 13 décembre 1855.

Né à Herpigny (canton de Houffalize), le 7 mars 1817, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en médecine (1841), chirurgien à l'hôpital Saint-Pierre depuis 1847, membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique depuis 1862, ancien président de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, président de Société anatomo-pathologique de Bruxelles et créateur de son musée actuel, chirurgien consultant de l'Institut ophtalmique du Brabant, membre correspondant d'un grand nombre d'Académies et de sociétés savantes étrangères, décédé le 25 décembre 1896.

Cours :

Clinique des maladies syphilitiques et cutanées à Saint-Pierre, depuis le 2e semestre (1848-1892). — Pathologie chirurgicale, (2e semestre 1849-1894), avec l'ophtalmologie, depuis 1856-1857.

Principales publications :

Traité d'ophthalmologie, 1864, 1865, 1866, 1867.

Recherches nouvelles sur la nature et le traitement des affections blennorrhagiques. (Traduit en italien.)

Revue de l'Université :

L'esprit scientifique et la liberté d'enseignement, discours prononcé à l'Université libre, en 1874.

Collaborations :

La Presse belge. — Journal de la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Archives de la médecine belge. — Progrès médical. — Presse médicale. — Bulletin de l'Académie de médecine, etc.

---

†Tordeus, Éd., docteur-agrégé, 14 juin 1882.

Né à Bruxelles, le 6 juin 1846, docteur en médecine de l'Université de Bologne, le 25 juillet 1870, décédé le 23 juillet 1901.

Thèse :

Essai sur le muguet des nouveau-nés. Bruxelles, 1882.

Tournay, Gustave, agrégé.

Né à Chimay, le 11 novembre 1852, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en médecine, lauréat du concours de l'enseignement supérieur en 1878, chef de service à la Maternité, membre de la commission médicale provinciale de Bruxelles.

Cours :

Pathologie de la grossesse.

Principales publications :

Du moyen de prévenir la déchirure médiane du périnée pendant l'accouchement. Imprimerie Van de Weghe. 1890.

Forceps mixte du docteur Tournay. Id., 1893.

Grossesse extra-utérine tubo-abdominale à terme. Laparotomie. Guérison. Id., 1894.

L'hystérectomie totale abdominale ou vaginale pour fibromyômes. Technique opératoire. Procédé mixte. Paris, Félix Alcan, éditeur, 1897.

De la symphyséotomie. Bruxelles, Imprimerie Severyns. 1902.

THÈSE :

Du mécanisme de la délivrance et de l'intervention du praticien dans cette période de l'accouchement. Lamertin, 1887.

COLLABORATIONS :

Presse médicale belge. — *Annales de la société belge de gynécologie et d'obstétrique.* — *Congrès français de chirurgie,* 11e section, Paris, 1897. — *Annales de la société médico-chirurgicale du Brabant.* Bruxelles, 1902.

---

†Van den Corput, Bernard-Édouard-Henri-Joseph, Professeur extraordinaire, 28 juin 1873; Professeur ordinaire, 7 août 1880; démissionnaire, 21 novembre 1891.

Né à Bruxelles, le 20 avril 1821, décédé en 1908.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere).

Vandervelde, Paul, agrégé, 18 juin 1896; Professeur extraordinaire, 4 juillet 1909.

Né à Bruxelles, le 13 mars 1869, a fait ses études à l'Athénée royal et à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences naturelles (1888), docteur en médecine (1892); médecin des hôpitaux (1898), chargé de la clinique interne à l'hôpital Saint-Jean (1901), membre de la Société royale des sciences médicales de Bruxelles.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Contribution à l'anatomie du rein infectieux.

COLLABORATIONS :

Journal médical. — *Presse médicale de Paris.* — *Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles.* — *Année chirurgicale.* — *Bulletin de la Société anatomo-pathologique de Bruxelles.*

Van Engelen, Alphonse, agrégé-suppléant, 14 mars 1884; Professeur extraordinaire, 30 juin 1888; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897.

Né à Ixelles, le 9 mai 1861, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences.

COURS :

Chimie analytique (à la Faculté des sciences, à la Faculté des sciences appliquées et à la Faculté de médecine). — Chimie toxicologique (à la Faculté de médecine : pharmacie).

COLLABORATIONS :

Bulletin de la Société chimique de Belgique. — Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Bulletin de l'Agriculture de Belgique. — Annales de la Société de médecine légale. — Rapport à la deuxième section du XIe Congrès international d'hygiène et de démographie (Bruxelles, 1905).

Van Engelen, JOSEPH, agrégé.

Né à Ixelles, le 12 février 1866, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles.

COURS LIBRE :

Appareils et bandages.

PRINCIPALE PUBLICATION :

Des suppurations pelviennes chez la femme. Thèse, 1900.

COLLABORATIONS :

La Clinique. — Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc.

Verhoogen, JEAN-ANTOINE, agrégé.

Né à Molenbeek-St-Jean, le 18 mai 1864.

COURS LIBRE :

Clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Jean.

COURS A L'EXTENSION :

Transformations de la chirurgie moderne.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

La circulation cérébrale (en collaboration avec le professeur De Boeck).

L'urétrite chronique (en collaboration avec le docteur Dekeersmaecker).

THÈSE D'AGRÉGATION, SYLLABUS DE COURS :

La répartition des alcaloïdes injectés dans le sang (1892). — Les transformations de la chirurgie moderne (1896).

COLLABORATIONS :

Journal de la Société des sciences. — Journal médical de Bruxelles. — Annales de la Société belge de chirurgie. — La Policlinique. — Zentralblatt für Urologie. — Folia urologica.

Verhoogen, RENÉ, agrégé.

Né à Molenbeek-St-Jean, le 15 juillet 1867, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles.

COURS LIBRES :

Clinique des maladies des vieillards (hospice de l'Infirmerie, 1904 à 1907 inclus).— Clinique médicale et clinique de propédeutique médicale (hôpital Saint-Pierre, 1908-1909).

COURS A L'EXTENSION :

Les grandes névroses.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Syllabus du cours sur les grandes névroses (extension).

Les troubles digestifs des hystériques. (Thèse de doctorat spécial, 1896.)

COLLABORATIONS :

Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Journal médical de Bruxelles.

Villers, Émile, agrégé.

Né à Huy, le 18 mai 1871, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital Saint-Pierre.

Cours :

Diagnostic médical. — Éléments de propédeutique.

Thèse :

Le délire de la jalousie, 1899.

Revue de l'Université :

Anthropologie et science sociale (1900).

Collaborations :

Journal médical de Bruxelles (1897, 1900, 1901, 1902). — *Belgique coloniale* (1897). — *Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique* (1896, 1900, 1904). — *Bulletin de la Société d'anthropologie* (1898, 1900, 1901, 1904). — *Bulletin de la Société d'anatomie pathologique* (1897, 1898). — *Bulletin de l'Association médicale des accidents du travail* (1905).

---

†Warnots, Léon, docteur-agrégé, 29 juin 1886; Professeur extraordinaire, 10 octobre 1892.

Né à Schaerbeek, le 28 janvier 1856, décédé le 25 août 1894.

Cours :

Médecine opératoire.

Thèse d'agrégation :

Du cathétérisme des uretères chez la femme.

(Voir l'article nécrologique qui lui a été consacré dans le *Rapport sur l'année académique 1893-1894*.)

†Wehenkel, Jean-Mathias, chargé de cours, 4 juillet 1874; Professeur extraordinaire, 3 juillet 1875; Professeur ordinaire, 2 juillet 1881.

Né à Nagen (Grand-duché de Luxembourg), le 23 octobre 1849, décédé le 17 janvier 1890.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, de Léon Vanderkindere.)

Wybauw, René, agrégé.

Né à Schaerbeek, le 18 avril 1874, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, membre correspondant de la Société d'hydrologie de Paris, fellow de la Société royale de médecine de Londres.

Cours :

Hydrologie médicale. — Maladies de la circulation.

Principales publications :

Contribution à la physiologie et à la pharmacologie du cœur. Thèse de doctorat spécial.

Hygiène de la première enfance. Syllabus.

De badplaats Spa, met eene korte beschrijving van de stad, enz. Amsterdam, Van Rossen.

Traité des Eaux de Spa.

Collaborations :

Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — *Archives für Pathol. und Pharmakologie.* — *Journal médical.* — *Annales*

d'hydrologie de Paris. — Archives générales de médecine, Paris. — Revue de thérapeutique, Paris. — Archives internationales de physiologie.

Zunz, Edgard, agrégé, assistant au cours de thérapeutique.

Né à Charleroi, le 9 novembre 1874, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles. Après le diplôme de docteur en médecine : Heidelberg, Senckenbergianum de Francfort-sur-Mein, Strasbourg, Berne, Berlin, Paris, Amsterdam; docteur en médecine, chirurgie et accouchements (juillet 1897), prix de physiologie Gluge (1907).

Cours a l'Université :

Microscopie et chimie cliniques.

Cours a l'Extension :

Comment agissent les médicaments?

Principales publications :

Contribution à l'étude de la digestion peptique et gastrique des substances albuminoïdes.

Thèse de doctorat spécial. Bruxelles, 1902.

Syllabus de cours d'Extension, 1904 :

Comment agissent les médicaments?

Revue de l'Université :

Le musée d'hygiène de Berlin. — La réforme des études médicales en Allemagne. — L'association pour l'encouragement des recherches scientifiques en Belgique. — La digestion des substances albuminoïdes.

Collaborations :

Maly's Jahresbericht über die Fortschritte der Thierchemie oder der physiologischen und pathologischen Chemie. — Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles. — Annales de la Société d'anatomie pathologique de Bruxelles. — Revue de technique médicale. — Journal médical. — Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Annales d'électro-biologie. — Zeitschrift für physiologische Chemie. — Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. — Hofmeister's Beiträge zur chemischen Physiologie und Pathologie. — Biochemisches Centralblatt. — Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique. — Archives internationales de physiologie, etc., etc.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES.

(ECOLE POLYTECHNIQUE).

†Alvin, L.-C.-E., Professeur ordinaire, 7 août 1880.

Né à Bruxelles, le 12 mars 1845, ingénieur honoraire des mines depuis 1868; en 1869, professeur à l'École industrielle de Charleroi; en 1869, ingénieur au corps des mines, décédé le 14 octobre 1887.

Cours :

Métallurgie.

Collaborations :

Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liége. — Revue universelle des mines, de la métallurgie, etc.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Anspach, Lucien, chargé de cours, 11 décembre 1880; Professeur extraordinaire, 28 janvier 1882; Professeur ordinaire, 9 juillet 1887.

Né à Bruxelles, le 9 juillet 1857, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, candidat en philosophie, ingénieur, agrégé à la Faculté technique.

Cours :

Mécanique analytique, graphostatique, mécanique appliquée, stabilité des constructions, construction des machines.

Principales publications :

Fondations par l'air comprimé. Thèse d'agrégation. Mayolez, 1880.

Etude sur les plaques chargées. Brognez et Van de Weghe, 1885.

Conférences sur les transmissions hydrauliques et électriques. Larcier, 1890.

Revue de l'Université :

Déformations et ruptures. Considérations sur les expériences géologiques de M. Prinz. — La terre tourne-t-elle?

Collaborations :

Revue des mines.—Annales de l'École polytechnique. — L'Industrie. — Revue des Sciences. — Bulletin des ingénieurs sortis de l'École polytechnique. — Revue de mécanique.

Baes, Louis-Charles, chargé de cours, 17 février 1906; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Bruxelles, le 5 décembre 1883, a fait ses études à l'Université de Bruxelles (École polytechnique), ingénieur civil des mines, membre de la Société belge d'Astronomie, membre de la Société de géologie, assistant des cours de mécanique appliquée en 1906, professeur à l'École de commerce.

Cours a l'Université :

Travaux pratiques de mécanique appliquée depuis 1906. Physique industrielle depuis 1906-1907. Stabilité des constructions depuis 1908-1909.

Cours a l'Extension :

Aperçu historique sur la machine à vapeur, 1907.

Cours a l'école de commerce :

Pratique des plans et des machines depuis 1907-1908.

Publications :

Recueil de notes relatives aux travaux d'application effectués sur les Sciences du groupe mécanique (études de seconde année du grade de candidat ingénieur), 1908.

Recueil de notes relatives aux travaux d'application sur la résistance des matériaux et la stabilité des constructions, 1er fascicule, 1909.

Précis général du cours de physique industrielle, 1909 (en cours de publication).

Collaboration :

Bulletin technique des ingénieurs de l'École polytechnique de Bruxelles.

Bergé, Albert-Henri-Jacques, chargé de cours, 22 mai 1909.

Né à Bruxelles le 14 décembre 1864, docteur en sciences naturelles, agrégé à la Faculté des sciences.

Cours a l'Université :

Chimie industrielle; photochimie, (cours libre).

Cours a l'Extension :

Chimie industrielle.

Principal ouvrage :

Stérilisation des eaux alimentaires, Paris 1900.

Thèse d'agrégation, Syllabus :

Les composés métalliques de l'ammonium et des ammoniaques organiques, Bruxelles 1893. — Syllabus des cours donnés à l'extension de l'Université de Bruxelles : Les grandes industries chimiques, 1896. — Résumé du cours de chimie industrielle, 1907-1908.

Collaborations :

Bull. soc. chim. de France. Paris, 1897. — *Bull. soc. chim. de Belgique*, 1894, 1896, 1897, 1906.— *Bull. soc. Ent. de Belgique* 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1889, 1892, 1893. — *Bull. soc. nat.*, Dinant, 1882, 1883, 1889. — *Rutz-Ind.*, t. XXII. — *Deutsche Ch. Ges.*, 1892. — *Rap. expos. alcool.*, Paris 1892. — *Soc. anthrop., de Belgique*, 1893. — *La Nature*, Paris 1894. — *Journal des Débats*, Paris, 1894. — *Il* Selmi, t. V. — *C. R. Congrès de Chimie appliquée*, Bruxelles, 1894. — *C. R. Congrès de chimie appliquée*, Paris 1900. — *C. R. Congrès int. d'hygiène*, Ostende, 1901.— *Bull. Chambre de commerce française*, Bruxelles 1894, 1905, 1908. — *L'Industrie*, Bruxelles 1894. — *Annales politiques et littéraires*, Paris 1895. — *Le Meunier*, Paris 1895. — *Progrès agricole*, Amiens 1899.— *Dernière heure*, 1906. — *Organe Ligue Brasseurs, N. France.* Lille 1896, 1897, 1898, 1899. — *Annales Soc. Ing. Civ.*, France. Paris 1900. — *Bull. Ing. sanitaires*, France-Paris 1900. — *Bull. Ing. sortis Ecole polyt.* Bruxelles 1908.

Bergé, Henri, Professeur extraordinaire, le 7 juin 1873; Professeur ordinaire, le 16 juin 1877; Professeur honoraire, le 9 juin 1906.

Né à Bruxelles, le 31 décembre 1835, professeur de chimie appliquée et de physique aux cours publics de la ville de Bruxelles, recteur pour l'année 1877-1878.

Cours :

Chimie industrielle.

(Voir, pour la notice bibliographique l'*Université libre*, par Léon Vanderkindere).

Blancquaert, Isidore, Professeur extraodinaire, 9 octobre 1874; Professeur honoraire, 7 août 1880.

Né à Roulers, le 15 août 1838, a fait ses études à l'Université de Gand (Ecole du génie civil), ingénieur honoraire des Ponts et chaussées, lauréat du concours universitaire en sciences physiques et mathématiques.

Cours :

Mécanique appliquée et construction de machines, 1874 à 1880.

Principale publication :

Du tirage des locomobiles, 1872 (mémoire inséré aux *Annales des Travaux publics*, tome XXX), paru en librairie à la librairie polytechnique Decq et Duhent.

Collaborations :

Annales des Travaux publics. — Annales des ingénieurs sortis de l'École du génie civil de Gand.

---

† **Buisset**, Alexandre, chargé de cours, 30 juin 1864; Professeur extraordinaire; 6 juillet 1865; Professeur ordinaire, 9 novembre 1871.

Né à Macon (Hainaut), le 5 février 1832, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, docteur en sciences physiques et mathématiques (1862), professeur à la section normale moyenne des filles à Bruxelles (1880), décédé le 16 février 1895.

Cours :

Haute algèbre, géométrie analytique, géométrie supérieure analytique, statistique élémentaire, mécanique analytique, statistique analytique, dynamique du point, géomérie descriptive, algèbre, mécanique élémentaire.

(Voir la notice nécrologique que lui a consacrée, dans le *Rapport sur l'année académique 1894-1895*, M. le professeur Brand.)

---

† **Charbo**, J.-B., Professeur ordinaire, 7 août 1880.

Né à Namur, le 27 août 1843, docteur en sciences, ancien capitaine commandant du génie, professeur civil à l'École militaire, décédé le 14 juillet 1901.

Cours :

Calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations, depuis 1879, analyse pure, depuis 1879, compléments d'analyse, depuis 1879.

(Voir la notice nécrologique que lui a consacrée, dans le *Rapport sur l'année académique 1900-1901*, M. le professeur Eugène Brand.)

Chargois, Charles-Victor, chargé de cours, 19 juillet 1906; Professeur extraordinaire, 13 juillet 1908.

Né à Bruxelles, le 21 septembre 1877, ancien officier du génie.

Cours a l'Université :

Géométrie descriptive pure et appliquée, compléments de mathématiques nécessaires à l'intelligence des sciences naturelles.

Cours a l'Extension :

Leçons d'astronomie.

Dautzenberg, André, assistant au cours d'architecture.

Né à Saint-Josse-ten-Noode, le 12 août 1880, a fait ses études à l'école spéciale d'architecture de Schaerbeek.

De Keyser, CHARLES, chargé de cours, 28 mars 1895; Professeur extraordinaire, 23 décembre 1897; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Molenbeek-Saint-Jean, le 4 janvier 1870, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, ingénieur des constructions civiles, professeur à l'École de commerce.

COURS :

Mécanique appliquée, construction des machines, hydraulique, technologie, introduction à la technique industrielle (École de commerce).

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Note sur les machines à grande vitesse.

La pratique des essais de gazogènes.

L'utilisation des gaz de hauts fourneaux et des fours à coke.

Le moteur à gaz Oechelhauser.

La chaudière Leroux.

Principes de l'établissement des turbines.

Exposé de la thermodynamique par la notion de l'eutropie.

Théorie de l'écoulement des liquides par les orifices.

SYLLABUS :

Leçons sur la machine à vapeur (Extension universitaire). — Introduction à la technique industrielle (partie mécanique) (École de Commerce).

COLLABORATIONS :

Revue technique « L'Industrie ». — Revue universelle des Mines. — Bulletin technique de l'Association des Ingénieurs de Bruxelles. — Comptes rendus du Congrès de mécanique de Liége.

De Leener, GEORGES, Chargé de cours, 6 juin 1903, Professeur extraordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles, le 3 janvier 1879, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, ingénieur civil des mines, docteur en sciences économiques, assistant à l'Institut de Sociologie Solvay, professeur à l'École de commerce.

COURS A L'UNIVERSITÉ :

Géographie industrielle et commerciale.

COURS A L'ÉCOLE DE COMMERCE :

Introduction à la technique industrielle (partie physique), technique industrielle (1re et 2e parties), théorie du commerce international, commerce international de la Belgique.

COURS A L'EXTENSION :

L'évolution industrielle et les trusts

PUBLICATIONS PRINCIPALES :

Les syndicats industriels en Belgique, 2e édition, 1903.

Le charbon dans le nord de la Belgique (en collaboration avec L. Wodon et E. Waxweiler), 1904.

Ce qui manque au commerce belge d'exportation, 1906.

Étude sur le marché charbonnier belge. Rapport présenté à la Commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines, 1908.

L'organisation syndicale des chefs d'industrie. Étude sur les syndicats industriels en Belgique, deux volumes (sous presse).

L'évolution industrielle et les trusts. Syllabus du cours professé à l'Extension de l'Université libre, 1903.

REVUE DE L'UNIVERSITÉ :

La loi anglaise du 6 août 1897 sur la réparation des suites dommageables des accidents du travail. — Le développement de l'alcoolisme en Angleterre. — Comment on fait des « Yankees ». — L'ouvrier américain.

COLLABORATIONS :

Mémoires de l'Académie royale de Belgique (nouvelle série). — *Revue économique internationale.* — *Société belge des ingénieurs et des industriels.* — *Bulletin technique de l'Association des ingénieurs sortis de l'École polytechnique.* — *De Economist* (La Haye). — *Revue d'économie politique.* — *Echo de l'Industrie* (Charleroi).

François, EUGÈNE, chargé de cours, 4 juillet 1908; Professeur extraordinaire, 26 juin 1909.

Né à Seraing-sur-Meuse le 25 mars 1870, a fait ses études à l'Université de Liége, ingénieur.

COURS :

Constructions du génie civil.

COLLABORATIONS :

Revue universelle des mines. — *Annales des Travaux publics de Belgique.*

Gerard, LÉON, ingénieur-agrégé à l'École polytechnique, 16 novembre 1881; Professeur à l'Institut universitaire de physiologie, 21 octobre 1892; démissionnaire, 10 décembre 1898.

Né à Bruxelles, le 8 novembre 1855.

COURS :

Physique médicale.

THÈSE D'AGRÉGATION :

Notice sur les calculs de stabilité des voûtes droites en maçonnerie.

Habets, PAUL, chargé de cours, 12 octobre 1893; Professeur extraordinaire, 24 décembre 1895; Professeur ordinaire, 15 mars 1902.

Né à Liége, le 22 mars 1865, a fait ses études à Liége, ingénieur honoraire des mines, 1888, et ingénieur civil des arts et manufactures, 1888, administrateur de la Revue universelle des mines.

COURS :

Exploitation des mines. — Géographie industrielle (1898-1904).

COLLABORATION :

Bulletin de la Société belge de géologie.

---

†**Hendrickx,** ERNEST-JEAN HENRI, Professeur extraordinaire, 7 juin 1873; Professeur ordinaire, 7 août 1880.

Né à Saint-Josse-ten-Noode le 11 avril 1844, a étudié l'architecture à Paris, sous la direction de Viollet le Duc, professeur à l'école normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode depuis 1864, professeur à l'école industrielle de Bruxelles depuis 1869, décédé le 30 août 1892.

Parmi les principales constructions élevées sous sa direction, il faut citer : l'École modèle, boulevard du Hainaut, inaugurée le 17 octobre 1875, dont

les dispositions ont servi de type à un grand nombre de bâtiments d'école. — Maison de secours pour les Hospices de Bruxelles, quai aux Barques et impasse du Plombier (rue Pachéco). — L'École de Pharmacie, rue des Finances. — La reconstruction partielle des bâtiments de l'Université, rue des Sols. Le tombeau d'Eugène Van Bemmel, etc.

COURS :

Architecture et cours élémentaire de construction, depuis 1873-1874, histoire de l'architecture, depuis 1873-1874, travaux graphiques (génie civil et architecture), 1873-1874 à 1877-1878.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

Horta, VICTOR, chargé de cours, 21 octobre 1892 ; Professeur extraordinaire, 23 janvier 1897 ; Professeur ordinaire, 15 mars 1902.

Né à Gand, le 6 janvier 1861.

COURS :

Architecture.

Huberti, ALPHONSE, Professeur extraordinaire, 7 juin 1873 ; Professeur ordinaire, 7 août 1880.

Né à Bruxelles le 11 septembre 1841, ingénieur de l'école des mines de Liége.

COURS :

Exploitation des chemins de fer, (depuis 1873), topographie depuis 1879).

PRINCIPAUX OUVRAGES :

Traité d'exploitation des chemins de fer (en collaboration avec MM. Flamache et Stévart). 4 vol. grand in-8°.

Cours de topographie (autographié).

COLLABORATIONS :

Revue universelle des mines et de la métallurgie. — Bulletin du Congrès des chemins de fer. — Revue industrielle.

---

†**Ithier,** PAUL, chargé de cours, 31 décembre 1877 ; Professeur extraordinaire, 21 décembre 1882.

Né à Bruxelles le 5 janvier 1834, traducteur juré au tribunal de première instance (1865), expert-comptable, professeur de comptabilité et de droit commercial à l'école normale d'institutrices de la rue des Visitandines et à la section normale moyenne des filles de Bruxelles (de 1881 à 1884), décédé le 22 juin 1898.

COURS :

Comptabilité industrielle et commerciale, depuis 1877-1878.

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

Traduction de plusieurs ouvrages anglais et allemands.

Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale, de Barth.

Histoire du règne de Philippe II, de Prescott (avec M. Renson).

Rêveries d'un célibataire, de Ik. Marvel.

Rêveries d'un homme marié, de G.-W. Curtis, etc.

Articles dans la Revue trimestrielle.

Collection de cahiers pour la tenue des livres, 4e éd., 1884.

(Voir, dans le *Rapport sur l'année académique 1897-1898*, l'article nécrologique que lui a consacré M. le professeur Henri Bergé.)

Pierard, Émile, chargé de cours, 1897; Professeur extraordinaire, 2 juin 1900; Professeur ordinaire, 13 juillet 1907.

Né à Gimnée (Namur) le 11 mars 1864, a fait ses études à l'Université de Liége, puis à l'Institut Montefiore, ingénieur honoraire des mines, ingénieur civil des mines, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur civil électricien de l'Institut Montefiore.

Cours :

L'Électricité et ses applications industrielles.

Principales publications :

La Téléphonie, tome I. Les lignes téléphoniques, 3e édition. Ramlot, Bruxelles, Dunod, Paris.

Principes d'électrotechnie. Ramlot, Bruxelles, id.

Cours d'électricité et de magnétisme, tome I. Ramlot, Bruxelles, id.

Syllabus du cours de l'Extension universitaire, 2e édition. Ramlot, Bruxelles.

Collaborations :

L'Électricien de Paris.—Bulletin des ingénieurs sortis de l'Institut de Montefiore. — Bulletin de la Société belge des électriciens.

Rimbaut, Jules, assistant au cours de constructions civiles.

Né à Tournai, le 28 janvier 1886, a fait ses études à l'Université de Gand, ingénieur des constructions civiles.

†**Rousseau,** Ernest, Professeur extraordinaire, 4 juillet 1859; Professeur ordinaire, 30 juin 1864.

Né à Marche, le 31 mai 1831, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, lauréat du concours universitaire en 1852-1853, docteur en sciences physiques et mathématiques (1854), professeur à l'École militaire, décédé le 21 décembre 1908.

Cours :

Géométrie descriptive (1859 1860 à 1864-1865), physique mathématique (1859-1906), physique expérimentale (1861 - 1906), physique industrielle (1873-1874).

Syllabus :

Sommaire du cours de physique professé à l'École militaire et à l'Université de Bruxelles (Autographié).

Principales publications :

Rapport sur les constatations faites pour la réception des appareils d'éclairage électrique du théâtre de la Monnaie (en collaboration avec MM. Van Vloten et Vinçotte). Bruxelles, imprimerie de Mme Ve Baertsoen, 1889.

Quelques théorèmes de géométrie élémentaire. Gand, imprimerie de Meyer-Van Loo, 1893.

Téléthermomètre à air (août 1881).

Rapports des membres du jury et des délégués belges à l'Exposition internationale d'électricité de Paris, en 1881. Bruxelles, Hayez, 1883.

Procès-verbaux de la Conférence internationale pour la détermination des unités électriques, 1re session, Paris, Imprimerie nationale, 1882.

Numéros des 15 juin 1883, 30 juin 1883, 30 novembre 1883 et 15 avril 1884.

Compte rendu des travaux du Comité international chargé des essais électriques à l'Exposition d'Anvers. Liége, Vaillant-Carmanne, 1887.

Collaborations :

Patria belgica. — Bulletin du Musée de l'Industrie de Belgique. — Ingénieur Conseil. — Bulletin de la Société belge d'électriciens.

(Voir l'*Université de Bruxelles* par M. Léon Vanderkindere.)

Van Drunen, James, chargé de cours, 19 novembre 1887; Professeur extraordinaire, 28 décembre 1889; Professeur ordinaire, 10 juillet 1894.

Né au Havre, le 15 février 1855, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, ingénieur et agrégé, recteur pour les années académiques 1901-1902 et 1902-1903.

Cours :

Métallurgie, technologie des métaux, rédaction industrielle.

Publications principales :

Le problème des estuaires, 1884. Imp. Van der Auwera, Bruxelles.

Les voies ferrées complémentaires en Belgique, 1884. Imprimerie Générale, Bruxelles.

Exposé critique des travaux du Congrès international de navigation intérieure, à Vienne, 1886.

La constitution des aciers et la température de trempe, 1892. Imprimerie des Travaux publics, Bruxelles.

L'acier dans la construction, 1893. Ch. Rozez, éditeur, Bruxelles.

L'enseignement universitaire et le referendum sur l'enseignement de la mécanique, 1894. Imprimerie générale, Bruxelles.

L'industrie de l'aluminium, 1894, Lamertin, éditeur, Bruxelles.

La détermination des recettes et dépenses probables d'un chemin de fer projeté. Thèse présentée à l'Université de Bruxelles, 1885.

Discours rectoraux :

La philosophie de l'industrie (1901). — L'esprit mathématique (1902).

Revue de l'Université :

L'industrie de l'aluminium.

Collaborations :

Ingénieur-Conseil. — Société nouvelle. — Congrès international de navigation intérieure. — Mouvement économique. — Annales et Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'École Polytechnique de Bruxelles.

---

†**Witmeur,** Henri, Professeur extraordinaire, 7 juin 1873; Professeur ordinaire, 16 juin 1877.

Né à Liége le 10 octobre 1843, décédé le 14 juillet 1895.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.

---

†**Zimmer,** Alfred, Professeur extraordinaire, 7 juin 1873; Professeur ordinaire, 17 juin 1876.

Né à Jodoigne le 26 mars 1839, décédé le 9 juin 1888.

(Voir l'*Université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere.)

ÉCOLE DE COMMERCE.

Apelman, Henri, Professeur, 16 février 1907.

Né à Arlon, le 17 novembre 1862, agrégé de l'École normale supérieure des sciences commerciales annexée à l'Université de Gand.

Cours :

Introduction à la comptabilité appliquée. Comptabilité appliquée. Technique du grand commerce en marchandises. Technique des transactions commerciales et financières. Organisation des affaires.

Lecointe, Albert, chargé de cours, 13 juillet 1907.

Né à Namur en 1853, a fait ses études supérieures à l'École militaire et à l'École d'application.

Cours :

Organisation des transports.

Principales publications :

La pêche à vapeur en Angleterre et la pêche maritime à Ostende, 1884.

Etude sur le développement de la marine marchande en Belgique (publication de la Société belge des ingénieurs et des industriels), 1898-1900.

La soie artificielle (conférence), 1908.

Maingie, Louis-Joseph, chargé de cours, 6 juin 1903 ; Professeur, 16 février 1907.

Né à Roucourt, le 30 juin 1867, docteur en sciences physiques et mathématiques.

Cours :

Théorie des assurances et des emprunts. — Introduction aux mathématiques appliquées.

Principales publications :

Articles d'études dans la *Revue de l'Université.*

Rapports dans les congrès d'actuaires et les congrès des accidents du travail et des assurances sociales.

Collaborations :

Bulletin de l'Association des actuaires belges. — Bulletin de la prévoyance.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Grégoire, Henri, chargé de cours, 22 mai 1909.

Né à Huy, le 21 mars 1881, a fait ses études aux Universités de Liége, de Munich, de Berlin et de Paris; diplômé de l'Institut catholique de Paris (syriaque); docteur en philologie classique; ancien membre étranger de l'école française d'Athènes (1905-1908).

Cours :

Traduction à livre ouvert d'un texte grec et explication approfondie d'auteurs grecs (candidature et doctorat).

Grec médiéval et grec moderne.

Principales publications :

1. La vie anonyme de S. Gérasime (*Byz. Zeitschrift*, 1904).

2. Saints jumeaux et Dieu cavaliers, étude hagiographique. Paris, Picard, 1905.

3. S. Dametrianos, évêque de Chytri (*Byz. Zeitschrift*, 1907).

4. La vie de S. Abraamios (*Revue de l'Instruction publique*, 1906.)

5. Rapport sur un voyage dans le Pont et la Cappadoce (*Bulletin de correspondance héllénique*, 1909, p. 1-170).

6. Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure, publié aux frais de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (sous presse).

Collaborations :

Recueil des inscriptions du Pont (sous presse). — *Revue de l'Instruction publique.* (Notes épigraphiques I-XV, 1908-1909.) — *Bulletin de coorrespondance hellénique, Byz. Zeitschrift,* βυζαντις, παναθήναια. — *Comptes-rendus* dans la *Revue de l'Instruction publique* depuis 1901.

Philippson, Martin.

A ajouter à la liste de ses publications et de ses collaborations :

Histoire du règne de Marie Stuart (Paris 1891-1893, 3 vol.).

Ein Ministerium unter Philipp II. Der Kardinal Granvelle am spanischen Hofe. Berlin 1895.

Der grosse Kurfürst (Berlin, 1897-1903, 3 vol.).

Das Leber Kaiser Friedrichs III (3e édition, Wiesbaden 1908).

Collaborations :

Revue historique.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Daimeries, Anthyme, chef des travaux chimiques, 16 mars 1889-28 décembre 1905; chargé de cours, 28 novembre 1893; Professeur extraordinaire, 25 juillet 1895; Professeur ordinaire, 9 juin 1906; Professeur honoraire, 13 juillet 1907.

Né à Bruxelles, le 27 avril 1859.

Cours :

Cristallographie (1893-1903); minéralogie (1893-1907).

Publications :

Extraits du *Bulletin des séances de la Société royale malacologique de Belgique, de la Société géologique de Belgique, de la Société belge de géologie, de la Société anthropologique, etc.*, (1883 à 1909).

Excursion du Club Alpin dans les Hautes-Fagnes (Bruxelles. 1885).

Rapports sur les excursions de la Société royale malacologique de Belgique, en 1891 et 1894.

Demoulin, Hector, assistant au cours de chimie analytique.

Né à Purnode, le 1er juin 1878, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences chimiques.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cocq, Valère, agrégé, 18 juin 1896; chargé de cours, 25 mai 1909.

Né à Renaix, le 19 mai 1867, docteur spécial en sciences obstétricales.

Cours :

Cours d'accouchement (théorie et pratique).

Thèse :

De la symphyséotomie dans les angusties pelviennes.

Collaborations :

Archives de tocologie et de gynécologie, de Paris. — *Journal médical*, de Bruxelles. — *Journal d'accouchements*, de Liége. — *La Clinique.* — *Bulletin de la Société belge de gynécologie.*

Coppez, Jean-Baptiste, **docteur agrégé, 28 juin 1870; Professeur extraordinaire, 2 août 1890; Professeur ordinaire, 3 juillet 1897; Professeur honoraire, 11 mars 1905.**

Né à Rongy (Hainaut), le 21 février 1840.

Cours :

Ophtalmologie.

Publications :

De l'ophtalmie névro-paralytique. Thèse présentée à la Faculté de médecine de l'Université de Bruxelles, pour obtenir le grade de docteur-agrégé, 1870.

Du zona ophtalmique et des altérations oculaires qui en dépendent. Trois observations nouvelles. (*Ann. d'oculist.*, 1873.)

Zona ophtalmique. Considérations et observations nouvelles. (*Ibid.*, 1876.)

A propos de l'énucléation du globe de l'œil dans l'ophtalmie sympathique. (Congrès périodique international des sciences médicales. Genève, 1877.)

Des relations existant entre certaines affections de l'oreille et de l'œil. (*Ibid.*)

Compte rendu des maladies traitées et des opérations faites pendant les années 1874-1875, 1876, 1877, 1878 (1879).

Maladies de la conjonctive, 1880.

Névralgie datant de vingt ans, guérie par l'élongation du nerf sous-orbitaire. (*Ann. d'oculist.*, 1882.)

Emploi du jéquirity en ophtalmologie et en particulier dans l'ophtalmie granuleuse. (*Bull. de la Soc. française d'ophtalmologie*, 1884.)

Encore le jéquirity (1885).

Opération de la cataracte molle par aspiration (1885).

Un cas d'ophtalmie diphtéritique chez un enfant de dix-sept jours (1887).

Du gliome ou cancer de la rétine. (*La Clinique*, 1887.)

Des progrès récents réalisés dans l'opération de la cataracte. (*Ibid.*, 1887.)

Statistique des décollements rétiniens opérés. Valeur des procédés. (*Bull. de la Soc. franç. d'ophtalm.*, 1887.)

Compte rendu de la clinique ophtalmologique pendant l'année 1887, accompagné de quelques réflexions sur l'importance des études ophtalmologiques et sur l'état de l'enseignement de cette branche des sciences médicales à l'Université de Bruxelles. (*La Clinique*, 1888.)

Compte rendu annuel pour 1888. (*Ibid.*, 1889.)

Compte rendu annuel pour 1889. (*Ibid.*, 1890.)

De l'intervention chirurgicale dans les blessures de l'œil avec pénétration de corps étrangers. (*Bull. de la Soc. franç. d'ophtalmol.*, 1890.)

Compte rendu des années 1890-1891, 1893. (*La Clinique*, 1893.)

Corps étrangers dans un œil depuis quinze ans. Papillite de l'autre œil. (*Bull. de la Soc. franç. d'ophtalmol.*, 1893)

Programme du cours d'ophtalmologie. (*Journal médical de Bruxelles*, 1896.)

De la valeur de l'iridectomie dans le glaucome. (*Bulletin de la Société française d'ophtalmologie*, 1901.)

Dallemagne, Jules, docteur agrégé, 30 juin 1891; suppléant, 27 juillet 1892; Professeur extraordinaire, 29 décembre 1894; Professeur honoraire, 13 juin 1908.

Né à Huy, le 18 avril 1858.

Cours :

Médecine légale.

Publications :

Études sur les caractères craniologiques d'une série d'assassins. (En collaboration avec M. Paul Heger).

Principes de sociologie.

Du foie des tuberculeux.

Étiologie fonctionnelle du crime.

Des microbes du tube digestif des cadavres.

Des cirrhoses hypertrophiques.

De la transformation des microbes.

Du cancer primitif du foie.

Trois cas d'acromégalie avec autopsie.

Du cancer primitif de la vésicule biliaire.

Des caractères différentiels des plaies par arme à feu sur le vivant et le cadavre.

La peine corporelle et ses bases physiologiques.

Anarchie et responsabilité.

Dégénérés et déséquilibrés, 1894.

Dégénérescence et criminalité.

Sociologie et biologie.

Les stigmates anatomiques de la criminalité.

Les stigmates physiologiques de la criminalité.

Les nouvelles théories de la criminalité.

Dégénérescence individuelle et collective.

Physiologie de la volonté.

Pathologie de la volonté.

La volonté dans ses rapports avec la responsabilité pénale.

Collaborations :

La Presse médicale. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.* — *La Clinique,* de Bruxelles. — *Annales de la Société de médecine légale,* de Bruxelles. — *Archives d'anthropologie,* de Lyon. — *Archives d'anatomie pathologique,* de Paris. — *Bulletin de la Société de médecine mentale,* de Bruxelles. — *Revue de sociologie,* de Paris. — *La Scicola positiva,* d'Italie. — *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles,* de Bruxelles. — *Journal de médecine.* —*Encyclopédie des aides-mémoire.*

Delcourt, Albert, agrégé, 18 juillet 1908.

Né à Bruxelles, le 22 février 1868, docteur spécial de l'Université libre.

Cours libre :

Hygiène de la première et de la seconde enfance.

Thèse :

Le rachitisme, sa pathogénie, 1898.

Publications :

La cure de Kreuznach et ses indications dans la pathologie infantile.

Le rachitisme tardif.

Le traitement chirurgical du lupus (Prix Justin).

Madère et son climat.

Les hôpitaux d'enfants à l'étranger.

Le rhumatisme articulaire chronique chez l'enfant.

Tubage et trachéotomie.

Osteomalacie chez l'enfant.

Morve et farcin chez l'enfant.

Le scorbut infantile.

La grippe à forme ganglionnaire chez l'enfant.

Les intoxications alimentaires chez l'enfant.

COLLABORATIONS :

Le Journal médical. — *La Pathologie infantile*. — *La Revue mensuelle des maladies de l'enfance* (Paris). — *Les Archives de médecine infantile* (Paris). — *Traité des maladies de l'enfance* publié sous la direction de MM. Comby et Groucher (Paris). — *La Pratique infantile*, traité publié sous la direction du docteur Cruchet (Bordeaux). — *Zentralblatt für Chirurgische und mecanische Orthopadie*.

Pechère, VICTOR, agrégé, 14 février 1903.

Né à Malines, le 15 avril 1867, docteur spécial en sciences médicales de l'Université libre de Bruxelles.

THÈSE :

Le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde.

Willems, ÉDOUARD, prosecteur, 2 juin 1900; assistant aux cours d'anatomie, 27 janvier 1906.

Né à Bruxelles, le 30 avril 1869.

PUBLICATION :

Maladie du sommeil chez le blanc. Mémoire présenté à la Société des sciences.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES.

Autrique, EUGÈNE, chef des travaux topographiques, 16 mars 1889.

Né à Bruxelles, le 9 décembre 1860.

Foettinger, CHARLES, assistant du cours de géométrie descriptive pure et appliquée, 10 novembre 1906.

Né à Bruxelles, le 24 juin 1882, a fait ses études à l'Université de Bruxelles, ingénieur des constructions civiles.

Tassel, ÉMILE, chargé de cours, 13 octobre 1888; Professeur extraordinaire, 28 décembre 1889; Professeur ordinaire, 9 décembre 1899; Professeur honoraire, 9 juin 1906.

Né à Ledeberg-lez-Gand, le 1er avril 1862, agrégé spécial.

COURS :

Géométrie descriptive.

Thilly, HECTOR, assistant aux cours de constructions des machines et d'hydraulique, 22 mai 1909.

Né à Malines, le 13 septembre 1876, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, ingénieur des constructions civiles.

ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Robert, MAURICE, chargé de cours, 26 juin 1909.

Né à Stambruges, le 19 février 1880.

COURS :

Géographie et anthropogéographie du Congo belge.

PUBLICATIONS :

Études sur l'évolution des cours d'eau du Boulonnais. *(Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t, IX, 6e série, 1906.)

Études sur l'hydrologie des morts-terrains du Bassin de la Haine. Note préliminaire. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXVI, *Bulletin* 1909.)

A propos de la circulation des eaux dans la zone d'altération des grès de Grandglise. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXVI, *Bulletin*, 1909.)

Sur quelques points de la circulation des eaux dans les couches aquifères. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXVI, *Bulletin* 1909.)

Sur la Meule d'Harchies. *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXVI, *Bulletin* 1909.

Études sur l'hydrologie des morts-terrains du Bassin de la Haine. *(Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXXVI, *Mémoires*, 1909.)

Les eaux alimentaires dans le Bassin de la Haine. *(La Technique sanitaire*, 1909.)

Études sur l'hydrologie des morts-terrains du Bassin de la Haine. *(Publications de l'Association des ingénieurs de l'École des mines de Mons*, t. III, *2e fascicule*, 1909.)

Les eaux souterraines, les rivières et les fleurs. (*Syllabus de l'extension de l'Université libre de Bruxelles*, 1909.)

ÉCOLE DE COMMERCE.

François, LÉON, assistant pour les exercices sur les méthodes de calcul appliquées aux affaires.

Né à Hanret, le 27 septembre 1879, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences physiques et mathématiques.

Giron, ANDRÉ, assistant pour les travaux personnels d'économie financière et de statistique économique.

Né à Gand, le 24 mai 1879, a fait ses études à l'Université libre de Bruxelles, ingénieur commercial.

II

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

A. — ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR.

Joseph Van Schoor (prend sa retraite en 1890). — M. Charles Graux (prend sa retraite en 1906; actuellement administrateur-inspecteur honoraire).

Depuis le vote des statuts organiques du 7 décembre 1907, l'administrateur-inspecteur a été remplacé par le président du Conseil.

M. W. Rommelaere, nommé président du Conseil d'administration, le 14 décembre 1907.

B. — MEMBRES PERMANENTS.

En 1884, MM. Joseph Van Schoor;
Henri Doucet;
Alphonse Rivier;
Guillaume Tiberghien;
François Tielemans.

Au cours des années suivantes sont décédés ou se sont retirés :

MM. François Tielemans († 1887).
Alphonse Rivier († 1891).
Henri Doucet († 1894).
Joseph Van Schoor († 1895).
Guillaume Tiberghien (†1901).

Ces membres ont été remplacés par

MM. Louis De Roubaix (1884) (démissionne en 1893) († 1897).
Charles Graux (1884).
Jean Stas (1891) († 1891).
Polydore De Paepe (1891) († 1907).
Ernest Solvay (1891).
Jean-Baptiste Depaire (1894-1900).
Albert Behaeghel (1895-1906).
Willem Rommelaere (1895).
Charles Buls (1899).
Charles Mestdach de ter Kiele (1900-1906).
Emile Harzé (1903) († 1907).
Omer Lepreux (1906).
Raoul Warocqué (1906).
Jules Lameere (1907).
Paul Hymans (1907).

C. — RECTEURS ET ANCIENS RECTEURS.

Voir plus loin, *Annexe IV*.

D. — PRÉSIDENTS DES FACULTÉS.

Voir plus loin, *Annexe V*.

E. — DÉLÉG

(jusqu'en 1904, désignés

depuis cette date, élus

	PHILOSOPHIE ET LETTRES	DROIT.
	MM.	MM.
1884-1885	Alphonse Willems.	Alfred Vauthier.
1885-1886	Léon Vanderkindere.	Id.
1886-1887	Id.	Adolphe Prins.
1887-1888	Johann Vollgraff.	Id.
1888-1889	Id.	Alfred Giron.
1889-1890	Hermann Pergameni.	Id.
1890-1891	Id.	Modeste Cornil.
1891-1892	Désiré De Moor.	Alfred Vauthier.
1892-1893	Id.	Alphonse Rivier.
1893-1894	Eugène Monseur.	Id.
1894-1895	Alphonse Willems.	Maurice Vauthier.
1895-1896	Léon Leclère.	Id.
1896-1897	Id.	Eugène Van der Rest.
1897-1898	Id.	Id.
1898-1899	Hermann Pergameni.	Adolphe Prins.
1899-1900	Léon Vanderkindere.	Id.
1900-1901	Id.	Ernest Nys.
1901-1902	Emile Boisacq.	Id.
1902-1903	Id.	Georges Cornil.
1903-1904	Georges Dwelshauwers.	Id.
1904-1905	Id.	Edmond Thomas.
1905-1906	Léon Vanderkindere.	Id.
1906-1907	Id.	Paul Errera.
1907-1908	Léon Leclère.	Id.
1908-1909	Id.	Eugène Hanssens.

Facultés

emblée générale des professeurs ;

Facultés qu'ils représentent).

SCIENCES.	MÉDECINE.	SCIENCES APPLIQUÉES.
MM.	MM.	MM
J.-B. Charbo.	Louis De Roubaix.	Ernest Hendrickx.
Id.	Edmond Vanden Corput.	Id.
Emile Yseux.	Id.	L. Alvin.
Id.	Paul Heger.	Id.
Prosper De Wilde.	Id.	Henri Witmeur.
Id.	Léon Stiénon.	J.-B. Charbo.
Hector Denis.	Id.	Id.
Id.	Achille Herlant.	Henri Bergé.
Arthur Joly.	Id.	Id.
Id.	Sacré.	Lucien Anspach.
Emile Yseux.	Id.	Henri Bergé.
Id.	Édouard De Smet.	Id.
Prosper De Wilde.	Id.	Lucien Anspach.
Id.	Paul Heger.	Id.
Léo Errera.	Paul Heger et Victor Jacques.	Paul Habets.
Id.	Édouard Kufferath.	Id.
rles-Joseph-Pol. Francotte.	Id.	Lucien Anspach.
Id.	Alphonse Van Engelen.	Id.
Eugène Brand.	Id.	Paul Habets.
Id.	Victor Jacques.	Id.
Auguste Lameere.	Id.	Emile Tassel.
Id.	Jules Thiriar.	Id.
Arthur Joly.	Id.	Emile Piérard.
Jean Massart.	Sylvain-Émile Spehl.	Id.
Id.	Id.	Id.

F. — BOURGMESTRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

M. Charles Buls (président du Conseil d'administration jusqu'en 1899; devient membre permanent la même année).

M. Emile De Mot (depuis 1899).

G. — ÉCHEVIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE BRUXELLES.

MM. André (E.) (depuis 1894).
Lepage Léon (1896-1909).

H. — DÉLÉGUÉ DE L'UNION DES ANCIENS ÉTUDIANTS.

1884-1885. MM	Paul Janson.	1897-1898. MM	Édouard Kufferath.
1885-1886.	Id.	1898-1899.	Paul Hymans.
1886-1887.	Id.	1899-1900.	Id.
1887-1888	Id.	1900-1901.	Emile Jacqmain.
1888-1889.	Jules Thiriar.	1901-1902.	Id
1889-1890.	Id.	1902-1903.	Victor Jacques.
1890-1891.	Houzeau de Le Haie.	1903-1904.	Id.
1891-1892.	Jean Crocq.	1904-1905.	Raoul Warocqué.
1892-1893.	Id.	1905-1906.	N...
1893-1894.	Léo Warnots.	1906-1907.	Victor Cheval.
1894-1895.	Léon Lepage.	1907-1908.	Id.
1895-1896.	Id.	1908-1909.	Id.
1896-1897.	Édouard Kufferath.		

I. — DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HOSPICES.

1884-1885. MM.	Gustave Washer.	1897-1898. MM.	Victor Vleminckx.
1885-1886.	Id.	1898-1899.	Id.
1886-1887.	Id.	1899-1900.	Id.
1887-1888.	Id.	1900-1901.	Id.
1888-1889.	Id.	1901-1902.	Id.
1889-1890.	Id.	1902-1903.	Id.
1890-1891.	Id.	1903-1904.	Id.
1891-1892.	Id.	1904-1905.	Id.
1892-1893.	Id.	1905-1906.	Id.
1893-1894.	Id.	1906-1907.	Albert Behaeghel.
1894-1895.	Id.	1907-1908.	Id.
1895-1896.	Victor Vleminckx.	1908-1909.	Id.
1896-1897.	Id.		

J. — REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT (jusqu'en 1896)

1884-1885. MM.	D. Mercier.	1890-1891. M.	A. Martha.
1885-1886.	A. Martha.	1891-1892.	Id.
1886-1887.	Id.	1892-1893.	Id.
1887-1888.	Id.	1893-1894.	Id.
1888-1889.	Id.	1894-1895.	Id.
1889-1890.	Id.	1895-1896.	N...

III

SECRÉTARIAT.

A. — Secrétaire-trésorier.

1884 à 1896. M. Louis Denis.
(depuis 1896). M. Alfred Lavachery.

B. — Chef de bureau.

1884 à 1899. M. François Grenier.
(depuis 1899). M. Albert Marlier.

IV

BIBLIOTHÉCAIRE.

1884 à 1901. M. Alphonse Cels.

(depuis 1901). M. Charles Sury.

V

RECTEURS.

1884-1885.	MM.	Ernest Rousseau.
1885-1886.		Id.
1886-1887.		J.-B. Depaire.
1887-1888.		Id.
1888-1889.		Eugène Vander Rest.
1889-1890.		Id.
1890-1891.		Martin Philippson.
1891-1892.		Léon Vanderkindere.
1892-1893.		Hector Denis.
1893-1894.		Id.
1894-1895.		W. Rommelaere.
1895-1896.		Id.
1896-1897.		Goblet d'Alviella.
1897-1898.	MM.	Goblet d'Alviella.
1898-1899.		Paul Heger.
1899-1900.		Id.
1900-1901.		Adolphe Prins.
1901-1902.		James Van Drunen.
1902-1903.		Id.
1903-1904.		Maurice Vauthier.
1904-1905.		Id.
1905-1906.		Edouard Kufferath.
1906-1907.		Auguste Lameere.
1907-1908.		Id.
1908-1909.		Paul Errera.

VI

PRÉSIDENTS

	PHILOSOPHIE ET LETTRES.	DROIT.
1884-1885	Philippson.	Adolphe Prins.
1885-1886	Id.	Modeste Cornil.
1886-1887	Alphonse Willems.	Alfred Giron
1887-1888	Id.	Alfred Vauthier.
1888-1889	E. James.	Alphonse Rivier.
1889-1890	Johann Vollgraff.	Edmond Baudour.
1890-1891	Id.	Xavier Olin.
1891-1892	Alphonse Willems.	Alfred Giron.
1892-1893	Hermann Pergameni.	Charles Duvivier.
1893-1894	Id.	Alfred Giron.
1894-1895	Henri Lonchay.	Eugène Vander Rest.
1895-1896	Id.	Adolphe Prins.
1896-1897	Désiré De Moor.	Alphonse Rivier.
1897-1898	Id.	Id.
1898-1899	Léon Vanderkindere.	Ernest Nys.
1899-1900	Léon Leclère.	Id.
1900-1901	Id.	Maurice Vauthier.
1901-1902	Alphonse Willems.	Id.
1902-1903	Eugène Monseur.	Edmond Thomas.
1903-1904	Id.	Id.
1904-1905	Emile Boisacq.	Georges Cornil.
1905-1906	Id.	Id.
1906-1907	Georges Dwelshauvers.	Albert Behaeghel.
1907-1908	Id.	Id.
1908-1909	Id.	Id.

ÉCOLE DES SCIENCES

Président :

ÉCOLE DE

Directeur : M. Émile

DES FACULTÉS.

SCIENCES.	MÉDECINE.	ÉCOLE POLYTECHNIQUE.
J.-B. Charbo.	Tirifahy.	Hendrickx.
Émile Yseux.	Van den Corput.	L. Alvin.
Id	Id.	Id.
Prosper De Wilde.	A. Pigeolet.	Henri Witmeur.
Id.	Id.	Id.
Hector Denis.	Paul Heger.	J -B. Charbo.
Id.	Id.	Id.
Ernest Rousseau.	Édouard De Smet.	A. Buisset.
Id.	Id.	Id.
Léo Errera.	Léon Stiénon.	Alphonse Huberti.
Id.	Id.	Id.
Prosper De Wilde.	Achille Herlant.	Ernest Rousseau.
Arthur Joly.	Id.	Id.
Id.	Édouard Kufferath.	James Van Drunen.
Émile Yseux.	Id.	Id.
Id.	Alphonse Van Engelen.	Ernest Rousseau.
Eugène Brand.	Id.	Id.
Id.	Victor Jacques.	Alphonse Huberti.
Charles-Joseph-Pol. Francotte.	Id.	Id.
Id.	Jules Thiriar.	Henri Bergé.
Albert Reychler.	Id.	Id.
Id.	Sylvain-Émile Spehl.	Wilhelm Prinz.
Auguste Lameere.	Id.	Id.
Paul Stroobant.	Jean Demoor.	Lucien Anspach.
Id.	Id.	Charles De Keyser.

POLITIQUES ET SOCIALES :

Le Recteur.

COMMERCE.

Waxweiler (depuis 1905).

VII

PROFESSEURS CLASSÉS PAR RANG D'ANCIENNETÉ.

MM. De Roubaix, Louis, 26 juillet 1841-9 août 1894. † 22 mai 1897.

Tiberghien, Guillaume, 7 octobre 1848-19 juin 1897. † 28 novembre 1901.

Thiry, Jean-Hubert, 7 janvier 1850-13 décembre 1894. † 25 décembre 1896.

Pigeolet, Arsène, 14 janvier 1850-25 juin 1885. † 19 mai 1902.

Crocq, Jean, 27 décembre 1855. † 18 septembre 1898.

Giron, Alfred, 12 juillet 1858-14 mars 1903.

Rousseau, Ernest, 4 juillet 1859-9 juin 1906. † 21 décembre 1908.

James, Edouard, 8 juillet 1861. † 30 juillet 1888.

Depaire, Jean-Baptiste, 8 février 1864-20 octobre 1900.

Buisset, Alexandre, 6 juillet 1865. † 16 février 1895.

Guillery, Hippolyte, 2 juillet 1866-9 août 1894.

Rivier, Alphonse, 15 juin 1867. † 21 juillet 1898.

Cornil, Modeste, 10 juillet 1869. † 10 août 1898.

Olin, Xavier, 10 juillet 1869. † 30 janvier 1899.

Sacré, Joseph, 10 juillet 1869-1er décembre 1904.

Rommelaere, Willem, 9 juillet 1870-13 juin 1908.

Tirifahy, Sébastien, 12 juin 1871-21 juillet 1893. † 1er septembre 1893.

De Wilde, Prosper, 9 novembre 1871-1er décembre 1904.

Bommer, Jean, 27 février 1872. † 19 février 1895.

Vanderkindere, Léon, 11 janvier 1873. † 9 novembre 1906.

Joly, Arthur, 1er avril 1873-5 octobre 1907.

Alvin, L., 7 juin 1873. † 14 octobre 1887.

Bergé, Henri, 7 juin 1873-9 juin 1906.

Hendrickx, Ernest, 7 juin 1873. † 30 août 1892.

Huberti, Alphonse, 7 juin 1873.

Witmeur, Henri, 7 juin 1873. † 14 juillet 1895.

MM. Zimmer, Alfred, 7 juin 1873. † 9 juin 1888.
Vanden Corput, Edouard, 28 juin 1873-21 nov. 1891. † 1908.
Heger, Paul, 30 décembre 1873-6 juillet 1907.
Duvivier, Charles, 16 janvier 1875-5 octobre 1907. † 13 juillet 1909.
Wehenkel, Jean, 3 juillet 1875-28 décembre 1889. † 17 janvier 1890.
De Smeth, Joseph, 30 décembre 1875-14 octobre 1899. † 29 mai 1903.
Hauben, Charles-Théodore, 27 juin 1876-1er déc. 1904.
Van der Rest, Eugène, 31 décembre 1877.
Yseux, Émile, 31 décembre 1877-30 septembre 1909.
Herlant, Achille, 2 juillet 1878.
Philippson, Martin, 5 novembre 1878-1891.
Charbo, Jean-Baptiste, 4 janvier 1879. † 14 juillet 1901.
Denis, Hector, 24 juin 1879.
Prins, Adolphe, 24 juin 1879.
Goemans, Léon, 7 août 1880. † 21 mars 1897.
Stiénon, Léon, 7 août 1880.
Willems, Alphonse, 30 octobre 1880-30 septembre 1909.
Pergameni, Hermann, 2 juillet 1881.
Anspach, Lucien, 28 janvier 1882.
De Smet, Édouard, 17 juin 1882.
Vauthier, Alfred, 7 août 1882-30 septembre 1909.
Ithier, Paul, 21 décembre 1882. † 22 juin 1898.
Vollgraff, Johann, 4 août 1883-12 juillet 1902.
Baudour, Edmond, 20 juin 1885. † 6 octobre 1907.
Errera, Léo, 20 juin 1885. † 1er août 1905.
Nys, Ernest, 20 juin 1885.
Kufferath, Édouard, 25 juin 1885. † 11 avril 1909.
Van Engelen, Alphonse, 30 juin 1888.
Jacques, Victor, 28 décembre 1889.
Tassel, Emile, 28 décembre 1889-9 juin 1906.
Van Drunen, James, 28 décembre 1889.
Coppez, Jean-Baptiste, 2 août 1890-11 mars 1905.
Monseur, Eugène, 2 août 1890.
Francotte, Charles-Joseph-Polydore, 27 décembre 1890.

MM. Lonchay, Henri, 27 décembre 1890.
Spehl, Sylvain-Émile, 27 décembre 1890.
Thiriar, Jules, 18 avril 1891.
Carpentier, Eugène, 16 juillet 1891.
Destrée, Edmond, 26 novembre 1891. † 25 décembre 1901.
De Moor, Désiré, 27 décembre 1891.
Vauthier, Maurice, 18 juillet 1892.
Warnots, Léo, 10 octobre 1892. † 25 août 1894.
Brand, Eugène, 21 juillet 1893.
Goblet d'Alviella, Eugène, 21 juillet 1893.
Lameere, Auguste, 21 juillet 1893.
Leclère, Léon, 21 juillet 1893.
Reychler, Albert, 10 juillet 1894-7 avril 1906.
Behaeghel, Albert, 22 novembre 1894.
Dallemagne, Jules, 29 décembre 1894-13 juin 1908.
Cornil, Georges, 27 juin 1895.
Daimeries, Anthyme, 25 juillet 1895-6 juillet 1907.
Prinz, Wilhelm, 25 juillet 1895.
Habets, Paul, 24 décembre 1895.
Laurent, Octave, 25 juillet 1896.
Thomas, Edmond, 29 octobre 1896.
Horta, Victor, 23 janvier 1897.
Boisacq, Émile, 3 juillet 1897.
Bommer, Charles, 3 juillet 1897.
Massart, Jean, 3 juillet 1897.
Mineur, Adolphe, 3 juillet 1897.
De Keyser, Charles, 23 décembre 1897.
Errera, Paul, 7 juillet 1898.
Hanssens, Eugène, 17 juin 1899.
Berthelot, René, 15 juillet 1899-6 juillet 1907
Dwelshauvers, Georges, 15 juillet 1899
Stroobant, Paul, 15 juillet 1899.
Pierard, Émile, 2 juin 1900.
De Hoon, Henri, 28 juillet 1900.

MM. Cattier, Félicien, 28 juillet 1900.
Hymans, Paul, 28 juillet 1900.
Waxweiler, Émile, 28 juillet 1900.
Wodon, Louis, 28 juillet 1900.
Demoor, Jean, 14 décembre 1901.
Ansiaux, Maurice, 8 février 1902.
Van Halteren, Edouard, 8 février 1902.
Rolin, Henri, 12 juillet 1902.
De Boeck, Jean, 5 décembre 1903.
Houzé, Émile, 1er décembre 1904.
Desmarez, Guillaume, 21 janvier 1905.
Vermeylen, Auguste, 21 janvier 1905.
De Reul, Paul, 11 mars 1905.
Brachet, Albert, 13 janvier 1906.
Gallemaerts, Emile, 13 janvier 1906.
Kugener, Marc-Antoine, 9 juin 1906.
Servais, Jean, 19 juillet 1906.
Apelman, Henri, 16 février 1907.
Maingie, Louis, 16 février 1907.
De Leener, Georges, 13 juillet 1907.
Huisman, Michel, 13 juillet 1907.
Chavanne, Georges, 7 décembre 1907.
Chargois, Charles, 18 juillet 1908.
Wuyts, Henri, 18 juillet 1908.
Verschaffelt, Jules, 27 mars 1909.
Baes, Louis, 26 juin 1909.
Bordet, Jules, 26 juin 1909.
Dollo, Louis, 26 juin 1909.
Dupréel, Eugène, 26 juin 1909.
François, Eugène, 26 juin 1909.
Mathy, Ernest, 26 juin 1909.
Depage, Antoine, 24 juillet 1909.
Speyer, Herbert, 24 juillet 1909.
Vander Velde, Paul, 24 juillet 1909.

VIII

CHARGÉS DE COURS.

MM. Bergé, Albert, 22 mai 1909.

Bigwood, Georges, 19 juillet 1906.

Cocq, Valère, 25 mai 1909.

Herlant, Léon, 7 décembre 1907.

Joris, Hermann, 4 juillet 1908.

Lecointe, Albert, 13 juillet 1907.

Philippson, Maurice, 12 juin 1909.

Querton, Louis, 9 juin 1906.

Slosse, Auguste, 18 juillet 1908.

Smets, Georges, 13 juillet 1907.

Vander Eycken, Paul, 27 février 1909.

IX

PROSECTEURS.

MM. Wilmart, Alexandre, 1871-1892.
Wilmart, Lucien, 1876-1904.
Warnots, Léo, 1882-1892.
Rouffart, Edmond, 1883-1895.
Gevaert, Gustave, 1892-1896.
Brunin, Auguste, 1896-1899.
Houssa, Paul, 1896-1901.
Willems, Édouard, 1900-1907.
Lagache, Gaston, 1901-1903.

X

LISTE DES AGRÉGÉS.

MM. Mourlon, Michel, sciences, 19 juin 1867.
Delstanche, Charles, médecine, 26 juin 1872. † 27 janvier 1900.
Capart, Alphonse, médecine, 28 juin 1877.
Gérard, Léon, école polytechnique, 16 novembre 1881.
Tordeur, Édouard, médecine, 14 juin 1882. † 23 juillet 1901.
Renson, Georges, médecine, 25 juin 1883. † 13 septembre 1886.
Marique, Joseph, médecine, 20 juin 1886.
Warnots, Léo, médecine, 29 juin 1886. † 25 août 1894.
Tournay, Gustave, médecine, 7 février 1888.
Pelseneer, Paul, sciences, 12 décembre 1888.
Gevaert, Gustave, médecine, 21 février 1889. † 12 avril 1903.
Gallet, Charles, médecine, 22 février 1889. † 2 octobre 1903
Jacobs, Charles, médecine, 20 juin 1889.
Dubois-Havenith, Émile, médecine, 15 janvier 1891.
Rouffart, Edmond, médecine, 16 janvier 1891.
Bayet, Adrien, médecine, 10 octobre 1892.
Bergé, Albert, sciences, 10 juillet 1894.
Verhoogen, Jean, médecine, 12 juillet 1894.
Cheval, Victor, médecine, 27 juin 1895.
Lavisé, Remy, médecine, 24 décembre 1895. † 23 novembre 1899.
Cocq, Valère, médecine, 18 juin 1896.
Crocq, Jean, médecine, 18 juin 1896.
Le Marinel, Frédéric, médecine, 18 juin 1896. † 8 octobre 1909.
Funck, Maurice, médecine, 13 mars 1897.
Verhoogen, René, médecine, 3 juillet 1897.

MM. Coppez, Henri, médecine, 23 avril 1898.
Crickx, Albert, médecine, 10 décembre 1898. † 15 mars 1899.
Slosse, Auguste, médecine, 17 juin 1899.
Lameere, Eugène, philosophie, 28 juillet 1900. † 2 décembre 1901.
Wybauw, René, médecine, 14 juin 1902.
Pechère, Victor, médecine, 14 février 1903.
Godart-Danhieux, médecine, 11 juillet 1903.
Van Engelen, Joseph, médecine, 11 juillet 1903.
Villers, Émile, médecine, 11 juillet 1903.
Joris, Hermann, médecine, 1er décembre 1904.
Herlant, Léon, médecine, 13 mai 1905.
Goldschmidt, Robert, sciences, 6 janvier 1906.
Sand, René, médecine, 13 janvier 1906.
Zunz, Edgard, médecine, 13 janvier 1906.
Bigwood, Georges; droit, 27 octobre 1906.
Keiffer, Jean-Hilaire, médecine, 1er décembre 1906.
Vander Eycken, Paul, droit, 9 novembre 1907.
van Kalken, Frans, philosophie, 9 novembre 1907.
Delcourt, Albert, médecine, 18 juillet 1908.
Dupont, Franz, droit, 18 juillet 1908.
Jacobsen, Jules, sciences, 18 juillet 1908.
Pergameni, Charles, philosophie, 18 juillet 1908.
Philippson, Maurice, sciences, 18 juillet 1908.
Querton, Louis, médecine, 18 juillet 1908.

XI

CONCOURS UNIVERSITAIRES.

1885-1886. — *Philologie.* — Apprécier au point de vue du style et des idées, les œuvres françaises de Philippe Marnix de Saint-Aldegonde et spécialement le « Tableau des différends de religion » en comparant ces œuvres à celles des grands prosateurs français du XVI[e] siècle, notamment Rabelais, Calvin et Agrippa d'Aubigné.

Premier : **Vercruysse**, François-Paul-Philippe, de l'Université libre de Bruxelles.

1886-1887. — *Sciences botaniques.* — Quelle est la place que doivent occuper les Myxomycètes dans la classification des êtres organisés ?

Premier : **Laurent**, Émile, de l'Université libre de Bruxelles.

1887-1888. — *Sciences zoologiques.* — Faire connaître les phénomènes de maturation de l'œuf d'un animal se développant par parthénogénèse.

Premier : **Lameere**, Auguste, de l'Université libre de Bruxelles.

1890-1892. — *Sciences médicales proprement dites.* — Rechercher, par de nouvelles expériences, les causes et le mécanisme de l'immunité acquise.

Premier : **Massart**, Jean, de l'Université libre de Bruxelles.

1892-1894. — *Sciences pharmaceutiques.* — Étudier, au point de vue microscopique et micro-chimique, un groupe rationnel de poudres médicinales, spécialement dans le but d'y retrouver les altérations et les falsifications les plus fréquentes. Le mémoire doit être accompagné de planches originales.

Première : **Carpentier**, Esther, de l'Université libre de Bruxelles.

1893-1895. — *Sciences chirurgicales.* — Étudier les différentes méthodes du traitement de la luxation congénitale de la hanche, en se basant sur des recherches anatomiques et cliniques.

Première : **Derscheidt**, Marie-Antoinette-Julie, de l'Université libre de Bruxelles.

1895-1897. — *Applications de la chimie.* — Faire une étude clinique des différents procédés de fabrication du chlore, y compris les procédés électrolythiques.

Premier : **Delforge**, Émile-Alphonse-Joseph, de l'Université libre de Bruxelles.

1896-1898. — *Sciences zoologiques.* — Faire des recherches nouvelles sur le fonctionnement des néphridies chez les vers.

Premier : **Sand**, René, de l'Université libre de Bruxelles.

1897-1899. — *Sciences botaniques.* — On demande un exposé de l'état actuel de nos connaissances concernant la perméabilité du protoplasma vivant pour l'eau et les substances dissoutes, et de nouvelles recherches à ce sujet.

Premier : **Van Rysselberghe**, François, de l'Université libre de Bruxelles (*ex æquo* avec **Lonay**, Hubert, de Liége proclamé premier sur une autre question).

1897-1899. — *Sciences botaniques.* — On demande des recherches sur la micro-chimie comparées des Renonculacées au point de vue des alcaloïdes et des glycosides.

Mention honorable : **Vanderlinden**, Pierre-Émile, de l'Université libre de Bruxelles.

1897-1899. — *Sciences thérapeuthiques.* — Etudier expérimentalement et cliniquement les dissolvants de l'acide urique.

Premier : **Vindevogel**, Henri, de l'Université libre de Bruxelles.

1898-1900. — *Sciences thérapeutiques.* — Déterminer expérimentalement l'influence d'une révulsion cutanée sur le mécanisme et le chimisme respiratoires.

Premier : **Mayer**, Léopold-Alexandre, de l'Université libre de Bruxelles.

1899-1901. — *Philologie classique.* — Établir la chronologie des odes de Pindare, en tenant compte des données fournies par les documents publiés dans ces dernières années.

Premier : **Gaspar**, Alphonse-Paul-Jules-Camille, de l'Université libre de Bruxelles.

1899-1901. — *Histoire.* — Faire l'histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, mort en 1069.

Premier : **Dupréel**, Eugène-Gustave-Léon, de l'Université libre de Bruxelles, (*ex æquo* avec Victor **Fris**, de Gand, proclamé premier sur une autre question).

1900-1902. — *Histoire.* — Étude critique sur Godefroid le Bossu.

Premier : **Smets**, Georges, de l'Université libre de Bruxelles (*ex æquo* avec **Carlot**, Armand, de Liége, proclamé premier sur une autre question).

1900-1902. — *Sciences botaniques.* — On demande de nouvelles recherches sur la transmission héréditaire de l'adaptation des végétaux aux solutions concentrées.

Premier : **De Meyer**, Jean, de l'Université libre de Bruxelles.

1900-1902. — *Sciences anatomo-physiologiques ou biologiques.* — Faire une étude expérimentale de la saccharification de l'amidon.

Premier : **Moreau**, Jules-Auguste, de l'Université libre de Bruxelles (*ex æquo* avec **Schoenfeld**, Henri, de Gand, et **De Beule**, Frédéric, de Louvain, proclamés premiers sur d'autres questions).

1903-1905. — *Droit civil.* — Faire une étude critique du régime légal de la déconfiture.

Premier : **Sosset**, Jean, de l'Université libre de Bruxelles.

1903-1905. — *Sciences botaniques.* — On demande des recherches de microchimie comparée sur la localisation des alcaloïdes dans l'ordre des léguminées.

Premier : **Jacquemin**, Albert, de l'Université libre de Bruxelles.

1903-1905. — *Sciences anatomo-physiologiques ou biologiques.* — On demande des recherches nouvelles sur la valeur et la signification exacte de la sécrétion interne du pancréas.

Premier : **De Meyer**, Jean, de l'Université libre de Bruxelles.

1903-1905. — *Sciences pharmaceutiques.* — On demande une étude des dérivés iodés des phénols.

Premier : **Erculisse**, Paul, de l'Université libre de Bruxelles.

1904-1906. — *Sciences thérapeutiques.* — Rechercher la valeur de la méthode oxygénée appliquée au traitement des affections chirurgicales.

Premier : **Lippens**, Adrien, de l'Université libre de Bruxelles.

1904-1906. — *Sciences anatomo-physiologiques ou biologiques.* — Élucider par des recherches personnelles les effets produits par l'influence de l'âge et par celle de l'activité fonctionnelle sur la structure des neurones.

Premier : **Dustin**, Albert, de l'Université libre de Bruxelles.

1905-1907. — *Philologie classique.* — On demande une étude sur Enée de Gaza (ve siècle chrétien).

Premier : **Legier**, Elphège, de l'Université libre de Bruxelles.

1906-1908. — *Philosophie.* — Étudier la philosophie de Ravaisson, en expliquer les origines et rechercher l'influence qu'elle exerça.

Premier : **De Coster**, Paul, de l'Université libre de Bruxelles.

1906-1908. — *Histoire.* — Exposer la législation monétaire des Pays-Bas à l'époque de Charles-Quint.

Première : **Van Volsem**, Berthe, de l'Université libre de Bruxelles.

XII

LISTE DES APPARITEURS.

MM. Terhorst, Victor, 1839-1852. — 1897. † 1901. Médecine. Philosophie. Droit.

Vleminckx, Antoine, 1855. — 1898. † 1901. Sciences.

Bulinckx, Jean-Baptiste, 1873. † 1898. École polytechnique.

Malfroid, Edouard, 1887. † 1908. Médecine.

Richet, Victorien, 1897. Droit et Philosophie.

Delécaut, Georges, 1898. — 1909. Sciences et École polytechnique.

Devis, Dominique, 1899. Sciences et École polytechnique.

Léonard, Eugène, 1898. Médecine.

Deschaumes, Paul, 1909. Sciences et École polytechnique.

XIII

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS UNIVERSITAIRES OU ACADÉMIQUES.

A. — Professeurs et Agrégés.

Prix quinquennal des sciences médicales pour 1881-1885 : W. Rommelaere, professeur à la Faculté de médecine.

Prix décennal des sciences philosophiques (1888-1889) : Guillaume Tiberghien, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Prix quinquennal de philologie (1889-1890) : Jean-Auguste Scheler, professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres.

Prix quinquennal de sciences sociales (1896-1897) : Polydore De Paepe, membre permanent du Conseil d'administration.

Prix quinquennal d'histoire nationale (1896-1897) : Charles Duvivier, professeur à la Faculté de droit.

Médaille d'or de la classe des sciences de l'Académie de Belgique (1896-1897) : Jean Massart, professeur à la Faculté des sciences.

Prix Edouard Mailly pour la période de 1892-1896 : Wilhelm Prinz et Paul Stroobant, professeurs à la Faculté des sciences.

1895-1897. — *Philologie classique.* — Exposer la théorie de l'analogie en grammaire comparée; en faire l'histoire en l'éclairant d'exemples tirés des langues classiques.

Premier : Kugener, Marc-Antoine, de l'Université de Liége, devenu en 1906 professeur à l'Université de Bruxelles.

1896-1898. — *Philologie germanique.* — Une étude sur la langue du *Reynard the Foxe* de Caxton (1481).

Premier : De Reul, Paul-Jean-Jules-Maximilien, de l'Université de Liége, devenu en 1905 professeur à l'Université de Bruxelles.

1901-1903. — *Sciences zoologiques.* — Contribuer par des recherches originales à la connaissance de l'organisation du genre *Phoronis*.

Premier : de Selys Longchamps, Marc, de l'Université de Liége, devenu en 1907 assistant au laboratoire de microscopie de la Faculté des sciences de l'Université libre de Bruxelles.

Lauréat de la classe des sciences de l'Académie de Belgique (*1900-1901*) *:* Jean Massart, professeur à la Faculté des sciences.

Prix quinquennal des sciences sociales (*1902-1903*) *:* Adolphe Prins, professeur à la Faculté de droit.

Prix Gantrelle (*1902-1903*) *:* Émile Boisacq, professeur à la Faculté de philosophie.

Prix Alvarenga (*1902-1903*) *:* Jean Demoor, professeur à la Faculté de médecine.

Concours annuel de l'Académie de médecine (*1903*) *:* Hermann Joris, chargé de cours à la Faculté de médecine, en réponse à la question : « Recherches sur les rapports anatomiques des neurones ».

Médaille d'or de la classe des Lettres de l'Académie de Belgique (*1903-1904*) *:* Georges De Leener, chargé de cours à l'Ecole polytechnique.

Prix quinquennal d'histoire pour la période de 1901 à 1905 : Léon Vanderkindere, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1901 à 1905 : Jules Bordet, agrégé à la Faculté de médecine.

Prix de Selys Longchamps : Auguste Lameere, professeur à la Faculté des sciences.

Médaille d'or de la classe des sciences de l'Académie de Belgique : Jean Demoor, professeur à la Faculté de médecine.

Prix Emile de Laveleye : Ernest Nys, professeur à la Faculté de droit.

Concours annuel de l'Académie de médecine (*1906*) *:* René Sand, agrégé à la Faculté de médecine, en réponse à une question sur la neuronophagie.

B. — ÉTUDIANTS.

(Voir IX. — *Concours universitaires.*)

XIV

STATUTS ORGANIQUES DE L'UNIVERSITÉ.

(Revisés dans la séance du 7 décembre 1907)

Article premier. L'enseignement de l'Université a pour base le libre examen.

Titre premier. — Du Conseil d'administration.

Art. 2. Le Conseil d'administration a la haute direction de l'Université.

Il vote les règlements qui la régissent et décrète les mesures nécessaires au maintien et au développement de l'Université.

Art. 3. Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Huit membres choisis par le Conseil d'administration parmi les bienfaiteurs de l'Université et parmi les hommes connus pour leur dévouement à cette institution. Ils sont nommés pour dix ans et sont rééligibles à l'expiration de leur mandat. Deux d'entre eux au moins doivent être pris au sein du corps professoral ;

Le Recteur pendant la durée de son rectorat ;

Les deux derniers Recteurs ayant achevé leur mandat. Si, par suite de décès, de démission ou de refus, un ancien Recteur ne pouvait être membre du Conseil d'administration, celui de ses prédécesseurs le plus récemment sorti de charge et ayant achevé son mandat le remplacerait de plein droit ;

Un délégué choisi annuellement par chaque Faculté parmi les professeurs ordinaires et extraordinaires de cette Faculté ;

L'Administrateur;

Le Bourgmestre et l'Échevin de l'instruction publique de la ville de Bruxelles;

Un membre du Conseil général des hospices de Bruxelles, désigné par le Conseil d'administration de l'Université pour un terme égal à la durée du mandat qui lui a été conféré par l'autorité communale ;

Un délégué des anciens étudiants de l'Université, élu dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration.

Art. 4. Les anciens membres du Conseil d'administration peuvent être nommés membres honoraires.

Art. 5. Le Conseil d'administration siège au moins une fois par mois, sauf pendant les vacances.

Art. 6. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ils sont élus pour dix ans et rééligibles.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président exerce toutes les attributions de la présidence.

Art. 7. Les résolutions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages; elles sont signées par le Président.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'administration nomme le personnel enseignant, ainsi que le secrétaire, le trésorier, le bibliothécaire, les chefs de bureau et les conservateurs des collections.

Art. 9. Le Conseil d'administration arrête et fait publier chaque année le programme des cours. Ce programme détermine les matières qui font l'objet de l'enseignement universitaire, les noms des professeurs, les jours et heures ainsi que la durée des leçons.

Il fixe l'époque des vacances et celle de l'ouverture des cours.

Titre II. — Du Conseil académique.

Art. 10. Le Conseil académique constitue le Conseil de perfectionnement de l'enseignement universitaire.

Il a pour mission d'étudier toutes les questions qui intéressent l'enseignement supérieur. Il propose au Conseil d'administration les améliorations qu'il convient d'introduire dans l'organisation des études.

Art. 11. Le Conseil académique est composé de la manière suivante :

Le Recteur et les deux derniers Recteurs ayant achevé leur mandat;

Les présidents des Facultés et les délégués qui représentent les Facultés au sein du Conseil d'administration ;

Un délégué des agrégés nommé dans les conditions à déterminer par le Conseil d'administration.

Art. 12. Le Conseil académique est convoqué et présidé par le Recteur.

Il doit être convoqué tous les trois mois et chaque fois que trois de ses membres le demandent.

Art. 13. Le Conseil académique examine toutes les questions que le Conseil d'administration juge utile de lui soumettre dans l'intérêt de l'Université et fait rapport sur ces questions.

Art. 14. Il dresse chaque année, au mois de juin, sur les propositions des Facultés, le programme général des cours pour l'année suivante et le transmet au Conseil d'administration qui l'arrête définitivement.

Art. 15. Il examine les communications que lui adressent les professeurs ou les élèves et il les transmet, s'il y a lieu, au Conseil d'administration avec son avis.

Art. 16. Le Conseil académique fait son règlement d'ordre intérieur, qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Titre III. — Du Président et du Bureau.

Art. 17. Le Président du Conseil d'administration représente l'Université. Il signe la correspondance.

Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, de l'Administrateur et du Recteur.

En cas de partage, le Président a voix prépondérante.

Le Bureau exécute les règlements et les résolutions du Conseil d'administration.

Il veille à l'observation des statuts, des règlements et des programmes.

Il soumet au Conseil d'administration toutes les propositions qu'il croit utiles et celles que lui font parvenir les membres du Conseil d'administration.

Il arrête l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration et il élabore des rapports écrits sur les questions qui y sont portées.

Ces rapports et les documents à l'appui sont mis, au secrétariat, à la disposition des membres du Conseil d'administration à partir du jour de l'envoi des convocations.

Il nomme les appariteurs et les employés; il décide de leur suspension ou de leur révocation.

Il prononce sur les congés dépassant huit jours demandés par les professeurs.

Il soumet à la ratification du Conseil d'administration les congés dépassant un mois.

Pour les cas d'urgence, le Président prend les mesures nécessaires, sauf à en saisir le Conseil d'administration ou le Bureau à leur plus prochaine séance.

Le Président convoque le Bureau au moins une fois par semaine, le Conseil d'administration au moins une fois par mois, sauf pendant les vacances.

Titre IV. — De l'Administrateur.

Art. 18. L'Administrateur est nommé par le Conseil d'administration. Il est élu pour dix ans et rééligible.

L'Administrateur est chargé de donner suite aux décisions du Conseil d'administration et du Bureau en matière administrative.

Il gère les revenus et ordonnance les dépenses de l'Université, d'accord avec le Président du Conseil d'administration.

Il assure le recouvrement des recettes et pourvoit aux dépenses à l'aide de mandats délivrés par lui en conformité d'une délibération du Conseil d'administration ou du Bureau.

Il assure la conservation de la bibliothèque, des collections et du matériel.

Il a autorité sur les appariteurs et les employés.

Titre V. — Du Recteur.

Art. 19. Le Recteur représente le corps professoral.

Art. 20. Le Recteur est élu pour un an par les professeurs ordinaires et extraordinaires réunis en assemblée générale.

Il est choisi parmi les professeurs ordinaires, indifféremment dans l'une ou l'autre Faculté.

Il est rééligible deux fois.

Art. 21. En cas de décès ou de démission du Recteur, il est procédé immédiatement à son remplacement.

Le nouveau Recteur achève le mandat de son prédécesseur. Il est rééligible deux fois.

Art. 22. L'élection du Recteur a lieu au plus tard dans la première quinzaine de juillet. Il entre en fonctions le 1er octobre suivant.

Art. 23. Le Recteur préside les assemblées du corps professoral et convoque ce corps lorsqu'il le juge nécessaire.

Il convoque au besoin et préside les collèges des Facultés.

Art. 24. Le Recteur veille au maintien de l'ordre, à l'observation des programmes et des horaires, à la bonne direction de l'enseignement.

Il notifie au corps professoral et aux élèves les décisions du Conseil d'administration et du Bureau relatives à l'enseignement et à la discipline.

Il reçoit les communications des professeurs et des élèves et en saisit, s'il y a lieu, le Conseil d'administration, le Bureau ou le Conseil académique.

Il tient le Bureau au courant de tous les faits qui intéressent la direction de l'Université et de son bon renom.

Il accorde les congés ne dépassant pas huit jours.

Art. 25. Le professeur qui ne peut donner sa leçon prévient le secrétaire de l'Université qui en donne avis au Recteur et aux étudiants.

Art. 26. Le Recteur délivre les cartes d'admission aux cours; elles sont contresignées par le secrétaire.

Il rappelle aux étudiants, notamment à l'occasion de leur première inscription, les devoirs qu'ils ont à remplir tant à l'égard des autorités universitaires et du corps professoral que dans leurs rapports entre eux.

Art. 27. En cas d'empêchement du Recteur et jusqu'à son remplacement en cas de décès ou de démission, toutes ses fonctions sont exercées par le Pro-Recteur.

Art. 28. Les fonctions du Recteur sont gratuites.

Titre VI. — Du Secrétaire et du Trésorier.

Art. 29. Le Conseil d'administration nomme le secrétaire et le trésorier de l'Université.

Art. 30. Le secrétaire contresigne toutes les pièces qui émanent de l'Université ; il est chargé de la rédaction des rapports et des procès-verbaux ainsi que de la garde des archives.

Art. 31. Il lui est attribué un traitement annuel à fixer par le Conseil d'administration.

Art. 32. Le trésorier est chargé de la comptabilité, des recettes et des payements de toute nature, conformément aux règlements.

Art. 33. Les quittances et autres pièces comptables à délivrer par le trésorier sont préalablement visées par l'Administrateur.

Art. 34. Le Conseil d'administration fixe les appointements et les frais de bureau du trésorier.

Art. 35. Le Conseil d'administration peut autoriser le cumul des fonctions de secrétaire et des fonctions de trésorier.

Titre VII. — De la Comptabilité.

Art. 36. Le Conseil d'administration arrête chaque année et d'avance le budget des recettes présumées et des dépenses ; celles-ci ne peuvent être dépassées sans une autorisation spéciale et préalable du Conseil d'administration.

Il décrète les mesures relatives au dépôt et à la garde des fonds et valeurs appartenant à l'Université.

Titre VIII. — Des Facultés.

Art. 37. L'Université de Bruxelles comprend cinq Facultés, savoir :

La Faculté de philosophie et lettres;

La Faculté de droit;

La Faculté des sciences;

La Faculté de médecine;

La Faculté des sciences appliquées (École polytechnique).

Art. 38. Le Collège de la Faculté est composé des professeurs ordinaires et extraordinaires.

Art. 39. Les professeurs n'ont voix délibérative et ne peuvent participer aux élections que dans la Faculté à laquelle ils appartiennent à titre principal.

Toutefois, ils peuvent avoir voix délibérative dans une autre Faculté, mais uniquement pour les questions relatives à leur enseignement.

Art. 40. Le Collège de la Faculté nomme dans son sein un président et un secrétaire.

Il désigne annuellement un délégué auprès du Conseil d'administration. Ce délégué est rééligible deux fois.

Art. 41. Il rédige son règlement d'ordre intérieur, qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Art. 42. Le Président de la Faculté est chargé de la surveillance immédiate de tout ce qui a rapport à l'enseignement de la Faculté.

Titre IX. — Des Professeurs.

Art. 43. Le Conseil d'administration nomme les professeurs après avoir pris l'avis de la Faculté compétente.

Art. 44. Un professeur peut être révoqué pour des motifs graves par le Conseil d'administration. Cette mesure ne peut être prise qu'avec l'assentiment des trois quarts des membres du Conseil. Le professeur doit être préalablement entendu.

Art. 45. Il est interdit aux professeurs de donner, sans autorisation du Conseil d'administration, des leçons ou des répétitions dans un établissement autre que l'Université, ou à des personnes qui ne seraient pas inscrites comme élèves aux registres de l'Université.

Toute contravention à cette disposition peut être considérée comme démission volontaire de la part du contrevenant.

Le professeur qui aura donné des leçons particulières ou des répétitions à un étudiant ne pourra faire partie du jury devant lequel cet étudiant se présentera pour subir un examen.

Art. 46. Les professeurs se renferment dans les limites de la matière qui leur est confiée.

Art. 47. Le traitement des professeurs est fixé par le Conseil d'administration.

Art. 48. Les professeurs portent le titre de professeurs ordinaires ou extraordinaires.

Le Conseil d'administration peut accorder le titre de professeur honoraire aux personnes qui ont rendu des services éminents aux sciences et à l'instruction.

Art. 49. Le Conseil d'aministration nomme à titre temporaire les chargés de cours.

Art. 50. Le Conseil d'administration peut, sur la proposition d'une Faculté ou du Conseil académique, ou de sa propre initiative, conférer le titre de docteur *honoris causa* à des personnes qui ont rendu des services à la science ou à l'Université.

Titre X. — Des Agrégés.

Art. 51. Le Conseil d'administration nomme les agrégés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires sur le doctorat spécial et l'agrégation.

Titre XI. — De la Police et de la Discipline.

Art. 52 Le Conseil d'administration prend les mesures de police et de discipline commandées par l'intérêt de l'Université.

Art. 53. Toute contestation qui se produit dans le sein d'une Faculté, si elle n'est aplanie par les professeurs eux-mêmes, est jugée par le Conseil d'administration.

Art. 54. Les étudiants doivent le respect aux autorités universitaires et au corps professoral.

Art. 55. Le Recteur peut, quand il le juge nécessaire, mander devant lui tout étudiant pour lui faire ses observations et lui donner les avis qu'il trouve utiles.

Il peut aussi défendre à tout étudiant l'accès des locaux universitaires jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Les professeurs ont la police et la discipline de leurs cours. Ils ont le droit d'enjoindre aux étudiants qui troublent les cours de quitter la salle.

Art. 56. Les peines académiques sont :

Les admonitions ;

L'interdiction du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ; la durée de l'interdiction ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

Les admonitions sont prononcées par le Recteur.

Les interdictions et les exclusions sont prononcées par le Conseil d'administration.

Aucune peine académique n'est prononcée sans que l'étudiant intéressé ait été préalablement entendu.

Art. 57. Les statuts organiques du 10 juillet 1894 sont abrogés.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE.

ILLUSTRATIONS.

1884 — 1909

L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

LXXVe ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

RELATION DES FÊTES

1884 — 1909

L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

LXXV[e] ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

RELATION DES FÊTES

NOVEMBRE 1909



Par la liberté vers la science ;
par la science vers la liberté.

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

1910

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

LXXV[E] ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

PROGRAMME DES FÊTES

Vendredi 19 novembre 1909

A 11 heures. — Réception des délégués des universités belges et étrangères ainsi que des corps scientifiques par le président du Conseil, à l'*Hôtel de Belle-Vue et de Flandre.*

A 2 heures. — Séance académique à l'hôtel de ville, salle gothique.

A 7 1/2 heures. — Représentation de gala au Théâtre de la Monnaie.

Samedi 20 novembre 1909

A 2 1/2 heures. — Fête commémorative de la Fondation de l'Université, au Théâtre communal.

A 6 1/2 heures. — Banquet universitaire dans la salle des fêtes de la Madeleine.

Dimanche 21 novembre 1909

12 heures. — Hommage aux bienfaiteurs de l'Université, au Parc Léopold. — Lunch. — Visite des Instituts.

3 heures. — Conférences dans la salle des fêtes de la Madeleine.

9 heures. — Raoût à l'hôtel de ville.

Durant les fêtes : *Exposition de souvenirs universitaires dans les locaux de l'Université.*

Vendredi 19 novembre 1909

PREMIÈRE PARTIE.

M. W. Rommelaere, président du Conseil, entouré des membres permanents du Conseil d'administration de l'Université, reçoit, dans les salons de l'*Hôtel de Belle-Vue et de Flandre*, les délégués des universités belges et étrangères ainsi que des corps scientifiques qui ont bien voulu s'associer aux fêtes universitaires.

DEUXIÈME PARTIE.

Séance académique à l'hôtel de ville, salle gothique.

A 2 heures, dans la salle gothique de l'hôtel de ville, a lieu, sous la présidence de M. W. Rommelaere, président du Conseil d'administration, la séance académique solennelle à laquelle assistent les membres du Conseil communal et du Conseil des hospices de la ville de Bruxelles, les délégués des corps scientifiques et des universités belges et étrangères, le corps professoral de l'Université et un public nombreux.

Prennent place au bureau :

PREMIER BANC.

1. Charles Buls, membre permanent.
2. Julien Fraipont, recteur de l'Université de Liége.
3. Paul Errera, recteur.
4. J. Dewar Cormack, délégué de l'Université de Londres.
5. Charles Graux, administrateur-inspecteur honoraire, membre permanent.
6. Henri Poincaré, de l'Académie française, délégué de l'Université de Paris.
7. J. Westlake délégué de l'Université de Cambridge.
8. M. Lemonnier, échevin des travaux publics de la ville de Bruxelles, représentant l'Administration communale.
9. W. Rommelaere, président du Conseil.
10. K.-J. Neumann, recteur magnifique de l'Université de Strasbourg.
11. V. De Brabandere, recteur de l'Université de Gand.
12. Edouard Strassburger, délégué de l'Université de Bonn.
13 A. Beernaert, délégué de l'Académie royale de Belgique.
14. Georges Lyon, recteur de l'Université de Lille.
15. Paul Hymans, vice-président.
16. Thomas Erskine Holland, délégué de l'Université d'Oxford.
17. Ernest Solvay, membre permanent.
18 G.-A. Van Hamel, délégué de l'Université d'Amsterdam.
19. Francis Darwin, de l'Université de Cambridge.

DEUXIEME BANC.

20. Mesnil, délégué de l'Institut Pasteur.
21. Meyer, délégué de l'Université de Nancy.
22. Gustave Lanson, délégué de l'Université de Paris.
23. Raoul Warocqué, membre permanent.
24. Félix Le Dantec, délégué de l'Université de Paris.
25. A. Moeller, délégué de l'Académie royale de médecine.
26. J.-C. Vollgraff, délégué de l'Université d'Utrecht.
27. O. Lepreux, membre permanent.
28. Charles Adam, recteur de l'Université de Nancy.
29. G. Grimard, échevin des finances de la ville de Bruxelles.
30. Jules Lameere, membre permanent.
31. Adolphe Max, échevin du contentieux de la ville de Bruxelles.
32. Emile Jacqmain, échevin de l'assistance publique de la ville de Bruxelles.
33. R. Chodat, recteur de l'Université de Genève.
34. E. Spehl, délégué du Conseil général des hospices de la ville de Bruxelles.
35. Albert Behaeghel, administrateur de l'Université.
36. Clément, délégué de l'Université de Lille.

TROISIÈME BANC.

37. Guntz, délégué de l'Université de Nancy.
38. Désiré De Peron, président de l'Association des étudiants.
39. Alfred Lavachery, secrétaire de l'Université.

M. le président déclare la séance ouverte et, avant d'aborder l'ordre du jour, donne connaissance des lettres et des télégrammes de M. Emile De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles; de M. Waldeyer, recteur de l'Université de Berlin; de S. A. R. le duc Charles-Théodore en Bavière; de M. Ernest Lavisse, professeur à la Sorbonne et de M. Emile Fisher, professeur à l'Université de Berlin.

La lettre de M. De Mot est ainsi conçue :

J'ai le profond regret de vous dire que mon état de santé ne me permettra pas, comme je l'espérais, d'assister aux fêtes jubilaires de l'Université libre.

Je suis d'autant plus peiné de ce qui arrive, que, sorti de l'Université en 1857, j'ai assisté en 1859 aux côtés de mon père, fondateur souscripteur, au banquet du XXVe anniversaire, et que j'ai participé comme échevin en 1884 aux fêtes de notre cinquantenaire. Il ne m'est pas donné d'assister au LXXVe, ce qui eût constitué, je crois, un record.

La cordiale sympathie que nous ressentons pour l'éminent premier magistrat de la ville, continue M. le président, lui sera témoignée par nos vœux unanimes qui lui seront transmis pour son prochain rétablissement.

M. le professeur Waldeyer avait accepté la mission que l'Université de Berlin lui avait confiée de représenter, comme délégué, la haute institution dont il est un des plus éminents professeurs.

Nous venons de recevoir un télégramme par lequel il excuse son absence en ces termes :

Remerciements sincères pour votre invitation. Félicitations pour la fête et meilleurs souhaits pour l'avenir de l'Université. Je regrette infiniment ne pas pouvoir venir; je suis avec vous de tout mon cœur.

Ce télégramme est confirmé par une lettre dont M. le Président cite ce passage :

J'aurais désiré de tout cœur représenter l'Université de Berlin aux cérémonies du LXXVe anniversaire de la fondation de l'Université de

Bruxelles. Malheureusement l'état actuel de ma santé m'interdit un déplacement important de nature à interrompre mon traitement. C'est à mon très grand regret, — et je le dis en toute sincérité, — que je dois m'abstenir de me rendre à Bruxelles. Je serai de cœur avec vous au jour de votre fête jubilaire.

S. A. R. le duc Charles Théodore en Bavière, retenu à Bad-Kreuth par la maladie dont il est atteint, nous a fait parvenir par un télégramme l'expression de ses vœux pour notre Université.

M. le professeur Lavisse, délégué de l'Université de Paris, excuse son absence pour cause de maladie.

M. Emile Fisher nous a fait parvenir le télégramme suivant :

Bitte in Namen vieler hiesigen Collegen ihrer berühmten Universität unsere herzlichste Glückwünsche zum Jubelfeste darzubringen.

Enfin, la *Brussels medical graduates Association*, de Londres, s'est associée à nos fêtes par ce télégramme :

The Brussels medical graduates Association send congratulations on the occasion of the 75th. anniversary to the University of Brussels.

M. le président prononce ensuite le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Université libre de Bruxelles célèbre aujourd'hui le LXXVe anniversaire de sa fondation et elle est heureuse de fêter ce jubilé dans la salle de l'hôtel de ville où elle a été constituée le 20 novembre 1834.

Elle arrive à cet âge déjà mûr, dans des conditions de prospérité qui témoignent qu'elle a fidèlement accompli la mission qu'elle avait assumée. Sa tâche a été lourde. Elle s'en est glorieusement acquittée.

L'Université libre est née d'une nécessité sociale : soustraire l'étude et les recherches des problèmes scientifiques et sociaux aux dogmes politiques et religieux, dont l'intransigeance dresse des barrières qui entravent le développement de l'esprit. Quelques mois avant sa création, les évêques avaient fondé l'Université catholique et ils s'en réservaient la

direction suprême pour la maintenir dans la voie que le premier recteur magnifique de Louvain indiquait en termes explicites : « *Nous lutterons*, disait-il, *de toutes nos forces et de toute notre âme, pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste.* »

Le langage que le chef suprême de l'Université catholique a tenu dans une occasion récente est la confirmation des principes formulés par le premier recteur de Louvain.

Ils exigent l'abdication de l'enseignement supérieur devant l'autorité pontificale.

La réponse à ce défi ne se fit pas attendre; le 20 novembre 1834, l'Université de Bruxelles fut fondée sous l'égide du libre examen. Comme Verhaegen, sous l'inspiration et par l'activité duquel la nouvelle institution fut organisée, l'a déclaré, elle assuma la mission de garantir l'indépendance de l'enseignement tant à l'égard du pouvoir religieux qu'à l'égard du pouvoir politique, en ne reconnaissant pour limites que les inspirations de la conscience, les prescriptions des lois, le sentiment du bon ordre et les justes exigences de l'opinion publique.

L'honorable vice-président du Conseil, M. Paul Hymans, vous retracera l'histoire des luttes que nos pères ont eu à soutenir et de celles que nous avons à soutenir encore tous les jours pour défendre l'œuvre créée en 1834.

Je me borne à constater la puissance et la vitalité de notre institution, vieille déjà de trois quarts de siècle. Les journées triomphales de ce jubilé attestent les constants développements de sa prospérité scientifique et matérielle.

Avant tout, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux représentants des corps scientifiques du pays et de l'étranger, qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre cérémonie jubilaire et de s'associer à nos fêtes.

Les Universités de Gand et de Liége, représentées par leurs recteurs et par les nombreux professeurs qui ont tenu à se joindre à eux, nous apportent le salut de nos frères de Flandre et de Wallonie.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et l'Académie royale de médecine de Belgique ont délégué leurs

membres les plus éminents comme un témoignage de leurs sentiments de sympathie.

Trois Universités d'Angleterre, celle de Cambridge, d'Oxford et de Londres, ont confié à de brillantes notabilités scientifiques le soin de nous apporter l'expression de leurs vœux.

Les Universités allemandes de Berlin, de Bonn et de Strasbourg sont représentées par des hommes d'une renommée universelle.

La France s'associe à nos fêtes jubilaires en déléguant parmi nous d'illustres professeurs de Paris, de Nancy et de Lille.

Nos frères de Hollande ont répondu à notre appel en nous envoyant des maîtres justement réputés du corps professoral universitaire d'Amsterdam et d'Utrecht.

L'Université de Genève a confié à son recteur le mandat de nous exprimer ses sentiments de sympathie.

Nous adressons un salut cordial de bienvenue aux corps savants qui nous font l'honneur d'assister à nos fêtes. Leur présence parmi nous témoigne de la position éminente que l'Université libre de Bruxelles occupe dans le monde scientifique international.

Un second devoir s'impose à nous. C'est celui que la gratitude nous dicte envers notre protectrice constante, l'Administration communale de la ville de Bruxelles.

Elle a présidé à notre naissance en 1834 et depuis cette date mémorable, elle nous a fidèlement conservé son appui ; elle nous a dotés de nos installations et nous a largement dispensé les ressources nécessaires à notre existence.

De nobles et généreuses initiatives se sont groupées autour de nous dans les vingt-cinq dernières années ; nous ne pouvons pas les citer toutes, l'énumération en serait trop longue. Mais parmi elles, il en est une que nous devons mettre hors ligne, en rendant un hommage éclatant à l'homme qui a été l'initiateur de ce mouvement : nous avons nommé M. Ernest Solvay.

C'est grâce à son impulsion et à ses admirables exemples que nous avons vu se produire les importantes manifestations en faveur de l'enseignement supérieur qui se sont multipliées dans la plus récente période de notre existence.

Les ressources qui nous ont été libéralement accordées ont été admirablement appropriées aux progrès de l'enseignement par les adminis-

trateurs d'élite que nous avons eu la bonne fortune de voir se succéder à la tête de notre institution. Ce furent d'abord, pendant la période de fondation et d'organisation, pendant l'âge héroïque, MM. Verhaegen et Van Schoor. Nous honorons leur mémoire d'un culte respectueux et nous leur vouons une inaltérable gratitude.

Nous rendons le même hommage à M. Charles Graux, l'éminent Ministre d'État, qui leur a succédé dans le cours de la troisième période de 25 ans et qui a rendu des services inoubliables comme administrateur-inspecteur.

Si l'appui de la ville de Bruxelles et la sage administration du Conseil nous ont assuré l'existence, un élément d'une importance primordiale nous a assuré la prospérité scientifique et nous a conduits aux victoires que nous fêtons aujourd'hui. C'est l'action toute puissante du corps professoral dont l'effort soutenu et la volonté tenace ont vivifié l'œuvre entreprise et ont créé le vaste mouvement d'expansion des idées libérales qui se fait sentir de plus en plus dans le pays.

L'Université de Bruxelles ne se borne pas à fournir à la jeunesse l'instruction qui nourrit les intelligences. Elle s'attache surtout à donner au pays les éléments indispensables au progrès, en préparant des caractères trempés pour les luttes politiques et économiques de demain.

Ses efforts sont couronnés de succès. Ses progrès constants, le nombre croissant de ses adeptes en témoignent avec éclat.

Cette prospérité est d'autant plus remarquable et significative, que depuis vingt-cinq ans les idées qui imprègnent les régions du pouvoir sont en opposition directe avec celles qui caractérisent notre enseignement.

La science libre, le libre examen réagissent puissamment contre les influences délétères qui tendent à amollir les caractères et à enliser la pensée dans les préoccupations de la vie matérielle et pratique.

Au milieu des manifestations de l'esprit orthodoxe et sectaire, l'Université est restée debout, inébranlable, et les efforts de l'adversaire n'ont eu d'autre résultat que de la consolider.

Les sympathies dont elle recueille, dans ces solennités jubilaires, tant de témoignages, l'empressement avec lequel se groupent autour d'elle tant de dévouements et de concours, traduisent l'aspiration de l'opinion publique à l'affranchissement des consciences et au triomphe dans tous les domaines du principe du libre examen.

La parole est accordée à M. Paul Hymans, vice-président, qui s'exprime comme suit :

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cet hôtel de ville, témoin, souvenir et symbole de nos gloires communales, dans cette même salle gothique où se pressent en ce moment une phalange de maîtres et de disciples, les délégués de 1,300 étudiants, les représentants d'illustres corps savants de Belgique et de l'étranger, — quelques hommes audacieux se réunissaient, il y aura demain trois quarts de siècle, et fondaient une université.

Ils disposaient d'un capital de 45,000 francs, la ville de Bruxelles leur avait accordé un subside qui n'atteignait pas ce chiffre et l'usage de quelques salles de l'ancien Musée; ils avaient recruté 38 professeurs et 96 élèves.

L'Université libre de Bruxelles était née.

La voici, soixante-quinze ans après, en pleine et rayonnante maturité, reconnue par ses aînées dans le monde de la science, à titre de puissance égale et amie, devenue l'une des forces morales du pays, l'une des sources de sa vie mentale et sociale, prospère, populaire et respectée.

Soixante-quinze ans ! l'espace d'une vie d'homme, à peu près la durée de notre Belgique indépendante. Nos deux patries, la patrie belge et la petite patrie intellectuelle que nous honorons aujourd'hui, ont presque le même âge ; elles ont grandi ensemble.

Assurément, si l'on songe à ses aïeules vénérables, l'Université de Leipzig et l'Université de Genève, qui célébraient cette année l'une son cinquième centennat, l'autre son deux cent cinquantième anniversaire, il pourrait sembler qu'il y eût quelque vanité à fêter avec tant d'éclat le jubilé de notre jeune université brabançonne.

Ne rougissons pas, Messieurs.

Pour courte qu'elle soit, son existence est pleine de noblesse et d'enseignements. L'Université libre de Bruxelles tire des fragiles conditions de son origine, de la pensée vivifiante de ses créateurs, des épreuves qu'elle a traversées sans faiblir, de justes raisons d'orgueil.

C'était en 1834.

La violente commotion de 1830 avait jeté bas l'œuvre éducatrice du

roi Guillaume. Les universités étaient mutilées, la vie scientifique éteinte. L'Eglise, dans ce désarroi, tenta d'accaparer le haut enseignement.

L'épiscopat ouvrit à Malines l'Université catholique qui, après notre première loi sur l'enseignement supérieur et à la suite d'une convention avec le gouvernement, s'installa en 1835, à Louvain, dans les locaux de l'ancienne Université d'État. L'institution portait la marque de l'orthodoxie. Les évêques en assumaient la direction. Le but était selon des paroles officielles, de « défendre la religion et les saines doctrines », de « détruire les hérésies et les aberrations des novateurs ». On n'était pas loin de l'époque où l'évêque de Broglie, dans son *Jugement doctrinal*, flétrissait la liberté des opinions religieuses, et l'Encyclique de 1832 venait à peine de la frapper d'une nouvelle et solennelle condamnation.

L'opinion s'émut. Des protestations éclatèrent. Les libéraux se résolurent à réagir.

Verhaegen, à la Loge des *Amis Philanthropes*, lança un premier appel, dont l'écho retentit au dehors. Un groupe de libéraux militants, parmi lesquels d'illustres fondateurs de la nationalité, Rogier et les deux de Brouckère : Charles et Henri, Van Meenen et De Potter, Defacqz et Lebeau, se mirent à la tête du mouvement. L'Université libre de Bruxelles en sortit.

Ils ne lui imposèrent ni dogmes, ni entraves, ni tutelle. Elle serait donc indépendante du pouvoir politique autant que du pouvoir religieux. Émanation de la liberté d'enseignement, son enseignement serait libre. Ses leçons ne tendraient qu'à la libre exploration scientifique, à la libre discussion des idées, à la libre recherche de la vérité. La science désormais aurait un refuge où nulle puissance, nul arbitraire n'inquiéterait l'autonomie, la sérénité, les augustes labeurs de la pensée.

Tels sont les commencements, humbles par les moyens d'exécution, grands par le dessein conçu et la tâche à remplir.

Les premières années furent incertaines et pénibles. L'Université rencontra des méfiances habilement exploitées, des hostilités déclarées. Les lois de l'époque confiaient la collation des grades académiques à des jurys mixtes nommés par les deux Chambres et le Gouvernement. Longtemps les professeurs de Bruxelles furent proscrits. En 1842, la Chambre des représentants ne nomma pas un seul professeur de notre Université ; elle en désigna six de Louvain, dix des universités de l'Etat.

Enfin, en 1849, sous notre premier ministère libéral, la loi qui remit au Gouvernement seul la formation des jurys d'examen et prescrivit le recrutement de ceux-ci par portions égales, dans les universités libres et d'Etat, nous restitua nos droits.

Dans l'intervalle, une crise financière avait sévi, qui mit à l'épreuve le dévouement du corps professoral. Le spectre du déficit se dressait. Le courage, le désintéressement de tous ranimèrent les forces qui semblaient s'épuiser. Ce fut un beau spectacle. Les professeurs sacrifièrent une partie de leurs appointements. Quelques-uns donnèrent gratuitement leurs cours. La moyenne des traitements, dans cette période de disette, ne dépassait pas 1,500 francs.

Puis il fallut quitter les locaux du Musée. Le Gouvernement, en 1842, signifia brusquement à l'Université un ordre de déguerpissement. La ville de Bruxelles lui offrit alors les locaux de l'ancienne cour d'assises, rue des Sols. En trois jours, on déménagea, et la vie universitaire déplacée, à peine troublée, reprit son élan.

Peu à peu les nuages se dissipèrent. L'organisme se développait normalement. Le nombre des élèves croissait. La renommée de l'enseignement se propageait. La confiance des familles était conquise.

Bientôt cependant, et en vain, un violent effort fut tenté pour l'ébranler. Le parti catholique avait repris le pouvoir. L'année 1856 fut marquée par un conflit passionné du dogme et de l'esprit critique, de l'idée d'autorité et de l'idée du libre examen.

Dès 1855, la presse cléricale réclamait le châtiment d'un professeur de l'Université de Gand dont le crime avait été de saluer la Réforme comme le signal de l'affranchissement des intelligences. Puis on s'en prit à Laurent. Et l'illustre jurisconsulte fut frappé d'un blâme pour avoir dans ses *Etudes sur l'histoire de l'humanité* méconnu les règles souveraines de l'orthodoxie.

En septembre 1856, retentit la voix des évèques. Elle jeta un cri d'opprobre et de guerre. L'enseignement de l'Université de Gand était dénoncé comme « un poison pour les intelligences ». Quant à l'Université de Bruxelles, ses fondateurs étaient des « hommes pervers », coupables d'avoir « concerté le plan d'arrêter le progrès religieux, d'ouvrir à la jeunesse une source de maux incalculables ».

A la tribune parlementaire, le verbe éloquent de Frère-Orban vengea les droits outragés de la liberté scientifique.

Devant les professeurs et les étudiants, à la reprise des cours, Verhaegen, le fondateur, burina, en traits saisissants, le rôle et la mission de l'Université :

L'Université est le temple élevé à la science par l'esprit libéral qui agite les temps modernes. C'est une institution unique dans le monde, si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles elle a pris naissance et qui ont contribué à son développement. Sa mission est de propager par la voie de l'enseignement et de la publication toutes les doctrines progressives qui se produisent dans la philosophie, dans la littérature, dans l'histoire, dans le droit, dans les sciences en général, afin de seconder d'une part les aspirations généreuses de notre époque, en tant qu'elles sont conformes à la vérité, et de combattre, de l'autre, toutes les tendances rétrogrades sur le terrain de la science. Son instrument est la raison ; sa méthode est la libre discussion ; son antithèse, la foi aveugle, la foi inintelligente qui refuse l'examen et réclame une soumission absolue, une obéissance passive.

Définition loyale et complète, qui enveloppe toute l'histoire et toute la philosophie de l'œuvre, ses débuts téméraires, sa résistante vitalité, ses progrès, son avenir. Elle date de plus de cinquante ans. Elle est d'hier, elle est d'aujourd'hui, et, Messieurs, attestons-le, elle sera de demain.

Ici se clôt l'âge héroïque ; une période paisible commence, de développements harmonieux et continus.

En 1865, l'Université s'installe dans le palais que lui offre l'édilité. En 1873, l'École polytechnique, si florissante aujourd'hui, vint prendre rang parmi nos Facultés, dans la famille académique. En 1859, en 1884, nos premiers jubilés sont célébrés au milieu d'un accord enthousiaste d'amitiés et de louanges. L'Université n'est plus discutée. Ses succès scientifiques, sa productivité intellectuelle, sa valeur éducative lui ont fait une situation inexpugnable. Elle constitue un organe de la vie nationale.

Au cours des vingt-cinq dernières années, une tempête faillit tout emporter. Elle ne vint pas du dehors. Ce fut une crise intérieure. En parlerai-je, Messieurs ? Et ne vaut-il pas mieux, au seuil de nos fêtes fraternelles, écarter des souvenirs attristants ? Laissons-les reposer dans les mémoires. Et bornons-nous à évoquer les bienfaits qu'une fortune

miséricordieuse nous a permis de retirer de ces troubles passagers. Les dissensions dont nous avons souffert réveillèrent des énergies qui semblaient s'assoupir. Tout le corps secoué vibra, et des sources profondes, brusquement remuées, jaillit un renouveau de jeunesse et de fécondité.

De même qu'une cité trop à l'étroit dans la ceinture de ses vieilles murailles, les brise sous la poussée d'une population avide d'air et de lumière, de même l'Université, sentant la nécessité d'étendre son action enseignante, entreprit de créer, au delà des quartiers du savoir classique, de spacieuses avenues, aménagées pour la large circulation des idées contemporaines, de cultiver, à côté des champs réguliers de l'éducation professionnelle, des jardins où pousserait la fleur de la science pure.

Ainsi l'on vit surgir, au milieu des frondaisons du parc Léopold, l'Institut de physiologie et l'Institut d'hygiène, l'Institut de sociologie et l'Institut d'anatomie. L'École des sciences politiques et sociales fut organisée; l'Ecole de commerce vint après. L'enseignement se diversifia et se spécialisa. Nos clairs laboratoires, richement outillés, attirent les jeunes savants. Des chaires nouvelles groupent autour d'elles une élite empressée de s'armer pour les nobles combats de la pensée et du droit, pour les rudes conflits de la concurrence industrielle, pour les luttes angoissantes de la science, — éternelle curieuse, — à la découverte des secrets de la vie.

Tandis que ces réformes s'accomplissaient dans le domaine de l'enseignement, des modifications corrélatives se réalisaient dans le domaine de l'administration. Le corps professoral a été appelé à une participation plus active dans la direction de l'Université. Et l'ordre actuel unit dans une heureuse entente l'élément scientifique, variable et mobile, à l'élément administratif, stable et permanent. L'Université a trouvé l'équilibre. Forte de l'esprit qui l'anime, fière de son passé, elle interroge l'avenir d'un regard assuré et confiant. Sans doute lui réserve-t-il des devoirs nouveaux et plus grands. Elle se sent prête à les remplir.

Comment pourrai-je terminer ce bref historique sans saluer d'un solennel hommage deux amies constantes et fidèles, de la dernière comme de la première heure, l'Administration communale de Bruxelles et l'Administration des Hospices. Collaboratrices de nos aînés, elles sont restées les nôtres. Le temps a tissé entre elles et l'Université des liens indestructibles. C'est un honneur pour nous d'avoir mérité leur confiance et leur appui. C'est un honneur pour elles d'avoir contribué à la gran-

deur et à la fortune de la plus haute institution scientifique de la capitale.

Messieurs, j'ai remémoré nos origines et fixé notre filiation. Notre généalogie est authentique. L'Université libre de Bruxelles a été créée par le parti libéral. Mais, selon la parole de Verhaegen, « émanée d'un parti politique, elle n'en a jamais été l'instrument ».

Œuvre d'un parti, elle n'est pas et ne peut être une œuvre de parti. Elle mentirait à la pensée de ses fondateurs et de ceux qui ont recueilli leur héritage, si, se détournant de ses fins naturelles, elle s'appliquait à servir les desseins ou les ambitions d'un groupement politique. Sa destinée supérieure est de faire de la science libre et de la faire librement.

Faire librement de la science libre, n'est-ce pas en même temps faire des hommes libres et des esprits libéraux? Quelle plus saine discipline intellectuelle que la méthode du libre examen? Quelle plus forte éducation morale que le contrôle réfléchi des faits, l'insouciance du préjugé, l'étude franche et hardie de la nature, le respect religieux du Vrai, la persévérance dans la recherche, le courage dans l'affirmation de la conviction acquise. Encore la tâche n'est-elle point achevée : il est plus difficile souvent de faire reconnaître la vérité que de la découvrir. Les vérités nouvelles, a dit un délicieux sceptique, sont des impertinences. Que d'héroïsme parfois pour persuader les indifférents et confondre les négateurs, pour arracher le consentement des foules et faire descendre dans l'âme collective l'idée d'en haut!

La Belgique, merveilleusement dotée par la nature, a depuis un demi-siècle décrit une magnifique évolution.

Epargnée par les guerres et les troubles sociaux, elle n'a cessé de développer ses moyens de production et son outillage économique ; elle a démocratisé ses institutions politiques ; elle a multiplié ses entreprises au dehors et n'a pas redouté d'assumer le gouvernement d'une immense colonie lointaine.

Elle ne manque ni de capitaux, ni de vigueur physique, ni d'esprit d'initiative. Elle n'a besoin ni d'argent, ni de forces, ni de courage.

Elle a besoin de science.

Elle a besoin de science à tous les degrés, de science élémentaire et pratique pour les petits, de science moyenne et de culture générale pour la masse, de haute science et de culture supérieure pour ceux dont la

destinée est de conduire la société, de diriger les hommes, d'ordonner et de faire fructifier les choses.

Sans doute d'heureux et sensibles progrès ont été réalisés. Notre vie intellectuelle belge, et spécialement bruxelloise, s'est singulièrement intensifiée et affinée.

De toutes parts surgissent des œuvres d'éducation, des manifestations de littérature et d'art ; et, certes, les efforts s'éparpillent et la méthode, le plan d'ensemble font défaut ; mais un vaste mouvement de pensée se déploie et rayonne dans des sphères sans cesse élargies.

L'Université de Bruxelles y participe par le concours de ses maîtres. Et il serait digne d'elle qu'elle en fût le centre propulseur et le foyer. Mais il ne suffit pas qu'elle aide à l'expansion et à la vulgarisation de la science. Il ne suffit pas qu'elle équipe et habille des techniciens qui, demain, dans les carrières libérales, — le barreau, la magistrature, la médecine, les affaires, l'administration, la politique, — appliqueront avec sagacité les formules du savoir professionnel.

La science n'est pas une « collection de recettes », et les universités ne peuvent se réduire à la fonction d'appareils distributeurs de diplômes.

Elles sont et doivent être les grandes usines intellectuelles où l'on pétrit, forge et façonne les élites.

C'est l'élite qui garde le dépôt de l'Idéal, qui maintient le feu sacré. C'est elle qui fraye les voies, éclaire les chemins, annonce les lendemains. C'est elle qui, parmi les passions éphémères, le tumulte des intérêts, le bourdonnement de la vie matérielle, prépare les destins de la patrie.

Ah ! combien y seront appelés de ces milliers de jeunes gens qui viennent nous demander l'initiation scientifique ! Rares seront les élus. Tous aspirent à en être. « Qui à vingt ans n'est pas d'humeur à escalader le ciel, traînera toute sa vie dans les bas-fonds. » Beaucoup tomberont en route et se contenteront de creuser modestement leur sillon et d'engranger la moisson annuelle, fruit d'un probe labeur.

Mais tous auront vu scintiller l'étoile. Tous auront frémi au contact de la Science. Tous auront, ne fût-ce qu'un instant, vibré de la fièvre du Vrai, senti l'émotion de la Beauté.

Et maintenant, allez !

Que les cœurs débordent, que les mains fraternelles s'unissent !

Que ces journées jubilaires soient l'apothéose de la Science et de la Liberté, le prélude des victoires futures !

Après M. Hymans, c'est à M. Maurice Lemonnier, échevin de la ville de Bruxelles, que la parole est donnée. Il s'exprime comme suit :

L'honorable bourgmestre de Bruxelles, momentanément éloigné de l'hôtel de ville par son état de santé, m'a prié de vous exprimer ses vifs regrets de ne pouvoir se trouver parmi nous aujourd'hui et m'a chargé de le remplacer.

Au nom de la ville de Bruxelles, je suis heureux de saluer les représentants des universités et des institutions scientifiques étrangères qui ont bien voulu honorer et rehausser de leur présence cette solennité.

La capitale leur est profondément reconnaissante des témoignages précieux d'estime et de sympathie qu'ils apportent publiquement à l'Université de Bruxelles.

Leur présence atteste éloquemment la haute réputation que cet établissement d'enseignement s'est acquise, dans le monde scientifique, bien au delà de nos frontières.

Je salue également les représentants des institutions scientifiques de Belgique, les membres du Conseil d'administration, les membres du corps professoral et tous les amis de l'Université qui ont consolidé et assuré l'avenir de l'institution dont nous fêtons aujourd'hui le jubilé.

Soyez, Messieurs, les bienvenus dans notre palais communal, soyez les bienvenus dans cette salle gothique, berceau de l'Université.

C'est dans cette même salle que, le 20 novembre 1834 se tenait avec éclat, la séance solennelle d'ouverture de l'Université libre de Bruxelles.

L'Assemblée était présidée par le bourgmestre, M. Rouppe, qui s'exprimait en ces termes :

De simples citoyens de Bruxelles, sans autre but que de concourir au progrès des lettres et des sciences, sans autre désir que d'être utiles à la jeunesse studieuse, se réunissent, s'imposent des sacrifices, en imposent à leurs amis, et tous ensemble fondent, au sein d'une population nombreuse, intelligente et active, un établissement où ils appellent, pour les seconder, des personnes zélées et dévouées, comme eux, au plus grand bien-être de la génération qui s'élève : telle est, Messieurs, l'origine de l'Université libre qui s'ouvre en ce moment sous vos yeux et sous vos auspices.

Premier magistrat de cette capitale, intéressé plus qu'aucun autre à

la voir entrer, comme toute les grandes cités de l'Europe, dans la voie des améliorations sociales, j'ai accepté avec empressement, j'allais dire avec orgueil, l'honneur de présider une solennité qui fera époque, je n'en doute pas, dans les annales de nos libertés.

Il ajoutait :

L'administration municipale de Bruxelles a compris, Messieurs, l'importance et l'étendue de ces divers sacrifices. Elle s'y est unanimement et volontairement associée. Le Conseil de l'Université libre l'a trouvée disposée, comme elle le sera toujours, à toutes les concessions favorables au développement des études et aux intérêts de la jeunesse.

Je m'applaudis comme chef de cette administration, d'un pareil accord de sentiments ; il est du plus heureux augure pour l'avenir.

Le secrétaire de l'Université naissante, M. Baron, chargé du discours d'ouverture, disait :

Cette université unique sur le continent et dont on peut s'enorgueillir à bon droit, elle existe, enfant encore imparfaite sans doute, mais, enfin, viable et saine malgré les détracteurs, les rivaux, les indifférents ; réjouissons-nous, elle marche, elle avance, la voilà !

L'enfant sain et vigoureux dont on saluait la naissance, le 20 novembre 1834, a grandi et s'est développé au delà de toutes les espérances.

Nous avons le bonheur de fêter aujourd'hui son soixante-quinzième anniversaire, trois quarts de siècle de labeur obstiné, de travail opiniâtre, de luttes incessantes pour la défense et la diffusion des principes du libre examen et de la science libre et indépendante.

On rendra cette justice à l'Administration communale de Bruxelles, que, pendant cette longue période, elle n'a ménagé ni son concours, ni ses encouragements, à son école d'enseignement supérieur.

Elle répond ainsi aux sentiments de la population bruxelloise tout entière, qui est fière à juste titre, de sa fille chérie, l'Université.

Vous pouvez être assurés, que, dans l'avenir, elle continuera à vous entourer de sa sollicitude et de son affection maternelle et qu'au jour, où le déplacement de l'école deviendra nécessaire, elle lui érigera un nouveau temple digne de ses mérites et répondant à toutes les nécessités des progrès modernes de l'enseignement.

L'Université ayant été fondée par le parti libéral, ses détracteurs la représentent comme l'instrument de ce parti.

On a déjà répondu à cette allégation. Jamais l'Université n'a été au service d'un parti, si grand, si noble, si élevé qu'en soit l'idéal; elle n'est au service que de la science et de la vérité.

Si l'Université a évolué dans son enseignement, comme le libéralisme dans l'application de ses principes, c'est qu'elle est convaincue que ceux qui restent stationnaires au milieu des progrès et de la marche incessante du génie humain, sont condamnés au dépérissement et à la mort.

Symbole de la liberté et de la tolérance, elle accueille tous ceux qui ont soif de vérité et de science, sans distinction de croyances religieuses ou philosophiques; elle ne se borne pas à préparer les étudiants à conquérir les diplômes destinés à l'exercice de leurs professions, elle s'attache, principalement, à développer, chez ses disciples, l'amour de la vérité pour la vérité, l'amour de la science pour la science et pour le bien de l'humanité.

Dotée par de généreux donateurs, elle a fondé des instituts qui font l'admiration du monde entier et qui sollicitent les esprits curieux à la découverte des principes des sciences expérimentales.

Au juriste et au penseur qui recherchent passionnément les sources et les principes du Droit et de la Justice; au médecin et au biologiste penchés sur le microscope pour arracher les secrets de l'origine et du développement des infiniments petits; au physicien qui étudie les lois de la mécanique en vue de permettre à l'homme d'échapper à la pesanteur pour franchir les espaces, comme les êtres ailés; au chimiste, enfin, qui, dans son laboratoire, suit d'un œil attentif les réactions des corps pour en tirer de nouveaux produits, l'Université de Bruxelles ne demande ni leurs croyances religieuses, ni leurs opinions philosophiques.

Elle admet à la table de la science les hommes de toutes les opinions et de toutes les religions en leur disant qu'ils sont libres de vérifier et de constater les faits, de contrôler les phénomènes et les lois de la nature, d'en tirer les conclusions et les déductions que leur intelligence et leur conscience leur suggèrent et de les livrer à la libre discussion sans qu'ils aient à se plier à des idées préconçues, à se soumettre au joug d'un dogme qui enchaîne et étouffe la pensée.

De cette admirable conception du haut enseignement découlent naturellement la tolérance et le respect de toutes les opinions sincères ; loin d'exiger de ses élèves un acte de foi ou de contrition, elle s'interdit toute immixtion dans le domaine inviolable de la conscience.

En se basant sur ces principes, en les appliquant constamment chez elle et en les propageant, l'Université a mérité la confiance de nos compatriotes et a étendu sa renommée à l'étranger ; elle a formé un nombre considérable de penseurs, de savants illustres, aux idées larges et généreuses, qui honorent la Belgique.

Une institution remplissant une telle mission, poursuivant un idéal aussi élevé, est nécessaire, indispensable à un petit peuple, comme le peuple belge, qui a la légitime prétention de briller au milieu des grandes nations civilisées, non seulement par les produits de son commerce et de son industrie, mais encore par sa haute culture intellectuelle et morale.

Si elle n'existait pas, la capitale se devrait à elle-même, devrait au pays de la créer.

Aussi la ville de Bruxelles accomplit-elle avec empressement, en ce jour anniversaire, un devoir de gratitude en envoyant un souvenir ému aux illustres fondateurs de l'Université. Elle exprime sa profonde et sa cordiale reconnaissance aux continuateurs de leur œuvre, à leurs dignes successeurs, au corps professoral qui remplit sa haute et délicate mission avec un dévouement et un désintéressement sans égal ; elle remercie, enfin, tous ceux qui, par leurs générosités et leurs largesses, ont assuré la vie, la grandeur, la prospérité de l'Université libre de Bruxelles.

La parole est donnée à M. Désiré De Peron, président de l'*Association générale des Étudiants.*

Voici son discours :

MESDAMES, MESSIEURS,

Les étudiants, en ces circonstances solennelles, apportent à l'Université l'hommage de leur reconnaissance.

Soixante-quinze années se sont écoulées depuis la date du 20 novembre 1834, où s'inaugurait en Belgique le premier monument de la liberté d'enseignement, fondé par des esprits libéraux, unis dans le seul, mais enthousiaste amour de la vérité.

L'Université libre de Bruxelles a grandi, prospéré, s'est imposée, par le sublime désintéressement de ces hommes de parti, qui l'avaient édifiée pour la seule garantie des droits de la libre recherche.

Théodore Verhaegen, dont le nom s'est immortalisé dans les fastes universitaires comme le symbole du principe du libre-examen, a soutenu, a défendu inlassablement pendant les trente années de ses débuts difficiles, l'œuvre dont il était l'initiateur.

Van Schoor, Graux et Rommelaere ont poursuivi et poursuivent sa tâche de progrès et de lumière.

La jeunesse universitaire d'aujourd'hui, dépositaire de leur pensée, se tourne vers Verhaegen, vers ses continuateurs, dans une expression fervente d'admiration et de fidélité.

Grâce à lui, grâce à eux, depuis soixante-quinze ans, l'esprit de notre haut enseignement s'est dégagé totalement de la sujétion dogmatique; depuis soixante-quinze ans l'enseignement expérimental s'est substitué aux affirmations de l'absolu; depuis soixante-quinze ans la science a fouillé, commenté la cause des phénomènes, reculant de plus en plus les limites de l'inconnaissable.

C'est la jeunesse qui recueille les fruits de ces recherches, les résultats de ces conquêtes; c'est à elle maintenant qu'appartient le devoir de les faire valoir.

Elle accepte cette tâche et y fera honneur, avec toute la puissance de sa vitalité.

A toute époque, elle a su s'affirmer et n'a jamais failli aux tâches qui lui échéaient.

N'était-ce pas elle qui, à la fin du XVIII[e] siècle, avec les Saint-Just, les Camille Desmoulins, les Vergniaud, fils de Voltaire, de Rousseau, de Condorcet, emportée par le souffle vivifiant et régénérateur de la Révolution, proclamait les libertés modernes?

N'était-ce pas à elle qu'en 1840, Michelet, professant au Collège de France, disait : « Allez chercher la force. Où ? Près de ceux qui l'ont. Or, elle est en haut et en bas, dans l'homme de génie, dans le peuple. Là, vous trouverez ce dont vous avez surtout besoin : l'énergie morale, la grande volonté, la force pour faire et pour souffrir. » Il s'adressait ainsi aux Jules Vallès, aux Béranger, aux Proudhon, qui préparaient les victoires de 1848.

N'était-ce pas à elle enfin, dans notre Belgique, qu'en 1865, au Congrès des étudiants de Liége, Victor Hugo écrivait : « Une porte est ouverte devant vous. Sur cette porte on lit : *Paix, lumière, liberté.* Passez-y les premiers, vous en êtes dignes, c'est l'arc de triomphe du pro-

grès. » C'était à ce congrès que les premières générations des étudiants de Bruxelles s'affirmaient comme les bénéficiaires de la libération intellectuelle.

C'était l'époque où Optat Scailquin protestait avec véhémence contre la loi du 23 septembre 1842, prescrivant l'intervention ecclésiastique dans le contrôle et l'inspection de l'enseignement primaire.

C'était l'époque où Léon Vanderkindere défendait la liberté politique de l'enseignement contre le monopole d'État ; où Eugène Robert formulait les principes de l'obligation et la gratuité de l'enseignement et dénonçait les abus de l'autoritarisme comme le mauvais génie du monde.

C'était enfin l'époque, où toute la jeunesse proclamait les étudiants frères entre eux, et frères de ceux qui travaillent ou qui souffrent.

Ce que voulaient les jeunes d'alors, nous le voyons réalisé par étapes, dans la voie de l'égalité politique, de l'égalité civique.

Les énergies des générations actuelles se réveillent pour continuer l'œuvre commencée par leurs maîtres.

L'Université discipline cet enthousiasme, grâce à la pleine expansion de la liberté d'enseignement. Cette liberté, qui ne peut être séparée des libertés d'opinion, de la presse, de réunion, d'association, nous apparaît comme la forme la plus haute de la liberté, entité grandiose et absolue, que nous connaîtrons pleinement lorsqu'elle sera rendue effective par la garantie du droit de l'individu à l'existence.

Nous poursuivons donc la lutte pour le principe de Théodore Verhaegen et de son Université, la lutte contre les préjugés du dogmatisme et du sectarisme ; nous en développerons les conséquences dans l'ordre politique et social, pour arriver par la solidarité des individus et des intérêts au triomphe final de la justice.

Notre tâche exige de l'audace, de l'énergie, de l'enthousiame.

Les exemples de nos maîtres, de nos aînés nous inspirent ; suivons-les.

Ne nous inquiétons pas des conseils d'une pâle et excessive prudence, funestes et énervants, parce que souvent ils font passer pour vertu ce qui n'est que faiblesse.

Suivons de bon gré la loi éternelle et nécessaire du mouvement : arrière l'attitude dangereuse et coupable de celui qui ne voudrait que le *statu quo* ou même la réaction.

Vivons, agissons !

Lions indissolublement notre avenir aux idées de vérité et de justice qui enflamment notre jeunesse!

En ces circonstances solennelles où nous fêtons le souvenir d'hommes de vérité et d'hommes de courage, le seul engagement des étudiants ne peut être, — car il n'en est de plus beau, — que leur promesse de vouloir les imiter.

Ils le promettent et le veulent formellement, afin de partager avec leurs maîtres, dans ce labeur incessant vers la conquête de la vérité, le bonheur du devoir accompli.

Il est ensuite donné lecture des adresses envoyées à l'Université.

M. Poincaré donne lecture de l'adresse de l'Université de Paris.

Au nom de l'Université de Paris et de son président, M. Liard, j'ai l'honneur de présenter à l'Université de Bruxelles l'adresse que voici :

L'Université de Paris à l'Université de Bruxelles.

L'Université de Paris s'associe avec joie aux fêtes par lesquelles l'Université de Bruxelles célèbre le LXXVe anniversaire de sa fondation.

L'Université de Paris est très vieille : c'est une gloire. L'Université de Bruxelles est très jeune : c'est un avantage. Il est plus facile souvent de créer que de réformer. Aussi les Universités qui naquirent en plein XIXe siècle purent-elles s'organiser immédiatement en conformité avec l'état de la civilisation contemporaine, les besoins de l'esprit moderne, et s'outiller pour concourir à l'avancement de la science, selon les méthodes de la science. L'antique Université de Paris, au contraire, a été obligée à un héroïque et patient effort, pour sortir du demi-néant où l'avait plongée au début du XIXe siècle une politique ennemie des libres recherches et de l'indépendance scientifique, et pour replacer sous le vieux nom majestueux qui lui avait été enlevé, une réalité vivante et active. Sa transformation est aujourd'hui à peu près achevée, et avec ses sœurs françaises et étrangères de tout âge, avec sa jeune sœur bruxelloise, l'Université de Paris travaille énergiquement à l'œuvre commune.

Un mot la définit, cette œuvre commune : développer la civilisation

par la science; développer la civilisation, c'est-à-dire ne pas seulement augmenter la richesse et le bien-être des nations, par l'application des sciences, mais élargir l'intelligence par la recherche de la vérité, par l'affermissement de la conscience qui suit l'amour et la possession de la vérité, élever l'homme avec plus d'humanité. Toutes les études que pratiquent maîtres et étudiants dans les auditoires, bibliothèques, séminaires et laboratoires du monde entier, convergent vers ce but supérieur, et c'est de là que toutes les recherches de l'érudition et des sciences tirent leur dignité; c'est de là que la soumission aux rigueurs des méthodes, la revendication d'une liberté entière à l'égard de toutes les puissances et de tous les dogmes, le culte exclusif de la vérité prennent leur sens le plus élevé.

Humaines essentiellement, les Universités sont en même temps nationales. Et laquelle pourrait l'être plus que cette Université libre de Bruxelles, née presque en même temps que la nation belge, sortie du même mouvement de libéralisme généreux qui fit la Révolution de 1830? Si bien que la première Université de la République française ne peut saluer sa jeune sœur sans envoyer en même temps un témoignage de l'amitié française au peuple belge, à ce peuple voisin et ami auquel tant de liens d'esprit, de langue et de souvenirs nous unissent, et dont l'indépendance et la prospérité sont nécessaires à la prospérité et à l'indépendance de notre patrie.

Paris, le 15 novembre 1909.

Le Vice-Recteur,
Président du Conseil de l'Université de Paris,
L. Liard.

M. Thomas Erskine Holland dépose l'adresse de l'Université d'Oxford, ainsi conçue :

Rectori et concilio Liberae Universitatis apud Bruxellam Cancellarius Magistri et Scolares Universitatis Oxoniensis S. P. D.

Gratulamur Vobis, viri docti, septuagesimum quintum annum a condita vestra Universitate iam nunc feliciter celebrantibus, quae tenui orta initio et rebus angustis oppressa haud ita longo post optimam sibi existimationem et admirabilem alumnorum frequentiam comparaverit.

Etenim quot quantisque olim difficultatibus, quanta inopia, quantis vexatis odiis maiores vestri ne punctum quidem temporis a laboribus

onerosis desistabant si modo salva libertate dignum scientiae artiumque Templum possent instaurare. Quae dum reputamus venit in mentem vetus illud praeconium de sancto et honesto viro qui « consummatus in brevi longa expleverit tempora » : cuius quidem rei Universitatis vestrae annales insigne praebent exemplum, quae paucos post annos tot professorum cathedris tam pleno doctrinae studiorumque apparatu fuerit instructa. Quapropter civium vestrorum perseverantiam seu potuis audaciam vehementer laudamus, eo magis bonam fortunam admirati, cum nostra quoque Academia privilegiis iniquis et partium studio diutius impedita tandem aliquando in amplam libertatem ipsa sit enisa.

Voluntati vestrae obsecuti delegatum mittimus virum insignem Thomam Erskine Holland, Collegii Omnium Animarum socium, Doctorem in Iure Civili, Professorem Chicheleianum, iuris gentium peritissimum, qui coram Vobis nostro nomine gratulationes faciat. Valete.

Datum in Domo nostra convocationis die decimo-septimo Mens. Novemb. A. S. MCMIX.

M. Neumann donne lecture de l'adresse de l'Université de Strasbourg :

Der Universität Brüssel entbietet zu ihrem fünfundsiebzigjährigen Jubiläum die Kaiser Wilhelms-Universität Strassburg Gruss und Glückwunsch. Die Begründung der Brüsseler Universität entstammt den Anfängen der neuen Ordnung in Belgien, und heute wirkt sie bereits in der dritten Generation mit Glück und Erfolg an einer Lösung der Aufgaben und einer Verwirklichung der hohen Ziele, die sie sich gestellt hat. Sie legt durch Tat und Leistung dar, was eine ganz auf eigener Kraft ruhende Universität vermag; sie hat die Förderung strenger Wissenschaft und ihre Lehre zum Ausgang und Inhalt ihrer Wirksamkeit erhoben und in einer ihrer Abteilungen die Anwendug reiner Wissenschaft auf die Praxis und die Technik damit verbunden. Mögen die Erfolge, die der Tat Kraft winken, der Brüsseler Universität auch in dem neuen Vierteljahrhundert beschieden sein in das sie jetzt eintritt, und möge nach weiteren fünfundzwanzig Jahren eine glückliche Jahrhundert feier ihre Arbeit lohnen.

Strassburg im Elsass, im November 1909.

Rektor und Senat
Der Kaiser Wilhelms-Universität :

NEUMANN.

M. John Westlake donne lecture de l'adresse de l'Université de Cambridge.

Universitati Bruxellensi S. P. D. Universitas Cantabrigiensis.

Non sine gaudio nuper certiores facti sumus Universitatem vestram, viri libertatis amore praestantissimi, annos ab origine sua quinque et septuaginta ad finem felicem perductos propediem esse celebraturam. Gratulamur vobis omnibus primum, quod Universitatis vestrae sedem habetis urbem florentissimam, inter hortos et nemora agrosque fertiles in loco late conspicuo collocatam. Gratulamur vobis deinceps, quod urbis vestrae curiam antiquam, turris pulcherrimae altitudine exornatam, velut incunabula vestra veneramini, cujus olim in aula splendida orationes et ab urbis vestrae praefecto et ab uno e conditoribus vestris illo mensis Novembris die sunt habitae, quem diem vestrum natalem appellare consuevistis. Gratulamur vobis postremo, quod urbis vestrae a concilio munificentissimo per tot annorum vices varias liberaliter adiuti, in aedibus amplissimis, cum dominatione externa primum consociatis, deinde iuri dicundo auspicio meliore dedicatis, libertatis asylum illud securum invenistis, quod conditoris vestri praecipui statua insigni merito exornastis. Iuvat hodie recordari conditorem vestrum alterum, diei vestri natalis oratorem alterum, Augustum Alexim Baronem, virum studiorum liberalium amore conspicuum, et linguam nostram et litteras nostras perquam dilexisse penitusque cognovisse. Iuvat denique alumnum nostrum iuris peritissimum Ioannem Westlake, iuris gentium nuper professorem nostrum praeclarum, virum amicitiae vinculis plurimis cum patria vestra coniunctum, legatum nostrum honoris causa nominare, qui hoc benevolentiae nostrae testimonium ad vos perferat, et Senatus nostri verbis Universitati vestrae omnia prospera in posterum exoptet. Valete.

Datum Cantabrigiae mensis octobris die xxviii°.

A. S. MCMIX°.

M. Van Hamel de l'Université d'Amsterdam, à son tour, salue ses frères, de Belgique et apporte à l'Université de Bruxelles ses félicitations les plus cordiales. « Et mes vœux pour son bonheur, conclut-il, sont très évidemment des prophéties ! ».

M. John Dewar Cormack adresse à l'Université libre de Bruxelles les félicitations et les vœux de l'Université de Londres.

M. Strassburger donne lecture de l'adresse de l'Université de Bonn :

Bonn, 18 November 1909.

An die « Freie Universität » zu Brüssel.

Rektor und Senat der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität in Bonn senden zu der Jubelfeier der vor 75 Jahren erfolgten Gründung der « Freien Universität » zu Brüssel herzliche Glückwünsche.

Dank der unvergleichlichen und vorbildlichen Opferwilligkeit ihrer Stifter und Gönner, sowie der Tüchtigkeit ihrer Lehrer und Schüler hat die « Freie Universität » sich in jungen Jahren einen ehrenvollen Platz im Kreise der älteren Schwestern erworben.

Wir wünschen und hoffen, dass die idealen Kräfte, die die « Freie Universität » geschaffen haben und in ihr walten, auch in Zukunft lebenspendend wirken zum Segen für das belgische Volk und für die Wissenschaft, die keine nationale Grenze kennt.

Der Rektor
der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität,
LOESCHCKE.

M. Chodat donne lecture de l'adresse de l'Université de Genève :

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS LES PROFESSEURS,

C'est avec un sentiment de cordiale confraternité scientifique que l'Université de Genève vient vous présenter, à l'occasion du LXXVe anniersaire de la fondation de votre haute École, ses sincères félicitations et ses vœux pour la prospérité de votre Université.

Née au lendemain des jours glorieux qui ont été marqués par la reconstitution de la nationalité belge, votre Université a voulu être un

instrument de libre recherche qui fût au profit de la science tout entière et qui ne servît à d'autre fin qu'à la grandeur de la patrie. Mais si, dès le début, elle a posé comme principe que nulle entrave, nulle lisière ne devait limiter l'étude désintéressée et la recherche de la vérité, guidée par cet esprit hautement libéral et respectueux de toutes les convictions sincères, elle n'a cependant pas voulu être une école de parti.

La Science ne peut être la servante d'aucun système; à son creuset viennent s'épurer les doctrines les plus diverses.

Guidés par une méthode sûre, plaçant haut leur idéal de vérité et de justice, les professeurs de votre Université ont fait de Bruxelles un centre de culture qui rayonne au loin; ses élèves ont par leur travail rendu la Belgique plus forte et plus prospère.

D'ailleurs une ville qui a donné au monde des hommes tels que Vésale et Van Helmont ne pouvait manquer de renouer avec éclat cette glorieuse tradition scientifique.

C'est dans ces sentiments d'admiration pour l'œuvre accomplie par l'Université libre de Bruxelles dans tous les domaines du savoir humain, que l'antique *Schola genevenis* me charge de la représenter à vos fêtes, et de vous dire les souhaits qu'elle forme pour que, pendant des siècles encore, les principes de libre recherche qui ont vivifié vos études demeurent actifs et puissants pour la gloire de la Belgique et l'honneur de l'Humanité.

Genève, novembre 1909.

Le Recteur,
R. Chodat.

M. Lyon apporte à l'Université de Bruxelles les félicitations de l'Université de Lille, « née depuis vingt-cinq ans. Notre jeunesse, dit-il, salue votre adolescence ! ».

M. Vollgraff donne lecture de l'adresse de l'Université d'Utrecht :

Rector Magnificus et Senatus Academiae Ultrajectinae
Rectori Professoribus Alumnis Universitatis Liberae Bruxellensis
S.

A l'occasion du LXXVe anniversaire de Votre Alma Mater, le Recteur et le Sénat de l'Université d'Utrecht s'associent avec empressement aux nombreux et solennels hommages rendus à juste titre à l'établissement d'enseignement supérieur fondé par l'illustre Verhaegen, création gran-

diose due uniquement à l'initiative privée et qui, en dépit de toutes les attaques de ses adversaires, a constamment maintenu haut et ferme le drapeau de l'indépendance et du libre examen.

Qui n'admire le succès merveilleux qui couronne de plus en plus les généreux efforts de ses amis? Combien s'est élargi depuis une vingtaine d'années le champ des travaux de Votre Université : avec quelle ardeur, par l'institution de cours nouveaux, s'attache-t-elle à suivre le mouvement scientifique contemporain et quelles ressources dans tous les domaines du savoir, n'offre-t-elle pas à ses étudiants et à la capitale tout entière? Nous sommes heureux de pouvoir participer à cette fête de l'intelligence à laquelle Vous avez eu la gracieuseté de nous convier.

Nous sommes sûrs que ce que Vous avez fait dans le passé, Vous le ferez dans l'avenir et Vous prions d'agréer nos sincères félicitations et nos vœux les plus cordiaux pour la prospérité de Votre superbe et triomphante institution.

Vivat Floreat Crescat Universitas Bruxellensis!

Utrecht, le XV novembre MCMIX.

H. ZWAARDEMAKER, h. t. R. M.
D. SIMONS, h. t. Sen. Ab-actis.

M. Ch. Adam donne lecture de l'adresse de l'Université de Nancy :

L'Université de Nancy est heureuse d'apporter, en ces fêtes jubilaires, ses souhaits et ses vœux à l'Université libre de Bruxelles.

De nombreux liens existent déjà, nos industriels et nos ingénieurs le savent, entre la Belgique et cette région de la France qu'est la Lorraine, entre le pays de la houille et le pays du fer. Mais si puissants que soient ces liens matériels, il en est d'autres plus puissants encore, d'ordre intellectuel et moral, que nous avons aussi doublement avec vous.

N'êtes-vous pas, en effet, l'Université *libre* de Bruxelles, presque contemporaine de la liberté du peuple belge, fille vous-même de la liberté de quelques grands citoyens, modèle à cet égard de toute Université? Or, chez nous aussi, c'est au lendemain du jour où la France s'est libérée des gouvernements du passé, qu'elle a aussitôt résolu de créer des Universités nouvelles, centres actifs de pensée libre, foyers rayonnants de progrès.

Ce n'est pas tout, Messieurs. Confiants en votre jeunesse, et sans délaisser la science pure, vous avez eu de belles initiatives : résolument tournés vers les applications pratiques, vous êtes une Université franchement moderne, ce qui est le meilleur moyen d'être une Université d'avenir,

avec votre École de sciences politiques et sociales, votre École de commerce, votre Institut de sociologie ; et en cela encore vous nous offrez un modèle. A Nancy, nous avons essayé de faire quelque chose de semblable : notre Faculté des sciences, sans cesser d'être elle-même, est devenue, en outre, comme une Faculté de l'industrie. Et s'il me plaît de le dire hautement devant vous, c'est que vous et nous, Messieurs, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, pour aider et encourager nos premier pas dans ces voies fécondes, un même bienfaiteur, M. Ernest Solvay.

Je le remercie non seulement de l'aide matérielle que sa générosité a pu nous fournir ; mais surtout, car c'est là un bienfait plus grand à mes yeux, je le remercie de l'encouragement moral qu'un esprit élevé comme le sien et un cœur qui sait battre pour toutes les nobles causes nous a donné par son approbation.

Vos Fêtes doivent se terminer dimanche par un hommage à vos bienfaiteurs : permettez que, ce jour-là, l'Université de Nancy s'associe de tout cœur, comme aujourd'hui, dans un même sentiment de reconnaissance, à l'Université libre de Bruxelles.

Le Recteur de l'Université de Nancy,
CH. ADAM.

M. De Brabandere donne lecture de l'adresse de l'Université de Gand :

Au Recteur et au Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles.

L'Université de Gand est heureuse de participer aux fêtes jubilaires de l'Université libre, et d'offrir à sa sœur cadette de Bruxelles l'hommage de sa haute estime.

Au cours d'une existence de soixante-quinze années, l'Université libre est restée fidèle à la mission élevée que lui ont assignée ses fondateurs. Elle est devenue le foyer d'une activité intellectuelle intense, et elle a usé de son indépendance pour marcher d'un pas rapide dans la voie du progrès.

Dans plus d'un domaine, elle a perfectionné l'enseignement supérieur par des laboratoires et des installations qu'on pourrait lui envier ailleurs.

Son histoire est un magnifique hommage à l'énergie de notre race et aux principes libéraux de notre organisation politique.

Elle montre à quel degré d'éclat peut s'élever, sous un régime de liberté, une œuvre d'éducation scientifique, quand elle est conduite par des hommes dévoués à leurs opinions et comprenant la noblesse de leur tâche.

L'Université libre de Bruxelles a le droit de se glorifier de la place brillante et définitive qu'elle s'est conquise dans notre vie nationale.

L'Université de Gand se fait un honneur de lui en présenter ses félicitations les plus cordiales.

Le Recteur,
V. De Brabandere.

M. F. Mesnil donne lecture de l'adresse de l'Institut Pasteur :

L'Institut Pasteur apporte son tribut d'hommages à l'Université libre de Bruxelles à l'occasion du LXXVe anniversaire de sa fondation.

Né de l'initiative privée et continuant à se développer grâce à la bonne volonté du public, l'Institut Pasteur éprouve une satisfaction particulière à saluer une institution qui a une origine analogue à la sienne.

D'ailleurs des liens étroits existent entre votre déjà vénérable Université et notre maison qui atteint seulement l'âge d'homme.

Nous avons eu parmi nous beaucoup des vôtres. Nous sommes fiers que votre si regretté Emile Laurent et un de vos membres les plus éminents, J. Massart, aient été de nos hôtes de la première heure. C'est dans nos laboratoires que notre ami Jules Bordet a exécuté les recherches qui l'ont mis d'emblée au premier rang des microbiologistes et des physiologistes.

C'est dans l'Institut de votre collègue, le professeur Heger, que Massart et Ch. Bordet ont découvert la chimiotaxie leucocytaire, complément de la doctrine des phagocytes.

Enfin nous ne saurions oublier en quels termes élevés et touchants un de nos meilleurs maîtres et un de nos amis dévoués, Leo Errera, trop tôt disparu, hélas! a su rendre hommage à notre grand Pasteur, au nom des délégations étrangères, le jour de l'inauguration du monument international.

Aux chers souvenirs qui nous lient, s'ajoute la communauté de langage qui rapproche encore plus étroitement votre Université de nos établissements scientifiques.

La Belgique si riche par l'activité industrielle et commerciale de son peuple, n'est pas moins glorieuse dans les travaux de l'art et de la science. L'Université libre de Bruxelles a été dans le passé une des meilleures ouvrières de cette gloire. Dépositaires de cette belle tradition, vous êtes, pour ceux qui vous apportent aujourd'hui leur hommage, les garants du plus brillant avenir.

La maison de Pasteur souhaite gloire et prospérité à la libre Université de Bruxelles.

Dr Roux, Elie Metchnikoff, F. Mesnil.

Paris, le 18 novembre 1909.

M. Julien Fraipont, recteur de l'Université de Liége, dépose l'adresse de cette Université.

En voici le texte :

Monsieur le Recteur,

L'Université de Liége est heureuse de venir offrir à l'Université libre de Bruxelles ses cordiales félicitations à l'occasion du LXXVe anniversaire de sa fondation.

Elle voit dans l'Université libre de Bruxelles, non une rivale, mais une sœur partageant avec elle la haute mission de l'enseignement supérieur. Elle apporte à sa sœur bruxelloise l'hommage de son admiration, de son estime et de ses sympathies, pour sa large collaboration à l'œuvre scientifique commune.

L'Université libre a compté et compte encore dans ses rangs des noms illustres dans les sciences de la philosophie, du droit, de l'histoire, de la biologie, de la médecine, des mathématiques, dans les sciences appliquées.

L'Université de Liége a accueilli avec joie plusieurs des maîtres, de l'Université libre, tels Maynz, Parfait Namur et Stévart.

Des mécènes éclairés ont largement secondé, au point de vue matériel, les savants qui dirigent l'Université libre, en la dotant d'instituts et de laboratoires admirablement outillés.

Enfin, on rencontre des professeurs et des anciens élèves de l'Université libre dans toutes les hautes sphères de l'activité intellectuelle du pays.

L'Université de Liége vient applaudir aux succès de l'Université libre de Bruxelles et elle fait des vœux pour sa prospérité toujours croissante.

Pour le Conseil académique :

Le Secrétaire,
Henri Francotte.

Le Recteur,
Julien Fraipont.

Liége, le 16 novembre 1909.

Antérieurement à la séance solennelle de l'Hôtel de Ville, l'Académie royale de médecine nous avait fait parvenir la lettre suivante :

Bruxelles, le 16 novembre 1909.

MESSIEURS,

A l'occasion du LXXVe anniversaire de la fondation de votre Université, l'Académie royale de médecine de Belgique vous adresse l'hommage de ses félicitations empressées.

En ce jour de votre jubilé, il nous plait de reconnaitre que votre Faculté de médecine a toujours fourni à notre Académie un nombre considérable de membres qui ont le plus honoré notre Institution. Aujourd'hui encore cette situation existe et nous sommes heureux d'ajouter que, avec ces éminents collègues de Bruxelles, qui occupent des fauteuils académiques, nous entretenons les relations confraternelles qui s'imposent à tous ceux dont la culture et le progrès de la science constituent le noble but.

C'est dans ces mêmes sentiments que nous vous présentons aujourd'hui nos félicitations à l'occasion du jubilé que vous célébrez.

Veuillez recevoir, Messieurs, l'hommage de notre haute considération.

Le Secrétaire,
E. MASOIN.

Le Président,
Dr MŒLLER.

L'Université de Berne nous a fait parvenir une adresse, chef-d'œuvre d'enluminure dû à M. le docteur en médecine Julien Ries.

En voici le texte :

1834-1909.

Die Universität Bern nimmt mit besonderer Sympathie Theil an der Feier Ihres LXXV jährigen Bestehens, weil unsere Hochschule mit der Ihrigen genau gleichaltrig ist. Am 14 Maerz wurde die Berner Akademie in eine Hochschule umgewandelt. Im Herbste des gleichen Jahres begannen unsere Vorlesungen. In Bern wie in Brüssel entstanden die Universitäten zur. Foerderung freisinnigen Geistes, beide in einer aus germanischen und romanischen Elementen gemischten Bevölkerung. Die beiden Anstalten unterscheiden sich darin, dass unsere Hochschule vom Staate erhalten wird, Ihre durch Stiftungen. Wir besitzen keinen hoch-

herzigen Maecen, wie Ihren Ernst Solvay. Wir beglückwünschen Sie zu den grossen Erfolgen Ihrer Arbeit. Möge Ihre Universität bis in fernste Zeiten leben, wachsen, blühen.

Der Secretär,
Dr H. Walter.

Der Rector,
Ferd. Vetter.

Parmi les témoignages de sympathie donnés à l'Université libre à l'occasion de la célébration du LXXVe anniversaire de sa fondation, signalons également les lettres qui lui ont été écrites par l'*Association des Marçunvins*, par les membres du comité local d'Arlon de l'*Extension de l'Université libre* et par l'*Université populaire Nord-Est*.

Bruxelles, le 17 novembre 1909.

Messieurs,

L'*Association des Marçunvins*, dans son assemblée générale du mardi 16 novembre, voulant commémorer dans la mesure de ses moyens le LXXVe anniversaire de l'Université de Bruxelles, a décidé à l'unanimité, sur la proposition de son comité, de faire placer dans sa villa scolaire de Westende une plaque commémorative portant l'inscription suivante :

Université libre de Bruxelles
LXXVe anniversaire
20 novembre 1834 — 20 novembre 1909.

Vous voudrez bien, Messieurs, voir dans ce modeste témoignage une marque de reconnaissance vis-à-vis des générations successives d'étudiants qui depuis la fondation de notre association, il y a trente-cinq ans, nous ont accordé leur concours pour nos œuvres et en même temps une manifestation positive de respect et d'attachement vis-à-vis d'une œuvre qui nous est particulièrement chère et dont nous voyons l'épanouissement complet avec une grande joie et une légitime fierté.

Croyez, Messieurs, à nos sentiments de haute considération.

Par ordre :
Pour le Comité :

Le Président,
P. Roels.

Le Secrétaire adj^{t},
Léon Lepage.

Les membres du Comité local d'Arlon de l'*Extension* s'expriment comme suit :

MONSIEUR LE RECTEUR,

Les membres du Comité local d'Arlon de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles sont heureux de s'associer aux manifestations de sympathie intellectuelle qui se sont produites spontanément dans tous les milieux scientifiques, à l'occasion du LXXV[e] anniversaire de la fondation de l'Université libre.

Ils considèrent comme un devoir d'adresser toutes leurs félicitations à la grande École de science d'où sont sorties tant de générations formées à la saine et forte discipline du libre examen.

En fondant l'œuvre de l'Extension, l'Université libre a voulu que son enseignement rayonnât dans les parties les plus reculées du pays.

Nous sommes heureux, nous qui nous flattons d'être un des plus anciens Comités locaux de l'Extension, de proclamer bien haut notre admiration pour ces vaillants propagateurs des idées modernes, pour ces hommes éminents, professeurs aux diverses Facultés, qui ne craignent pas, du moment qu'il s'agit de répandre autour d'eux la bonne parole, d'affronter, bien souvent, les rigueurs de la saison, non plus que les fatigues et les ennuis des plus longs trajets.

Honneur donc à ces maîtres dévoués, honneur à l'*Alma Mater*, mère de tous ceux que préoccupe la généreuse pensée de l'affranchissement des esprits par une large effusion de toutes les sciences, par la vulgarisation des méthodes et des travaux scientifiques.

Nous vous serions bien obligés, Monsieur le Recteur, d'être notre interprète auprès du Conseil académique et nous vous prions, en même temps, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité local :

Le Secrétaire,	*Le Président,*	*Le Trésorier,*
J. VAN DOOREN.	N. ENSCH.	CH. MULLER.

Les Vice-Présidents,

A. JÉRÔME, O. GRÉGOIRE, F. BOREUX,
E. APPELMAN, FABRITIUS.

Arlon, le 18 novembre 1909.

Voici la lettre de l'*Université populaire Nord-Est* :

Le 10 novembre 1909.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Université Populaire s'associe de tout cœur à la commémoration du LXXVe anniversaire de la fondation de l'Université libre de Bruxelles.

En le faisant, elle vous témoigne l'intérêt qu'elle prend aux succès de l'Université libre, dont la vitalité s'affirme tous les jours plus grandement, au profit du développement des principes du libre examen auxquels elle s'est toujours consacrée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
GASTON CHOTIAU.

M. le recteur, à son tour, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Le corps professoral de l'Université libre de Bruxelles est heureux de se voir, aujourd'hui, entouré de tant de personnalités distinguées, de tant de collègues illustres venus du pays et de l'étranger, pour célébrer avec lui le principe vital du haut enseignement scientifique, principe qui présida à la naissance de notre institution, comme il préside à nos destinées : le Libre Examen. C'est en lui, c'est par lui que nous vivons et que nous nous mouvons. C'est pour lui que nos devanciers ont lutté contre toutes les forces coalisées du dogmatisme, notre existence est son affirmation, notre triomphe est le sien.

Soixante-quinze ans, ce n'est guère pour une université, si on compare ce terme aux siècles dont peuvent se glorifier tant d'écoles fameuses. Aussi, voudrais-je inviter les hommes éminents qui représentent ici ces vénérables corporations, vous inviter tous, Messieurs, à voir dans la cérémonie d'aujourd'hui, bien moins le terme d'une ère qui finit, que le point de départ d'une ère qui commence. Nous sentons je ne sais quel renouveau d'ardeur à bien faire, d'enthousiasme au travail qui s'empare de nous, pour nous pousser vers de plus hautes destinées. Ce n'est pas au passé seul, mais à l'avenir surtout, que nous devons dédier cette fête.

Non point qu'oublieux des devoirs de la gratitude, nous méconnaissions tout ce que nous devons à nos devanciers, mais le respect même de nos origines, la fidélité à notre programme, nous forcent à nous transformer sans cesse, afin de nous adapter aux conditions toujours nouvelles du milieu dans lequel nous vivons. Nous sommes engagés, par une tradition constante, à ne point nous enfermer dans des formules immuables.

Ce progrès, nous l'attendons de nous-mêmes, plutôt que d'une impulsion qui nous viendrait du dehors. N'acceptant aucun mot d'ordre, comment pourrions-nous nous traîner à la remorque de programmes officiels, nous enfermer dans les cadres administratifs? Il faut que de la vie sociale, que des découvertes nouvelles de la science sortent des méthodes rajeunies, des leçons plus vivantes, des aperçus originaux. Chacun de nous trouve dans ses convictions librement formées, dans une discipline intellectuelle volontairement acceptée, sa règle de conduite, lorsqu'il parle *ex cathedra*. Jamais, en ces soixante-quinze ans, un maître n'a senti, chez nous, la moindre atteinte à cette indépendance académique.

Si, dans d'autres domaines, une liberté inconditionnée a parfois semblé dangereuse aux uns, insuffisante ou stérile aux autres, elle a toujours triomphé, dans le domaine scientifique, contre ceux que l'on pourrait qualifier : les protectionnistes de la pensée. D'aucuns voudraient même, grâce à des mesures prohibitives, opposer une barrière à la libre recherche, dans certains domaines de l'intelligence. Ils ne peuvent y réussir. Désormais, selon la belle expression de notre compatriote Collins, « les opinions sont incompressibles ». Alors même que la liberté économique est contestée, que la liberté politique est entravée, la liberté scientifique règne, elle seule, et, pareille à l'astre du jour, éclaire jusqu'à « ses obscurs blasphémateurs ». Elle a résisté à toutes les attaques, traversé toutes les crises, comme soutenue par une force qu'elle porte en soi.

Un esprit formé à l'école du Libre Examen ne peut rester indifférent aux atteintes que lui porte le dogmatisme. Ce n'est pas être tolérant que de souffrir avec résignation l'intolérance des autres. Trop souvent, nous avons vu les résultats funestes de pareille pusillanimité. L'histoire de notre passé national nous met en garde contre ces périodes de torpeur, durant lesquelles l'apparence de la paix et de la tranquillité cache les signes précurseurs de l'engourdissement et de la mort.

Nous faillirions au principe de notre fondation, si nous nous bornions

à pousser nos jeunes gens à la conquête d'un diplôme. Sortant de chez nous, ils doivent comprendre que la libre recherche scientifique est, dans tous les domaines, la condition même du progrès intellectuel. Il faut qu'ils respectent les convictions sincères et raisonnées, quand bien même elles seraient en opposition avec les leurs. Qui donc oserait se poser en arbitre de l'absolue vérité ou de l'erreur absolue d'une théorie ? Dans quelle branche de nos connaissances n'a-t-on pas vu une thèse qui semblait insoutenable, absurde peut-être, prendre tout à coup, par quelque fait nouveau, par quelque découverte, une valeur insoupçonnée ? Et, au contraire, que de fois, tel principe qui semblait inébranlable, n'a-t-il pas cédé la place à tel autre, avec lequel il est en contradiction ? Faisons notre examen de conscience, mes chers collègues, et demandons-nous si, chacun dans sa spécialité, nous n'avons pas assisté à de pareilles variations. A qui dois-je m'adresser d'abord, pour solliciter un acquiescement ? Est-ce à vous, Messieurs les médecins ? A vous, Messieurs les philosophes ? Enfin, je pourrais passer en revue toutes les Facultés, et si je nous gardais pour la fin, nous autres juristes, ce n'est pas, — dois-je le dire? — que nous fassions exception.

Nous n'avons aucune prétention à connaître la vérité tout entière, ni même à avoir les moyens de la reconnaître infailliblement. Comme professeurs, notre rôle se borne à former des chercheurs consciencieux, imbus comme nous du respect de ceux qui, avant nous, ont montré à l'humanité le chemin de la vérité. Notre ambition doit consister, bien moins à avancer nous-mêmes d'un pas dans cette voie, que d'y faire avancer les autres.

Nous avons voulu, Messieurs, qu'à dater de ce jour, un lien nouveau nous rattachât à la Ville de Bruxelles, envers qui nous avons déjà tant d'obligations et aux destinées de laquelle les nôtres sont unies si étroitement. Le sceau, qui désormais ornera nos diplômes et nos actes, porte une empreinte inspirée de notre vie communale. Il nous sembla que la légendaire figure de l'archange terrassant le diable symbolisait, mieux que tout autre, la lutte de la vérité contre l'erreur, de la science contre les ténèbres de l'ignorance. Nous avons ainsi affirmé que l'Université de Bruxelles est orgueilleuse de se mettre sous le même patronage que la capitale d'un pays de libertés locales et de fières traditions communales.

Pourtant, en nous plaçant sous l'égide du Génie des lumières, nous

professons notre foi dans le progrès par les moyens pacifiques, en remplaçant l'épée flamboyante que brandit l'archange, par le flambeau de la Science : *Scientia vincere tenebras.*

M. le recteur procède ensuite à la proclamation des docteurs *honoris causa*, nommés dans les diverses Facultés à l'occasion des fêtes commémoratives du LXXVe anniversaire.

Faculté de philosophie et lettres

MM. CHARLES ADAM, recteur de l'Université de Nancy;
FRANZ CUMONT, professeur à l'Université de Gand;
PAUL FRÉDÉRICQ, professeur à l'Université de Gand;
GUSTAVE LANSON, professeur à la Sorbonne;
ERNEST LAVISSE, professeur au Collège de France;
ALFRED LOISY, professeur au Collège de France;
GEORGES LYON, recteur de l'Université de Lille;
MAURICE MAETERLINCK, homme de lettres;
KARL JOHANN NEUMANN, recteur magnifique de l'Université de Strasbourg;
HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand;
EMILE VERHAEREN, homme de lettres;

Faculté des sciences

MM. A. CHODAT, recteur de l'Université de Genève;
FRANCIS DARWIN, honorary Fellow of Christ's College à Cambridge;
JAMES DEWAR, professeur à l'Université de Cambridge;
EMILE FISCHER, professeur à l'Université de Berlin;
FÉLIX LE DANTEC, professeur à la Sorbonne;
ANGELO MOSSO, professeur à l'Université de Turin;
HENRI POINCARÉ, de l'Académie Française, professeur à la Sorbonne;
WALTHÈRE SPRING, professeur à l'Université de Liége;
EDOUARD STRASSBURGER, professeur à l'Université de Bonn;
EDOUARD VAN BENEDEN, professeur à l'Université de Liége.

Faculté de droit

MM. THOMAS ERSKINE HOLLAND, professeur à l'Université d'Oxford ;
G. A. VAN HAMEL, professeur à l'Université d'Amsterdam ;
JOHN WESTLAKE, professeur à l'Université de Cambridge.

Faculté de médecine

SON ALTESSE ROYALE LE DUC CHARLES THÉODORE, en Bavière ;
MM. LÉON FRÉDÉRICQ, professeur à l'Université de Liége ;
THEODOR KOCHER, professeur à l'Université de Berne ;
HUGO KRONECKER, professeur à l'Université de Berne ;
ÉLIE METCHNIKOFF, sous-directeur à l'Institut Pasteur de Paris ;
ÉMILE ROUX, directeur de l'Institut Pasteur de Paris ;
CHARLES VAN BAMBEKE, professeur émérite de l'Université de Gand ;
WILHELM WALDEYER, professeur à l'Université de Berlin.

Faculté des sciences appliquées

M. JOHN DEWAR CORMACK, professeur à l'Université de Londres.

Après cette proclamation, M. Charles Buls, président des *Amis de l'Université*, remet, au nom de ceux-ci, à M. le président du Conseil, la déclaration écrite de la somme recueillie par leurs soins et dont ils opèrent le transfert à l'Université libre.

Il prononce l'allocution suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Les amis, les admirateurs, les anciens élèves de l'Université libre, unis dans un même sentiment de sympathie, de vénération et de reconnaissance, ont voulu faciliter l'accomplissement de la haute mission dont vous ont investi les vénérables fondateurs de notre Université, quand ils

ont inscrit à son fronton : libre examen, émancipation de la science de toute contrainte dogmatique.

C'est au nom de ses défenseurs fidèles que nous apportons aujourd'hui, à notre Université bien aimée, les moyens de perfectionner l'outillage scientifique de ses laboratoires, de compléter le programme de ses cours, d'assurer à ses professeurs dévoués une situation digne de leur travail et de leur mérite.

L'importance des sacrifices que se sont imposés les amis de l'Université affirme les liens de solidarité intellectuelle qui les attachent à l'œuvre féconde et inébranlable de Verhaegen et répond victorieusement aux adversaires qui nous accusent de parcimonie envers la cause de l'enseignement.

Nous ne citons, aujourd'hui, ni nom, ni chiffres, car telle obole modeste implique parfois, comme le denier de la veuve, un plus grand sacrifice qu'une offrande élevée.

Mais, en remettant ce patrimoine à l'Université, nous serions ingrats si nous ne faisions une allusion discrète à deux de nos donateurs dont l'inlassable générosité nous a encouragés dès le début et nous a permis de terminer notre tâche d'une façon triomphante pour l'Université libre. Ce doit être pour ses administrateurs une joie réconfortante que la manifestation éclatante de tant de sympathies ignorées ; elles seront, pour eux, un appui précieux ; pour notre *Alma Mater*, le sûr garant d'un avenir glorieux.

Nous avons la confiance, Messieurs les administrateurs, que sur les assises que nous aurons contribué à consolider vous saurez élever, toujours plus haut, l'édifice de notre enseignement supérieur.

Au nom des amis de l'Université libre, nous vous prions de recevoir leur don de joyeux anniversaire !

M. le président répond :

Au nom du Conseil d'administration, j'accepte les importantes ressources que l'honorable M. Buls remet à l'Université ; elles contribueront à nous assurer l'indépendance qui dans des jours de misère politique peut nous devenir indispensable.

Il me reste un devoir de gratitude à remplir ; c'est de remercier M. Buls

et les amis de l'Université de l'appui tout puissant qu'ils apportent à la consolidation de notre institution.

L'intervention incessante de M. Buls a éveillé un mouvement général de sympathie unique dans les annales du pays. Elle a groupé autour des trois grands bienfaiteurs d'ancienne date, M. Ernest Solvay, M. Warocqué, Mme Errera, que nous entourons d'une respectueuse gratitude, toute une légion d'amis qui n'attendaient que la bonne parole pour traduire leur dévouement par des témoignages éclatants.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes les témoins reconnaissants de son généreux dévouement. Il nous en a donné des preuves constantes pendant sa longue carrière de bourgmestre et pendant la période de trente ans de présidence du Conseil d'administration de l'Université.

L'effort couronné de succès qu'il vient d'accomplir avec une infatigable activité couronne dignement une brillante carrière consacrée tout entière à la noble cause de l'enseignement.

L'Université libre de Bruxelles tient à honneur de lui remettre un témoignage permanent de sa gratitude. Il lui rappellera que s'il a été l'ouvrier actif de la propagande couronnée du plus brillant succès, s'il a été à la tâche, l'Université tient à ce qu'il soit au poste d'honneur qu'il a si noblement conquis.

Les applaudissements unanimes des amis de l'Université témoignent de la grandeur de l'œuvre dont il a dirigé la féconde organisation.

M. le président, au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée, remet à M. Buls trois exemplaires de la médaille, l'un en or, l'autre en argent et le troisième en bronze, reproduisant le nouveau sceau de l'Université.

La séance est levée à 4 heures et demie.

TROISIÈME PARTIE.

Le soir, à 7 heures et demie, a eu lieu, au Théâtre royal de la Monnaie, une représentation de gala dont voici le programme :

1. *Marche Jubilaire* . . . . Léon JEHIN.

2. PHILIPPE II

Épisode dramatique en trois actes, d'Émile VERHAEREN.

(Interprété par les artistes du Théâtre royal du Parc.)

Philippe II,	MM. CARPENTIER.	La comtesse de Clermont,	Mlle L. BRILLE.
Don Carlos,	de GRAVONE.	Comte de Féria,	MM. DARNAY.
Fray Bernardo,	SÉRAN.	Don Francisco de Hoyos,	ACHTEN.
Don Juan d'Autriche,	SCOTT.	Fray Hieronimo,	DELAUNAY.

Soldats et moines.

3. Chants populaires du XVIe siècle :

A) *Le départ du duc d'Albe;*

B) *Choral des Gueux.*

4. L'acte de la Tente de

MONNA VANNA

de Maurice MAETERLINCK

Prinzivalle,	MM. SEVERIN-MARS.	Monna Vanna,	Mme Georgette LEBLANC.
Trivulzio,	SCOTT.	Vedio,	M. DUVERNAY.

5. LA MORT D'EGMONT

(Scène lyrique)

Paroles de MM. DWELSHAUVERS et GARNIR (d'après la tragédie de GŒTHE)

Musique de L. von BEETHOVEN

A) *Ouverture.*

B) *Lamento.*

C) *Le Songe d'Egmont.*

D) *Symphonie triomphale et apothéose.*

La déesse de la Liberté . . . . Mme Georgette LEBLANC.

Egmont . . . . M. Paul DAUBRY.

6. *Chant des Étudiants,*

Paroles de G. GARNIR, musique de Ch. MÉLANT.

Chanté par M. LESTELLY, du Théâtre de la Monnaie.

Orchestre et chœurs du Théâtre royal de la Monnaie sous la direction de M. Sylvain DUPUIS.

Nous citons ici les beaux vers, — traduction de Goethe faite par un de nos anciens élèves, George Garnir,— que M[me] Georgette Leblanc a récités dans la *Mort d'Egmont*.

LA LIBERTÉ.

La Terre a vu jadis, aux âges héroïques,
Des Titans révoltés qui tenaient tête aux dieux :
Prométhée, énivré de rêves prophétiques,
Ravit le feu sacré brûlant au fond des cieux !
A l'Homme émerveillé, sa triomphante audace
Apporta l'étincelle auguste. — L'Homme eut peur ;
L'Homme se sentit lâche et détourna la face,
Pâle et muet devant le Signe Rédempteur !

Et, tandis qu'il restait tremblant du sacrilège,
Les pontifes, les rois, les prêtres, les tyrans,
Sur les peuples pareils au troupeau qui s'agrège,
Posèrent, enhardis, des mains de conquérants...

Mais, à de certains jours, à travers les espaces,
Le cri de Prométhée affole les échos ;
L'âme du Précurseur, parmi les foules lasses,
S'en vient, pour la Révolte, enfanter des héros !...
Voici soudain quelqu'un debout dans un blasphème !
Guerre aux Dieux ! Avec des gestes sacrés et fous,
Toisant les monts, il va vers le sommet suprême ;
Il va... La mort l'attend ? Il court au rendez-vous !

C'est ainsi que d'Egmont entrera dans l'Histoire,
Tel un fils fabuleux de Titan terrassé !
Vainement de l'Espagne un tyran dérisoire
Tentera d'immoler son rêve inexaucé !...
On assassine Egmont ? Qu'importe un nouveau crime ?
Le Présent est au Roi ; Demain est pour Egmont :
Les peuples béniront le nom de la victime,
Que déjà du bourreau l'on oubliera le nom !

A l'heure où le matin de pourpre s'auréole,
Belle et douce, j'irai lui dire, en sa prison,
Le mot qui vivifie et le mot qui console,
Le clair et sûr espoir éclairant l'horizon.

Car ils viendront, les Temps, où l'âme des grands âges
Se régénérera par la Fraternité
Les temps où l'Homme, enfin, libre des vieux servages
Pourra, sous le Ciel pur, chanter la Liberté !

Samedi 20 novembre 1909.

Quatrième partie.

Le samedi, 20 novembre, à 3 heures et demie, au Théâtre Communal, a eu lieu la fête commémorative de la fondation. M. le recteur présidait, entouré des mêmes personnalités qui avaient honoré de leur présence, la veille, la séance académique à l'hôtel de ville.

Voici le texte du discours qu'il a prononcé :

Messieurs,

Si nos hôtes illustres à qui s'adresse tout naturellement mon premier salut, aujourd'hui, se sont aventurés du côté des bâtiments de notre Université, nous gageons qu'ils auront été surpris de les voir s'élever au milieu des ruines et des décombres. Peut-être, un moment, se seront-ils demandé si, par quelque effet magique, ils ne se trouvent transportés dans la malheureuse Messine. Il y a peu de jours, nous entendions, de nos salles de cours, les coups de pioches qui se donnaient tout alentour de nous; nous voyions s'écrouler des pans de mur, s'élever des tourbillons de poussière... Tout cela n'était-il pas symbolique? Notre Université résiste à l'assaut des démolisseurs. Elle subsiste, forte et imprenable, alors que, tout autour d'elle, la réaction, dominante depuis un quart de siècle, a poursuivi contre notre enseignement public son œuvre de destruction.

Ce spectacle éveille en nous de bien lugubres souvenirs. Il nous semble voir la grande œuvre de l'instruction populaire ruinée, chez nous, par l'esprit de parti. Qu'est devenu ce ministère de l'Instruction publique que la Belgique a possédé un jour et que, seule peut-être aujourd'hui, parmi les nations sœurs, elle ne possède plus? Qu'est devenue l'instruction populaire laïque, ailleurs que dans nos grands centres urbains? Qu'est devenu l'enseignement normal, dont le pouvoir central se désintéresse à dessein? Sous quelle poussière a été enseveli le projet d'instruction obligatoire, élaboré il y a plus de vingt-cinq ans par le dernier gouvernement libéral?

Au milieu de tant de ruines, au milieu de tant de déceptions, notre Université nous apparaît comme une acropole où se sont réfugiées toutes nos aspirations et toutes nos espérances. A mesure que l'on démolissait, autour d'elle, des constructions péniblement édifiées et que l'on croyait solidement établies, elle semblait comme surélevée et comme agrandie, pareille à ces figures que l'on voit se détacher seules sur un horizon uniforme.

N'est-ce pas le cas pour l'Université de s'écrier avec le poète antique : *impavidum ferient ruinæ?*

Toute notre force réside dans notre principe, le Libre Examen. Ce principe est demeuré le même depuis soixante-quinze ans. Mais combien se sont multipliées ses applications, ses adaptations aux besoins de la vie intellectuelle !

Ce qui donne à cette fête toute sa portée, c'est l'expansion que l'idée-force de notre Université prend par les hommages nombreux et flatteurs qui lui sont rendus. On parle d'une plus grande Belgique. Ne semble-t-il pas que désormais nous puissions parler aussi d'une plus grande Université? Autour d'elle se sont groupées des sympathies que nous qualifions de familiales, en donnant à ce mot toute sa valeur. Nous nous sentons chez nous, quand nous parcourons la province et que des amis, nos anciens camarades, d'anciens étudiants de nos Facultés, parlent de l'Université, de ses hommes, de son enseignement, en des termes d'une touchante affection. Nous retrouvons le même esprit et les mêmes sentiments auprès de ces sociétés, de ces cercles, de ces œuvres scolaires qui vivent de la même vie que nous. Peu importe que les liens soient un peu plus ou un peu moins étroits. Ce ne sont pas des questions de personnes, des questions de coterie qui doivent nous inspirer : ce sont des questions de principes ou plutôt c'est une question de principe. Ceux qui relèvent du Libre Examen marchent avec nous, et toujours, nous serons heureux de les retrouver à nos côtés.

Nous ne disons pas cela pour l'*Union des Anciens Étudiants* et pour les *Ingénieurs sortis de l'École polytechnique* qui sont, les uns et les autres, enfants de notre maison. Nous le disons tout d'abord, pour ce comité si vaillant de l'*Extension de l'Université libre*, qui a su répandre en province le bon renom de notre enseignement. Nous le disons surtout pour les comités locaux de l'*Extension*. Dans des conditions souvent défavorables, au milieu des préventions, des luttes, des hostilités et, ce qui peut-être est

pis encore, au milieu de l'indifférence, ils ont su créer dans le pays tout entier une atmosphère de sympathie à notre Université, dont tous nos maîtres qui se sont dévoués à cette œuvre ont eu des preuves et pourraient ici rendre témoignage. Les hommes de caractère qui, pendant les années néfastes que nous venons de traverser, ont maintenu haut et ferme le drapeau du Libre Examen, dans des localités où l'esprit de progrès semblait encore ignoré ou à jamais assoupi, ont bien mérité de la Science et de la Patrie.

Nous voulons parler aussi de la *Ligue de l'Enseignement*, dont le rôle, en matière éducative, ne pourra jamais être suffisamment glorifié en Belgique. Elle a été l'efficace soutien de cette phalange d'instituteurs et d'institutrices primaires qui n'ont trouvé trop souvent auprès des autorités que le mépris, sinon la haine de l'enseignement officiel placé légalement sous leur sauvegarde.

Nous voulons parler encore des Loges maçonniques, ces refuges de la liberté de conscience dans les pays où elle est opprimée, ces fraternelles associations qui partout se sont faites les apôtres de la solidarité humaine et de l'émancipation des peuples, par le progrès pacifique et par la charité.

Enfin, je n'oublierai pas toutes les sociétés scientifiques qui se pressent autour de nous, comme jadis les maisons des artisans se pressaient autour des cathédrales, pour trouver un refuge dans la grand ombre qu'elle projetait. Malheureusement, le parvis est devenu trop étroit et l'hospitalité que nous pouvons leur offrir doit être parcimonieusement mesurée. Espérons que bientôt, faisant honneur à l'engagement que prenait hier solennellement le représentant autorisé du pouvoir communal, la Ville de Bruxelles donnera à l'Université des locaux dignes d'elle et de ses amis, locaux que nous devrons, cette fois encore, à la munificence de notre inlassable bienfaitrice.

MESSIEURS,

Dans toute cérémonie commémorative, il est d'usage de rappeler la fondation de l'institution jubilaire, de montrer ensuite le chemin parcouru, les résulats atteints par elle et ceux auxquels elle aspire dans l'avenir. Jamais nous n'avons failli à ce devoir, en ce jour anniversaire, que familièrement nous appelons entre nous « la Saint-Verhaegen ». Per-

mettez que, sans revenir sur une tâche si magistralement accomplie hier, je vous signale une particularité ; sans doute elle vous aura frappés déjà. Le principe sous l'égide duquel est fondée l'Université de Bruxelles est si élevé, si fécond, qu'il n'est besoin de n'y rien ajouter, de ne l'amender en rien, pour qu'il suffise à nous conduire vers les destinées les plus hautes. Mais un principe ne peut suffire pour nous donner le pain quotidien.

Nous avons ouï dire, dans le monde savant allemand, que trois choses sont nécessaires aux Universités : *Freiheit*, *Ehre und Geld;* la liberté, l'honneur et l'argent.

Nous jouissons de la première, en vertu d'un principe constitutionnel proclamé chez nous avec une incomparable ampleur : c'est la liberté d'enseignement qui nous a fait naître, c'est d'elle que nous vivons. Nul ne peut nous la ravir, à moins de révolutionner notre droit public.

L'honneur : on n'a jamais dénié à ceux qui ont accepté la lourde charge de gouverner notre institution un désintéressement, une abnégation et une noblesse de cœur admirables ; et ces mêmes vertus ont toujours été celles auxquelles le corps professoral s'est attaché. La liberté et l'honneur sont de tradition dans la maison.

C'est l'honneur aussi qui guide tous les pères de familles, lorsqu'ils nous confient leurs enfants : ils se montrent soucieux de l'éducation morale et intellectuelle de leur fils, plus que de leurs intérêts matériels. Rendons-leur hommage, puisqu'ils comprennent comme nous qu'un enseignement supérieur vraiment libre est d'une valeur inestimable, même s'il conduit moins aisément à l'obtention des fonctions publiques et des faveurs gouvernementales.

Quant à l'argent, celui dont nous disposons n'a pas toujours suffi aux besoins sans cesse croissants de l'enseignement supérieur. Malgré la générosité inépuisable de la ville de Bruxelles et de quelques bienfaiteurs discrets, notre *Alma Mater* a dû quelquefois mesurer avec parcimonie à ses enfants ces douceurs dont une bonne mère aime à les combler.

Le problème s'est posé dans toute sa rigueur, en ces derniers temps, alors que les conditions d'existence dans une grande ville deviennent plus difficiles, que les progrès de la technique scientifique se précipitent avec une rapidité inouïe jusqu'ici et que de nouveaux champs s'ouvrent à la fois à notre activité et à nos méditations. Il fallait apporter un remède à une situation qui pouvait devenir périlleuse. C'est ce que comprit l'homme d'élite qui, par son travail et par son mérite seul, est arrivé à la

dignité la plus haute que connaissent nos fières institutions locales, l'homme qui, abandonnant ensuite cette dignité pour prendre un repos mérité, oublia ce repos pour entreprendre une tâche que de plus jeunes auraient considérée comme au-dessus de leur force. Cette homme, dont la vie fut consacrée avant tout à l'enseignement et qui voyait, dans les hautes fonctions dont il a été revêtu, un moyen de réaliser les idées qui lui étaient chères, cet homme a accompli le prodige de doter, en quelques mois, notre Université de ressources nouvelles, en rapport avec ses besoins nouveaux. Quel exemple pour vous, jeunes gens qui m'écoutez, pour nous tous qui si souvent n'osons entreprendre les grandes choses, de crainte d'un échec, qui hésitons de nous mettre en marche, de peur de ne point arriver au but! A l'avenir, de pareilles défaillances nous apparaîtront comme un manquement vis-à-vis de cet homme, dont l'inoubliable exemple demeurera toujours présent à notre pensée...

(*Une ovation est faite à M. Buls; les étudiants battent un triple ban.*)

Messieurs, vous avez battu un triple ban en l'honneur de Charles Buls; je vous invite à en ajouter un quatrième, sinon le compte n'y serait pas.

(*Nouveau ban*).

En Belgique, la prospérité matérielle semble avoir atteint un degré de saturation qu'elle ne peut dépasser. Bien des signes font même prévoir un temps d'arrêt, sinon de recul, dans cet enrichissement. Des besoins nouveaux et pressants nous obligeront demain à de grands efforts. Les a-t-on suffisamment prévus? Est-on prêt à y faire face? Il le faudra cependant : des sacrifices de temps, d'argent, d'énergie nous seront demandés, force nous sera de les accorder. Préparons-nous-y. Ce temps d'épreuve sera sans doute pour nous comme il l'a été si souvent, dans le passé, pour d'autres nations aujourd'hui grandes et fortes, un moment de salutaire recueillement; nous en sortirons meilleurs, comme on l'est toujours lorsque l'on a passé par l'école du sacrifice.

Je voudrais que la jeunesse comprît cette nécessité et qu'elle s'y préparât, afin de répondre avec vaillance à l'appel du pays. Qu'elle fasse de bon cœur ce geste attendu d'elle, qu'elle cherche dans un idéal plus élevé des satisfactions plus hautes et plus désintéressées, qui compenseront amplement ce qu'elle devra donner de temps et d'efforts à la patrie.

Je lui demande avant tout d'être pensante et agissante. La réflexion est surtout une vertu individuelle, l'action, une vertu collective. Que chacun réfléchisse, examine les idées dominantes et se prépare, par un peu de

méditation, à l'action prochaine. Notre École, à cet égard, est l'opposée de l'École dogmatique qui dit aux uns : pensez, aux autres : agissez, qui sépare la réflexion et la critique de la réalisation pratique et extérieure. L'Église n'est-elle pas, à cet égard, en antithèse absolue avec l'École, l'Église dont le symbole traditionnel est un troupeau de brebis conduit par un bon pasteur. Combien éloignée de la nôtre est cette conception de la société!

Dans le domaine de la pensée, si, devant une autorité dogmatique, au début l'on se tait, plus tard on s'incline, enfin on abdique. C'est l'histoire de bien des âmes, trop faibles pour comprendre le danger et pour y résister. L'Université libre de Bruxelles demande à la jeunesse d'être, à ce point de vue, militante, et cela avec d'autant plus d'insistance que des représentants autorisés du dogmatisme en Belgique faisaient la même recommandation, il y a peu de mois à peine, aux étudiants de Louvain. Quand ils leur adressaient cette exhortation, ils ajoutaient qu'ils les voulaient bien armés pour répondre « aux charlatans » qui usurpent le nom de savants véritables. Nous ne savons vraiment à qui l'on faisait allusion, mais nous affirmons ne pas nous sentir atteints par cette parole. Les charlatans de la science : où pourrions-nous bien les rencontrer ? Que si, à notre tour, nous mettions les jeunes intelligences, encore inaptes à la critique et à la discussion, en garde contre les charlatans de la foi, il ne serait peut-être pas si malaisé de comprendre de qui nous voulons parler.

Messieurs,

Vous savez maintenant ce qu'est notre Université, ce qu'elle promet au pays, ce qu'il peut attendre d'elle. Pour vous montrer comment son œuvre a été appréciée et ce que l'on pense d'elle en Belgique, d'autres voix que la mienne doivent se faire entendre ici.

J'ai hâte de céder la parole aux délégations des associations amies dont les hommages s'adressent, non pas à tels ou tels hommes qui composent aujourd'hui le personnel dirigeant de l'Université, mais à son principe constant et permanent, au Libre Examen.

Ont défilé ensuite devant lui, en donnant lecture d'adresses qu'ils lui ont remises, les présidents des diverses associations prenant part à la fête.

M. le Dr Rouffart, président de l'*Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles*, accompagné des membres du comité, dépose l'adresse de l'*Union*.

Elle est conçue en ces termes :

Les liens étroits, qui unissent de si longue date les destinées de l'*Union des Anciens Etudiants* à celles de l'Université libre, marquent notre place au premier rang de ceux qui viennent, en ces journées de fêtes, lui apporter l'hommage de leur indéfectible attachement.

L'*Union des Anciens Etudiants* est issue de l'Université même, car elle représente, à travers des temps qui remontent à soixante-six années, les nombreuses générations qui, tour à tour, sont venues remplir ses auditoires et écouter les leçons de ses maîtres.

L'Université a accueilli leurs jeunesses ardentes; elle a rendu au pays des hommes faits, dont la mentalité devait garder pour la vie la marque indélébile du sceau philosophique de son enseignement.

Elle n'a pas formé seulement, en effet, des médecins, des avocats, des ingénieurs, mais surtout, elle a trempé des esprits capables de penser librement, sans autre autorité que celle qu'imposent les lois issues de la raison humaine, mais sachant aussi pratiquer ce respect généreux de la conviction d'autrui, sans lesquels les deux mots qui sont inscrits à son fronton cesseraient d'être une devise de vérité et de progrès pour ne devenir qu'une formule de sectarisme et d'intolérance.

L'Université! pour combien d'entre nous ce mot n'évoque-t-il pas le souvenir des belles années, années d'espoirs et de luttes pour les causes passionnantes et vaillamment défendues! C'est l'époque où le livre de la science s'est ouvert à nos yeux émerveillés ; que de conquêtes amassées en ces quelques années, que de barrières renversées devant les horizons sans cesse reculés ; que de choses belles révélées à nos esprits curieux ; quelle compréhension plus forte de la vie en toutes ses manifestations nous donna la parole de maîtres qui, le plus souvent, se préoccupaient moins de nous communiquer ce qu'ils savaient que de nous apprendre à savoir par nous-mêmes davantage!

L'émotion nous gagne à retourner vers ces souvenirs qui, chez beaucoup, sont lointains déjà, pâlis, mais jamais effacés et sans qu'ait pu jamais faiblir chez aucun l'affection reconnaissante que nous gardons à l'Université libre, qui fut vraiment pour nous l'*Alma Mater*.

Aussi, personne ne s'étonnera, Monsieur le Président, de ce que dans l'hommage que nous vous exprimons, se trouve, pour la plus grande part.

la gratitude d'anciens étudiants qui se souviendront de ce qu'ils doivent à l'Université, au talent et au dévouement de ses professeurs.

***

L'*Union* a vécu ces soixante-six années aux côtés de l'Université. Participant à tous les événements qui traversaient sa destinée, elle a fêté ses joies, comme ses deuils ont toujours trouvé dans nos assemblées un douloureux écho.

Dès le début, les dirigeants de l'Université lui avaient donné le témoignage le plus précieux de la confiance qu'ils lui portaient, en la dotant d'une institution officielle et permanente : depuis le 27 mars 1845, un délégué choisi par l'*Union* siége au sein du Conseil d'Administration. Par son organe, l'activité de l'*Union* est ainsi associée à la direction même de notre *Alma Mater*.

C'est pour nous une des plus hautes prérogatives auxquelles nous puissions prétendre —, et qu'il nous soit permis d'y voir la consécration de cette tradition qui est la raison d'être de notre groupement, — de participer à la garde du patrimoine légué de mains en mains par Verhaegen et ses continuateurs.

A ce titre encore, l'*Union* se devait de réclamer sa place au rang qu'elle occupe dans la grande famille universitaire, réunie aujourd'hui autour de vous pour célébrer cet anniversaire, dont la signification est avant tout le triomphe incontesté de l'œuvre de science et de liberté qui, seule, maintient dans le pays un haut enseignement professé par des maîtres indépendants, ne relevant que de leur raison et de leur conscience.

Si l'*Union* a pu y apporter une modeste contribution, veuillez y voir, Monsieur le Président, le gage de l'attachement inaltérable que nous portons à l'Université. Nous avons conscience de ce que nous lui devons, et notre Association aura cessé d'être, le jour où les cœurs de ceux qu'elle réunit ne battront plus au souci de son honneur, de sa grandeur et de sa prospérité.

Le Secrétaire, — *Le Président,*
G. HERLANT. — D[r] ROUFFART.

En la déposant M. Rouffart s'est exprimé de la sorte :

L'*Union des Anciens Etudiants* s'est groupée dès son origine autour du drapeau de l'Université libre. Aussi avons-nous pris l'habitude de célébrer chaque année, au retour du 20 novembre, la prospérité toujours

grandissante de notre *Alma Mater* et nous lui apportons à cette occasion les gages d'une pieuse affection et d'un dévouement inaltérable; mais en cette année jubilaire nous sommes particulièrement heureux de lui adresser le tribut de nos félicitations pour la glorieuse étape qu'elle vient de fournir en ce dernier quart de siècle.

Le but que poursuivaient Bastiné, Eugène Verhaegen, Albert Picard et leurs amis en convoquant ceux qui s'intitulaient avec orgueil les enfants de l'Université, était de faire naître et de développer des relations fraternelles entre tous ceux qui avaient fréquenté les cours de notre Ecole supérieure, de maintenir, entre celle-ci et ses nombreux disciples, les liens d'une communauté morale, enfin de venir en aide, par l'octroi de bourses, à des jeunes gens de mérite peu favorisés de la fortune.

Les circonstances qui avaient accompagné la création de notre Université la plaçaient à l'avant-garde du libéralisme, aux avant-postes du combat qu'il fallait livrer à la tyrannie du dogme pour l'indépendance de la pensée. Des soldats dévoués lui étaient nécessaires.

Ce fut dans nos rangs qu'elle recruta les partisans les plus fervents de ses doctrines, les champions les plus fidèles et les plus enthousiastes de son programme. Dans son œuvre d'émancipation et de progrès, il lui fallait le concours de tous ses enfants pour résister à un gouvernement qui n'invoquait la liberté d'enseignement que pour opprimer notre institution ; qui feignait de se désintéresser de l'Université de Louvain pour en faire donation à son parti politique; qui, au milieu d'une année académique, expulsait de leurs auditoires les défenseurs de la science libre; qui, après avoir surchargé les programmes, introduisait dans les jurys des examinateurs souvent incompétents choisis avec une insolente partialité. A diverses reprises toutes les forces de la réaction se sont coalisées contre notre enseignement libéral, qui se personnifie dans notre Université; celle-ci fut en butte à des attaques perfides, à des imputations mensongères qui dénaturaient la beauté de nos programmes et calomniaient la conduite de nos étudiants.

Notre association se fera toujours gloire d'avoir, dans des temps difficiles, donné à l'Université libre son appui moral le plus complet, d'avoir propagé ses doctrines, de les avoir défendues dans la presse, d'avoir vulgarisé les principes du libre examen et d'en avoir démontré l'honnêteté, la tolérance et le haut idéal scientifique.

Notre association ne soutenait pas seulement l'Université par une

active propagande ; elle intervenait d'une manière plus pratique dans le recrutement de ses élèves en leur procurant une aide matérielle,

Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis soixante-six ans, l'*Union des Anciens Étudiants* a distribué près de 300,000 francs de subsides. En 1844, les ressources dont nous pouvions disposer se réduisaient à une bourse de 300 francs et à une gratuité d'inscription au cours. Aujourd'hui, notre budget prévoit une dépense annuelle de 6,000 francs et nous disposons de trois gratuités de cours. Toutefois, notre œuvre pourrait être plus efficace, plus féconde, si tous les anciens étudiants de l'Université venaient prendre place parmi nous, s'ils nous apportaient leur obole, s'il s'employaient à augmenter le nombre de nos adhérents. En subsidiant les publications et les manifestations scientifiques émanant de l'Université, nous nous efforçons encore, dans la mesure de nos ressources, d'en augmenter le patrimoine intellectuel.

Dans un conflit survenu naguère entre les étudiants et les autorités académiques, le Comité de l'*Union* usa de toute son influence morale au profit de l'Université et se dépensa en efforts pour rétablir l'ordre et la paix. Le docteur Warnots était à ce moment notre délégué auprès du Conseil d'administration. Appelé à prendre sa part de responsabilité dans la solution d'une crise intense, il s'inspira des sentiments de notre association et défendit, sans défaillance, l'asile de la science libre. On ne peut, sans une mélancolie profonde, évoquer le nom de ce savant Maitre, de ce vulgarisateur éloquent, frappé par la mort brutale, au lendemain de sa nomination de professeur. Les délicates fonctions qu'il remplissait auprès des autorités académiques échurent au docteur Gallet. Professeurs et anciens élèves réclamaient alors des réformes dans le règlement de l'agrégation ; Gallet réunit les agrégés, recueillit, sans parti pris, toutes les opinions pour signaler les meilleures, et rédigea un avant-projet qu'il présenta au Conseil d'administration. Comme si la mort se plaisait à faucher les meilleurs d'entre nous, nous avons eu l'inoubliable douleur de le voir disparaître au moment où allaient se réaliser les espérances de sa jeunesse.

Parmi les anciens présidents que nous avons perdus au cours de ces dernières années, comment ne pas citer Edouard Kufferath et Léon Lepage ? C'est Kufferath qui était à notre tête et qui nous représentait lors des fêtes d'inauguration des Instituts.

Sa gaieté, son entrain, sa bonhomie en faisaient l'hôte choyé de nos

réunions, et quand, brusquement se répandit la terrible nouvelle que la mort le guettait, ce fut pour tous une profonde douleur. Kufferath avait mis toute son activité, toute sa science, toute son énergie, au service de l'Université comme professeur et comme homme politique.

Dans les circonstances délicates et troublées dont je parlais tantôt, Léon Lepage était président de notre association. Par sa fermeté, sa modération, sa bienveillance, il s'attacha à apaiser l'agitation et celle-ci ne dépassa pas les limites d'une crise passagère.

Comme délégué de l'*Union*, comme échevin de l'instruction publique de la ville de Bruxelles, il siégea au Conseil d'administration de l'Université. Sa mort récente fait parmi nous un grand vide et nous conserverons, avec autant de respect que de tristesse, le souvenir de celui qui, pendant une vie trop courte, a lutté constamment pour la cause libérale.

S'il convient d'adresser ici un souvenir ému à tous ceux que nous avons perdus dans ces dernières années, comment empêcher qu'un nom encore nous vienne à la bouche? Celui du Dr Le Marinel. Mais il semble que les coups frappés par la mort nous avertissent de serrer nos rangs pour continuer l'œuvre commune. Chaque réforme à laquelle est lié l'avenir de la grande École de Verhaegen a été l'objet de nos plus vives préoccupations.

Quand, dans son évolution progressive, l'Université renforça la participation de ses professeurs à sa direction, l'*Union des anciens Étudiants* procéda, de son côté, à une enquête laborieuse, parce qu'elle ne pouvait rester indifférente à la réforme. D'anciens étudiants cherchèrent le moyen de procurer à l'Université libre le bénéfice de la personnification civile. On retrouve une analyse sommaire de ces travaux dans le rapport fait en 1892 par notre secrétaire, qui était alors M. Paul Hymans. Ce fut l'*Union* qui demanda, en 1880, la création d'une Faculté des sciences politiques et administratives. C'est du Comité de cette Société qu'est parti le projet d'organiser une école de médecine coloniale. C'est lui encore qui attira l'attention du Conseil d'administration sur l'urgence qu'il y avait à instituer un doctorat spécial d'hygiène, et, actuellement, la Faculté de médecine est saisie d'un projet tendant à coordonner l'étude des spécialités médicales et chirurgicales. Il est l'œuvre d'un des nôtres et il a été transmis au Conseil d'administration par notre délégué.

Il est une autre tradition que l'*Union des anciens Étudiants* a con-

servée : c'est d'honorer, à l'occasion de notre banquet, tous ceux dont les mérites ont porté au loin la renommée de l'Université, ou dont les libéralités généreuses ont aidé au développement de nos installations scientifiques.

Nous nous inspirons encore en cela de l'exemple de nos devanciers qui, à leur banquet d'inauguration, en 1843, invitèrent Théodore Verhaegen, Van Meenen et le professeur Tiberghien, lauréat en philosophie au concours général entre les Universités.

Les professeurs Rousseau, Vanderkindere, Duvivier et bien d'autres furent successivement l'objet de la même manifestation. En 1906, le héros du banquet annuel fut Ernest Solvay qui possède tant de titres à notre reconnaissance et à notre admiration. Nous avons tous encore présente à la mémoire la grande manifestation organisée par les anciens élèves de l'Université désireux d'exprimer à M. l'administrateur-inspecteur Graux les regrets unanimes que causait sa retraite.

Pour donner une idée de notre activité, il faudrait reprendre la série de nos rapports annuels, suivre au jour le jour le travail de nos délégués auprès du Conseil d'administration, mais ce n'est pas le moment d'accomplir semblable tâche. Qu'il nous suffise d'affirmer bien haut que les sentiments d'affection de notre société envers l'Université n'ont pas varié, que nous continuerons, comme par le passé, à la défendre de toutes nos forces. Nous sommes heureux et fiers des progrès accomplis autour de nous; nous contemplons avec orgueil les palais qui logent nos Instituts; nous voyons avec joie les chaires professorales multipliées, mais la tâche n'est pas achevée tant que n'est pas complète l'émancipation intellectuelle de nos jeunes générations. Pour y arriver, nous voulons voir appliquée dans toutes les parties de l'enseignement supérieur la même tendance scientifique, la même recherche, exacte et passionnée, de la vérité. L'unité qui doit régner dans notre maison, c'est l'unité de méthode, l'entraînement à l'invention personnelle. Que d'efforts de tous genres ne faudra-t-il pas encore pour arriver à cet enseignement idéal !

C'est à ce but que nous convions tous ceux qui ont suivi les cours de notre Université ! Qu'ils viennent parmi nous, mus par la reconnaissance qu'ils doivent éprouver pour les éducateurs de leurs âmes. Aucune barrière n'entrave l'entrée de notre association aux hommes de bonne volonté. La liberté est notre palladium. Nous n'acceptons pas plus le dogme en matière sociale qu'en matière religieuse. Nous ne demandons

à tous que le culte de la science indépendante, dont nous sommes prêts à admettre tous les progrès avec leurs conséquences. Que les étudiants, qui demain auront quitté les bancs de notre école, viennent grossir nos rangs! L'éducation qu'ils y ont reçue leur fera apprécier l'utilité et le charme de nos réunions annuelles, qui nous tiennent groupés autour de l'Université comme autour d'une maison familiale, et qui nous permettent de conserver intacte, jusque sous les glaces de l'âge, cette flamme d'enthousiasme si nécessaire dans les difficultés de la vie et dans l'exercice de notre devoir professionnel.

M. Emile Greiner, président de l'*Association des Ingénieurs sortis de l'École polytechnique de Bruxelles*, s'exprime en ces termes :

J'ai l'agréable mission de venir, au nom de l'*Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique*, témoigner à notre chère Université tout notre attachement, lui exprimer toute notre reconnaissance.

L'Université fut, pour nous tous, ainsi que le disait excellemment, en 1884, lors du cinquantenaire, le tant regretté Maurice Van Meenen « non pas un guide sévère, inflexible et dur, mais une mère affectueuse et bienveillante, une mère accordant la même sollicitude à tous ses enfants ».

C'est elle qui nous initia à la Science. C'est elle qui développa nos esprits, et les orienta vers les recherches pouvant intéresser toute l'humanité.

Nous n'oublions pas les enseignements qu'elle nous a donnés et qui nous ont guidés dans le chemin de la vie.

L'École polytechnique fut inaugurée, il y a trente-six ans, — le 13 octobre 1873; — je tiens à rappeler que cette Faculté, dont la création était reconnue si nécessaire, fut l'œuvre d'un homme prévoyant, d'un savant aussi modeste qu'érudit, — Nicolas-Constant Schmit, — à la mémoire duquel j'adresse un souvenir ému.

Secondé par des dévouements admirables et désintéressés, Schmit vit ses efforts couronnés de succès.

Notre pensée reconnaissante va vers tous les artisans de la première heure, qui prodiguèrent à l'École nouvelle les trésors de leur activité et de leur science.

Hélas! nombreux sont ceux que la mort a enlevés!

Ces chers disparus qui ont nom : Alvin, Bommer, Buisset, Hendrickx, Rousseau, Zimmer, Witmeur, ont laissé en nous tous les regrets les plus profonds.

Nous gardons un précieux souvenir des services rendus à l'École par MM. Henri Bergé, Blanquaert, De Wilde, Giron, Yseux, aujourd'hui professeurs honoraires.

Je salue cordialement Alphonse Huberti, le doyen des professeurs de l'École, et Hector Denis, qui, toujours vaillants, toujours sur la brèche, ont continué leur excellent enseignement avec une ardeur toute juvénile.

Je n'oublie pas deux membres de notre association : les camarades Lucien Anspach et James Van Drunen, qui, professeurs de l'Ecole, l'un depuis plus de vingt-cinq ans, l'autre depuis plus de vingt ans, se dévouent complètement à celle-ci et contribuent à son développement et à sa prospérité.

J'adresse à tous ces hommes éminents l'expression de toute notre affection.

En 1884, Ernest Rousseau, dont nous déplorons la perte récente, constatait qu'après onze ans d'existence, l'Ecole répondait d'une manière complète aux espérances de ses fondateurs ; il disait notamment : « Les nombreux ingénieurs qui en sont sortis et qui occupent avec distinction les positions les plus honorables, les travaux remarquables qu'ils ont déjà publiés, les thèses qu'ils ont soutenues d'une manière si brillante, attestent l'utilité de notre Ecole et la haute valeur de son enseignement ; la Faculté nouvelle est digne de ses sœurs aînées ; comme elles, elle est nécessaire à la splendeur et à la prospérité de l'Université de Bruxelles ».

Si nous revoyons le chemin parcouru depuis 1884, nous constatons avec un légitime orgueil qu'à l'heure actuelle plus de sept cents ingénieurs, formés par elle, ont répandu dans toutes les parties du monde, le bon renom de l'École.

Notre siècle est le siècle de l'ingénieur.

Combien heureuse fut la pensée des fondateurs de l'École qui avaient prévu l'utilité de la création d'une Faculté des sciences appliquées !

Vous connaissez tous le rôle de l'ingénieur dans la société ; dois-je rappeler toutes les inventions qui lui sont dues, notamment les merveilleuses applications de la vapeur et, plus récemment, celles de l'électricité ?

La nature n'a plus de secrets pour l'ingénieur ; il arrache au sol ses richesses les mieux gardées ; il se joue des problèmes les plus ardus ;

grâce à lui, la parole est transmise au loin, les distances sont rapprochées ; on peut dire qu'il a dompté tous les éléments !

Un reproche peut lui être adressé pourtant : à cause de lui, on vit « plus vite » ; qu'importe si l'on vit « mieux ! »

Dans l'étude si fouillée qu'il a faite sur le choix d'une carrière, Gabriel Hanoteaux dit avec infiniment de raison :

« Il faut des ingénieurs, beaucoup d'ingénieurs ; il faut des techniciens, des hommes pratiques, des hommes jeunes, vigoureux et allants ; les conquérants des nouveaux mondes ne seront pas des soldats, cette fois, mais des ingénieurs ; donc, des chimistes, des électriciens, des mécaniciens, nous n'en aurons jamais trop. »

C'est vrai : nous n'en aurons jamais trop !

Que notre Université forme beaucoup d'ingénieurs, beaucoup de bons ingénieurs !

Pour atteindre ce but, les programmes doivent être établis, au besoin modifiés, de telle sorte que, non seulement les élèves aient le cerveau meublé de toutes les connaissances se rapportant à la carrière choisie, mais, qu'ils soient initiés très intimement à la connaissance de toutes les qualités nécessaires à l'homme qui veut réussir.

Dans le commerce de la vie ou des affaires, le rôle du caractère ne doit pas être moindre que celui de l'intelligence.

Il faut que l'on enseigne aux jeunes élèves l'amour du travail, la discipline du caractère, la persévérance dans l'effort ou l'action ; il faut qu'ils sachent que la fermeté, la ponctualité, l'attention, la promptitude sont des facteurs indispensables à la réussite.

On doit leur inculquer le sentiment du devoir.

L'élève affligé d'un bagage scientifique exagéré m'apparaît comme un voyageur partant en excursion avec des colis trop lourds ou trop encombrants, qui l'embarrassent au lieu de lui être utiles, et qu'il est forcé d'abandonner en cours de route.

Mais ce n'est ni le lieu ni l'instant de discuter la question si importante des programmes ; celle-ci sera étudiée dans un congrès que notre association compte réunir en septembre prochain ; nous ferons alors appel à toutes les bonnes volontés, pour que cette question soit solutionnée au mieux des intérêts de tous.

Que l'Université de Bruxelles dont nous sommes fiers d'être les enfants, continue sa grande et belle mission !

Que la phalange d'élite de ses professeurs en maintienne les traditions et l'esprit, avec cette persévérance, cette abnégation et ce sentiment du devoir qui trouvent leur récompense dans la joie des résultats obtenus !

Que les élèves, à l'éducation desquels tant de maîtres éminents se dépensent, sortent de l'Université, fortifiés par les enseignements qu'ils ont reçus et parfaitement armés pour le *struggle for life* !

Tels sont les vœux sincères et affectueux de l'association dont j'ai l'honneur d'être le Président !

M. Léon Leclère, président de l'*Extension de l'Université libre*, entouré de membres des divers comités, dépose l'adresse suivante :

Le Comité central, les comités locaux et les membres de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles prient l'Université de recevoir, en cette circonstance solennelle, l'expression de leurs sentiments d'affection et de gratitude. L'esprit qui les anime est l'esprit même de l'Université. S'ils ont organisé, dans toutes nos provinces, plus de cinq cents cours populaires d'enseignement supérieur, c'est qu'ils ont voulu contribuer, dans la mesure de leurs forces, à accroître le rayonnement de la grande institution où s'est formée leur pensée et dont ils sont les fils reconnaissants. Ils associent leur voix à celles qui célèbrent, en ces jours d'allégresse, le brillant passé de l'Université, à celles qui leur annoncent un avenir plus glorieux encore. Ils offrent à leur *Alma Mater* l'hommage du labeur qu'ils ont joyeusement accompli pour elle depuis quinze années; et ils s'engagent à redoubler d'efforts pour répandre de plus en plus largement dans le pays les méthodes et les doctrines, les idées de progrès intellectuel et social dont l'Université libre de Bruxelles est à leurs yeux la plus noble incarnation.

Le Vice-Président d'honneur,
L. Dollo.

Le Président d'honneur,
Buls.

Le Secrétaire général,
A. Ruttiens,

Le Trésorier,
J. Massart.

Le Président,
L. Leclère,

Le Comité central :

Paul Heger, Dr J. Demoor, Dr J. De Meyer.

Il prononce ces paroles :

L'esprit qui nous anime est celui de l'Université. Le but de nos cours est d'accroître l'instruction, et surtout de faire rayonner au loin l'enseignement de l'Université.

Notre cadeau de fête, aujourd'hui, c'est notre labeur et le résultat de notre labeur.

C'est pour l'Université que tant de nous ont sacrifié une partie de leurs loisirs pour porter en province la bonne parole.

C'est pour elle que nos comités locaux ont déployé tant d'énergie.

Nous avons interrompu aujourd'hui nos travaux pour venir fêter l'Université. Dès demain nous reprendrons notre tâche pour répandre les idées qui sont à la base de son enseignement.

MM. Henri Lafontaine et Georges Petit, vénérables des *Amis Philanthropes*, accompagné d'une délégation; M. le Dr De Rechter, vénérable des *Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis*, également accompagné de délégués, ont apporté à l'Université l'hommage des ⧠ .·. de l'Or .·. de Bruxelles.

Voici le texte du discours prononcé par M. Lafontaine :

La Maçonnerie bruxelloise tient tout particulièrement à joindre ses hommages sympathiques et fraternels à ceux qui de toutes parts sont apportés à l'Université libre en ce jour jubilaire.

C'est que des liens étroits rattachent l'une à l'autre ces deux institutions. L'Université libre est née au sein de la Loge des *Amis Philanthropes*, c'est elle qui s'est penchée sur son berceau, c'est elle qui l'a aidée pendant sa longue enfance, c'est elle qui lui a tracé la voie dans laquelle elle a marché d'un pas assuré et triomphal.

Cette voie, la voie du libre examen et de la libre discussion, est la voie séculaire suivie par la Maçonnerie. Société cosmopolite d'hommes probes et libres, avides de science et de vérité, elle est l'adversaire irréductible de toute intolérance et de tout dogme. C'est la raison d'être de son existence, de sa force et de son universalité. C'est aussi la raison d'être de l'Université libre : elle ne pouvait être créée que par des Maçons.

Aussi des relations constantes se sont-elles établies entre cette haute

école de tolérance et de liberté scientifique et les Loges maçonniques. C'est parmi l'élite des maîtres et des disciples de l'Université libre qu'elles ont recruté les plus illustres et les plus dévoués de leurs adeptes. Ils ont compris que la tâche des hommes acquis aux idées qui nous sont chères est de faire rayonner leur science au dehors et que les temples des Loges attendent d'eux la lumière, — la grande lumière !

Ces relations fraternelles, nous souhaitons qu'elles se maintiennent, qu'elles s'étendent, qu'elles se fortifient et que la puissance de notre ordre soit pour une large part l'œuvre fraternelle de votre haute école de vérité.

Voici le texte de l'adresse déposée :

L'Université libre de Bruxelles par ses origines et par son esprit, est une œuvre essientellement maçonnique. Elle a été créée à l'initiative d'un maçon illustre, Théodore Verhaegen, dont la volonté tenace assura, en moins de quatre mois, l'exécution du projet dont il avait tracé l'esquisse, lors de la fête solsticiale du 24 avril 1834. Ce fut, en effet, le premier septembre suivant que les cours de l'Université libre furent inaugurés.

La réalisation d'une telle œuvre, en un espace de temps aussi court, est due à la maçonnerie belge tout entière qui mit à seconder les efforts de Théodore Verhaegen, un empressement et un enthousiasme admirables.

Depuis lors, la maçonnerie belge n'a pas cessé de témoigner, pour l'institution qu'elle a fondée, une sympathie toute particulière et, c'est avec joie qu'elle constate les liens personnels qui l'unissent à l'Université libre, dont le corps professoral, pour une large part, est affilié aux loges.

Cette participation de nos frères à la direction des études de l'Université libre est traditionnelle et nous osons espérer qu'elle se perpétuera et s'élargira encore avec le temps.

L'Université libre a, en effet, à réaliser dans le monde profane une mission essentiellement maçonnique. Les principes de libre discussion, de tolérance, d'évolution continue et progressive, sont à la base de l'action maçonnique.

C'est pourquoi l'Université libre ne pouvait être créée que par des maçons et elle tire sa raison d'être du rôle maçonnique qu'elle s'est toujours plu a remplir.

Suivant les paroles qui furent prononcées sur son berceau, elle est devenue « un des moyens les plus efficaces d'arriver à combattre l'intolérance et à répandre les doctrines d'une saine philosophie ».

La maçonnerie, et plus spécialement la maçonnerie bruxelloise, tient à s'associer aux témoignages de gratitude et aux vœux qui sont adressés, en ce jour, à ceux qui ont assumé la lourde tâche de maintenir l'Université libre dans la voie que son fondateur lui a tracée et de répandre dans le monde toujours plus de lumière et plus de vérité.

Pour les ⧠ ∴

Les Amis Philantrophes :

Les Secrétaires,
E. Hauman, E. Voets.

Les Vénérables,
H. La Fontaine, Georges Petit.

Les Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis :

Le Sécrétaire,
H. Gerbo.

Le Vénérable,
Dr De Rechter.

Au nom des sociétés scientifiques aux réunions desquelles l'Université libre prête ses locaux, M. le Dr Auguste Slosse s'est exprimé comme suit :

Monsieur le Recteur, Messieurs,

La Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles ;

La Société des chefs de service des hôpitaux ;

La Société belge de neurologie ;

La Société d'Éducation physique ;

ont confié au président de la Société des Sciences la mission de parler ici en leur nom, pour vous présenter l'expression de leur respect et de leur sympathie.

De ces sociétés, aucune n'appartient vraiment à l'Université, mais elles se sont formées et ont grandi près d'elle. Elles ont trouvé dans l'Université un appui matériel et moral, une hospitalité large et bienveillante. C'est parmi ses anciens élèves qu'elles ont trouvé la majeure partie de leurs membres. Elles vous en gardent une reconnaissance qu'elles me chargent de vous exprimer aujourd'hui.

Toute une organisation scientifique basée sur le bon vouloir et la liberté s'est ainsi développée autour de l'Université.

La Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles a, avec l'Université, des liens plus étroits.

Au lendemain des guerres sanglantes qui avaient amené la chute du premier Empire français, il ne subsistait plus rien de l'organisation médicale et scientifique du pays. L'esprit scientifique qu'avaient illustré Vésale, Palfyn et tant d'autres, eût disparu sans doute s'il ne s'était formé dans diverses villes du pays des groupements d'hommes d'intelligence et de cœur, que reliait un égal amour de la science.

La Société des Sciences était l'un de ces groupements.

Lorsqu'en 1834, le premier recteur magnifique de l'Université de Louvain, M[gr] de Ram, disait dans son discours d'ouverture : « Nous lutterons de toutes nos forces, de toute notre âme pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste », quelques libéraux hardis, effrayés par ces paroles provocatrices, osèrent concevoir le rêve de fonder une Université libre. C'est au sein de la Société royale des Sciences médicales et naturelles qu'ils trouvèrent les hommes capables de créer sur le champ leur Faculté de médecine et leur Faculté des sciences.

Ce furent des hommes comme Meissier, Laisné, Seutin, Pasquier, Van Huevel, Nollet et d'autres encore qui apportèrent à l'œuvre nouvelle l'appoint précieux de leur collaboration.

Aujourd'hui, l'Université nous rend le même service que nos fondateurs lui rendirent jadis, car c'est parmi vos professeurs, chargés de cours, agrégés, docteurs spéciaux, que nous trouvons nos membres les plus actifs.

Si nous tenons à vous témoigner aujourd'hui notre affection et notre reconnaissance, ce n'est pas seulement à cause des services rendus. C'est une pensée plus haute qui nous fait élever la voix : l'Université représente en Belgique le principe du Libre Examen, base de la science expérimentale. Ce qui nous lie à vous, c'est l'amour de cette science dégagée de tout dogme qui limite le champ de la pensée et restreint la liberté. C'est par cette science et pour cette science que nous combattons avec vous le bon combat qui doit faire l'Université toujours plus grande, plus prospère et plus forte.

M. Charles Buls, président de la *Ligue de l'Enseignement*, a donné lecture de l'adresse de celle-ci :

Le 26 décembre 1864, un groupe d'amis parmi lesquels se trouvaient trois professeurs de l'Université libre, Van Bemmel, Tiberghien et Tarlier, fondait la *Ligue de l'Enseignement*.

Cette association s'était donné pour programme la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique à tous les degrés et, dans la suite, la réforme de l'enseignement supérieur fit plus d'une fois l'objet de ses études et de ses publications.

Les origines et les principes de la *Ligue*, qui défendait la neutralité de l'école et l'émancipation de l'enseignement de toute autorité dogmatique, lui font un devoir de s'associer aux fêtes jubilaires de l'Université libre.

C'est avec joie que nous saluons le LXXVe anniversaire d'une Université où devra se former, de plus en plus, l'élite de nos éducateurs ; c'est avec respect que nous honorons la mémoire de ceux qui fondèrent le sanctuaire du libre examen ; c'est avec sympathie et reconnaissance que nous saluons le corps professoral, si distingué et si désintéressé, auquel l'Université doit la place qu'elle occupe dans le haut enseignement.

Nous adressons aux autorités académiques de l'Université le vœu sincère et chaleureux de tous les Ligueurs.

Vivat ! Vivat ! Semper Vivat !

Pour le Conseil général :

Le Secrétaire général, A. LEVOZ.

Le Président, BULS.

Bruxelles, le 20 novembre 1909.

M. De Peron, président de l'*Association générale des Étudiants*, au nom des étudiants, apporte à l'Université l'expression de leurs hommages, de leur gratitude et de leur fervente reconnaissance.

Il s'exprime comme suit :

Un nouveau pas vient d'être franchi dans le domaine de la légalité. Nous attendons de nouvelles victoires dans le domaine de la liberté de l'enseignement. Il faut nous appliquer à l'instruction des travailleurs. Nous avons les armes, nous avons notre but. Maintenant, marchons!

Notre idéal est plus juste, plus sain, plus sacré que tous autres. Les étudiants doivent se livrer à l'assaut du dogmatisme.

Nous avons tenu à associer à la grandiose manifestation qui se déroule nos camarades belges et étrangers. Ceux qui sont ici ont eu le courage de s'associer à la glorification du libre examen. Je les en remercie et je demande à pouvoir les remercier au nom de l'Université.

Le délégué des étudiants de Paris prend ensuite la parole en ces termes :

Au nom de l'*Association générale des Étudiants de Paris* et au nom des étudiants de France, je vous apporte le témoignage de toute notre admiration. Le mouvement si noble, si juste, si désintéressé qui est le vôtre, nous a émus tous. Nous avons voulu vous en apporter le témoignage.

C'est par la science qu'on libère l'esprit. C'est elle qui abat les préjugés.

En France et en Belgique, c'est le même sang qui circule dans nos veines. C'est la même langue que nous parlons. C'est avec la même générosité que nous avons lutté pour la justice et la liberté. Dans cette lutte, nous serons toujours avec vous, côte à côte.

Un délégué des étudiants belges de province apporte le salut de ceux-ci à l'Université libre de Bruxelles. « Celle-ci, dit-il, est un foyer de science libre qui rayonne bien loin au delà de la capitale. »

Enfin, M. Léon Dumont, au nom de la presse estudiantine, salue avec joie le LXXVe anniversaire de l'Université.

Voici comment il s'exprime :

Mesdames,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les professeurs,
Camarades,

J'ai le très grand honneur de parler au nom de la presse universitaire belge.

Le sentiment de joie qui nous exalte à chaque date anniversaire est aujourd'hui plus vibrant encore et chante en nos cœurs la chanson d'un printemps de liberté.

C'est la même sensation que donne celle du souffle vernal fouettant le visage; le sang plus vif dans les artères; le bourgeon qui gonfle et claque de sève; la clameur des grands bois; le soulèvement des moissons. C'est le sentiment d'un renouveau qui excite la fermentation de nos enthousiasmes.

Soyons fièrement émus, Camarades, de ce glorieux anniversaire! Crions nos espoirs et notre foi dans la liberté.

Quant à nous, journaux universitaires, nous accomplissons notre tâche. Et c'est la plus belle qui soit! Nous écrivons cette page de l'histoire de nos vingt ans.

C'est là notre rôle, nous devons chanter l'éternelle jeunesse de notre vie estudiantine.

Et ceci, Messieurs, nous caractérise : nous ne pouvons pas vieillir.

L'*Écho des Étudiants*, le doyen de notre presse, fête sa majorité, le vingt et unième anniversaire de ses vingt ans.

Il représente la jeunesse, il est jeune! Aussi a-t-il droit au respect, je dirai même, à l'envie des vieilles feuilles grognonnes des quotidiens.

Sans même l'effort de nos volontés, notre journal est le plus original de tous les journaux de Belgique.

S'il lui est arrivé de tousser un peu parfois, c'est d'avoir trop ri.

Notre journal! Mais c'est le roi de la presse tout entière!

N'avons-nous pas formé les rédacteurs des grands quotidiens?

Ceci prouve que la vie universitaire est la véritable école, où chacun essaye ses forces, oppose ses arguments, apprend à dire fort bien..... de grandes sottises.

En effet, Messieurs les professeurs, parmi nous, plusieurs porteront aussi lunettes un jour, mais le journal des étudiants, en petit-fils insolent, les leur fera sauter sur le nez d'une chiquenaude irrévérencieuse.

Pour moi, j'aurai vieilli lors du centenaire de notre Université; mais elle, suivant pas à pas le train menu de la Science, instruira des cœurs qui n'auront jamais que vingt ans!

Et l'*Écho des Étudiants* sera toujours volage, libertin sans doute, et parfois, Messieurs, le misérable nous fera rougir! Mais, qu'importe puisque je vous dis qu'il aura vingt ans.

Donc, Messieurs, Camarades, pour ces générations futures, pour notre propre souvenir, dès demain nous inscrirons à ce registre de la vie libre universitaire le faste imposant, le cérémonial de nos fêtes et l'émotion que nous donne la parole de nos maîtres.

Nous dirons que pour ces fêtes, — le ciel était bleu, l'atmosphère était pure.

Ne sentez-vous pas aujourd'hui qu'il n'est point de dogmatisme ici?

Nous dirons encore toute notre fierté de vivre sainement par les principes du Libre Examen.

Notre conscience est libre et nous pourrons puiser au sein même de notre pur enseignement universitaire, la puissance qui triomphera de notre ennemie, l'implacable cléricaille... et Verhaegen lui-même en frissonnera de contentement.

Cinquième partie.

6 1/2 heures. — Banquet universitaire dans la salle des fêtes de la Madeleine.

Le soir, à 6 heures et demie, dans les locaux fraîchement restaurés de la salle des fêtes de la Madeleine, a eu lieu le banquet universitaire qui réunissait, sous la présidence de MM. Edmond Rouffart, président de l'*Union des anciens Étudiants*, et de M. Émile Greiner, président de l'*Association des Ingénieurs sortis de l'École polytechnique de Bruxelles*, les délégués des Universités étrangères, les professeurs, les anciens étudiants, les étudiants et leurs condisciples des Universités de France et de Belgique.

Différents toasts ont été prononcés.

Voici le toast de M. le président de l'*Union des anciens Étudiants :*

Messieurs,

Je ne vous dissimulerai pas la crainte que j'éprouve de rester au-dessous de ma tâche, au moment où, devant l'assemblée qui m'écoute, je vous invite à rendre un légitime hommage à la ville de Bruxelles et à l'Université. Les faits sont heureusement plus éloquents que ne pourraient l'être mes paroles.

Dans cette fête commémorative, notre souvenir se reporte naturellement à l'époque où notre Université était encore au berceau. La salle gothique de notre palais communal, où se pressaient hier tant d'illustra-

tions scientifiques, a vu naître notre chère institution. L'appui des magistrats communaux lui a permis de triompher de toutes les difficultés qui marquèrent ses débuts. Bientôt des subsides, chaque année plus considérables, lui ont été alloués et c'est d'un vote unanime que le conseil communal coopéra l'an dernier à l'organisation d'une caisse de pensions pour le corps professoral.

La ville de Bruxelles a pris aussi une large part dans l'outillage et l'aménagement des Instituts en faveur desquels elle a disposé des magnifiques terrains du parc Léopold. Bref, elle n'a jamais marchandé ni ses ressources ni sa protection.

Il y a plus encore : hier, M. l'échevin Lemonnier ne nous faisait-il pas la promesse, au nom de la capitale, de continuer l'œuvre commencée et d'ériger en ce même endroit, à la science libre, un temple qui soit digne de notre haut enseignement et qui réponde à son essor merveilleux ?

Malheureusement l'absence du premier magistrat de la cité répand sur nos fronts et dans nos cœurs une ombre de tristesse.

Nous prions M. Lemonnier de transmettre à M. De Mot les regrets que nous cause son état de santé; qu'il veuille bien aussi lui exprimer, en même temps, notre vive gratitude ainsi que l'espoir de le revoir bientôt parmi nous. C'eût été pour lui un spectacle réconfortant de contempler avec nous l'épanouissement d'une œuvre à laquelle il a si puissamment contribué. Il est intéressant de remarquer que ce sont les bourgmestres de Bruxelles qui, au sein du conseil communal, ont pris le plus souvent l'initiative de mesures généreuses. Mais nous tenons à saluer respectueusement l'un des plus grands parmi les bienfaiteurs de l'Université, celui qui se place au premier rang, M. Buls, envers qui l'*Union des étudiants* vient de contracter une nouvelle et inoubliable dette de reconnaissance.

Notre *Union* a aussi voulu, cette année, faire renaître un ancien usage. Elle a tenu à convier, comme autrefois, à un même banquet, toute la famille universitaire, à réunir à une même table les vétérans et les conscrits, les professeurs et les étudiants, enfin, tous ceux qu'animent les sentiments d'un profond attachement à notre Université.

Elle a groupé ici tous ceux qui se souviennent que c'est à notre école d'enseignement supérieur qu'ils sont devenus des citoyens aptes à servir la patrie et la société, des hommes qu'une conscience éclairée a rendus libres et bons.

Si les vieilles croyances, si les dogmes étroits que nous combattons inspirent des sentiments de haine pour ceux qui professent d'autres opinions, nous, dans notre école, nous avons appris à réprouver tout parti pris, toute violence. L'amour de l'humanité remplit nos âmes et nous guide; il nous soutient dans l'effort que nous faisons pour l'émancipation de l'intelligence.

En levant mon verre pour boire à la ville de Bruxelles et à notre chère et illustre Université, je bois donc à la pensée libre, affranchie par la raison et par le travail.

M. le président de l'*Association des Ingénieurs sortis de l'École polytechnique* a porté un toast aux délégués des Universités étrangères. En voici le texte :

MESSIEURS,

Le président de l'*Union des Anciens Étudiants*, mon excellent camarade, le docteur Rouffart, a réservé au président de l'*Association des Ingénieurs*, l'honneur de porter un toast aux délégués étrangers.

S'il est des circonstances où Messieurs les avocats peuvent regretter ne pas être quelque peu ingénieurs, nous, ingénieurs, nous sentons souvent, à notre tour, qu'il nous manque ce qu'ils possèdent quand il s'agit de parler disertement.

Mon cher président, j'ai bien peur de devoir avouer que la tâche que vous me confiez est au-dessus de mes talents.

Pour m'éviter, des personnes distinguées qui m'écoutent, l'antique apostrophe d'Apelle : *Ne, sutor, ultra crepidam*, vous voudrez bien leur dire que le *savetier* que je suis, n'a fait, en prenant la parole, que répondre au désir que vous avez exprimé, désir qu'il a considéré comme un ordre indiscutable.

Messieurs les délégués étrangers qui vous joignez à nous, pour rehausser l'éclat de nos fêtes anniversaires, merci de la grande marque de sympathie que vous donnez à notre chère Université.

Étrangers! quel terme archaïque je suis forcé d'employer!

Au temps des Grecs et des Romains, il y avait des *Barbari*! Il y en avait encore au temps où les patries se confinaient dans les limites d'un

comté ou d'un duché, d'une province ou d'une ville; — mais en notre xxe siècle, si l'on naît Français, Allemand, Anglais, Hollandais, Suisse ou Belge, on se sent de plus en plus *citoyen de l'Humanité.*

Sans méconnaître ce qu'il y a de sublime dans l'idée de patrie, sans rêver la suppression des frontières, ne peut-on constater ce fait que les hommes de pensée et de bonne volonté sont toujours moins étrangers les uns aux autres, à quelque nationalité qu'ils appartiennent? — La science ne connaît pas de frontières, la charité et la justice non plus; — toutes les nations profitent des conquêtes scientifiques d'un seul homme.

Quand un peuple ou un chef de peuple commet une injustice, la conscience humaine se soulève dans le monde entier.

Quand une calamité publique s'abat sur un point de la terre, le cœur de l'humanité s'émeut.

Non, vous n'êtes pas étrangers pour nous, vous qui êtes venus vous asseoir à notre table de famille; vous êtes chez vous, parce que vous êtes des nôtres.

N'avons-nous pas une même pensée, un même désir de connaître, un même esprit de libre recherche?

Ce que nous avons acquis dans le domaine scientifique, n'est-il pas le patrimoine commun de l'humanité, et notre ambition n'est-elle pas de voir se répandre l'instruction et tous les nobles sentiments qui font grands les peuples autant que les individus?

Puissiez-vous, Messieurs, garder un souvenir agréable des heures passées au milieu de nous!

Laissez-moi exprimer l'espoir de vous revoir l'an prochain, alors que notre petit pays conviera les nations à venir constater ses progrès, tout en publiant les leurs.

Vous serez encore des nôtres, tandis qu'un même esprit de confraternité présidera à nos travaux et à nos réunions.

Je bois à votre santé, Messieurs les délégués... qui n'êtes pas étrangers parmi nous.

Enfin, MM. Paul Janson et Paul Hymans, en quelques paroles vibrantes, ont marqué la trace que l'enseignement de l'Université a laissée dans le domaine de la politique.

M. Paul Janson s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

L'Université libre a joué un rôle considérable dans l'évolution de la pensée et de la science belges. Nous venons de célébrer son enseignement, ses maîtres, son labeur fécond. Qu'il soit permis maintenant à un homme politique de saluer l'influence qu'elle a exercée sur la vie publique et l'évolution politique du pays. Elle a formé des générations qui se sont consacrées à la défense du droit et à l'expansion de nos grandes libertés constitutionnelles, la liberté d'association, la liberté de la presse, instruments de la diffusion des idées. C'est de l'Université que sont sorties les phalanges qui n'ont cessé de défendre la suprématie de l'État menacée par l'Église, qui travaillent sans relâche à l'avènement de la démocratie, à la pleine réalisation de la souveraineté nationale. Ce sont elles qui, dans un jour prochain, déchireront les liens qui entravent encore le libre épanouissement des consciences et assureront les victoires définitives.

M. Hymans a répondu :

Vous venez d'entendre le rugissement du lion ! Écoutez un instant la voix d'un modeste soldat de notre armée.

Pendant deux inoubliables journées, nous avons acclamé la liberté dans ses plus nobles manifestations, la liberté scientifique, la liberté de recherche et de pensée. Je vous convie à acclamer ce soir l'œuvre de justice et de démocratie qui vient de s'accomplir au Parlement. Grâce aux efforts des gauches, secondées par quelques patriotes de droite, nos institutions sont lavées de la tache qui les souillait, le remplacement militaire. Nous avons interdit que désormais les citoyens belges, requis pour la défense du pays, se rachètent de ce devoir sacré à prix d'argent. La jeunesse qui m'écoute se verra contrainte à des obligations dont jusqu'ici elle était exempte. Mais elle est généreuse et vaillante. J'ai la conviction qu'elle supportera avec allégresse le fardeau que la loi lui imposera dans l'intérêt du pays. (*Acclamations, cris : oui! oui!*) Cent députés, cent patriotes, les cent comme on les appellera, ont remporté à la Chambre une grande victoire. Mais si c'est une victoire nationale, cependant nous avons le droit d'en revendiquer l'honneur pour nous,

pour le parti libéral qui depuis vingt ans a lutté sans trève pour le principe du service personnel.

Nous escomptons d'autres victoires encore. Un grand souffle d'émancipation passe sur le pays. Que notre enthousiasme ne s'éteigne point. Entretenons quelques mois encore le feu sacré. Et en mai prochain, nous célébrerons l'affranchissement.

Dimanche 21 novembre 1909.

Sixième partie.

12 heures. — Hommage aux bienfaiteurs de l'Université, au Parc Léopold.

C'est à M. Behaeghel, administrateur de l'Université, qu'est échue la tâche de remercier les bienfaiteurs connus et inconnus qui, dans un même élan de générosité et d'amour pour la science, ont contribué de leurs deniers à augmenter le patrimoine de l'Université.

Voici les paroles prononcées par M. Behaeghel :

Mesdames, Messieurs,

De toutes les institutions créées en Belgique par l'initiative privée, il n'en est aucune, qui puisse être comparée à celle que nous fêtons, pour la noblesse du but poursuivi, l'influence énorme qu'elle a exercée sur la marche progressive de la science et de l'affranchissement de la pensée, le désintéressement continu de ceux qui l'ont servie, et, enfin, pour l'inépuisable générosité de ses bienfaiteurs.

Ce n'en est pas moins cependant un phénomène surprenant que dans ce pays ait pu naître, vivre et prospérer une Université indépendante de tout pouvoir public et de plus érigée en opposition directe et déclarée à une Université catholique.

Nul sol, en effet, ne se prêtait aussi peu à l'éclosion et au développement d'une pareille œuvre, car l'Eglise, dont les événements de 1830 avaient singulièrement accru la puissance, était, en 1834, la maîtresse souveraine de l'immense majorité des esprits et des consciences et,

par suite, le culte de la science ne comptait chez nous qu'un nombre restreint de fidèles.

L'insouciance avec laquelle le pays laissa détruire l'enseignement public pendant les premières années de notre indépendance nationale, l'atteste, hélas! d'une manière trop probante.

Néanmoins, une poignée d'hommes libres, appartenant à la Loge *Les Amis Philanthropes*, entreprit cette œuvre audacieuse, téméraire, de fonder dans ce milieu si généralement indifférent à tout ce qui était intellectuel, un établissement d'enseignement supérieur, auquel il donna une devise, qui, en deux mots, affirmait l'autonomie de la Science vis-à-vis du dogme.

C'était presque un défi! Aussi, à peine née, l'Université de Bruxelles fut-elle attaquée, calomniée, vilipendée tantôt avec une onctueuse perfidie, tantôt avec une virulence grossière. Les foudres de l'Eglise furent lancées contre elle avec fracas. Leur effet fut nul. Le gouvernement, de son côté, lui fit endurer ces mille petites persécutions hypocrites, mesquines et vexatoires, que les esprits dévots savent inventer avec une si prodigieuse facilité. Rien n'y fit. Mais un jour vint, sinistre, où l'Université se trouva sans ressources, dénuée de tout, incapable même de faire face à ses engagements. La faulx de la mort l'effleura. C'est aux heures d'angoisse qu'on peut juger de la virilité des caractères et de l'étendue des dévouements. Payant d'exemple, Théodore Verhaegen sut à ce moment critique réveiller les énergies et les enthousiasmes, renverser les obstacles et recréer en quelque sorte l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie.

Messieurs, quand on songe aux difficultés terribles et sans cesse renaissantes, auxquelles se heurtèrent pendant des années les Théodore Verhaegen, les Baron, les de Facqz, les Van Meenen et ceux qui les entouraient, on reste saisi d'admiration devant leur constance, leur stoïcisme et leur abnégation. Aussi ne vous étonnerez-vous pas de m'entendre ici rendre hommage, avec un respect infini, à ces défenseurs vaillants de la science libre et à tous ceux qui les aidèrent de leur activité et de leurs bienfaits.

Pour les institutions comme pour les individus, les crises constituent souvent des épreuves salutaires. L'organisme en sort comme rajeuni et vivifié. Elles provoquent les sacrifices, elles donnent confiance en soi, elles contiennent des enseignements! Il en fut ainsi pour l'Université. Relisez son histoire et vous constaterez que, de tous les assauts qu'elle a

subis, elle est sortie triomphante et plus forte; chaque crise a été pour elle le point de départ d'une nouvelle période de développement et de prospérité.

Pourquoi, Messieurs, l'Université a-t-elle pu franchir ainsi tous les obstacles semés sur sa route comme à plaisir? Parce que, à n'en pas douter, son existence répond à une nécessité, qu'elle fut constamment fidèle à son principe fondamental et qu'elle eut des amis généreux.

Fait curieux cependant, — et qui montre combien longtemps la confiance publique fut vacillante et aussi combien peu les progrès de la science libre préoccupaient alors la généralité des esprits, — l'initiative privée, en dehors de celle des souscripteurs-fondateurs, ne vint en aide à l'Université, pour la première fois, qu'en 1865. Elle se présenta sous la forme d'une donation anonyme ayant pour objet la fondation d'une bourse d'études. Puis se succédèrent, ayant toutes le même objet, les fondations Bischoffsheim, Van Huevel, Weverbergh, Dupont, Jourdan, Bastiné, Xavier Olin, Joseph Van Schoor et Nicolas Slosse.

En 1883, s'ouvrit la liste des bienfaiteurs directs de l'Université : Mme Bischoffsheim et son fils, M. Ferdinand Bischoffsheim, en qualité d'exécuteur des volontés de feu leur mari et père; M. Maurice Rosenheim; Mme Poncelet, née Tielemans; M. Salvador Morhange; M. P. de Paepe et combien d'autres encore et non des moindres, dont il faut, à mon grand regret, taire les noms, pour me conformer à leur désir.

A côté d'eux, se placent ces nombreux amis que font connaître nos rapports annuels et qui enrichissent continuellement de leurs dons nos bibliothèques et nos collections : tels Mme A. Solvay et M. Semet père, qui ont si largement contribué au développement des laboratoires de minéralogie et de géologie; M. Berline, etc., etc.

Puis viennent les fondateurs de nos Instituts.

L'Institut de thérapeutique nous rappelle M. Alfred Solvay, qui mourut avant le jour de l'inauguration officielle; M. Georges Brugmann, qui lui aussi a été enlevé à notre affection; M. Fernand Jamar, et M. le baron Léon Lambert de Rothschild.

L'Institut de mécanique érigé à Anderlecht est dû à la générosité d'amis anonymes et à la ténacité de M. le professeur Lucien Anspach. Vous savez combien cet établissement, dont l'existence est si utile à l'Ecole polytechnique, a contribué pour sa part au remarquable essor pris depuis quelques années par elle.

Vous devez être étonnés, Messieurs, de ne m'avoir pas encore entendu prononcer certains noms tout prêts à s'échapper de vos lèvres. Je m'excuserai en vous rappelant que les enfants réservent habituellement pour la fin du repas les bonbons les meilleurs et que, dans les chapitres consacrés à la tactique oratoire, les traités de rhétorique, depuis la plus haute antiquité, paraît-il, recommandent aux discoureurs officiels de suivre, sous ce rapport, l'exemple des enfants.

Aimer l'Université et lui prouver son affection de toutes les manières est une vertu héréditaire dans la famille Errera. C'est ainsi que tour à tour, Mme Oppenheim et Mme Errera-Oppenheim ont répandu discrètement leurs largesses sur notre *Alma Mater* et aujourd'hui encore, nous trouvons Mme Errera au premier rang de ses amis les plus généreux. De plus, Mme Errera nous a donné ses deux fils : l'un est notre recteur dévoué ; l'autre, Léo Errera, dont je ne puis parler sans émotion, fut le fondateur de l'Institut botanique. De Léo Errera, quelque désir que j'éprouve de rappeler tout ce que nous lui devons, je me bornerai, — et vous comprenez le sentiment qui me guide, — à rappeler qu'il est un des hommes qui ont le plus honoré et le mieux servi l'Université par sa science et par son activité.

Au centre de ce parc, à la place d'honneur, s'élèvent trois palais : l'un est l'Institut de physiologie, le second est l'Institut de sociologie et le troisième est le siège de l'École de commerce. Tous trois ont été édifiés par la générosité du même homme, M. Ernest Solvay. On peut dire que la destination de chacun d'eux correspond à un des traits distinctifs de l'éminente personnalité de leur fondateur. L'Institut de physiologie est l'œuvre du chercheur passionné, curieux des secrets de la vie L'Institut de sociologie est l'œuvre de l'homme préoccupé du bien-être de l'humanité, mais aspirant à voir la science servir désormais de guide à la politique dans la marche vers les progrès sociaux. L'Ecole de commerce est l'œuvre de l'homme d'action. Son but est de former des hommes instruits, au coup d'œil sûr, à la décision prompte, qui soient tout à la fois des intelligences et des volontés, capables en un mot de créer et de diriger les organismes complexes de l'industrie et du commerce modernes. C'est encore à la générosité de M. Ernest Solvay que l'Ecole des sciences politiques doit d'exister et de posséder sa section des sciences sociales. Rappeler tout ce que nous devons à M. Ernest Solvay serait presque impossible. Je me bornerai à dire que depuis quinze ans que j'ai l'honneur de

siéger au Conseil d'administration de l'Université, je n'ai pas vu une seule année où M. Solvay n'ait donné une preuve nouvelle de son attachement sans bornes à notre institution; et vous savez, Messieurs, par quel don vraiment royal, il a ouvert la longue liste des bienfaiteurs que nous célébrons aujourd'hui!

A l'autre extrémité du même parc s'élève l'Institut d'anatomie, qui doit son existence à la générosité de M. Raoul Warocqué. Il y a quatre ans, par une nouvelle largesse de son fondateur, cet institut a été considérablement agrandi. Ces dons, inspirés à M. Waroqué par son profond attachement à la cause de l'enseignement et à notre *Alma Mater*, ont été pour les élèves de la candidature en médecine, un énorme bienfait. L'ancienne salle de dissection, basse, étroite, malsaine, de l'hôpital Saint-Jean a été remplacée par une vaste salle, où la lumière abonde, où l'air est constamment renouvelé, où plus de cent élèves peuvent aisément travailler ensemble et qui constitue avec ses annexes une installation modèle qu'à juste titre bien des Universités nous envient. A la longue série de ses bienfaits, déjà si remarquables par leur importance et par leur nombre, M. Raoul Warocqué vient d'en ajouter un qui dépasse tous les autres par sa magnificence.

Les fondateurs de nos instituts ont contribué, pour une part considérable, au développement de notre enseignement et par suite à l'extension de la bonne renommée de l'Université en Belgique et à l'étranger. Sans eux les admirables progrès que nous nous plaisons à constater aujourd'hui n'auraient pu être réalisés, car l'Université, faute de ressources, eût été dans l'impossibilité d'édifier et d'outiller les coûteux et nombreux laboratoires, nécessaires aux sciences d'observation et d'expérimentation. Sans leur concours généreux, au lieu d'assister au spectacle imposant d'un plein épanouissement scientifique, peut-être nous trouverions-nous, en ces jours anniversaires, en dépit de la science et au dévouement du corps professoral, dans un état de stagnation sinon mortel, tout au moins redoutable. Ce danger, qu'avaient prévu les Facultés, menaçait particulièrement la Faculté de médecine. M. le professeur Paul Héger eut l'honneur de le détourner. Son éloquence persuasive, rendue plus persuasive encore par la foi qui l'animait, provoqua et sut attirer vers l'Université les initiatives bienfaisantes des Ernest Solvay, Raoul Warocqué, Alfred Solvay, Fernand Jamar, Georges Brugmann et baron L. Lambert de Rothschild. Par ses efforts persévérants, il contribua à nous doter

des instituts de médecine, largement ouverts à tous ceux qui veulent travailler au progrès scientifique. Aussi le nom de l'éminent professeur demeurera-t-il éternellement gravé dans nos annales à côté de ceux des fondateurs de nos instituts.

MESSIEURS,

Ces temps derniers, un groupe d'hommes dévoués au principe du libre examen se constitua sous le nom d'*Amis de l'Université*, dans le but d'offrir à celle-ci, lors de la célébration de son 75e anniversaire, un présent dont il osa déterminer le chiffre à l'avance avec une stupéfiante audace.

Quel est celui d'entre vous qui ne considéra comme des poursuiveurs de chimères ceux qui avaient résolu de réaliser ce projet fabuleux? Petit à petit cependant, les opinions se modifièrent. Quand on apprit le nom de l'homme que ce groupe avait mis à sa tête, ce qui d'abord avait été considéré comme une chimère devint une espérance; la certitude de l'insuccès se transforma en une croyance à la possibilité de la réussite, et celle-ci se convertit à son tour en une confiance absolue, lorsqu'on connut les largesses des premiers donateurs.

Je voudrais pouvoir citer les noms des bienfaiteurs généreux, mais, outre que leur nombre est très grand et qu'en en publiant la liste dès maintenant, je courrais le risque d'être incomplet, j'irais peut-être à l'encontre du désir de quelques-uns de demeurer inconnus. Que tous reçoivent ici l'hommage légitime de la vive et profonde gratitude que l'Université entière éprouve pour chacun d'eux!

Messieurs, il est impossible de parler des *Amis de l'Université* sans songer immédiatement à M. Charles Buls. Peu d'hommes ont soutenu notre institution avec autant d'ardeur, d'efficacité et de persévérance que lui. Soit en qualité de bourgmestre de Bruxelles, soit comme simple citoyen, il lui a rendu les services les plus éminents. Incarnation du dévouement tout autant que de l'honneur, préférant, avec raison, l'action qui produit aux longs discours qui passent, par son activité, par ses démarches, par son autorité, avec cette simplicité modeste qui le caractérise, il a contribué pour une part immense au succès de l'œuvre entreprise par les *Amis de l'Université*.

Une institution qui se sent aussi puissamment soutenue peut envisager

l'avenir avec une entière confiance. Elles demeureront vraiment inoubliables pour tous ceux qui les auront vécues, ces belles journées, où l'on sent tous les cœurs vibrer d'amour à l'unisson pour une œuvre sacrée, où l'on voit les mains se tendre nombreuses, dans un geste d'admirable générosité, pour soutenir la plus noble et la plus désintéressée des causes. L'Université est doublement heureuse de l'abondance des bienfaits que lui procurent ses amis. Elle y voit un incontestable témoignage de sympathie pour elle-même. Elle se sent enfin maîtresse de ressources qui lui permettront d'augmenter sa bibliothèque, ses collections, ses musées, d'outiller de mieux en mieux ses laboratoires, de développer l'enseignement objectif et de mettre à la disposition de ses professeurs et de ses élèves les instruments de travail de la science moderne.

Messieurs,

L'Université commettrait un acte de noire ingratitude si elle ne rendait, dans cette cérémonie consacrée à remercier ses bienfaiteurs, un légitime hommage de reconnaissance aux administrations publiques qui, chaque année, lui viennent en aide. En tête de ces administrations, il convient de citer en tout premier lieu celle de la ville de Bruxelles. Comprenant qu'une capitale n'est pas digne de son titre si elle n'est pas un centre intellectuel, et qu'une capitale sans établissement d'enseignement supérieur est comparable, sous un certain aspect, à une tête sans cerveau, Bruxelles, depuis soixante-quinze ans, alloue à l'Université des subsides et lui donne asile dans ses locaux. Vous vous souvenez, Messieurs, de quels applaudissements chaleureux, professeurs et élèves ont salué les paroles prononcées, il y a deux jours, dans notre mémorable séance académique, et répétées hier soir par le premier échevin de la cité. Il nous est permis maintenant d'entrevoir le jour où, possédant de vastes locaux, nous pourrons donner à l'enseignement des séminaires et des laboratoires toute l'ampleur que, depuis longtemps, nous désirons lui voir prendre. Honneur à Bruxelles ! Honneur à ses magistrats qui de tout temps ont été les amis fidèles de notre institution !

Le Conseil provincial du Brabant, lui aussi, soutient notre institution depuis de longues années. Par son intervention, il l'aida à franchir la passe dangereuse où elle faillit se briser dans un moment critique. Cette bonne action qui date d'un temps éloigné, suffirait, à elle seule, à mériter

au Conseil provincial notre vive gratitude. Nous la lui devons encore pour les bienfaits qu'il renouvelle chaque année.

Depuis la fondation de l'École polytechnique, quatre faubourgs : Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Saint-Gilles et Molenbeek-Saint-Jean, accordent régulièrement des subsides à l'Université. Leur aide, pour être modeste, n'en mérite pas moins notre reconnaissance. On ne peut du reste demander aux petits autant qu'aux grands ; mais les petits grandissant étonnamment chaque jour, il est permis d'espérer qu'ils se montreront de plus en plus bienfaisants pour l'œuvre de Verhaegen.

Mesdames et Messieurs,

J'ai dit tout à l'heure que l'Université devait d'avoir surmonté tous les obstacles semés sur sa route à ce fait qu'elle répondait à une nécessité. Vos largesses pour elle nous montrent que cette nécessité vous est apparue aussi incontestable qu'à nous-mêmes. Aujourd'hui comme en 1834, l'Église cherche à ruiner l'enseignement public à son profit. Les chaires des Universités de l'État en dépit des vaillants efforts du corps professoral, dont on se refuse obstinément à écouter les avis, ne sont plus attribuées aux plus méritants, mais aux plus croyants. L'Université de Bruxelles est ainsi redevenue le refuge sacré de la Science libre. Elle a la conscience nette de sa mission et de ses devoirs. Soyez sans crainte, elle les remplira ! Par votre munificence, vous avez mis l'esprit de liberté et de lumière en état de lutter victorieusement contre l'esprit de tyrannie et de ténèbres. Et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui l'Université, dans la joie de son cœur débordant pour vous d'une infinie reconnaissance, vous adresse ses plus sincères et ses plus vifs remercîments.

M. Ernest Solvay a répondu en s'adressant à M. Behaeghel, son collègue au Conseil d'administration de l'Université :

Mon cher Collègue,

Vous venez d'adresser des remercîments à tous les bienfaiteurs de l'Université ; j'ai accepté la mission de vous répondre en leur nom.

L'existence de l'Université libre dans notre pays est une nécessité : elle représente, en effet, la science dégagée de toute contrainte et de tout

dogme; la science, c'est-à-dire un ensemble de vérités fondamentalement incontroversables parce que expérimentalement vérifiées; la science qui, envisagée dans toute son ampleur, a pour tendance expresse de nous dévoiler l'univers intégral en nous le montrant sans mystères et déterminé aussi bien dans son essence que dans ses phénomènes; enfin, la science qui, par là même, saura exprimer en ses lois précises ce qu'est la vie, ce qu'est la pensée, ce que seront le droit et la justice théoriques et ce que devront être le droit et la justice appliqués.

Les amis de l'Université dans le passé et dans le présent, ceux qui présidèrent à sa fondation en 1834, ceux qui ont fondé les Instituts, — y compris celui de notre si regretté Léo Errera, — ceux qui se groupent aujourd'hui pour vous témoigner leur sympathie, obéissent tous à une même pensée : ils veulent ardemment le progrès par la science, ils comptent sur elle pour guérir l'humanité de ses maux, ils attendent d'elle la lumière qui doit éclairer tout homme venant en ce monde, celle qui doit apaiser, rapprocher, unifier.

Combien vous avez eu raison de faire remarquer que les dons faits à l'Université doivent surtout lui permettre de développer le caractère objectif de son enseignement. C'est en faisant partout prédominer ce caractère objectif, c'est en l'introduisant même dans l'enseignement du droit et de la philosophie, sous forme de cours bien combinés de science positive, que l'Université se haussera au niveau des nécessités pressantes de l'époque, notamment au point de vue politique et social, et qu'en conséquence elle pourra largement se développer. En parlant ainsi vous répondez encore aux vues qui nous sont particulièrement chères, à mon ami M. Warocqué et à moi. Ne sommes-nous pas, lui et moi, des industriels? Ne nous sommes-nous pas formés au contact des réalités de chaque jour? M. Warocqué n'a-t-il pas fondé cette école de commerce pratique qui fait aujourd'hui l'honneur de la ville de Mons et d'où sortent, comme de l'Université de Bruxelles, des producteurs, des hommes d'énergie, rompus aux disciplines de la science objective et décidés à travailler de toutes leurs forces, chez nous et à l'étranger, à la grandeur matérielle et morale de notre petit pays?

Vous nous remerciez parce que nous vous avons apporté notre concours; laissez-moi vous dire que le temps a déjà consacré l'utilité de nos fondations et que c'est là la grande satisfaction que nous escomptions; et laissez-moi vous dire aussi que c'est une joie pour nous de travailler pour

et avec les professeurs, pour et avec les étudiants et qu'en songeant au but élevé que nous poursuivons ensemble, nous nous sentons grandir dans notre propre estime. Oui, c'est bien cela que j'éprouve et cela que je veux dire, en ce moment, au nom de tous ceux qui ont participé à la donation récente : quelle qu'ait été la valeur de leur offrande, soyez-en sûr, tous ont ressenti la fierté de pouvoir collaborer à la grande œuvre dont les Instituts et l'Université elle-même ne sont que le symbole : la poursuite de la vérité, la conquête de la science qui doit conduire à plus de bien-être, à plus de justice, à plus de bonheur pour l'humanité (1).

Septième partie.

Visite des Instituts.

Cette visite, organisée par séries, eut lieu, durant l'après-midi, dans chacun des Instituts du Parc Léopold, c'est-à-dire l'Institut de physiologie, l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, l'Institut d'anatomie Raoul Warocqué, l'École de commerce et l'Institut de sociologie.

A l'Institut de physiologie, les invités de l'Université ont été reçus par M. Paul Heger, directeur de l'Institut de physiologie Solvay et professeur honoraire à l'Université libre, Jean Demoor, professeur à l'Université libre et successeur de M. Heger dans la chaire de physiologie, et Auguste Slosse, chargé de cours.

Différentes démonstrations et expériences intéressantes avaient été préparées dans les laboratoires ; de plus M. Heger avait songé à

(1) La relation de cette partie de la troisième journée des fêtes du LXXV[e] anniversaire serait incomplète si nous n'actions l'inauguration de la plaque commémorative, en l'honneur des bienfaiteurs de l'Université, encastrée dans la façade de l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique.

Le programme de la journée n'a pu être exécuté en ce point, à cause de la pluie, qui n'a pas permis que les discours de MM. Behaeghel et Solvay fussent prononcés en plein air, — discours dont cette inauguration était la terminaison tout indiquée.

offrir aux visiteurs la primeur des démonstrations cinématographiques de M. le docteur Comandon, de Paris.

On sait que ce jeune médecin, après avoir travaillé sous la direction de M. le docteur Paul Gastou à l'Hôpital Saint-Louis s'est occupé tout spécialement des applications de l'ultramicroscope et de la cinématographie aux recherches cliniques. En présentant M. le docteur Comandon aux visiteurs qui se pressaient dans l'auditoire de physiologie, M. Heger a fait valoir l'utilité de ces applications nouvelles à l'étude de certains phénomènes biologiques inaccessibles jusqu'ici à l'observation directe. Tel microbe qui échappe à la vue même à de forts grossissements microscopiques devient visible grâce aux combinaisons optiques de l'ultra-microscope. L'emploi de la cinématographie permet de saisir dans sa pathétique réalité le conflit des spirochètes et des globules du sang; on peut suivre les phases de la phagocytose, on assiste à la reproduction des trypanosomes évoluant dans le plasma sanguin.

La démonstration faite par M. le docteur Comandon comprenait d'abord une vue cinématographique de la flore bactérienne de l'intestin d'une grenouille, puis un film obtenu par photographie d'un ulcère de la cornée chez un lapin inoculé de la syphilis, un autre film montrant les spirochètes de la maladie du sommeil, enfin une expérience démontrant l'action du courant galvanique sur les globules du sang et sur les trypanosomes. Avec une très grande obligeance, M. Comandon répéta pour quatre séries d'auditeurs ses intéressantes explications.

Nos lecteurs comprendront sans peine le succès obtenu, surtout auprès des médecins, par ce spectacle entièrement nouveau et profondément instructif. Il était impossible de prouver de manière plus tangible les progrès réalisés dans la technique des recherches de laboratoire en ces dernières années, impossible aussi de démontrer de façon plus saisissante le rôle des parasites et des microbes dans la genèse des maladies infectieuses. En remerciant M. le docteur

Comandon, M. Heger rappela brièvement les grandes découvertes de Pasteur dont ces expériences constituaient la démonstration la plus vivante et la plus exacte ; il crut pouvoir rappeler aussi les noms de Massart et de Bordet qui, au laboratoire de physiologie de l'Université de Bruxelles, découvrirent, le 3 février 1890, la chimiotaxisme des leucocytes, l'une des bases des théories modernes de la pathogénie des maladies infectieuses.

Dans la salle d'optique avaient été disposées des expériences de spectroscopie se rapportant à des travaux actuellement en cours à l'Institut Solvay. L'ensemble de ces démonstrations impressionna vivement tous ceux qui en furent témoins et nos hôtes étrangers surtout exprimèrent leur profonde admiration pour « l'inoubliable » spectacle auquel ils avaient été conviés.

A l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, les visiteurs, reçus par M. Victor Jacques, professeur à l'Université libre et directeur de l'Institut, ont écouté sa leçon à laquelle il avait donné le titre :

COMMENT LA THÉRAPEUTIQUE INTERVIENT DANS LA LUTTE DE L'ORGANISME CONTRE LES MICROBES.

En voici la teneur :

La thérapeutique est la science qui étudie les moyens de guérir les maladies et enseigne l'application des remèdes. Si nous connaissions toujours exactement les causes des maladies, il nous serait souvent plus facile de guérir les malades ; il n'en est malheureusement pas toujours ainsi. Il y a cependant une série de maladies dont la cause est connue aujourd'hui : ce sont les maladies infectieuses. Leur origine est la présence et le développement, la pullulation dans l'organisme d'êtres infiniment petits appelés microbes.

Quand un organisme est envahi par les microbes, il se défend de diverses façons : certaines des cellules qui le composent sont capables d'absorber les microbes, de les digérer en quelque sorte, et d'annihiler ainsi leur pouvoir pathogène. Vous avez pu voir les admirables projections cinématographiques de M. le Dr Comandon, à l'Institut de physio-

logie, qui vous ont fait saisir sur le vif la lutte émouvante des globules blancs du sang et des microbes : les globules blancs du sang ou leucocytes ont, en effet, un *pouvoir phagocytaire* considérable vis-à-vis des microbes. Comme nous le verrons dans un instant, la thérapeutique peut intervenir efficacement pour augmenter la *phagocytose* dans l'organisme.

Mais la thérapeutique peut encore prendre d'autre façon part à la lutte contre les microbes, et nous voulons vous donner ici un exemple frappant de la destruction des microbes par l'administration de substances médicamenteuses *microbicides*, à côté d'un exemple vous montrant un agent médicamenteux agissant sur le pouvoir phagocytaire de l'organisme.

La fièvre intermittente reconnaît comme cause l'existence et le développement dans le sang de parasites nommés *hématozoaires de Laveran*, du nom du savant qui les a décrits ; la malaria, qui a fait tant de victimes au Congo, est une fièvre intermittente.

Aussi longtemps que l'épiderme reste intact, les individus qui vivent au Congo demeurent parfaitement indemnes ; mais viennent-ils à être piqués par une certaine sorte de moustiques infestés par les hématozoaires, qu'ils ont sucés à la suite de la piqûre d'un homme déjà atteint de fièvre malarique et qui se sont multipliés dans leur organisme, ils ne tardent pas à présenter eux-mêmes les symptômes de la maladie.

Les parasites de la malaria ne se multiplient pas de la même façon dans le corps des moustiques et dans le sang de l'homme. Dans le corps des moustiques, ils se multiplient par *sporognie*, c'est-à-dire que l'hématozoaire, sucé avec le sang de sa victime par le moustique, donne naissance à des éléments mâles et à des éléments femelles qui se rapprochent dans son estomac et s'y multiplient, produisant des germes nouveaux, des *sporozoïtes*.

Dans le sang de l'homme, voici ce qui ce passe : le moustique, l'Anophèle, pour lui donner son nom générique, pique l'homme et introduit ainsi dans le sang de celui-ci les sporozoïtes qui pullulent dans ses glandes salivaires. Les sporozoïtes se fixent chacun sur un globule rouge du sang de l'homme infesté. Alors commence une évolution du parasite tout à fait différente de celle qui s'est passée dans le corps de l'Anophèle, évolution que vous pouvez suivre ici : cette évolution appelée *schizogonie* ou *monogonie*, aboutit à une multiplication des *schizontes* (nom donné au parasite à ce moment de son évolution), sans passage par l'intermédiaire de formes sexuées. C'est aux dépens de la substance du globule

rouge du sang que vivent les schizontes, absorbant peu à peu cette substance au point de la faire peu à peu disparaître. Au bout de quelques heures, les schizontes commencent à se diviser, à se multiplier, et les produits de cette multiplication finissent par faire éclater le globule rouge et sont mis en liberté. La forme sous laquelle ils apparaissent en ce moment est appelée *mérozoïte*.

Dans un épiderme infesté, les parasites, microbes ou autres, vivent aux dépens de la substance même des cellules ; mais cette nutrition ne va pas sans amener la production de déchets d'alimentation. Or, parmi ces déchets, il en est qui sont excessivement toxiques pour l'organisme : ce sont des poisons très violents que l'on appelle *leucomaïnes* ou *toxines*, dont le rejet dans l'organisme détermine de véritables symptômes d'empoisonnement qui sont souvent la cause de la mort de l'individu. Ici, les toxines mises en liberté dans le sang en même temps que les mérozoïtes au moment où le globule rouge éclate, vont empoisonner plus particulièrement cette partie spéciale des centres nerveux qui préside à la régularisation de la température chez les animaux à sang chaud et, par conséquent, chez l'homme. Cet empoisonnement empêche les centres de fonctionner régulièrement et la température du corps s'élève : c'est l'accès de fièvre.

Chaque mérozoïte mis en liberté va pénétrer dans un autre globule rouge intact et y recommencer son évolution et sa multiplication, jusqu'au moment où l'éclatement de ce nouveau globule rouge mettra de nouveau en liberté des mérozoïtes et des toxines qui amèneront un nouvel accès de fièvre : comme il faut un certain temps pour que cette évolution s'accomplisse, il y aura des intervalles entre les accès de fièvre, d'où le nom de fièvre intermittente donné à la maladie.

Or, on sait combien de temps dure cette évolution des parasites et on peut prévoir le moment précis où les globules rouges vont éclater et où se produira l'accès de fièvre. D'autre part, on sait depuis longtemps qu'en administrant de la quinine, on empêche l'accès de fièvre de se produire. On savait aussi qu'il fallait administrer la quinine, non pas au moment de l'accès de fièvre, mais un certain nombre d'heures avant l'accès. Toutefois, on avait acquis cette expérience par empirisme, en tâtonnant, et l'on ignorait le mécanisme de l'action de la quinine.

Il a été démontré depuis que la quinine agit comme parasiticide spécifique sur l'hématozaire de Laveran, à la condition d'être en quantité

suffisante dans le sang au moment où les globules éclatent, et comme, d'autre part, on a pu vérifier qu'une dose de quinine étant administrée, il faut cinq à six heures pour qu'il en soit constaté la plus grande quantité possible dans le sang, on sait aujourd'hui à quel moment précis il faut donner le médicament pour tuer les jeunes mérozoïtes dès leur mise en liberté.

Mais ce sont là des connaissances relativement modernes que cette évolution des hématozoaires et cette action parasiticide directe de la quinine. On a cru longtemps que la quinine agissait en excitant la phagocytose et que c'étaient les phagocytes qui se chargeaient de tuer les parasites. Des expériences avaient été faites à ce sujet; mais elles étaient restées négatives, nous savons actuellement pourquoi.

Etalons sous la lentille du microscope le mésentère d'une grenouille, nous pourrons voir le sang circuler dans les vaisseaux; puis, en observant avec attention, nous verrons çà et là quelques globules du sang qui s'accolent à la paroi du vaisseau, semblent se faufiler à travers cette paroi et finissent par en sortir: nous assistons là au phénomène que l'on a appelé *diapédèse* des globules blancs, car ce sont les leucocytes qui, grâce à leurs *mouvements amiboïdes*, parviennent ainsi à sortir des vaisseaux. Si maintenant nous déterminons dans le champ du microscope une action irritante, nous allons voir cette diapédèse prendre des proportions considérables et, au bout d'un certain temps, des quantités énormes de leucocytes s'accumuler au point irrité : c'est là un phénomène de défense de l'organisme dont nous reparlerons dans un instant. Ces globules blancs se sont rassemblés là, prêts à phagocyter les éléments étrangers, microbes ou autres, qui pourraient s'y trouver.

D'un autre côté, nous pouvons vous montrer bon nombre de préparations de globules ou de cellules ayant phagocyté des microbes et occupés à les détruire (bacilles du charbon, b. subtilis, etc.).

Or, si nous laissons alors tomber sur le point où les leucocytes se sont accumulés une goutte d'une solution d'un sel de quinine, nous observerons la dispersion plus ou moins rapide des globules blancs. La quinine n'agit donc pas en augmentant les défenses de l'organisme, mais en tuant les hématozoaires : en effet, si nous faisons deux préparations du sang d'un individu atteint de fièvre intermittente, l'une du sang prélevé avant l'action de la quinine, l'autre du sang prélevé après l'action du parasiticide, nous trouverons dans la première préparation quantité de

globules rouges infestés par des hématozoaires, tandis que ceux-ci auront complètement disparu dans la seconde préparation.

Nous venons de vous signaler, en passant, l'accumulation des leucolytes par diapédèse en un point donné comme un moyen de défense de l'organisme. C'est là un phénomène de très haute importance dont l'explication a été donnée en 1890 par M. le professeur Jean Massart et M. le Dr Charles Bordet, à la suite d'expériences faites dans le laboratoire de M. le professeur Heger.

Voici en quoi elles consistaient. On prend un faisceau de tubes capillaires en verres fermés à l'une de leurs extrémités : ce sont des tubes de Pfeffer, du nom d'un botaniste allemand qui avait inventé ce dispositif pour certaines de ses expériences. Ces tubes de verre sont remplis d'un liquide indifférent, solution aqueuse de 7 à 8 p. c. de chlorure de sodium, par exemple. On fait une boutonnière à la paroi du ventre d'un lapin ou d'un cobaye et on introduit par là dans le péritoine le faisceau de tubes de Pfeffer. On le retire au bout d'un certain temps et on en examine le contenu au microscope : les tubes ne contiennent que de très rares leucocytes. Mais, remplace-t-on la solution saline par un *bouillon de culture* de microbes, quand on retire les tubes, on les trouve remplis de leucocytes. Ces leucocytes ont traversé en masses la paroi des vaisseaux du péritoine et sont entrés dans les tubes, attirés par une sorte d'affinité appelée *chimiotaxisme*. C'est avec le plus grand plaisir, avec orgueil même, pourrions-nous dire, que nous avons entendu, dans la séance académique de vendredi, l'honorable représentant de l'Institut Pasteur de Paris, rappeler la découverte de MM. Massart et Bordet et en faire ressortir l'intérêt au point de vue de la doctrine microbienne.

Nous disions donc que la quinine n'agissait pas sur les hématozoaires en favorisant la leucocytose, l'afflux des leucocytes qui doivent les détruire en les phagocytant. Mais nous avons d'autres médicaments qui agissent nettement dans ce sens et les expériences faites par M. le Dr Lippens dans notre laboratoire de thérapeutique ont mis en lumière les propriétés de l'oxygène à ce point de vue.

M. le professeur Thiriar avait démontré cliniquement l'action de l'oxygène sur les processus de suppuration. Si l'on introduit de l'oxygène gazeux sous la peau, dans le voisinage d'un furoncle, d'un anthrax, on voit le processus de suppuration, qui est dû à l'envahissement de l'organisme en ce point par des microbes pyogènes et leurs toxines qui y font

affluer des leucocytes par diapédèse et chimiotaxisme, rétrocéder et laisser place à une cicatrisation rapide.

M. le Dr Lippens a recherché la raison de cette action thérapeutique. Il a démontré en premier lieu que les tubes de Pfeffer introduits sous la peau, remplis d'une solution de chlorure de sodium, contenaient quatre à cinq fois plus de leucocytes quand, dans le voisinage, il insufflait de l'oxygène que les tubes de Pfeffer témoins, placés sous la peau loin de l'endroit où était insufflé de l'oxygène, ou les tubes dans le voisinage desquels il insufflait quelque autre gaz, de l'hydrogène ou de l'azote, par exemple. L'oxygène agit donc en favorisant le chimiotaxisme des leucocytes et en accumulant des phagocytes au point d'application.

De plus, M. Lippens a démontré que l'oxygène empêchait, dans une large mesure, le développement et la pullulation des microbes.

Quand on place dans une étuve dont la température est maintenue à 37°, grâce à un dispositif spécial, des tubes de verre contenant des bouillons nutritifs à la surface desquels on a déposé quelques microbes, des tubes de bouillons *ensemencés*, pour employer l'expression technique, on voit, au bout de quelques heures, ces microbes se multiplier et leur colonie envahir rapidement tout le tube. M. Lippens a fait alors barboter de l'oxygène fourni par un réservoir dont le débit était soigneusement mesuré, dans l'un de ces tubes, et il a, par ce procédé, prouvé que l'oxgyène empêche le développement des colonies de microbes, tandis que ni l'hydrogène, ni l'azote, n'ont ce pouvoir.

Enfin, M. Lippens a démontré également par des expériences diverses que l'oxygène agit principalement en suractivant les moyens de défense contre les microbes de l'organisme infecté, et notamment la phagocytose elle-même.

C'est à des recherches de ce genre que se consacrent les personnes qui travaillent dans les laboratoires de thérapeutique, et les résultats qu'elles obtiennent sont là pour démontrer l'utilité de l'Institut dont l'Université a bien voulu nous confier la direction.

A l'Institut d'anatomie, c'est M. le professeur Albert Brachet, directeur de l'Institut, qui s'était chargé de faire une conférence aux invités de l'Université.

Après avoir rendu un éloquent hommage à Monsieur Raoul Warocqué, grâce à qui il a été possible de faire aux bienfaiteurs de l'Université les

honneurs de l'Institut d'anatomie, le conférencier aborde son sujet. On peut résumer ses paroles en ces termes :

L'anatomie humaine n'étant plus ce qu'elle était naguère, la création d'un Institut spécial s'est imposée comme une nécessité.

Il n'y a pas bien longtemps encore, le rôle du professeur d'anatomie était relativement simple; il consistait à faire connaître à ses élèves tous les détails de la structure du corps humain, à leur montrer tous les ouvrages de la machine qu'ils auraient à réparer un jour.

Grâce aux connaissances ainsi acquises, l'étudiant en médecine était très à même de poursuivre le cours de ses études, et, dans la suite, de pratiquer son art avec correction et dignité.

Mais quand parut Darwin, quand, après lui, Haeckel, Gegenbaur et d'autres commencèrent à scruter l'organisation humaine à la lumière des idées transformistes, une science nouvelle, la morphologie, sortit de ces études. La vieille anatomie descriptive, en effet, n'est pas une véritable science; comme elle n'a qu'un but d'applications pratiques immédiates, l'Homme est le seul objet de ses recherches, et elle est satisfaite quand elle en a décrit l'organisation jusque dans ses moindres détails.

La morphologie, par contre, s'élève à la dignité d'une science, parce qu'elle cherche à remonter aux causes. Elle utilise les données de l'anatomie descriptive, mais pour les expliquer, et elle fournit cette explication en se servant, autant qu'elle le peut, de la méthode comparative. Aussi, l'embryologie, l'anatomie comparée et la paléontologie ressortissent-elles de son domaine.

Il est devenu banal de dire que l'Homme est le résultat d'une longue évolution. Le rôle de la morphologie est de déterminer les étapes nombreuses et complexes de cette évolution et d'en établir l'enchaînement.

La morphologie apparaît donc comme étant essentiellement une science historique. De même que l'histoire cherche à reconstituer les stades successifs du développement de la civilisation dans les sociétés humaines, de même la morphologie cherche à retracer la lignée généalogique des formes organiques actuellement vivantes. L'histoire trouve ses documents dans les témoignages du passé, dans tous les vestiges qu'ont laissés les peuples disparus. La morphologie cherche les siens dans la structure des organismes adultes, dans celle de leurs embryons, dans les fossiles qui sont parvenus jusqu'à nous.

La comparaison des données de l'histoire et de celles de la morphologie peut être poussée plus loin encore : l'évolution de la culture et de la civilisation d'un peuple ne se fait pas suivant une ligne continue et régulièrement ascendante; des causes accidentelles : guerres, révolutions, invasions, brisent cette ligne, la font dévier dans des directions variées.

Or, les organismes ont eu, eux aussi, leurs accidents au cours de leur évolution : ce sont les changements du milieu extérieur, les transformations dans les conditions physiques de la vie, qui ont forcé les êtres vivants à s'adapter, c'est-à-dire à changer constamment, sous peine de disparaître.

On voit par là ce qu'est devenue l'anatomie moderne, combien son domaine est vaste, combien elle a nécessité et nécessitera encore de recherches laborieuses. Il en résulte qu'un Institut d'anatomie doit être outillé pour ces recherches, posséder des laboratoires et les moyens de démonstration nécessaires. Constatons avec plaisir que tout cela est réalisé à Bruxelles.

On objectera peut-être que les étudiants en médecine n'ont pas besoin de connaissances morphologiques, que l'anatomie descriptive suffit au but qu'ils poursuivent en venant à l'Université.

C'est là une erreur. Certes, le professeur doit donner à ses élèves une instruction solide qui leur permette de poursuivre leurs études médicales et de se créer une situation dans la vie. Mais l'Université a une autre mission, plus haute encore, à remplir : elle ne doit pas seulement faire des médecins praticiens, quel que soit leur talent, mais encore des hommes de haute culture intellectuelle, aimant et respectant la science pure et en propageant le culte dans les milieux où ils seront appelés à fréquenter.

Que cela plaise ou non à ses élèves, le professeur d'anatomie doit élever son enseignement au-dessus d'un simple énoncé des notions utiles ou même utilisables. Et si sur 50 élèves qui écoutent ses leçons, cinq seulement en retirent tout le profit désirable, le résultat sera déjà satisfaisant, d'autant plus que les 45 autres, s'ils n'ont rien gagné, n'auront rien perdu non plus.

L'enseignement supérieur faillit à sa mission s'il cherche avant tout à se mettre à la portée des médiocres; il ne doit pas refuser aux élèves d'élite ce qu'ils ont le droit d'attendre de lui.

Cette conférence a été suivie des démonstrations suivantes :

Préparations du Professeur Deroubaix (Grand sympatique, nerf facial, nerf trijumeau).

Préparations d'anatomie descriptive et topographique. Coupes montées entre lame et lamelle, de langue, du squelette du pied et de la main, des viscères thoraciques et abdominaux. Dissections du système nerveux central, du nerf trijumeau, etc.

Embryologie. — OEufs de mammifère segmentés en 2, en 4, en 8. Série d'embryons de mammifère (taupe) depuis le début de la formation de l'embryon jusqu'à la naissance.

Séries de coupes microscopiques montrant le stade gastrula dans la série des vertébrés (Amphioxus, Cyclostomes, Amphibiens urodèles et anoures, Ganoïdes, Sélaciens, Téléostéens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères).

Série de crânes montrant des manifestations vertébrales au pourtour du trou occipital.

M. le professeur Joris développe à son tour le sujet suivant :

Comme l'Anatomie, l'Histologie moderne a évolué. Elle ne se contente plus de décrire minutieusement la structure microscopique des organes. Elle veut aussi connaître le comment et comprendre le pourquoi des choses. Son domaine s'est considérablement étendu, ses richesses se sont rapidement accumulées. Pour les monter aux étudiants, la pure description verbale ne suffit pas. Nous devons recourir à la méthode objective, c'est-à-dire compléter la description d'une structure par sa démonstration directe sous le microscope. Mais pour que cette démonstration soit fructueuse, il faut que l'étudiant *sache voir* au microscope, il faut lui donner cette éducation spéciale de l'œil et du cerveau. C'est pour vous montrer comment ce but est atteint que j'ai exposé dans cette salle :

1° Les planches murales plus ou moins schématiques qui appuient la description verbale et frappent la rétine d'une première image;

2° Les projections de clichés microphotographiques qui permettent au professeur de montrer du doigt — si je puis dire — chacun des détails utiles;

3° Les préparations elles-mêmes, qui seront maintenant aisément comprises. Elles permettront à l'étudiant d'approfondir tel ou tel point et de contrôler par lui-même la réalité des affirmations de son professeur.

M. le professeur Stiénon, enfin, a montré aux visiteurs le matériel qu'il a créé, avec l'aide de ses assistants, pour l'enseignement de l'anatomie pathologique;

1° Le Musée d'anatomie pathologique, contenant deux mille pièces environ;

2° La collection des préparations microscopiques destinées aux démonstrations par lesquelles chaque leçon est illustrée (un millier de préparations; à chacune de celle-ci est jointe une notice explicative);

3° Le fonds de réserve des préparations microscopiques, destiné aux recherches approfondies, et comportant cinq mille numéros environ ;

4° Une collection de photographies, les unes collées sur verre, les autres copiées directement sur plaques opalines;

5° Enfin, la série des tableaux édités par l'Institut Pasteur.

A l'Institut de sociologie, M. Waxweiler, directeur, avait pris pour sujet de sa communication : *Les Sélections sociales : le travail humain dans l'industrie.*

Il a commencé par rappeler qu'en plaçant l'Institut dans la Cité scientifique du Parc Léopold, à côté d'établissements consacrés à l'observation des phénomènes de la vie, le fondateur avait symboliquement indiqué aux recherches sociologiques un domaine et une méthode. Les réalités sociales qui nous environnent nous offrent de nombreux laboratoires : il suffit de vouloir y travailler.

Ainsi, la grande usine moderne, bien outillée et bien organisée, constitue un véritable laboratoire, où l'observateur trouve d'ailleurs la garantie d'un contrôle attentif, nécessité par la production elle-même en dehors de toute condition d'ordre scientifique.

M. Waxweiler a exposé le résultat des recherches entreprises par l'Institut sur les procédés par lesquels on sélectionne et l'on coordonne les aptitudes des ouvriers en vue d'obtenir le rendement maximum.

Ces procédés diffèrent suivant qu'il s'agit du travail de *force* ou du travail d'*attention.*

Dans le premier cas, il s'agit d'éviter la fatigue en appliquant la loi

de l'économie de l'effort; les projections montrent des ouvriers métallurgistes occupés à la manutention du minerai et d'autres aux opérations du brassage dans les fours; l'expérience de M. Fromont, à Engis, a montré comment la substitution de 3 équipes de 8 heures à 2 équipes de 12 heures a amené une augmentation de la production.

Pour étudier le travail d'attention, M. Waxweiler a commenté les vues cinématographiques qu'il a prises des ouvriers au travail dans l'usine de M. J. Mélotte, à Remicourt. Ici, la sélection porte sur des aptitudes de plus en plus délicates, depuis celles requises par la machine qu'un simple d'esprit peut se borner à « alimenter » jusqu'à la fraiseuse que l'ouvrier conduit sans gabarit, l'œil fixé sur l'avancement de l'outil. De tels ouvriers finissent par aimer leur machine parce qu'ils la comprennent. De fait, si l'on recherche ce qu'ils furent à l'école, on voit que les plus intelligents sont précisément ceux auxquels on confie les machines qui réclament une prestation qualifiée.

La conclusion s'impose, dit M. Waxweiler : ce n'est pas en vain que l'on éduque les cerveaux; l'industrie moderne n'est pas la grande niveleuse d'aptitudes que l'on a représentée. Ainsi se trouve encore une fois vérifié ce bel aphorisme que Fété a formulé en analysant les sensations et les mouvements de l'homme, et qui doit en somme inspirer toute politique sociale rationnelle : « Ce n'est qu'en respectant les individualités que l'on peut tirer profit des individus. »

Huitième partie.

4 heures. — Conférences dans la salle des fêtes de la Madeleine.

Le Libre Examen en matière scientifique, par Henri Poincaré,
membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez peut-être que j'ai choisi un sujet bien général et un titre bien ambitieux; je ne songe pourtant pas à m'en excuser. Je ne pouvais pas, comme d'autres le font, vous entretenir de mes études quotidiennes;

elles sont un peu... comment dirais-je? ésotériques, et bien des auditeurs aiment mieux les révérer de loin que de près, et alors j'étais bien forcé de rester dans les généralités. D'ailleurs, je ne pouvais oublier que la maison qui me donne aujourd'hui l'hospitalité est avant tout une maison de liberté, et qu'on y est toujours bien accueilli quand on y parle de liberté. Permettez-moi d'ajouter que ce choix, c'est une idée de M. le Recteur, idée que, du reste, j'ai saisie avec empressement.

La liberté est pour la Science ce que l'air est pour l'animal; privée de liberté, elle meurt d'asphyxie comme un oiseau privé d'oxygène. Et cette liberté doit être sans limite, parce que, si on voulait lui en imposer, on n'aurait qu'une demi-science, et qu'une demi-science, ce n'est plus la science, puisque cela peut être, cela est forcément une science fausse. La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être.

Depuis les temps lointains où il interdisait à nos premiers parents de toucher à l'arbre de la science, les idées du bon Dieu se sont sans doute bien élargies; j'imagine que ce merveilleux artiste qui a fait le monde ne veut pas que cette incomparable œuvre d'art demeure inutile, faute d'admirateurs; il ne veut pas non plus qu'on n'en connaisse qu'une mauvaise reproduction artificiellement mutilée. Si nous pouvions entendre sa voix, je crois qu'elle nous dirait : « Regardez bien et regardez tout », et non pas : « Ne regardez pas de ce côté, attendez qu'on ait mis à la Vérité une feuille de vigne. »

Si les bûchers sont éteints pour toujours, il arrive encore qu'un homme est puni pour avoir pensé. S'il est rare qu'il paye ses idées de sa vie, ou même de sa liberté, elles sont pour lui trop souvent l'origine de mille tracasseries sournoises; elles l'exposent à la perte de sa place ou aux taquineries haineuses de persécuteurs hypocrites qui n'ont plus le courage d'être de francs inquisiteurs. C'est encore trop; il est clair que s'il faut être un héros pour ouvrir les yeux et pour oser dire ce que l'on a vu, il y aura bien peu de gens qui se serviront loyalement de la vue ou de la parole, parce qu'en ce monde les héros seront toujours rares; et ce qui est plus grave, c'est qu'il y aura des hommes qui se tromperont et qui nous tromperont, parce que, ne regardant qu'en tremblant, ils croiront de bonne foi avoir vu ce qu'il est le moins dangereux de voir. Il faut

donc que toute contrainte légale ou sociale exercée sur la pensée disparaisse autant que la nature humaine le permet.

Je rougirais d'insister, mais cela, ce n'est que la liberté extérieure, et cela ne suffit pas; les pires chaînes sont celles que nous nous forgeons à nous-mêmes et c'est aussi de celles-là qu'il convient de s'affranchir.

Si vous abordez l'étude des phénomènes avec une croyance préconçue, qui vous est chère parce que vous l'avez sucée avec le lait, parce que les maîtres à qui vous la devez sont des hommes vertueux et dignes de respect; si, de plus, vous êtes persuadé que vous ne sauriez y renoncer sans crime, par quels conflits douloureux n'allez-vous pas passer, si les faits viennent à la démentir? C'est à cette angoisse que beaucoup de savants éminents qui ont conservé leur foi tout entière ou des traces de leur foi se trouvent tous les jours exposés, et il leur faut, pour affronter la lumière, pour pouvoir appliquer aux faits une critique impartiale, et, après cette critique, se soumettre aux faits sans réserve, plus de courage qu'à nous autres; il leur faut un esprit mieux trempé et peut-être plus vraiment libre.

Mais de tels hommes sont rares. Combien d'autres croiront de bonne foi faire de la science impartiale, parce qu'ils font quelquefois appel au témoignage des faits? C'est vrai, mais ils les interrogent, comme les présidents d'assises d'autrefois, ceux de la vieille école, interrogeaient les témoins; ils ne les laissaient tranquilles que quand ils avaient dit ce que l'on voulait qu'ils dissent. Et c'était cela que ces magistrats appelaient de la justice, et c'est cela que ces soi-disant savants appellent de la science.

Je voudrais étudier de plus près le mécanisme par lequel ces hommes de bonne foi sont entraînés, à leur insu, par leurs idées préconçues, et souvent jusqu'à l'erreur. Les faits sont susceptibles de plusieurs interprétations, parce qu'ils ne sont jamais qu'imparfaitement connus. Parmi ces interprétations, il y en a qui sont plus vraisemblables que d'autres. Malheureusement, l'appréciation de la vraisemblance est une chose délicate, fugitive, éminemment subjective, sur laquelle tous les bons esprits ne peuvent toujours s'accorder. Ils ne tombent d'accord que quand les vraisemblances s'accumulent et, sans jamais atteindre la certitude mathématique, engendrent la certitude pratique. Eh bien, de deux interprétations d'un fait, l'homme asservi à un dogme ne choisira pas celle qu'il jugerait la plus raisonnable s'il ne connaissait que ce fait isolé, mais

celle qui est la moins contraire à la vérité qu'il croyait connaître avant de l'avoir observé. C'est celle-là qu'il regardera comme vraisemblable et, jusqu'ici, il est dans son droit. L'explication peut sembler étrange, mais, après tout, il arrive en ce monde des choses étranges.

Seulement, après ce fait, il en observera un second, puis un troisième; et pour chaque fait, il trouvera une explication nouvelle; comme chacune d'elles ne sera qu'à demi-invraisemblable, il croira que tout est sauvé; il ne s'apercevra pas que les invraisemblances s'accumulent et il n'osera pas s'avouer à lui-même qu'il aurait reculé devant ce faisceau d'absurdités si elles s'étaient présentées à lui à la fois, et non pas l'une après l'autre. Il sera très fier parce qu'il pourra dire : « Nous avons réponse à tout ! » Ce sont les avocats qui... (Messieurs, il y a peut-être des avocats parmi vous; je leur fais toutes mes excuses, mais je continue tout de même). Ce sont les avocats qui se contentent à si bon marché et qui sont satisfaits quand ils n'ont pas été réduits au silence; leur métier n'est pas de chercher la vérité, mais de faire croire qu'ils la possèdent.

Pour le vrai savant, il ne s'agit pas d'abuser de la naïveté d'un juge; il faut qu'il ait l'esprit assez libre pour se faire son propre juge et pour apprécier à sa valeur un échafaudage artificiel, dont les pièces avaient pu le séduire tant qu'elles restaient séparées.

N'allez pas comprendre au moins que je veux interdire la science aux hommes de foi, et en particulier aux catholiques. A Dieu ne plaise! Je ne serais pas assez bête pour priver l'humanité des services d'un Pasteur. Il y a des hommes qui oublient leur foi en entrant au laboratoire; dès qu'ils ont revêtu leur costume de travail, ils savent regarder la vérité en face, et ils ont autant d'esprit critique que personne. C'est là tout ce qu'on peut leur demander.

J'en connais beaucoup et Pasteur n'est que le plus illustre. Mais, rappelez-le-vous bien, Pasteur a été élève de l'École normale. Là il était dirigé par des penseurs éminents qui lui ont appris le respect qui est dû à la vérité; il se frottait constamment à des camarades qui avaient d'autres idées que lui, et leurs discussions hardies faisaient son âme forte et libre. Supposez, au contraire, qu'il ait été élevé dans un établissement d'un autre esprit, où ses maîtres auraient regardé ses qualités éminentes comme un danger, où il n'aurait vu autour de lui que des condisciples soumis à l'autorité et coulés dans le même moule, où on lui aurait appris dès l'enfance à se défier de sa raison comme d'une ennemie, à redouter

des curiosités qui pouvaient l'exposer au péché du doute; eh bien, sa foi n'aurait pas été plus vive, mais il n'aurait pas été Pasteur.

Les dogmes des religions révélées ne sont pas les seuls à craindre. L'empreinte que le catholicisme a imprimée sur l'âme occidentale a été si profonde que bien des esprits à peine affranchis ont eu la nostalgie de la servitude et se sont efforcés de reconstituer des églises; c'est ainsi que certaines écoles positivistes ne sont qu'un catholicisme sans Dieu. Auguste Comte, lui-même, rêvait de discipliner les âmes et certains de ses disciples exagérant la pensée du maître, deviendraient bien vite des ennemis de la science s'ils étaient les plus forts. Toute discipline extérieure n'est pour la pensée qu'une entrave, et ce ne serait pas la peine d'avoir brisé l'ancienne si c'était pour en accepter une nouvelle.

Ce péril est encore lointain, et je ne veux pas insister. Mais, sans adhérer à aucune église, sommes-nous bien certains d'avoir toujours conservé l'impartialité qui convient au savant, de ne pas nous être écriés en face d'une découverte particulièrement embarrassante pour les croyants : « Ah ! je voudrais bien savoir quelle tête vont faire les cléricaux ! » Ce n'est pas la sérénité avec laquelle doit être accueillie une conquête scientifique; l'admiration qu'elle inspire doit être désintéressée, elle doit s'adresser à la beauté pure, sans aucun souci de l'avantage qu'en peut tirer tel ou tel parti.

Voyez, par exemple, l'histoire des religions; c'est une science qui doit être traitée comme une science, par des hommes résolus à tout voir et à aller jusqu'au bout. On ne la confiera pas à un croyant qui ne toucherait pas volontiers à ce qui lui est plus cher que lui-même; les chirurgiens les plus habiles n'aiment pas à opérer leurs proches. Mais il ne convient pas davantage de choisir un homme qui a de l'antipathie pour les choses religieuses et qui par là même est incapable de comprendre les phénomènes qu'il doit étudier. Autant confier un cours d'optique à un aveugle, ou un cours d'acoustique à un sourd.

Nous ne serons libres, et capables de libre examen, que quand nous ne serons plus les dupes d'aucune passion, et je ne parle pas seulement des passions politiques; peut-être arrive-t-il quelquefois qu'un expérimentateur éprouve un sentiment pénible quand il fait une observation qui vient à l'appui d'une théorie chère à un collègue pour qui il ne ressent qu'une demi-sympathie. Et cela arrivera sans doute tant que les hommes seront

des hommes. L'affranchissement ne sera donc jamais que partiel ; c'est déjà quelque chose qu'on en rougisse, qu'on ne regarde pas la partialité comme une obligation morale, ainsi qu'on fait lorsqu'on est dominé par un souci d'apologétique.

Il n'y a pas d'ailleurs que les catholiques qui se croient obligés par un devoir étroit à combattre certaines propositions et à ne pas écouter les raisons de ceux qui les défendent; il y a ceux qui invoquent l'intérêt social. Y a-t-il des doctrines dangereuses pour la société? Et alors, la société qui veut vivre et qui a le droit de se défendre, peut-elle s'en débarrasser comme elle se débarrasse des criminels? Non, il n'y a pas de mensonge salutaire ; le mensonge n'est pas un remède, il ne peut qu'éloigner momentanément le danger, en l'aggravant; il est impuissant à le conjurer. C'est à ceux qui ne savent pas regarder la vérité en face qu'elle inspire de périlleuses tentations; ceux qui sont plus familiers avec elle n'en aperçoivent que la splendeur sereine, de même que le sculpteur, en face du modèle nu, oublie ses désirs pour ne plus songer qu'à l'éternelle beauté.

Les théories sont des auxiliaires indispensables de la science, mais ce sont des auxiliaires tyranniques contre lesquels il faut savoir se défendre; celui qui subirait leur empire sans réagir ne serait plus capable d'un examen vraiment libre; il se mettrait à lui-même des œillères, et cependant, on ne saurait se passer d'elles. Que faire alors?

Les uns chercheront à les négliger, ils les mépriseront et ils mépriseront ceux qui s'en servent; ils n'auront foi qu'à l'expérience toute nue et ils croiront qu'eux seuls sont fidèles à la vraie méthode expérimentale. Mais pourront-ils aller bien loin dans cette voie? S'ils sont conséquents avec eux-mêmes, ils devront s'interdire tout rapprochement entre les faits, parce qu'un rapprochement, c'est déjà une théorie. Mais les faits isolés sont dépourvus d'intérêt, parce que c'est leur comparaison qui nous révèle leur harmonie, source de leur beauté, et parce que l'analogie permet seule la prévision sans laquelle il n'y a pas d'application pratique possible. Toute classification est une théorie déguisée, et ce n'est pourtant qu'en classant les faits qu'on pourra se mouvoir dans le dédale sans s'égarer. Ceux qui méconnaîtront cette vérité ne marcheront qu'à tâtons, revenant sans cesse sur leurs pas, refaisant cent fois le même chemin ; ils ne seront pas, comme il convient, économes de leur pensée ; ils doivent se rappeler que la tâche est longue et que la vie est courte (je ne dis pas

seulement celle de l'homme, mais celle de l'humanité), et ils ne doivent pas s'exposer à perdre un temps précieux.

D'autres tombent dans un excès tout opposé. Ils ont tant de confiance dans les théories qu'ils se refusent à voir les faits qui peuvent les contredire, ou simplement montrer qu'elles ne sont qu'approchées. Quand on fait une expérience, il arrive, en général, qu'on n'en saurait accepter les résultats bruts, qu'il y a certaines causes d'erreur, et qu'il est nécessaire en conséquence de pratiquer quelques corrections. Eh bien, si les résultats bruts concordent avec la théorie, les savants dont je parle ne se donneront par la peine de rechercher les erreurs; si, au contraire, il y a désaccord, ils se creuseront la tête pour en découvrir; ils ne rechercheront que celles qui agiront dans le bon sens; ils seront aveugles pour celles qui pourraient agir en sens contraire; et à force de se donner du mal, cela finira toujours par marcher. Est-il besoin de dire que ce n'est pas là le libre examen, qui ne peut être qu'un examen impartial? Il faut être aussi sévère pour les expériences qui réussissent que pour celles qui ne réussissent pas.

Heureusement, il y a des savants qui font des théories un usage plus judicieux; ils s'en servent, mais ils s'en défient; elles ne sont pour eux que des guides qui leur indiquent ce qu'il est intéressant de chercher, plutôt qu'elles ne leur font pressentir quel sera le résultat de cette recherche. Parmi tous les faits qui nous environnent, aucun n'est indifférent; ils devraient tous nous arrêter si le temps ne nous était mesuré; malheureusement, nous sommes pressés et nous ne devons retenir que les plus importants; la difficulté est de les discerner, c'est à cela que les théories peuvent nous aider; les faits importants sont les faits cruciaux, comme disent les Anglais, c'est-à-dire ceux qui peuvent confirmer ou infirmer une théorie. Après cela, si les résultats ne sont pas conformes à ce qu'on a prévu, les vrais savants n'éprouvent pas un sentiment de gêne, dont ils ont hâte de se débarrasser grâce à la magie des coups de pouce; ils sentent, au contraire, leur curiosité vivement surexcitée; ils savent que leurs efforts, leur déconvenue momentanée, vont être payés au centuple, parce que la vérité est là, tout près, encore cachée et parée pour ainsi dire de l'attrait du mystère, mais sur le point de se dévoiler.

J'arrive à une question délicate, celle du surnaturel et du miracle; je ne veux pas parler seulement des faits merveilleux dont les partisans des diverses religions tirent argument, mais de tout ce qu'on appelle télépathie

ou spiritisme. Il n'y a pas longtemps que tout cela aurait été écarté par la question préalable : ce ne sont que des superstitions d'un autre âge, aurait-on dit, et dont les progrès des lumières ont définitivement fait justice. Mais il arrive aujourd'hui que le triomphe du positivisme ne nous permet plus d'adopter sans remords cette attitude commode. Le savant ne se croit plus le représentant de je ne sais quelle raison éternelle à laquelle il saurait d'avance que les faits doivent se soumettre. L'expérience seule est reine et ceux qui reconnaissent sa royauté ne doivent rien nier sans examen.

Aussi voyons-nous des savants authentiques, et quelquefois éminents, se laisser attirer par ces mystérieuses questions. « Pourquoi, disent les uns, laisser toute une classe de faits en dehors la science ; il faut leur appliquer les méthodes scientifiques ; comme les autres, ils obéissent à des lois ; seulement ces lois sont inconnues, il ne s'agit que de les découvrir. » Et ils n'ont pas tout à fait tort, puisqu'ils ont découvert les phénomènes d'hypnose.

D'autres vont plus loin. « De quel droit, disent-ils, proclamez-vous *a priori* le déterminisme universel et l'impossibilité du miracle ? Ce n'est pas là du libre examen, c'est tout le contraire. Non seulement vous n'avez pas le droit de déclarer d'avance que ces phénomènes n'existent pas, vous n'avez pas même celui de nier leur caractère surnaturel. Regardez d'abord, vous parlerez ensuite. »

On pourrait répondre, sans doute, que nous sommes obligés de faire un choix parmi la multitude d'objets qui sollicitent notre attention ; que nous sommes, par conséquent, forcés d'en négliger quelques-uns et que ce n'est pas là manquer aux règles, puisque c'est une nécessité ; qu'en conséquence il est légitime de laisser de côté les essais dont l'expérience du passé nous fait prévoir l'insuccès. Une expérience d'aujourd'hui a-t-elle plus de poids que mille expériences d'hier ?

Et ce n'est pas tout ; pour aborder ces questions avec quelque chance d'éviter les erreurs, il ne suffit pas d'être un physicien habile, il faut, avant tout, être un psychologue averti ; il y a des instruments de physique très perfectionnés, mais qui ne fonctionnent bien que si l'observateur est sans parti pris.

On sait que les médiums sont enclins à la supercherie ; tous les médiums trichent, disent les croyants ; il nous suffit qu'ils ne trichent pas toujours. Ceux qui raisonnent ainsi ne doivent pas être très difficiles

à tromper. Les médecins eux-mêmes, qui ont créé la science de l'hypnotisme, et qui avaient un sens critique beaucoup plus développé, ne se sont pas toujours suffisamment défiés des ruses de leurs sujets.

L'enthousiasme n'est pas moins à redouter que la fraude. Quand on nous raconte un fait de ce genre, et surtout quand on nous le raconte avec l'accent de la foi, nous devons nous rappeler quel est chez certaines âmes l'appétit du merveilleux, avec quelle ardeur elles croient l'incroyable, quand elles douteraient d'une demi-vraisemblance, et nous ne devons croire que ce que nous avons vu nous-mêmes.

Eh bien, alors, allez-y voir, nous dira-t-on. Mais si quelqu'un d'entre nous y voulait aller, on lui imposerait des conditions saugrenues. Eusapia consentait à l'intervention d'un photographe, mais elle se réservait d'ordonner elle-même l'inflammation du magnésium en criant : fuoco ! Ce n'est plus là le libre examen, puisqu'il y a des modes d'examen qu'on ne nous laisse pas libres d'employer, et ceux qui ne veulent pas se prêter à cette comédie ont bien raison.

Que devons-nous répondre maintenant à ceux qui nous reprochent de nier le miracle *a priori* et d'être ainsi infidèles à la méthode expérimentale. Pouvons-nous dire que la physique moderne en a démontré l'impossibilité ; non, ce serait une pétition de principe. La science ne peut que nous faire connaître les lois des phénomènes ; elle ne nous apprend pas que ces lois ne comportent aucune exception, elle le postule, cela n'est pas la même chose. Nous aurons beau montrer que ces exceptions sont rares, que dans tel cas particulier, celles qu'on avait cru observer n'étaient qu'apparentes, nous n'aurons pas la démonstration rigoureuse qui réduirait nos adversaires au silence.

Tout au plus pourra-t-on dire que nos habitudes expérimentales nous ont fait un état d'âme qui nous rend impossible la croyance au miracle, cet état d'âme ne se communique pas.

Non, ce qui plaide contre le surnaturel, ce n'est pas la physique, c'est la psychologie et l'histoire.

La première nous apprend, je l'ai déjà dit, quelles illusions engendre l'enthousiasme ; il faut toujours en revenir au mot de Renan : les témoins qui se font égorger, c'est justement de ceux-là qu'il convient de se défier.

Quant à l'histoire, elle nous montre que les faux dieux ont fait autant de miracles que le vrai.

Si l'on veut établir que les faits dits surnaturels sont non seulement authentiques, mais inexplicables sans l'action d'un être surhumain, encore faut-il que cet être existe; et alors nous avons le droit de demander aux croyants de juger les récits de ces faits, comme ils le feraient si le prodige était attribué à Jupiter.

Il reste bien les miracles modernes; là aussi, sans doute, Esculape faisait tout aussi bien; il serait néanmoins désirable que des médecins sans parti pris étudiassent ces phénomènes de près.

Je sais bien à quoi ils s'exposent et je comprends qu'ils hésitent; aussi est-il heureux qu'un procès récent, à Metz, ait jeté quelque lumière sur ces questions.

J'ai dit, Messieurs, ce que la liberté est pour la science; je voudrais, en terminant, dire ce que la science peut faire pour la liberté; les fondateurs de votre Université l'ont bien compris.

« Ce qui fait la force de notre établissement, disait l'un d'eux, ce qui a sauvegardé son existence, c'est que bien qu'émanant d'un parti politique, il n'en a jamais été l'instrument. L'Université de Bruxelles n'est point destinée à défendre telle ou telle doctrine libérale, sa mission est de propager les grands principes, et spécialement celui du libre examen. »

On ne saurait mieux dire; non, ce qu'on doit demander à la science, ce n'est pas de découvrir des vérités aussi désagréables que possible pour nos adversaires politiques, c'est de faire des esprits libres; quand elle nous en aura donné beaucoup, elle aura payé sa dette envers la liberté.

Voyez Pasteur, sa foi était profonde et il ne croyait certes pas travailler contre le catholicisme; cependant il a formé des élèves qui se sont imprégnés de ses méthodes, de sa rigoureuse critique, de ses habitudes d'expérimentateur consciencieux; ce sont de libres esprits qu'il a donnés à l'humanité, et tous ceux qui aiment la liberté doivent lui en être reconnaissants. Parmi ces élèves, il y en a peut-être qui partagent ses idées religieuses; mais ils travailleront librement comme leur maître; à leur tour, ils engendreront des esprits libres et par là ils travailleront pour nous; quoi qu'ils en aient, ces croyants sont des nôtres; s'il n'y en avait que de pareils, on pourrait vivre avec eux.

L'Esprit scientifique et la méthode de l'Histoire littéraire,

par Gustave Lanson, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque Boileau se constituait le défenseur des anciens contre Perrault et ses amis, le docte Huet déniait à ce poète si médiocrement érudit qu'il eût qualité pour le faire, et lui disait en le voyant s'échauffer : « Monsieur Despréaux, il me semble que cela nous regarde plus que vous. »

J'ai peur, Mesdames et Messieurs, qu'en venant discourir ici sur la méthode scientifique, — moi dont la culture et l'étude sont entièrement littéraires, — j'ai peur que mes deux illustres compatriotes qui sont ici, le mathématicien Poincaré et le biologiste Le Dantec, ne me tirent par la manche et ne me disent : « Mon cher collègue, cela nous regarde plus que vous. » Ce n'est qu'avec beaucoup de discrétion et de réserves que j'ose transporter cette notion de *méthode scientifique* à l'histoire littéraire, et il faut d'abord que je précise brièvement en quel sens et dans quelle mesure nous osons prétendre que nous faisons du travail *scientifique*.

On a bien abusé de ce mot chez nous, et les plus fortes têtes sont précisément celles qui se sont le plus laissé griser par les grandes découvertes des chimistes, des physiciens et des naturalistes. Vous devinez que je pense à Taine et à Brunetière. Toutes les vérités que nous leur devons, les grandes vues fécondes et suggestives qu'ils nous ont laissées, ne valent peut-être pas la leçon qu'ils nous ont donnée par l'erreur et par l'échec de leur prétention scientifique. Les livres des médiocres ne contiennent pas d'instruction : mais les chutes des grands hommes nous montrent les précipices : qui oserait se flatter de marcher sûrement où Taine et Brunetière ont glissé?

Avertis par leur expérience, nous savons maintenant que, comme les sciences n'ont pris leur essor qu'une fois détachées de la métaphysique, il nous faut, avec une pareille indépendance même à l'égard des sciences, organiser notre recherche, construire notre connaissance, en ne tenant compte que de la nature de l'objet spécial qui est le nôtre, et des données réelles qui sont à notre disposition pour l'atteindre. Comme aucune science ne s'est condamnée à reproduire le plan extérieur ni à utiliser les formules d'une autre science, ne cherchons pas non plus à copier la

structure ni à nous approprier la langue de la chimie ni de l'histoire naturelle.

Disons-nous bien que toutes les opérations, qui pour la science des laboratoires sont réelles, ne peuvent être dans l'histoire littéraire que métaphoriques ou idéales, que l'*analyse* du génie poétique n'a rien de commun que le nom avec l'*analyse* du sucre, et se passe tout entière dans la tête qui la fait, que l'identification du genre littéraire qui se maintient par *imitation*, avec l'espèce vivante qui se perpétue par *génération*, est purement verbale, et qu'enfin tout ce qui est *méthode* dans les sciences de la nature, si on le transporte dans notre domaine devient *système*. Et ainsi ce qui est pour l'homme de science un *moyen de voir*, n'est plus aux mains du littérateur qu'une *manière de voir*.

Nous devons aimer et imiter la discrétion de Sainte-Beuve. Celui-là goûtait la science et savait ce que c'était qu'un fait. Il s'était formé à la grande école du XVIIIe siècle, de ce siècle si faussement, si absurdement regardé comme la dupe et l'esclave de l'*a priori*. Il se proposait de faire l'histoire naturelle des esprits, de les classer par familles. Mais il ne prenait rien de plus à la science que cette assimilation générale : cela voulait dire qu'il voulait aller au vrai par l'observation de la réalité et faire seulement les généralisations que les faits commanderaient. Jamais il ne se demandait si ce qu'il faisait ressemblait à ce qu'avaient fait Lamarck, Blainville ou Magendie.

Voilà notre maître, Messieurs : en cela du moins, qui est essentiel, nous n'avons encore rien de mieux à faire qu'à suivre la route qu'il a indiquée.

La même leçon nous est donnée par le grand esprit qui, du domaine de la philologie romane et de la littérature médiévale, a étendu son influence réconfortante jusque sur l'étude des œuvres classiques et contemporaines. Gaston Paris, Messieurs, n'a jamais joué au Claude Bernard ni au Darwin : il a traité les problèmes philologiques par des procédés de philologue, et jamais œuvre n'a moins singé les gestes des sciences ni été plus imprégnée de l'âme de la science.

Gaston Paris savait que ce qu'il nous faut prendre à la science, Messieurs, c'est sa conscience. Laissons-lui ses cadres et ses formules. Notre manière de participer à la vie scientifique, la seule qui ne trompe pas, c'est de développer en nous l'esprit scientifique. Nous avons en commun, les savants et nous, toute l'infirmité humaine, la courte vue,

l'attention vacillante, les passions aveugles, l'impuissance à sortir de soi, le risque perpétuel de se tromper et d'être trompé. Nous avons en commun, eux et nous, les instruments de travail naturels, ceux que nommait déjà Montaigne, la *raison* et l'*expérience*. Nous avons encore cela de commun que notre objet, ce sont des faits, c'est la réalité, présente ou passée, infiniment complexe et confuse, dérobant sous la richesse mobile des apparences la simplicité et la stabilité de son organisation. Nous pouvons donc, non pas emboîter le pas aux savants dans leurs démarches, mais nous remplir de l'esprit auquel ils doivent leurs conquêtes.

Je ne saurais mieux faire ici, Messieurs, que de vous lire la belle page par laquelle un maître admirable de libre pensée et d'action libre, que l'Université de Paris a eu la douleur de perdre l'an passé, Frédéric Rauh, commençait ses originales études sur la *Méthode dans la psychologie des sentiments*.

« Il nous paraît, disait-il, essentiel, dans l'inquiétude actuelle des esprits, de déterminer sous quelle forme l'idée de science peut s'appliquer aux questions psychologiques ou morales. Car nous sommes de ceux qui pensent qu'il y a, relativement à ces questions, une attitude scientifique possible. Bien plus : l'idée de science tend, selon nous, à organiser... la pensée et la conduite humaine... Mais ce ne sont pas tels ou tels procédés qu'il faut emprunter à la science ; c'est son esprit...

« Il nous paraît, en effet, qu'il n'y a pas de science, pas de méthode universelle, mais seulement une attitude scientifique universelle. Un état d'esprit commun peut conduire dans des recherches diverses des esprits également scientifiques à des méthodes précisément contraires. On a confondu longtemps avec l'esprit scientifique même, la méthode de telle science, en raison des résultats précis où elle conduisait. Les sciences du monde extérieur sont ainsi devenues le seul type de la science... Mais l'unité des sciences physiques et des sciences morales n'est qu'un postulat.

« Et cependant il n'est pas prouvé, parce que cette unité demeure hypothétique ou approximative, que l'on ne puisse apporter, dans l'application de deux méthodes différentes à deux ordres de sciences, le même esprit scientifique. Il en est ainsi, au reste, dans les sciences mêmes du monde physique. Bien des généralisations y ont été reconnues fausses ou hasardées, ou prématurées, renvoyées à un avenir lointain

ou même incertain... Il y a cependant une attitude de l'esprit à l'égard de la nature qui est commune à tous les savants... »

Une *attitude d'esprit à l'égard de la réalité,* voilà bien ce que nous pouvons prendre aux savants; transportons chez nous la curiosité désintéressée, la probité sévère, la patience laborieuse, la soumission au fait, la difficulté à croire, à *nous* croire aussi bien qu'à croire *les autres*, l'incessant besoin de critique, de contrôle et de vérification. Je ne sais pas si alors nous ferons de la science, mais je suis sûr, du moins, que nous ferons de la meilleure histoire littéraire.

Si nous songeons aux méthodes des sciences de la nature, que ce soit aux plus générales, aux procédés communs de toutes les recherches qui portent sur des faits, et que ce soit moins pour construire notre connaissance que pour éclairer notre conscience. Regardons les méthodes d'*accord* et de *différence*, les méthodes des *résidus* et des *variations*, mais que ce soit plutôt pour la moralité qu'elles impliquent que pour les cadres ou les façades qu'elles fournissent. De la méditation des méthodes scientifiques, tirons avant tout des scrupules, l'idée de ce que c'est qu'une *preuve*, l'idée de ce que c'est que *savoir*, pour nous rendre moins complaisants à nos fantaisies et moins prompts aux certitudes.

Nous ne pouvons pas expérimenter. Nous ne pouvons qu'observer. Nous observons des faits qui ne se mesurent ni ne se pèsent, mais, de plus, des faits qui jamais ne se répètent. Chaque fait est unique en son espèce, non par accident, mais par essence : c'est ce qui fait la différence du texte littéraire et du document d'archives. Ailleurs, même en histoire, on peut s'attacher au général et faire abstraction des différences individuelles. Nous, même en cherchant le général, nous retenons les différences individuelles. Nous nous confondrions dans l'histoire et dans la philologie, si nous ne les retenions pas. Pouvons-nous ne prendre dans Racine que ce qu'il a de commun avec Pradon et Quinault? Ou ne regarder en lui que ce qu'il a légué à Campistron? Non, si Racine nous intéresse tant, c'est parce qu'il est Racine, pour ce qui n'est que dans Racine. Sans doute, ce qu'il y a de commun entre tous nos tragiques, nous l'observons, nous le retenons, pour définir la tragédie française et reconnaître ses attaches avec son milieu. Mais voyez le paradoxe : nous ne nous plaisons à chercher le général que dans les œuvres les plus puissamment singulières, et pour elles autant que par elles. Voilà ce qui fait que toutes les méthodes des sciences, transportées chez

nous, ne peuvent rien donner : elles produisent les définitions des types et des genres, et nous voulons saisir aussi le phénomène unique, caractériser l'individu. A la rigueur, Taine pourra déterminer la tragédie du XVII[e] siècle, mais comme individus, il atteindra tout au plus Pradon ou Quinault, échantillons du lot des médiocres, jamais Racine, la combinaison de génie personnel une seule fois réalisée.

Notre étude est historique. Notre méthode sera donc la méthode de l'histoire ; nos résultats n'auront que la certitude de l'histoire, cette « petite science conjecturale ». Mais notre condition diffère par un point de la condition des historiens. Ils étudient, eux, des faits passés, abolis, dont, avec les indices qui subsistent, ils recomposent l'idée. Nous aussi, quand nous cherchons à retrouver la vie sentimentale du XVIII[e] siècle, ou les manières de penser de la Renaissance, nous poursuivons l'image d'un passé qui n'est plus. Mais ce passé, nous le ressaisissons dans des réalités encore présentes, qui sont les œuvres littéraires ; semblables en cela aux seuls historiens de l'art. Il y a sans doute bien des œuvres mortes ; mais les chefs-d'œuvre sont devant nous, non point comme les documents d'archives, à l'état fossile, morts et froids, sans rapport à la vie d'aujourd'hui : mais comme les tableaux de Rubens ou de Rembrandt, toujours actifs et vivants, capables encore d'impressionner les âmes de notre temps autant qu'ils firent celles de leur temps, et d'y déterminer des modifications profondes. Ils constituent, pour l'humanité civilisée, des possibilités permanentes d'excitation intellectuelle ou sentimentale.

Cette survivance indéfinie de leurs propriétés actives, les chefs-d'œuvre littéraires la doivent à la forme, personnelle et belle, dans laquelle l'originalité de l'écrivain s'est réalisée : disons, si vous voulez, au *style*. C'est avouer que, nulle mesure extérieure, nulle logique même ne pouvant saisir la beauté, rien ne pouvant ici remplacer la réaction du sentiment esthétique, il y aura toujours dans nos études une part fatale et légitime d'impressionnisme. Tandis que les savants, les historiens même essaient d'éliminer de la connaissance leurs modifications individuelles, nous sommes forcés, nous, d'admettre les nôtres. Nous ne renoncerions à utiliser notre impression qu'à la condition d'employer celle d'un devancier ou d'un confrère. Et il nous arrive en effet assez communément de nous figurer que nous faisons de la science objective, quand nous chaussons simplement, au lieu du nôtre, le subjectivisme du voisin.

Mais alors, si notre objet nous impose l'emploi de l'impression subjective, et si le premier commandement de la méthode scientifique est la soumission de l'esprit à l'objet, pour organiser les moyens de connaître d'après la nature de la chose à connaître, ne sera-t-il pas plus *scientifique* de reconnaître et de règler le rôle de l'impressionnisme dans l'étude des œuvres littéraires que de le nier, et, comme on ne supprime pas une réalité en la niant, de laisser cet élément personnel rentrer sournoisement et agir sans règle dans nos travaux?

L'impressionnisme est la seule méthode qui nous donne le contact de la beauté. Employons-le donc à cela, franchement, mais limitons-le à cela, énergiquement. Ce n'est point l'heure, Messieurs, de faire un cours de méthode : un mot suffira. Distinguer *savoir* de *sentir*, ce qu'on *peut savoir* de ce qu'on *doit* sentir, ne pas *sentir* où l'on peut *savoir*, et ne pas croire qu'on *sait* quand on *sent* : je crois bien qu'à cela se réduit la méthode scientifique de l'histoire littéraire. Ce n'est que par cette distinction, mais en tirant toutes les conséquences qu'elle comporte (et elles vont loin), que nous pouvons donner à la vérité que nous élaborons, si relative et si provisoire, si imprécise et si incertaine, un peu de la solidité, de la loyauté au moins, du savoir scientifique.

Dans cette élaboration méthodique, ai-je besoin de dire que nous revendiquons, que nous exerçons une liberté entière? L'esprit scientifique, d'autres l'ont dit déjà et mieux dit au cours de ces glorieuses fêtes, est essentiellement libre. Où la liberté n'est pas entière, on n'a que des parodies ou des embryons d'activité scientifique.

Nous n'avons pas grand mérite, en France, nous autres historiens de la littérature, à maintenir le principe de la liberté scientifique. Personne ne nous la refuse. Du moins, des deux puissances capables de tyrannie, l'État et l'Église, l'une, chez nous, n'a plus la volonté, et l'autre n'a plus la force d'exercer la censure des idées littéraires. Et toutes deux ont, comme on dit vulgairement, bien d'autres chats à fouetter que de surveiller l'image que nous présentons de Lamartine et de Montaigne. L'histoire littéraire bénéficie de l'idée un peu dédaigneuse que s'en font les hommes qui ont le pouvoir de faire du mal. Leur indifférence à nos jeux innocents assure notre liberté.

Pourtant, Messieurs, je ne veux rien exagérer. L'absolu n'est pas de ce monde-ci; notre liberté n'est pas absolue. De temps en temps, nous nous heurtons, si j'ose dire, à quelque borne. C'est le clergé qui fait

retirer ou qui exclut de ses écoles les livres où Calvin et Renan n'ont pas l'éreintement qu'exige, paraît-il, le salut de la religion. C'est une coterie monarchique qui se fâche qu'on enseigne des faits contraires à sa doctrine, et qui la dérangent. C'est même parfois, — je le dis en rougissant et bien bas, — un député républicain qui veut interpeller, un ministre républicain qui prend l'alarme parce qu'un professeur a imprimé un peu plus de bien de Bossuet ou un peu plus de mal de Voltaire que n'exige l'orthodoxie des étranges démocrates qui conçoivent la République et la science sur le type de l'Église et du Syllabus.

Ou bien c'est une *propriété littéraire* aux mains d'*ayants-droit*, descendants ou acquéreurs, qui s'opposent à la publication ou réclament le *tripatouillage* des documents. C'est un auteur qui fait un procès au critique et à la *Revue* dont son chef-d'œuvre n'a pas reçu une admiration suffisante. C'est une famille qui se plaint qu'on n'ait pas assez idéalisé, ou voilé, le grand ancêtre dont elle rougit un peu sans renoncer à s'en parer. C'est un lettré fétichiste qui ne peut se résigner à ce que tout ne soit pas beau, et grand, et pur, dans la vie et dans l'œuvre des écrivains de génie à qui il a donné son amour. C'est un critique nationaliste qui s'effare, au nom de la patrie, que nos grands Français aient été des hommes, et soient peints comme tels, avec leurs travers et leurs petitesses, et qui nous somme de sacrifier l'histoire vraie au mensonge religieux que sa naïveté lui figure essentiel à l'honneur de son pays. Lettrés, chauvins, familles, partis, tout le monde nous pousse à défigurer, affadir ou *embellir* les traits de nos écrivains immortels, et nous harcèlent, si nous y résistons.

Mais quoi? Que risquons-nous dans tout cela? Quelques tracasseries qui n'ont rien d'effrayant; des ennuis, non pas une persécution; et nous n'avons pas même assez de souffrance pour en faire un peu de gloire.

Il n'y a que l'article de la propriété littéraire qui me donne un peu de souci. L'extension de la propriété littéraire, telle que l'entend la jurisprudence des tribunaux français, telle surtout que la désirent imprudemment, et contre le véritable intérêt de la littérature, un certain nombre de gens de lettres, voilà ce qui menace de resserrer à l'excès notre droit de citation et d'interdire à nos études pour de très longues années l'usage des sources manuscrites. Là est le seul danger sérieux que coure la liberté scientifique dans le domaine de nos études.

Les ennemis vraiment à craindre, pour nous, ne sont pas au dehors,

ils sont au dedans de nous : ce sont nos ignorances, nos fantaisies et nos passions.

La critique et l'histoire littéraires souffrent moins des restrictions de la liberté que des excès de la liberté. Cette liberté excessive est celle qui asservit la science à des caprices individuels; nous ne trouverons notre vraie, notre pleine liberté que dans la discipline, la saine discipline des méthodes exactes. Nous avons trop cru qu'il suffisait d'avoir des idées, et pas assez que la littérature, comme le reste, avait besoin d'idées vérifiées, d'idées vraies. Nous nous sommes trop crus en droit de faire la vérité littéraire avec nos sympathies et nos antipathies, avec nos préférences et nos dogmes, avec nos désirs et nos rêves. Nous avons trop postulé la conformité des faits à nos déductions, trop réduit la beauté de la nature et de la vie, la puissance du génie humain à la mesure de nos partis-pris. Nous nous sommes trop imaginés que de l'*a priori* et de la logique, fouettés avec du talent, faisaient de l'histoire. Nous avons été trop artistes, trop acrobates, persuadés vaniteusement que le lecteur ne venait pas chez nous pour connaître par nous Montaigne ou le romantisme, mais pour nous voir en représentation; nous nous sommes estimés plus intéressants que notre matière, nous l'avons masquée, et nous nous sommes étalés. Nous avons donné des fantasias, qui faisaient honneur à notre esprit, et n'apprenaient rien, ou rien de vrai, sur nos auteurs. En un mot, nous avons eu longtemps beaucoup de très mauvaises habitudes; nous en avons encore quelques-unes. Notre affranchissement consistera à nous les interdire. Dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre moral, c'est contre soi-même d'abord qu'il faut savoir être libre.

Toutes nos méthodes sont instituées pour neutraliser les *puissances trompeuses* qui sont en nous et nous préserver de la séduction tyrannique des *puissances trompeuses* qui sont dans les autres hommes. Notre métier consiste à séparer partout les éléments subjectifs de la connaissance objective, l'impression esthétique des passions et des croyances partiales, à éliminer tout ce qui ne peut être productif que d'erreur ou d'arbitraire, à retenir, filtrer, évaluer tout ce qui peut concourir à former une représentation exacte du génie d'un écrivain ou de l'âme d'une époque.

Étude des manuscrits, collation des éditions, discussions d'authenticité et d'attribution, chronologie, bibliographie, biographie, recherches

de sources, dessins d'influence, histoire des réputations et des livres, dépouillement de catalogues et de dossiers, statistiques de versification, listes méthodiques d'observations de grammaire, de goût et de style, que sais-je encore? tous ces moyens d'étude, si lents, si délicats, et qui accablent la paresse ingénieuse pressée de conclure, sont des procédés de contrôle, de réduction et d'interprétation, dont l'utilité est de jalonner si bien notre route, qu'il nous devienne impossible, malgré toutes les tentations du dedans, de nous en écarter. Notre but est de réduire au minimum indispensable et légitime la part du sentiment personnel dans notre connaissance, en lui donnant toute sa valeur.

En dépit des critiques à l'ancienne mode qui, de théorie ou de pratique, nient la possibilité d'une étude *scientifique*, c'est-à-dire exacte et patiente, de la littérature, il est incontestable qu'en ces vingt ou trente dernières années, même pour les quatre siècles modernes, qui sont comme le champ de bataille de tous les dogmatismes ou la foire de toutes les fantaisies, la masse de la connaissance solide s'est considérablement accrue : et cela dans deux directions.

Les grandes lignes du développement littéraire, les courants d'idées et de sensibilité, la succession des états du goût, les étapes de la formation et de la dissolution des doctrines, des genres et des formes, tous ces faits généraux sont mieux connus, mieux observés, mieux analysés. On en pénètre mieux le caractère, on en suit plus exactement le dessin, à mesure que les documents sont rassemblés en plus grand nombre, et critiqués plus sévèrement, à mesure que l'on élargit et que l'on assure mieux les bases sur lesquelles portent les généralisations.

D'autre part, les définitions du génie des grands écrivains, les idées sur la formation et sur l'action des grandes œuvres, se précisent aussi et en quelque mesure se fixent. Il y aura toujours de l'inconnu dans Montaigne et Pascal, dans Bossuet et Rousseau, dans Voltaire et Châteaubriand, dans bien d'autres encore, et de la contradiction à proportion de l'inconnu.

Mais il faut n'avoir guère suivi le mouvement des études littéraires dans ces dernières années, pour ne pas remarquer que le champ des disputes se resserre, que le domaine de la science faite, de la connaissance incontestée, va s'étendant, et laisse ainsi moins de liberté, à moins qu'ils ne s'échappent par l'ignorance, aux jeux des dilettantes et aux partis-pris des fanatiques. Si bien qu'on peut sans chimère prévoir un jour où,

s'entendant sur les définitions, le contenu, le sens des œuvres, on ne disputera plus que de leur bonté et de leur malice, c'est-à-dire des qualificatifs sentimentaux. Mais de cela, je crois, on disputera toujours.

Il y a, Messieurs, vous le savez, dans le travail scientifique, un principe d'unité intellectuelle. Il n'y a pas de science nationale : la science est humaine. Mais comme elle tend à faire l'unité intellectuelle de l'humanité, la science aussi concourt à maintenir et à restaurer l'unité intellectuelle des nations.

Car s'il n'y a pas une science allemande, une science française, une science belge, mais la science, la même et commune pour toutes les nations, encore moins y a-t-il une science de parti, une science monarchiste ou républicaine, catholique ou socialiste. Tous les hommes d'un même pays qui participent à l'esprit scientifique, affermissent par là l'unité intellectuelle de leur patrie. Car l'acceptation d'une même discipline établit une communion entre des hommes de tout parti et de toute croyance. L'acceptation des résultats où conduit la loyale obéissance à cette discipline, forme un terrain solide de vérités acquises sur lequel ces hommes venus de tous les points de l'horizon se rencontrent. L'acceptation de l'arbitrage souverain des règles de méthode, ôte l'aigreur aux disputes et fournit le moyen de les terminer. Sans renoncer à aucun idéal personnel, on se comprend, on s'entend, on coopère : cela mène à l'estime et à la sympathie réciproques. La critique, dogmatique, fantaisiste, ou passionnée, divise : l'histoire littéraire réunit, comme la science dont l'esprit l'inspire. Elle devient aussi un moyen de rapprochement entre des compatriotes que tout le reste sépare et oppose, et c'est pourquoi j'oserai dire que nous ne travaillons pas seulement pour l'érudition, ni pour l'humanité : nous travaillons pour nos patries.

Biologie constructive et Biologie destructive, par Félix Le Dantec,
Chargé de cours à la Sorbonne.

Mesdames, Messieurs,

En me faisant le très grand honneur de m'inviter à prendre la parole dans cette belle cérémonie, l'Université libre de Bruxelles a sans doute voulu montrer en quelle estime elle tient la science à laquelle je me

suis consacré depuis vingt ans. C'est donc de la biologie que je dois vous entretenir aujourd'hui.

Je voudrais vous faire partager la sérénité que j'ai retirée de son étude, mais je ne vous dissimulerai pas, non plus, les dangers que cette étude présente; ceux qui s'adonnent à la biologie ne sauraient plus trouver d'attrait aux autres sciences, à moins que les autres sciences leur fournissent le moyen de pénétrer plus avant dans l'intimité des phénomènes vitaux. La biologie, en un mot. possède, à mes yeux, tout l'attrait, mais aussi tout le despotisme d'une religion.

Je suis issu d'une race pour laquelle, pendant des siècles, les préoccupations religieuses ont primé toutes les autres préoccupations. Les croyances simplistes qui ont suffi à mes ancêtres n'ont plus aucune valeur pour le raisonneur que je suis devenu, mais j'ai conservé néanmoins cet impérieux *besoin de savoir,* dont les anciens Bretons trouvaient la satisfaction dans une religion toute faite, et ma principale raison de vivre a été *de chercher le sens de la vie.*

Si cette tendance provient réellement de mes origines celtiques, j'ai le droit de penser qu'elle est fort répandue aussi dans l'auditoire d'élite qui m'entoure en ce moment. Les *Belges* de *César* étaient, personne n'en peut douter, les frères continentaux de ces habitants de la *Grande-Bretagne*, qui, six siècles plus tard, chassés de leur pays par les *Saxons,* vinrent peupler les solitudes de l'*Armorique.* Et, malgré les invasions, le fond de la population de la Belgique a sûrement conservé une quantité suffisante du sang de la tribu libre des valeureux *Nerviens,* pour que je puisse me considérer aujourd'hui, sans trop d'outrecuidance, comme un cousin germain convié à une fête de famille.

Quoi qu'il en soit de cette parenté si audacieusement revendiquée, et peut-être un peu « archaïque », l'œuvre de vos penseurs et de vos poètes m'autorise à espérer que vous ne considérerez pas la biologie comme amoindrie, parce que je lui aurai attribué un intérêt d'ordre religieux.

*
* *

Bien des savants, Messieurs, et non des moindres, refusent à toutes les sciences, quelles qu'elles soient, le droit de pénétrer dans le domaine des religions. Malgré l'autorité de ceux qui ont le plus contribué à répandre cette opinion dans le monde, je n'ai jamais pu, pour ma part,

me résoudre à l'accepter. Elle repose, à mon avis, sur un simple jeu de mots.

Laissez-moi vous rappeler, à ce sujet, cette journée, pour moi à jamais mémorable, et qui mit aux prises, dans un tournoi académique, les deux hommes que j'ai le plus aimés et le plus admirés, *Renan* et *Pasteur*, ces deux génies sublimes et contraires, dont j'ai eu le rare bonheur de suivre de très près les admirables enseignements.

Élu membre de l'Académie Française, en remplacement de *Littré*, *Pasteur* crut devoir mêler à l'éloge de son illustre prédécesseur une violente critique du système positiviste d'*Auguste Comte* :

« La grande et visible lacune du système consiste, affirma-t-il, en ce que, dans la conception positive du monde, il ne tient pas compte de la plus importante des notions positives, celle de l'Infini ! Au delà de cette voûte étoilée, qu'y a-t-il ? De nouveaux cieux étoilés. Soit ! Et au delà ? L'esprit humain, poussé par une force invincible, ne cessera jamais de se demander : Qu'y a-t-il au delà ?... Il ne sert à rien de répondre : Au delà sont des espaces, des temps ou des grandeurs sans limite. Nul ne comprend ces paroles. Celui qui proclame l'existence de l'Infini, et personne ne peut y échapper, *accumule dans cette affirmation plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions* ; car la notion de l'Infini a ce double caractère de s'imposer et d'être incompréhensible. Quand cette notion s'empare de l'entendement, il n'y a qu'à se prosterner. »

Je n'ai pas besoin de vous rappeler quel retentissement ont eu, il y a vingt cinq ans, ces affirmations du plus grand savant du siècle, quel profit en ont tiré les hommes de parti qui avaient intérêt à les répandre, ceux que *Littré* avait coutume d'appeler *les adversaires naturels de toutes les libertés*.

Ils ont fait moins de bruit, et pour cause, autour de la réponse de *Renan* :

« Vous avez fait des réserves, Monsieur, dit celui-ci avec sa bonhomie pleine de malice, sur les doctrines philosophiques auxquelles M. *Littré* s'était attaché, et auxquelles il déclarait devoir le bonheur de sa vie. C'était votre droit. Je n'userai pas du droit semblable que j'aurais. »

Mais, malgré cette promesse de neutralité, il revint à la charge quelques minutes plus tard :

« Celui qui proclame, dites-vous, l'existence de l'Infini, accumule dans cette affirmation plus de surnaturel qu'il n'y en a dans tous les miracles

de toutes les religions. Vous allez, je crois, un peu loin, Monsieur; vous donnez là un certificat de crédibilité à des choses bien étranges. Permettez-moi une distinction. Dans le champ de l'Idéal, oh ! vous avez raison; là on peut évoluer durant toute l'éternité sans se rencontrer jamais.

« Mais l'idéal n'est pas le surnaturel particulier, qui est censé avoir fait son apparition à un point du temps et de l'espace.

« Celui-ci tombe sous le coup de la critique. L'ordre du possible, qui touche de près celui du rêve, n'est pas l'ordre des faits. *Les religions se donnent comme des faits et doivent être discutées comme des faits*, c'est-à-dire par la critique historique. Or, les faits surnaturels du genre de ceux qui remplissent l'histoire religieuse, M. *Littré* excelle à montrer qu'ils n'arrivent pas; et s'ils n'arrivent pas, n'est-ce point le cas de se poser la question de Cicéron : Pourquoi ces forces secrètes ont-elles disparu? Ne serait-ce pas parce que les hommes sont devenus moins crédules? »

Je ne veux retenir de cette longue citation qu'une affirmation inattaquable : *Les religions se donnent comme des faits et doivent être discutées comme des faits*. Il n'est pas de meilleure réponse à faire à ceux qui vont répétant que « la science n'a rien à voir avec la foi », et qui prétendent nous imposer ensuite sans contrôle, sous le couvert de la Foi, la croyance à des faits que la science a non seulement le droit, mais aussi le devoir de contrôler.

* * *

La biologie, plus que toute autre science, permet de discuter les affirmations fondamentales sur lesquelles sont basées les religions humaines; c'est pour cela que, comme je le disais tout à l'heure, je lui attribue, avant tout, un intérêt religieux. La biologie est une religion négative, si vous voulez, en ce qu'elle démontre surtout l'inanité de bien des croyances; mais, *la négation de certains dogmes a une valeur positive*. Il n'est pas sans importance, même au point de vue de notre conduite de chaque jour, que nous ayons repoussé, comme vide de sens, le dogme de l'immortalité individuelle.

Je dois vous l'avouer, d'ailleurs, ce n'est pas cette *utilité* des résultats que l'on peut tirer de l'étude de la vie, qui a fait de moi un biologiste.

Il existe deux biologies distinctes, l'une *pratique* ou *appliquée*, l'autre purement *spéculative*, et c'est vers la seconde, c'est vers la *biologie pure* que m'ont entraîné mes tendances personnelles.

La biologie appliquée est la science qui s'efforce de tirer, de toutes les connaissances humaines, le moyen, pour l'homme, de *bien vivre.* Elle met au service de l'homme les espèces sauvages animales et végétales; elle nous apprend à transformer ces espèces par l'élevage et la culture, de manière à nous les rendre plus utiles.

Elle se propose aussi d'intervenir dans la vie de l'homme lui-même, en lui enseignant comment on évite les maladies, et ce qu'il faut faire pour en guérir, quand on les a contractées.

L'homme étant avant tout un animal social, la recherche des conditions les plus favorables à la vie humaine ne peut se séparer de l'étude des lois qui régissent les sociétés. *Duclaux* a fait un pléonasme, volontaire, je le sais, quand il a donné comme titre à l'un de ses plus beaux livres : *L'hygiène sociale.*

Il n'y a d'hygiène que sociale ! La constitution de la société retentit sur le sort de chacun ; la conduite de chacun intéresse la société tout entière. Je ne vois pas au nom de quel principe on pourrait tracer des limites séparant raisonnablement l'hygiène sociale de l'hygiène individuelle.

L'hygiène sociale, ou science, du *bien vivre*, s'appelle aujourd'hui *Sociologie*; mais ce n'est pas à *Bruxelles*, ce n'est pas dans le pays des Solvay et des Waxweiler qu'il faut venir parler de sociologie ; autant vaudrait porter des chouettes à *Athènes*.

* * *

La biologie pure, la biologie spéculative donnera-t-elle naissance un jour à une sociologie qui soit une « hygiène sociale » parfaite? Aujourd'hui, malgré tous les efforts tentés depuis vingt-cinq ans, elle ne fournit pas encore à l'*hygiène individuelle* des règles suffisantes.

La médecine scientifique qu'avait rêvée *Claude Bernard* reste à l'état de rêve séduisant, malgré le merveilleux essor que promet à la thérapeutique la loi générale énoncée par votre éminent compatriote *Jules Bordet*.

Des milliers de chercheurs poursuivent dans les laboratoires les études de *vaccination* et de *sérothérapie;* ils cherchent surtout des méthodes nouvelles d'intervention, et c'est pour cet objet qu'ils demandent l'aide de la biologie proprement dite.

En attendant que ces nombreux pionniers aient remplacé l'empirisme

actuel par une thérapeutique scientifique, nous pouvons cependant faire notre profit des découvertes récentes en nous efforçant d'éviter les causes de maladie que l'école de *Pasteur* nous a appris à connaître. Nous ne croyons plus que le courroux d'*Apollon* fils de *Latone* ait déterminé la *peste* des Grecs devant *Troie*. Quand une épidémie se déclare, nous lui cherchons, nous lui trouvons souvent une cause locale contre laquelle nous ne sommes pas désarmés.

Quand même les découvertes récentes n'auraient contribué à l'avancement de la médecine qu'en nous permettant cette intervention prophylactique, nous devrions nous louer grandement déjà du progrès accompli.

De fait, si bien des gens, pour avoir trop souvent constaté la faillite de l'empirisme, ne croient guère aujourd'hui à la thérapeutique, il n'est plus à notre époque un homme cultivé qui se refuse à accorder une haute valeur aux prescriptions de l'*hygiène*. Je prends ici le mot *hygiène* dans le sens restreint et, pour ainsi dire, *négatif*, qu'on lui accorde ordinairement, et qui représente l'ensemble des règles à suivre pour ne pas tomber malade quand on est bien portant; l'hygiène ainsi définie ne nous donne pas le moyen de redevenir bien portants quand nous sommes malades; cela c'est le rôle de la *thérapeutique*; ce sera la seconde partie de l'hygiène de l'avenir.

* * *

Ce rôle prophylactique, que joue aujourd'hui la biologie pure dans la medecine naissante, elle le remplit au même titre en sociologie en dénonçant des erreurs dangereuses. Nous n'avons pas encore su tirer des découvertes biologiques une formule définitive de vie sociale parfaite, mais nous pouvons, grâce à elles, écarter déjà des fantômes qui ont joué un rôle néfaste dans l'histoire de nos ancêtres.

Les croyances religieuses ont été de tout temps un instrument redoutable entre les mains des conducteurs d'hommes.

Aujourd'hui, les moins avancés d'entre nous, s'ils admettent encore la possibilité des miracles, ne s'attendent plus à voir intervenir, à chaque intant, dans les événements quotidiens, les divinités capricieuses qu'adoraient les hommes d'autrefois; et cependant, les plus féroces divisions qui s'établissent dans l'humanité ont encore pour origine des dissentiments théologiques. Les meilleurs d'entre les croyants font passer leur foi avant leur intérêt. Ils semblent attacher d'autant plus de prix à leurs

croyances que ces croyances ont pour eux moins d'utilité pratique immédiate.

Messieurs, le principal but des religions est d'apprendre à l'homme ce qu'il est, d'où il vient, où il va! La biologie, qui a pour objet l'étude de la vie, doit satisfaire, plus que toute autre science, notre curiosité religieuse.

Mais, chose étrange, et qui cependant pouvait se prévoir, il s'est trouvé que la biologie, au lieu de répondre directement aux questions que se posaient les hommes avant l'ère scientifique, a montré le plus souvent l'inanité, l'absurdité de ces questions.

« La science, a dit *Condillac*, est une langue bien faite. » La biologie, langage correct et précis, ne permet pas de traduire l'énoncé, donné en langue vulgaire, de la plupart des problèmes religieux, car il existe, dans la langue vulgaire, des mots qui répondent aux vieilles croyances des hommes, et qui, lorsque nous voulons les définir, se dérobent à nos efforts; *nous ne pouvons pas les définir, parce qu'ils ne signifient rien*. Le biologiste ne rencontre pas sur sa route les plus angoissantes des questions que résolvaient les anciennes religions de l'humanité.

C'était là une grande difficulté pour l'établissement de la science de la vie; il fallait avoir le courage de se débarrasser de toute idée préconçue; il fallait, au sens le plus strict, *renoncer au langage humain*, qui est notre seul moyen de nous exprimer, et qui est dangereux, puisqu'il contient, dans son vocabulaire et jusque dans sa syntaxe, toute les philosophies, toutes les religions du passé.

Les plus hardis novateurs ont reculé, au debut, devant une nécessité aussi cruelle; ils n'ont pas su, ou n'ont pas voulu faire table rase de l'héritage ancestral.

Claude Bernard, étudiant les rapports de l'être vivant et de son milieu, accordait bien que les échanges physico-chimiques se font, entre l'homme et le milieu, suivant les lois de la physique et de la chimie: mais il ne pouvait se résigner à aller plus loin: il faisait la part du feu en laissant à la Vie un côté mystérieux, inaccessible à la recherche expérimentale.

Nous sommes plus résolus aujourd'hui; nous allons jusqu'au bout des nécessités de la méthode scientifique; nous oublions volontairement ce qu'ont cru nos pères, et cela ne va pas sans un grand effort, étant donnés la puissance et le charme des traditions.

Nous ne constatons pas seulement que l'homme est en rapport avec la nature, nous voyons qu'il est *dans la nature* au même titre que les autres objets connus de nous; la vie est une forme de l'activité universelle; la biologie est un chapitre de la physique.

Nous ne retrouvons nulle part au cours de nos recherches objectives, le dualisme qui a encombré les croyances des générations éteintes. Rien de fixe dans l'animal, rien d'immuable dans l'homme!

L'homme n'existe pas *par lui-même*; il est, à chaque instant, un mécanisme qui varie sous l'influence de tous les facteurs d'action du monde: un instant après, il est autre, il est différent!

La pensée elle-même nous apparaît comme un *résultat* du changement! Au lieu de faire de l'homme une entité, elle nous montre en lui un tourbillon sans cesse modifié.

Le fameux aphorisme de *Descartes* : « Je pense, donc je suis ! » devient à la lumière de la biologie nouvelle :

Je pense, donc je change, donc, au sens absolu, JE NE SUIS PAS!

A quoi se réduisent, dès lors, nos angoissantes préoccupations au sujet de l'immortalité individuelle? L'âme humaine n'est plus que la synthèse actuelle d'un mécanisme qui varie à chaque instant; la question de son immortalité n'a plus de sens! Toutes les entités actives, dont nous avons peuplé le monde en les calquant sur l'âme immortelle de l'homme, s'effondrent sous les coups de la biologie!

C'est la plus grande, c'est la plus terrible des révolutions qui se soient accomplies dans notre histoire! Et cette révolution ne saurait s'imposer sans douleur, car l'homme est attaché au passé par les fibres les plus sensibles de son hérédité. Il chérit, dans l'ombre de son cœur, les vaines croyances de ses pères. Même nourri d'une science infinie, l'homme ne saurait devenir, du jour au lendemain, un *animal scientifique*.

* * *

Messieurs, on a souvent répété que « nos morts nous guident »; cette expression est incorrecte et dangereuse. Nous sommes la continuation de nos parents morts; notre existence est liée à ce qu'a été la leur, et nous ne pouvons renoncer en un jour à ce qu'ils ont aimé, même quand la science nous démontre qu'ils ont aimé des chimères!

Mais les variations que les découvertes scientifiques apportent dans nos

croyances sont brusques et formidables, tandis que nos structures personnelles varient avec une infinie lenteur. Entre ma constitution individuelle et celle de mes ancêtres du temps de *César*, la différence est insensible ; il y a autant de disproportion entre mes connaissances scientifiques et les leurs, qu'il y a de distance de l'*homme* à l'*ornithorhynque !*

L'évolution structurale n'a pas suivi les conquêtes de l'esprit humain ; nourri des trésors du XIXe siècle, je me sens un cerveau d'homme du moyen âge ; je suis dépaysé au milieu de toutes les merveilles modernes que j'admire cependant de toutes mes forces, et je trouve encore en moi mille raisons d'aimer ce que mes ancêtres ont aimé.

Les enseignements de la science, et surtout un besoin infini de clarté et de précision, ont lutté victorieusement, dans mon individu, contre les tendances d'un mysticisme suranné, mais je comprends que beaucoup de mes contemporains combattent avec acharnement une *biologie destructive*, qui les fait souffrir, et qui ne leur apporte, peut-être, aucune satisfaction !

La *biologie destructive* nous atteint jusque dans les recoins les plus cachés de notre amour-propre ; nous devons renoncer à être des hommes libres, si nous prenons le mot « libre » au sens absolu que lui donnaient les religions ; et c'est vraiment de cette liberté absolue que nous *voulons* être doués ; c'est d'elle que nous sommes fiers !

La biologie nous enseigne que *le droit du plus fort*, ou, si vous préférez, du plus apte, est la seule loi générale ; la vie même a une définition *guerrière* et *conquérante*, et cela impressionne péniblement notre générosité naturelle.

Pour ma part, et je suis sûr d'être, à ce point de vue, semblable à la majorité des hommes, l'*idée de justice* m'est plus chère que toutes les idées ; je regarderais avec dégoût et mépris celui qui, même au nom de la science souveraine, heurterait le sentiment du *juste* que je porte en moi.

Les enfants apprennent à croire à la justice en apprenant à parler. Le nationaliste le plus fougueux ne pardonnerait pas à un chef d'État de sauver son pays par un acte injuste ; il essaierait du moins de se mentir à lui-même et de se persuader que l'acte qui a satisfait son patriotisme était conforme aux règles de la plus scrupuleuse équité.

Nous avons tous de ses lâchetés quand il s'agit de sentiments qui nous tiennent fortement au cœur ; nous sommes hommes, et nous devons

beaucoup pardonner aux hommes qui cachent comme nous-mêmes, sous un vernis du xxe siècle, des cerveaux de *troglodytes*.

Il faut un véritable courage pour s'avouer que la justice est une notion *relative*. Nous croyons à la *justice absolue*, au *bien* et au *mal absolus*. La biologie nous enseigne que cette apparence absolue est le propre de tous les caractères *acquis* au cours de l'évolution de notre espèce; c'est même la seule définition des caractères *acquis*; ils persistent après qu'a disparu la cause qui les avait fait apparaître.

Toutes ces notions absolues, dont nous connaissons aujourd'hui l'humble origine, sont représentées dans notre langue par des *mots* qui jouissent d'un merveilleux prestige.

Ces *mots* répondent si parfaitement à des particularités héréditaires de notre structure, que nous ne pouvons les entendre sans ressentir aussitôt une émotion profonde. Les *mots* sont le plus grand obstacle à l'acceptation des conquêtes de la science révolutionnaire.

* * *

Messieurs,

La *sociologie*, qui veut fournir à notre espèce des règles pour *bien vivre*, devra tenir compte, à la fois, des conquêtes de la science et des résidus antagonistes qui subsistent, malgré ces conquêtes, dans l'hérédité et dans le langage de la pauvre espèce humaine. La *cité nouvelle* sera construite sur des ruines, et, ces ruines, beaucoup continueront à les chérir au fond de leur cœur; le rôle des sociologues de l'avenir sera plein de difficultés!

Je n'ai pas qualité pour prévoir ce que sera la *cité nouvelle*; votre ardeur dans la voie de la sociologie, votre méthode surtout, me font penser que, si cette cité se construit un jour, c'est chez vous, peut-être qu'elle se construira.

La biologie à laquelle je reste attaché est *destructive*; elle ne remplace pas les dieux dont elle renverse les autels! Mais, en attendant que vous éleviez *sur ses données* une hygiène scientifique vraiment utile à tous les hommes, je conserverai à la Biologie destructive une grande reconnaissance, parce qu'elle a fait évanouir des fantômes dont nos pères s'effrayaient.

Elle a guéri l'homme de la peur!

Si elle ne m'apprend pas à *bien vivre*, elle m'empêche de redouter la mort; et nous ne devons pas considérer comme vaine une science qui nous apprend à bien mourir.

Neuvième partie.

A neuf heures du soir, a eu lieu à l'hôtel de ville, un raout organisé par le conseil communal. Ce fut la terminaison des fêtes commémoratives du LXXVe anniversaire de la fondation de l'Université libre de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

